

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2013



Le présent document de référence qui contient toutes les informations du rapport de gestion, a été déposé sous le n° de dépôt D.14-0269 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2014, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une Note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document contient l'ensemble des informations relatives au rapport financier annuel.

SOMMAIRE

01	PERSONNES RESPONSABLES	5	09	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	139
	Responsable du document de référence 2013	6		9.1. Situation financière et du résultat	140
	Attestation du responsable du document de référence 2013	6		9.2. Activité et résultat du Groupe pour l'exercice 2013	140
	Responsable de l'information financière	6		9.3. Autres éléments du compte de résultat	146
02	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7	10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES	149
	Responsables du contrôle des comptes	8		10.1. Capitaux propres de l'émetteur	150
03	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9		10.2. Endettement net des activités industrielles et commerciales et ratio d'endettement net	150
	Comptes de résultats consolidés	10		10.3. Sources et montant des flux de trésorerie consolidés et description de ces flux	151
	Bilans consolidés	11		10.4. Financement et ressources de liquidité	152
	Tableaux de flux de trésorerie consolidés	11		10.5. Provisions pour garantie	153
04	FACTEURS DE RISQUES	13		10.6. Engagements de retraite et assimilés	154
	4.1. Risques opérationnels	14		10.7. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	154
	4.2. Risques relatifs aux marchés financiers	21		10.8. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	154
	4.3. Risques relatifs à l'activité de Banque PSA Finance	23	11	INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	155
	4.4. Risques juridiques et contractuels	27		11.1. Préparer l'avenir	156
	4.5. Couverture de risques - assurances	30		11.2. Réduire la consommation et respecter l'environnement	161
	4.6. Risques relatifs aux opérations stratégiques majeures annoncées par Peugeot le 19 février 2014	30		11.3. Proposer une expérience de conduite sûre et adaptée aux nouveaux usages	166
05	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	33	12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	169
	5.1. Histoire et évolution de la Société	34		Informations sur les tendances	170
	5.2. Investissements	35		Opérations du Groupe ayant fait l'objet d'une annonce le 19 février 2014	171
	5.3. Actions en faveur du développement durable - volet environnemental et volet sociétal	35		Signature des accords définitifs entre PSA Peugeot Citroën, Dongfeng Motor Group, l'État et les sociétés familiales établissements Peugeot Frères et FFP- 26 mars 2014	175
06	APERÇU DES ACTIVITÉS - INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIVISIONS	107	13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	177
	6.1. Activité automobile	108			
	6.2. Faurecia	124	14	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	179
	6.3. Banque PSA Finance	125		14.1. Informations et renseignements sur les organes de direction et de surveillance	180
	6.4. Peugeot Motocycles (PMTIC)	127		14.2. Déclarations sur la situation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	193
07	ORGANIGRAMME	129		14.3. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société	194
	7.1. Le Groupe	130			
	7.2. Principales filiales et participations de la Société	132			
08	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES OU ÉQUIPEMENTS	135			
	8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	136			
	8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par PSA Peugeot Citroën de ses immobilisations	138			

15	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	195			
	15.1. Rémunération du Directoire	196			
	15.2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	198			
	15.3. Montant des rémunérations et avantages versés	199			
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	207			
	16.1. Mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	208			
	16.2. Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages	208			
	16.3. Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance	208			
	16.4. Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise	208			
	16.5. Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne	208			
17	UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ PAR UN « NOUVEAU CONTRAT SOCIAL »	223			
	17.1. Une gestion responsable de l'emploi et des compétences	226			
	17.2. Développer les ressources humaines	237			
	17.3. La voie du dialogue social pour faire vivre « le nouveau PSA »	244			
	17.4. La santé et la sécurité au travail : notre première exigence	247			
	17.5. Des engagements en matière de responsabilité sociale largement partagés	253			
	17.6. Une politique de rétribution globale	260			
	17.7. Options d'achat d'actions et actions gratuites	264			
	17.8. Actionnariat salarié	264			
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	267			
	18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2013	268			
	18.2. Droits de vote différents	270			
	18.3. Informations sur le contrôle du capital de la Société	270			
	18.4. Changement de contrôle	270			
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	271			
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	272			
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE	277			
	20.1. Informations financières historiques	278			
	20.2. Informations <i>pro forma</i>	279			
	20.3. États financiers consolidés au 31 décembre 2013	280			
	20.4. États financiers de Peugeot S.A. au 31 décembre 2013	387			
	20.5. Vérification des informations historiques annuelles	421			
	20.6. Date des dernières informations financières	421			
	20.7. Informations financières intermédiaires et autres	421			
	20.8. Politique de distribution du dividende	422			
	20.9. Procédures contentieuses	422			
	20.10. Changement significatif et tendance	422			
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	423			
	21.1. Capital social	424			
	21.2. Acte constitutif et statuts	431			
	21.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge en 2013 et 2012	433			
	21.4. Assemblée Générale mixte du 25 avril 2014	434			
22	CONTRATS IMPORTANTS	463			
	Renforcement du partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motor Group Company Limited (« DFG ») et prise de participations minoritaires significatives par DFG et la République française au capital de la Société	464			
	Présentation de la gouvernance de la Société à l'issue de l'entrée au capital de la Société de DFG (par l'intermédiaire de DMHK) et de la République française (par l'intermédiaire de SOGEPa)	468			
	Contrat d'Alliance avec General Motors	470			
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	471			
	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	472			
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	475			
	24.1. Documents accessibles au public	476			
	24.2. Communiqués de presse publiés	477			
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	481			
TC	TABLE DE CONCORDANCE	483			
	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion	484			
	Table de correspondance avec les exigences de l'article R. 225-105 du Code de commerce (application du dispositif législatif Grenelle 2)	485			
	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	488			
	Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004	489			

PERSONNES RESPONSABLES

> **RESPONSABLE DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE 2013** 6

> **RESPONSABLE DE L'INFORMATION
FINANCIÈRE** 6

> **ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013** 6

> RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

Carlos Tavares
Président du Directoire de Peugeot S.A.

> ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées page 484 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les comptes individuels de Peugeot S.A. présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en section 20.3.1 et 20.4.1, qui contiennent une observation. L'observation du rapport sur les comptes consolidés est la suivante.

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, dans le contexte de l'environnement économique et financier du Groupe tel qu'exposé dans le rapport de gestion du Groupe, nous attirons votre attention sur les notes suivantes des comptes consolidés :

- > la Note 2.4 qui précise les postes comptables pour lesquels les estimations et les hypothèses retenues sont particulièrement sensibles ;
- > la Note 9.1 sur les tests de valeur des actifs de la division Automobile qui ont conduit à enregistrer une dépréciation de 1 009 millions d'euros. Cette note précise que les tests ont été réalisés sur la base d'un plan

à moyen terme dont les modalités de financement n'étaient pas définitivement arrêtées au 31 décembre 2013. Elle souligne que le Groupe est confiant sur sa capacité à mettre en place les financements correspondants ;

- > la Note 40 sur les événements postérieurs à la clôture. Elle indique en particulier que le Directoire et le Conseil de Surveillance ont décidé, le 18 février 2014, de soumettre à la prochaine Assemblée générale des actionnaires une augmentation de capital de 3 milliards d'euros. Elle précise que cette augmentation de capital devrait permettre notamment le financement du plan à moyen terme actuel du Groupe et la relance de son développement ;
- > la Note 36 qui expose la situation de liquidité du Groupe et de Banque PSA Finance ;
- > la Note 3 qui expose l'incidence de la première application de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages au personnel. »

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans le document de référence déposé le 28 mars 2013 à l'AMF sous le numéro de visa D.13-0239 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 274 et 275 dudit document, qui contient une observation.

Les états financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentés dans le document de référence déposé le 5 mars 2012 à l'AMF sous le numéro de visa D.12.0128 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 224 et 225 dudit document, qui contient une observation.

Carlos Tavares
Président du Directoire de Peugeot S.A.

> RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Carole Dupont-Pietri
Directeur de la communication financière et des relations investisseurs
Tél. : 01 40 66 42 59

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

> RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 8

> RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ERNST & YOUNG ET AUTRES

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Messieurs Christian Mouillon et Marc Stoessel
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

MAZARS

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Loïc Wallaert et Jean Louis Simon
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SOCIÉTÉ AUDITEX

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

PATRICK DE CAMBOURG

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

> <u>COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS</u>	<u>10</u>	> <u>TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS</u>	<u>11</u>
> <u>BILANS CONSOLIDÉS</u>	<u>11</u>		

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont présentés au titre de deux exercices 2013 et 2012. L'exercice 2011 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2012 sous le numéro D. 12-0128. Veuillez également vous référer au paragraphe 20.1 ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tels qu'adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013, en date de clôture des comptes.

> COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2013				2012 ⁽¹⁾			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	52 627	1 773	(310)	54 090	53 860	1 910	(324)	55 446
Résultat opérationnel courant	(545)	368	-	(177)	(951)	391	-	(560)
Produits et (charges) opérationnels non courants	(1 169)	-	-	(1 169)	(4 121)	(1)	-	(4 122)
Résultat opérationnel	(1 714)	368	-	(1 346)	(5 072)	390	-	(4 682)
Résultat net consolidé	(2 456)	238	-	(2 218)	(5 216)	293	-	(4 923)
Dont part du Groupe	(2 546)	223	6	(2 317)	(5 294)	281	-	(5 008)
Dont part des minoritaires	90	15	(6)	99	78	12	(5)	85
Résultat net - Part du groupe - par action de 1 euro (en euros)				(6,77)				(15,59)

(1) Retraité en application de l'IAS 19R concernant les retraites à compter de 2013 (16 millions d'euros sur le ROC Groupe, dont 8 millions d'euros sur le ROC de la division Automobile).

> BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Total des actifs non courants	19 583	389	(1)	19 971	21 208	424	-	21 632
Total des actifs courants	15 550	24 668	(568)	39 650	17 200	26 699	(656)	43 243
Total des actifs destinés à être cédés	43	0	0	43	9	0	0	9
TOTAL ACTIF	35 176	25 057	(569)	59 664	38 417	27 123	(656)	64 884

PASSIF	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Total des capitaux propres				7 791				10 167
Total des passifs non courants	12 668	363	(1)	13 030	12 650	345	-	12 995
Total des passifs courants	18 006	21 405	(568)	38 843	18 971	23 361	(656)	41 676
Passifs destinés à être cédés					46	0	0	46
TOTAL PASSIF				59 664				64 884

> TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2013				2012			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Résultat net des activités poursuivies	(2 453)	238		(2 215)	(6 019)	293	-	(5 726)
Marge brute d'autofinancement	700	287	-	987	1 033	290	-	1 323
Flux liés à l'exploitation	1 097	469	64	1 630	431	1 050	(64)	1 417
Flux liés aux investissements	(2 431)	(42)	-	(2 473)	(2 450)	(1)	3	(2 448)
Flux des opérations financières	2 204	(286)	-	1 918	2 387	(532)	4	1 859
Mouvements de conversion	(91)	(6)	5	(92)	(6)	(2)	2	(6)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	779	135	69	983	362	515	(55)	822
Trésorerie nette au début de l'exercice	5 399	1 669	(279)	6 789	4 692	1 154	(223)	5 623
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	6 137	1 804	(210)	7 731	5 399	1 669	(279)	6 789

FACTEURS DE RISQUES

4.1. > RISQUES OPÉRATIONNELS	14	4.4. > RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS	27
4.1.1. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique du Groupe	14	4.4.1. Procédures judiciaires et d'arbitrage	28
4.1.2. Risques liés au développement, au lancement et à la vente de nouveaux véhicules	14	4.4.2. Risques légaux liés aux litiges anti-concurrence	28
4.1.3. Risques clients et concessionnaires	16	4.4.3. Risques réglementaires	28
4.1.4. Risques matières premières	16	4.4.4. Covenants de crédits	28
4.1.5. Risques fournisseurs	17	4.4.5. Risques liés aux engagements de retraites et indemnités de fin de carrière	29
4.1.6. Risques industriels	17	4.4.6. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle	29
4.1.7. Risques environnementaux	18	4.4.7. Engagements Hors Bilan	29
4.1.8. Risques liés à la santé et à la sécurité au travail	19	4.5. > COUVERTURE DE RISQUES - ASSURANCES	30
4.1.9. Risques liés aux coopérations	20	4.6. > RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS STRATÉGIQUES MAJEURES ANNONCÉES PAR PEUGEOT LE 19 FÉVRIER 2014	30
4.1.10. Risques liés aux systèmes d'information	21		
4.2. > RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS	21		
4.2.1. Exposition aux variations de taux de change	21		
4.2.2. Exposition aux variations des taux d'intérêt	21		
4.2.3. Risque de contrepartie et risque de crédit	22		
4.2.4. Risque de liquidité	22		
4.2.5. Notation de la dette	22		
4.3. > RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BANQUE PSA FINANCE	23		
4.3.1. Risque d'activité	23		
4.3.2. Risque de crédit	24		
4.3.3. Risque de liquidité	25		
4.3.4. Risque de contrepartie	26		
4.3.5. Risque de concentration	26		
4.3.6. Risque opérationnel	26		
4.3.7. Corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire	27		

Dans ses différents métiers, le groupe PSA Peugeot Citroën (ci-après, le « Groupe » ou « PSA Peugeot Citroën ») veille à ce que les risques inhérents à ses activités soient maîtrisés. Ce chapitre décrit les principaux risques identifiés, les dispositifs de maîtrise mis en œuvre pour en éviter la survenance ou en limiter l'impact, y compris le dispositif de couverture par les assurances.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des dispositifs de contrôle associés sont menées en continu par les différentes directions opérationnelles du Groupe, en France comme à l'étranger, au niveau des unités significatives de la division Automobile et des filiales hors automobile (à l'exception du groupe Faurecia, qui a sa propre démarche).

Cette démarche conduit, tant au niveau de chaque direction opérationnelle qu'au niveau du Groupe, à l'élaboration d'une cartographie des risques majeurs (« Top-Risques »), à l'appréciation de leur degré de maîtrise et à la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires à leur traitement.

Les « Top-Risques » du Groupe et leurs plans d'actions associés font l'objet d'un reporting semestriel au Comité de Direction Générale.

Pour plus de détails sur le déploiement de la gestion des risques, veuillez vous reporter au chapitre 16.5.1 (paragraphe 2.4.1), du présent document de référence, page 217.

4.1. > RISQUES OPÉRATIONNELS

4.1.1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE DU GROUPE

FACTEURS DE RISQUES

Un mauvais environnement économique est susceptible d'influencer les activités du Groupe et donc ses résultats financiers. Ainsi, les périodes d'activité économique réduite et a fortiori les périodes de crise peuvent contribuer à une baisse importante de la demande sur un ou plusieurs marchés géographiques. L'impact peut être d'autant plus significatif pour le Groupe que la baisse de la demande touche plus particulièrement les zones où le Groupe est fortement implanté commercialement.

Par ailleurs, les activités du Groupe hors d'Europe l'exposent naturellement à des risques divers comme :

- > le risque de change : de fortes pertes de valeur de devises par rapport à l'euro ou une surévaluation des devises locales pour les achats peuvent limiter les capacités de ventes du Groupe sur certains marchés, voir ci-après 4.2.1 ;
- > l'évolution défavorable des réglementations fiscales et/ou douanières des pays avec lesquels le Groupe commerce ;
- > des événements géopolitiques : des mouvements populaires, une crise diplomatique, le renversement d'un régime, des comportements arbitraires, discriminatoires ou encore une guerre étrangère sont autant d'exemples de situations à risques auxquelles le Groupe peut être confronté. À ce titre, le Groupe a dû se résoudre à suspendre ses

expéditions vers l'Iran, en raison notamment des difficultés à trouver des financements sécurisés.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Le Groupe dispose d'une organisation managériale resserrée lui permettant de réagir très rapidement à divers types de situations à risques : ainsi, c'est dans un contexte de concurrence commerciale forte où l'on continue d'anticiper un marché européen durablement déprimé que le Groupe a décidé de renforcer son plan de performance au travers de la mise en œuvre de nouvelles opérations de réductions des coûts (voir chapitre 9.2.3.1).

La stratégie de globalisation du Groupe, détaillée chapitre 11 ci-après, qui se traduit notamment par la mondialisation de ses activités, constitue un des moyens pour affronter d'éventuels mauvais résultats sur une zone géographique donnée, affectée par une récession ou des événements géopolitiques majeurs.

S'agissant du risque de change, sa gestion est essentiellement centralisée au sein de PSA International (PSAI) qui met en place des couvertures de change adaptées au besoin. Par ailleurs, des actions sur les prix de vente sont décidées pour contrebalancer les effets de change négatifs, lorsque cela est possible. En complément, il convient de se reporter à la Note 36.1D aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, page 291.

4.1.2. RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT, AU LANCEMENT ET À LA VENTE DE NOUVEAUX VÉHICULES

FACTEURS DE RISQUES

Les décisions de développement et de commercialisation de nouveaux modèles de véhicules ou organes résultent d'études marketing et de rentabilité. La rentabilité des modèles, produits ou commercialisés, est calculée par rapport notamment à un volume de vente prévisionnel. Lorsque ce niveau doit être revu à la baisse, le Groupe peut être amené à reconnaître une perte de valeur sur les actifs immobilisés (investissements

et frais de développement capitalisés qui sont amortis sur la durée de vie du véhicule) ou à reconnaître une provision destinée à couvrir les indemnités contractuelles à verser, le cas échéant, du fait du non-respect du volume d'achat minimum. Les résultats des tests de valeurs réalisés au 31 décembre 2013 sont présentés Note 9.1 aux États financiers consolidés 2013 ci-après au chapitre 20.3.7, page 307.

Le développement des véhicules et des organes mécaniques est exposé à l'évolution permanente des réglementations, tant au niveau mondial qu'europpéen, relatives notamment à la sécurité et à l'environnement. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères. Ainsi, de nouvelles normes sont attendues en matière d'émissions de CO₂ des véhicules utilitaires légers. La Chine est en train de durcir ses normes en matière de nouvelles technologies et de CO₂. Au Brésil, les obligations réglementaires INOVAR Auto 2013-2017 imposées sur les ventes de véhicules (niveau de CO₂, niveau d'Intégration Locale, niveau de dépenses en R&D au Brésil) s'appliquent au Groupe, ainsi qu'à ses concurrents.

Le risque technique lié à la qualité et à la sécurité des produits vendus peut conduire les constructeurs automobiles à faire des campagnes de rappel de véhicules dans le but de corriger les anomalies détectées.

En ce qui concerne les risques commerciaux, le Groupe est fortement exposé au marché européen mature, dans un contexte actuel de déclin économique relatif des pays européens, de saturation des parcs et de la réduction de l'espace alloué aux véhicules dans les zones urbaines. Sur le marché européen, au vu de l'importance des montants alloués aux moyens commerciaux destinés à promouvoir les ventes, un risque porte également sur l'efficacité de l'utilisation des budgets de moyens commerciaux.

La forte croissance des volumes en Chine conduit à une exposition croissante du Groupe au marché chinois. Le principal risque porte sur la réduction de la croissance de ce marché qui conduirait rapidement à une situation de surcapacité compte tenu du rythme d'investissement des constructeurs, et donc à une tension sur les prix et les marges. Le mode de développement des activités de PSA en Chine via ses deux joint-ventures à 50 % : Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA) et Changan PSA Automobile (CAPSA), répartit néanmoins le risque financier avec les partenaires. Concernant le renforcement du partenariat avec Dongfeng, pour plus d'informations, il convient de se référer aux chapitres 4.6, 12 et 22 ci-après.

Concernant son développement en Amérique latine, le Groupe est potentiellement exposé à l'intégralité des facteurs de risques décrits dans le paragraphe 4.1.1.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

La Direction des programmes répond à la préoccupation de décliner la stratégie de l'entreprise et d'accroître la création de valeur, en assurant la mise en cohérence de toutes les fonctions y contribuant par leur action et en pilotant la réalisation des programmes. La couverture de la Direction des programmes est mondiale. Elle veille notamment à ce que les mises en projet soient réalisées conformément au Plan Directeur Monde, tant par les fonctions programmes (véhicules, modules, services), que par les Directions contributrices (industrielle, ressources humaines, etc.) et à ce que la performance économique des programmes soit assurée en cohérence avec les objectifs définis dans le cadre de la planification stratégique.

Afin de couvrir les risques de pilotage des projets de développement et d'industrialisation des nouveaux véhicules, le Groupe s'appuie sur un processus complet de conception et de développement, appelé schéma opérationnel de développement, qui est régulièrement mis à jour. Pour chaque projet véhicule sont définis des objectifs de prestations produit, de rentabilité, de qualité, de délais et de réduction de CO₂. La réalisation de ces objectifs est suivie par des jalons, au cours desquels la Direction générale réalise une revue de l'ensemble des indicateurs permettant le suivi de la

tenue des objectifs tant financiers que techniques. De plus, la Direction de la qualité a autorité pour valider la commercialisation de chaque véhicule produit et pour faire procéder aux contrôles et aux modernisations des véhicules éventuellement défectueux qui auraient déjà été livrés aux réseaux ou aux clients. Pour les véhicules commercialisés ou en projet, elle s'assure de leur conformité à la réglementation, notamment en matière d'environnement et de sécurité. La meilleure prise en compte des exigences après-vente des clients dès la conception du véhicule (réparabilité, diagnosticabilité, etc.) contribue également à l'amélioration constante de la qualité des nouveaux modèles du Groupe.

Le Groupe attache la plus grande importance à ce que la date de mise en œuvre de nouvelles réglementations soit compatible avec la réalité industrielle et issue d'études d'impacts menées avec toute l'objectivité nécessaire. Les échanges du Groupe avec les autorités de réglementation s'inscrivent dans ce cadre. Au Brésil, Le Groupe a mis en place un pilotage centralisé sur les obligations réglementaires INOVAR Auto.

Un dispositif approprié de veille réglementaire et d'actions approprié est mis en place en Europe et dans les principaux pays hors d'Europe où le Groupe déploie son activité.

En Europe, le Groupe a renforcé son processus de prévisions des marchés en se basant sur une approche prudente de l'évolution des marchés européens. Des actions visant à renforcer le contrôle interne et le pilotage des marges et des moyens commerciaux variables ont par ailleurs été menées courant 2013. Le Groupe a ainsi déployé une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne relatif aux moyens commerciaux de ses filiales et a introduit sur tous les pays un nouveau système d'analyse des marges et des moyens commerciaux variables. Des audits ciblés par pays ou par nature de dépenses sont menés en complément par la Direction de l'audit et du management des risques. Enfin, le Groupe s'affranchit progressivement de sa dépendance vis-à-vis du marché européen du fait de son internationalisation croissante.

En Chine à ce jour, l'évolution du marché apparaît bien contrôlée dans la mesure où les zones en développement dans le pays prennent le relais des villes en saturation. Le Groupe pilote les projets véhicules et organes de ses deux joint-ventures via une gouvernance interne dédiée, ainsi que via les organes d'administration de ses deux joint-ventures. Concernant CAPSA, les développements industriels et commerciaux de la gamme DS orientée premium sont en cours. Le renforcement du partenariat avec Dongfeng Motors au sein de DPCA va par ailleurs permettre au Groupe de disposer d'une base d'ingénierie et d'exportation pour le reste de l'Asie dont l'activité pourrait contribuer à compenser une éventuelle décroissance du marché chinois.

En Amérique latine, les dispositifs de gestion et de contrôle spécifiques ont été renforcés courant 2013, avec en particulier :

- > la mise en place d'analyse de risques systématiques avant la validation du processus de programmation véhicules ;
- > le renforcement des plans d'actions d'intégration locale sur les projets véhicules et organes visant à réduire l'exposition du Groupe au risque de change ;
- > le renforcement de la politique de couverture de change en Amérique latine ;
- > la mise en place de procédures de type gestion de crise pour réagir rapidement (notamment au vu des tensions macro-économiques sur l'Argentine).

4.1.3. RISQUES CLIENTS ET CONCESSIONNAIRES

FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de ses activités commerciales et d'établissement de crédit, le Groupe est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients.

S'agissant des ventes avec option de rachat de véhicules, le risque porte sur l'écart entre l'estimation de la valeur de la revente finale du véhicule faite lors de la conclusion du contrat et la valeur réelle le jour de la reprise.

Les provisions et les charges enregistrées en relation à ce risque sont présentées Note 19.4 pour Banque PSA Finance et Note 22 pour les sociétés industrielles et commerciales dans les notes aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, respectivement page 226 et 327.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Face aux risques d'insolvabilité, le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements reçus en contrepartie des biens et services qu'il délivre à ses clients. Ainsi, le Groupe a défini une politique en matière de sécurisation des paiements, qui vise à éviter tout risque de crédit.

Lorsque le risque porte sur les aspects de financement, il convient de se référer au dispositif mis en place par Banque PSA Finance qui lui est propre (cf. paragraphe 4.3 ci-après).

Lorsque Banque PSA Finance n'intervient pas, une norme définit les conditions de règlements (délais de paiement et encours de financement) à appliquer par la division Automobile aux différents clients en fonction du type de flux facturé (voitures neuves, voitures d'occasion, pièces de rechange, éléments détachés, organes), et précise le niveau de validation nécessaire à l'octroi d'une dérogation par rapport aux règles fixées par la norme. Les créances sur les importateurs étrangers font l'objet d'une sécurisation systématique à 100 %.

Un reporting mensuel permet de s'assurer du respect de ces dispositifs et les principaux indicateurs font l'objet de commentaires lors des revues opérationnelles de la direction.

S'agissant des ventes avec option de rachat de véhicules, le Groupe a mis en place une expertise d'évaluation de la valeur résiduelle. Cette expertise est mise en œuvre au moment de la négociation du contrat et à intervalles réguliers pendant la durée du contrat permettant, si nécessaire, d'ajuster les valeurs de nouveaux contrats.

4.1.4. RISQUES MATIÈRES PREMIÈRES

FACTEURS DE RISQUES

La division Automobile du Groupe comme la division Équipement (Faurecia) sont exposées au risque matières premières soit via leurs achats directs de matières premières, soit indirectement au travers des composants achetés à leurs fournisseurs. Les achats de matières premières ont représenté 30 % du budget « achats série » en 2013. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux auquel cas les prix de transaction des matières ou composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés. Les matières premières dont l'impact sur les coûts de production est le plus important sont, par ordre décroissant :

- > pour les matières premières négociées : l'acier (38 % du coût total des achats de matières premières série), les matières thermoplastiques et l'élastomère (24 %) ;
- > pour les matières premières cotées : l'aluminium (6 % du coût total des achats de matières premières série), les métaux précieux (3 %) et les métaux non ferreux (cuivre, zinc, plomb) (3 %).

Dans ce contexte, deux types de risques principaux sont identifiés :

1. le risque d'approvisionnement associé à la disponibilité des matières premières ;
2. le risque économique associé aux variations de prix des matières premières.

Les « achats série » (ou *Direct Material*) concernent les achats de matières premières ou de composants utilisés dans l'assemblage du véhicule et qui deviennent la propriété du client final lors de l'acquisition de son véhicule (par exemple : tôle d'acier, projecteur, pare-chocs, sièges, vitrages, roues, etc.).

Le montant des achats série s'est élevé en 2013 pour les besoins de l'Europe (y compris Russie) à 16,9 milliards d'euros, soit 79 % du montant total des achats Europe.

Les autres types d'achats sont multiples mais on peut distinguer :

- > les achats de composants automobiles ou d'accessoires (barres de toit, attelage de remorquage, surtapis, etc.) pour les besoins de pièces de rechange ou d'équipements complémentaires d'accessoire dans les réseaux Peugeot et Citroën ;
- > les achats de biens d'équipements (ou d'investissements) qui concernent les actifs de production du Groupe : presse d'emboutissage, ligne de peinture, robot de soudure, etc. Ces biens sont capitalisés au bilan de PSA Peugeot Citroën ;
- > les achats de fournitures industrielles (consommables d'usines pour la maintenance des biens d'équipements, équipements de protection individuelle, etc.), de fournitures de frais généraux, de prestations (*facility management*, nettoyage, création publicitaire, intérim, agence de voyages, restauration collective, etc.).

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Pour répondre aux deux risques, la stratégie déployée par la Direction des achats vise à tirer le meilleur profit des différents leviers d'actions à sa disposition tels que l'optimisation du *sourcing* mondial, la massification des achats directs et indirects de matières, l'accroissement de la flexibilité dans les substitutions de matières, l'utilisation de matières recyclées et de matériaux verts, la valorisation des sous-produits et la mise en place de couvertures financières.

La mise en œuvre de cette stratégie matière est pilotée lors de revues trimestrielles présidées par le Directeur de la recherche et développement et le Directeur des achats du Groupe. Elle est déployée par des cellules techniques achats organisées par matière qui ont en charge la mise en œuvre des leviers et le suivi régulier des risques d'approvisionnement.

Afin de limiter le risque économique sur les matières premières cotées la Direction des achats et la Direction financière ont mis en place une politique de couvertures financières à moyen terme (3 ans) au travers de la filiale PSA International. Cette politique fait l'objet de revues trimestrielles, présidées par le Directeur financier du Groupe et le Directeur des achats,

au cours desquelles les décisions sur les prises de position sont entérinées en fonction des règles de gouvernance, des prévisions de consommation actualisées et des grandes tendances du marché. Aucune couverture spéculative n'est mise en place et le principe en période haussière est de sécuriser au minimum 50 % des besoins à un horizon d'un an et 20 % des besoins à un horizon de 2 ans.

En complément, il convient de se référer à la Note 36.1E aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, page 367.

4.1.5. RISQUES FOURNISSEURS

FACTEURS DE RISQUES

La contribution des fournisseurs, à travers le développement et la fourniture de pièces, représente plus de 75 % du prix de revient de fabrication des véhicules. Le fournisseur le plus important représente 10,9 % des achats, les cinq principaux fournisseurs représentent 27,2 % et les dix principaux, 37,9 % des achats.

De ce fait, la performance technique, qualité, logistique et financière des fournisseurs est importante, les défaillances de fournisseurs pouvant effectivement conduire à des arrêts de production des usines ainsi qu'à des retards dans les lancements commerciaux des nouveaux véhicules.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Tous les fournisseurs sont évalués, sélectionnés et suivis selon différents critères dont la compétitivité, la qualité, la performance logistique, l'aptitude à développer et à industrialiser de nouveaux produits, la pérennité et la responsabilité sociale et environnementale.

La Direction des achats s'appuie sur une forte expertise en analyse des coûts de production et des prix matières ainsi que sur une connaissance approfondie des marchés mondiaux, lui permettant d'animer la mise en concurrence et de maîtriser la relation avec les fournisseurs.

En outre, des équipes dédiées ont pour mission de gérer de façon préventive et curative les risques qualité, logistique et pérennité de la *supply chain*.

Depuis 2012, le Groupe a mis en place une organisation *Supplier Development* afin de sécuriser ses approvisionnements en termes de qualité et de logistique, tant en phase projet que durant la commercialisation. Cette organisation contribue aussi à la montée en compétences des fournisseurs sur leur efficacité opérationnelle (*lean manufacturing*).

Par ailleurs, l'entité « Stratégie Relations Fournisseurs et Risques Fournisseurs » de la Direction des achats analyse les résultats financiers

des fournisseurs du Groupe, consolide les informations sur leurs stratégies industrielles, apprécie les impacts de la politique *make or buy* de PSA Peugeot Citroën sur le panel fournisseurs, évalue les impacts socio-économiques sur les choix industriels du Groupe, maintient une veille sur la conformité des fournisseurs aux exigences sociales et environnementales du Groupe, etc. Depuis la crise économique et financière de 2008 qui a fortement touché les fournisseurs, l'entité a mis un œuvre un suivi rapproché. Les résultats financiers de l'ensemble des fournisseurs sont analysés, ce qui permet d'identifier tous les fournisseurs à risque fort de défaillance. Parmi eux, les fournisseurs conduisant à une forte exposition financière et industrielle sont considérés à « risque fort » et leur situation est présentée chaque mois au Comité de Direction des achats qui valide les plans d'actions et peut proposer d'engager une sécurisation active. Le Comité de gouvernance sécurisation, composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des programmes, de la Direction de la *supply chain* et de la Direction R&D et présidé par le Directeur des Achats, valide et suit mensuellement l'avancement des décisions de sécurisation.

L'entité suit également les engagements pris par le Groupe pendant cette crise (réduction des délais de paiements, suivi du Code de performance et de bonnes pratiques), et participe activement aux instances de la Plateforme Filière Automobile (PFA) et du Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA).

En 2013, le suivi préventif et curatif des fournisseurs concernait 74 dossiers représentant approximativement 5 % de la masse achats, contre 83 dossiers et 7,6 % de la masse achats en 2012. Pour mémoire un pic avait été atteint en 2009, avec 100 dossiers qui représentaient 15 % de la masse achats.

Le Groupe a également fait évoluer ses processus d'affectation de marché par site fournisseurs afin de renforcer son approche de prévention des risques suite aux crises géopolitiques survenues en 2011 et 2012 dans certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Dans ce cadre, le Groupe a engagé en 2013 le doublage des moyens de production pour des pièces à très forte cadence journalière.

4.1.6. RISQUES INDUSTRIELS

FACTEURS DE RISQUES

Un sinistre majeur tel qu'un incendie, un événement naturel, la casse d'une installation stratégique ou un blocage de la production peut compromettre la production ainsi que la commercialisation de plusieurs centaines de milliers de véhicules.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste de prévention de ses risques industriels et naturels dont les objectifs sont de :

- > prévenir les sinistres très significatifs ;
- > limiter au maximum les situations à risques ou en atténuer les effets ;

- > développer la capacité des organisations à faire face aux situations d'urgence et de crise ;
- > promouvoir à tous les niveaux des organisations une culture de prévention des risques et de résilience face aux accidents ;
- > optimiser le transfert des risques de forte intensité au marché de l'assurance.

La gestion des risques susceptibles d'affecter les actifs corporels du Groupe et par là même la continuité des activités est mise en œuvre par le réseau des *Risk Managers* d'établissements, avec l'appui d'experts de l'exploitation et de domaines tels que l'incendie et les risques naturels.

Cette politique de prévention a permis de réduire très sensiblement les facteurs de risques ainsi que le nombre d'incidents qui ont été diminués de moitié en dix ans. Elle est d'ailleurs reconnue par les compagnies d'assurances : celles-ci ont en effet attribué le label international « Risque Hautement Protégé » à la majorité des secteurs d'activités stratégiques identifiés comme les plus à risque.

Les risques industriels liés à la stratégie de développement international notamment en ce qui concerne l'installation de nouveaux sites de production et la politique d'acquisition hors d'Europe sont limités du fait de la réalisation d'études préalables, lesquelles tiennent compte à la fois des

besoins prévisionnels de la nouvelle unité concernée, des disponibilités de plateformes, organes et sous-ensembles communs au niveau Groupe (conception et capacités industrielles), d'éventuels partenariats ainsi que du contexte local.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement à la fabrication, le système de management des risques de la Direction industrielle s'appuie sur trois fondamentaux : le PSA Excellence Système associé à la dynamique de convergence vers « l'usine excellente », le dispositif de management des risques Groupe et le contrôle de gestion économique industriel, qui permettent de couvrir l'ensemble des risques majeurs identifiés au sein de la Direction industrielle. La gestion des risques est intégrée dans l'animation opérationnelle de la Direction industrielle et un suivi est assuré tout au long de l'année. Des audits sont régulièrement effectués, afin de vérifier le respect des standards édictés, de juger de leur pertinence et d'émettre des recommandations, le cas échéant.

Enfin, en ce qui concerne la qualité des processus industriels, les unités terminales sont certifiées ISO 9001 (hors chapitre 7.3 « conception et développement ») par l'UTAC, pour répondre aux exigences de l'annexe X « procédure de conformité de la production » de la Directive européenne 2007/46/CE.

4.1.7. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, le Groupe peut être exposé à des risques environnementaux. Il est nécessaire de les maîtriser étant donné l'étendue des sites industriels et la coexistence de multiples activités telles que les fonderies, la mécanique, la peinture et l'assemblage sur un même site.

DESCRIPTION DES DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Le Groupe attache une importance particulière à la maîtrise de l'impact environnemental de ses sites. La prévention des nuisances et des risques environnementaux est intégrée aussi bien au stade des projets que par la suite.

Le Département environnement industriel coordonne le déploiement de la politique environnementale de la Direction industrielle qui vise à réduire les impacts environnementaux des installations du Groupe. En charge du déploiement des méthodologies et de la veille réglementaire afférente à l'environnement pour l'ensemble du Groupe, ce même département assure également un reporting centralisé pour suivre la performance environnementale des sites et encourager les démarches d'amélioration continue.

- > Les moyens humains

Dans chaque site significatif, une équipe « environnement » spécifique est chargée d'appliquer la politique environnementale du Groupe, visant à une maîtrise opérationnelle complète des risques. Le site peut également s'appuyer sur des experts techniques en environnement au sein de la Direction industrielle et de la Direction recherche et développement.

- > Les moyens financiers

Un plan d'investissement annuel dédié à la réduction des nuisances et des risques environnementaux, tenant compte notamment des évolutions réglementaires, accompagne le déploiement du programme de certification.

- > Les méthodologies

ISO 14001 :

L'analyse des risques environnementaux, menée conformément à la norme ISO 14001, permet d'identifier pour chaque site les Aspects Environnementaux Significatifs (AES) liés à son activité et à son intégration dans son environnement.

Cette analyse, régulièrement actualisée, permet de relever les enjeux majeurs de chaque usine et d'élaborer les plans d'actions, validés et suivis par la direction, permettant de maîtriser ce risque.

L'analyse des événements passés ainsi que les exercices réguliers d'intervention permettent d'optimiser la capacité à réagir des sites afin de réduire au strict minimum les impacts sur l'environnement d'un éventuel accident ou incident.

Les audits réguliers, tant par des auditeurs internes qualifiés que par des cabinets externes accrédités (UTAC, SGS, etc.), permettent de vérifier la bonne application du système de management environnemental.

À l'échelle mondiale, toutes les usines du Groupe sont certifiées ISO 14001 dans le domaine automobile, à l'exception de l'usine de Kaluga en Russie, dont les activités ont démarré en 2012 et dont la certification devrait intervenir au courant de l'année 2014.

Par ailleurs, les projets industriels font l'objet d'un examen entre les concepteurs, le site industriel concerné, les experts des Directions techniques et les spécialistes centraux de l'environnement afin d'identifier les enjeux et de déterminer les réponses à apporter pour réduire au minimum l'impact environnemental de ces projets.

En ce qui concerne spécifiquement les risques environnementaux liés aux produits dangereux, ceux-ci sont gérés conformément aux exigences réglementaires notamment en ce qui concerne leur manipulation, leur stockage, leur utilisation et leur élimination.

Dans ces conditions, le Groupe a mis en place une procédure permettant d'identifier tous les produits chimiques introduits dans les sites industriels et d'homologuer leur utilisation au poste de travail au regard des risques sur la santé, la sécurité et l'environnement.

En outre, des dispositions constructives (ateliers sur rétentions, circulation de fluides polluants dans des réseaux aériens) permettent de limiter considérablement les risques. Pour les autres risques, l'application rigoureuse des consignes définies est auditée régulièrement lors des tours de terrain des différents responsables d'atelier. Cette bonne mise en œuvre est également confortée par les audits ISO 14001.

Pour des informations complémentaires sur la démarche de certification du Groupe, il convient de se référer au chapitre 5.3.3.2, ci-après du présent document de référence, page 64.

REACH :

Au regard du règlement REACH, entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 et visant à mettre en place un cadre réglementaire européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques, le Groupe est :

- > « producteur d'articles », et à ce titre s'organise pour pouvoir répondre aux questions de ses clients sur la présence éventuelle de « substances très préoccupantes » dans ses articles ;
- > « utilisateur en aval », et de ce fait, en concertation avec les autres constructeurs automobiles européens (regroupés au sein de l'ACEA - Association des Constructeurs Automobiles Européens), une action auprès des fournisseurs du Groupe a été engagée pour s'assurer que ces derniers avaient bien pris en compte cette réglementation et pourraient donc, d'une part assurer la continuité de livraison de substances et mélanges nécessaires à la production automobile, et d'autre part fournir les informations nécessaires pour leur utilisation dans des conditions conformes à la réglementation.

Pour des informations complémentaires sur le respect de la réglementation REACH, il convient de se référer au chapitre 5.3.2.3.2, ci-après du présent document de référence, page 58.

Règlement européen CLP (Classification, Labelling and Packaging) :

Dans le même objectif de limitation des risques pour les personnes et l'environnement, un vaste programme d'information et de formation est engagé sur le déploiement progressif du Règlement européen CLP et sur la nouvelle définition et signalétique des dangers qu'il met en place.

Dans le cadre de son engagement pour un développement durable et responsable, le Groupe coopère avec les pouvoirs publics selon trois modes :

- > d'une part, les obligations réglementaires prévoient des informations régulières et structurées avec les différentes parties prenantes. Les relations fréquentes avec l'Administration en charge de l'environnement consistent en l'inspection de la bonne application de la réglementation environnementale sur sites, mais permettent aussi des échanges constructifs sur les évolutions de l'activité des sites et sur la présentation de bonnes pratiques environnementales ;
- > d'autre part, un rapport annuel complété du supplément Responsabilité Sociale et Environnementale est publié pour présenter au grand public et parties prenantes (document disponible sur internet) les axes de travail du Groupe dans le domaine de l'environnement industriel, les résultats environnementaux obtenus et les efforts accomplis dans ce domaine.

Dans le cadre de l'application de la norme ISO 14001, chaque site a développé une prise en compte de chaque demande des parties prenantes, et y apporte une réponse dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, l'analyse des événements passés ainsi que les exercices réguliers d'intervention permettent d'optimiser la capacité à réagir des sites afin de réduire au strict minimum les impacts sur l'environnement d'un éventuel accident ou incident.

4.1.8. RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

FACTEURS DE RISQUES

En sa qualité d'employeur, le Groupe est confronté à diverses situations mettant en jeu la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel comme les conditions de travail peuvent être à l'origine de situations de stress ou de mal-être, qui au-delà des impacts sur la santé, influent directement sur l'engagement des salariés. Enfin, le Groupe est confronté au risque d'accidents de travail, du fait de situations ou comportements à risques, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements du Groupe, les trajets domicile-travail étant la première cause d'accidents mortels déplorés.

Ainsi, le travail « posté » impliquant l'accomplissement de tâches répétitives et des sollicitations physiques du personnel constitue la cause principale des maladies professionnelles. De même, l'utilisation ou la présence de certains produits chimiques dans les processus de fabrication ou dans les composants des produits fabriqués constituent la cause de risques chimiques, pouvant altérer la qualité de l'air ou générer des pollutions ou des atmosphères explosives. Les rythmes de travail comme les conditions de travail peuvent être à l'origine de situations de stress ou de mal-être, qui au-delà des impacts sur la santé, influent directement sur l'engagement des salariés.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Face à ces risques, et dans le cadre de son ambition de développement responsable, le Groupe a mis en place une nouvelle politique de Santé et Sécurité au Travail qui s'appuie sur le Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail (SMST) constitué de 22 exigences, applicable à toutes les entités et filiales du Groupe. Ce nouveau mode de management est basé sur six fondements :

- > l'engagement de la direction ;
- > une animation structurée ;

- > des standards établis et appliqués ;
- > des rôles définis ;
- > des outils d'alerte ;
- > des outils d'amélioration et de contrôle.

Cinq engagements prioritaires ont été pris en compte par le Groupe :

- > la prévention des troubles musculo-squelettiques : tous les postes de travail répétitifs font l'objet d'une évaluation systématique des sollicitations physiques, cognitives et environnementales afin de conduire les actions nécessaires, dès la conception de nouveaux postes ou la transformation des installations existantes, est intégrée une démarche ergonomique préservant la santé des opérateurs ;
- > la prévention du risque chimique : tous les produits et substances font l'objet d'une évaluation et maîtrise des risques par des réseaux d'experts et tous les ateliers de production font l'objet d'un plan de surveillance de la qualité de l'air ;
- > la prévention des risques psychosociaux : une mesure permanente du niveau de stress et des causes professionnelles suivant 29 facteurs permet de conduire à chaque niveau de l'organisation du Groupe les plans d'actions appropriés ;
- > la prévention du risque routier : une charte sur la prévention du risque routier définit les actions définies par le Groupe dans ce domaine ;
- > la prévention des comportements à risque : la généralisation des audits STOP™ permet à chaque manager de développer ses capacités à détecter les situations et comportements à risque et d'agir.

Une évaluation suivant 18 familles de risques est réalisée pour chaque unité de travail. Cette évaluation est conduite conjointement entre les managers et les professionnels de la prévention des entités. Sur cette base, les plans d'actions de maîtrise des risques sont conduits prioritairement suivant le niveau de criticité.

Aujourd'hui, tous les établissements du Groupe, partout dans le monde, sont engagés dans la démarche selon une « feuille de route » constituée de cinq étapes de plus en plus exigeantes qui est garante du progrès continu de chaque entité en matière de sécurité. Un suivi des indicateurs clés est instauré au niveau de la Direction générale et dans chaque direction du Groupe.

Dans le cadre du déploiement du SMST, l'ensemble du personnel, y compris les dirigeants du Groupe, est formé et motivé au respect des règles de sécurité.

Des audits permettent de s'assurer du bon déploiement et du bon fonctionnement du SMST.

4.1.9. RISQUES LIÉS AUX COOPÉRATIONS

FACTEURS DE RISQUES

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts d'ingénierie et de production, le Groupe a mis en œuvre une politique de coopération avec d'autres constructeurs, définie dans le cadre du Plan Directeur Monde, basée sur la confiance réciproque et le partage des risques. Cette politique s'applique aussi bien pour les plateformes véhicules que pour les organes (boîtes de vitesses, moteurs et composants électriques). Le Groupe concède aussi régulièrement des licences de fabrication à certains partenaires industriels. Pour plus d'informations sur les coopérations, il convient de se référer au chapitre 8.1.2 ci-après.

Durant la phase exploratoire d'une coopération, le risque encouru concerne l'exploitation par le partenaire des informations portées à sa connaissance par PSA Peugeot Citroën.

Une fois l'accord de coopération établi, le risque encouru par le Groupe est essentiellement économique. Il se traduit par le paiement potentiel de pénalités pour non-enlèvement des capacités réservées ou pour compenser l'impact négatif des baisses de volumes sur les prix d'achat des composants, du dépassement ou de la surévaluation des frais de R&D, d'investissements, quand le partenaire assure la maîtrise d'œuvre.

Pour les cas où il s'avère que la rentabilité des projets est remise en cause, la part négative qui en résulte fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux et/ou d'une perte de valeur sur les actifs immobilisés dans les comptes consolidés.

Le non-respect de la propriété intellectuelle dans les cas où le partenaire concéderait des licences à tiers sans contrepartie pour le Groupe est une autre forme de risque, de même qu'un défaut d'un produit manufacturé par le partenaire nécessitant des rattrapages en clientèle qui affecterait l'image des produits PSA Peugeot Citroën.

L'Alliance entre le groupe PSA Peugeot Citroën et General Motors, annoncée le 29 février 2012, s'est concrétisée par la signature le 19 décembre 2012 de contrats d'application, et en particulier le lancement de trois projets industriels. Ces contrats ont fait l'objet d'un avenant en décembre 2013 qui confirme et précise deux des trois projets initialement envisagés, et qui intègre un nouveau programme de coopération (véhicule LCV du segment B).

Ces contrats contiennent des clauses de résiliation, notamment en cas de rentabilité insuffisante de l'un des projets industriels.

Par ailleurs, le montant et la date estimés des synergies attendues de l'Alliance, qui ont été réévalués en décembre 2013*, restent tributaires de la bonne exécution des programmes industriels dont les objectifs sont ambitieux compte tenu du niveau concurrentiel des marchés visés.

Le montant des synergies annoncées pourrait donc ne pas être atteint, ou bien être atteint au-delà de l'horizon escompté. Concernant le renforcement du partenariat avec Dongfeng, pour plus d'informations, il convient de se référer aux chapitres 4.6, 12 et 22 ci-après.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Pour limiter le risque dans la phase de négociation des contrats, le Groupe a renforcé ses dispositifs de contrôle des projets dits stratégiques via des règles plus strictes en termes de *Contract Management*, procédure approuvée par le Comité de Direction Générale en mai 2013 précisant les modalités de responsabilité, de jalonnement (mandat et cadrage, suivi de la négociation, validation avant signature, suivi de l'exécution des contrats) et de validation (Comité de Direction Générale, Directoire).

Au plan opérationnel, la Direction des programmes a mis en place avec l'aide de la Direction financière, un dispositif de contrôle des réalisations des engagements réciproques des partenaires.

Parmi les éléments de ce dispositif, on trouve la mise en place d'instances de gouvernance propre à chaque coopération, avec un processus d'escalade pour le règlement des points de divergence. Ces instances permettent une animation régulière et la prise de décisions communes, notamment, les plans d'actions destinés à corriger les dérives potentielles ou limiter le risque.

En complément, veuillez vous reporter aux Notes 9 et 37.2 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, respectivement pages 307 et 373.

* Les synergies totales estimées en février 2012, de l'ordre de 2 milliards de dollars par an d'ici cinq ans environ, ont été revues à environ 1,2 milliard de dollars par an à partir de 2018, répartis de façon équilibrée entre les deux groupes.

4.1.10. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés aux systèmes d'information du Groupe peuvent être classés selon la nature des atteintes que subissent les ressources informatiques :

- > atteinte à leur disponibilité suite à des pannes matérielles ou logicielles, des sinistres physiques, des attaques informatiques de ressources ciblées, des infections virales, des droits non attribués, etc. ;
- > atteinte à leur intégrité suite à des pannes matérielles ou logicielles ou des malveillances ciblées ;
- > atteinte à leur confidentialité suite à une accessibilité excessive de l'information (droits mal gérés, pas de chiffrement) ou un usage abusif de droits (usurpation d'identité, élévation de droits, etc.).

Des audits internes et externes sont menés régulièrement au sein du Groupe pour en vérifier l'application.

Pour maîtriser les risques cités plus haut, des actions relatives à la conception des systèmes d'information, leur utilisation et leur maintien en conditions opérationnelles, sont conduites selon deux axes principaux :

- > la maîtrise des accès aux informations sensibles dans un contexte d'ouverture croissante des systèmes à des tiers : séparation des tâches, revues périodiques des droits, limitation du nombre des intervenants, traçabilité, chiffrement, etc. ;
- > la capacité à poursuivre les activités essentielles du Groupe en cas de dysfonctionnement ou de sinistre majeur affectant l'un des centres informatiques : plan de reprise d'activité (PRA) et plan de continuité d'activité (PCA).

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Une politique de Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe est établie, elle couvre les secteurs Automobile et Financement.

Elle est déployée dans les Directions opérationnelles au travers de la gouvernance mise en place par la Direction sûreté du Groupe (DSG) en liaison avec la Direction des systèmes d'information (DSIN).

4.2. > RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Le Groupe est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marchés liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions. En ce qui concerne la gestion des risques,

principalement assurée par la Direction financière, les risques identifiés et la politique suivie par le Groupe pour gérer ces risques sont précisés dans la Note 36 de l'annexe des comptes consolidés 2013, page 357.

4.2.1. EXPOSITION AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

Il convient de se reporter à la Note 9.1 (« Test de valeur des UGT et provisions pour contrat onéreux de la division Automobile ») et à la Note 36.1 D (« Risque de change ») aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, respectivement pages 307 et 364.

4.2.2. EXPOSITION AUX VARIATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Il convient de se reporter à la Note 36.1 B (« Risque de taux ») aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, page 361.

4.2.3. RISQUE DE CONTREPARTIE ET RISQUE DE CRÉDIT

Il convient de se reporter à la Note 36.1 C aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, page 363.

4.2.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Il convient de se reporter à la Note 9.1 et à la Note 36.1 A aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, respectivement pages 307 et 357.

4.2.5. NOTATION DE LA DETTE

Plusieurs facteurs importants déterminent la notation du Groupe et/ou sont susceptibles d'affecter sa capacité à obtenir des financements à court, à moyen et à long terme : le niveau et la volatilité des résultats, les positions relatives sur les marchés sur lesquels le Groupe opère sa diversification géographique et produits, ses politiques de gestion des risques et ses ratios financiers, notamment le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio du cash-flow opérationnel sur la dette nette. La détérioration de l'un ou plusieurs des facteurs susmentionnés peut amener les agences de notation à revoir la notation de PSA Peugeot Citroën à la baisse, ce qui pourrait augmenter ses coûts de financement et rendre plus difficile les accès aux marchés financiers. Inversement, une amélioration de l'un de ces facteurs pourrait conduire les agences de notation à revoir à la hausse la note de crédit du Groupe.

Suite à la publication des résultats annuels 2012 de PSA Peugeot Citroën, l'agence de notation Standard & Poor's a dégradé la notation long terme du Groupe le 14 février 2013, à BB- pour Peugeot S.A. (notation court terme restée à B) et à BB+ pour Banque PSA Finance (notation court terme à B) avec une perspective négative sur les deux entités. Moody's Investors Service a mis PSA Peugeot Citroën sous revue pour dégradation (le 15 février 2013) puis également Banque PSA Finance (le 19 février 2013). Cette revue s'est conclue par la dégradation des notations long terme de Peugeot S.A. à B1 le 10 avril 2013 (notation court terme restée à Not-Prime), et de Banque PSA Finance à Ba1 le 16 avril 2013 (notation court terme inchangée à Not-Prime), avec une perspective stable pour les deux entités. Moody's Investors Service a modifié à la baisse la perspective de Peugeot S.A. et de Banque PSA Finance de stable à négative début août 2013, après l'annonce des résultats semestriels 2013.

Suite à la publication des résultats annuels 2013, et aux annonces du même jour, le 19 février 2014, Standard & Poor's a dégradé sa notation long terme de Peugeot S.A. à B+/stable (notation court terme inchangée à B),

et en conséquence celle de Banque PSA Finance à BB/stable le 21 février 2014 (la notation court terme inchangée à B). Moody's Investors Service a maintenu ses notations (B1 pour Peugeot S.A. et Ba1 pour Banque PSA Finance) mais a réévalué la perspective de négative à stable pour les deux entités le 25 février 2014. La notation court terme est également inchangée Not-Prime pour Peugeot SA et pour Banque PSA Finance.

Les agences de notation considèrent que les facteurs suivants pourraient conduire à une dégradation de la note à long terme de Banque PSA Finance :

- > une dégradation de la note de son actionnaire Peugeot S.A. ;
- > une dégradation de sa structure financière ;
- > toute évolution qui conduirait à penser que Banque PSA Finance pourrait ne pas bénéficier en cas de besoin d'une aide ou d'un soutien de l'État.

	Peugeot SA	Banque PSA Finance
S&P	B+/Stable/B	BB/Stable/B
Moody's	B1/Stable/Not-Prime	Ba1/Stable/Not-Prime

4.3. > RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BANQUE PSA FINANCE

Banque PSA Finance (BPF) assure le financement des véhicules neufs de marques Peugeot et Citroën et celui des véhicules d'occasion toutes marques, vendus par les réseaux de distribution des deux marques ainsi que d'autres objets tels que leurs besoins en fonds de roulement et leur immobilier. Elle finance les stocks de véhicules et de pièces de rechange des réseaux de distribution des deux marques. Elle propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, crédit classique, location avec option d'achat, location longue durée, et de services associés.

Les décisions d'octroi de financement de Banque PSA Finance sont totalement indépendantes du réseau de distribution, ainsi que des marques Peugeot et Citroën.

L'organisation du Groupe repose sur des règles précises de délégation des pouvoirs d'engagement, une centralisation des principales décisions de refinancement ainsi que de la gestion des relations bancaires.

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques des différentes activités de Banque PSA Finance sont assurées par des Directions dédiées et font partie intégrante de la Filière Risques dont le responsable est rattaché au Directeur général de BPF. Il rend également compte de ses missions au Comité d'audit de la Banque et autant que de besoin au Comité de Direction.

La gouvernance de la banque couvre notamment le pilotage des risques, la validation des méthodes ou modèles de mesure des risques ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de trois comités : le Comité risques, le Comité de refinancement et le Comité d'audit.

Les membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration de BPF sont soit parties prenantes à ces comités soit sont informés de leur teneur.

Dans le cadre de la mise en place du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) confiée à la Banque Centrale Européenne (BCE), la BCE a dévoilé le 23 octobre 2013 les critères d'évaluation des bilans des banques dites d'importance systémique et qui relèveront, en principe à partir de l'automne 2014, du MSU. Banque PSA Finance ainsi que 127 autres établissements ont été retenus à ce titre. À cette même date, la BCE a lancé une évaluation complète du bilan de ces banques, préalablement à l'exercice de son rôle de superviseur au niveau européen. Il s'agit d'un exercice qui vise à évaluer l'exposition en risque des banques à travers la revue de la qualité et la valorisation de leurs actifs, à apprécier la solidité des banques et à renforcer la confiance dans le secteur bancaire. Cet exercice qui s'achèvera en novembre 2014 est donc en cours au sein de la Banque PSA Finance.

Le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

BPF a recensé quatorze macro risques auxquelles elle est soumise, dont sept risques majeurs qui sont présentés ci-dessous. Les risques qui sont considérés comme non majeurs le sont soit du fait d'une politique visant une prise de risques minimale voire nulle (risque de change, risque de taux, risque de marché) ou alors du fait d'une moindre importance relative de ces risques (risques liés aux opérations de titrisation, risque de non-conformité, risque de réputation, risque des activités d'assurance).

Le rapport annuel 2013 de Banque PSA Finance, disponible sur le site www.banquepsafinance.com, présente les facteurs de risques et la gestion des risques de l'ensemble des 14 « macro risques ».

4.3.1. RISQUE D'ACTIVITÉ

FACTEURS DE RISQUES

Sept facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de Banque PSA Finance :

- > les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- > la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- > des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;
- > le volume de ventes des marques Peugeot et Citroën ainsi que la politique marketing de Peugeot et Citroën qui privilégient plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec BPF ;
- > la notation financière du groupe PSA Peugeot Citroën, et par effet de ricochet celle de Banque PSA Finance, qui peut entraîner un renchérissement du coût de refinancement de Banque PSA Finance à tout le moins pour ceux des refinancements réalisés sur les marchés financiers ;

- > le positionnement concurrentiel de Banque PSA Finance tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- > le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DE CES RISQUES

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des « *stress scénarii* ».

4.3.2. RISQUE DE CRÉDIT

FACTEURS DE RISQUES

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec BPF. Si Banque PSA Finance a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement Banque PSA Finance ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi du crédit et chaque mois pour les financements en portefeuille.

À l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notation internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. Les modèles internes sont développés et contrôlés par des experts au sein de la structure centrale de BPF. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de *grading* (*Corporate*) ou d'outils décisionnels (*Retail*), tous deux gérés et contrôlés par la structure centrale (hors filiales en partenariat qui font l'objet d'une supervision rapprochée). Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité. Un monitoring est très régulièrement réalisé par la structure centrale et par les équipes opérationnelles situées en France et à l'étranger, afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail (financements accordés aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises), les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires, demandées dans le cadre des systèmes experts d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, positives ou négatives, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégation précises. Pour les portefeuilles *Corporate* elles vont jusqu'à reposer sur la décision de comités de crédit locaux ou centraux.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et contrôlés par des équipes au sein de la structure centrale de BPF et sont mis à disposition des filiales et succursales. Les analystes risques locaux et centraux vérifient que de nouvelles niches de clientèle sont correctement appréhendées par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA) pour ceux des pays ayant reçu cette homologation par l'ACPR (huit pays à fin 2013). Ces modèles sont également développés et contrôlés en central. De ces modèles sont issus les taux de défaut, taux de pertes puis les probabilités de défaut et les *loss given default* utilisées pour calculer les exigences en fonds propres de ces portefeuilles. Pour l'activité *Corporate* réseau et assimilés, deux modèles de notation des contreparties ont été développés et sont régulièrement contrôlés, l'un pour la France (modèle Bâle 2/IRBF) et l'autre s'appliquant hors France. Ces modèles sont régulièrement contrôlés et font l'objet de *benchmarks* en ce qui concerne les notations externes qu'ils peuvent intégrer. Pour l'activité *Corporate* réseau deux modèles (l'un pour la France et l'autre hors France) ont été développés pour l'ensemble des pays, ils sont utilisés tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille. Pour huit des pays dans lesquels Banque PSA Finance est implantée ce

modèle est homologué IRBF. En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS les encours *retail* en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles *Corporate* réseau et *Corporate* hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle, en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

Le résultat de 2013 comprend une dépréciation additionnelle de 20 millions d'euros liée à des ajustements de taux de dépréciation opérés sur certaines techniques de financement dans le prolongement des contrôles a posteriori annuels des modèles de provisionnement IAS des portefeuilles retail. Ces ajustements impactent en particulier la France et du Royaume-Uni.

La maîtrise du risque par BPF est notamment fondée sur :

- > une offre produit, proposée par les filiales et succursales, et validée par le Siège, qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- > une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement *Corporate* réseau - *Retail* ;
- > des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- > une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- > une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

À cela s'ajoute pour les portefeuilles *Corporate* réseau (financements accordés aux concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën) et *Corporate* flottes (financements accordés aux clients *Corporate* hors réseau et assimilés) :

- > la fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées, les lignes de crédit sont associées à des produits financiers qui disposent de leurs propres lignes sachant que celle-ci ne sont pas fongibles entre elles ;
- > des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- > un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- > un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel, c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- > un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de leur activité ;
- > des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité *retail* concerne notamment :

- > l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;

- > les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- > les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions à minima bimestrielles voire plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles *Corporate* la surveillance du risque s'exerce principalement via :

- > le suivi des utilisations des lignes ;
- > le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- > le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- > le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- > le suivi quotidien des utilisations de lignes (localement et au siège), des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;

- > le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- > un comité de crédit local mensuel auquel participent sans voix délibérative des représentants des marques Peugeot et Citroën ;
- > des réunions à fréquence à minima mensuelles entre les équipes centrales de la banque et celles des filiales ou succursales.

Le comité risques et le comité d'audit de Banque PSA Finance sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de la banque PSA Finance. Le Comité risques est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques. Dans certains cas, ces validations peuvent être réalisées en Comité Bâle 2 auquel participent aussi les membres du Comité risques.

La Note du 34 « Coût du Risque » du rapport annuel de Banque PSA Finance détaille l'évolution du coût du risque et l'évolution des précisions par catégorie de clientèle (*Corporate Réseau*, *Corporate* et assimilés et *Retail*) en fonction de la qualité des créances.

4.3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

FACTEURS DE RISQUES

Le risque de liquidité auquel Banque PSA Finance est soumis dépend de :

- > paramètres externes (*Market Risk*) : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- > paramètres internes (*Funding Risk*) : principalement la notation de la Banque sachant que celle-ci est liée à celle de sa maison-mère du fait des critères méthodologiques des principales agences de notation.

Ces risques sont potentiellement moindres que ceux des années antérieures grâce au développement à compter de 2013 d'une activité dépôts de la clientèle depuis 2013.

Outre des refinancements sous forme de lignes bancaires et de programmes de refinancement sur les marchés financiers, Banque PSA Finance se refinance via des opérations de titrisation et a recours aux opérations de refinancement procurées par les Banques centrales, principalement la Banque Centrale Européenne. Les risques spécifiques aux opérations de titrisations sont présentés dans le rapport annuel 2013 de Banque PSA Finance, disponible sur le site www.banquepsafinance.com.

Le risque de liquidité constitue le principal risque financier auquel Banque PSA Finance est confrontée. De ce fait une attention et une vigilance toute particulière sont allouées à la gestion de ce risque.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

La mesure du risque de liquidité concerne :

- > le risque de liquidité *intra-day* ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que Banque PSA Finance est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées tous les mois ;

- > la capacité de Banque PSA Finance à refinancer sans *gap* de maturité sa nouvelle production de financement *Retail* et *Corporate*, sachant que les règles internes exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leur sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet de « stress scénarii » afin d'en mesurer la résistance ainsi que la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- > une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des sources de financements externes et des prêteurs, une facilité de liquidité. Cette politique générale vise, par ailleurs, un *full matching* (adossement des actifs et passifs dans la durée) ;
- > des limites et indicateurs de risque dont les principaux sont :
 - > la définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de Banque PSA Finance à l'instant et dans un proche avenir,
 - > un niveau de coefficient de liquidité minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement,
 - > être en mesure d'assurer une poursuite de l'activité, sans la limiter, sur une période de six mois en faisant appel à sa seule sécurité financière et en faisant l'hypothèse que durant cette période l'accès aux marchés de capitaux ne lui est pas possible et qu'elle n'est pas en mesure de mettre en place de nouvelles lignes bancaires,
 - > la simulation de « stress scénarii » et la définition d'un *contingency plan*.

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois des indicateurs de risque ainsi que le comité mensuel de refinancement qui suit la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité.

4.3.4. RISQUE DE CONTREPARTIE

FACTEURS DE RISQUES

Banque PSA Finance est exposée au risque de contrepartie à trois titres :

- > les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;
- > le placement de sa réserve de liquidité ;
- > la gestion, par délégation, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme de Titres de Créances Négociables (TCN) émis par des banques de premier plan, soit sous la forme de souscription d'OPCVM garantis en capital et en performance par ces mêmes banques, soit de bons monétaires. Chaque

contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation sur base d'un modèle interne.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives (98,3 % de l'encours au 31 décembre 2013). Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie *Investment Grade*.

Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité de refinancement ainsi que lors des Comités risques et des Comités d'audit de Banque PSA Finance. Le Comité de refinancement de Banque PSA Finance est également sollicité pour valider des évolutions du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque contrepartie visant à en accroître l'efficacité.

4.3.5. RISQUE DE CONCENTRATION

FACTEURS DE RISQUES

Le risque de concentration pour Banque PSA Finance est le risque en rapport avec une concentration importante des crédits dans certaines catégories d'actifs ou sur certains secteurs ou des refinancements dans certaines catégories de passifs.

Banque PSA Finance est soumise à plusieurs natures de risque de concentration :

- > le risque de concentration individuelle des opérations de crédit ;
- > le risque de concentration sectorielle des opérations de crédit ;
- > le risque de concentration des refinancements bancaires.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité risques de Banques PSA Finance ou au Comité de refinancement de Banque PSA Finance.

BPF tient compte de l'impact de la notation du groupe PSA Peugeot Citroën pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

Au 31 décembre 2013, les encours et engagements en risque pondéré sur les entités du groupe PSA Peugeot Citroën s'élèvent à 252 millions d'euros soit, 9,4 % des fonds propres prudentiels. À cette même date les 10 principaux engagements de Banque PSA Finance, y compris ceux sur le groupe PSA Peugeot Citroën représentent un montant total de 2 057 millions d'euros soit 76,6 % des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie les 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- > Banques : 1 256 millions d'euros/46,7 % des fonds propres prudentiels ;
- > *Corporate* réseau (hors PSA) : 478 millions d'euros/17,8 % des fonds propres prudentiels ;
- > *Corporate* hors réseau et assimilés (hors PSA) : 324 millions d'euros/12,1 % des fonds propres prudentiels.

La mesure, maîtrise et surveillance de ce risque sont décrits dans la section 1.6.5 du rapport annuel de BPF.

4.3.6. RISQUE OPÉRATIONNEL

DÉFINITION DU RISQUE ET FACTEURS DE RISQUE

Banque PSA Finance définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la banque et aux systèmes internes ou à

des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ». Il est distinct du risque de non-conformité et du risque de réputation qui sont présentés dans le rapport annuel 2013 de Banque PSA Finance, disponible sur le site www.banquepsafinance.com.

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DU RISQUE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE

Banque PSA Finance est exposée à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel :

- > fraude interne et fraude externe ;
- > pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- > clients, produits et pratiques commerciales ;
- > dommage aux actifs corporels ;
- > dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- > exécution, livraison et gestion des processus.

Banque PSA Finance est principalement exposée à des risques opérationnels en rapport avec le risque de crédit pour l'essentiel, des

fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de Banque PSA Finance a été établie et est tenue à jour. Elle identifie et hiérarchise sur quatre niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce via des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de reprise d'activité ont été définis et déployés pour les systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et succursales). Ils sont testés une fois par an.

4.3.7. CORRÉLATION ENTRE BANQUE PSA FINANCE ET SON ACTIONNAIRE

DÉFINITION DU RISQUE DE CORRÉLATION ET FACTEURS DE RISQUE

De par son appartenance à un groupe et du fait que ses activités captives, l'activité et la rentabilité de Banque PSA Finance peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du groupe PSA Peugeot Citroën :

- > des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité et in fine le *rating* du groupe PSA Peugeot Citroën ;
- > des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- > des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque du groupe PSA Peugeot Citroën.

MESURE, MAÎTRISE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE CORRÉLATION

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre de stress scénario. Le risque de corrélation principal concerne, celle liant étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau des notations à court et à long terme du Groupe et de Banque PSA Finance. La répercussion sur la notation de Banque PSA Finance de la dégradation de la notation de son actionnaire sous certains seuils et le fait que la Note à court terme et/ou celle à long terme puisse ne plus être *Investment grade* ou puisse fermer l'accès à certains marchés financiers a été étudié dans le cadre des stress scénarios et du *Contingency plan* du risque de liquidité.

4.4. > RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

Le groupe PSA Peugeot Citroën est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de concepteur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

Ces différents risques sont maîtrisés par la mise en œuvre de politiques de prévention dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail, de la propriété industrielle et intellectuelle, de l'environnement industriel, de la sécurité des véhicules et de la qualité de ses produits ou services ainsi que par la sécurisation juridique des opérations réalisées par le Groupe.

4.4.1. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Au 31 décembre 2013, aucun des litiges dans lesquels sont impliquées les sociétés du Groupe n'a eu d'impact significatif sur les comptes de ce dernier.

Au cours de la période couvrant les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité

du Groupe. De même, le Groupe n'a pas connaissance de procédure en suspens, ou dont il serait menacé, susceptible d'impacter significativement sa situation financière ou sa rentabilité.

Concernant les provisions pour litiges commerciaux et autres litiges, il convient de se reporter à la Note 27.2 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, page 334.

4.4.2. RISQUES LÉGAUX LIÉS AUX LITIGES ANTI-CONCURRENCE

FACTEURS DE RISQUES

Comme l'ensemble des opérateurs économiques, le Groupe est exposé, en France ainsi que dans les pays où il est implanté, à des risques juridiques liés au droit de la concurrence.

Les risques identifiés ont été cartographiés ; ils concernent principalement le domaine des achats, celui du commerce et celui des coopérations.

DISPOSITIFS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Pour prévenir ces risques, le Groupe dispose en central, comme dans les pays où il est implanté, de juristes internes et de conseils externes, experts en droit de la concurrence, qui travaillent en étroite relation avec les opérationnels concernés.

Par ailleurs, le Groupe a engagé en 2013 des actions pérennes de formation en droit de la concurrence auprès des responsables opérationnels susceptibles d'être confrontés à des risques de pratiques anti-concurrentielles. En 2013, ces actions ont été initiées dans le domaine du commerce. En 2014, ces actions se poursuivront et seront étendues au sein du Groupe.

4.4.3. RISQUES RÉGLEMENTAIRES

La nature des activités du Groupe et son implantation internationale le soumettent à un ensemble de réglementations très variées. En particulier, le développement des véhicules et des organes mécaniques est exposé à l'évolution permanente des réglementations, tant au niveau mondial qu'europpéen, relatives notamment à la sécurité et à l'environnement. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères. Les activités du Groupe peuvent être impactées par la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs, ainsi que par l'évolution des réglementations fiscales et/ou douanières des pays avec lesquels le Groupe commerce.

Ces exigences sont prises en compte au plus tôt dans le développement des véhicules et organes au niveau des projets ainsi que dans le cadre de la commercialisation de ces véhicules. Pour ce faire, le Groupe a mis en place des politiques et procédures aux niveaux appropriés pour assurer le respect de ces réglementations. De plus le Groupe participe au dialogue permanent avec les autorités nationales ou régionales en charge de la réglementation spécifique des produits du secteur automobile afin de prévenir les risques liés aux changements de réglementation.

4.4.4. COVENANTS DE CRÉDITS

Les covenants de crédit ont pour vocation de protéger les organismes prêteurs, et leur non-respect ouvre généralement des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipées. La facilité syndiquée revolving de 2,4 milliards d'euros au profit de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie nécessite le respect d'un ratio financier de dette nette des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à un. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2013 (53 %).

Les emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, ces emprunts comportent

des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties s'approchant de standards de marché. Il s'agit notamment de clauses de :

- > *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions ;
- > *material adverse change* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;

- > pari passu prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- > défauts croisés qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- > obligations d'informations périodiques ;
- > respect de la législation en vigueur ;
- > absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts octroyés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), présents dans le bilan au 31 décembre 2013 pour un montant global de 737 millions d'euros, sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent le nantissement minimum d'actifs financiers.

Les emprunts convertibles (OCEANE) détaillés en Note 29.3 aux États Financiers consolidés en 2013, chapitre 20.3.7 ci-après ; sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Peugeot S.A. ou Faurecia.

Le crédit syndiqué de Faurecia de 1 150 millions d'euros signé en décembre 2011 contient des clauses restrictives en matière de dette maximale et de ratios financiers consolidés sur le Groupe Faurecia. Au 31 décembre 2013, ces conditions, présentées en Note 36.1.A aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, étaient toutes respectées.

Pour BPF, des causes spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans de nombreux contrats :

- (i) l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française ;
- (ii) le respect d'un ratio de fonds propres *Common Equity Tier One* d'au moins 11 % ;
- (iii) et la nécessité de conserver la possibilité d'une garantie de l'État sur les émissions obligataires.

Toutes ces clauses sont respectées au 31 décembre 2013.

4.4.5. RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de régimes de retraite complémentaires, à cotisations définies ou à prestations définies, ainsi que de régimes d'indemnités de départ à la retraite qui donnent droit au versement d'une somme forfaitaire au moment du départ à la retraite. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ses cotisations. Pour les régimes à prestations définies, en France et au Royaume-Uni principalement, le Groupe doit provisionner le paiement sur le long terme des pensions de retraite, ce qui génère des engagements sociaux dans les comptes du Groupe. Ces engagements impactent directement les résultats du Groupe.

Ces engagements peuvent être sensibles à l'évolution de leurs paramètres de calcul que sont, notamment, le taux d'actualisation des cash-flows futurs, les taux d'inflation, et les paramètres démographiques (évolution des salaires, table de mortalité, *turnover*, etc.).

Afin de maîtriser au mieux ces passifs sociaux, des évaluations actuarielles sont effectuées par des experts indépendants chaque année dans l'ensemble des pays concernés, et les hypothèses utilisées sont revues régulièrement afin de refléter au mieux la réalité. Les fonds de pension sont suivis par la Direction financière (l'allocation de l'actif financier, la robustesse du modèle, les rendements, etc.). Enfin, l'évolution des normes comptables et leurs futurs changements sont anticipés afin de connaître les principaux impacts et y faire face de manière plus performante.

En complément, il convient de se reporter à la Note 28 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après, page 335.

4.4.6. RISQUES LIÉS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à breveter ses innovations, à concéder, ou se voir concéder, des droits d'exploitation de brevets ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle, et prend alors toutes les mesures usuelles pour protéger ses droits.

La plus grande attention est portée à la protection des droits de propriété intellectuelle du groupe PSA Peugeot Citroën et des actions sont engagées à l'encontre des contrefacteurs, notamment de pièces de rechange.

En 2013, PSA Peugeot Citroën confirme pour la 6^e fois consécutive sa place de premier déposant de brevets français avec 1 348 brevets publiés en 2012 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Cette tendance devrait être maintenue en 2014.

Pour des informations complémentaires sur la politique de brevets du Groupe, il convient de se référer au chapitre 11.1, ci-après du présent document de référence, page 156.

4.4.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les principaux engagements concernent les avals, cautions, et garanties délivrés par le Groupe dans le cadre de la marche normale de son activité ainsi que les engagements liés aux coopérations.

En complément, il convient de se reporter à la Note 37 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7. ci-après, page 372.

4.5. > COUVERTURE DE RISQUES - ASSURANCES

Avec l'appui de courtiers en assurance, le département Assurances du Groupe souscrit, auprès d'acteurs à la solvabilité financière reconnue, des programmes d'assurances mondiaux, notamment pour :

- > les « Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives » avec quatre lignes d'assurances pour une capacité globale de 1 500 millions d'euros et des franchises allant jusqu'à 10 millions d'euros par sinistre ;
- > la « Responsabilité Civile » avec un programme d'assurances en trois lignes pour une capacité globale de 250 millions d'euros et une franchise maximale de 0,5 million d'euros par sinistre ;
- > le « Transport et stockage de véhicules sur parcs » avec trois lignes d'assurances jusqu'à 100 millions d'euros pour les dommages aux véhicules stockés en plein air et jusqu'à 50 millions d'euros pour les dommages aux marchandises en cours de transport et des franchises de 0,3 million d'euros au maximum ;
- > la « Fraude » avec trois lignes d'assurances à hauteur de 60 millions d'euros pour couvrir les pertes pécuniaires résultant d'une fraude ou d'un acte de malveillance informatique.

Certaines premières lignes de ces programmes d'assurances sont réassurées au sein de la société SARAL (S.A. de Réassurance Luxembourgeoise) détenue à 100 % par Peugeot S.A.

SARAL participe, aux côtés des assureurs et réassureurs traditionnels, à la couverture des seuls risques du Groupe et est particulièrement engagée dans la couverture des risques de Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives (16 millions d'euros par sinistre et par an), de Responsabilité automobile (0,75 million d'euros par sinistre), de Transport et stockage de véhicules sur parcs (15 millions d'euros par sinistre et 30 millions d'euros par an) et de Fraude (1,5 million d'euros par sinistre et 3 millions d'euros par an).

Associée à une démarche volontariste de prévention des risques, la politique d'assurances du Groupe se résume donc à un transfert vers les assureurs des seuls risques d'intensité élevée et à une rétention par le biais des franchises et de la capture des risques d'intensité faible et modérée.

4.6. > RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS STRATÉGIQUES MAJEURES ANNONCÉES PAR PEUGEOT LE 19 FÉVRIER 2014

La mise en œuvre du partenariat industriel et commercial renforcé avec Dongfeng Motor Group Company Limited est soumise à la réalisation d'un ensemble de conditions.

L'entrée en vigueur du partenariat renforcé avec Dongfeng Motor Group Company Limited est conditionnée à la réalisation des augmentations de capital réservées au bénéfice de Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited) et de la République française (par l'intermédiaire de SOGÉPA) d'un montant total de 1 048 millions d'euros (soit 524 millions d'euros pour chacun des bénéficiaires). L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 1 950 millions d'euros fait l'objet d'engagements de souscription (prévus dans un *Master Agreement* détaillant les termes et conditions des augmentations du capital de la Société) de Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited) à hauteur de 276 millions d'euros, de la République française (par l'intermédiaire de SOGÉPA) à hauteur de 276 millions d'euros et de EPF/FFP (à hauteur d'un montant permettant d'égaliser leur participation au capital avec celles de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et de SOGÉPA post-opérations ; le montant de l'engagement de souscription d'EPF/FFP sera déterminé au moment de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires) ; le solde, soit un montant maximal de 1,4 milliard d'euros, fait l'objet, à la date du présent document de référence, d'une garantie en volume par un syndicat bancaire. Cet engagement de garantie en volume, qui comporte des conditions suspensives liées à la réalisation des opérations décrites ci-dessous, pourrait être résilié à tout moment par le syndicat bancaire dans certaines circonstances usuelles, notamment en cas de changement significatif défavorable de la situation de la Société et de ses filiales, en cas

de survenance de certaines circonstances internationales ou nationales majeures ou d'événements de marché défavorables susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou encore en cas de non-respect par Dongfeng Motor Group Company Limited, la République française ou EPF/FFP des termes de leurs engagements de souscription.

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription sera dirigée par le même syndicat bancaire, et fera l'objet d'un contrat de garantie conclu après obtention du visa de l'AMF sur le prospectus relatif à cette augmentation de capital. Ce contrat de garantie sera sans faculté de résiliation autrement qu'en cas de non-respect par Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, SOGÉPA ou EPF/FFP, selon le cas, des termes de leurs engagements de souscription aux augmentations de capital réservées et à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et de leurs engagements de conservation pris à l'égard de la Société ou de non réalisation des augmentations de capital réservées le lendemain de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Si l'engagement de garantie ou le contrat de garantie était résilié ou si les augmentations de capital réservées n'étaient pas réalisées conformément à leurs termes, d'une part l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ne serait pas réalisée et d'autre part l'entrée en vigueur du partenariat industriel et commercial renforcé avec Dongfeng Motor Group Company Limited n'aurait pas lieu dans les termes prévus.

Le partenariat renforcé avec Dongfeng Motor Group Company Limited a par ailleurs fait l'objet de la signature entre la Société et Dongfeng Motor Group Company Limited le 26 mars 2014 d'un *Framework Agreement* arrêtant les principes de la coopération industrielle et d'un *Master Agreement* dont la mise en œuvre est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires

chinoises et françaises compétentes. Par ailleurs, le *Master Agreement* pourrait être résilié jusqu'à la signature par Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et SOGEPa de leurs engagements de souscription (prévus le jour du visa de l'AMF sur le prospectus de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription) en cas de survenance d'un événement significatif défavorable (« *material adverse event* ») c'est-à-dire de tout événement, circonstance ou changement (ou série d'événements, circonstances ou changements similaires provenant des mêmes circonstances de fait) ayant pour conséquence un impact significatif défavorable sur la position financière, les capitaux propres ou le résultat opérationnel de la Société et de ses filiales (prises dans leur ensemble), mais excluant tout événement, circonstance ou changement résultant (i) de conditions générales économiques ou financières, ou (ii) d'événements affectant l'industrie en général, ou (iii) de tout fait révélé au public ou révélé à Dongfeng Motor Group Company Limited ou à la République française préalablement au 26 mars 2014. Cette clause ne pourrait être mise en œuvre que conjointement par Dongfeng Motor Group Company Limited et la République française et de bonne foi.

Ainsi, la survenance d'un événement significatif défavorable tel que décrit ci-dessus pourrait entraîner la résiliation du *Master Agreement* et ainsi aboutir à la non réalisation de l'ensemble des augmentations de capital susvisées et à l'absence de mise en œuvre du partenariat renforcé avec Dongfeng Motor Group Company Limited, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, les perspectives et l'image du Groupe.

La réalisation des opérations financières annoncées le 19 février 2014 requiert le vote favorable en Assemblée Générale extraordinaire de la Société de deux-tiers des votants.

L'Assemblée Générale mixte de la Société convoquée pour le 25 avril 2014 (l'« Assemblée Générale ») est appelée à se prononcer sur les autorisations financières permettant de mettre en œuvre les opérations financières de la Société annoncées le 19 février 2014.

Ces autorisations financières sont des délégations de compétence de l'Assemblée Générale au Directoire à l'effet :

- > de procéder à l'émission et à l'attribution à titre gratuit aux actionnaires de la Société (à l'exception de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et de SOGEPa) de bons de souscription d'actions (les « BSA ») de la Société à raison d'un BSA par action de la Société (16^e résolution) donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 106 454 698 actions de la Société à raison de 3 actions nouvelles pour 10 BSA ;
- > d'effectuer une augmentation de capital d'un montant de 523 999 995 euros (prime d'émission incluse), par émission d'un nombre de 69 866 666 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de sept euros et cinquante centimes (prime d'émission incluse), réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited (17^e résolution) ;
- > d'effectuer une augmentation de capital d'un montant de 523 999 995 euros (prime d'émission incluse), par émission d'un nombre de 69 866 666 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de

sept euros et cinquante centimes (prime d'émission incluse), réservée à SOGEPa (18^e résolution) ;

- > d'effectuer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximal total, prime d'émission incluse, de deux milliards d'euros (19^e résolution).

Elles sont accompagnées de résolutions relatives à la désignation de membres du Conseil de Surveillance et d'une résolution connexe relative à la modification du plafond d'émission des OCEANE émises par la Société en 2009 et venant à échéance en janvier 2016 (20^e résolution).

Chacune de ces résolutions doit être approuvée sous condition suspensive (i) pour ce qui concerne les résolutions financières, de l'approbation des autres résolutions financières, des résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance (à l'exception du renouvellement du mandat de M. Louis Gallois) et de la résolution relative à la modification du plafond d'émission des OCEANE et (ii) pour ce qui concerne les résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance, à l'exception de celle relative au renouvellement du mandat de M. Louis Gallois, de la réalisation de l'émission et l'attribution des BSA et de la réalisation effective des augmentations de capital réservées. Par conséquent, si une ou plusieurs des résolutions financières, la résolution relative à la modification du plafond d'émission des OCEANE ou l'une des résolutions relatives à la nomination de membres du Conseil de Surveillance susvisés devait être rejetée par l'Assemblée Générale, les opérations financières annoncées le 19 février 2014 ne seraient pas réalisées et ainsi le renforcement du partenariat avec Dongfeng Motor Group Company Limited ne pourrait donc être mis en œuvre.

Il en résulterait que les objectifs annoncés par le Groupe d'amélioration de sa solidité financière et de sa compétitivité seraient remis en cause, ce qui aurait un impact négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, les perspectives et l'image du Groupe.

Les synergies ou objectifs attendus du partenariat renforcé avec Dongfeng Motor Group Company Limited pourraient de ne pas être atteints.

Le Groupe estime que le renforcement du partenariat avec Dongfeng Motor Group Company Limited devrait générer des synergies d'environ 400 millions d'euros par an pour la Société à l'horizon 2020.

Toutefois, le montant et la date des synergies annoncées reposent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient ne pas se réaliser. Ainsi, ces synergies reposent sur le bon déroulement des prochaines étapes du plan industriel et commercial défini par la Société et Dongfeng Motor Group Company Limited dans le cadre du partenariat et sur l'atteinte de l'objectif commun des deux sociétés de multiplier par trois les volumes de ventes de véhicules de DPCA à l'horizon 2020 (soit 1,5 million de véhicules produits et commercialisés par an).

Dans l'hypothèse où le montant des synergies annoncé ne serait pas atteint, ou bien serait atteint au-delà de l'horizon escompté, il pourrait en résulter un impact négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, les perspectives ou l'image du Groupe.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1. > HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	34	5.3. > ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - VOLET ENVIRONNEMENTAL ET VOLET SOCIÉTAL	35
5.1.1. Dénomination de la Société	34	5.3.1. Une responsabilité sociale et environnementale pleinement intégrée à la stratégie du Groupe	36
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	34	5.3.2. Actions menées pour la préservation de l'environnement et des ressources naturelles	40
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	34	5.3.3. L'activité des sites et l'environnement	62
5.1.4. Siège social - Réglementation - Forme juridique	34	5.3.4. Consommations et émissions des sites	71
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société	34	5.3.5. Engagement sociétal en faveur du développement durable	82
5.2. > INVESTISSEMENTS	35		

5.1. > HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la Société est Peugeot S.A.

Le nom générique de « PSA Peugeot Citroën » est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué autour de la société holding Peugeot S.A.

5.1.2. LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 100 554. Son code APE est 7010Z.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La Société a été créée en 1896. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4. SIÈGE SOCIAL - RÉGLEMENTATION - FORME JURIDIQUE

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

75, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris - France.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)1 40 66 55 11.

LÉGISLATION

Législation française.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code de commerce.

5.1.5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Fondée en 1896, la Société a exercé une activité industrielle et commerciale jusqu'en 1965 au moment où, dans le cadre d'une réorganisation juridique et financière du Groupe, elle a été transformée en société holding, ses activités étant poursuivies par sa filiale Automobiles Peugeot.

En 1974, Peugeot S.A. a pris le contrôle de l'intégralité du capital de Citroën S.A., ces deux sociétés ayant ensuite fusionné en 1976.

En 1978, la société américaine Chrysler Corporation a apporté à Peugeot S.A. le contrôle de ses filiales industrielles et commerciales en

Europe. L'activité de ces sociétés, poursuivie sous la marque Talbot, a été apportée, en 1980, à Automobiles Peugeot.

En 1979, ce dispositif a été complété par le rachat à Chrysler Financial Corporation de l'ensemble de ses filiales de financements commerciaux en Europe, opération qui a constitué une étape importante pour le développement des activités du Groupe dans ce domaine.

En 1987, Aciers et Outillages Peugeot et Cycles Peugeot forment Ecia et, après l'offre publique d'achat amicale sur les actions de l'équipementier

Bertrand Faure en 1998, sa dénomination sociale devient Faurecia. En 2001, Faurecia a réalisé l'acquisition des activités automobiles de Sommer Allibert.

PSA Finance Holding, dont les filiales assurent le financement des ventes de Peugeot et Citroën, a été transformée en banque en 1995. Sa dénomination est désormais Banque PSA Finance.

La réorganisation de la division Automobile, intervenue fin 1998, a consisté à harmoniser les structures juridiques avec les nouveaux schémas d'organisation fonctionnelle mis en place cette même année. Les sociétés Automobiles Peugeot et Automobiles Citroën ont apporté l'ensemble de leurs activités de développement et de fabrication de véhicules automobiles à la société Peugeot Citroën Automobiles, et leurs activités de conception et de fabrication de biens industriels à la société Process Conception Ingénierie.

En février 2012, PSA Peugeot Citroën et General Motors (GM) ont signé un « Master Agreement » annonçant la création d'une Alliance stratégique. Comme annoncé en décembre 2013, le Groupe et GM ont annoncé de nouveaux développements dans leur Alliance stratégique. L'Alliance, centrée sur le développement en commun de véhicules, les achats et la

logistique, essentiellement en Europe, est étendue au partage de capacités de production. L'Alliance se concrétise industriellement en Europe avec trois projets communs et une organisation commune des achats. Pour plus d'informations concernant l'Alliance, il convient de se référer aux chapitres 12 et 22 ci-après.

En décembre 2012, PSA Peugeot Citroën a cédé 75 % du capital de sa filiale, GEFCO S.A., spécialisée dans la logistique, à JSC Russian Railways (RZD).

Suite au projet d'évolution de la participation de PSA Peugeot Citroën et de Renault dans le capital des filiales Française de Mécanique (Douvrin, Nord-Pas de Calais) et Société de Transmissions Automatiques (Ruitz, Nord-Pas de Calais), PSA Peugeot Citroën a pris le contrôle exclusif, le 19 décembre 2013 de la Française de Mécanique.

Le 19 février 2014, le Groupe a annoncé des projets d'opérations majeures pour son développement, notamment des augmentations de capital de 3 milliards d'euros, assorties d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) aux actionnaires actuels. Pour plus de précisions, il convient de se reporter au chapitre 22 ci-après.

5.2. > INVESTISSEMENTS

Il convient de se reporter au paragraphe 10.3.2 relatif aux flux d'investissements des activités industrielles et commerciales, ainsi qu'au chapitre 11 « Investissements et Recherche et développement ». En 2013, l'ensemble des programmes d'investissements du Groupe a été revu afin de réduire les dépenses d'investissements et de R&D de la division Automobile.

5.3. > ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - VOLET ENVIRONNEMENTAL ET VOLET SOCIÉTAL

Le présent chapitre présente le volet environnemental et le volet sociétal de la politique du Groupe en faveur du développement durable, les actions menées dans ce cadre ainsi que les indicateurs associés.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les informations environnementales et sociétales contenues dans le présent chapitre s'inscrivent dans le cadre du dispositif des articles L. 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce résultant de la Loi n°2010-778 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi « Grenelle ») et des recommandations du *Global Reporting Initiative* (GRI).

Ces informations sont consolidées et portent sur la société mère Peugeot S.A., ainsi que sur l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le périmètre sur lequel sont rapportées de façon détaillée les informations environnementales et sociétales sur les actions en faveur du développement durable inclut les filiales :

> Automobiles : activités de Peugeot Citroën Automobile (sites de production, de recherche et développement et tertiaires) ;

> Bancaires : Banque PSA Finance (BPF), aux activités de banque et assurances ;

> Équipement : Faurecia.

Faurecia est une société cotée dont le capital est détenu à hauteur de 51,70 % par Peugeot S.A. Conformément aux dispositions légales, Faurecia dispose d'une complète autonomie de gestion qui établit et publie dans son propre document de référence les indicateurs environnementaux et sociétaux relevant de son activité.

Conformément aux exigences réglementaires, les informations quantitatives ont été publiées sur la base d'indicateurs transversaux et consolidables, dès lors que ces informations étaient pertinentes.

Le périmètre de reporting ne comporte pas les filiales communes avec d'autres constructeurs et les coopérations qui sont mises en équivalence, en raison de l'absence de contrôle exclusif.

Au sein de ces coopérations, le Groupe exerce son rôle d'actionnaire et de partenaire industriel dans une perspective de développement à long terme. Dans ce cadre, le Groupe traite les sujets environnementaux et sociaux avec le même souci de responsabilité que dans ses autres activités.

En fonction du mode de pilotage retenu avec le partenaire industriel, les coopérations rendent compte à différents niveaux de leur performance sociale et environnementale.

Le Groupe détient des parts dans six coopérations industrielles automobiles :

- > TPCA, située à Kolín en République Tchèque, en joint-operation avec Toyota ;
- > DPCA, située dans le Hubei (Wuhan) en Chine, en joint-venture avec Dongfeng Motor Corp ;
- > CAPSA, située à Shenzhen en Chine, en joint-venture avec China Changan PSA Automobiles ;
- > Sevelsud, située à Val Di Sangro en Italie, en joint-operation avec Fiat ;
- > La Française de Mécanique, située à Douvrin en France, en joint-operation avec Renault ;

- > PCMA Automotiv RUS, située à Kaluga en Russie, en joint-operation avec Mitsubishi Motors Corp.

Depuis 2007, à l'initiative du Groupe et en accord avec le co-actionnaire Dongfeng Motor Corp., DPCA publie un rapport de développement durable, qui fut le premier rapport de développement durable d'un constructeur automobile en Chine.

La Française de Mécanique qui était en *joint-operation* avec Renault jusqu'au 19 décembre 2013, date de prise de contrôle par le Groupe, n'a pas été consolidée dans le reporting 2013 en intégration globale. La Française de Mécanique sera intégrée au reporting 2014.

La structure de coopération avec Mitsubishi Motors Corp. est incluse au reporting sur les volets sociétaux et environnementaux.

D'autres éléments, en particulier, des exemples d'actions menées, sont plus largement décrits dans les publications RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) de chacune des entités. Le rapport RSE du Groupe ainsi que le document de référence de Faurecia décrivent notamment la politique, les engagements et les résultats des filiales automobile, bancaire et équipementière.

VÉRIFICATION PAR UN TIERS INDÉPENDANT

Le processus d'élaboration des informations sociales et environnementales des sites industriels, des filiales commerciales des marques et de la filiale bancaire Banque PSA Finance (BPF) publiés dans ce rapport, répondant aux exigences des dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce issu de la « Loi Grenelle 2 », ont été vérifiés par un organisme tiers indépendant (Grant Thornton) dont l'attestation figure au chapitre 23 du présent document de référence.

Faurecia a mandaté un autre organisme tiers indépendant qui a vérifié la conformité des informations qualitatives et quantitatives la concernant

aux exigences du Grenelle. Les conclusions ont été communiquées à Grant Thornton qui les a prises en compte pour l'établissement de son rapport.

Les références à la Loi Grenelle 2 apparaissent sous forme d'icône, de G.1 à G.42.

L'attestation sur la présence et la sincérité des informations de l'organisme tiers indépendant, Grant Thornton, est disponible dans son intégralité au chapitre 23 du présent document de référence.

5.3.1. UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DU GROUPE **G.20**

Conscientes des enjeux du développement durable, les entreprises ont repensé leurs modèles tant en matière d'offres produits, que de politique d'achats, de ressources humaines et d'engagement sociétal.

Cependant, et malgré le contexte économique difficile que traversent de nombreux secteurs économiques, les entreprises engagées veillent à maintenir le cap de la transition environnementale et sociétale.

Ainsi, le Groupe, bien que particulièrement affecté par la crise qui touche les marchés automobiles, confirme que le développement responsable reste l'un des fondements de sa stratégie.

Sa politique RSE repose sur trois piliers qui l'ouvrent à un champ plus large que celui de la seule construction d'automobiles.

Le Groupe se positionne en effet comme :

- > prescripteur de mobilité durable, notamment engagé dans la maîtrise de ses impacts environnementaux ;
- > acteur de la vie de ses territoires d'implantation ;
- > initiateur d'une politique de ressources humaines responsable.

Au sein du Groupe, la Délégation au Développement Durable, qui rapporte à un membre du Comité de Direction Générale, anime transversalement la démarche RSE en s'appuyant sur un réseau de correspondants présents dans chacune des grandes Directions du Groupe. Elle préconise les engagements RSE du Groupe que le Comité de Direction Générale valide une fois par an et dont il suit la mise en œuvre.

PSA PEUGEOT CITROËN, PRESCRIPTEUR DE MOBILITÉ DURABLE

Leader sur de nombreuses technologies et premier constructeur généraliste à la démocratiser, le Groupe oriente sa stratégie R&D sur trois axes pour les quatre années à venir : la réduction de ses impacts environnementaux, l'intelligence embarquée et les réponses aux défis de la mobilité urbaine.

LES CLEAN TECHS AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe consacre en effet chaque année d'importants investissements à la réduction des émissions CO₂ des véhicules qu'il commercialise. Les avancées réalisées sur les moteurs, associées aux travaux sur l'allègement et sur l'aérodynamisme des véhicules, permettaient déjà aux véhicules du Groupe d'afficher une moyenne d'émissions de 115,9 g de CO₂/km fin 2013, en Europe 22. Ces performances, en phase avec le seuil des 95 g CO₂/km fixé par la réglementation européenne d'ici 2020, placent le Groupe parmi les meilleurs constructeurs européens sur ce critère des rejets de CO₂.

Pour la majorité des clients, qui continueront de privilégier les moteurs thermiques, le Groupe poursuit ses efforts en matière de réduction des consommations et donc des émissions :

- > 2000 : Premier véhicule diesel équipé en série d'un Filtre à Particules ;
- > 2009 et 2010 : Commercialisation de plusieurs véhicules diesel < 99 g de CO₂/km ;
- > 2010 : Généralisation de la technologie micro-hybride e-HDi, dispositif permettant de stopper le moteur thermique lorsque le véhicule est à l'arrêt sans intervention du conducteur et de réduire jusqu'à 15 % en ville les consommations et donc les émissions de CO₂ ;
- > 2011 : Lancement, en première mondiale, de la technologie HYbrid4 qui associe un moteur thermique diesel à un moteur électrique. Celle-ci est dès à présent disponible sur les Peugeot 3008 et 508 berline et RXH, ainsi que sur la Citroën DS5. Ces modèles ont la capacité de fonctionner en 100 % électrique dès le démarrage et pendant 3 à 4 km jusqu'à 60 km/h. Au-delà, le moteur thermique prend le relais et recharge la batterie, en particulier à chaque décélération ;
- > 2012 : Commercialisation de nouveaux moteurs essence de trois cylindres émettant moins de 95 g de CO₂/km. Présentation du projet HYDOLÉ, démonstrateur hybride diesel rechargeable émettant moins de 50 g de CO₂/km ;
- > 2013 :
 - > présentation de la technologie Hybrid Air, prototype de chaîne de traction avant, à moteur thermique et air comprimé,
 - > présentation de la nouvelle plateforme mondiale du Groupe, « EMP2 : Efficient Modular Platform 2 », plateforme de nouvelle génération qui apporte des solutions performantes en termes de modularité, d'équipements et de réduction des émissions de CO₂,
 - > commercialisation par la Groupe du premier véhicule diesel équipé de la chaîne d'échappement « Blue HDi » (technologie SCR - *Selective Catalytic Reduction*) permettant une réduction massive des émissions d'oxydes d'azote.

En outre et au fur et à mesure que les villes s'équiperont des infrastructures adaptées, le véhicule électrique constituera une alternative de plus en plus crédible pour un usage urbain notamment. Précurseur, le Groupe a été le premier constructeur européen à commercialiser des modèles utilitaires électriques avec les Citroën Berlingo et Peugeot Partner. Dès 2010, le Groupe a renforcé sa position avec les véhicules pour particuliers, les Peugeot iOn et Citroën C-Zéro. Enfin, dès 2011, la marque Peugeot a complété son offre électrique avec le scooter e-Vivacity, une technologie 100 % électrique rechargeable. En 2012, et pour la deuxième année consécutive, le Groupe était leader en Europe sur le segment des véhicules électriques. En 2013 ont été lancés deux VUL (Véhicules Utilitaires Légers) qui viennent enrichir l'offre électrique du Groupe.

UNE SÉLECTION ATTENTIVE DES MATÉRIAUX DÈS LA CONCEPTION DES VÉHICULES CITROËN ET PEUGEOT

Dans ce registre, le Groupe développe des processus d'écoconception. Ses équipes de recherche et développement ont notamment étudié, dès la conception des modèles, l'intégration de matériaux verts dans le véhicule, notamment dans les polymères.

Le Groupe classe sous l'appellation « matériaux verts » trois familles de matériaux : les matières plastiques recyclées, les matériaux d'origine naturelle (bois, fibres végétales, etc.), et les matériaux bio-sourcés (polymères non issus de la filière pétrochimique mais de ressources renouvelables).

Ainsi, dès 2012, ce sont 25 % de matériaux verts (bio-sourcés ou issus du recyclage) qui ont été intégrés dès sa conception à la Peugeot 208 (hors acier). Dans les années à venir, cet effort d'intégration de matériaux verts sera maintenu pour l'ensemble des véhicules des gammes Citroën et Peugeot. Cette stratégie se poursuit sur les véhicules lancés en 2013 comme le Nouveau Citroën C4 Picasso.

Parallèlement, le Groupe se soucie d'optimiser son utilisation des ressources naturelles et de limiter l'impact sur l'environnement de ses produits en fin de vie. La démarche d'analyse de cycle de vie mise en place (c'est-à-dire une mesure de tous les impacts environnementaux inhérents aux véhicules, de leur conception jusqu'à leur destruction) permet notamment d'évaluer et de valider au mieux le choix des technologies et matériaux retenus pour chacun des nouveaux projets de véhicules.

UN GROUPE INDUSTRIEL ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour le Groupe, produire des véhicules décarbonés, suppose un outil industriel susceptible de maîtriser ses propres impacts et capable de répondre aux enjeux environnementaux majeurs :

- > contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- > limiter les pollutions, dont les rejets dans l'eau et l'atmosphère ;
- > préserver les milieux naturels, la biodiversité, et limiter l'utilisation des ressources naturelles au premier rang desquelles, l'eau ;
- > réduire la production de déchets et mieux les valoriser.

Aujourd'hui, plus de 500 personnes sont impliquées directement dans la gestion quotidienne de l'environnement industriel au sein du Groupe.

Deux importants projets de modernisation des chaufferies centralisées des usines de Sochaux et Mulhouse (engagés fin 2011 pour s'achever en 2014) ont permis d'installer de nouvelles chaudières au gaz intégrant les meilleures technologies disponibles afin de réduire les émissions des polluants de combustion. Enfin, l'adaptation du schéma thermique de Vesoul par l'arrêt de l'usage du fioul lourd notamment, s'est concrétisée dès 2012 par la mise en route d'une nouvelle chaudière gaz complétée par chaudière biomasse pour assurer les besoins en chauffage du site, tout en obtenant un bilan CO₂ très favorable.

Le Groupe poursuit ainsi le déploiement de la démarche de réduction de la consommation d'énergie dans toute l'entreprise et améliore son Système de Management Environnemental (SME) sur l'ensemble de ses sites industriels, tout en incitant ses réseaux commerciaux à mener des actions dans ce sens. Il associe également ses fournisseurs à son engagement environnemental en leur imposant des clauses contractuelles fixant des critères de responsabilité sociale et environnementale.

DES RÉPONSES EFFICACES AUX NOUVEAUX DÉFIS DE LA MOBILITÉ URBAINE

Le Groupe, en se positionnant activement dans l'économie de la fonctionnalité, a anticipé les nouvelles attentes de ses clients en renforçant des services existants et en construisant les offres de demain autour d'une mobilité à la carte qui sont d'ores et déjà déployées dans plusieurs pays d'Europe :

- > Mu by Peugeot, le choix d'un véhicule pour chaque usage ;
- > Citroën Multicity, la multimodalité, la voiture connectée avec les autres modes de transports ;
- > Share your fleet, la nouveauté du Groupe dévoilée au Salon de Francfort 2013, une solution d'auto-partage dédiée aux flottes.

Disponible aujourd'hui dans sept pays européens et plus de 100 nouveaux sites du réseau, le programme Mu by Peugeot vise plus de 100 nouveaux sites par an. Le programme a reçu, depuis sa création, plusieurs prix soulignant son caractère innovant, en Allemagne, en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni.

De son côté, Citroën Multicity intègre des services innovants pour répondre aux nouveaux usages de la mobilité :

- > la location entre particuliers, lancée en juin 2012, qui permet à un propriétaire de rentabiliser son véhicule en le louant les jours où il n'est pas utilisé et ainsi permettre à un locataire de répondre en toute sécurité à son besoin ponctuel de véhicule ;
- > le covoiturage, pour partager un trajet en toute convivialité, en faisant des économies et en limitant les émissions de CO₂ ;
- > l'auto-partage 100 % électrique à Berlin : l'offre « Citroën Multicity Auto-partage Berlin », lancée le 30 septembre 2012 en Allemagne, permet la location en auto-partage de véhicules électriques C-Zéro. Ce dispositif, en libre-service, est 100 % électrique, flexible (aller simple) et sans réservation.

Quant à Share your fleet, ce nouveau produit d'auto-partage, développé et commercialisé en coopération avec SIXT AG, a été lancé en Allemagne en juillet 2013 et s'adresse aux entreprises et aux collectivités, avec les principaux avantages suivants :

- > abaisser les coûts de la mobilité jusqu'à 30 % grâce à l'utilisation optimisée des véhicules, à la réduction des frais de taxi/transports publics et à des recettes supplémentaires générées par l'usage privé ;
- > procurer un service motivant aux employés : accès aux véhicules haut de gamme 24h/24 et 7j/7, utilisation très flexible (réservation jusqu'à 15 minutes avant le départ) d'un large choix de véhicules (citadine, berline, *Sport Utility Vehicles*, véhicules utilitaires légers et véhicules électriques).

Par ailleurs, le Groupe fait de la sécurité sur la route une condition essentielle de la mobilité responsable. Les équipements de sécurité qu'il développe sont ainsi commercialisés sur l'ensemble de ses gammes et accessibles par le plus grand nombre (e-call, Distance Alert, ou encore le RCVVI : régulateur de vitesses variable intelligent qui en trafic semi-dense adapte la vitesse du véhicule à celle du véhicule précédent). De plus, le Groupe poursuit ses travaux de recherche en matière d'intelligence embarquée pour proposer des outils permettant aux utilisateurs d'avoir accès à une large palette de services sur mesure pour optimiser leurs déplacements.

PSA PEUGEOT CITROËN, ACTEUR DE LA VIE DE SES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

Un Groupe ouvert sur la société civile

Depuis plusieurs années, le Groupe oriente son engagement sociétal autour de la mobilité, à la fois facteur de maintien du lien social et vecteur de réinsertion.

- > Créée le 18 juin 2011, la Fondation PSA, caractérisée par sa signature « Un Monde en Mouvement », soutient des projets d'insertion, éducatifs et culturels ou environnementaux s'inscrivant dans le champ de la mobilité, domaine dans lequel le Groupe est un acteur reconnu. En plus de deux années d'activité, la Fondation a apporté son soutien matériel, financier ou humain à environ plus de 200 projets, en s'appuyant sur un réseau de 20 délégués régionaux et près de 150 parrains-salariés du Groupe qui s'impliquent à titre individuel et bénévole dans des associations.

Les actions soutenues par la Fondation sont proposées par des structures d'intérêt général partout dans le monde : 79 % des projets se situent en France et 21 % à l'étranger, avec une prédilection pour les zones de développement du Groupe.

Pour assurer sa mission, la Fondation s'appuie sur un plan d'actions pluriannuel de 10 millions d'euros sur 5 ans. En 2013, 2,1 millions d'euros ont été apportés par la Fondation à des structures d'intérêt général, autour de cinq thèmes majeurs :

- a « mobilité et insertion » (47 % des budgets alloués en 2013). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en situation d'insertion socioprofessionnelle ;
- b « mobilité et urgence sociale » (17 % des budgets alloués en 2013). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en grande précarité ;
- c « mobilité et actions éducatives et culturelles » (24 % des budgets alloués en 2013). Ces actions mettent la mobilité au service de l'égalité des chances ou d'une deuxième chance notamment pour des jeunes fragilisés ;
- d « mobilité et handicap » (7 % des budgets alloués en 2013). L'objectif est de permettre d'accroître l'autonomie et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap ;
- e « mobilité et environnement » (5 % des budgets alloués en 2013). Ces actions visent à sensibiliser toutes les générations à la mobilité durable et à l'équilibre de la biodiversité.

La Fondation s'appuie également sur un dispositif de mécénat de compétences qui permet le détachement de cadres volontaires auprès d'associations qu'elle soutient. Ce mécénat prend la forme de missions d'assistance technique de longue durée.

- > Le Groupe, à travers la marque Peugeot, s'est associé en 1998 à l'Office National des Forêts pour lancer le projet Puits de Carbone en Amazonie. Ce dispositif consiste à reforester une parcelle importante de terres appauvries du Brésil avec comme finalité de séquestrer du carbone et de contribuer aux travaux de recherche sur l'effet de serre et la biodiversité. Dès 2012, le programme PETRA (Plateforme Expérimentale pour la gestion des Territoires Ruraux de l'Amazonie Légale) a été mis en place avec l'ensemble des partenaires engagés dans le Puits de Carbone. Ce programme permettra d'amplifier le dispositif d'accompagnement annuel de doctorants français et brésiliens sur des domaines d'intérêts prioritaires pour le projet (sylviculture, biodiversité, captation de carbone, etc.).

Relation fournisseurs : un avantage concurrentiel durable

La relation entretenue par le Groupe avec ses fournisseurs est un levier de compétitivité en termes de coûts, de qualité, d'innovation et de création de valeur partagée.

Initiée en 2009, la démarche « Excellence de la Relation Fournisseurs » qui constitue un atout très en amont des projets automobiles est primordiale dans toutes ses composantes : R&D, technique, industriel. Ainsi, le Groupe construit une relation privilégiée basée sur la création de valeur avec un panel de 15 fournisseurs de taille mondiale, impliqués en amont dans les orientations stratégiques du Groupe, dans une logique de « gagnant-gagnant ». Cette approche a pour objectif de mutualiser les savoir-faire de chacun des partenaires, d'établir une relation long terme, avec pour cible le progrès continu.

Pour compléter cette démarche, le Groupe labellisera d'ici 2015 une centaine de fournisseurs majeurs capables par leur structure financière solide et leurs capacités à innover, d'accompagner le développement du Groupe, notamment à l'international.

Pour le Groupe, des relations solides et pérennes avec ses fournisseurs passent par le respect de standards sociaux et environnementaux compatibles avec ceux du Groupe et par une volonté d'amélioration continue dans ce domaine.

Le Groupe poursuit en outre sa stratégie d'intégration locale en sélectionnant des fournisseurs implantés autour de ses sites de production. En faisant croître ainsi la part de ses achats locaux, le Groupe démontre que ses activités sont génératrices de développement économique.

PSA PEUGEOT CITROËN, INITIATEUR D'UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES RESPONSABLE

Les ressources humaines au cœur de la performance du Groupe

UN ACCOMPAGNEMENT DE CHAQUE SALARIÉ DANS SON PARCOURS PROFESSIONNEL

Afin d'accompagner et de faire grandir les talents dont il a besoin, le Groupe s'appuie sur le développement de l'Université PSA, lancée en avril 2010, qui est un acteur majeur de sa transformation. Elle a pour mission de transmettre, partout dans le monde, les connaissances et les savoir-être conformes aux valeurs et aux orientations stratégiques du Groupe.

Depuis 2011, deux antennes existent à l'international - la première à São Paulo (Brésil) et la deuxième à Shanghai (Chine) - afin d'amener les salariés, où qu'ils soient dans le monde, à partager des valeurs et des méthodes de travail communes.

Fort de sa volonté de développement responsable et dans l'optique de conduire au mieux les restructurations qu'il est amené à gérer, le Groupe s'appuie, depuis début 2012, sur le dispositif « Mobilité 2012 ». Ce dernier vise à accompagner les mobilités pour permettre aux salariés volontaires et positionnés sur des métiers « sensibles » d'évoluer grâce à un effort important de formation et de reconversion.

Ce dispositif comporte deux volets :

- > un volet interne, nommé « Top Compétences », pour orienter les salariés vers des métiers où les besoins du Groupe sont importants (métiers en tension) ou vers des métiers à l'équilibre ;
- > un volet externe, pour accompagner de manière concrète les salariés qui souhaitent quitter le Groupe pour créer/reprendre une entreprise, adhérer à un congé de reclassement ou encore, prendre un nouvel emploi à l'extérieur du Groupe.

Pendant cette période transitoire, les personnels d'encadrement et la fonction ressources humaines proposent d'accueillir les salariés au sein des Espaces Mobilité et Développement Professionnel pour répondre à leurs questions et pour les conseiller sur leur parcours professionnel. Un seul mot d'ordre pour le Groupe : ne laisser aucun salarié seul face à ses questions d'emploi.

L'efficacité de ce dialogue social se vérifie particulièrement alors que le Groupe est confronté à un contexte social complexe. Ainsi, dans le cadre du plan de redressement du Groupe, le 24 octobre 2013, le Groupe a signé avec les partenaires sociaux un « Nouveau Contrat Social ». Cet accord vise à participer au redressement de l'entreprise et à maintenir les bases industrielles et technologiques du Groupe en France bien au-delà de 2016, tout en préservant les intérêts essentiels des collaborateurs.

Parallèlement, le Groupe poursuit la valorisation de la diversité des personnes et des cultures qui composent ses effectifs, et fait de l'égalité et du respect vis-à-vis des différences un des éléments fondateurs de sa politique. Avec le déploiement de l'Engagement Diversité Monde, il dispose d'un référentiel constitué de sept principes fondateurs qui permettent une prise en compte globale de la mixité, de la diversité et de leurs enjeux. Détenteur de labels nationaux sur l'égalité et le respect de la diversité depuis plusieurs années, le Groupe s'est vu décerner en 2011 le premier label européen sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ COMME EXIGENCES

La mise en œuvre de la politique « sécurité et santé au travail » du Groupe s'appuie sur le déploiement du SMST ou Système de Management de Sécurité et de la Santé au Travail. L'ensemble des établissements du Groupe est engagé dans cette démarche structurée qui, en quatre ans d'existence, a déjà montré son efficacité. Le Groupe considère que la seule cible acceptable est de travailler sans accident et qu'il ne peut y avoir de développement efficace sans sécurité assurée pour tous les salariés. Le Groupe a choisi de centrer son action sur cinq points prioritaires : la prévention des troubles musculo-squelettiques, les risques chimiques, les risques psychosociaux, les risques routiers et le développement de la détection des comportements à risque.

Aujourd'hui, les résultats de cette politique sécurité et santé au travail, en nette progression dans toutes les activités et dans toutes les Directions, démontrent que le Groupe est durablement engagé dans une amélioration de tous ces indicateurs. Il s'est donné pour objectif de poursuivre dans cette voie, en ciblant à la fois les comportements individuels et collectifs afin de transformer durablement la culture sécurité du Groupe. Atteindre, avant 2014, un taux de fréquence des accidents avec arrêt (incluant les salariés et les intérimaires) d'un point était une ambition partagée par tous.

Depuis 2010, l'ensemble du personnel est intéressé aux résultats sécurité au travers de la mise en place d'objectifs personnels pour les managers et de l'intégration de ce critère dans les accords d'intéressement.

UN DÉVELOPPEMENT PORTÉ PAR UN DIALOGUE INTERNATIONAL

Mené au niveau mondial, le dialogue social du Groupe se développe au sein d'instances internationales d'échange et de dialogue, telles que le Comité Européen de Groupe et le comité paritaire stratégique. Ce dialogue fonde la cohésion sociale du Groupe autour de valeurs fortes comme la solidarité, la tolérance et l'engagement. C'est aussi le reflet de la volonté du Groupe d'étendre les meilleures pratiques en termes de ressources humaines à toutes ses entités et de promouvoir des principes forts tels que le respect des droits humains, l'égalité des chances, la diversité des équipes, la santé et la sécurité pour chaque salarié.

L'efficacité de ce dialogue social se vérifie particulièrement alors que le Groupe affronte un contexte social complexe. À ce titre, un mode de concertation permanent entre la direction du Groupe, les organisations syndicales et des représentants du gouvernement a été mis en place pour accompagner au plus près le plan de restructuration et réduire ses éventuels impacts sur l'emploi.

En outre, par son adhésion au *Global Compact* dès 2003, le Groupe s'est engagé à en respecter et à en promouvoir les 10 principes, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet engagement public est d'ailleurs le fondement de l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe. Signé en 2006 par plus de 90 organisations syndicales à travers le monde, appliqué à toutes les filiales du Groupe, dans tous ses pays d'implantation, l'accord cadre mondial a été renouvelé en 2010 en intégrant un nouvel objectif en faveur de la protection de l'environnement.

DES COMPORTEMENTS GUIDÉS PAR DES RÈGLES ÉTHIQUES FORMALISÉES

En cohérence avec son histoire et sa culture d'entreprise basée sur le respect et la responsabilité, le Groupe demande à chacun de ses salariés de respecter des règles de comportement dans l'exercice de ses responsabilités économiques, sociales et environnementales. Ces règles formalisées dans une charte Groupe s'appliquent dans toutes les filiales dans lesquelles le Groupe est majoritaire (à l'exception de Faurecia qui dispose de sa propre charte éthique) et dans tous les pays.

Cette exigence éthique s'appuie sur un dispositif renforcé depuis 2010 et progressivement étendu :

- > 2010 : mise en place d'une structure de gouvernance de l'éthique au niveau du Groupe - le comité éthique -, déploiement d'une version actualisée et concrète de la Charte éthique (en huit langues), adhésion de l'ensemble des cadres supérieurs à cette Charte, via un questionnaire électronique ;
- > 2011 : création, avec 12 *chief ethics officers*, d'un réseau-relais du comité éthique dans les grandes zones géographiques d'implantation

du Groupe, déploiement dans 20 pays de la Charte désormais traduite en 15 langues. À fin 2013, 21 890 salariés de 20 pays différents ont participé à un *e-learning* éthique et ont adhéré à la Charte ;

- > 2012-2013 : extension de la démarche d'adhésion à la Charte à l'ensemble des salariés concernés du Groupe (y compris en Russie et en Chine) ; mise en place d'outils complémentaires d'alertes et de lutte contre la fraude.

5.3.2. ACTIONS MENÉES POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Dès les phases de conception et à chaque étape du cycle de vie, les équipes du Groupe, y compris les équipes de Faurecia, sont mobilisées pour limiter autant que possible l'impact de l'automobile sur l'environnement (maîtrise des consommations, des émissions de CO₂ et de polluants, utilisation raisonnée des ressources naturelles, meilleure recyclabilité, etc.). Outre la conformité de ses véhicules aux réglementations environnementales des différents pays de commercialisation, ce travail d'écoconception vise à assurer au Groupe une avance en matière de mobilité durable.

Soucieux de s'inscrire dans un développement durable, le Groupe consacre une part très importante de ses efforts de recherches technologiques aux *clean technologies* dédiées à la réduction de l'empreinte écologique de ses véhicules. Cette démarche passe par :

- > la réduction de la consommation de carburant et des émissions des véhicules ;
- > l'allègement des véhicules, vertueux à tous points de vue (consommation, réduction des besoins en matières premières) ;
- > l'utilisation de matériaux verts (recyclés ou bio-sourcés).

L'ORGANISATION DU GROUPE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN PHASE DE CONCEPTION DES PRODUITS ET SERVICES G.20

Division Automobile (dont PCA)

Au sein de la division Automobile, la Direction de la Recherche et développement est rattachée au Comité de Direction Générale. Les activités de recherche et développement mobilisent près de 15 000 salariés dans le monde. Cette Direction conduit les travaux d'innovation technologique du Groupe et agit dans trois domaines principaux :

- > les véhicules décarbonés : pour faire face aux défis environnementaux, à la raréfaction des ressources fossiles et aux évolutions des modes de vie ;
- > le design, le concept et le style pour une qualité perçue irréprochable ;
- > les services, en co-animant avec les Directions marketing des marques Peugeot et Citroën la réflexion prospective en matière de connectivité et de mobilité (la multi-modalité, l'intelligence embarquée).

La Direction des programmes suit au fil du développement des projets véhicules la mise en œuvre des solutions choisies et mesure leur efficacité : taux d'utilisation des matériaux verts, émissions de CO₂. Une entité spécifique est responsable du suivi de la politique VHU (véhicules hors d'usage) du Groupe.

Banque PSA Finance (BPF)

Au sein de la filiale BPF, deux équipes centrales distinctes sont dédiées à la conception des produits : une équipe marketing « Produits de Financement » et une équipe marketing « Produits d'assurances ». La conception des offres respectives est réalisée en lien étroit avec les équipes marketing des deux marques et est consolidée en un plan produit BPF unique qui intègre les attentes des marques visant à soutenir la commercialisation des véhicules des marques Peugeot et Citroën, notamment à faible émission, via une offre produits de financement et de services adaptés et innovants. Des équipes marketing opérationnelles situées dans les différentes filiales de BPF sont en charge de l'adaptation des offres aux spécificités locales (législation, pratiques, langues, etc.)

Faurecia

Selon le type de motorisation et le cycle de conduite, un gain de 100 kg sur la masse totale d'un véhicule moyen actuel induit un gain de l'ordre de 8 à 10 g de CO₂/km. Le périmètre produit de Faurecia peut représenter jusqu'à 20 % de cette masse totale. Ceci positionne Faurecia parmi les acteurs majeurs de l'allègement des véhicules, donc de la réduction de leur consommation de carburant, mais aussi du contrôle des émissions de gaz à effet de serre et de la réduction de l'emploi de matières premières nécessaires à la production des véhicules. Par son activité Technologies de contrôle des émissions, Faurecia contribue également fortement à la réduction des émissions polluantes et sonores.

Pour se développer, rendre les véhicules plus légers et plus propres, Faurecia prend en compte les enjeux environnementaux depuis la conception jusqu'à la fin de vie des produits.

La performance globale de la Recherche et Innovation repose sur trois piliers : une approche système, une conception produit et process optimisée et une maîtrise des évolutions technologiques.

- > Approche système : Faurecia est un développeur et fournisseur de systèmes et sous-systèmes qui prennent souvent la forme de modules complets comme les sièges, modules bloc avant, cockpits, ligne d'échappements et qui ont souvent des architectures propres à Faurecia.
- > Conception produit et process : Lorsque le système est identifié et son périmètre déterminé, la conception produit/process commence. Le savoir-faire des équipes de conception, la création de standards, le management de la connaissance et la propension à pouvoir simuler les phénomènes permettent d'optimiser les produits et leur performance technico-économique.
- > Approche technologique : Elle repose sur un réseau d'expertise interne, sur l'intégration d'entreprises technologiques qui ont un savoir-faire unique ou sur des partenariats universitaires. Cette maîtrise technologique permet d'effectuer une conception produit/process des systèmes au meilleur niveau et d'optimiser les composants.

L'innovation et l'efficacité du développement produit sont des enjeux stratégiques pour Faurecia. Ils s'articulent autour de deux grands pôles d'activités :

- > le pôle recherche et innovation couvre les activités en amont de toute acquisition de programmes. Par le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies ainsi que l'étude et la mise au point de produits et process génériques, ce pôle amont est la clef d'une offre attractive et compétitive pour les clients ;
- > le pôle ingénierie programme couvre les applications véhicules. Ce pôle aval développe les programmes clients dans le planning défini, le respect des coûts et le niveau de qualité requis.

LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS [G.22](#)

Division Automobile

Les éléments relatifs à l'activité automobile (dont PCA) sont présentés dans le chapitre 11 du document de référence.

Faurecia

La recherche et développement a représenté 916 millions d'euros de dépenses totales en 2013 ce qui correspond à 5,1 % du chiffre d'affaires. La part de l'innovation a représenté 100 millions d'euros sur la même période.

Cinq mille huit cents ingénieurs et techniciens, répartis dans trente centres représentent la communauté Recherche et développement dans le monde. Cinq cents brevets ont été déposés en 2013.

Le développement technologique et l'innovation constituent l'une des priorités majeures de Faurecia. Pour accompagner cette priorité, Faurecia a confirmé sa politique d'ouverture vers le milieu académique en 2013. Après le lancement effectif de projets avancés avec le Fraunhofer Institut für Chemische Technologie (ICT) en Allemagne et dans le cadre des chaires industrielles avec l'École Supérieure d'Electricité (Supélec) et l'École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique (ESIGELEC) pour la mécatronique, l'École Centrale de Paris (ECP) et le Technische Universität München (TUM) à Munich pour les lignes d'assemblage et la logistique, le Technische Universität Dortmund (TUD) pour les matériaux métalliques et leur transformation, une nouvelle chaire a été signée avec le Freiburger Materialforschungszentrum de l'université de Freiburg (FMF) et le SKZ Würzburg, tous deux situés en Allemagne, pour la chimie des matériaux plastiques et les bio-matériaux. Les chaires industrielles sont des contrats bilatéraux moyen terme passés entre des industriels et des laboratoires d'écoles pour travailler sur des sujets technologiques ou des processus innovants. Elles mettent en présence des professeurs, des doctorants et/ou post-doctorants et des masters dans les spécialités requises sur des durées d'environ cinq ans.

Faurecia met, par ailleurs, en œuvre un plan ambitieux de déploiement de l'expertise interne. Plus de trois cents experts portent les compétences des soixante-sept domaines d'expertises que compte le groupe. La mutualisation des experts chaque fois que cela est pertinent assure l'optimisation de l'utilisation des compétences.

L'implication de la Direction générale dans le suivi des plans d'innovation au travers du *Technology Leadership Seminar*, des *Technology Sessions* et la participation au Forum Experts démontre que l'entreprise s'inscrit dans une démarche technologique et d'innovation comme un des moteurs essentiels de sa réussite.

En 2013, la continuité de l'effort d'innovation s'est concrétisée par le dépôt d'environ 500 brevets. Ce résultat, nettement supérieur à celui des années précédentes, qui se situait autour de 460 brevets par an, confirme l'engagement de Faurecia pour l'innovation. Ces brevets englobent les domaines produits, matériaux et procédés de fabrication, confirmant l'effort porté sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits.

Cet engagement pour la recherche et le développement s'est concrétisé en 2013 par l'ouverture d'un nouveau centre de développement en Chine à Shanghai pour les activités *Automotive Seating*, *Interior Systems* et *Automotive Exteriors*.

5.3.2.1. LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE ET S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE [G.22](#) [G.32](#)

À horizon 2020, le secteur automobile devra avoir démontré une capacité à être plus économe en énergie et plus respectueux de l'environnement.

En Europe et au Brésil, les dispositifs réglementaires concernant les émissions sont principalement orientés sur la préservation de l'environnement. Les dispositifs chinois de maîtrise des émissions visent aussi à conforter l'indépendance énergétique du pays.

En parallèle, les dispositifs fiscaux, l'urbanisation croissante sur tous les marchés ainsi que le développement des politiques de restrictions d'accès aux centres villes et les zones vertes constituent des accélérateurs du développement des technologies plus respectueuses de l'environnement.

Dans ce contexte, l'objectif visé par le Groupe est de consolider sa place de pionnier environnemental. Le Groupe développe une offre de plus en plus sobre et à faibles émissions de CO₂ pour continuer à satisfaire à la fois les besoins croissants de mobilité individuelle (accès à l'emploi, l'éducation, la santé, etc.) et les exigences réglementaires.

La stratégie actuelle du Groupe repose sur une approche segmentée par grands marchés et grandes typologies de clients (particuliers et professionnels, selon les usages, attentes et budgets) en répondant à chaque besoin avec un véhicule à faibles émissions de CO₂. Au cours de l'année 2013, le Groupe a ainsi lancé, en Europe, dans chaque segment du marché des véhicules à fort volume de production particulièrement bien positionnés en émissions de CO₂.

5.3.2.1.1. Les performances CO₂

TABLEAU DES LANCEMENTS 2013 DES VÉHICULES TRÈS BASSE CONSOMMATION

			g CO ₂ /km
Peugeot	208	1,2L e-VTi 82ch ETG5 Blue Lion	95
Peugeot	208	1,6L e-HDi FAP 92ch BVM5 Blue Lion	85
Peugeot	2008	1,6L e-HDi FAP 92ch ETG6 Blue Lion	98
Citroën	C3	e-VTi 82 Airdream ETG	95
Citroën	C3	e-HDi 90 Airdream BVM	85
Citroën	C4	e-HDi 115 Airdream BVM6	95
Citroën	DS3	e-VTi 82 Airdream ETG	95
Citroën	DS3	e-HDi 90 Airdream BVM	85

Ce type de lancement va se poursuivre au cours des années à venir.

Dans cette optique, le Groupe prévoit de déployer un large éventail de solutions technologiques articulées autour des grands axes suivants :

- > l'optimisation des chaînes de traction thermiques essence et diesel (incluant une diffusion large des dispositifs Stop & Start) ;
- > l'amélioration de l'efficacité énergétique globale des véhicules, notamment via l'optimisation des équipements et des éléments d'architecture du véhicule (pneus, aérodynamisme, masse, etc.) ;
- > le déploiement des technologies d'hybridation avec plusieurs niveaux de puissance et de capacité des batteries afin de répondre à la grande variété des usages et des budgets. Les technologies bi-mode ou hybride rechargeable représenteront une part importante du marché pour la décennie 2020-2030 tant pour les véhicules particuliers que pour les véhicules utilitaires ;
- > le développement d'offres en véhicules électriques à destination des flottes et des clients particuliers, au fur et à mesure que les villes s'équiperont en structures adaptées et que le coût des batteries baissera.

En Europe, après avoir commercialisé 50 % de véhicules VP/VU émettant moins de 110 g de CO₂/km en 2013, le Groupe poursuit ses efforts avec comme objectif à l'horizon 2020 que plus de 60 % de ses véhicules commercialisés émettent moins de 100 g de CO₂/km.

Pour consolider sa position de leader environnemental sur le moyen terme et à l'horizon 2020, la stratégie du Groupe vise à proposer systématiquement :

- > des véhicules présentant des consommations « en rupture », mais conservant un niveau élevé d'équipements et de prestations ;
- > des offres « best in class CO₂ » pour les modèles à fort volume de ventes dans les principaux segments du marché.

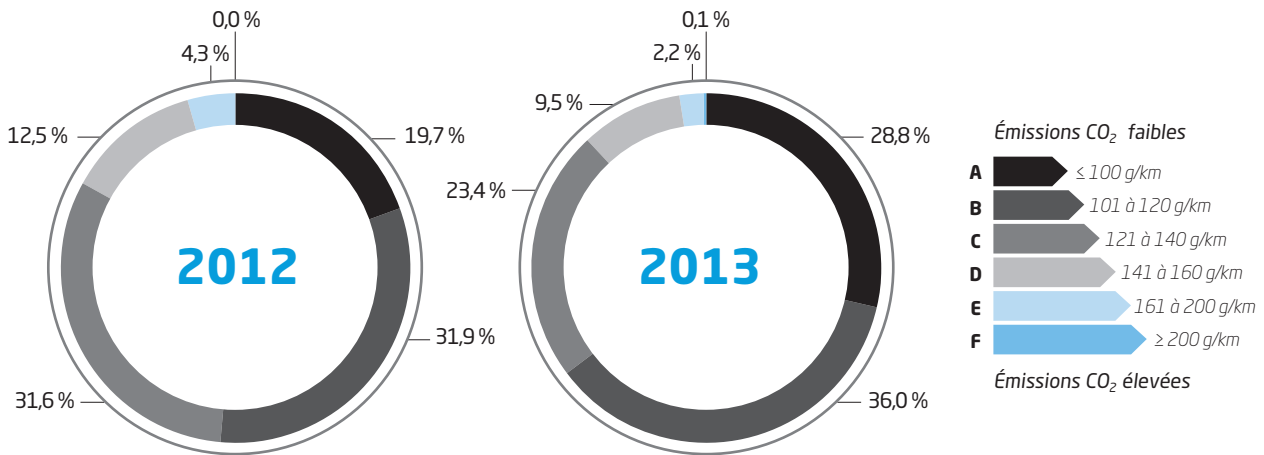
En Chine, dans un contexte réglementaire 2020 dont le niveau de sévérité sera équivalent à celui de l'Europe, un effort comparable sera déployé notamment en appliquant les mêmes leviers techniques.

Au Brésil, le Groupe confirme son ambition de réduction des consommations et des émissions de CO₂ reposant sur l'application de leviers technologiques communs avec l'Europe et lui permettant de se positionner parmi les leaders. Cette ambition est cohérente avec la réglementation CAFE applicable en 2017 et officialisée par le Brésil en septembre 2012.

VENTES ET PART DE MARCHÉ EN FONCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

Répartition des ventes du Groupe en fonction des émissions de CO₂

(Immatriculations véhicules particuliers, périmètre Europe 22 pays, soit Union Européenne hors Grèce, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie)



Les tranches de CO₂ en g/km retenues dans ce graphique correspondent à l'étiquette énergie (en application du décret français).

En Europe 22 (soit Union Européenne hors Grèce, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie), le Groupe aura vendu :

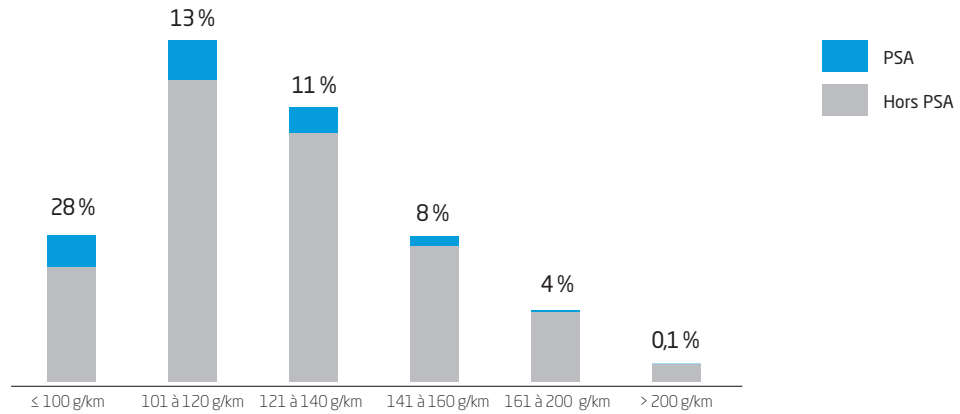
- > 29 % de véhicules émettant moins de 100 g de CO₂/km contre 20 % en 2012 ;
- > 56 % de véhicules émettant moins de 110 g de CO₂/km contre 39 % en 2012 ;
- > 65 % de véhicules émettant moins de 120 g de CO₂/km contre 52 % en 2012 ;
- > 88 % de véhicules émettant moins de 140 g de CO₂/km contre 83 % en 2012.

Le Groupe affiche en Europe 22 des émissions moyennes de 115,9 g de CO₂/km à fin 2013 contre 122,5 en 2012 et 127,9 g/km en 2011. Sur le marché Europe 22 dont la moyenne des émissions est de **127,1 g** de CO₂/km en 2013, le Groupe se positionne sur le podium.

Ces résultats reflètent le choix du Groupe de privilégier des solutions technologiques accessibles, applicables sur des voitures de grande diffusion, condition d'un réel impact sur l'environnement.

Répartition du marché automobile en fonction des émissions de CO₂

(Immatriculations véhicules particuliers 2013, périmètre Europe 22 pays, soit Union Européenne hors Grèce, Chypre, Malte, Bulgarie, Roumanie, par tranches de 400 000)



La comparaison entre la répartition des ventes du Groupe et celle du marché automobile européen par tranche d'émissions de CO₂ en 2013 met en évidence la contribution des véhicules du Groupe à la maîtrise des émissions des véhicules neufs en Europe.

En 2013, 845 000 véhicules particuliers du Groupe émettant moins de 120 g de CO₂/km ont été immatriculés en Europe 22 pays. De plus le Groupe est leader sur le segment des véhicules de moins de 100 g avec 28 % de ce marché (soit 375 000 véhicules particuliers PSA immatriculés).

CONSOMMATION ET ÉMISSIONS DE CO₂ DES VÉHICULES [C.31](#)**Consommations de carburant et émissions de CO₂ des véhicules en 2013**

Dans la liste de véhicules ci-dessous, deux critères de sélection ont été retenus : les meilleures ventes en Europe 22 et les performances environnementales. Pour chaque modèle, les versions essence, hybride et diesel parmi les plus performantes du marché en termes d'émissions de CO₂ et de consommation de carburant sont représentées. Dans un certain nombre de cas, les modèles les plus vendus sont aussi les plus sobres.

PEUGEOT (EUROPE 22) 2013

Modèles		Énergie	Cylindrée <i>cm³</i>	Puissance <i>kW</i>	Consommation (l/100)			CO ₂ <i>g/km</i>
					urbaine	extra-urbaine	mixte	
Peugeot iOn		Électrique	-	47	0	0	0,0	0
Peugeot 107	1,0	Essence	998	50	5,1	3,8	4,3	99
Peugeot 206+	1,1	Essence	1 124	44	7,8	4,6	5,8	133
	1,4 HDi 70	Diesel	1 398	50	4,9	3,5	4,0	104
Peugeot 207	1,4 VTi 95	Essence	1 397	70	7,6	4,8	5,8	135
	1,4 75	Essence	1 360	54	8,6	4,9	6,3	145
	1,6 HDi	Diesel	1 560	68	4,6	3,3	3,8	98
	1,6 HDi 92	Diesel	1 398	50	5,2	3,5	4,2	110
Peugeot 208	1,2 e-VTi 82	Essence	1 199	60	4,9	3,7	4,1	95
	1,2 VTi 82	Essence	1 199	60	5,6	3,9	4,5	104
	1,6 e-HDi 92	Diesel	1 560	68	3,8	3	3,3	85
	1,4 HDi 68	Diesel	1 398	50	4,4	3,4	3,8	98
Peugeot 2008	1,2 VTi 82	Essence	1 199	60	6	4,3	4,9	114
	1,6 e-HDi 92	Diesel	1 560	68	4,1	3,6	3,8	98
	1,6 e-HDi 92	Diesel	1 560	68	4,7	3,6	4,0	103
Peugeot 301	1,6 115 ch	Essence	1 587	85	8,8	5,3	6,5	151
	1,6 HDi 92	Diesel	1 560	68	4,8	3,7	4,1	108
Peugeot Bipper	1,4 75	Essence	1 360	54	8,2	5,6	6,6	152
	1,3 HDi 75	Diesel	1 248	55	4,8	3,7	4,1	107
	1,3 HDi 75	Diesel	1248	55	5,7	3,8	4,5	119
Peugeot Partner	1,6 VTi 98	Essence	1 598	72	9,2	5,3	6,7	155
	1,6 e-HDi 92	Diesel	1 560	68	5	4,4	4,6	120
	1,6 HDi 92	Diesel	1 560	68	6,1	4,6	5,2	135
Peugeot 308	1,6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,1	4,9	6,4	147
	1,6 HDi 112	Diesel	1 560	82	4,9	3,8	4,2	110
Peugeot 3008	1,6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,2	5,3	6,7	155
	1,6 e-HDi 115	Diesel	1 560	84	4,5	4	4,2	110
	1,6 HDi 115	Diesel	1 560	84	4,7	4,1	4,3	112
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,1	3,6	3,4	88
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,7	3,9	3,8	99
Peugeot 5008	1,6 VTi 120	Essence	1 598	88	9,4	5,5	6,9	159
	1,6 e-HDi 115	Diesel	1 560	84	4,6	3,9	4,2	109
	1,6 HDi 115	Diesel	1 560	84	5,9	4,3	4,9	128
Peugeot RCZ	1,6 THP 156	Essence	1 598	115	8,9	5,1	6,4	149
	2,0 HDi 163	Diesel	1 997	120	6,8	4,5	5,3	139
Peugeot 4008	1,6 HDi 115	Diesel	1 560	84	5,6	4,5	4,9	129
Peugeot 508	1,6 THP 156	Essence	1 598	115	9	4,7	6,2	144
	1,6 e-HDi 115	Diesel	1 560	84	4,6	3,7	4,0	104
	2,0 HDi 140	Diesel	1 997	103	6,4	3,9	4,8	125
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,2	3,5	3,4	88

Modèles	Énergie	Cylindrée <i>cm³</i>	Puissance <i>kw</i>	Consommation (l/100)			CO ₂ <i>g/km</i>	
				urbaine	extra-urbaine	mixte		
Peugeot 508 RXH	Hybrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	4	4,2	4,1	107
Peugeot 4007	2,2 HDi 16V	Diesel	2 179	115	8,8	5,8	6,9	180
Peugeot 807	2,0 HDi 136	Diesel	1 997	100	7,4	5	5,9	155
Peugeot Expert		Diesel	1 997	94	7,6	6	6,6	172
Peugeot Boxer		Diesel	2 198	81	9,3	5,8	7,1	187

CITROËN (EUROPE 22) 2013

Modèles		Énergie	Cylindrée <i>cm³</i>	Puissance <i>kW</i>	Consommation (l/100)			CO ₂ <i>g/km</i>
					urbaine	extra-urbaine	mixte	
Citroën C-Zéro		Électrique	-	47	0	0	0,0	0
Citroën C1	VTi 68	Essence	998	50	5,1	3,8	4,3	99
Citroën C3	e-VTi 82	Essence	1 199	60	4,5	3,9	4,1	95
	VTi 82	Essence	1 199	60	5,6	4,1	4,6	107
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	3,8	3	3,3	85
	e-HDi 70	Diesel	1 398	50	4,5	3,4	3,8	99
Citroën DS3	e-VTi 82	Essence	1 199	60	4,5	3,9	4,1	95
	VTi 120	Essence	1 598	88	8	4,9	6,0	138
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	3,8	3	3,3	85
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	4,4	3,3	3,7	98
Citroën C3 Picasso	VTi 120	Essence	1 598	88	7,4	4,6	5,7	132
	VTi 95	Essence	1 397	70	8,4	5,1	6,3	145
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	4,7	3,6	4,0	105
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	4,7	3,8	4,2	109
Citroën C-Élysée	1.2i	Essence	1 199	53	6,4	4,3	5,1	116
	1.2i	Essence	1 199	53	6,9	4,2	5,2	119
	HDi 90	Diesel	1 560	68	4,8	3,7	4,1	108
Citroën Nemo	1.4i	Essence	1 360	54	8,2	5,6	6,6	152
	HDi 75	Diesel	1 248	55	4,8	3,7	4,1	107
	HDi 75	Diesel	1 248	55	5,7	3,8	4,5	119
Citroën Berlingo	VTi 95	Essence	1 598	72	9,2	5,3	6,7	155
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	5	4,4	4,6	120
	HDi 90	Diesel	1 560	68	6,1	4,6	5,2	135
Citroën C4	VTi 95	Essence	1 397	70	8,2	4,9	6,1	140
	VTi 120	Essence	1 598	88	8,8	4,7	6,2	143
	e-HDi 115	Diesel	1 560	84	4,1	3,4	3,7	95
	HDi 90	Diesel	1 560	68	5,2	3,6	4,2	110
Citroën DS4	VTi 120	Essence	1 598	88	8,3	5	6,2	144
	e-HDi 110	Diesel	1 560	84	4,6	4	4,2	110
	e-HDi 110	Diesel	1 560	84	5,1	3,9	4,3	113
Citroën C4 Picasso	THP 155	Essence	1 598	115	8,2	4,8	6,0	139
	VTi 120	Essence	1 598	88	8,5	4,9	6,3	145
	e-HDi 90	Diesel	1 560	68	4,2	3,5	3,8	98
	e-HDi 115	Diesel	1 560	85	4,4	3,7	4,0	104
Citroën C4 Aircross	1.6i BVM 4X2	Essence	1 590	86	7,4	4,9	5,8	133
	HDi 115	Diesel	1 560	84	5,3	4,2	4,6	119
Citroën C5	VTi 120	Essence	1 598	88	8,3	5	6,2	144
	THP 155	Essence	1 598	115	9,3	5,1	6,7	153
	e-HDi 115	Diesel	1 560	82	5,2	4,1	4,5	117
	HDi 115	Diesel	1 997	103	6,3	4,3	5,0	130

Modèles		Énergie	Cylindrée <i>cm³</i>	Puissance <i>kw</i>	Consommation (l/100)			CO ₂ <i>g/km</i>
					urbaine	extra-urbaine	mixte	
Citroën DS5	THP 200	Essence	1 598	147	8,9	5,5	6,7	155
	Blue HDi 120	Diesel	1 560	88	4,6	3,5	3,9	102
	HDi 163	Diesel	1 997	120	7,7	4,9	5,9	154
	HYbrid4	Hybride diesel électrique	1 997	120/147	3,1	3,6	3,4	88
Citroën C-Crosser	HDi 160	Diesel	2 179	115	8,6	5,6	6,7	175
Citroën C6	V6 HDi 240 FAP	Diesel	2 992	177	10	5,8	7,3	190
Citroën C8	HDi 135	Diesel	1 997	100	7,4	5	5,9	155
Citroën Jumpy		Diesel	1 997	94	7,6	6	6,6	172
Citroën Jumper		Diesel	2 198	81	9,3	5,8	7,1	187

Les émissions de CO₂ sont mesurées sur banc par un organisme indépendant au cours du cycle d'essai réglementé européen MVEG (*Motor Vehicle Emission Group*). Cette norme définit un parcours incluant des modes de conduite urbains et extra-urbains. Les émissions mesurées sont ensuite rapportées au km et permettent de calculer les consommations par type de carburant. Ces mesures permettent au consommateur de comparer les performances des véhicules des différentes marques.

5.3.2.1.2. Les innovations au service de la prévention des risques environnementaux [G.22](#) [G.29](#) [G.32](#)

LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES DES PRODUITS

Le Groupe engage chaque année d'importants budgets de recherche et développement aux technologies qui visent à améliorer l'efficacité énergétique des produits et services qu'il propose à ses clients.

ACTIVITÉS AUTOMOBILES

Motorisations essence et diesel

Le Groupe poursuit l'optimisation de ses motorisations thermiques diesel et essence pour l'ensemble des zones géographiques Europe, Chine et Amérique latine, afin de réduire leur consommation, et donc leurs émissions de CO₂.

Le Groupe met en œuvre les solutions technologiques les plus innovantes en matière d'architecture, d'alimentation, d'injection et de dépollution. Les leviers majeurs d'optimisation du rendement sont notamment :

- > le *downsizing* (diminution de la cylindrée et du nombre de cylindres, parfois associé à la suralimentation), permettant de réduire la consommation, à prestations équivalentes ;
- > l'augmentation du couple au détriment de la puissance maxi, pour permettre d'allonger les transmissions et de réduire la consommation ;
- > la réduction des frottements mécaniques (huile, segmentation, pompe à huile, actionneurs, accessoires, perméabilité, etc.) ;
- > l'optimisation de la technologie de combustion.

Les solutions techniques parmi les plus performantes en matière de motorisations thermiques sont disponibles sur les véhicules du Groupe, notamment avec le déploiement depuis 2012 des moteurs essence de nouvelle génération. La stratégie moyen et long terme prévoit de conforter cet avantage concurrentiel, avec de nouveaux moteurs et boîtes de vitesses notamment sur la période 2015-2020.

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET DES ÉMISSIONS DES MOTORISATIONS DIESEL

Le Groupe consolide son savoir-faire en matière de motorisations diesel sobres, performantes et peu émettrices de CO₂. Issue de la coopération avec Ford, la famille de moteurs HDi à injection directe *common rail* allie un agrément de conduite remarquable à des émissions de CO₂ fortement réduites.

Grâce à ces avantages, les moteurs HDi figurent parmi les plus plébiscités : les motorisations diesel ont représenté 47,6 % des ventes dans le monde en 2013 (VP+VUL). Proposés dès 2000 avec le filtre à particules, les moteurs HDi font l'objet de constants efforts en matière d'agrément de conduite et de dépollution. En 2013, le Groupe a produit au total 1,250 million de moteurs HDi, et depuis 1998, près de 20,2 millions dont 7,5 millions déjà équipés du filtre à particules additivé, inventé par le Groupe et rendu obligatoire depuis l'application de la norme Euro 5, soit depuis le 1^{er} janvier 2011. Le filtre à particules est le système de filtration mécanique qui piège les particules dans toutes les conditions d'utilisation du véhicule (moteur froid ou chaud, en ville, sur route, sur autoroute, dans les embouteillages, etc.). Le filtre développé par le Groupe est efficace à plus de 99,9 % sur toutes les particules quelle que soit leur taille (dont les ultrafines de moins de 100 nm).

En 2013, le Groupe a déployé en année pleine ses moteurs diesel 1,6 HDi 92 et 115 ch équipés depuis mi-2012 de nouvelles technologies permettant une réduction de carburant et des émissions de CO₂ de l'ordre de 6 %.

Associé à la technologie HYbrid4, en première mondiale, le moteur diesel 2,0 litres du Groupe a permis de réaliser sur les Peugeot 3008 HYbrid4 et 508 HYbrid4 et la Citroën DS5 HYbrid4 des performances en rupture : 85 g de CO₂/km pour une puissance cumulée (thermique et électrique) de 200 ch pour la version commercialisée début 2014. À fin 2013, le Groupe aura vendu au cumul plus de 50 000 véhicules équipés d'HYbrid4.

Dans un marché mondial où les motorisations thermiques resteront prédominantes en 2020, le Groupe continue à développer sa technologie HDi, associée à un large déploiement de la technologie e-HDi (Stop & Start).

La technologie de dépollution développée par le Groupe pour la norme Euro 6, alliant le filtre à particules additivé à la réduction sélective des NOx (SCR : *Selective Catalytic Reduction*), va permettre aux futurs moteurs diesel du Groupe de répondre, sur ses marchés, aux normes de dépollution les plus sévères connues à ce jour.

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET DES ÉMISSIONS DES MOTORISATIONS ESSENCE

En moins de 10 ans, le Groupe aura renouvelé la totalité de sa gamme de moteurs à essence, en ligne avec ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ en Europe mais également sur d'autres marchés importants, dont la Chine et le Brésil.

Fin octobre 2013, le Groupe a lancé le moteur *EB Turbo PureTech* sur le site de la Française de Mécanique, à Douvrin (Pas-de-Calais). Ce nouveau moteur trois cylindres essence de 1,2 litre associe des dimensions et un poids réduits à des prestations et des performances inédites à ce niveau de cylindrée :

- > un niveau de performance spécifique de 80 kW/l et 190 Nm/l permet un gain en rendement moteur tout en diminuant la cylindrée. Ces moteurs sont la meilleure illustration du Groupe dans le domaine du downsizing et du savoir-faire de production de moteurs à injection directe Turbo. Ainsi les moteurs *EB Turbo PureTech 1,2 l* permettront un niveau d'émissions de CO₂ réduit de 18 % par rapport aux moteurs actuels quatre cylindres, tout en apportant un réel plaisir de conduire grâce à un couple très élevé dès les plus bas régimes.
- > le moteur *EB Turbo PureTech* équipera d'abord la Citroën C4 (110 g de CO₂/km) et la Peugeot 308 (107g de CO₂/km) dès mars 2014, puis la Peugeot 208 (105g de CO₂/km), et enfin les Citroën C3 et DS3 (105g de CO₂/km) en juillet 2014.

Le nouveau moteur *EB Turbo PureTech* complète ainsi la famille modulaire de moteurs 3 cylindres essence (1 litre et 1,2 litre) à fort contenu technologique lancée par le Groupe en 2012. Cette nouvelle famille qui couvre une large gamme de puissance de 50 à 100 kW apporte un progrès en CO₂ allant jusqu'à 25 % par rapport à la famille remplacée, permettant d'offrir des véhicules essence émettant moins de 100 g de CO₂/km.

Depuis 2006, le Groupe commercialise les moteurs de la gamme EP 4 cylindres essence 1,4 litre et 1,6 litre, développés conjointement avec BMW. Ces moteurs ont permis une baisse de 10 à 15 % des émissions de CO₂ par rapport aux moteurs remplacés. À fin 2013, 3,738 millions de moteurs ont déjà été produits dans le cadre de cette coopération. Ces moteurs ont été récompensés à sept reprises par le prix du moteur de l'année dans leur catégorie.

Les groupes PSA Peugeot Citroën et BMW poursuivent actuellement leur coopération sur le développement d'une nouvelle génération de moteurs 4 cylindres essence qui répondra à la réglementation Euro 6.

Par ailleurs, pour accompagner et renforcer son développement à l'international, et notamment en Chine, le Groupe a débuté et va intensifier dans les prochaines années le déploiement de tous ces nouveaux moteurs sur les marchés hors Europe.

Les marchés émergents sont en effet majoritairement des marchés de motorisations essence, et l'on assiste à une harmonisation accélérée avec l'Europe des réglementations, des incitations gouvernementales et des attentes consommateurs. Le Groupe a décidé, pour accompagner sa croissance hors Europe, de disposer au plus tôt sur ces marchés, de motorisations essence propres, sobres, performantes et à fort contenu technologique.

Ces nouveaux développements prennent en compte les attentes spécifiques des marchés, avec par exemple des versions *flex fuel* pour le Brésil. Le déploiement de ces nouvelles motorisations en Chine constitue un progrès significatif, cohérent avec la stratégie de réduction des émissions de CO₂ des véhicules du Groupe sur ce marché à l'horizon 2020.

Enfin, la voie de l'hybridation est résolument engagée, avec une offre de Stop & Start essence lancée en 2013, qui sera déployée sur toutes les gammes de moteurs à essence, et qui sera suivie d'une offre hybride.

Le Groupe s'est engagé dans un renouvellement complet de sa gamme de motorisations essence, dans le but :

- > de répondre au besoin de réduction du CO₂ à tous les niveaux de gamme ;
- > d'être compatible avec les futures réglementations sur l'ensemble des zones géographiques ;
- > d'intégrer les spécificités des marchés en croissance hors Europe et d'y proposer des motorisations à fort contenu technologique, performantes en CO₂ et attractives ;
- > de rendre possibles les évolutions vers l'hybridation.

Boîtes de vitesses

L'optimisation permanente par le Groupe de ses chaînes de traction essence et diesel est réalisée au travers de deux leviers :

- > le rendement de la transmission, en boîtes de vitesses manuelles et automatiques ;
- > l'adaptation des groupes moto-propulseurs (i.e. les démultiplications, les stratégies de changement de rapport et la compatibilité Stop & Start), pour bénéficier au mieux des progrès réalisés sur les moteurs et fonctionner dans les conditions optimales de consommation, sur cycle et en usage client (avec l'aide de l'indicateur de rapport conseillé en boîte de vitesses manuelle).

La boîte manuelle pilotée six vitesses, largement déployée par le Groupe, conjugue ces deux leviers et permet de proposer à un prix accessible une offre très basse consommation étendue.

S'agissant des boîtes de vitesses automatiques, l'adaptation d'une nouvelle génération de boîtes AT6 III et AM6 III, en travaillant sur l'amélioration de leur rendement, a permis de diminuer la consommation globale de la chaîne de traction de l'ordre de 15 %. Les lancements ont démarré fin 2013.

Carburants alternatifs

Une meilleure maîtrise des émissions de CO₂ passe aussi par le recours à des carburants alternatifs à l'essence et au gazole (gaz naturel, biocarburants, etc.). Le Groupe réaffirme son engagement pour une utilisation raisonnée des biocarburants tout en insistant sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des critères de durabilité dans le développement des produits et des filières, dont le changement d'affectation des sols.

GAZ NATUREL VÉHICULE (GNV)

Le Gaz Naturel Véhicule, majoritairement constitué de méthane (CH₄), fait également partie des énergies auxquelles le Groupe a recours sur les marchés où le gaz constitue une alternative crédible au pétrole. C'est notamment vrai en Argentine et en Chine, où les conditions locales sont favorables à son développement : approvisionnement assuré en gaz, volonté politique de mettre en place un réseau de distribution, incitations fiscales. L'emploi du GNV contribue à réduire les émissions de CO₂ d'environ 20 % par rapport à un moteur essence classique, dans une approche globale.

ÉTHANOL ET VÉHICULES FLEX-FUEL

L'éthanol et son dérivé, l'ETBE (Ethyl Tertio Butyl Ether), issus de céréales ou de la betterave en Europe ou de la canne à sucre au Brésil, sont des biocarburants qui peuvent être utilisés en mélange avec l'essence.

Le carburant SP95-E10, disponible en France depuis 2009, est un mélange d'essence sans plomb 95 avec 10 % d'éthanol d'origine agricole. Tous les véhicules essence du Groupe fabriqués depuis le 1^{er} janvier 2000 sont compatibles avec ce carburant.

Le Groupe a également développé des véhicules basés sur la technologie *flex-fuel*, acceptant les mélanges d'essence et d'éthanol à des proportions variables : jusqu'à 85 % d'éthanol dans l'essence en Europe (carburant E85, dont le développement reste pour l'instant marginal en Europe et en France), de 20 à 100 % d'éthanol au Brésil, premier marché du monde pour ce carburant et les véhicules *flex-fuel*.

Dans les prochaines années, des versions *flex-fuel* seront proposées sur la base des nouvelles familles de moteurs à essence actuellement en développement, permettant ainsi de conjuguer l'amélioration de l'efficacité énergétique de ces nouvelles motorisations (consommation optimisée) avec les gains en termes de réduction de CO₂ apportés par l'utilisation d'éthanol.

Le Groupe a vendu 109 000 véhicules *flex-fuel* en 2013 (102 000 en 2012) essentiellement en Amérique latine.

BIODIESEL

Constitués d'Esters Méthylliques ou Éthylliques d'Huiles Végétales (EMHV et EHV), les biodiesels sont fabriqués à partir des plantes oléagineuses comme le colza, puis incorporés en mélange au gazole, jusqu'à 7 % en Europe aujourd'hui à la pompe.

L'utilisation des biocarburants en mélange à des taux plus forts s'avère intéressante dans le cas de flottes captives, où les questions du stockage de carburant, du ravitaillement et de la maintenance plus rigoureuse sont faciles à résoudre. Le Groupe utilise ainsi du B30 (carburant avec 30 % de biodiesel incorporé en mélange au gazole) pour ses flottes internes qui depuis plus d'une décennie parcourent plus de 14 millions de kilomètres par an avec ce carburant.

Tous les véhicules diesel du Groupe sont déjà compatibles avec le B10 (biodiesel en mélange jusqu'à 10 %), et avec le B30, sous réserve d'une qualité de carburant adéquate et d'un entretien du véhicule adapté (qualité de l'huile fortement recommandée, et il faut prévoir une sévèrisation du pas de maintenance huile et filtre à gazole). Ceci inclut les véhicules équipés des technologies e-HDi et HYbrid4.

Le Groupe participe à diverses études en Europe, notamment en France où il est membre associé de Partenaires Diester. Que ce soit pour l'éthanol ou pour le biodiesel, le Groupe et la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles se sont engagés en France à collaborer au développement des biocarburants afin de répondre aux objectifs de la Directive européenne Énergie renouvelable qui prévoit un taux minimal de 10 % en contenu énergétique renouvelable pour le transport en 2020.

Au Brésil, le Groupe fait rouler en partenariat avec le laboratoire LaBAtel une flotte de véhicules diesel avec des carburants locaux à base de végétaux, afin de promouvoir le moteur diesel pour les véhicules particuliers.

Le Groupe participe également à la création d'un laboratoire d'excellence avec l'université Catholique de Rio (la PUC) et a mis en place un partenariat avec le groupe pétrolier Petrobras visant à réduire les émissions de CO₂ en optimisant la combustion en fonction des biocarburants locaux. Finalement, un partenariat a été signé avec un organisme de l'état de San Paulo, la FAPESP, dont l'objectif est de créer pour une durée de 10 ans un réseau de recherche sur les moteurs et les biocarburants.

Le Groupe intervient également en faveur d'une normalisation des biocarburants pour assurer la qualité minimale qui satisfasse les exigences moteurs et véhicules et assure la satisfaction des consommateurs. Le Groupe est également présent au comité de pilotage de la Plateforme technologique biocarburants européenne.

BIOCARBURANTS AVANCÉS

Envisager une utilisation plus large des biocarburants, tout en ayant un bilan social et environnemental positif, rend nécessaire le développement de « biocarburants avancés ». Ces derniers peuvent être issus de la valorisation de la biomasse (l'ensemble de la plante, culture non alimentaire, déchets organiques), ou encore de l'utilisation de micro-algues. Le Groupe s'implique dans leur mise au point en participant à des projets de recherche ou à des expérimentations. Citons, par exemple, la poursuite du projet Shamash (production de biocarburants lipidiques à partir de micro-algues fournies par la société Alpha Biotech).

Une Chaire sur les biocarburants, a été créée fin 2012 par IFP School (Institut Français du Pétrole), la Fondation Tuck et le Groupe. D'une durée de trois ans, cette chaire s'articule autour d'activités d'enseignement et de recherche visant à développer les connaissances sur l'impact de l'utilisation des biocarburants dans l'automobile.

Déploiement des véhicules micro-hybrides, hybrides et véhicules électriques

La réponse aux enjeux environnementaux suscités par l'usage de l'automobile passe plus que jamais par la mise en œuvre de solutions technologiques permettant des ruptures fortes en matière de consommation et d'émissions de CO₂. Le déploiement des solutions Stop & Start, hybrides ou encore des véhicules zéro émission (électriques)

doit permettre au Groupe de consolider sa position sur le segment des véhicules faiblement émetteurs de CO₂ en Europe, et d'étendre son savoir-faire à d'autres marchés.

TECHNOLOGIES STOP & START ET E-HDI

La technologie Stop & Start assure un arrêt automatique du moteur lors de l'immobilisation du véhicule (au feu rouge par exemple) et un redémarrage automatique instantané et sans bruit à la première sollicitation du conducteur, permettant jusqu'à 15 % de gain en CO₂ en ville. Compte tenu de ses caractéristiques et de son rapport coût-efficacité favorable, ce dispositif apporte une réponse pertinente à la problématique de circulation automobile en milieu urbain, qui concentre aujourd'hui 75 % de la population européenne.

Le Groupe a introduit, dès 2004, une première génération de Stop & Start sur les Citroën C2 et C3. La deuxième génération, appelée e-HDi, offre des prestations haut de gamme, notamment en termes d'agrément et de rapidité de démarrage. Associé au moteur diesel HDi, le nouvel alternateur réversible est plus performant, et permet l'amélioration de la gestion électrique. Introduite au deuxième semestre 2010 sur la Citroën C5, cette technologie a poursuivi son déploiement en 2012 et 2013 sur la quasi-totalité des gammes Peugeot et Citroën en Europe. Le Groupe a atteint son objectif de commercialiser un million de véhicules équipés de la technologie Stop & Start et e-HDi au cumul à fin 2013.

Au-delà, la stratégie du Groupe consiste à étendre, dans la période 2015-2020, le déploiement de technologies de type Stop & Start et e-HDi en Europe, en Chine et sur les autres zones géographiques, en l'associant aux évolutions des gammes moteurs thermiques diesel et essence ainsi qu'aux technologies innovantes en termes de gestion des consommations électriques du véhicule.

VÉHICULES HYBRIDES

La technologie hybride diesel du Groupe, baptisée HYbrid4, permet une vraie rupture en matière de consommation et d'émissions de CO₂ sur le marché européen avec un gain jusqu'à 30 % par rapport à un modèle diesel HDi de puissance équivalente, et des émissions de CO₂ inférieures à 100 g/km. Elle bénéficie de la faible consommation des diesels HDi sur route et autoroute et de l'intérêt de l'hybridation électrique en zone urbaine ou périurbaine. Elle y ajoute la possibilité d'un mode « traction intégrale » grâce au moteur électrique positionné sur le train arrière, et intègre également la technologie e-HDi et un filtre à particules.

Premiers véhicules hybrides diesel sur le marché, les Peugeot 3008 HYbrid4, 508 RXH et 508 HYbrid4 et la Citroën DS5 HYbrid4 bénéficient de cette technologie depuis début 2012.

Dans le cadre de sa politique de réduction des émissions de CO₂ des véhicules commercialisés en Chine, le Groupe a pour ambition d'introduire, sur ce marché, la technologie hybride d'ici à 2015.

Le Groupe a par ailleurs présenté Hybrid Air, une technologie qu'il développe pour proposer au client des véhicules dotés d'une hybridation accessible au plus grand nombre en prix et prestations. Cette solution innovante full hybride essence est une étape clé vers la voiture 2l/100 km à l'horizon 2020.

Développée en partenariat financier avec le Programme d'Investissements d'Avenir et faisant l'objet de 80 brevets déposés par le Groupe, ce nouveau type de chaîne de traction comporte :

- > un mariage innovant de technologies éprouvées : un moteur essence, un stockeur d'énergie sous forme d'air comprimé, un ensemble moteur-pompe hydraulique, une transmission automatique via une boîte de vitesses à train épicycloïdal ;
- > un système de pilotage intelligent adaptant le mode de fonctionnement aux demandes du conducteur et optimisant l'efficacité énergétique selon un fonctionnement en trois modes : un mode air, un mode essence et un mode combiné ; la chaîne de traction peut fonctionner en usage urbain de 60 à 80 % en mode zéro émission ou ZEV (selon densité du trafic) ;

- > sur une silhouette conventionnelle du marché de type Citroën C3 ou Peugeot 208, la consommation homologuée ressort à 69g CO₂/km soit 2,9 l/100 km (référence thermique BVM à 104 g CO₂/km). En conditions urbaines, le gain à l'usage peut atteindre 45 % par rapport à une motorisation conventionnelle.

Les choix techniques en font une technologie pour tous les clients : accessible, avec un TCO ou Total Cost of Ownership plus compétitif (valeur résiduelle, coût à l'usage), et mondiale car industrialisable sur de nombreux marchés.

Destinée aux segments B (82ch), C (110ch) et VUL, cette technologie pourrait être proposée sur des véhicules du segment B à partir de 2016, complémentairement à la technologie HYbrid4 dédiée aux plus fortes puissances des segments C et D.

Enfin, le Groupe a présenté en 2013 un démonstrateur roulant, la 208 HYbrid FE, qui franchit une nouvelle limite pour un véhicule *full hybrid* essence non *plug-in* avec 46 g de CO₂/km soit seulement 1,9 l/100km. Ce prototype fournit par ailleurs une prestation dynamique de premier plan (0 à 100 km/h en huit secondes). L'optimisation est réalisée dans quatre domaines principaux : motorisation, hybridation, allègement (gain de 200 kg), et aérodynamique (tout en conservant un style très attractif et cohérent avec le style des Marques).

VÉHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES

Le Groupe travaille sur un véhicule hybride *plug-in*, c'est-à-dire rechargeable sur une simple prise électrique et caractérisé par sa polyvalence. Son pack de batteries renforcé permettra d'envisager des parcours en mode tout électrique de 15 à 50 km, distance répondant à l'utilisation quotidienne d'une majorité d'automobilistes. Il présente ainsi les avantages d'un véhicule électrique au quotidien et autorise, grâce à son moteur thermique, tous les trajets de plus grande distance.

En parallèle, le Groupe étudie les applications possibles des technologies susceptibles de réduire significativement les émissions de CO₂ comme le développement de solutions hybrides très économiques, qui permettra de proposer des véhicules à faibles émissions de CO₂ accessibles à la grande majorité des clients.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'année 2011 a vu la commercialisation de Peugeot iOn et Citroën C-Zéro issus de la coopération avec Mitsubishi Motors. Au cumul depuis 2010, le Groupe a vendu 12 800 véhicules électriques dans le monde.

Fin 2013 ont été lancés Peugeot Partner et Citroën Berlingo électriques, deux VUL (Véhicules Utilitaires Légers) qui viennent enrichir l'offre électrique du Groupe.

Des services d'auto-partage comprenant un nombre significatif de véhicules électriques ont été mis en place et favorablement accueillis, notamment à La Rochelle et Nice où le Groupe a participé au démarrage de ces services. Depuis fin 2012, le Groupe via son service Multicity propose des véhicules électriques en auto-partage à Berlin, où la flotte a dépassé 300 véhicules en 2013. En octobre 2013, 16 Peugeot iOn et Citroën C-Zéro sont incluses dans le projet expérimental Lyon Confluence, où l'électricité nécessaire à la recharge des véhicules électriques proposés en auto-partage est produite à partir d'énergies renouvelables.

VÉHICULES À PILE À COMBUSTIBLE

À plus long terme, le Groupe étudie les applications possibles de la technologie de la pile à combustible (PAC), qui repose sur l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur d'énergie.

Après sept démonstrateurs technologiques réalisés, le Groupe reste en veille et participe à des partenariats sur la recherche fondamentale : projets avec l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) et thèses.

En module de 20 kW, la pile à combustible peut être utilisée en application *range extender*, ou avec plusieurs modules de 80 kW en application propulsion.

Néanmoins, la maturité technique et économique du véhicule PAC n'est pas encore parvenue au stade industriel permettant une commercialisation en grande série. Dans ce contexte, la perspective d'une industrialisation et d'une commercialisation de masse ne pourrait se concrétiser avant 2025.

Bien que considérables, les progrès, luttent toujours contre plusieurs questions telles que le coût d'un système PAC, l'absence d'une infrastructure de distribution d'hydrogène pour le grand public, le bilan énergétique et CO₂ du puits à la roue, la durée de vie de la pile, l'encombrement, la masse et le coût du système de stockage d'hydrogène.

Optimisation des équipements et de l'architecture du véhicule

Au-delà des technologies moteur, carburant et hybride, c'est en optimisant l'ensemble des caractéristiques de ses véhicules que le Groupe vise à se positionner en leader en matière de consommation de carburant et d'émissions de CO₂. Les leviers techniques contribuant à la réduction des émissions de CO₂ sont la masse, l'aérodynamique, l'architecture véhicule, la résistance au roulement des pneumatiques, la gestion électrique et les différents équipements de confort, de sécurité et d'aide à la conduite.

En tenant compte de l'interaction de ces différents leviers, l'offre des futurs véhicules du Groupe vise à garantir des synthèses véhicules cohérentes et compatibles avec les différentes contraintes des marchés Europe, Asie, Amérique latine, etc. sur lesquels le Groupe est présent (coûts, attractivité et équipements, etc.).

Le Groupe dispose dans le domaine de la consommation et des émissions de CO₂, d'un avantage concurrentiel qu'il vise à amplifier, avec un positionnement ciblé de l'ensemble de ses gammes de véhicules particuliers, du premium au cœur de gamme, et de ses gammes utilitaires, dans les tranches de basses émissions de CO₂ du marché. Cet objectif sera obtenu au prix d'un important effort technologique mais aussi grâce à la recherche constante d'un équilibre cohérent entre des dimensions, des masses optimisées et un niveau élevé d'attractivité et de prestations offertes (habitabilité, confort, tenue de route, équipements).

Le Groupe déploie ainsi sur chacun des segments du marché européen des véhicules particulièrement bien positionnés en émissions de CO₂. La stratégie de généralisation et de renforcement de l'ensemble de ces leviers est également tracée pour le moyen et long terme associé au raccordement de technologies d'innovation en « rupture », sur l'ensemble des zones géographiques.

En 2013, le Groupe a lancé sa nouvelle plateforme mondiale, « EMP2 : *Efficient Modular Platform 2* », plateforme de nouvelle génération qui apporte des solutions performantes en termes de modularité, d'équipements et de réduction des émissions de CO₂.

EMP2 est une réponse optimisée à plusieurs objectifs :

- > la couverture de l'ensemble des silhouettes mondiales : segments C et D (soit à terme la moitié des ventes de véhicules Peugeot et Citroën à travers le monde) ;
- > une conception modulaire permettant une forte transversalité des composants et une massification des volumes ;
- > des gains en rupture aussi bien en masse qu'en consommation ;
- > des choix technologiques innovants contribuant à l'amélioration des prestations ;
- > une compacité technique pour une plus libre expression du style extérieur.

La conception de la plateforme a permis des gains de masse en rupture, avec une réduction de 70 kilogrammes en moyenne grâce à une utilisation généralisée de matériaux allégés et innovants, des process de mise en forme et d'assemblage de pointe, et des modules déclinables et *downsized*.

Les premiers véhicules développés sur EMP2 afficheront en moyenne une baisse de consommation de 22 %, grâce à la conjonction des gains d'EMP2 et des autres leviers sur les groupes moto-propulseurs et les silhouettes

véhicules. Ainsi dès 2013, la nouvelle Peugeot 308 atteint un niveau d'émissions de seulement 82 g de CO₂/km et la nouvelle C4 Picasso 98 g de CO₂/km (avec le moteur 1,6 HDi).

ÉQUIPEMENTS

L'efficacité énergétique globale des véhicules repose également sur l'optimisation des équipements et des composants organiques.

Une optimisation de la résistance au roulement des pneumatiques de 1 kg/tonne permet de gagner de l'ordre de 2 g de CO₂/km. Le Groupe recherche systématiquement, en l'adaptant aux contraintes de chaque zone géographique (Europe, Chine, Amérique latine, etc.) le meilleur équilibre entre comportement dynamique (sécurité active), confort, acoustique et faible résistance au roulement. Il privilégie le déploiement des pneumatiques à très basse résistance au roulement et des systèmes de détection de sous-gonflage.

La diminution des pertes par frottements mécaniques est également systématiquement appliquée, sur l'ensemble des composants mécaniques du véhicule (freins, roulements, paliers, etc.).

Une optimisation du pilotage et de la gestion des consommateurs électriques (capteurs, actionneurs, moteurs) de 10 ampères permet de gagner aussi de l'ordre de 3 g de CO₂/km. Les leviers majeurs d'optimisation sont notamment l'électrification des composants, la récupération d'énergie (en particulier au freinage) et le stockage d'énergie électrique, l'adoption de systèmes de pilotage et d'architectures électrique/électronique innovants.

Des gains de consommation à l'usage sont également visés sur les systèmes de climatisation en optimisant les fluides et les composants (évaporateur, compresseur) pour réduire la consommation d'énergie nécessaire à leur fonctionnement et en développant des échangeurs permettant de récupérer l'énergie sur les boucles thermiques.

En complément des indicateurs de changement de rapport de vitesse, le Groupe développe également un ensemble de systèmes d'aide à l'éco-conduite, comme par exemple l'interface eco-driving.

MASSE ET AÉRODYNAMIQUE

La masse a une influence directe sur la consommation de carburant d'un véhicule, donc sur ses émissions de gaz à effet de serre : un gain de masse de 110 kg apporte en moyenne une réduction de 8 à 9 g des émissions de CO₂/km, en tenant compte des effets induits sur le dimensionnement du véhicule et des motorisations. À iso rapport poids/puissance, un véhicule plus léger se contentera d'une motorisation de moindre puissance et d'un dimensionnement des organes mécaniques moindre (structure véhicule, liaisons au sol, freins, etc.).

Déjà placé en position de leader en termes de masse moyenne de ses véhicules, le Groupe s'inscrit avec volontarisme dans une démarche vertueuse d'allègement de ses véhicules, levier majeur de réduction de l'empreinte environnementale. Les plans de déploiement technique en place permettent de réduire la masse des véhicules en cours de développement de plus de 100 kg par rapport aux véhicules qu'ils remplacent : par exemple la masse de la Peugeot 208 lancée en 2012 est inférieure de 110 kg à celle de la Peugeot 207, et celle des nouvelles Peugeot 308 et Citroën C4 Picasso lancées en 2013 est inférieure de 140 kg par rapport aux modèles remplacés.

En parallèle de l'optimisation d'architecture des véhicules, une grande importance est accordée au choix des matériaux composant le véhicule (aciers à hautes caractéristiques, aluminiums, composites, plastiques) et aux techniques d'assemblage. Les métaux représentent de l'ordre de 70 % du poids final d'un véhicule. L'usage des aciers à haute limite élastique, présentant une forte rigidité, est privilégié. Chaque fois que cela est techniquement et économiquement possible, des gains de masse sont réalisés en privilégiant des matériaux à moindre densité (notamment en remplaçant l'acier par de l'aluminium, des matériaux composites ou thermoplastiques). Le recours à des techniques d'assemblage innovantes est source de progrès supplémentaire (emboutissage à chaud, soudure laser contribuent à l'allègement de la caisse tout en permettant une meilleure résistance aux chocs).

La traînée aérodynamique (SCx) d'un véhicule a également une influence directe sur ses émissions de gaz à effet de serre : un gain de SCx de 5 dm² apporte une réduction de 2 g/km des émissions de CO₂.

L'optimisation de la traînée aérodynamique impose de travailler sur la totalité des zones du véhicule :

- > le volume supérieur de style, en compactant la surface frontale projetée, en réduisant le sillage du véhicule par le traitement de la zone arrière et en limitant les structures tourbillonnaires ;
- > le soubassement, en lissant le sous-plancher au moyen d'écrans aérodynamiques, en limitant l'impact des éléments de liaisons au sol, en maîtrisant les extractions d'air du compartiment moteur ;
- > l'environnement des roues, en limitant la perméabilité des jantes de roue et en évitant le décrochage des filets d'air ;
- > la garde au sol ;
- > les circuits aérauliques (réfrigération, refroidissement moteur, refroidissement freins), en optimisant la traînée de captation par optimisation du besoin thermique du moteur et de la réfrigération, par implantation de convoyeurs aérauliques et de système pilotés de régulation des entrées d'air ;
- > les rétroviseurs et enjoliveurs de caisse, en les optimisant afin d'éviter les turbulences aérodynamiques.

Le Groupe est engagé dans une réduction forte de la traînée aérodynamique de l'ensemble de ses gammes. Ce travail est réalisé en cohérence de l'optimisation d'architecture et de concept des véhicules.

Faurecia développe des technologies qui visent à préserver l'environnement en agissant plus particulièrement sur trois domaines :

- > la réduction de la masse : Faurecia propose de nouvelles architectures produits, développe des matériaux alternatifs et des nouveaux procédés de fabrication conduisant à des réductions de masse de l'ordre de 20 à 30 % dans les développements actuels. Ceci correspond à des gains d'environ 60 kg sur l'enveloppe de 200 kg des produits du périmètre Faurecia ;
 - > Un procédé développé par le Groupe combine des fibres naturelles de chanvre et une résine de polypropylène. Il permet de gagner 25 % de masse par rapport au polypropylène chargé de fibres de verre,
 - > Faurecia utilise également un procédé mêlant fibres naturelles et fibres de polypropylène (NF-PP). Développé pour la planche de bord, il permet de réduire de 20 % le poids du produit,
 - > Grâce à l'acquisition en 2012 de Sora Composites, à des partenariats stratégiques scellés avec le monde académique et universitaire et au développement de sa propre expertise, le Groupe est devenu un acteur clé du développement des composites pour l'automobile. La maîtrise de ces nouvelles technologies augmente l'intervention de Faurecia sur les pièces de structures, qui représentent un périmètre d'environ 100 kg. Les ambitions d'allègement y sont de l'ordre de 40 % ;
- > la réduction de l'encombrement : elle autorise une optimisation de l'espace dédié aux occupants et/ou une diminution de la taille du véhicule. Cela se traduit directement ou indirectement par une baisse de masse ;
- > la récupération d'énergie : les technologies permettent le recyclage de l'énergie thermique disponible dans les systèmes d'échappement soit d'une manière directe, pour réchauffer l'habitacle ou amener le moteur à température plus rapidement, soit indirecte, en transformant la chaleur en électricité pour l'alimentation des accessoires. Les produits développés et appliqués à des véhicules classiques ou hybrides permettent un gain de 2 à 8 g/km de CO₂ sur le cycle européen pour les utilisations directes et de 4 à 15 g/km de CO₂ pour les utilisations indirectes.

5.3.2.1.3. Les innovations en matière d'assurance et de financement au service de la prévention des risques environnementaux [G.22](#)

En 2012, Banque PSA Finance (BPF), a développé une opération de financement spécifique pour Citroën C-Zéro qui permet aux clients de disposer de ce véhicule 100 % électrique en contrepartie du versement d'un loyer promotionnel. Cette opération a été réalisée dans le cadre du développement de l'auto partage et du covoiturage en partenariat avec Multicity. Pour soutenir cette opération, un produit d'assurance tous risques mensualisé dédié a été également lancé.

Plus récemment, Banque PSA Finance a développé en septembre 2013 avec la marque Citroën une solution d'auto partage via le site Multicity. La Citroën C1 retenue pour cette opération est particulièrement respectueuse de l'environnement avec une consommation limitée à 4,3 l/100 km et des rejets de CO₂ inférieurs à 99 g/100 km.

Plus largement, BPF propose une offre assurance spécifique sur les véhicules électriques commercialisés par le Groupe PSA.

Avec un parc de 430 000 véhicules en Location Longue Durée, BPF est acteur majeur du financement des flottes d'entreprises en Europe : 6^e opérateurs sur Europe 31 (dont Turquie).

Pour ses clients « entreprises », les solutions de financement destinées aux flottes de véhicules permettent au client selon son profil d'opter soit pour un budget variable en fonction du kilométrage réalisé par ses véhicules, soit pour un budget constant pour des utilisations stables. Un site « extranet » est de plus proposé dans six pays permettant aux gestionnaires de parc de l'entreprise cliente de maîtriser en temps réel le coût d'utilisation des véhicules - TCO, *total cost of owner ship* -, de les optimiser et de les piloter au mieux (consommation...)

Lors des réponses aux appel d'offres, en association avec les marques Peugeot et Citroën, BPF propose à ses clients grands compte une formation à l'éco-conduite à destination des conducteurs des véhicules financés visant à maîtriser les dépenses de carburant en les formant à consommer moins en réduisant ainsi les émissions polluantes et les risques d'accidents, promouvant un meilleur respect de la réglementation routière.

Enfin, lors des appel d'offres, BPF encourage les clients à s'équiper de pack « business » incluant un système de navigation et bluetooth afin de rationaliser les déplacements et de réduire les risques d'accidents.

BPF facilite l'usage par ses clients des véhicules électriques en leur proposant des offres incluant la location de la batterie et sa maintenance, soit sous forme d'offre globale (loyer portant sur le véhicule et sur la batterie), soit sous forme d'offre scindée (loyer portant sur la batterie seule).

BPF a engagé plusieurs projets visant à dématérialiser la documentation « papier » émise à chaque étape de négociation avec le client et notamment lors de la signature du contrat sur le point de vente ayant pour effet une réduction significative de l'utilisation des documents « papier » et des imprimantes. Des tablettes tactiles à destination des forces commerciales en point de vente seront progressivement déployées sur les principaux pays d'Europe en 2014.

Enfin BPF a pour objectif de dématérialiser au maximum les échanges après-vente en substituant les courriers par des e-mails ou par le traitement direct des opérations par le client lui-même via Internet. Cette fonctionnalité sera développée dans un premier temps sur les principaux pays européens au cours du deuxième semestre 2014.

5.3.2.2. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR [G.22](#) [G.24](#) [G.41](#)

Le Groupe avait identifié le besoin de traiter la pollution des particules dès la fin des années 90, et a introduit sur le marché la nouvelle génération de moteurs HDi qui ont réduit les particules de 60 % par rapport à la génération précédente (soit 100 mg par km sur les nouveaux moteurs HDi/250 mg par km sur les versions précédentes).

Pour traiter définitivement le problème, le Groupe a inventé le Filtre à Particules (FAP) équipant dès 2000 certaines gammes de véhicules et déployé significativement à partir de 2007.

Le FAP filtre toutes les granulométries de particules (fines et ultrafines) avec une très grande efficacité (99,9 % en nombre, > 99 % en masse).

Le FAP équipe toute la gamme diesel Peugeot et Citroën depuis 2010 - il est obligatoire sur tous véhicules commercialisés depuis l'entrée en vigueur de la norme Euro5 tous types (janvier 2011).

Le Groupe a fait le choix d'une solution FAP avec additif, solution supérieure aux autres en termes d'efficacité de régénération. La solution PSA comporte un réservoir d'additif, un filtre céramique et des capteurs. L'additif est ajouté automatiquement dans le carburant (sans intervention du conducteur), à base de fer totalement retenu par le filtre, il permet d'abaisser d'une centaine de degrés la température de combustion des suies et assure une régénération plus rapide et dans toutes les conditions d'utilisation du véhicule (ville, route, etc.) à la différence des filtres catalysés.

Le FAP supprime les particules dans toutes les conditions de circulation. Le FAP est un système mécanique qui est opérationnel et efficace dans toutes les phases de fonctionnement du moteur - charge/température à chaud/à froid, sur autoroute/en ville - y compris lorsque le filtre est plein.

La technologie de FAP additivé développée par le Groupe réduit la fraction de NO₂ dans les NO_x, à la différence des filtres catalysés de la concurrence.

En France, près 2,5 millions de véhicules diesel Peugeot et Citroën sont équipés du FAP sur les 16 500 000 VP roulants.

Les émissions de particules sont passées de plus de 3,5 millions de particules en nombre au cm³ sur un moteur diesel non filtré à 3 500 particules au cm³ sur un moteur diesel avec FAP.

Un moteur diesel équipé d'un filtre à particules émet moins de particules que le moteur essence le plus propre.

Les innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques de pollution ou de rejets dans l'air

RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DES VÉHICULES

Étapes réglementaires Euro X : focus sur les trois dernières étapes Euro 4, Euro 5, Euro 6

Ces réglementations fixent des limites pour les émissions de polluants réglementés (CO, HC, NO_x, particules (masse (PM) et nombre (PN)).

Les étapes Euro 5 et Euro 6 réduisent à des niveaux très faibles les limites autorisées des particules et des oxydes d'azote (NO_x) émis par les véhicules diesel. Euro 5 et Euro 6 représentent plus de 80 % de réduction des particules en masse diesel par rapport à Euro 4. L'exigence en nombre de particules oblige à une haute efficacité de filtration (plus de 99 %). En ce qui concerne les NO_x diesel, Euro 5 représente une réduction de 30 % et Euro 6 une réduction de 70 % par rapport à Euro 4.

POLLUANTS ÉMIS À L'ÉCHAPPEMENT À TEMPÉRATURE AMBIANTE (20°C)

	Véhicule essence ⁽¹⁾ , GNV, GPL (g/km)			Véhicule diesel (g/km)		
	Euro 4	Euro 5	Euro 6	Euro 4	Euro 5	Euro 6
CO	1,00	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50
HC non méthaniques	-	0,068	0,068	-	-	-
THC	0,10	0,10	0,10	-	-	-
NO _x	0,08	0,06	0,06	0,25	0,18	0,08
THC+NO _x	-	-	-	0,30	0,23	0,17
Particules en masse (PM)	-	0,005/0,0045 ⁽²⁾	0,0045 ⁽²⁾	0,025	0,005/0,0045 ⁽²⁾	0,0045 ⁽²⁾
Particules en nombre (PN)	-	-	6x10 ¹² part/km ⁽³⁾ 6x10 ¹¹ part/km ⁽⁴⁾	-	6x10 ¹¹ part/km ⁽⁵⁾	6x10 ¹¹ part/km
Durabilité (km)	100 000	160 000	160 000	100 000	160 000	160 000

(1) Uniquement pour les voitures à essence à injection directe à partir de Euro 5.

(2) Aux dates d'application Nouveau Type 01/09/2011 et Tout Type 01/01/2013, un changement de méthode de mesure plus précise sera pris en compte et fera passer cette limite de 0,005 à 0,0045 g/km. Aux mêmes dates : introduction de la limite en nombre de particules (PN) en diesel d'abord.

(3) Limite en dérogation à la demande du constructeur jusqu'aux dates 31/08/2017 en nouveau type et 31/08/2018 en tout type (1 an de décalage pour certaines catégories de véhicules).

(4) Limite sévérée à partir de 01/09/2017 en Nouveau Type et 01/09/2018 en Tout Type (1 an de décalage pour certaines catégories de véhicules).

(5) Introduction de la limite PN en diesel d'abord à partir des dates 01/09/2011 en Nouveau Type et 01/01/2013 en Tout Type.

POLLUANTS ÉMIS À L'ÉVAPORATION

	Véhicule essence ⁽¹⁾ , GNV, GPL (g/essai)			Véhicule diesel (g/essai)		
	Euro 4	Euro 5	Euro 6	Euro 4	Euro 5	Euro 6
HC	2,00	2,00	2,00	-	-	-

HC : Hydrocarbures imbrûlés ; NMHC : Hydrocarbures imbrûlés non méthaniques (sans CH₄) ; Co. : Monoxyde de carbone ; NO_x : Oxydes d'azote

(1) Une sévèrisation de la procédure de mesure des pertes par évaporation est en cours de travaux au niveau européen. Elle constituera une sévèrisation globale de l'exigence à partir de septembre 2017 pour les nouveaux types et à partir de septembre 2018 pour les tous les véhicules.

Actuellement, les limites d'émissions à - 7 °C ne concernent que les véhicules à allumage commandé (essence, gaz, etc.) et ciblent uniquement les hydrocarbures imbrûlés (HC) et le monoxyde de carbone (CO).

En Europe, les véhicules particuliers essence et diesel du Groupe respectent l'étape Euro 5 depuis septembre 2009 pour les nouveaux types commercialisés et depuis janvier 2011 pour tous les véhicules immatriculés.

L'étape suivante, Euro 6, entrera en application au 1^{er} septembre 2014 pour les nouveaux types et en septembre 2015 pour toutes les immatriculations de véhicules neufs (un an de décalage pour certaines catégories de véhicules).

Dans les autres pays du monde, les véhicules commercialisés par le Groupe respectent au minimum la réglementation en vigueur dans le pays de vente, et bénéficient des avancées techniques développées pour l'Europe

Élimination des émissions de particules avec le filtre à particules

Le filtre à particules (FAP) est un système de post-traitement qui élimine les particules solides des gaz d'échappement avec une efficacité proche de 100 % quelle que soit leur taille. Il vient renforcer les performances écologiques de la motorisation diesel, et contribue activement à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain. Lancé en 2000 en première mondiale par le Groupe, le FAP a établi un nouveau standard pour le diesel européen et la Commission européenne, supportée par les États membres a fait en sorte que la réglementation Euro 5 généralise le filtre à particules sur les véhicules diesel. Les véhicules du Groupe équipés de FAP sont déjà en deçà des seuils de particules définis dans les étapes Euro 5 et Euro 6.

Précurseur dans ce domaine, le Groupe a vendu au cumul 7,6 millions de véhicules diesel équipés de FAP à fin 2013. Le FAP filtre toutes les granulométries de particules (fines et ultrafines) avec une très grande efficacité (99,9 % en nombre, > 99 % en masse).

Avec Euro 5, le Groupe a généralisé le filtre à particules additivé à l'ensemble de ses gammes diesel Peugeot et Citroën : Peugeot 207, 208, 308, 3008, 5008, 407, 508, 807, 4007, 4008, RCZ, Partner, Expert, Boxer et Bipper et les Citroën DS3, DS4, DS5, C3, C4, C4 Picasso, C5, C6, C8, C-Crosser, Berlingo, Jumpy, Jumper, Nemo.

Le Groupe a fait le choix d'une solution FAP avec additif, solution supérieure aux autres en termes d'efficacité de régénération. La solution PSA comporte un réservoir d'additif, un filtre céramique, des capteurs. L'additif est ajouté automatiquement dans le carburant (sans intervention du conducteur), à base de fer totalement retenu par le filtre, il permet d'abaisser d'une centaine de degrés la température de combustion des suies et assure une régénération plus rapide et dans toutes les conditions d'utilisation du véhicule (ville, route, etc.) à la différence des filtres catalysés.

Le FAP supprime les particules dans toutes les conditions de circulation. Le FAP est un système mécanique qui est opérationnel et efficace dans toutes les phases de fonctionnement du moteur - charge/température à chaud/à froid, sur autoroute/en ville - y compris lorsque le filtre est plein.

En 2013, les véhicules équipés de FAP ont représenté près de 83 % des véhicules diesel vendus par le Groupe dans le monde, contre 78 % en 2012, 65 % en 2011, 47 % en 2010 et 37 % en 2009.

Élimination des NO_x avec la SCR (Selective Catalytic Reduction)

En prévision de la norme Euro 6, le Groupe a décidé de déployer sur l'ensemble de sa gamme diesel la technologie SCR (*Selective Catalytic Reduction*), identifiée par le label « Blue Hdi ».

Cette technologie de post-traitement permet de réduire notablement les niveaux d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x) par introduction d'un réducteur dans la ligne d'échappement en amont d'un catalyseur spécifique.

Intégrée dans une nouvelle architecture de dépollution incluant le filtre à particules, cette technologie permet l'optimisation du moteur en consommation et émissions de CO₂.

FAURECIA

En matière de contrôle des émissions, Faurecia développe l'ensemble des technologies permettant la diminution des émissions d'oxydes d'azote et de particules pour les moteurs diesel, quels que soient les véhicules (particuliers et commerciaux). Les principes sont de deux ordres :

- > le recyclage des gaz par la boucle basse pression. Les gaz brûlés sont réinjectés dans les cylindres pour baisser la température de combustion. Cette boucle appelée *Exhaust Gaz Recirculation* (EGR) nécessite une vanne électrique qui s'ouvre en fonction de la demande. Faurecia a développé sa propre vanne pour répondre à la demande croissante du marché ;
- > le traitement direct des gaz par la réduction catalytique sélective, *Selective Catalytic Reduction* (SCR). Sur la base de ce procédé, Faurecia a développé un système de mélange des gaz utilisant un catalyseur liquide appelé AdBlue® ou gazeux. Faurecia développe son propre système gazeux de réduction des oxydes d'azote. Le procédé *Ammonia Storage and Delivery System* (ASDS) utilise le stockage d'ammoniac sous forme gazeuse compacte, permettant des performances supérieures au système classique de stockage sous forme liquide.

Faurecia développe également un système intégrant le catalyseur d'oxydation, le mélangeur de gaz avec un catalyseur liquide ou gazeux (BlueBox) et le filtre à particules. Ceci permet de ramener tous ces éléments à proximité du moteur et de gagner en efficacité de traitement des gaz ainsi qu'en compacité et donc en masse.

Les technologies EGR et SCR sont en augmentation croissante pour les véhicules particuliers et utilitaires (inférieurs à 5 tonnes) européens et nord-américains. Pour les véhicules commerciaux, des filtres à particules

et des systèmes SCR ou EGR sont requis pour les réglementations les plus sévères. De plus, certaines applications requièrent des innovations telles que le Thermal Regenerator™. Ces technologies de traitement des oxydes d'azote font déjà partie de l'offre Faurecia et équipent d'ores et déjà plusieurs modèles qui anticipent la norme Euro 6 ou les normes équivalentes.

Par ailleurs, Faurecia fournira, dès 2014 et en première mondiale, des filtres à particules pour les moteurs essence à injection directe. Cette technologie est amenée à se généraliser dans les années à venir.

5.3.2.3. FAVORISER UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ET LE RECYCLAGE

5.3.2.3.1. La consommation de matières premières brutes et recyclées et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation [G.28](#)

DIVISION AUTOMOBILE

Utilisation des matériaux

Soucieux d'optimiser son utilisation des ressources naturelles et de limiter l'impact de ses produits sur l'environnement, le Groupe s'appuie sur une démarche d'analyse de cycle de vie pour évaluer et valider les choix de matériaux sur les nouveaux projets. Chaque étape du cycle de vie, et les principaux enjeux environnementaux sont ainsi étudiés.

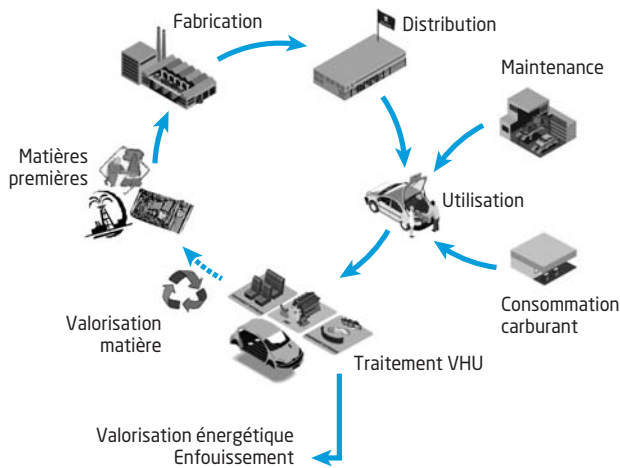
Écoconception et analyse du cycle de vie

Outre la conformité de ses véhicules aux réglementations environnementales des différents pays de commercialisation. Ce travail d'écoconception vise à assurer au Groupe une avance en matière de mobilité durable et nouveaux matériaux.

Étape du cycle de vie	Principaux enjeux
Définition du produit	> Définir les nouveaux produits et services automobiles en tenant compte des besoins en mobilité des consommateurs partout dans le monde, des législations et des attentes de la société en matière d'environnement, de sécurité, etc.
Conception	> Concevoir des véhicules à un coût acceptable et réduire leur impact : > sur l'environnement : émissions de CO ₂ , polluants locaux, utilisation de ressources et recyclabilité, > sur la société : sécurité routière, nuisances sonores, congestion du trafic, etc.
Fabrication	> Réduire l'impact de la fabrication automobile sur l'environnement. > Assurer la sécurité au travail. > Participer à la vie des communautés locales sur le plan économique et sociétal.
Transport et commercialisation	> Tenir compte de l'environnement dans la gestion des opérations de logistique et des réseaux de distribution. > Informer les clients de manière responsable (publicité, étiquetage) et veiller à leur satisfaction (vente, après-vente).
Usage	> Contribuer à limiter les impacts liés à l'usage de l'automobile : promotion des modes de conduite les plus sûrs et les plus respectueux de l'environnement, diminuer les consommations des véhicules, développer des systèmes de dépollution à l'échappement de plus en plus performants.
Fin de vie	> Faciliter la collecte et le traitement des véhicules et pièces hors d'usage par des organismes spécialisés et optimiser leur recyclabilité (dépollution, recyclage, valorisation).

Basé sur ce principe, le Groupe réalise des analyses de cycle de vie, conformément au cadre défini dans les normes ISO 14040/044, sur ses véhicules et composants. L'objectif de ces études est d'analyser les bilans environnementaux multi critères des véhicules, et de valider des choix de conception pièce ou matière. La totalité du cycle de vie du produit est pris en compte depuis l'extraction des matières premières, en passant par la fabrication, et l'utilisation, jusqu'à la fin de vie.

Schéma simplifié du cycle de vie d'un véhicule



Ces études sont réalisées à l'aide de logiciels dotés de bases de données environnementales permettant de calculer les impacts environnementaux des produits.

Le Groupe suit, entre autres, les indicateurs suivants :

- > réchauffement climatique ou impact sur l'effet de serre, provoqué par les émissions de gaz à effet de serre tels que le CO₂ ;
- > acidification de l'air, provoquée entre autres par les émissions de soufre ;
- > eutrophisation de l'eau, provoquée par les émissions de composés azotés ;
- > création d'ozone photochimique ;
- > appauvrissement des ressources primaires ;
- > consommation d'énergie primaire ;
- > émissions totales de CO₂ ;
- > émissions totales de CO ;
- > émissions totales de NO_x ;
- > flux de déchets non valorisés (enfouissement en centre technique).

Les résultats des études Analyse de Cycle de Vie permettent :

- > de mettre en évidence l'intérêt environnemental d'une solution innovante par rapport à une autre, et plus largement, l'impact environnemental global d'un produit ;
- > d'identifier d'éventuels transferts de pollution d'une phase à une autre du cycle de vie ;
- > de mettre en évidence des impacts environnementaux majeurs ;
- > d'orienter des choix technologiques et matériaux plus respectueux de l'environnement.

Le groupe s'est ainsi fixé l'objectif de réaliser des analyses de cycle de vie pour chaque nouvelle famille de véhicule. De plus, pour chaque changement technologique majeur ou innovation stratégique, une étude est réalisée afin d'apprécier les évolutions des impacts environnementaux de ces changements. De ce fait, en 2013, les analyses de cycle de vie couvraient 20 % de la flotte totale vendue.

L'objectif est de s'assurer que les impacts environnementaux du nouveau véhicule sont inférieurs à la précédente génération. Ces résultats ont été notamment vérifiés sur :

- > le nouveau Citroën C4 Picasso en comparaison avec la version précédente ;
- > la nouvelle Peugeot 208 équipée ou non du système Stop & Start en comparaison de la Peugeot 207 ;
- > la Peugeot 508 en comparaison de la Peugeot 407.

De plus, le Groupe réalise, en collaboration avec des fournisseurs, des analyses de cycle de vie sur des pièces ou composants véhicule dans le cadre d'innovations majeures (changement de matière première, intégration de matière naturelle/recyclée, innovation stratégique ou fonctionnelle, etc.).

Ainsi, la prise en compte des impacts environnementaux dans le processus d'innovation est effective depuis 2013 et une évaluation complète est réalisée pour chaque innovation dimensionnante.

Empreinte carbone

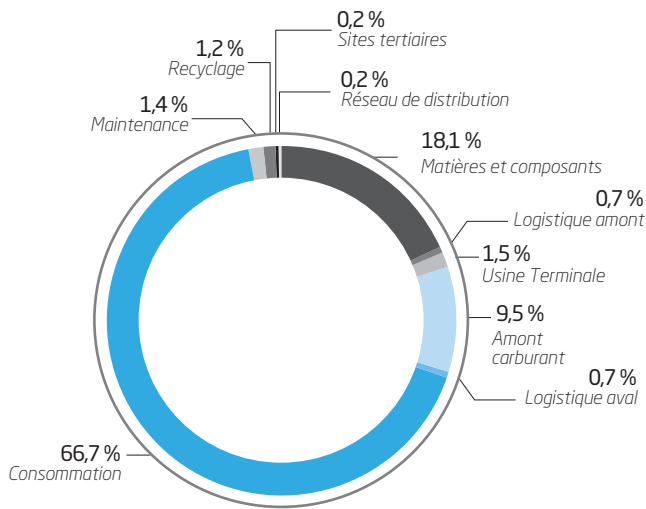
De plus, le Groupe a engagé une démarche permettant de calculer le bilan d'équivalent CO₂ global de ses activités en Europe.

Ce calcul prend en compte l'ensemble des activités de PSA émettrices de gaz à effet de serre (principalement le CO₂), sur l'ensemble du cycle de vie du produit automobile.

Ainsi ce bilan prend donc en compte, sur une année d'activité, les émissions :

- > de la fabrication des matières et des composants des véhicules produits ;
- > des usines de fabrication du groupe, que ce soit les usines terminales ou les usines de mécanique ;
- > des activités tertiaires (dont les sites de développement) ;
- > de l'extraction et de la fabrication du carburant nécessaire à l'usage des véhicules produits ;
- > de la phase d'usage des véhicules produits ;
- > de la fin de vie des véhicules.

Répartition de l’empreinte carbone globale d’un véhicule



La méthode et les résultats ont été vérifiés et validés par un Eco Act, cabinet expert en analyse environnementale et particulièrement en diagnostic de gaz à effet de serre.

Démarche volontariste d’utilisation des « matériaux verts »

Le Groupe concentre une part essentielle de ses efforts de recherche sur les polymères (éléments non métalliques et non minéraux) qui représentent 20 % de la masse totale d’un véhicule. En effet, la majeure partie des autres matériaux (métaux, fluides, etc.) est déjà recyclable et largement recyclée. Par exemple, les aciers mis en œuvre comportent déjà une part importante d’acier issu du recyclage.

Le Groupe classe sous l’appellation « matériaux verts » trois familles de matériaux : les matières plastiques recyclées, les matériaux d’origine naturelle (bois, fibres végétales, etc.), et les matériaux bio-sourcés (polymères non issus de la filière pétrochimique mais de ressources renouvelables). Leur emploi présente plusieurs avantages : il permet de réduire l’utilisation des plastiques d’origine fossile et favorise le développement des filières de recyclage des matières plastiques, en élargissant leurs débouchés.

Le Groupe déploie depuis 2008 un plan ambitieux qui a porté la part des matériaux dits « verts » au-delà des 20 % de la masse totale des polymères pour les nouveaux véhicules sortis en 2013 (contre une moyenne de 6 % en 2007).

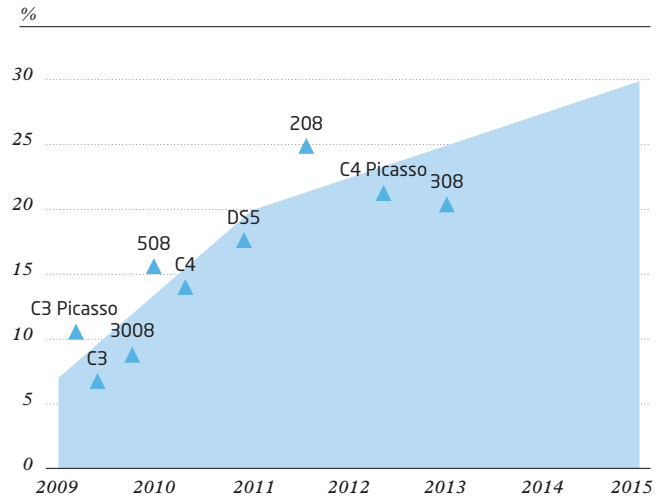
Une application large des matériaux verts nécessite la mise en place de filières d’approvisionnement solides, voire des recherches sur de nouveaux matériaux. Pour atteindre ses objectifs, le Groupe mène un travail de sélection et de validation des matériaux présentant le meilleur compromis technico-économique, afin de constituer un portefeuille de solutions à disposition des projets de véhicules.

Le Groupe s’implique dans de nombreux partenariats scientifiques visant à dynamiser la filière des biomatériaux et à développer leurs applications dans l’automobile pour le futur. Le Groupe a piloté le projet MATORIA qui visait à développer de nouveaux matériaux plastiques injectables, issus de ressources renouvelables. De plus, le Groupe soutient financièrement la chaire Bioplastiques Mines ParisTech, notamment au travers de cinq thèses aux thématiques variées (fibres naturelles, polymères bio-sourcés, etc.).

À travers l’Association Régionale de l’Industrie Automobile d’Île de France, le Groupe est maintenant partenaire du tout nouveau projet « BioMass miscanthus » aux côtés de l’INRA (Institut National pour la Recherche Agronomique).

Déploiement des matériaux verts sur les véhicules

Le graphique ci-dessous représente la progression des véhicules PSA en termes d’intégration de matériaux verts :



Les derniers véhicules commercialisés illustrent les progrès du plan matériaux verts :

> la Peugeot 208 intègre 25 % de « matériaux verts » (recyclés ou d’origine naturelle) sur sa masse de polymères.

En première mondiale, le pare-chocs arrière est entièrement réalisé en matière recyclée. Selon des études Analyse de Cycle de Vie en cours dans le Groupe, l’utilisation d’un pare-chocs en polypropylène 100 % recyclé permet de réduire 36 % l’impact sur l’appauvrissement des ressources naturelles par rapport à un pare-chocs en polypropylène neuf. De même la formulation à base de polyamide recyclé étudiée pour la fabrication du groupe moto-ventilateur conduit à une diminution de l’ordre de 30 % des émissions de CO₂ par rapport à une même pièce fabriquée en polyamide neuf.

Ces matériaux verts constituent également de nombreuses autres pièces ou fonctions du véhicule (intérieur de passage de roue, pare-chocs arrière, insonorisant, tapis de coffre, volant, siège, cache moteur, filtre à air, etc.) ;

> la nouvelle Citroën C4 Picasso embarque plus de 60kg de « matériaux verts » (recyclés ou d’origine naturelle) soit plus de 22 % sur sa masse de polymères. Les matériaux verts sont constitués à 30 % de matériaux naturels et à 70 % de matériaux recyclés, l’ensemble réparti sur près de 80 pièces différentes.

On peut noter, entre autres :

- > l’intégration de 6 % de matières recyclées dans le plancher arrière en composite,
- > un tapis de coffre à plus de 80 % en matériaux naturels.

> Les matériaux verts de la nouvelle Peugeot 308 représentent plus de 20 % de ses 220 kg de polymères. Ces matériaux verts sont répartis sur plus de 70 pièces différentes.

Parmi les applications remarquables sur 308, on peut citer :

- > les garnitures de panneaux de portes en polypropylène chargé fibres naturelles,
- > les enjoliveurs de roue en polyamide recyclé.

FAURECIA

Écoconception et analyse cycle de vie

Pour guider ses choix et sa stratégie ainsi que ceux des constructeurs, Faurecia recourt de plus en plus aux analyses de cycles de vie (ACV), à différents niveaux : celui de ses produits, du véhicule complet, au niveau de l'extraction des matières jusqu'à la livraison au constructeur et sur l'ensemble du cycle de vie de la voiture (utilisation par le consommateur et recyclage compris).

Cadrée par des normes internationales ISO 14040 et ISO 14044, cette méthodologie consiste en l'évaluation de l'impact sur l'environnement des produits que Faurecia conçoit et fabrique pour une utilisation automobile. Elle permet de faire une évaluation aussi complète que possible de la mesure des impacts, parmi lesquels figurent le changement climatique (dont le CO₂), la consommation de ressources non renouvelables (pétrole, charbon) et l'eutrophisation.

La réalisation de ces ACV permet à Faurecia ainsi qu'aux constructeurs :

- > de faire les bons choix de conception pour les véhicules actuels (équipés de moteurs thermiques, essence ou diesel), ainsi que pour ceux à venir, utilisant des carburants alternatifs et équipés de dispositifs, plus écologiques, de réduction des émissions ;
- > d'évaluer et d'éviter des transferts d'impacts en agissant sur une autre situation de vie (développer un produit plus léger qui serait non recyclable, par exemple).

Cet outil est particulièrement utile et utilisé dans le domaine de l'innovation, afin d'évaluer les bienfaits ou les éventuels transferts d'impact le plus tôt possible avec une vision globale sur les impacts environnementaux, permettant ainsi de préparer les innovations suivantes.

Cet outil permet également d'aller plus loin dans la compréhension des choix faits par toute une filière sur l'environnement. Faurecia participe ainsi activement à développer et utiliser l'ACV avec les constructeurs automobiles et les partenaires de la filière automobile afin d'avoir une compréhension partagée des enjeux environnementaux.

Que ce soit à court terme avec les motorisations conventionnelles ou, à moyen terme, avec l'accroissement des motorisations hybrides et l'émergence des motorisations « électriques », les clients de Faurecia recherchent, à marche forcée, des solutions de rupture. En effet, elles seules sont à même de concilier diminution de la consommation énergétique et réduction de l'empreinte environnementale, tout en garantissant autonomie, confort, sécurité et plaisir de la conduite.

Par ailleurs, dans un environnement toujours plus concurrentiel, les constructeurs doivent répondre à une demande globale et locale toujours plus diversifiée tout en satisfaisant les réglementations actuelles et en anticipant les échéances réglementaires de demain.

Cependant, si la réduction des émissions de CO₂ et son corollaire, la réduction de masse, ont un impact direct sur la structuration de l'offre des constructeurs, celle-ci gagne progressivement en visibilité, en particulier du point de vue des équipementiers de rang 1.

Grâce à l'éventail très large de son portefeuille de clients, Faurecia y gagne, en outre, en qualité dans la vision globale du marché et dans la compréhension des attentes de ses clients qui se traduisent par une déclinaison plus pertinente de son offre.

En 2013, l'anticipation des réglementations et de la demande de ses clients continue donc de formater le portefeuille du plan d'innovation de Faurecia et de son budget de recherche et développement. Tout ceci en parallèle aux demandes spécifiques des constructeurs, qui concernent l'intégration de matériaux « verts » (recyclés ou renouvelables) et la valorisation des matériaux automobiles.

Pour la plupart des pièces que fabrique Faurecia, l'objectif de réduction de masse est, pour les véhicules actuels, clairement une priorité ; les études ACV permettent de le quantifier et de le confirmer. Dans certains cas, l'allègement peut cependant ne pas être la meilleure solution.

Recours aux matériaux durables

Soucieux de se positionner sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits, Faurecia développe et intègre des matériaux bio-sourcés.

Outre la technologie Lignolight évoquée précédemment, les fibres naturelles constituent un axe privilégié pour Faurecia. La technologie NAFILean (*NATural Fiber Injection*) combinant des fibres naturelles de chanvre et une résine de polypropylène permet de gagner 25 % de masse par rapport au polypropylène chargé de fibres de verre. Cette technologie est désormais en production pour la planche de bord de la nouvelle Peugeot 308. Le portefeuille de Faurecia comprend également des fibres naturelles combinées à des fibres de polypropylène. En production sur la planche de bord de la Smart, cette technologie va étendre son champ d'application aux panneaux de porte et apporter un gain de 20 % en masse par rapport aux meilleures autres technologies.

L'ultime étape est la génération de matériaux 100 % naturels pour des applications semi-structurelles automobiles en grande cadence. C'est le sens du partenariat lancé en 2012 avec Mitsubishi Chemicals. Ce travail commun se base sur la modification du polybutylène succinate (PBS), dérivé de la biomasse et breveté par Mitsubishi Chemicals afin qu'il puisse être entièrement fabriqué à partir de matériaux naturels. L'entreprise BioAmber fournira l'acide succinique bio-sourcé aux deux partenaires. Cette résine sera associée à des fibres de renfort naturelles pour obtenir des pièces par le procédé d'injection.

5.3.2.3.2. La diminution des substances dangereuses [G.24](#) [G.41](#)

Le Groupe prend en compte depuis de nombreuses années la sécurité et la santé de ses clients et de ses salariés.

Les exigences réglementaires sont prises en compte dans toutes les phases de la vie des véhicules du Groupe (conception, fabrication, utilisation, fin de vie) en collaboration étroite avec les fournisseurs. La prise en compte de ces exigences s'articule autour de deux sujets majeurs :

- > l'élimination des quatre métaux lourds (plomb, mercure, cadmium et chrome hexavalent) réglementés dans la Directive 2000/53/CE relative au traitement des véhicules en fin de vie. Depuis 2002, le Groupe demande à ses fournisseurs pour toute pièce livrée, un certificat de conformité et depuis 2004, ces informations sont collectées auprès des fournisseurs au travers de l'outil MACSI (*Material Composition System Information*) ;
- > le respect de la réglementation REACH. En tant qu'acteur final de la chaîne, le Groupe a mis en place une organisation et un système de communication pour suivre et assurer la bonne prise en compte des exigences du règlement REACH par ses partenaires et fournisseurs. Le Groupe s'appuie pour cela sur le guide de recommandations pour la mise en œuvre de REACH du secteur automobile (*Automotive Industry Guideline* accessible via le lien, http://www.acea.be/news/news_detail/reach_guideline/) à la rédaction duquel il a participé en tant que membre de l'ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles). Par ailleurs, le Groupe s'est fixé comme objectif de limiter autant que possible l'utilisation de substances issues de la « liste candidate » de REACH et d'anticiper les interdictions de l'annexe XIV en agissant notamment le plus en amont possible dès la phase de recherche et innovation sur les nouveaux matériaux.

Au-delà du suivi des exigences réglementaires et dans l'objectif de garantir le meilleur niveau de santé et de sécurité de ses clients, le Groupe a pris volontairement des dispositions techniques telles que la filtration de l'air entrant dans l'habitacle et la limitation des composés organiques volatils dans le choix des matériaux utilisés. De même, les composés chimiques connus pour leur caractère allergisant éventuel, font l'objet d'une surveillance particulière au sein du Groupe.

Par ailleurs, il est demandé aux fournisseurs de déclarer via l'outil MACSI l'utilisation de nanomatériaux dans les pièces et matières constitutives des véhicules. Cette exigence est du reste mise en œuvre le plus en amont

possible puisqu'elle fait partie du processus d'évaluation environnementale des innovations. Ainsi, pour toutes les innovations, il est demandé aux fournisseurs la déclaration de l'utilisation de nanomatériaux et une analyse de risque associée menée conjointement avec PSA.

5.3.2.3.3. Les mesures de prévention des déchets et de recyclage des produits en fin de vie [G.25](#)

RECYCLAGE ET VALORISATION DES VÉHICULES HORS D'USAGE

En amont, les impacts du recyclage en fin de vie des véhicules sont pris en compte dès l'étape de conception. Les critères de sélection des matériaux entrant dans la composition des véhicules sont de plus en plus stricts et visent à favoriser les filières de valorisation et de recyclage. Les moyens utilisés par le Groupe pour garantir un recyclage élevé comprennent :

- > **l'utilisation de matériaux connus pour leur aptitude au recyclage ;**
- > **la réduction de la diversité des matières plastiques dans les véhicules** afin de faciliter le tri post-broyage et d'optimiser le fonctionnement et la rentabilité des filières de récupération spécifiques ;
- > **l'utilisation d'une seule famille de plastique par grande fonction** afin de pouvoir recycler l'intégralité d'un sous-ensemble, sans démontage préalable des différentes pièces ;
- > **le marquage normalisé des pièces plastiques** afin de pouvoir en assurer l'identification, le tri et la traçabilité ;
- > **l'introduction de matériaux verts**, notamment de matériaux recyclés, dans la conception véhicule qui permet l'émergence ou le développement de débouchés pour certaines matières ;
- > **la prise en compte du recyclage très en amont du véhicule**, dès les phases d'innovation, notamment pour de nouveaux matériaux ou pièces véhicules.
 - > Le Groupe Citroën s'engage dans des projets de recherche et développement avec des partenaires de la filière automobile et des partenaires de la filière de recyclage.
 - > Il est notamment leader du projet européen ABattReLife qui a débuté au mois de mai 2012 avec les partenaires suivants : Bayerische Motoren Werke AG (Allemagne), le Pôle Véhicule du Futur, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, l'Université de Technologie de Troyes, Nederlandse organisatie voor toegepast natuurwetenschappelijk onderzoek (Pays-Bas), KEMA Nederland B.V. (Pays-Bas), Fraunhofer-Gesellschaft (Allemagne), Bayern Innovativ GmbH (Allemagne). Le projet ABattReLife vise à accroître les connaissances du Groupe en matière de cycle de vie des batteries haute tension. Le projet se concentre sur le développement et l'exploitation d'une base de données sur le comportement et la détérioration des batteries haute tension mais également sur le développement de stratégies et de technologies pour le recyclage et la réutilisation en seconde vie des batteries lithium ion. Pour le traitement des batteries des véhicules électriques et hybrides, le Groupe a d'ores et déjà engagé des partenariats avec des recycleurs spécialisés. Ces batteries en fin de vie seront donc traitées via des technologies de recyclage adaptées et performantes.
- > **la prise en compte dès la conception des exigences de dépollution des véhicules.** La dépollution, ou prétraitement, est la première étape obligatoire de traitement des véhicules hors d'usage. Elle consiste à vidanger tous les fluides contenus dans le véhicule, à neutraliser les fonctions pyrotechniques, et à démonter les pièces jugées polluantes pour l'environnement. L'objectif de cette étape est d'éviter tout transfert de pollution lors du traitement du véhicule en fin de vie :
 - > le Groupe a ainsi développé une méthode interne d'évaluation de l'aptitude à la dépollution des véhicules. Cette méthode qualitative évalue l'accessibilité des pièces soumises à l'étape de dépollution et mesure la facilité à réaliser l'opération de dépollution. Les résultats de ces évaluations permettent de définir de nouvelles exigences de conception dans le but d'améliorer la capacité du véhicule à être dépollué. En phase de conception, chaque concepteur d'un élément soumis à la dépollution doit établir une fiche décrivant la gamme opératoire pour dépolluer son élément ;
 - > au travers du consortium IDIS (International Dismantling Information System), le Groupe tient à disposition des opérateurs de recyclage les notices de démontage des véhicules des marques du Groupe.

Le Groupe maintient le certificat de l'UTAC attestant de sa capacité à mettre en place les process nécessaires pour répondre à l'exigence de recyclabilité/valorisation à 95 % (en masse du véhicule) dont 85 % en réemploi ou recyclage matière : tous les véhicules Peugeot et Citroën sont aujourd'hui homologués pour répondre à cette exigence. Ce certificat a été renouvelé par l'UTAC le 08/12/11, pour une durée de trois ans.

En aval, et depuis plus de 20 ans, le Groupe participe à la mise en place de la collecte et du traitement des Véhicules Hors d'Usage issus de ses réseaux commerciaux par le biais de partenariats avec des opérateurs VHU (démolisseurs et broyeurs). Les démolisseurs sont en charge de la dépollution et du démontage partiel ou total du véhicule en fin de vie, les broyeurs en extraient ensuite, après traitement, les principales matières pour revente sur les différents marchés internationaux (ferraille, aluminium, cuivre, etc.).

Les actions du Groupe en ce domaine s'inscrivent dans le cadre de la Directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000, relative aux véhicules hors d'usage (VHU) qui établit trois types de valorisation des véhicules en fin de vie : le réemploi des pièces, le recyclage des matières et la valorisation énergétique. Elle impose un taux de valorisation globale de 85 % en masse véhicule, dont 80 % minimum de réemploi et recyclage et à partir de 2015, ce taux passera à 95 % dont 85 % minimum de réemploi et recyclage.

Par ailleurs, le Groupe qui a mis sur le marché dans le cadre de sa stratégie produit un ensemble de véhicules hybrides et électriques et a déjà mis en œuvre les modalités d'atteinte des taux requis pour le recyclage des batteries. La technologie des batteries pour véhicules électriques de type Li-ion et des batteries de véhicules hybrides NiMh nécessitent un traitement par procédés spécifiques. L'objectif est pour PSA de traiter en masse les matières pour les réintégrer dans des filières de recyclage-matières.

Pour répondre à ces obligations réglementaires en matière de traitement des véhicules en fin de vie et face aux enjeux de rentabilité économique, le Groupe privilégie un mix démolisseur-broyeur, le premier pour sa capacité à développer l'activité pièces de réemploi et valorisation matière par pièce et le second pour son expertise technique en tri post-broyage. Au-delà des seuls métaux et plastiques, PSA a pour ambition de valoriser une gamme plus étendue de matières. Deux filières s'en trouvent ainsi alimentées :

- > la filière recyclage matières ;
- > la filière valorisation énergétique.

Le tri post-broyage assure aujourd'hui une filière économiquement rentable, sur un marché des matières premières secondaires de plus en plus sujet à la variation des cours.

En France, le Groupe s'appuie sur des partenariats industriels performants techniquement et économiquement. Ils assurent une traçabilité totale des VHU et garantissent l'atteinte du taux de valorisation globale.

Ces partenaires industriels travaillent eux-mêmes avec des réseaux de démolisseurs agréés performants (510 à fin 2013), assurant la collecte des véhicules hors d'usage (VHU), la désimmatriculation, la dépollution et le démontage pour revente de certaines pièces (réutilisation).

Entre 2009 et 2013, cette stratégie a permis d'assurer **la collecte et le traitement de plus de 730 000 VHU**, issus des points de vente des réseaux des marques Peugeot et Citroën.

La performance effective du Groupe en France en matière de valorisation globale des VHU récupérés dans son réseau est conforme à la réglementation européenne et supérieure à la moyenne nationale :

> **Performance du Groupe en 2012 = 89,9 %** dont 84,7 % de réutilisation/recyclage.

Pour rappel, les dernières données ADEME au plan national font état pour 2011 d'une performance globale en réutilisation, recyclage et valorisation de 84,8 % (dont 80,8 % de recyclage et réutilisation).

L'enjeu majeur est dorénavant d'atteindre le taux ambitieux de 95 % de recyclage et de valorisation effectifs des VHU collectés à partir de 2015, conformément à la Directive européenne et dans des conditions économiques supportables.

Pour répondre à cette exigence, le Groupe va lancer un appel d'offres visant à retenir les partenaires industriels capables d'atteindre ces objectifs : conformité réglementaire, respect des délais d'enlèvement, rémunération incitative dans les réseaux des marques, taux de valorisation globale de 95 %, investissements en R&D pour trouver de nouveaux débouchés de filières de recyclage et de valorisation énergétique.

En outre, cette stratégie ouvre des opportunités de nouveaux *sourcings* de matières pour l'automobile permettant l'intégration de plastiques recyclés dans la fabrication des véhicules neufs, et le recyclage de métaux non ferreux dans la fabrication des moteurs.

Sur les marchés européens, en collaboration avec les constructeurs européens, le Groupe a actualisé son analyse des risques marchés sur une vingtaine de marchés considérés comme prioritaires et s'attachera en 2014 à mettre en œuvre les plans d'actions construits ensemble. Par ailleurs, l'ensemble des contrats signés par les filiales fait l'objet d'un suivi afin que des mesures correctives immédiates puissent être prises en cas de dérive.

Hors d'Europe, le Groupe participe avec ses partenaires locaux à l'élaboration des réglementations nationales, par exemple en Chine en 2013.

FAURECIA

La recyclabilité

Motivés par le contexte réglementaire fort de la Directive européenne VHU 2000/53/CE, les constructeurs automobiles ont, dès lors, accru leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs équipementiers en matière de recyclage de produits en fin de vie.

Toutes les activités de Faurecia sont concernées par ces impératifs et chacune, en fonction des spécificités du composant fabriqué, met en œuvre des projets ou des solutions pour que les traitements futurs soient les plus efficaces possibles.

En regard des solutions actuelles, un produit innovant doit pouvoir être évalué tant par l'amélioration de ses performances techniques et économiques que par la mesure de son empreinte environnementale. Faurecia s'est engagé dans une démarche d'anticipation de la valorisation des futurs produits en fin de vie. Des essais ciblés, pilotés par Faurecia, constituent la première étape d'une démarche plus globale au niveau de la filière automobile avec des partenaires industriels et universitaires, associant des *clusters* automobiles et anticipant les gisements de matières recyclées à venir.

Ainsi, l'activité *Automotive Seating*, dans sa recherche de solutions d'allègement et à l'occasion de certains de ses projets de recherche et de développement, tel le projet DEMOS, conduit des études de recyclabilité afin d'évaluer l'impact de la recyclabilité potentielle des nouveaux matériaux, des nouveaux produits ou des concepts multi-matériaux amenés à se multiplier.

L'activité *Interior Systems*, après avoir réalisé des essais de recyclage et de valorisation de produits complexes via le démontage, a engagé des opérations similaires après broyage des véhicules. Des études et des essais de recyclabilité ont été réalisés avec des broyeurs automobiles selon des schémas industriels, tant sur les produits actuels que sur les matériaux en développement, dont des agro-composites. Le projet NAFCORECY (NATural Fiber COMposites RECYcling) a ainsi pu démontrer, avec le concours de sociétés européennes spécialisées dans le recyclage, que des pièces composées de matière NAFILean (polypropylène avec fibres naturelles) peuvent être traitées via des technologies de post-broyage pour les produits en fin de vie automobile, ainsi que via des technologies de recyclage utilisées pour les déchets industriels.

Toutes les possibilités de valorisation en fin de vie des produits sont étudiées lors de la conception en visant l'intégration des meilleures solutions, un impact réduit sur l'environnement et la prise en compte de l'ensemble des cycles d'utilisation. Des études d'analyses du cycle de vie permettent d'« éco-concevoir » les produits en intégrant la globalité de ces critères au plus tôt dans les processus d'innovation et de développement.

Le recyclage

Faurecia propose un nombre croissant de pièces en matière plastique recyclée.

Au sein de l'activité *Automotive Seating*, suivant le type et le niveau de gamme du véhicule, différents composants sont dorénavant fabriqués, pour partie, en polypropylène recyclé. En cumulant l'ensemble de ces pièces, il est maintenant possible d'intégrer de 15 à 20 % de plastiques recyclés pour une collection de sièges.

Au sein de l'activité *Interior Systems*, l'intégration de matière recyclée est prise en compte et validée dès les nouveaux développements produits, avec les mêmes contraintes et spécifications qu'avec les matières vierges.

Pour les pièces d'insonorisation, Faurecia utilise des quantités importantes de fibres naturelles recyclées (notamment le coton) en maximisant leur taux d'incorporation.

Les performances mécaniques et esthétiques atteintes, grâce aux retombées du projet BOREVE engagé en 2008, permettent aujourd'hui d'incorporer un pourcentage de matière recyclée compatible avec les exigences des peaux de pare-chocs, une des pièces les plus critiques en ce qui concerne l'aspect.

Des études d'analyse de cycle de vie montrent la réduction de l'impact sur l'environnement de telles pratiques d'intégration de matières recyclées et Faurecia, tout comme ses clients constructeurs, développe considérablement son panel de fournisseurs de matières recyclées. Ceci lui permet aujourd'hui de proposer des applications de plus en plus techniques avec des grades de matières de plus en plus larges.

5.3.2.4. LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE MOBILITÉ ET DE L'INTELLIGENCE EMBARQUÉE

5.3.2.4.1. L'offre mobilité

S'appuyant sur les nouvelles technologies de véhicules connectés et sur une gamme produits allant du deux roues au VUL (Véhicule Utilitaire Léger), le groupe PSA propose un bouquet de services de mobilité qui couvrent largement les besoins des entreprises et des particuliers :

SHARE YOUR FLEET, UNE NOUVELLE SOLUTION D'AUTO-PARTAGE POUR LES FLOTTES D'ENTREPRISES LANCÉE EN ALLEMAGNE EN JUILLET 2013

Ce service qui s'adresse principalement aux moyennes et grandes flottes d'entreprises permet aux salariés de réserver leurs véhicules on-line sur une plateforme simple et conviviale, et d'y accéder sans clé grâce à un système d'ouverture avec carte RFID. Share Your Fleet inclut tous les services d'un contrat LLD (maintenance, assurance etc.), une assistance en ligne, et une technologie d'auto-partage installée dans les véhicules faisant partie de leur garantie.

Cette solution permet aux sociétés :

- > d'abaisser les coûts de la mobilité jusqu'à 30 % grâce à l'utilisation optimisée des véhicules, à la réduction des frais de taxi/transports publics et à des recettes supplémentaires générées par l'utilisation des véhicules à titre privé ;
- > de procurer un service motivant aux salariés : accès aux véhicules 24h/24 et 7j/7, utilisation très flexible (réservation jusqu'à 15 minutes avant le départ).

Share Your Fleet est disponible pour une large gamme de véhicules qui inclut citadines, berlines, SUV, VU et véhicules électriques.

Ce service a été développé et est commercialisé en coopération avec le loueur courte durée SIXT AG.

MU BY PEUGEOT, UNE SOLUTION CONCRÈTE DE LOCATION NOUVELLE GÉNÉRATION

Peugeot propose depuis 2010 une offre de location nouvelle génération appelée Mu by Peugeot. Lancée en 2010 en France, puis en Allemagne, Italie et Espagne, Mu est aujourd'hui disponible dans plus de 100 points de vente dans sept pays européens. Cette offre inédite également accessible depuis smartphones permet à chacun d'accéder à l'usage d'une large gamme de véhicules. Mu by Peugeot permet d'utiliser le juste moyen de transport pour chaque besoin de mobilité, grâce à la location de produits ou accessoires variés : il est ainsi possible de louer ponctuellement un vélo, un scooter, une voiture, un véhicule utilitaire léger, un véhicule de remplacement (deux roues ou automobile), un accessoire (GPS, coffre de toit, siège enfant, etc.) ; l'offre inclut la location du vélo à assistance électrique, du scooter électrique Peugeot E-Vivacity, de la Peugeot électrique iOn et de la gamme Peugeot Hybride. Ce service compte 15 000 clients.

CITROËN MULTICITY, AUTO-PARTAGE URBAIN ET PORTAIL D'INTERMODALITÉ

Avec sa nouvelle offre de mobilité Citroën Multicity, la marque propose depuis mars 2011 en France et mai 2012 en Allemagne, à tous et sans abonnement, une offre qui positionne le constructeur Citroën comme un véritable facilitateur de déplacements. Citroën Multicity intègre des services innovants pour répondre aux nouveaux usages de la mobilité, pour gagner du temps et faciliter tous ses déplacements grâce à l'auto-partage et aux services en ligne.

> **Citroën Multicity auto-partage à Berlin** déploie une flotte de 350 véhicules 100 % électriques Citroën C-Zéro dans les rues de la capitale allemande depuis août 2012. Ce service d'auto-partage permet de trouver facilement un véhicule (par une application Smartphone ou par internet) et d'effectuer sans réservation un trajet simple partout dans Berlin : inutile de revenir à la station de départ ou de se garer dans une station spécifique. La location est très flexible puisqu'elle est facturée à la minute à des prix très attractifs.

> **Citroën Multicity en ligne est un portail dédié pour organiser tous ses déplacements.**

Le moteur d'itinéraires permet de rechercher et comparer toutes les solutions possibles pour se déplacer, en fonction de ses critères. Les résultats d'itinéraires, en porte à porte et multimodal, apportent des réponses sur mesure en indiquant le coût, la durée et les émissions de CO₂ des trajets proposés. Sont présentés aussi bien des transports individuels (voiture, taxi, etc.) que des transports collectifs (bus, tramway, métro, avion, etc.). Citroën Multicity propose différents itinéraires, tous les modes, tous les horaires, tous les tarifs, et propose un service de réservations de transports, et ce sur un seul site.

Sur le portail Multicity, vous avez également accès à des services innovants qui répondent aux nouveaux usages de la mobilité :

- > la location entre particuliers, proposée dès juin 2012, qui permet à un propriétaire de rentabiliser son véhicule en le louant les jours où il n'est pas utilisé, et offre à un locataire une réponse accessible à son besoin ponctuel de véhicule,
- > le covoiturage, pour partager un trajet en toute convivialité, en faisant des économies et en limitant les émissions de CO₂,
- > des offres spéciales permettant l'accès à l'automobile : par exemple, une proposition novatrice de véhicule électrique C-Zéro en location longue durée sur 23 mois, avec la possibilité de le mettre en location entre particuliers sur Citroën Multicity ; ce système permet un usage hybride entre une voiture utilisée de manière privative et un usage partagé. Grâce à cette opération, plus de 1 000 personnes sont devenues « ambassadeurs » du véhicule électrique.

LES OFFRES PACKAGÉES DE BANQUE PSA FINANCE (BPF)

BPF propose à ses clients particuliers et entreprise dans la plupart de ses implantations des offres packagées - conçues en lien étroit avec les équipes marketing des marques Peugeot et Citroën - combinant le financement du véhicule, les services liés à la maintenance et l'entretien, des assurances sur le bien ou la personne. Ces offres permettent l'accès à un usage constant d'un véhicule en contrepartie d'un « abonnement » mensuel fixe, quels que soient les événements intervenant au cours du contrat : immobilisation du véhicule - panne, accident, chômage, incapacité de travail.

BPF propose également des solutions d'extension de la garantie constructeur qui permet de prolonger l'entretien d'un véhicule et son maintien en bon état au-delà de la durée de garantie des Marques et ainsi faciliter la mobilité de ses clients.

5.3.2.4.2. Intelligence embarquée

Les nouveaux services proposés par le Groupe dans le domaine de l'intelligence embarquée visent une mobilité plus efficace, plus respectueuse de l'environnement et de la sécurité des personnes.

Peugeot et Citroën déploient depuis 2002 leurs services d'urgence et d'assistance autour des plateformes télématiques communes RTx/ NaviDrive, qui intègrent dans un même module des fonctions radio, CD, téléphone GSM avec kit mains libres, aide à la navigation GPS et info trafic.

Fortes de cette expérience, les marques Peugeot et Citroën proposent depuis 2009 un équipement dédié aux services connectés. Il s'agit d'un boîtier télématique autonome (BTA) embarqué, doté d'une carte SIM.

PEUGEOT CONNECT

Peugeot Connect est le nom d'une gamme de services innovants basés sur les informations provenant du véhicule :

- > Peugeot Connect SOS pour l'appel d'urgence géolocalisé ;
- > Peugeot Connect Assistance pour l'assistance au dépannage géolocalisée ;
- > Peugeot Connect Fleet, pour faciliter la gestion des flottes à distance. Toutes les informations nécessaires à l'utilisation et à la maintenance sont rendues disponibles à distance (kilométrage au compteur, kilométrage avant révision, diagnostics mécaniques de la boîte de vitesses, du système antipollution, etc.), avec des alertes en temps réel par l'envoi d'un e-mail pour les informations touchant à la sécurité (niveau d'huile, plaquettes de frein usées, pneus sous-gonflés, etc.). Ce nouveau service connecté dédié aux clients professionnels favorise l'entretien régulier du véhicule, au profit d'un impact environnemental réduit. L'offre Peugeot Connect Fleet comprend également un suivi des consommations et émissions de CO₂.

ETOUCH CITROËN

L'offre eTouch de Citroën, innovante et accessible aux clients particuliers et professionnels, comprend :

- > d'une part, les appels géolocalisés d'urgence et d'assistance, disponibles grâce à une carte SIM intégrée ;
- > d'autre part, un carnet d'entretien virtuel, un diagnostic qui permet d'afficher les alertes techniques éventuelles, un suivi des consommations de carburant et des émissions de CO₂ et de leur évolution, disponibles sur Internet (sur l'espace personnel MyCITROËN) et sur smartphones.

Ces derniers permettent de suivre au plus près les consommations de carburant et émissions de CO₂ de la voiture mais aussi d'être tenu informé des opérations d'entretien et de maintenance à prévoir, ainsi que les alertes véhicules indiquées en temps réel. Ces deux services sont gratuits pendant la garantie contractuelle du véhicule.

PEUGEOT CONNECT APPS ET CITROËN MULTICITY CONNECT

Peugeot Connect Apps (sur 208, 2008 et Nouvelle 308) et *Citroën Multicity Connect* (sur Nouveaux Citroën C4 Picasso/Grand C4 Picasso), proposent une offre de mobilité évolutive. Au lancement, plus de 10 applications et un store d'applications (uniquement pour Nouvelle 308 et Nouveaux Citroën C4 Picasso/Grand C4 Picasso) fonctionnant sur l'écran tactile du véhicule sont disponibles autour de services dédiés à la mobilité en partenariat avec de grandes marques pour rendre les déplacements plus faciles, plus sûrs et sur mesure. Cette offre est disponible sur six pays depuis fin 2013. Facile d'accès, elle est conçue comme une solution « plug and play » sans surcoût quel que soit le pays couvert où le client se rendra. La crédibilité de l'offre s'appuie sur une dynamique « all in one » qui s'illustre via :

- > un fonctionnement Plug & Play exclusif : pas d'option usine, pas de commande spécifique, aucun paramétrage en point de vente ;
- > une souscription « All inclusive » créée en exclusivité pour PSA (transparence et sécurité pour les clients) : prépaiement tout compris, pas de facturation complémentaire à craindre, pas de frais de *roaming* lorsque l'on se déplace dans la zone Europe, pas de tacite reconduction, pas de résiliation à demander en fin de contrat, etc. ;
- > l'amélioration de l'expérience de conduite : lisibilité de l'écran, attention portée aux mises en pages afin d'avoir des pages épurées, création de boutons standardisés pour toutes les applications, développements de fonctionnalités en continuité des services internet (le « clic to call » et le « clic to nav »), sécurisation du conducteur en lui bloquant l'accès à certaines fonctionnalités lorsque le véhicule est en mouvement, etc. ;
- > l'exploitation de la géolocalisation (recherche à proximité du véhicule, etc.) et des indicateurs de bord du véhicule (vitesse, kilométrage, niveau d'essence), autant d'informations inaccessibles aux smartphones ;
- > un service intégré à la relation client (CRM), enrichissant l'espace personnel, et acteur de la gestion du plan d'entretien du véhicule ;
- > l'enrichissement régulier de l'offre grâce à l'arrivée de nouvelles applications, gratuites ou payantes, de façon à proposer constamment aux conducteurs de nouvelles expériences connectées.

5.3.3. L'ACTIVITÉ DES SITES ET L'ENVIRONNEMENT

LA VISION ENVIRONNEMENTALE DE LA DIRECTION INDUSTRIELLE DU GROUPE

En 2013, la Direction industrielle a restructuré sa démarche de maîtrise des impacts environnementaux liés à ses activités, pour la rendre plus cohérente et efficace et mieux présenter la contribution de cette activité aux priorités de la politique RSE du Groupe. La vision environnementale de la Direction industrielle s'intègre à la vision globale de la Direction Industrielle qui a pour ambition d'atteindre, à horizon 2020, un niveau d'efficacité opérationnelle optimal. Cette vision engage toutes les usines du Groupe à progresser jusqu'au niveau de « l'Usine Excellente », performante, flexible et étendue, au niveau des meilleurs constructeurs mondiaux grâce à la consolidation du savoir-faire des différents métiers des activités industrielles dont fait partie le métier environnement.

La vision environnementale de la Direction industrielle s'articule autour de trois axes qui seront explicités tout au long du présent chapitre :

- > réduire l'empreinte carbone des activités industrielles selon deux orientations prioritaires, d'une part la maîtrise des émissions de ses établissements industriels et d'autre part la mesure puis la réduction

de l'impact des activités logistiques. Enfin le recours aux énergies renouvelables en fonction des opportunités sera aussi pris en compte ;

- > développer des démarches d'économie circulaire, ciblées sur la maîtrise des consommations, des usages et des traitements de l'eau dans les processus industriels, et sur la recherche et la mise en œuvre de filières de traitement des déchets avec le concours des partenaires du Groupe dans ce domaine ;
- > maîtriser les impacts environnementaux liés à l'utilisation de produits chimiques, pour réduire notamment les émissions des ateliers de peinture, et les risques liés à l'emploi de ces produits. La préservation de la biodiversité identifiée s'inscrit aussi dans cette logique de réduction des impacts du Groupe.

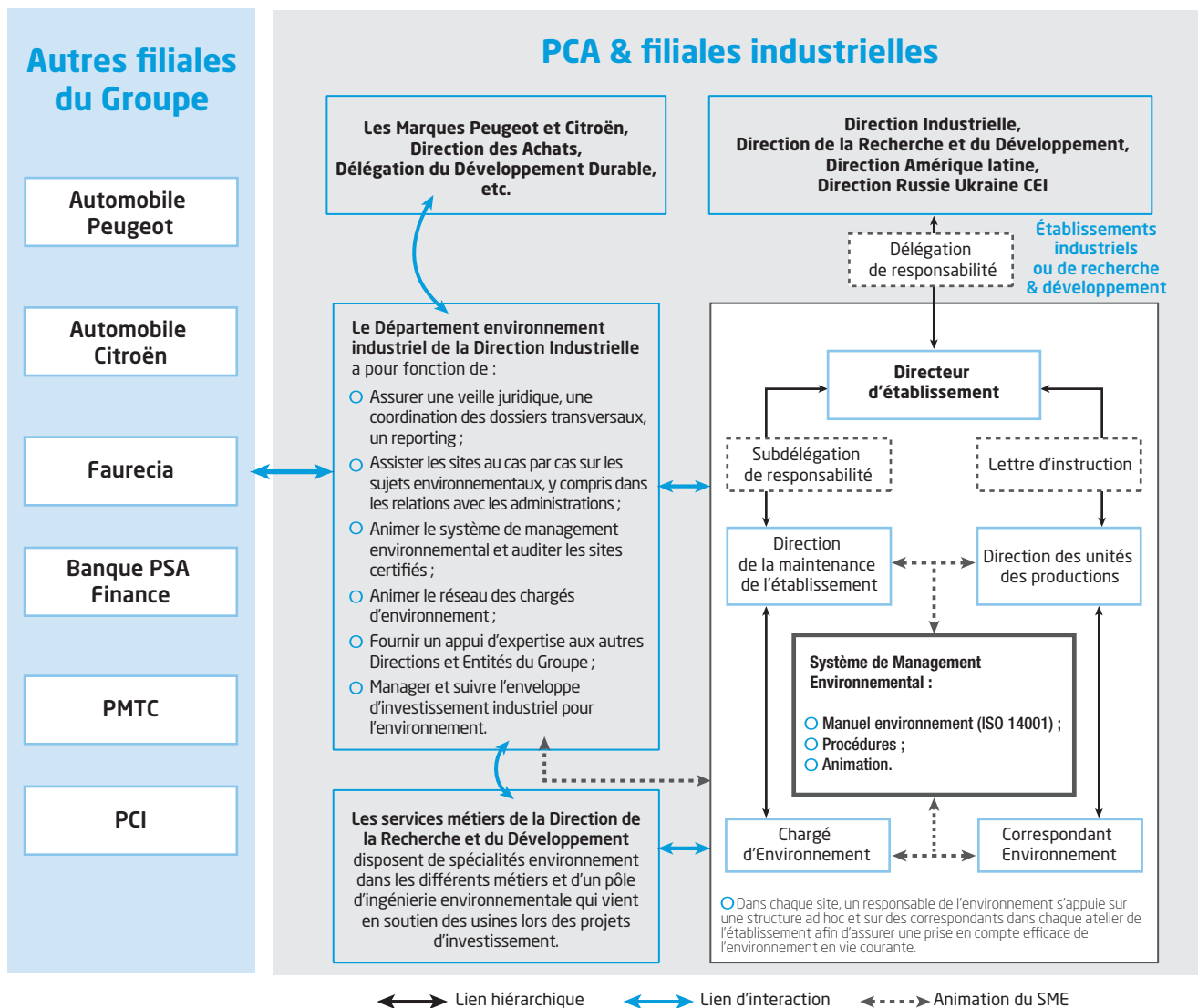
5.3.3.1. UNE ORGANISATION SOLIDE ET ÉPROUVÉE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES PROCESS

Depuis de nombreuses années, le Groupe a mis en œuvre une politique de protection de l'environnement, afin que l'activité de chaque site de production, de recherche et développement et chaque site tertiaire garantisse le respect de la réglementation environnementale en vigueur dans chaque pays d'implantation, et préserve les milieux naturels et la qualité de vie des riverains, avec une exigence d'amélioration continue.

La stratégie industrielle du Groupe intègre la protection de l'environnement, en se fondant sur une organisation rigoureuse, une méthodologie structurée autour de la norme ISO 14001, l'allocation de moyens financiers significatifs et un Outil de Reporting et de Gestion Environnementale (ORGE), dont la base de données fournit les mesures de la performance environnementale de chaque établissement depuis 1989. Ainsi le Groupe quantifie ses impacts environnementaux et peut agir sur les aspects les plus significatifs de ses activités. Aux fins de reporting, le Groupe collecte

les données environnementales de ses sites industriels sur le périmètre mondial depuis 1995. Cette pratique aujourd'hui robuste et éprouvée permet d'évaluer les progrès réalisés sur le long terme en complément des analyses à courtes échelles de temps.

Au sein de la Direction industrielle, le Département environnement industriel anime et coordonne le métier environnement ainsi que l'ensemble de la démarche environnementale des sites industriels. Ce Département gère l'application ORGE ainsi que le plan annuel d'investissement. Dans chaque établissement un responsable de l'environnement s'appuie sur une équipe dédiée aux problématiques environnementales et énergétiques ainsi que sur des correspondants désignés dans chaque atelier. Enfin, la Direction de la Recherche et développement dispose également de spécialistes en environnement qui viennent en assistance aux usines, notamment lors des projets industriels. Ce sont ainsi environ 500 personnes qui sont impliquées directement dans la gestion quotidienne de l'environnement industriel du Groupe. Par ailleurs, les sites non industriels ayant des activités tertiaires ou de recherche et développement bénéficient aussi de l'expertise du Département environnement industriel pour les aider à prendre en compte leurs problématiques environnementales qui leur sont propres.



Les réseaux commerciaux des marques Peugeot et Citroën

Les marques Peugeot et Citroën sont distribuées à la fois par des points de vente détenus en propre par le Groupe et animés par Peugeot Citroën Retail (PCR) et par des concessionnaires indépendants.

Au sein de la Direction immobilière, une cellule environnement dédiée anime la démarche de progrès environnemental dans les points de vente propres du Groupe. Une étroite collaboration avec le département environnement de la Direction industrielle permet d'apporter une expertise aux réseaux et de coordonner les actions des correspondants environnement des succursales ou des régions sur les différents sujets environnementaux (suivi de la conformité réglementaire, pilotage des analyses et investigations sur site, voire des actions de dépollution si nécessaire).

Depuis 2008, les marques Peugeot et Citroën disposent d'un système d'information permettant la collecte, le contrôle et la consolidation des données environnementales.

En outre, une attention particulière a été portée aux nouveaux bâtiments, avec la détermination de règles de construction pour les nouvelles concessions. Ces règles intègrent les aspects de rendement énergétique du bâtiment, d'isolation, de chauffage et de ventilation, d'éclairage, de gestion de l'eau et des déchets.

Soucieux d'améliorer constamment le service proposé à ses clients, le Groupe engage également ses réseaux de concessionnaires indépendants dans sa démarche de développement durable.

L'animation des démarches environnementales dans le réseau des concessions est assurée par des correspondants environnement nommés dans chaque filiale des marques. Ils ont pour mission de relayer et déployer les démarches environnementales définies en central et de suivre les évolutions réglementaires spécifiques de chaque pays.

Pour les réseaux commerciaux des marques Peugeot et Citroën, la cellule environnement de Peugeot Citroën Retail (PCR) a mené en 2013 deux projets complémentaires : un audit de maintenance des bâtiments et la mise en place d'un contrôle des consommations.

FAURECIA

Le suivi des sujets environnementaux au sein du groupe Faurecia (évaluations environnementales lorsqu'elles sont nécessaires, gestion des rejets et des pollutions lorsque des contraintes réglementaires s'appliquent, gestion des déchets issus des activités de process, etc.) est décentralisé et organisé par *Business Group*.

Les politiques environnementales sont définies et déployées par les Directions HSE (Health, Safety and Environment) de chaque *Business Group*. Pour accomplir leur mission, ces Directions ont mis en place un réseau de Managers HSE au niveau des divisions (essentiellement géographique), qui s'appuient sur des coordinateurs HSE au sein de chaque site Faurecia. Ces derniers apportent leur expertise à la direction de l'usine, sont chargés de l'application des procédures et veillent au respect de la réglementation et des standards Faurecia. Cette organisation permet également de transversaliser les bonnes pratiques entre les sites au sein d'un même *Business Group* et/ou entre les quatre *Business Group*. Dans certains cas, ce retour d'expérience peut aboutir à des règles standards groupe.

5.3.3.2. UNE POLITIQUE DE CERTIFICATION ACTIVE

Au sein de la division Automobile, un système de management environnemental est en place sur tous les sites de production du Groupe. Il est fondé sur la norme internationale ISO 14001, qui est un standard de management et d'organisation reconnu. Elle vise à formaliser une politique environnementale, identifier les Aspects Environnementaux Significatifs de chaque site et en réduire l'impact, rédiger les procédures et standards pour sa mise en œuvre et son fonctionnement, garantir la conformité réglementaire dans un process d'amélioration continue, principe de base de la préservation de l'environnement.

La certification environnementale ISO 14001 des sites industriels et de recherche et développement a pour but d'intégrer une démarche de développement responsable et de prise en compte de l'environnement dans les activités du Groupe. En effet, cette approche permet de mettre en place un système de prévention des impacts, incidents et sinistres environnementaux, et implique de gérer au mieux les consommations de ressources naturelles et de production de déchets. En outre, la certification constitue une garantie pour les autorités et l'ensemble des parties prenantes, de l'engagement environnemental du Groupe.

Engagée depuis maintenant 15 ans la démarche de certification est arrivée à maturité dans les usines de production qui sont aujourd'hui toutes certifiées ISO 14001. Elle se déploie maintenant sur d'autres établissements, tels les centres de R&D et de pièces de rechange. La certification ISO 14001 fait partie des standards à respecter pour chaque nouveau site de production.

CALENDRIER DE LA CERTIFICATION ISO 14001 DES SITES INDUSTRIELS

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2007	2010	2012
Mulhouse	Poissy	Aulnay	Caen	Metz	Saint-Ouen	Hérimoncourt ⁽¹⁾	La Garenne	Belchamp	Jeppener
Sochaux	Vigo	Rennes	Charleville	Mangualde			Vesoul		Sevel Nord ⁽²⁾
	Trémery	Porto Real	Sept-Fons				Trnava		
	Madrid		Valenciennes						
	Buenos Aires								

(1) Site intégré au périmètre PCA à compter de 2005 (site certifié depuis 2001).

(2) Site intégré au périmètre PCA à compter de 2012 (site certifié depuis 2000) suivant la démarche développée par le Groupe.

L'usine terminale de Kaluga en Russie, en *joint-operation* avec Mitsubishi, est engagée dans la démarche de certification ISO 14001, et vise la certification dans le courant de l'année 2014.

Les coopérations industrielles automobiles avec Toyota, Dongfeng Motor Corp., Fiat en Italie sont déjà certifiées.

Faurecia

La majorité des établissements de Faurecia, sur la base d'une démarche volontaire, mettent en place des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. La certification ISO 14001 permet également à Faurecia de répondre à une demande de ses clients.

À périmètre constant, le nombre de sites certifiés ISO 14001 reste stable en 2013, soit près de 65 % des deux cent vingt huit sites industriels inclus dans le périmètre de l'an dernier. Le contexte économique actuel a conduit certains sites à reporter leurs objectifs de mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME). À périmètre constant, le nombre de sites ayant un programme d'actions visant à la mise en place d'un système de management certifié connaît une très légère diminution ; ainsi, 27 sites s'y sont engagés en 2013 contre trente l'an dernier.

5.3.3.3. LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT [G.21](#) [G.24](#)

La compétence et l'implication des acteurs de l'environnement sont des éléments clés de la réussite des démarches de maîtrise des impacts environnementaux des sites.

Au sein de la division Automobile, pour atteindre cet objectif, le Groupe a identifié un métier environnement dans les filières métiers développées pour l'ensemble de ses activités majeures. Le métier environnement, labellisé par l'Université PSA, permet de définir le parcours de formation de chaque acteur majeur de l'environnement pour qu'il puisse accomplir pleinement son activité. En complément, le Département environnement industriel assiste ces acteurs par une veille permanente (réglementations et bonnes pratiques).

Dans les établissements, l'identification des postes à impact environnemental est régulièrement actualisée et conduit, pour ces postes, à la mise en place de formations spécifiques pour assurer la connaissance et la maîtrise des impacts générés par ces activités.

Au-delà de la formation des acteurs majeurs de l'environnement industriel, chaque salarié reçoit à intervalle régulier, et au moins une fois par an une information sur la situation environnementale de son établissement. Enfin, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Prévention Établissement, chaque intervenant extérieur au Groupe est sensibilisé à la politique environnementale menée sur le site sur lequel il intervient. Ces différents programmes de formation environnementale ont représenté 14 827 heures pour l'année 2013.

Faurecia

La mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites de Faurecia s'est accompagnée d'actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement. En 2013, le nombre d'heures de formation a augmenté de 22,5 % pour atteindre les 22 907 d'heures dispensées. 23 948 personnes en ont bénéficié soit 30 % de l'effectif du groupe. Cet investissement dans le savoir-faire des salariés du groupe représente près de 134 076 euros.

5.3.3.4. LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, DES POLLUTIONS OU DES REJETS AU SEIN DES SITES [G.22](#) [G.24](#)

5.3.3.4.1. Les moyens mis en œuvre

La vision environnement de la Direction industrielle se développe dès la conception de nouveaux moyens de production, pour permettre la prise en compte des impacts environnementaux. On peut ainsi estimer que 2 % du montant des investissements destinés à l'outil industriel correspond à la prise en compte des incidences environnementales. En complément,

le Département environnement industriel gère un plan annuel d'investissements qui permet notamment de réaliser les opérations de mise en conformité des installations liées aux évolutions réglementaires et de réduction des nuisances et risques environnementaux. Ainsi, malgré un contexte économique difficile, un plan annuel d'investissement d'environ 1,5 million d'euros a été engagé en 2013. Enfin, ce même département assure une veille réglementaire qui permet d'appréhender les perspectives d'évolutions réglementaires structurantes et partage ces données avec les entités de conception des moyens de production pour anticiper au mieux les futures contraintes réglementaires.

FAURECIA

Faurecia prend en compte la réduction de l'impact de ses activités industrielles sur les milieux naturels au voisinage de ses sites, en particulier en termes d'émission de produits polluants dans l'air et dans l'eau, de consommation d'énergie et de génération de gaz à effet de serre ainsi que de production de déchets. Dans ce but, Faurecia, en 2013, a continué d'intensifier sa politique de mise en place d'équipements de dépollution en fin de processus de fabrication ou de modifications de ces processus pour réduire les quantités ou la nocivité de leurs rejets et déchets. La somme des investissements déclarés par les établissements pour la protection de l'environnement et la mise en conformité des équipements s'est élevée à 13,854 millions d'euros en 2013, soit une hausse des investissements d'environ 9,9 % au regard de 2012. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des investissements dédiés exclusivement à la protection de l'environnement de l'ordre de 58,2 % soit 4,613 millions d'euros en 2013. À ce titre, deux sites du groupe ont démontré leur engagement environnemental : le site d'Essen basé en Allemagne a investi 1 175 000 euros dans la mise en œuvre d'un système de cogénération alimentée par une turbine à gaz. Le site français d'Audincourt a, pour sa part, investi 611 000 euros pour l'installation d'une nouvelle ligne de peinture dotée d'un oxydateur thermique et assurant une meilleure efficacité énergétique. Ces investissements sont regroupés dans un plan global d'investissement, revu chaque semestre.

5.3.3.4.2. Les mesures de prévention ou de réparation

L'organisation éprouvée mise en place, avec des chargés d'environnement en place dans chaque établissement du Groupe et une coordination centrale par une équipe d'experts, a permis de développer une démarche de certification efficace. L'implication de chaque salarié dans la maîtrise des impacts à chaque étape du processus, constitue les bases solides d'une démarche environnementale efficace.

Sur ce socle, le volet environnement de l'usine excellente, démarche de performance industrielle de la Direction industrielle, conduit à la définition d'objectifs ambitieux sur tous les aspects sur lesquels elle peut agir ; émissions dans l'air, maîtrise et réduction de la consommation des ressources naturelles, réduction des rejets dans l'eau, des déchets, gestion de la biodiversité, en mettant en œuvre des moyens adaptés et en s'appuyant sur l'implication de tous ses salariés.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

À l'instar de la stratégie produit où l'accent est mis sur le développement de véhicules décarbonés, la Direction industrielle s'engage à travers sa vision environnement à participer aux efforts du Groupe en réduisant son empreinte carbone liée à la consommation énergétique. Au sein de la division Automobile, la fabrication des véhicules utilise de l'énergie pour des procédés industriels très variés : fonderie, usinage, cuisson des peintures, traitement thermique, etc. Le Groupe dispose d'un plan de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble de ses sites de production, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles, et qui a permis de réduire de 28 % la consommation d'énergie par véhicule produit depuis 1995 et de 35 % les émissions de CO₂ depuis 1995.

Ce plan de maîtrise s'appuie notamment sur la cartographie de la performance énergétique de tous les sites industriels afin d'identifier les axes de travail nécessaires à la révision complète de leurs schémas énergétiques, ainsi que les investissements associés à court terme pour permettre la réduction des consommations énergétiques.

Aujourd'hui cette politique de maîtrise de la consommation de l'énergie est arrivée à maturité. Ainsi le site de Sochaux a ainsi été le premier site industriel français à obtenir la certification de son système de management de l'énergie selon le référentiel de la nouvelle norme ISO 50001, suivi de Mulhouse courant 2012. En 2013, le site de Trnava a obtenu la certification ISO 50001, démontrant un peu plus la maîtrise des consommations d'énergies sur les moyens industriels du Groupe et l'engagement de la Direction industrielle à réduire son empreinte carbone.

Un autre levier pour réduire l'empreinte carbone est d'agir sur le CO₂ lié à l'activité logistique. Les actions consisteront dans un premier temps à quantifier la situation actuelle et à bâtir un plan d'actions à long terme pour réduire ces émissions à horizon 2022.

Enfin, un autre levier identifié est d'introduire une part croissante d'énergies renouvelables dans ses process industriels afin d'abaisser encore plus son empreinte carbone. Ainsi, des études seront menées afin de recenser les opportunités d'actions en la matière, à l'image de la chaudière bois installée en 2012 à Vesoul pour remplacer les anciens moyens de chauffage au fioul lourd. D'autres actions pourront également être envisagées à l'image de l'installation des 9 300 m² de panneaux photovoltaïques à Sochaux en 2010 en partenariat avec Veolia Environnement.

PARTICIPATION AU SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS DE CO₂

Pour la période 2008-2012, sept établissements (Sochaux, Mulhouse, Rennes, Poissy, Vesoul et Vélizy en France ; et Vigo en Espagne), dans lesquels étaient exploitées des installations de combustion de puissance supérieure à 20 MW, entraînent dans le champ d'application du système d'échange de quotas de CO₂ mis en place par la Directive européenne n°2003/87/CE modifiée. Le déploiement de la politique de maîtrise des

consommations énergétiques qui s'appuie sur les meilleures technologies disponibles, a permis de réduire les émissions de CO₂ des installations concernées de sorte que le Groupe est resté « autosuffisant » sur l'ensemble de la période 2008-2012.

Le Groupe poursuit la troisième phase (2013-2020) du système d'échange de quotas CO₂ qui s'étend à quatre nouveaux sites (Aulnay, Sevel Nord, Sept Fons en France et Madrid en Espagne) et à l'ensemble des activités (forges, fonderie, etc.) des sept sites déjà concernés aujourd'hui pour leurs seules centrales thermiques (activités de combustion).

Dans ce cadre, les demandes d'allocations en quotas gratuits ont été régulièrement établies, vérifiées par des tierces parties, validées par les autorités nationales, les montants d'allocation ont été notifiés, et les quotas correspondants ont été délivrés dans le registre communautaire.

Actuellement, le secteur automobile n'est pas identifié par la réglementation européenne comme un secteur exposé au « risque de fuite de carbone », en conséquence, les allocations de quotas gratuits, pour le Groupe comme pour les autres constructeurs d'automobiles, sont limités à 80 % d'une valeur de référence (issue d'un benchmark européen) puis diminueront chaque année selon une pente conduisant à 30 % de la valeur de référence en 2020. Le Groupe se prépare en conséquence à répondre à une incitation plus forte à réduire ses émissions de CO₂.

RÉALISATION DES PREMIERS BILANS D'ÉMISSION DE GES (GAZ À EFFET DE SERRE)

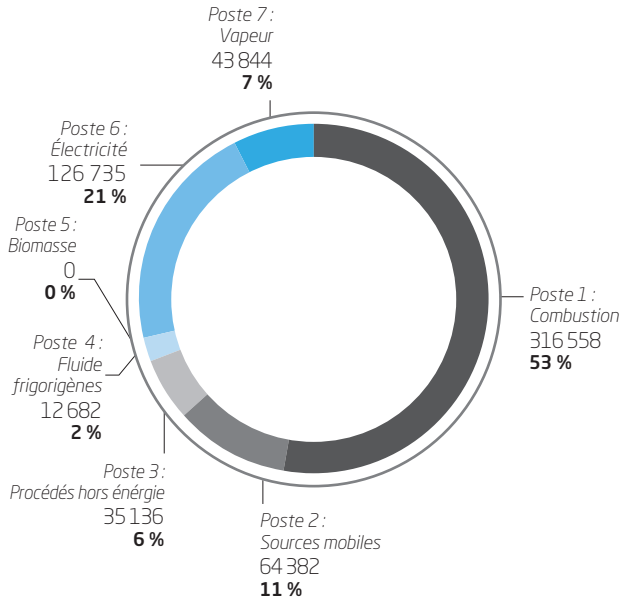
En application de l'article L. 225-25 du Code de l'environnement, issu des lois du Grenelle de l'environnement, les sociétés concernées de la division Automobile (sociétés employant plus de 500 personnes) ont réalisé pour leurs activités en France, un bilan des émissions de GES (6 GES du protocole de Kyoto), sur la base de l'année de référence 2011.

Chaque société assujettie a établi son bilan en appliquant la méthodologie établie au niveau du Groupe, et l'a transmis au préfet de région compétent en décembre 2012.

Ces bilans ont pris en compte les sources suivantes, sous contrôle opérationnel des sociétés concernées :

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Exemple de sources d'émissions
Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles
	3	Émissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.
	4	Émissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.
	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution

Le résultat très synthétique des bilans de PCA et ses filiales est le suivant :



Un plan d'actions couvrant la période 2012 à 2014 est joint à chaque bilan. Les actions retenues résultent soit du plan de maîtrise des énergies (exemple réduction des consommations d'électricité ou de gaz), soit d'actions spécifiques de réduction des émissions de GES (exemple utilisation de fluides frigorigènes à moindre Potentiel de Réchauffement Global).

Au total, le gain d'émission attendu du plan d'actions envisagé s'élève sur les trois années à plus de 60 000 tonnes d'équivalent CO₂.

LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES MARQUES

Pour les réseaux commerciaux des marques Peugeot et Citroën, la cellule environnement de Peugeot Citroën Retail (PCR) a mené à bien sur 2013 deux projets complémentaires : un audit de maintenance des bâtiments et la mise en place d'un contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de gaz dans l'ensemble des succursales et filiales de Peugeot Citroën Retail. Grâce au stockage centralisé d'informations dans une base de données, ces deux projets permettent :

- > d'avoir une photographie représentative de l'état des sites ;
- > d'assurer la traçabilité de l'évolution des sites ;
- > d'accéder rapidement à des renseignements fiables et pérennes ;
- > de faciliter les mises à jour réglementaires ;
- > d'optimiser les coûts de maintenance ;
- > de diminuer les consommations énergétiques des points de vente.

L'audit des bâtiments a permis de collecter, pour chaque point de vente, les éléments constituant les bâtiments ainsi que leurs comportements énergétiques et le niveau des équipements de prévention incendie.

Le contrôle et l'analyse des consommations d'eau, d'électricité et de gaz seront réalisés sur la base d'un télé-relevé des compteurs (valeurs relevées en automatique heure par heure directement sur les compteurs des points de vente et programmation alerte du Directeur et du pilote économique du site par mail en cas d'anomalie détectée par le système). Pour les trois flux, un relevé des compteurs d'entrée du site va permettre d'identifier les sites énergivores, de détecter les anomalies et de rechercher leur cause (par exemple mise en évidence de fuites non visibles ou de surconsommation due à une mauvaise utilisation des installations).

Chaque site équipé de l'application de télé-relevé « NOE », peut consulter en local ses consommations et, sur la base des alertes remontées, peut déclencher des actions correctives pour réguler et diminuer sa consommation de flux et d'énergie. Le Groupe anime la maîtrise des consommations via la publication d'un guide de bonnes pratiques sur les économies d'énergie et une *newsletter*. Les économies générées suite aux investissements seront mesurées sur une année pleine.

FAURECIA

Conformément à l'article 75 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 les sites français Faurecia ont réalisé leur bilan GES et communiqué un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux autorités régionales. Plus de 50 % des sites interrogés ont d'ores et déjà mis en place des actions de réduction des consommations d'énergie dans le but de réduire leur facture énergétique et, de ce fait, les émissions directes du groupe. Parmi ces dernières, les plus récurrentes sont le suivi régulier des consommations pour détecter rapidement les déperditions et les fuites énergétiques éventuelles, la sensibilisation des salariés aux économies d'énergie, l'installation de nouveaux équipements moins énergivores (éclairage, chauffage, production...), la mise en place de systèmes énergétiques intelligents (minuteurs, détecteurs de mouvement...) ou encore le bilan énergétique des bâtiments en vue d'identifier les actions de réduction possibles. En 2013, certains *Business Groups* de Faurecia ont débuté une réflexion sur l'utilisation possible des énergies renouvelables au niveau de leurs sites.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Désireuse d'appliquer les concepts de développement responsable prônés par la politique du Groupe et pour rester en cohérence avec la stratégie produit qui promeut une meilleure valorisation et recyclabilité des véhicules, la vision environnement de la Direction industrielle s'engage à développer l'économie circulaire dans ses territoires d'implantation. Cela se traduit par la volonté d'éviter tous gaspillages de la ressource naturelle, en particulier l'eau, et les consommations des matières premières au juste nécessaire. D'autre part, cette démarche s'étend aussi à la gestion des déchets, afin d'atteindre le « zéro » déchets en décharge et favoriser les filières recyclage et de valorisation. Le Groupe étudie pour certains sites également les éventuelles opportunités d'échanges de flux et de déchets dans le cadre d'expérimentation d'écologie industrielle.

MAÎTRISER LE PRÉLÈVEMENT D'EAU ET LES REJETS AQUEUX

Pour la division Automobile, économiser l'eau est un enjeu pour chaque site industriel. Comme pour l'énergie, chaque site dispose d'un plan de maîtrise de la consommation d'eau, qui repose notamment sur le comptage, l'affichage des modes opératoires les plus économes et la mise en œuvre de systèmes de recyclage. Cette politique a permis, depuis 1995, de réduire très fortement (- 70 %) la consommation d'eau par véhicule produit, contribuant ainsi à la préservation de la ressource.

Au-delà de ces actions d'économies de l'eau reposant sur des actions de management, le Groupe a depuis longtemps déployé des process de rinçage en cascade inversée pour ses activités de peinture, ainsi l'eau peut servir pour six cycles de rinçages successifs en fonction de sa propreté. Aujourd'hui, pour maîtriser la consommation de la ressource naturelle en eau, le Groupe travaille sur des solutions de recyclage des eaux de process industriels, notamment par la mise en place généralisée de technologies innovantes telles que les évapoconcentrateurs qui permettent de séparer la phase eau de la phase eau des rejets aqueux pour la réutilisation de ces derniers dans le process.

Qu'il soit raccordé à une station publique de traitement des eaux usées ou équipé en interne d'une filière complète de traitement des eaux usées, chaque site suit régulièrement, voire quotidiennement, la qualité de ses rejets aqueux à partir de nombreux paramètres définis dans les autorisations

d'exploiter. Les résultats de cette surveillance font également l'objet d'une communication fréquente auprès de l'administration. Cette organisation permet de garantir une qualité des rejets aqueux acceptable pour le milieu récepteur. En particulier, les risques de pollution par eutrophisation et par acidification sont négligeables compte tenu des caractéristiques des effluents des sites automobiles du Groupe.

Chez Faurecia, l'eau consommée est principalement utilisée dans un but de refroidissement. 53,1 % des eaux usées sont rejetées en milieu naturel (dont 12,2 % nécessitant un traitement sur site), les 46,9 % restants sont dirigés vers des systèmes de traitements collectifs. 121 établissements sur les 237 interrogés sont soumis à une auto-surveillance par les autorités locales pour le suivi de la qualité des rejets des eaux usées. Parmi ces 121 sites, 86 % sont conformes aux exigences relatives aux rejets aqueux.

GÉRER LES DÉCHETS **G.25**

Au sein de la division Automobile, la vision environnement de la Direction industrielle en matière de gestion des déchets vise la réduction de la masse de déchets par véhicule fabriqué, ainsi que la suppression de la mise en enfouissement des déchets au profit des filières de valorisation et de recyclage pour les usines européennes.

Hors déchets métalliques, les résultats obtenus depuis 1995 confirment la bonne mise en œuvre de cette politique :

- > le poids de déchets par véhicule a diminué de 31 % ;
- > l'analyse et la caractérisation des déchets produits pendant les différentes phases de la production (forge, fonderie, mécanique, emboutissage, peinture et assemblage final) permettent d'identifier des filières de traitement alternatives à l'enfouissement. La mise en place progressive de nouvelles filières de traitement, en fonction de l'offre locale de traitement contribue à l'augmentation régulière du taux de valorisation des déchets qui atteint maintenant 87 %.

En complément, les déchets métalliques (tôles, copeaux, etc.) sont récupérés en quasi-totalité et trouvent des débouchés naturels en sidérurgie ou dans les fonderies du Groupe.

En tenant compte de ces déchets métalliques, le taux global de recyclage et valorisation des déchets industriels du Groupe s'élève à 95 %.

Le réseau commercial Peugeot Citroën Retail France a conclu un contrat national de gestion de ses déchets avec Véolia et Chimirec portant sur une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2012 pour tous les déchets dangereux et non dangereux. Ce contrat intègre les périmètres produits et fonctionnements allant du tri des déchets, au traitement de ces derniers en passant par leur conditionnement, leur collecte sur sites, leur transport, ainsi que la sensibilisation et la formation des opérateurs intervenant sur les déchets produits dans les réseaux commerciaux.

Chez Faurecia, les déchets métalliques (66 160 tonnes en 2013) sont recyclés 100 %. À périmètre constant, leur quantité de volume a diminué de 8,4 %.

MAÎTRISER LES ÉMISSIONS DANS L'ATMOSPHÈRE : MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX PRODUITS CHIMIQUES

Les processus mis en œuvre dans la fabrication automobile utilisent des produits chimiques, et le Groupe s'attache à en maîtriser l'usage et les impacts.

Les composés organiques volatils

Identifiés à la fin des années 80, comme polluants précurseurs d'ozone, les Composés Organiques Volatils (COV) font l'objet d'une surveillance, et d'un plan d'actions pour la diminution de leurs émissions.

Au sein de la division Automobile, si les émissions globales de COV des ateliers de peinture de carrosserie du Groupe sont marginales au regard du total des émissions françaises de COV dans l'atmosphère (moins de

1 % en France ; source CITEPA : Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de GES en France 2013, soit 734 kt), elles constituent néanmoins le principal enjeu environnemental au regard des émissions site par site.

La politique de réduction de ces composés se décline selon les quatre axes suivants, qui font partie des meilleures technologies disponibles (MTD) :

- > l'optimisation des ateliers en réduisant la consommation de peintures (et donc de solvants) par l'utilisation de matériel à meilleur rendement d'application, en choisissant des peintures à teneurs en solvants réduites et en recyclant les solvants usés ;
- > la mise en œuvre de technologies propres (peintures hydrodiluable) dans les nouveaux ateliers, notamment dans la nouvelle usine de Kaluga en Russie qui a été dotée de cette technologie performante ;
- > l'installation d'équipements de traitement de l'air par incinération in situ des COV ;
- > le développement du partage d'expérience et de l'échange de bonnes pratiques entre les différentes usines du Groupe.

Ce plan d'actions a permis au Groupe, d'une part, de réduire les émissions de COV par véhicule dans les installations industrielles de peintures de carrosserie du Groupe de 65 % depuis 1995 et, d'autre part, de respecter pour chaque site les valeurs limites fixées par le chapitre COV (Composés Organiques Volatils) de la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, reprise de la Directive COV entrée en application depuis 1999.

En poursuivant la mise en œuvre systématique des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable, le Groupe, est passé sous la barre des 4 kg de COV par véhicule produit dès 2009, et continue à améliorer ses performances avec un résultat de 2,91 kg de COV par véhicule produit sur le périmètre PCA en 2013.

Les autres polluants atmosphériques réglementés

En complément de la maîtrise des émissions de CO₂ évoquée précédemment, la substitution progressive des combustibles fortement soufrés par des combustibles à moindre teneur en soufre, puis par le gaz naturel, a permis de réduire très largement les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) des installations de combustion du Groupe à l'échelle mondiale. Aussi en 2012, le Groupe a enregistré l'arrêt définitif de l'utilisation de ces combustibles, ce qui a permis d'établir une émission résiduelle de SO₂ d'environ six tonnes en 2013.

Dans le même temps, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) ont également fortement diminué grâce à l'amélioration des centrales thermiques et au choix du gaz naturel en substitution du fioul.

Deux importants projets de modernisation des chaufferies centralisées des usines de Sochaux et Mulhouse ont été engagés fin 2011 et devraient s'achever en 2014. Ils vont permettre d'installer de nouvelles chaudières gaz, intégrant les meilleures technologies disponibles en particulier en matière de rendement, et vont ainsi contribuer à la réduction des émissions des polluants de combustion.

Chez Faurecia, sur l'ensemble du périmètre 2013, 170 sites sont soumis à une auto-surveillance par les autorités locales pour le suivi de la qualité des rejets atmosphériques. Parmi ces cent 70 sites, 89 % sont conformes aux exigences fixées dans le cadre de ce contrôle.

PROTÉGER LES SOLS **G.24** **G.30**

Au sein de la division Automobile, le Groupe s'attache à connaître les pollutions anciennes qui peuvent être présentes dans les sols de ses sites.

À l'instigation des pouvoirs publics, ou de sa propre initiative, le Groupe a procédé à des études de pollution des sols sur de nombreux sites. Après des investigations poussées, certains sites étudiés font l'objet d'une surveillance. Au cas par cas, ces analyses sont complétées par des actions ponctuelles de dépollution ou des mesures de prévention.

Par ailleurs, le Groupe poursuit une politique rigoureuse de prévention de la pollution des sols, notamment en dotant les stockages de produits liquides de dispositifs de rétention, en limitant autant que possible la création de réseaux enterrés de transport de fluides et en procédant à des opérations de vérifications et de maintenances des réseaux enterrés existants.

Au sein des réseaux commerciaux des marques Peugeot et Citroën, dans le cadre des cessions des fonds de commerce et immobilières, la cellule environnement de Peugeot Citroën Retail (PCR) fait réaliser des études de sols et diagnostics approfondis aux droits des ouvrages identifiés comme potentiellement les plus polluants. En cas de pollutions avérées, le Groupe met en place un plan d'actions destiné à traiter les pollutions, en respect des contraintes réglementaires, afin de rendre le terrain compatible avec l'utilisation prévue post-cession.

Faurecia

Les établissements de Faurecia à travers le monde occupent une surface totale de 1 055,92 hectares. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2012 (+ 9,7 %) du fait de 22 sites supplémentaires au sein du groupe. 64 % de la surface occupée est étanche aux eaux de pluie (contre 65 % en 2010). La surface dite étanche comprend les surfaces occupées par les bâtiments, les parkings, les voiries et autres surfaces étanches.

Cent douze sites, soit 45 % des sites interrogés, ont établi une étude du sol et des eaux souterraines afin d'identifier à minima les conséquences de l'historique d'activité et l'impact environnemental du site en place.

Des contrôles de pollution des sols et des eaux souterraines sont également réalisés conformément aux exigences de la réglementation, ainsi que dans le cadre d'audits de *due diligence* environnementale nécessitant des investigations approfondies.

PRENDRE EN COMPTE L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET MAÎTRISER LES NUISANCES OLFACTIVES ET SONORES

L'activité de production automobile du Groupe ne présente pas intrinsèquement un haut risque pour l'environnement. Elle se caractérise cependant par la taille de ses sites, liée aux nécessités de production en très grande série.

Implantation à proximité des zones protégées

L'outil industriel mondial du Groupe compte principalement 22 usines de production et 13 centres d'études et sites tertiaires. Ces 35 établissements occupent une surface d'environ 3 901 ha, dont 47 % sont imperméabilisés. L'imperméabilisation des sols limite l'infiltration de l'eau dans le sol, ce qui peut être, selon le milieu récepteur, un facteur de crue. En conséquence, le Groupe crée des moyens de maîtrise de ses rejets d'eaux pluviales, notamment lors des projets d'extension avec par exemple la mise en place de bassins d'orage.

Par ailleurs, la plupart de ces établissements sont implantés en zone industrielle périurbaine. Aucun site n'est inclus dans un espace défini en tant que zone humide (convention de RAMSAR) ou en tant que zone réglementée pour la protection de la faune et de la flore (parcs nationaux, zones Natura 2000, réserves naturelles, zones couvertes par des arrêtés biotopes, etc.). Et si certains établissements (Aulnay, Bessoncourt, Caen, Charleville, La Ferté Vidame, Mulhouse, Sept-Fons, Trnava, Valenciennes et Vesoul) sont situés à proximité de ces zones, cette proximité n'a pas de conséquence identifiée à ce jour sur les milieux concernés.

Les exigences d'équilibre et de préservation des milieux naturels, de la flore et de la faune, et les mesures à prendre pour la tranquillité des riverains sont appréciées et arrêtées à l'occasion des études d'impact ou des compléments d'études d'impact dont le contenu est défini par la réglementation. Ces études évaluent la sensibilité des milieux naturels situés à proximité immédiate des sites, et notamment la proximité de

zones de protection spéciales de la faune et de la flore. Elles sont réalisées dans le cadre de nouvelles implantations ou renouvelées à chaque phase notable de développement d'un site (extension, installation nouvelle ou équipement nouveau), et sont réglementairement soumises à l'avis public et à l'approbation des autorités administratives.

Ainsi, une dizaine d'études d'impact est menée chaque année sur les sites du Groupe. En plus de ces études, des analyses des impacts environnementaux de l'activité sont conduites annuellement dans le cadre du système de management environnemental ISO 14001 dans tous les sites certifiés du Groupe. Ces analyses intègrent :

- > les enjeux environnementaux tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, les consommations d'énergies, les impacts sur la santé, etc. ;
- > la caractérisation du milieu du site (zone de protection environnementale, milieu urbain, etc.) ;
- > la possibilité de « coter » les aspects environnementaux en fonction de leur impact.

Elles permettent le management de ces enjeux (objectifs, suivi des résultats, etc.).

Enfin, chaque site présentant des caractéristiques très différentes, et les régions dans lesquelles ils sont implantés ayant aussi des spécificités, chacun d'entre eux dispose d'une autonomie importante pour appréhender la gestion de sa biodiversité de manière adaptée. Par exemple, Rennes (France) et Madrid (Espagne) poursuivent leurs expertises floristiques afin d'adapter la gestion de leurs espaces verts. Porto Real (Brésil) et Sochaux (France) ont réhabilité des zones pour y planter des essences autochtones. Les forêts des sites de La Ferté Vidame et de Belchamp sont gérées de manière durable et sont certifiées PEFC (*Pan-European Forest Certification*).

Sevel Nord a aussi établi un inventaire de la biodiversité sur son site et a engagé une initiative de développement de ruches. Outre l'impact symbolique de production de miel local, cette démarche constitue un bon marqueur de l'état de la nature dans le site et ses alentours immédiats.

« Le puits de carbone Peugeot en Amazonie » ; un engagement écologique, scientifique et socio-économique

La marque Peugeot poursuit, en coopération avec l'Office National des Forêts (ONF), le programme de mécénat scientifique « Le puits de carbone Peugeot en Amazonie » débuté en 1998. Prévu pour durer jusqu'en 2038, il consiste en un reboisement de grande ampleur de terrains dégradés et en la reconstitution de la biodiversité dans l'État du Mato Grosso au Brésil, avec l'étude de la relation entre reforestation et absorption du gaz carbonique atmosphérique.

Cette reforestation promeut la biodiversité, notamment via le maintien d'espèces végétales natives et a pour but de reconstituer l'équilibre de l'écosystème. Ainsi, plus de deux millions d'arbres, d'une cinquantaine d'espèces, ont été réintroduits dans le cadre de ce projet, sur une surface totale de quelque 2 000 ha.

L'Amazonie recèle plus de 50 % de la biodiversité terrestre de la planète.

Sur les dix premières années d'existence, la quantité de CO₂ séquestrée est estimée à 53 000 tonnes, soit 5,1 tonnes de CO₂/ha et par an en moyenne. La séquestration varie de 2 à 12 tonnes de CO₂/ha/an d'une parcelle à l'autre, selon le mode de plantation (espacement) et les essences plantées. Les calculs se basent sur la méthodologie AR/ACM0001 de l'IPCC (*International Panel of Experts on Climate Change*).

La pérennité de ce dispositif passe également par son intégration harmonieuse dans le tissu économique et social de la région. Elle s'exprime à travers la création d'emplois, facilitant une prise de conscience sur le devenir des forêts et l'importance de les préserver.

Depuis 2009, il existe un accord de mise en Réserve Privée du Patrimoine Naturel (RPPN) entre Peugeot S.A., l'ONF et l'État du Mato-Grosso. La réserve privée ainsi créée constitue un outil d'étude grandeur nature à la disposition de la communauté scientifique brésilienne et internationale. À l'intérieur de cette réserve, constituée de forêts naturelles sur une superficie de 1 800 hectares, toute activité de coupe et de collecte est interdite.

En novembre 2011, en marge du XII^e Conseil Scientifique et Technique du Puits de Carbone forestier Peugeot et ONF qui réunit plusieurs dizaines d'institutions politiques, scientifiques, académiques brésiliennes et françaises, Peugeot S.A. et l'ONF ont annoncé le lancement de la vente de « crédits de carbone » issus du projet. Cette opération doit assurer un financement complémentaire du projet, correspondant à la valorisation des 110 000 tonnes de CO₂ atmosphérique captées par le dispositif de reforestation développé dans la région de Cotriguaçu, dans le nord-ouest de l'État du Mato-Grosso.

Ces crédits de carbone ont été commercialisés dans le cadre du protocole VCS (Verified Carbon Standard), méthodologie conforme aux règles de mesure définies internationalement. La certification de cette classe d'actifs liée à la réalisation de projet de séquestration du carbone a été réalisée par un double audit, d'Ernst & Young et TUV-SUD. L'obtention de ce label de qualité, par des observateurs indépendants et reconnus, permet de témoigner du très grand sérieux du projet et de la rigueur de son suivi scientifique.

Le puits de carbone forestier Peugeot-ONF, devient ainsi le premier projet forestier au Brésil émettant des crédits carbone certifiés dans le cadre du protocole VCS et le second à l'échelle du continent Sud-Américain.

En 2012, le programme PETRA (Plateforme Expérimentale pour la gestion des Territoires Ruraux de l'Amazonie Légale) a été mis en place avec l'ensemble des partenaires du Puits de Carbone. Ce dernier permettra d'amplifier le dispositif d'accompagnement annuel de doctorants franco-brésiliens sur des domaines d'intérêts prioritaires pour le projet (sylviculture, biodiversité, captation de carbone, etc.). Le projet appuiera par ailleurs les petits producteurs locaux dans le développement de systèmes agro-forestiers adaptés.

En Slovénie, la filiale locale de Banque PSA Finance a mis en place une opération en partenariat avec l'association « les Forêts Slovène » qui prévoit le reversement par BPF d'une participation à l'association. L'ensemble de la Publicité sur le Lieu de Vente réalisée pour cette opération est réalisé sur papier recyclé.

FAURECIA

Vingt-six sites estiment aujourd'hui être situés à proximité d'une zone protégée par les autorités locales (moins de trois kilomètres). Afin d'améliorer les pratiques liées à la protection de la biodiversité, certains sites travaillent notamment à l'élargissement au maintien de leurs espaces verts et à la valorisation de leurs déchets organiques en engrais naturels.

5.3.3.4.3. Les provisions pour risque environnemental **C.23**

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, le Groupe n'a pas de provision ou de garantie pour les risques en matière d'environnement, pour ce qui concerne sa division Automobile et Banque PSA Finance. Cependant la réglementation sur les garanties financières trouvera à s'appliquer sur les sites industriels français du Groupe. La mise en œuvre concrète de ce nouveau dispositif est coordonnée par le Département environnement industriel et entrera en application en 2014.

Concernant Faurecia, des provisions non significatives ont été constituées en 2012 en relation avec les risques environnementaux potentiels. Elles n'ont pas fait l'objet de suivi spécifique, Elles sont incluses dans le montant des provisions détaillé à la Note 24.2 aux comptes consolidés publiés dans le document de référence de Faurecia.

Des provisions pour risques à l'environnement ont été constituées pour un montant de 6 107 millions d'euros.

INDEMNITÉS VERSÉES EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE POUR ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

PCA

À ce titre, le Groupe n'a eu à verser aucune indemnité en 2013.

Faurecia

En 2013, 13 établissements ont fait l'objet de dix-huit procès-verbaux ou notifications de non-conformité dont 27 % concernaient l'environnement et 72 % des questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Dans le domaine de l'environnement, les observations transmises par les autorités concernaient notamment des erreurs de déclaration liées aux déchets produits, le dépassement de valeurs limites et le renouvellement d'étude d'impact. Pour la sécurité, les réclamations portaient, par exemple, sur la mise en place de certains équipements (sprinkler), la mise à disposition d'équipements de protection individuelle ou le défaut de surveillance de certains rejets. Les quelques établissements ainsi concernés ont été assujettis au paiement de 1 367 euros au total (- 95,3 % par rapport à 2012).

Quatre plaintes ont été adressées à trois sites du groupe Faurecia au cours de l'année 2013 concernant certaines nuisances olfactives (odeur de solvant) et des nuisances sonores nocturnes.

Huit contentieux restent à ce jour, en cours, dans le monde, sur les thèmes environnementaux et aucun sur des thèmes d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

5.3.4. CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS DES SITES

Comme indiqué en introduction du présent chapitre, les indicateurs environnementaux correspondent à l'application des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce, du décret d'application de l'article 225 de la Loi « Grenelle 2 » et aux recommandations du GRI (*Global Reporting Initiative*).

Un index de concordance avec les indicateurs du référentiel GRI est disponible à la fin du rapport « Responsabilité Sociale et Environnementale - *Orientations, Engagements, Indicateurs 2012* », publié par le Groupe, pour ses divisions Automobile et Bancaire. Les données reportées concernent les sites industriels (PCA, PCI et Peugeot Motocycles), les sites de R&D, les principaux sites tertiaires, les établissements commerciaux du réseau propre aux marques Peugeot et Citroën, les sites logistiques des sociétés consolidées par intégration globale du Groupe et de Banque PSA Finance.

Faurecia, société cotée dont Peugeot S.A. détient 57,4 % du capital et qui dispose, compte tenu de son activité, d'une complète autonomie de gestion, établit et publie aussi dans son propre rapport annuel les indicateurs relevant de son activité.

Pour les besoins de ses activités, le Groupe utilise des ressources primaires, qui sont principalement :

- > l'eau, pour remplir les fonctions telles que l'usinage, le lavage, le refroidissement, les sanitaires, etc. Tenant compte de la disponibilité locale de cette ressource, l'alimentation des sites se fait à partir du réseau de distribution public, ou de captages privés dans les nappes souterraines ou les cours d'eau à proximité le cas échéant ;
- > les énergies (combustibles fossiles et biomasses, vapeur et énergie électrique) dont l'utilisation est au cœur même de certains process (par exemple, le traitement thermique, la fonderie, la cuisson des peintures, etc.) ou encore, indispensables au chauffage, à l'éclairage, à la climatisation des locaux, etc.

L'utilisation d'eau, d'énergie et de produits entrant dans les process de fabrication tels que la ferraille en fonderie, les tôles d'acier et d'aluminium en emboutissage, ou les produits de traitement de surface, les peintures, les fluides de coupe, les colles, les mastics, etc., génère des émissions dans l'eau, dans l'air et dans les sols, ainsi que des déchets que les sites industriels du Groupe s'attachent à limiter et à maîtriser au mieux.

S'agissant des indicateurs publiés dans ce chapitre, des précisions d'ordre méthodologique sont disponibles dans le rapport « Responsabilité Sociale et Environnementale - *Orientations, Engagements, Indicateurs* », consultable en ligne et téléchargeable depuis le site internet du Groupe.

Les taux de couverture pour les marques Peugeot et Citroën ainsi que pour Faurecia présentés sous les tableaux correspondent au ratio du nombre de sites qui sont concernés par les indicateurs spécifiés et dont les données sont disponibles sur le nombre total de sites qui sont concernés

par ces indicateurs. La non-disponibilité des données peut être due à une incapacité du site à répondre ou à calculer l'indicateur (absence de compteur par exemple). Quand ils ne sont pas mentionnés, les taux de couverture sont égaux à 100 %.

Nota préalable : quelques ajustements des résultats 2012 ont été faits pour tenir compte de précisions obtenues après la publication du document de référence précédent. Ces modifications sont commentées dès lors qu'elles entraînent un écart supérieur à 1 % de l'indicateur concerné.

Légende :

PCA : activités de Peugeot Citroën Automobiles S.A. (sites de production, R&D, sites tertiaires).

La consolidation PCA comprend 35 sites. En 2013, le périmètre PCA n'a pas connu de changement par rapport à 2012.

AP/AC : activités des réseaux propres Peugeot et Citroën (établissements commerciaux Peugeot Citroën Retail, sièges des filiales d'importation, magasins de pièces de rechange, centres de formation régionaux et directions régionales).

La consolidation AP/AC comprend 177 établissements Citroën, 214 établissements Peugeot et 37 établissements bi-marques, soit un total de 428 établissements. (Ne sont pris en compte dans le reporting que les établissements ouverts au moment de l'ouverture de la campagne de reporting le 18 novembre 2013. Concernant les ouvertures de sites, ne sont pris en compte que les établissements ayant eu une activité d'au moins six mois sur la période du reporting.)

PCI : activités de Process Conception Ingénierie (1 site).

PMTC : activités de Peugeot Motocycles (un site). Le site de PMTC Dannemarie a fermé au 31 décembre 2012 et n'est donc plus comptabilisé.

BPF (Banque PSA Finance) : activités de banque et assurance. Les données de la ligne Banque PSA Finance concernent les activités des fonctions centrales, les filiales France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Pays-Bas, Portugal et Autriche, soit le siège et les 10 plus grands marchés en Europe équivalent à 90 % des encours totaux de BPF, contre 50 % en 2012, ce qui explique la croissance des consommations. (Les données des filiales Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Croatie et Turquie sont incluses dans le reporting AP/AC.)

Faurecia : activités de l'équipementier Faurecia. La consolidation de Faurecia comprend 248 sites, répartis en quatre groupes-produits.

Les données présentées dans les tableaux ci-après ont fait l'objet d'une vérification par un tiers extérieur, le cabinet Grant Thornton. Les modalités, les procédures, le périmètre global de vérification ainsi que le niveau d'assurance sont précisés dans le présent document.

5.3.4.1. L'ÉNERGIE

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables [G.29](#)

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DIRECTE

Nota : Les indicateurs énergétiques sont exprimés ci-dessous dans une unité cohérente (MWh pci) par application de coefficients de conversion reconnus officiellement.

(unité : MWh pci)		Fiouls Lourds	FOD	GN + GPL	Coke + Charbon	Bois	Total
PCA	2013	-	4 788	1 926 378	85 797	16 070	2 033 033
	2012	4 556	4 987	1 988 757	87 181	3 185	2 088 666
	2011	4 100	5 487	1 884 388	110 585	-	2 004 560
AP/AC	2013	524	14 650	159 489	-	-	174 663
	2012	339	19 012	170 921	-	-	190 272
	2011	367	20 369	180 874	-	-	201 610
PCI	2013	-	-	139	-	-	139
	2012	-	-	152	-	-	152
	2011	-	-	3 959	-	-	3 959
PMTC	2013	-	-	20 207	-	-	20 207
	2012	-	-	21 703	-	-	21 703
	2011	-	0	20 346	-	-	20 346
FAURECIA	2013	780	7 777	802 833	-	-	811 390
	2012	1 522	10 728	708 416	-	-	720 666
	2011	2 162	14 043	741 459	-	-	757 664
BPF	2013	-	-	466	-	-	466
	2012	-	-	103	-	-	103
	2011	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2013	1 304	27 215	2 909 512	85 797	16 070	3 039 898
	2012	6 417	34 727	2 890 052	87 181	3 185	3 018 377
	2011	6 629	39 899	2 831 026	110 585	0	2 988 139

Fiouls Lourds = Fioul HTS + Fioul BTS + Fioul TBTS
Fioul HTS = Fioul Haute Teneur en Soufre

Fioul BTS = Fioul Basse Teneur en Soufre
Fioul TBTS = Fioul Très Basse Teneur en Soufre

FOD = Fioul domestique
GN = Gaz Naturel
GPL = Gaz de Pétrole Liquéfié

Les consommations d'énergies primaires de PCA baissent de 3 % en 2013, pour une production quasi stable dans le périmètre de reporting. Ceci démontre l'efficacité du management énergétique mis en place au sein des établissements du Groupe, dans un contexte de baisse de charge des usines.

Il convient de noter que le Groupe fait des efforts afin de substituer les sources d'énergie les plus polluantes, ceci s'illustre notamment par le retrait de tous les moyens utilisant du fioul lourd sur le périmètre PCA, et par la mise en place de moyens moins polluants fonctionnant notamment au gaz ou dans certains cas au bois comme à Vesoul.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent en moyenne à 97 % des sites en 2013 (98 % en 2012 et 2011) pour les consommations d'énergie directe.

La diminution des consommations énergétiques du réseau commercial Peugeot Citroën Retail est le fruit d'une politique de suivi des consommations des établissements du réseau commercial mise en place pour économiser les énergies.

Les résultats Faurecia se rapportent en moyenne à 93 % des sites en 2012 (97 % en 2012 et 95 % en 2011) pour les consommations d'énergie directe.

En 2013, sur les 228 sites inclus dans le périmètre 2012, l'énergie consommée atteint 2,10 millions de MWh (+ 0,1 %). Parallèlement sur l'ensemble du périmètre, les heures travaillées n'ont pas évolué de manière significative depuis 2012 (+ 1,4 %). Rapportée au nombre d'heures travaillées, à périmètre constant, la consommation d'énergie enregistre une faible augmentation de 0,8 % par rapport à 2012 (soit, au global, 13,8 kWh par heure travaillée).

À noter, que sur l'ensemble du périmètre 2013, la consommation totale d'énergie a largement augmenté, atteignant les 2,36 millions de MWh, soit une variation croissante de 11,3 % par rapport à 2012. Cette hausse des consommations est directement liée aux 22 sites supplémentaires du groupe. L'un d'entre eux, implanté aux États-Unis, représente aujourd'hui le plus grand site de Faurecia avec une superficie de 283 280 m². Sa consommation d'énergie représente environ 65,5 % (+ 168 363 MWh) de la consommation totale des vingt-deux sites supplémentaires (+ 256 689,7 MWh).

CONSUMMATION D'ÉNERGIE INDIRECTE

(unité : MWh)		Électricité	Vapeur	Total
PCA	2013	2 237 698	203 568	2 441 266
	2012	2 358 596	237 381	2 595 977
	2011	2 486 202	235 404	2 721 606
AP/AC	2013	137 862	5 756	143 618
	2012	143 250	4 691	147 941
	2011	157 083	9 403	166 486
PCI	2013	1 357	2 077	3 434
	2012	2 099	2 274	4 373
	2011	2 153	-	2 153
PMTC	2013	8 205	-	8 205
	2012	11 702	-	11 702
	2011	12 550	-	12 550
FAURECIA	2013	1 523 480	22 622	1 546 102
	2012	1 385 446	12 034	1 397 480
	2011	1 321 735	18 990	1 340 725
BPF	2013	3 987	647	4 634
	2012	2 054	1 289	3 343
	2011	-	-	-
TOTAL	2013	3 912 589	234 670	4 147 259
	2012	3 903 147	257 669	4 160 816
	2011	3 979 723	263 797	4 243 520

Sur le périmètre PCA, la démarche de maîtrise des énergies mise en place a permis de réduire les consommations d'énergies secondaires de 6 % dans les activités industrielles du Groupe.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent en moyenne à 95 % des sites en 2013 (94 % en 2012 et 95 % en 2011) pour les consommations d'énergie indirecte.

Les résultats Faurecia se rapportent en moyenne à 96 % des sites en 2013 (96 % en 2012 et 97 % en 2011) pour les consommations d'énergie indirecte.

En 2013, sur les 228 sites inclus dans le périmètre 2012, l'énergie consommée atteint 2,10 millions de MWh (+ 0,1 %). Parallèlement sur l'ensemble du périmètre, les heures travaillées n'ont pas évolué de manière

significative depuis 2012 (+ 1,4 %). Rapportée au nombre d'heures travaillées, à périmètre constant, la consommation d'énergie enregistre une faible augmentation de 0,8 % par rapport à 2012 (soit, au global, 13,8 kWh par heure travaillée).

À noter, que sur l'ensemble du périmètre 2013, la consommation totale d'énergie a largement augmenté, atteignant les 2,36 millions de MWh, soit une variation croissante de 11,3 % par rapport à 2012. Cette hausse des consommations est directement liée aux 22 sites supplémentaires du groupe. L'un d'entre eux, implanté aux États-Unis, représente aujourd'hui le plus grand site de Faurecia avec une superficie de 283 280 m². Sa consommation d'énergie représente environ 65,5 % (+ 168 363 MWh) de la consommation totale des vingt-deux sites supplémentaires (+ 256 689,7 MWh).

RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Groupe examine au cas par cas les opportunités de recours aux énergies renouvelables, c'est ainsi qu'en 2010, sur le site de Sochaux, 9 300 m² de panneaux photovoltaïques avaient été installés en partenariat avec Veolia Environnement.

Dans cette optique, en novembre 2012, le site de Vesoul a inauguré la mise en service d'une chaudière bois en remplacement d'anciennes chaudières à fioul bien moins vertueuses pour l'environnement. En 2013 cette chaudière au bois a produit 16 070 MWh d'énergie renouvelable.

Consommations énergétiques et adaptation aux conséquences du changement climatique [G.31](#) [G.32](#)

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES DIRECTES ISSUES DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

Nota : Les émissions directes sont calculées à partir des consommations d'énergie directe en application de l'arrêté du 31 octobre 2012 ou la décision européenne n°2012/601 pour le CO₂ et de la circulaire du 15 avril 2002 pour les autres gaz. Leur variation est donc directement liée à l'évolution de la consommation d'énergie.

Émissions directes de gaz à effet de serre (GES)

Le calcul des émissions totales de GES exprimées en t éq. CO₂ s'effectue par l'application de coefficients (pouvoirs de réchauffement globaux) de, respectivement, 310 pour le N₂O et 21 pour le CH₄ (source : rapport IPCC, 1995).

(unité : t)		CO ₂	N ₂ O	CH ₄	Total éq. CO ₂
PCA	2013	430 408	17,6	29,6	436 488
	2012	441 288	18,0	29,0	447 476
	2011	426 459	17,0	27,1	432 305
AP/AC	2013	36 911	1,5	2,4	37 432
	2012	40 384	1,6	2,6	40 946
	2011	42 785	1,7	2,7	43 382
PCI	2013	28	0,0	0,0	28
	2012	31	0,0	0,0	32
	2011	814	0,0	0,1	828
PMTC	2013	4 154	0,2	0,3	4 216
	2012	4 461	0,2	0,3	4 528
	2011	4 182	0,2	0,3	4 244
FAURECIA	2013	170 083	7,3	11,1	172 586
	2012	150 940	6,5	9,7	153 143
	2011	158 590	6,8	9,9	160 891
BPF	2013	86	0,0	0,0	88
	2012	21	0,0	0,0	22
	2011	-	-	-	-
TOTAL	2013	641 670	26,6	43,4	650 837
	2012	637 125	26,3	41,5	646 146
	2011	632 830	25,7	40,1	641 649

CO₂ = Dioxyde de carbone

N₂O = Protoxyde d'azote

CH₄ = Méthane

Ces données prennent en compte 5 433 tonnes équivalent CO₂ provenant de la combustion de biomasse sur le périmètre PCA.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën ainsi que Faurecia se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie directe.

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) des sites Faurecia proviennent des consommations d'énergies fossiles et des fuites de fluides frigorigènes. Les émissions liées aux énergies fossiles c'est-à-dire

aux consommations de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de fiouls ont été de 170 083,1 tonnes équivalent CO₂ en 2013, soit une hausse de 12,7 % par rapport à 2012, directement liée aux consommations des 22 sites supplémentaires. À périmètre constant, ces émissions représentent 148 471 tonnes équivalent CO₂ soit une diminution de 0,5 %.

Autres émissions directes

Les émissions de NO₂ et de SO₂ sont calculées à partir des consommations d'énergies fossiles (fioul, charbon, coke, gaz naturel et GPL) en appliquant les facteurs d'émissions reconnus par la réglementation.

(unité : t)		SO ₂	NO ₂
PCA	2013	6,1	429,4
	2012	14,0	435,9
	2011	13,0	411,5
AP/AC	2013	6,3	40,0
	2012	7,5	44,0
	2011	8,0	46,6
PCI	2013	0,0	0,0
	2012	0,0	0,0
	2011	0,0	0,9
PMTC	2013	0,0	4,4
	2012	0,0	4,2
	2011	0,0	4,0
FAURECIA	2013	14,8	178,9
	2012	18,3	159,2
	2011	13,3	166,4
BPF	2013	0,0	0,1
	2012	0,0	0,0
	2011	-	-
TOTAL	2013	27,3	652,8
	2012	39,8	643,3
	2011	34,4	629,4

SO₂ = Dioxyde de soufre

NO₂ = Dioxyde d'azote

Sur le périmètre PCA, le Groupe s'efforce de supprimer le recours aux énergies les plus polluantes. Ainsi depuis le 31 décembre 2012, les installations industrielles du périmètre PCA n'ont plus de moyen de production fonctionnant au fioul lourd.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën ainsi que Faurecia se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie directe.

Émissions indirectes de CO₂

Nota : Les émissions indirectes sont calculées à partir des achats d'électricité et de vapeur en application de facteurs d'émission obtenus soit auprès des fournisseurs, soit publiés par l'IEA (International Energy Agency - données 2011).

(unité : t)	CO ₂ indirect	
PCA	2013	288 593
	2012	274 551
	2011	250 821
AP/AC	2013	35 413
	2012	36 251
	2011	42 810
PCI	2013	530
	2012	590
	2011	76
PMTC	2013	394
	2012	452
	2011	443
FAURECIA	2013	602 461
	2012	539 648
	2011	470 563
BPF	2013	795
	2012	638
	2011	-
TOTAL	2013	928 187
	2012	852 131
	2011	764 713

Nota : des corrections sur les facteurs d'émissions électriques brésiliens et russes ont été apportées depuis 2012 par le ministère des Sciences et de la Technologie brésilien ainsi que par l'agence internationale de l'énergie pour la Fédération de Russie. Ceci modifie les données d'émissions secondaires dans ces deux pays.

L'évolution à la hausse de 9 % des émissions secondaires du Groupe entre 2013 et 2012, alors que PCA a consommé 6 % d'énergie secondaire en moins, s'explique par le mix énergétique utilisé par les fournisseurs du Groupe pour produire cette énergie. On constate dans ce domaine une augmentation de la teneur en carbone des énergies fournies. À titre d'exemple, le principal fournisseur d'électricité en France, chez qui le Groupe achète 67 % de son électricité, a produit une électricité 20 % plus émettrice en CO₂ qu'en 2012.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie indirecte.

Les résultats de Faurecia se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie indirecte. Ils se rapportent en moyenne à 97 % des sites en 2013 (97 % en 2012 et 99 % en 2011) pour les émissions indirectes de CO₂. Les rejets atmosphériques des sites

Faurecia proviennent principalement de la consommation de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de fiouls. Ces trois sources ont généré l'émission d'environ 170 083,1 tonnes équivalent CO₂ en 2013, soit une hausse de 12,7 % par rapport à 2012, directement liée aux consommations des 22 sites supplémentaires. À périmètre constant, ces émissions représentent 148 471 tonnes équivalent CO₂ soit une diminution de 0,5 %. La consommation d'électricité des sites Faurecia en 2013 correspond, par ailleurs, à l'émission indirecte de 602 461,3 tonnes équivalent CO₂, soit une augmentation de près de 11,6 % par rapport à 2012. 8,9 % de cette hausse sont liés aux 22 sites supplémentaires du groupe. À périmètre constant, ces émissions représentent 545 629 tonnes équivalent CO₂ soit une hausse de 2,2 %. Cette augmentation s'explique par une modification des facteurs d'émission suite à la mise à jour du référentiel IEA (International Energy Agency). Certains pays enregistrent une forte augmentation de leur facteur entre 2012 et 2013 (Espagne et Portugal).

ÉMISSIONS DE COV DES INSTALLATIONS DE PEINTURE DE CARROSSERIE

Nota : Les émissions de COV des installations de peinture et des presses (émissions dues principalement aux agents de démoulage) sont déterminées par une méthode de bilan matière conforme aux principes de la Directive 1999/13/CE.

		COV (t)	Ratio (kg/véh)
PCA	2013	5 838	2,91
	2012	6 597	3,30
	2011	8 059	3,65
PMTC	2013	8	-
	2012	4	-
	2011	10	-
FAURECIA	2013	2 366	-
	2012	1 970	-
	2011	2 228	-
TOTAL	2013	8 212	-
	2012	8 571	-
	2011	10 296	-

COV : Composés Organiques Volatils

Pour PCA en 2013, on observe une diminution de 12 % des émissions de COV (Composés Organiques Volatils) et du ratio d'émission de COV par véhicule peint. Cette nette progression est due, notamment, à un plan de gestion et de maîtrise des consommations de solvants qui a pour effet de réduire sensiblement les émissions des installations de peinture solvantée

et d'améliorer les résultats des installations déjà faiblement émettrices du fait de leur processus faisant intervenir des peintures hydrodiluable. Elle est aussi le résultat de la conversion en cours des installations de peinture de l'usine de Sochaux qui a substitué deux de ses trois lignes de peinture solvantée par des lignes faisant intervenir des peintures hydrodiluable.

5.3.4.2. L'EAU

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales [G.27](#)

PRÉLÈVEMENT D'EAU

(unité : m ³)		Eau de ville	Eau de surface	Eau souterraine	Total
PCA	2013	1 954 344	3 259 761	3 384 130	8 598 235
	2012	1 963 888	3 929 592	3 870 874	9 764 354
	2011	1 941 873	4 286 015	3 746 222	9 974 110
AP/AC	2013	613 190	-	-	613 190
	2012	676 854	-	2	676 856
	2011	706 343	-	5 000	711 343
PCI	2013	3 173	-	-	3 173
	2012	3 243	-	-	3 243
	2011	2 637	-	-	2 637
PMTC	2013	8 342	-	-	8 342
	2012	13 512	-	-	13 512
	2011	14 835	-	-	14 835
FAURECIA	2013	2 019 282	684 032	924 151	3 627 465
	2012	1 882 862	654 418	1 107 469	3 644 749
	2011	1 807 235	704 038	1 016 044	3 527 317
BPF	2013	6 589	-	-	6 589
	2012	10 201	-	-	10 201
	2011	-	-	-	-
TOTAL	2013	4 660 830	3 943 793	4 308 281	12 912 904
	2012	4 550 560	4 584 010	4 978 345	14 112 915
	2011	4 472 923	4 990 053	4 767 266	14 230 242

La consommation d'eau sur le périmètre PCA a diminué de 12 % par rapport à l'année 2012. Après une dégradation du ratio de consommation d'eau par véhicule peint dont les causes ont été identifiées en 2012, un plan d'actions a été mis en place au sein des usines du Groupe, permettant ainsi de retrouver une tendance à la baisse.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à 84 % des sites en 2013 (86 % en 2012 et 2011).

Les résultats de Faurecia se rapportent à 89 % des sites en 2013 (90 % en 2012 et 97 % en 2011).

Chez Faurecia, en 2013, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'eau globale estimée à 3,627 millions de mètres cubes pour les 224 établissements ayant déclaré l'intégralité de leur consommation.

Cette consommation globale d'eau couvre 96,4 % de l'effectif total. Sur le périmètre des deux cent neuf sites déjà exploités en 2012 et ayant reporté l'intégralité de leur consommation d'eau, la consommation d'eau globale diminue légèrement de 3,8 % (- 135 853 mètres cubes) entre 2012 et 2013. Sur ces deux cent neuf sites, la consommation d'eau rapportée au nombre d'heures travaillées a diminué de 4 %, soit environ 0,97 litre en moins par heure travaillée (23,08 en 2013 contre 24,05 en 2012). Cette tendance positive est notamment liée à une consommation plus raisonnée de la part des sites ISO 14001 (- 5,9 % de consommation en eau). En 2013, la provenance de l'eau consommée par les usines du groupe se répartit de la manière suivante : 55,7 % sont issus du réseau de ville, 18,9 % proviennent des eaux de surface, et 25,5 % sont puisés dans la nappe phréatique.

REJETS BRUTS DANS L'EAU EN SORTIE D'USINE G.24

(unité : kg/an)		DCO	DBO ₅	MES
PCA	2013	1 284 528	428 342	372 479
	2012	1 374 178	552 685	363 743
	2011	2 152 278	831 021	491 814
AP/AC	2013	nc	nc	nc
	2012	nc	nc	nc
	2011	nc	nc	nc
PCI	2013	nc	nc	nc
	2012	nc	nc	nc
	2011	nc	nc	nc
PMTC	2013	923	364	35
	2012	520	197	27
	2011	347	208	36
FAURECIA	2013	Non Consolidé		
	2012	nc	nc	nc
	2011	nc	nc	nc
BPF	2013	nc	nc	nc
	2012	nc	nc	nc
	2011	nc	nc	nc
TOTAL	2013	1 285 451	428 706	372 514
	2012	1 374 698	552 882	363 770
	2011	2 152 625	831 229	491 850

DCO = Demande Chimique en Oxygène

DBO₅ = Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours

MES = Matières En Suspension

nc = non connu

Nota : En 2012, la baisse de ces indicateurs de rejets de polluants est notamment due à la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul qui rend mieux compte des rejets réels des différents sites en substitution de la méthode de calcul, utilisée jusqu'alors, proposée par les agences de l'eau françaises qui prend en compte les flux moyens et les flux du mois le plus chargé.

Nota : Les données de Faurecia ne sont pas consolidées compte tenu de la disparité des obligations réglementaires sur le périmètre rendant impossible une consolidation homogène des indicateurs.

Moins de 10 % des effluents aqueux présentés ci-dessus font l'objet de rejets vers le milieu naturel après traitement épuratoire complet in situ. Le reste correspond à des rejets en station d'épuration collective pour traitement final.

5.3.4.3. LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES G.28

Consommation de matières premières brutes et recyclées et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

CONSOMMATION DE MATIÈRES BRUTES ET RECYCLÉES (PÉRIMÈTRE PCA, ACHATS SÉRIE)

En 2013, le Groupe a consommé :

- > en direct : 800 000 tonnes d'acier (contre 880 000 tonnes en 2012), 57 000 tonnes de métaux non ferreux (contre 63 000 tonnes en 2012) ;
- > en indirect : 1 430 000 tonnes d'acier (contre 1 575 000 tonnes en 2012), 177 000 tonnes de métaux non ferreux (contre 195 000 tonnes en 2012), et 540 000 tonnes de matériaux de synthèse dont 16 000 tonnes de matières recyclées (contre 600 000 tonnes de matériaux de synthèse dont 18 000 tonnes de matières recyclées en 2012).

La baisse du taux d'acier consommé en direct par rapport aux autres matériaux illustre la réduction de la part d'acier dans la fabrication de véhicules du Groupe.

CONSOMMATION DE MATIÈRES BRUTES ET RECYCLÉES (PÉRIMÈTRE FAURECIA)

Ont été retenus comme éléments à collecter pour 2013 les plastiques et métaux représentant les consommations les plus importantes.

En 2013, le processus de production a nécessité l'utilisation de 929 527 tonnes de métaux et de 342 503 tonnes de plastiques (hors stock et matières recyclées en interne). Les métaux sont principalement utilisés pour la fabrication des sièges et pots d'échappement : respectivement 64,5 % et 35 % de l'utilisation de cette matière première. Les plastiques sont principalement utilisés pour la fabrication des planches de bord : Faurecia Interior Systems utilise 58,9 % de cette matière première. Les sites Faurecia sont aussi amenés à recycler les rebus issus de la chaîne de production pour les réutiliser comme matière première. À ce jour, seule la matière plastique réutilisée fait l'objet d'une collecte de données. En 2013, 9,2 % de la matière première plastique provient de la filière du recyclage. Les rebus plastiques de source interne sont valorisés en tant que sous-produits ; en 2013, à périmètre constant, 12 659 tonnes ont ainsi été revalorisées, soit une baisse de 6 % par rapport à 2012. Faurecia Interior Systems utilise 82,7 % de la matière plastique recyclée en interne au Groupe.

5.3.4.4. LES DÉCHETS ^{G.25}

Quantité de déchets traités par nature et par filière d'élimination

PÉRIMÈTRE PCA (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À PRÈS DE 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Recyclage interne	Autres traitements	Total
Spécifiques fonderie	2013	4 251	45 667	92 976	27	142 921
	2012	7 118	45 863	101 842	53	154 876
	2011	9 235	65 810	101 377	60	176 482
DIND	2013	10 804	72 518	5 400	1 891	90 613
	2012	14 832	71 714	1 209	1 693	89 448
	2011	11 350	81 000	1 141	1 272	94 762
DID	2013	1 292	15 822	-	18 769	35 883
	2012	1 686	17 035	-	17 074	35 795
	2011	2 515	23 321	-	22 888	48 724
TOTAL	2013	16 347	134 007	98 376	20 687	269 417
	2012	23 636	134 612	103 051	18 620	280 119
	2011	23 100	170 131	102 517	24 220	319 968

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux

DID : Déchets Industriels Dangereux

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (459 768 tonnes en 2013) qui sont recyclés à près de 100 %.

La baisse de la quantité de déchets spécifiques de fonderie entre 2012 et 2013 est liée à de nouveaux procédés de traitement des sables usés de fonderie.

La quantité de déchets enfouis diminue d'environ 7 300 tonnes entre 2012 et 2013. Ce résultat est notamment dû, pour environ 2 900 tonnes, à l'évolution du traitement des sables usés de fonderie qui permet une

meilleure réutilisation de ces derniers évitant ainsi leur mise en décharge. Il est à noter que le travail de recherche de filières d'élimination plus propres porte ses fruits notamment pour le secteur des usines terminales puisque les usines de Buenos Aires et Vigo ont diminué leurs déchets enfouis d'environ 4 200 tonnes. Par ailleurs, l'usine de Trnava parvient à rejoindre les sites industriels de Sochaux, Mulhouse et Poissy qui n'enfouissaient déjà plus aucun déchet en décharge (à l'exception de la faible part de ceux dont la législation impose qu'ils le soient).

PÉRIMÈTRE AP/AC (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	Total
DIND	2013	nd	nd	nd	10 002
	2012	3 605	8 096	92	11 793
	2011	4 333	8 974	70	13 378
DID	2013	nd	nd	nd	4 115
	2012	554	3 526	187	4 267
	2011	850	3 595	169	4 613
TOTAL	2013	nd	nd	nd	14 117
	2012	4 159	11 622	279	16 060
	2011	5 183	12 568	240	17 991

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux

DID : Déchets Industriels Dangereux

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent en moyenne à 85 % des sites en 2013 (83 % en 2012 et 87 % en 2011).

Les déchets dont le mode de traitement n'était pas connu ont été comptabilisés comme étant mis en décharge.

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (2 570 tonnes en 2013).

PÉRIMÈTRE PCI + PMTC (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À PRÈS DE 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	Total
Spécifiques fonderie	2013	-	-	-	-
	2012	-	-	24	24
	2011	-	-	124	124
DIND	2013	95	464	0	559
	2012	136	372	0	508
	2011	124	485	0	609
DID	2013	-	56	115	171
	2012	9	173	313	495
	2011	2	138	515	655
TOTAL	2013	95	520	115	730
	2012	145	545	337	1 027
	2011	127	622	639	1 389

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux

DID : Déchets Industriels Dangereux

Nota : Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (276 tonnes en 2013) qui sont recyclés à près de 100 %.

La diminution des quantités de déchets pour les périmètres PCI et PMTC est notamment due à la fermeture du site de PMTC Dannemarie.

PÉRIMÈTRE FAURECIA (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À PRÈS DE 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Recyclage interne	Autres traitements	Total
DIND	2013	54 513	84 751	2 136	3 675	145 075
	2012	51 059	61 657	13 472	2 754	128 942
	2011	43 542	62 896	14 258	4 529	125 225
DID	2013	3 220	7 813	328	7 916	19 277
	2012	2 761	6 723	-	6 803	16 287
	2011	2 659	7 048	-	7 337	17 044
TOTAL	2013	57 733	92 564	2 464	11 591	164 352
	2012	53 820	68 380	13 472	9 557	145 229
	2011	46 200	69 944	14 258	11 866	142 268

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux

DID : Déchets Industriels Dangereux

Les résultats Faurecia se rapportent en moyenne à 86 % des sites en 2013 (92 % en 2012 et 97 % en 2011).

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (66 160 tonnes en 2013) qui sont recyclés à près de 100 %.

En 2013, les activités de Faurecia ont généré 228 047 tonnes de déchets (déchets non dangereux, déchets dangereux et déchets métalliques). À ce titre, 158 sites ont pu reporter la totalité des déchets traités par filières, couvrant 71,4 % de l'effectif total. D'autre part, 2 464 tonnes de déchets ont été recyclées en interne.

Au regard des filières d'élimination, les sites Faurecia assurent, au global, un taux de recyclage des déchets de 51 % (recyclés en interne et en externe). La part de valorisation énergétique des déchets s'élève à 19 %.

À périmètre constant, concernant les déchets métalliques, la quantité de volume produit a diminué de 8,4 % pour un total de 65 815 tonnes.

En 2013, les déchets produits sont constitués à 63 % de déchets non dangereux, à 29 % de déchets de métaux recyclés en externe, et à seulement 8 % de déchets dangereux.

PÉRIMÈTRE BANQUE PSA FINANCE

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	Total
DIND	2013	14	34	0	47
	2012	28	0	0	28
	2011	-	-	-	-
DID	2013	0	0	0	0
	2012	0	0	0	0
	2011	-	-	-	-
TOTAL	2013	14	34	0	47
	2012	28	0	0	28
	2011	-	-	-	-

DIND : Déchets Industriels Non Dangereux

DID : Déchets Industriels Dangereux

5.3.5. ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

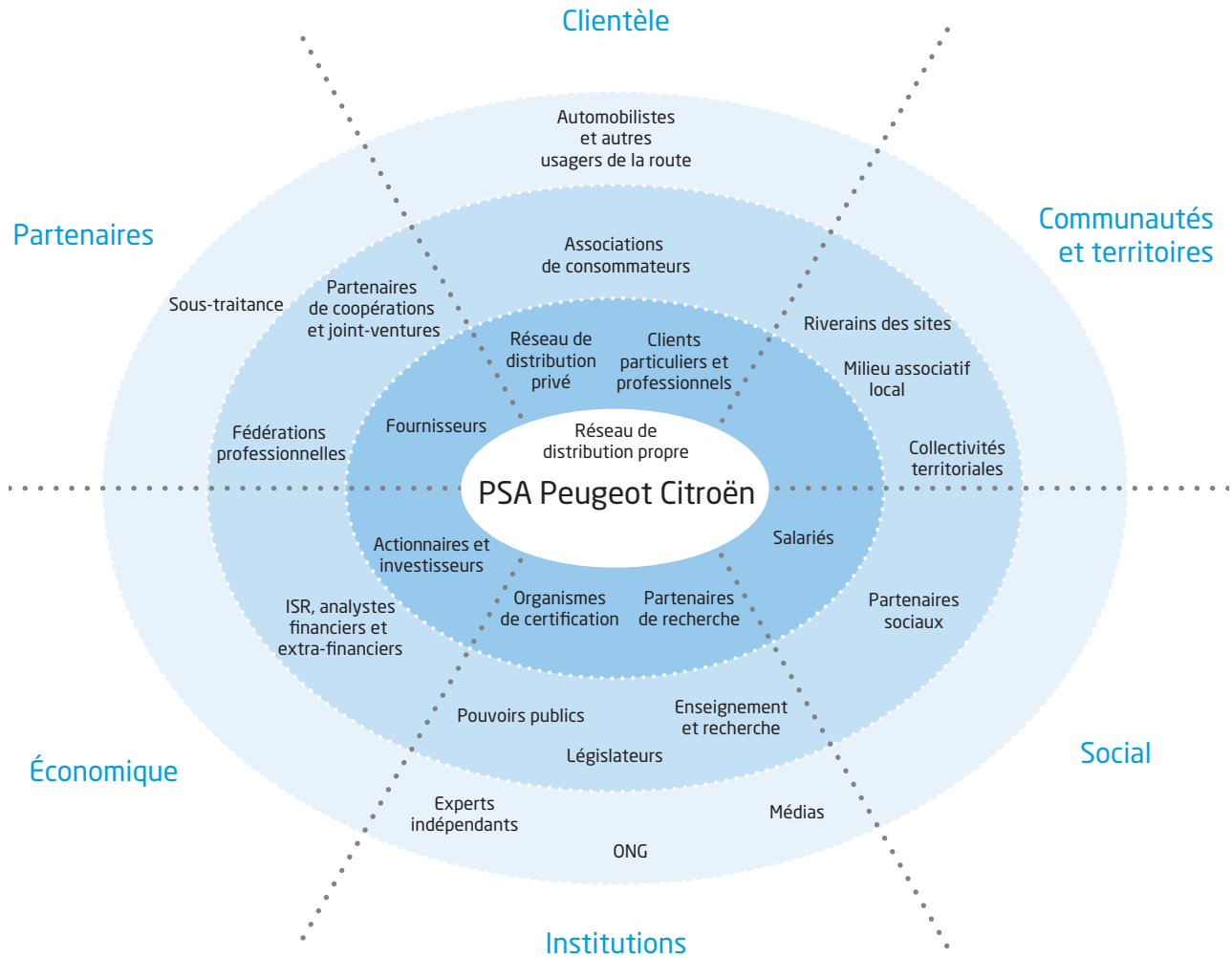
5.3.5.1. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE [G.36](#)

Le groupe PSA Peugeot Citroën, acteur de ses territoires d'implantation, entretient depuis de nombreuses années des relations avec l'ensemble de ses parties prenantes. L'expérience de ce dialogue permet notamment une meilleure identification des enjeux et risques sociaux, environnementaux ou économiques. En effet, l'observation continue de l'évolution des attentes, des besoins et des contraintes de la société civile favorise une meilleure compréhension réciproque. Les bénéfices qui en découlent sont une meilleure prévention des risques et des conflits et l'adaptation des orientations du Groupe aux évolutions du monde, sociologiques, technologiques et institutionnelles.

Présentation des parties prenantes et instances de dialogue

PSA Peugeot Citroën a identifié ses principaux groupes de parties prenantes. Ils sont positionnés sur une cartographie en fonction de leur typologie et de l'importance des relations entretenues avec le Groupe.

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES



Outils de dialogue mis en place par PSA Peugeot Citroën

PSA Peugeot Citroën place les attentes de ses clients, salariés et actionnaires au cœur de ses préoccupations. Au-delà de ses partenaires industriels et commerciaux, le Groupe est attaché à entretenir un dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Présentation des principales instances de dialogue réparties selon trois niveaux : unilatérale, bilatérale et contractuelle :

Partie Prenante	Information - communication	Dialogue - consultation	Accords - partenariats
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> > Actions de communication interne (newsletter, Internet, événements, etc.) > Actions de sensibilisation (semaine du développement durable, de la diversité, du handicap, actions en faveur de l'éco-conduite et de la conduite sécurisée, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Dialogue assuré au quotidien par la hiérarchie > Lieux et temps d'échanges au sein des équipes constituées en Unités Élémentaires de Travail (UE) > Système de remontée des suggestions > Dialogue via les représentants du personnel > Enquêtes satisfaction périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Formation
Partenaires sociaux		<ul style="list-style-type: none"> > Agenda social > Comité européen élargi en comité mondial > Comité paritaire stratégique > Sessions de dialogue spécifiques sur les sites 	<ul style="list-style-type: none"> > Accord cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe > Conventions collectives, accords sociaux signés avec les organisations syndicales > Nouveau contrat social (2013)
Clients et associations de consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> > Sites Internet des marques Peugeot et Citroën > Charte de communication responsable > Sensibilisation aux équipements de sécurité routière lors de la mise en main du véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> > Réseau de distribution et leur service relations clientèle > Consultation de panels de consommateurs > Équipes dédiées aux relations consoméristes 	
Réseaux de distribution		<ul style="list-style-type: none"> > Retour qualité, satisfaction clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> > Analyse de risques y compris éthiques avant tout contrat de distribution > Contrat de distribution incluant des clauses liées au développement durable
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> > Lettre aux actionnaires > Rapport d'activité et de développement durable et document de référence > Site Internet <i>corporate</i> > Résultats financiers semestriels et annuels 	<ul style="list-style-type: none"> > Comité de consultation > Assemblée Générale des actionnaires > Rencontres avec les investisseurs > Nombreuses conférences 	
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> > Réunions d'information mensuelles 	<ul style="list-style-type: none"> > Trophées fournisseurs > Journées innovation > Convention fournisseurs (présence des PDG des 300 plus importants fournisseurs) et Convention produits/projets > Présence de trois délégués PSA en région > Équipes dédiées à la relation et au développement fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Référentiel « exigences sociales et environnementales vis-à-vis des fournisseurs » > Clauses de développement durable dans les contrats et les conditions générales de vente > Participation à la Plateforme Filière Automobile (PFA) et aux Associations Régionales de l'Industrie Automobile
Partenaires de coopération et joint-ventures		<ul style="list-style-type: none"> > Présence dans les instances représentatives françaises (CCFA), européennes (ACEA, EUCAR) et mondiales 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement et production en commun d'organes et de base de véhicules (véhicules électriques, moteurs Euro 6, composants hybrides, etc.)
Autres constructeurs		<ul style="list-style-type: none"> > Membre de l'Association des Constructeurs Européens d'Automobiles (ACEA) > Membre d'associations nationales dans tous les pays d'implantation 	
Agences de notations financières et extra-financières	<ul style="list-style-type: none"> > Publication du rapport RSE 	<ul style="list-style-type: none"> > Réponses aux questionnaires et aux sollicitations ponctuelles 	
ONG et associations	<ul style="list-style-type: none"> > Publication du rapport RSE 	<ul style="list-style-type: none"> > Réponses aux sollicitations > Rencontres avec les ONG > Dialogue formalisé en direct ou via des institutions dont le Groupe est membre (EPE, C3D, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Participation à la vie socio-économique locale (infrastructures, soutien aux associations locales, etc.) > Soutien de projets et d'associations par la Fondation
Institutions		<ul style="list-style-type: none"> > Présence auprès des institutions européennes et internationales ainsi que des pouvoirs publics français > Présence locale auprès des institutions consulaires 	
Collectivités territoriales et riverains des sites	<ul style="list-style-type: none"> > Événements spécifiques (sécurité routière, environnement, mobilité durable, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> > Dialogue avec les autorités locales > Journées portes ouvertes et visites des sites 	

Partie Prenante	Information - communication	Dialogue - consultation	Accords - partenariats
Médias	<ul style="list-style-type: none"> > Communiqués de presse > Site Internet et mediacenter (<i>corporate</i> et des marques) 	<ul style="list-style-type: none"> > Équipes dédiées aux relations presse 	
Enseignement et Recherche	<ul style="list-style-type: none"> > Forum grandes écoles > Actions de sensibilisation auprès des écoles environnantes, participation à la semaine de l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> > Accueil de stagiaires et apprentis, thèses en convention CIFRE > Travaux sur la mobilité urbaine au sein de l'Institut pour la Ville en Mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> > Accords de création des Open Labs et des Chaires de mécénat, conclus avec des Universités, Écoles d'ingénieurs et de commerce > Partenariats avec les Éducatrices nationales dans les pays d'implantation > Visites, dons de véhicules, interventions pédagogiques gérées par les sites
Experts RSE et instances dédiées		<ul style="list-style-type: none"> > Sessions d'échanges 	

Le Groupe dialogue également avec d'autres parties prenantes dans le cadre des activités bancaires de BPF :

Partie Prenante	Information - communication	Dialogue - consultation	Accords - partenariats
ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour la France	<ul style="list-style-type: none"> > Rapport Annuel de Contrôle Interne > Charte de contrôle interne 	<ul style="list-style-type: none"> > Inspections réalisées à l'initiative de l'ACP > Présentation bi annuelle des résultats > Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers > Inspections réalisées à l'initiative de l'autorité locale 	
Associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> > ASF - Association Française des Sociétés Financières > FBF : Fédération Bancaire Française > Équivalent dans les pays d'implantation 	<ul style="list-style-type: none"> > Groupes de travail > Échanges ponctuels selon besoin 	
Partenaires commerciaux > Banque > Assurance	<ul style="list-style-type: none"> > HSBC, SG 	<ul style="list-style-type: none"> > Coopération opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> > Différents montages de partenariats opérationnels dans certains pays : Joint ventures, etc.
Organisme de certification	<ul style="list-style-type: none"> > Bureau Veritas 	<ul style="list-style-type: none"> > Audit annuel de certification ISO 9001 version 2008 	
Association de consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> > Via l'ASF 	<ul style="list-style-type: none"> > Participation à des travaux liés au crédit à la consommation 	
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> > Banques, Investisseurs institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> > Via la Direction financière du Groupe 	
Réseaux de distribution	<ul style="list-style-type: none"> > Concessionnaires, Filiales et succursales 	<ul style="list-style-type: none"> > Prescripteurs, Clients 	
Agences de notation	<ul style="list-style-type: none"> > Moody's, Standard & Poors, etc.. 	<ul style="list-style-type: none"> > Road show, > Présentations de résultats 	

LE DIALOGUE PARTIES PRENANTES DE L'ANNÉE 2013

Conscient des enjeux liés à ses activités, PSA Peugeot Citroën entretient depuis de nombreuses années un dialogue constructif avec l'ensemble de ses parties prenantes. L'expérience retirée de ce dialogue transparent et pérenne permet notamment une bonne identification des enjeux, des opportunités et des risques pour le Groupe, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques. Ces échanges réguliers avec les parties prenantes constituent pour PSA Peugeot Citroën un moteur pour ses ambitions RSE.

Ce dialogue favorise également l'adaptation à la fois sociologique et technologique aux mutations de la société civile.

En 2013, le dialogue Parties Prenantes de PSA Peugeot Citroën s'est construit autour de trois axes majeurs :

- > la politique sociale ;
- > les achats responsables ;
- > la mobilité durable.

Face à la crise qui touche depuis plusieurs années le marché automobile européen, imposant des ajustements nécessaires de ses capacités de production, et afin de conduire les restructurations nécessaires de la façon

la plus responsable, le Groupe privilégie un dialogue soutenu avec ses parties prenantes les plus concernées (partenaires sociaux, organisations syndicales, collectivités locales, gouvernement, filière automobile).

L'objectif premier était de co-finaliser le dispositif d'accompagnement des salariés affectés par les restructurations du Groupe.

Cela passait par :

- > les mesures d'accompagnement de la mobilité professionnelles initiées dès 2012 (en interne et en externe, plan de formation ou de reconversion, etc.) ;
- > le maintien et le développement des actions de revitalisation, des sites de Rennes et d'Aulnay, avec des élus locaux et des partenaires économiques.

Dans le cadre du plan de redressement du Groupe, le 24 octobre 2013, PSA Peugeot Citroën a signé avec ses partenaires sociaux un « Nouveau Contrat Social ».

Cet accord vise à participer au redressement de l'entreprise et à maintenir les bases industrielles et technologiques du Groupe en France au-delà de 2016, tout en préservant les intérêts essentiels des salariés.

Ce Nouveau Contrat Social s'articule autour de quatre axes :

- 1) une association renforcée des salariés et de leurs représentants à l'élaboration de la vision stratégique du Groupe et aux projets d'avenir de chaque Direction et de chaque site ;
- 2) une nouvelle approche sécurisant l'emploi des salariés dans la réalisation des transformations collectives, en particulier pour accroître le taux d'utilisation des usines ;
- 3) la mise en œuvre d'un Contrat de Génération PSA, associant un congé de maintien dans l'emploi des seniors (2500 à 3000 salariés potentiellement concernés sur trois ans) et l'embauche en alternance de plus de 2000 jeunes dans l'entreprise ;
- 4) des mesures de flexibilité et de modération des coûts salariaux, sans baisse des rémunérations versées, représentant 125 millions d'euros. Par ailleurs, le Nouveau Contrat Social prévoit d'associer les salariés au redressement de l'entreprise, par une amélioration de l'accord d'intéressement et un supplément d'intéressement/participation début 2015.

Par ailleurs, PSA Peugeot Citroën a confirmé en 2013 son rôle dans les réflexions menées par les instances représentatives de la RSE (MEDEF, AFEP, EPE, C3D, UDA, CCFA...) tout en maintenant un niveau de présence important auprès de la Filière Automobile (animée par la PFA en France et par l'ACEA en Europe) en particulier sur la question des achats responsables et de l'accompagnement des fournisseurs.

Concernant la mobilité durable, le troisième axe de son dialogue parties prenantes, PSA Peugeot Citroën a mené plusieurs actions conjointes.

D'une part, le Groupe a initié des partenariats avec de grandes organisations comme France Nature Environnement (FNE). La qualité des échanges avec les représentants de cette association dont les travaux vont dans le sens de la protection de l'environnement sous tous ses aspects a conduit le Groupe à deux actions fortes :

- > la présentation des actions menées par PSA Peugeot Citroën en faveur de la mobilité durable lors du Congrès Annuel de FNE au mois d'avril 2013 ;
- > la participation à l'élaboration et la publication d'un livre blanc, coordonné par FNE, sur la place de l'Automobile dans la mobilité de demain.

D'autre part, des représentants de plusieurs Directions de PSA Peugeot Citroën ont pris part au groupe de travail sur la mobilité durable organisé par la Fondation Tuck. Cette dernière, reconnue d'utilité publique et fondée en 1992, a pour mission principale de développer la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines des hydrocarbures, de la pétrochimie, des moteurs, des activités qui leur sont liées, ainsi que de leurs effets sur l'environnement.

Au travers de cette mission, la fondation Tuck contribue à réunir les principaux représentants des filières énergétiques autour des enjeux stratégiques de la recherche et de l'innovation.

Le Groupe a également associé l'association Carbone 4 à ses réflexions sur les scénarii de mobilité à long terme.

Enfin, tout au long de l'année, plusieurs experts de la mobilité sont venus échanger avec un panel constitué de salariés du Groupe dont les fonctions les amènent à intervenir dans le développement de services et de produits relevant de la mobilité durable. Ces échanges ont permis une meilleure intégration des enjeux de la mobilité durable dans le modèle économique de PSA Peugeot Citroën. Au dernier trimestre en effet, le Groupe a pris la décision de créer une Business Unit dont la mission est de coordonner la stratégie Mobilité et Véhicules Connectés de PSA Peugeot Citroën. Cette Business Unit regroupe notamment les deux services de mobilité des marques Citroën et Peugeot : Multicity et MU ainsi que l'offre Share your Fleet.

Faurecia

Faurecia a mis en place un dialogue permanent avec un certain nombre de parties prenantes à son activité :

- > les partenaires de recherche : le développement technologique et l'innovation constituent l'une des priorités majeures de Faurecia. Pour accompagner cette priorité, Faurecia a poursuivi sa politique d'ouverture vers le milieu académique en 2013. Après le lancement effectif de projets avancés avec le Fraunhofer Institut für Chemische Technologie (ICT) en Allemagne et dans le cadre des chaires industrielles constituées avec :
 - > l'École Supérieure d'Électricité (Supélec) et l'École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique (ESIGELEC) pour la mécatronique,
 - > l'École Centrale de Paris (ECP) et le Technische Universität München (TUM) à Munich pour les lignes d'assemblage et la logistique,
 - > le Technische Universität Dortmund (TUD) pour les matériaux métalliques et leur transformation.

Une nouvelle chaire a été signée avec le Freiburger Materialforschungszentrum de l'université de Freiburg (FMF) et le SKZ Würzburg, tous deux situés en Allemagne, pour la chimie des matériaux plastiques et les bio-matériaux. D'autres chaires déjà existantes peuvent être mentionnées : ainsi, la chaire industrielle sur les composites avec l'École Centrale de Nantes qui a pour but d'étudier les matériaux et les procédés de fabrication compatibles avec les temps de cycles du monde automobile. Par ailleurs, Faurecia a également, en 2013, signé un partenariat stratégique avec Mitsubishi Chemicals pour le développement des résines bio-sourcées ;

- > les fournisseurs : Faurecia s'engage à fonder sa croissance sur des actes et des comportements socialement responsables dans ses activités et tous les pays où le groupe est implanté. Dans cette perspective, Faurecia s'engage à établir des relations étroites et sur le long terme avec ses fournisseurs, fondées sur la croissance et le bénéfice mutuel. Faurecia considère que les principes de responsabilité sociale, environnementale et économique sont des critères essentiels pour l'attribution de marchés à ses fournisseurs. Une grande importance est donnée à la communication et la transparence afin d'assurer un alignement stratégique avec les partenaires. Des conventions sont organisées avec remise officielle de récompenses de la performance dans différents domaines (Logistique, Qualité, Innovation...). Faurecia entretient des relations étroites avec ses fournisseurs et organise des réunions de suivi stratégique dans lesquels il partage et échange sur les stratégies à mener pour renforcer le développement mutuel ainsi que des Tech-days de façon à rechercher, identifier, promouvoir et développer de nouvelles idées d'innovation dans un dialogue en toute transparence. Faurecia s'assure de la fiabilité de ses fournisseurs, non seulement en matière de qualité des produits, mais également en termes de respect des critères « RSE » (Responsabilité Sociale des Entreprises) ;
- > les clients : Faurecia participe à tous les stades du processus de développement des équipements demandés par ses clients constructeurs automobiles, depuis la définition du cahier des charges du produit jusqu'au marketing initial ;
- > les partenaires industriels ou commerciaux. En 2013, Faurecia a noué de nouveaux partenariats ou renforcé des partenariats existants. Par exemple, s'agissant de Faurecia Interior Systems, un accord de joint-venture 50/50 a été signé en février avec AIP (Auto Interior Product Co., Ltd), entreprise du Groupe Summit (groupe diversifié, avec son siège à Bangkok). Faurecia & Summit Interior Systems (Thailand) Company Limited, basée à Rayong, va produire 100 % des besoins de Ford en Thaïlande pour l'intérieur des véhicules (panneaux de portes, tableaux de bord, consoles). En avril 2013, un accord de joint-venture à 50/50 a été signé avec CCAG (China Chang'An Group). CSM Faurecia Automotive Parts Company Limited, basée à Dongguan, produit et livre à Ford des Systèmes d'intérieur automobiles tels que panneaux de porte, tableaux de bord et consoles ;

- > la communauté financière : une très large variété de documents publics, dont ceux au titre de l'information réglementée, accessibles sur le site Internet du Groupe www.faurecia.fr, couvre l'activité, la stratégie et l'information financière de l'entreprise. Faurecia a organisé plus de 400 réunions et rendez-vous individuels dans 14 pays qui ont permis de dialoguer directement avec neuf cents investisseurs institutionnels et analystes financiers en 2013. Les actionnaires salariés disposent également d'un espace dédié sur l'Intranet Faurecia qui leur permet de s'informer sur l'épargne salariale mise en place au sein du Groupe ;
- > les organismes de certification : conformément à la politique du Groupe en matière de respect de l'environnement et dans le cadre du système d'excellence Faurecia (FES), les établissements de Faurecia mettent en place des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. Cette certification permet également à Faurecia de répondre à une demande de ses clients.

5.3.5.2. L'EXCELLENCE DE LA RELATION FOURNISSEURS - L'ENGAGEMENT DANS LA SUPPLY CHAIN

Les achats représentent un enjeu central pour le Groupe, dans le cadre de son développement international et de son intégration dans les tissus industriels des pays où il s'implante.

La Direction des Achats du Groupe est en charge de la relation avec les fournisseurs. Elle a pour mission de constituer et de maintenir une base de données fournisseurs au meilleur niveau technique, industriel et économique. Elle garantit également la qualité et la sécurité des approvisionnements du Groupe en s'assurant du respect de ses standards

5.3.5.2.1. La stratégie achat du Groupe

L'ENJEU DES ACHATS AU CŒUR DE LA PERFORMANCE DU GROUPE [G.39](#)

Le montant des achats de PSA Peugeot Citroën en 2013 est de 23,5 milliards d'euros, répartis de la façon suivante :

MONTANT DES ACHATS DANS LE MONDE EN 2013

(en millions d'euros)	Europe y c Russie	AMLAT	ASIE	Total
Série	16 937	1 725	13	18 675
Rechange	1 346	39	0	1 385
Hors-série	3 208	270	0	3 478
TOTAL	21 491	2 034	13	23 538

Les pièces série achetées représentent plus de 75 % du prix de revient de fabrication d'un véhicule du Groupe.

Parmi les achats hors-série, ceux de BPF représentent 20,1 millions d'euros. Ces achats, principalement du conseil et de l'informatique, ne représentent pas un enjeu spécifique en termes de risques en général et de RSE en particulier. Ils sont traités comme le reste des achats du même type au sein du Groupe PSA.

LE RISQUE FOURNISSEURS [G.34](#)

Du fait de l'importance des technologies achetées, entrant dans la fabrication des véhicules, la performance technique, qualité, logistique et financière des fournisseurs est importante, les défaillances de fournisseurs pouvant effectivement conduire à des arrêts de production des usines ainsi qu'à des retards des lancements commerciaux des nouveaux véhicules

par ses fournisseurs notamment en matière de qualité, de logistique et de développement responsable. Elle achète tant pour Peugeot Citroën Automobiles S.A., qui regroupe les activités industrielles et de support du Groupe, que pour le compte des directions centrales des marques, Peugeot Automobiles et Citroën Automobiles. Les achats les plus importants de Banque PSA Finance (BPF) sont sous sa responsabilité.

Le statut spécifique de Faurecia, à la fois filiale, mais aussi fournisseur d'autres constructeurs automobiles, directement concurrents de PSA Peugeot Citroën, oblige à une stricte séparation de chacune de ces entités, achats y compris. Néanmoins, les principes de responsabilité qui prévalent au sein de la Direction des Achats de PSA Peugeot Citroën sont également applicables dans la relation de Faurecia vis-à-vis de sa propre chaîne d'approvisionnement, au double titre de son appartenance au Groupe et de son statut de fournisseur stratégique.

Le 29 février 2012, PSA Peugeot Citroën et General Motors ont annoncé la création d'une Alliance stratégique mondiale. Bénéficiant de la combinaison des forces et du savoir-faire des deux entreprises, celle-ci a pour objectif la rentabilité des deux partenaires et l'amélioration de leur compétitivité en Europe. Cette Alliance repose sur trois piliers :

- > le partage de plates-formes de véhicules, de composants et de modules ;
- > la création d'une *joint-venture* d'achat pour les produits et les services, afin de concrétiser la totalité des synergies identifiées. L'entité commune tirera partie des forces d'achats de chacun des partenaires, en conduisant une animation par famille de produits ;
- > un accord logistique entre GEFCO et General Motors prévoyant le transfert à GEFCO de la majeure partie des activités logistiques du constructeur américain sur le vieux continent.

Tous les fournisseurs sont évalués, sélectionnés et suivis selon différents critères notamment : la compétitivité, la qualité, la performance logistique, l'aptitude à développer et à industrialiser de nouveaux produits, la pérennité et la responsabilité sociale et environnementale.

La direction des Achats analyse les résultats financiers des fournisseurs du Groupe, consolide les informations sur leurs stratégies industrielles, apprécie les impacts de la politique *make or buy* de PSA Peugeot Citroën sur le panel fournisseurs, évalue les impacts socio-économiques des choix industriels du Groupe, maintient une veille sur la conformité des fournisseurs aux exigences sociales et environnementales du Groupe.

Depuis la crise économique et financière de 2008 qui a fortement touché les fournisseurs, le Groupe a mis en œuvre un suivi rapproché. Les résultats financiers de l'ensemble des fournisseurs sont analysés, ce qui permet d'identifier tous les fournisseurs à risque fort de défaillance. Parmi eux, les fournisseurs conduisant le Groupe à un fort risque financier et industriel sont considérés à « risque fort » et leur situation est présentée chaque mois au Comité de Direction des Achats qui valide les plans d'actions et peut proposer d'engager une sécurisation active. Le Comité

de gouvernance sécurisation, composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction des Programmes, de la Direction de la *Supply Chain*, de la Direction R&D et présidé par le Directeur des Achats, valide et suit mensuellement l'avancement des décisions de sécurisation.

Ce Comité suit également les engagements pris par le Groupe pour faire face à la crise subie par la filière automobile française (réduction des délais de paiements, suivi du Code de performance et de bonnes pratiques), et participe activement aux instances de la Plateforme Filière Automobile (PFA) et du Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA), qui contribue au renforcement des entreprises de la filière automobile française, notamment les PME.

En 2013, le suivi préventif et curatif des fournisseurs concernait **74** dossiers représentant approximativement **5 %** de la masse achats, contre **83** dossiers et **7,6 %** de la masse achats en 2012. Pour mémoire un pic avait été atteint en 2009, avec 100 dossiers qui représentaient **15 %** de la masse achats.

Il faut également noter que le Groupe a fait évoluer ses processus d'affectation de marché par site fournisseurs afin de renforcer son approche de prévention des risques suite aux crises géopolitiques survenues en 2011 et 2012 dans certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place en 2013 un doublage de moyens de production pour des pièces à très forte cadence journalière.

UNE STRATÉGIE ACHAT FONDÉE SUR LES NOTIONS DE PARTENARIAT ET D'INTÉGRATION TERRITORIALE **G.34 G.38**

Compte tenu des enjeux économiques de sa présence sur ses différents territoires d'implantation, PSA Peugeot Citroën place la qualité de la relation avec ses fournisseurs au cœur de sa stratégie. Cela passe par un renforcement de sa base fournisseurs sur un nombre réduit d'entreprises, sélectionnées sur la base de leur efficacité opérationnelle, et avec lesquelles le Groupe établit des relations de partenariat et de transparence.

La Direction des Achats poursuit ses travaux selon quatre axes :

- > **une localisation des achats au plus près des territoires d'implantation du Groupe ;**
- > le renforcement de la gouvernance de la relation fournisseurs, initialisée à travers le projet « excellence de la relation fournisseurs » ;
- > le *supplier development* ;
- > l'inscription du **développement durable** dans la politique de relation fournisseurs ;

et développe des méthodes et des outils spécifiques pour piloter ces actions.

5.3.5.2.2. **Une localisation des achats toujours plus proche des bases industrielles du Groupe, gage d'une meilleure intégration dans ses territoires d'implantation**

L'INTÉGRATION LOCALE EST UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE D'ACHAT DE PSA PEUGEOT CITROËN **G.34**

PSA Peugeot Citroën est un acteur de la vie de ses territoires d'implantation. Le Groupe s'engage ainsi à poursuivre sa politique de renforcement d'achats réalisés à proximité de ses sites de production, ce qui contribue au maintien des activités de sous-traitance sur place

Le Groupe PSA a obtenu le label « Origine France Garantie » pour 13 véhicules produits dans ses usines françaises (Mulhouse, Poissy, Rennes, Sochaux) : 7 véhicules Peugeot (208 GTi, 208 XY, 308, 508, 2008, 3008 et 5008) et 6 véhicules Citroën (Citroën C3, C4, C5 et les modèles de la ligne DS, DS3, DS4 et DS5) ont reçu la labellisation d'« Origine France Garantie » remise par l'association Pro France. Cette labellisation est délivrée aux produits dont l'assemblage final est réalisé en France et dont plus de 50 % de la valeur sont produits en France également. Elle garantit aux consommateurs l'origine française des produits qu'ils achètent.

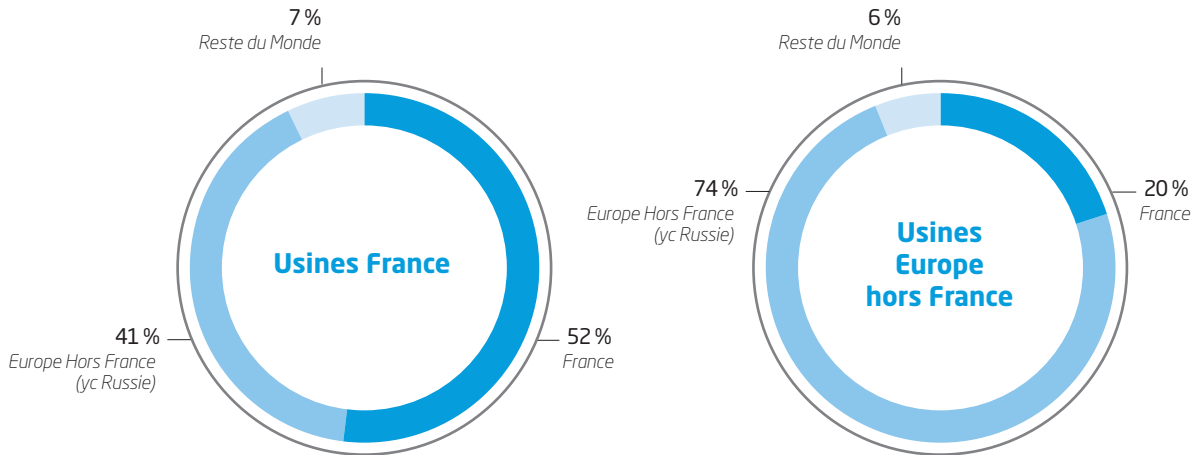
À titre d'exemple la part de la valeur produite en France pour les Peugeot 208 GTi et XY atteint 76 % et pour les modèles Citroën C3, C4 et C5 elle s'élève en moyenne à 72 %.

- > À Porto Real au Brésil, une moyenne de **74 %** des pièces sont achetées en Amérique latine avec un maximum de 81 % pour la 207.
- > À Buenos Aires (site de Palomar) en Argentine, ce taux d'intégration locale (i.e. source Amérique latine) est en moyenne de 57 % avec un maximum de 86 % pour la 207.
- > **93 %** des pièces de série utilisées par les usines du Groupe en France viennent d'Europe.
- > Pour mémoire, le taux d'intégration locale (zone PECO) de l'usine de Trnava en Slovaquie est passé de 5 % en 2005 à **55 %** fin 2013.

Le taux d'intégration locale correspond au montant des achats locaux sur le montant des achats globaux de l'usine hors livraisons entre usines du Groupe. À titre d'exemple, la zone locale de l'usine de Trnava est la zone PECO, comprenant les pays suivants : Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine.

*En cohérence avec les choix de développement à l'international et d'intégration locale, les **1 324** professionnels achats de PSA Peugeot Citroën sont implantés au plus près des marchés cibles du Groupe.*

ORIGINE DES PIÈCES (SÉRIE ET RECHANGE) EN FONCTION DU SITE DE PRODUCTION DE PSA PEUGEOT CITROËN


TROIS EXEMPLES D'UN ENGAGEMENT FORT : LA FILIÈRE AUTOMOBILE FRANÇAISE, LA FILIÈRE AUTOMOBILE EUROPÉENNE ET LES CLUSTERS FOURNISSEURS

Depuis les États Généraux de l'automobile, tenus en février 2009, le gouvernement et les constructeurs automobiles se sont attachés à la consolidation de la filière. L'engagement du groupe PSA Peugeot Citroën en la matière n'a depuis cessé de s'accroître : trois délégués régionaux travaillent aux côtés des services de l'état à l'accompagnement des entreprises fournisseurs de rangs 1 et 2 des grands comptes. Plus de 10 cadres du Groupe sont aujourd'hui détachés ou fortement impliqués dans les gouvernances de la Plateforme Filière Auto (PFA), des associations régionales de la filière (les ARIAS) ou des pôles de compétitivité, trois types d'instances que PSA Peugeot Citroën soutient également.

Les missions de la PFA sont :

- > représenter la filière automobile française dans sa globalité en lui permettant de s'exprimer d'une seule voix ;
- > mener toute action de nature à valoriser la filière automobile et à assurer sa compétitivité ;
- > développer une vision claire et partagée des grands enjeux de moyen et long terme communs à l'ensemble de la filière et organiser les actions communes ou concertées permettant d'y répondre. Ces enjeux concernent principalement les évolutions technologiques, l'excellence industrielle, les évolutions de *business model* et les défis de compétitivité ;
- > développer l'attractivité de la filière et de ses métiers et élaborer une politique d'emploi, de formation et d'apprentissage ;
- > être une force puissante de normalisation et de négociation des réglementations auprès des instances nationales et internationales ;
- > contribuer à l'établissement de relations harmonieuses entre tous les acteurs de la filière, dans le respect des lois et règlements, notamment au travers du Code de performance et de bonnes pratiques ;
- > fournir aux partenaires sociaux les éléments économiques leur permettant de comprendre les enjeux de la filière dans un contexte national et international.

Mi-2012, un groupe de travail sur la RSE pour la filière automobile française au CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles) a été mis en place. Composé des deux grands constructeurs et d'équipementiers français de rang 1, il a pour objectif de faire le point sur les pratiques

RSE de chaque entreprise et d'harmoniser celles-ci afin de les rendre plus facilement applicables dans la filière. Un volet important de ces échanges concerne les politiques d'achats responsables des participants - démarches et méthodes d'accompagnement de la chaîne de fournisseurs - afin de rapprocher les pratiques de chaque acteur et de faire émerger à terme un référentiel commun de filière.

Le Groupe est également un contributeur majeur du FMEA (Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles), dont il apporte le tiers des moyens. Ce fonds d'investissement reste un acteur majeur de la consolidation des PME et ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) du secteur.

Les deux fonds du FMEA « rang 1 » et « rang 2 » interviennent auprès d'équipementiers :

- > capables de fédérer et consolider des ensembles plus performants dans les filières de l'équipement automobile ;
- > à forte capacité innovante et en croissance, ayant des besoins en fonds propres ;
- > pour financer leur développement en créant de la valeur et répondre aux besoins de leurs clients en étant toujours plus compétitifs.

Le Groupe PSA Peugeot Citroën participe, de plus, à un groupe de travail constitué de constructeurs automobiles européens tels que BMW Group, Daimler, Ford Europe, Jaguar Land Rover, Toyota Motor Europe, Volkswagen Aktiengesellschaft, Volvo Cars and Volvo Group. Ce groupe de travail « European Automotive Working Group on Supply Chain Sustainability » a pour objectif d'une part, de simplifier la démarche pour les fournisseurs et, d'autre part, d'améliorer la performance sociale, éthique et environnementale de la *supply chain* automobile.

Quatre axes de développement ont ainsi été identifiés :

- > partager les expériences de chacun en matière d'achats responsables ;
- > développer et déployer des outils communs afin de rendre plus efficace la démarche RSE de chaque constructeur ;
- > travailler ensemble sur des projets communs afin d'améliorer la maîtrise de la chaîne de sous-traitance ;
- > élaborer un message commun pour communiquer à nos fournisseurs et sous traitants les exigences et attentes en matière de RSE du secteur automobile.

Faisant suite à la réussite de son expérience avec le Cluster Automobile de Galicia, Espagne (CEAGA), PSA Peugeot Citroën, accompagnée d'un certain nombre d'autres constructeurs et grands équipementiers, a

lancé en 2012 un projet de création d'un *cluster* automobile autour de son usine de production brésilienne, dans la région de Porto Real. Ce projet destiné à promouvoir la compétitivité et le développement local à travers des partenariats publics et privés (autorités locales, universités, équipementiers, etc.) a abouti à la création du « Cluster Automobile Sul-Fluminense ».

Ce *cluster* (région Sud de l'État de Rio de Janeiro où se situe l'usine de PSA Peugeot Citroën) a été officialisé publiquement en avril 2013. Il est constitué actuellement de 18 entreprises, les constructeurs automobiles et leurs équipementiers présents dans la région. Les principaux membres signataires sont PSA Peugeot Citroën, Michelin, MAN Trucks et Nissan.

Le *cluster* anime comme actions prioritaires l'amélioration des infrastructures routières/logistiques, de l'énergie électrique, du réseau de télécommunications et de la formation.

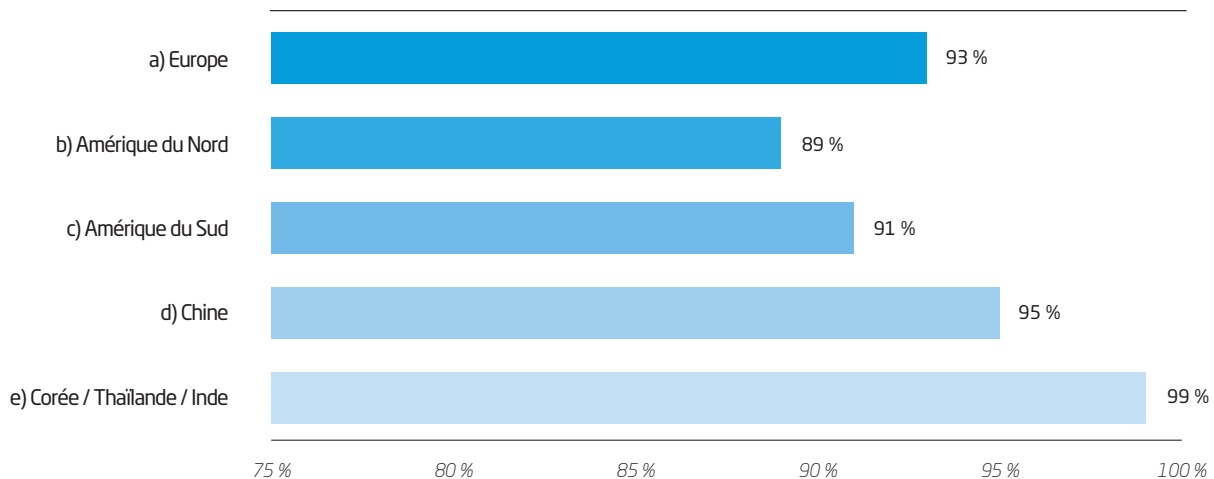
Dans ce contexte et à ce jour, des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (municipalités de la région et État de Rio de Janeiro) se multiplient, pour aller de l'avant vers le développement durable et la compétitivité de la région.

Un *cluster* similaire « Cluster Automotivo Bonaerense » a été constitué, également sous l'impulsion de PSA, autour du site de Buenos Aires en Argentine et couvre l'ensemble de la Province de Buenos Aires. Il regroupe actuellement neuf entreprises.

FAURECIA

L'ambition de Faurecia est d'acheter au plus proche des opérations industrielles afin de promouvoir le développement du tissu industriel local, et minimiser les coûts et les impacts logistiques associés.

Pour les achats de pièces séries, le pourcentage des achats réalisés localement varie de 89 % à 99 % selon les régions où sont implantés les sites de production Faurecia (chiffres 2013).



Pour les achats hors production, le pourcentage d'approvisionnement local s'élève à près de 100 %.

PSA PEUGEOT CITROËN : PREMIER ACHETEUR DE FRANCE AU SECTEUR ADAPTÉ (ENTREPRISE ADAPTÉE, ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL)

Depuis plus de 20 ans, PSA travaille avec le secteur adapté pour les pièces série (ex : faisceaux, garnitures de pavillon, pédaaliers...) La sous-traitance avec ce secteur constitue l'un des volets de l'accord Groupe sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, 4^e accord signé depuis 2000 et en cours de renouvellement pour 2014-2017.

- > Chiffre d'affaires 2013 en valeur ajoutée achetée (calcul : chiffre d'affaires - prix des composants et pièces) : 31 millions d'euros.
- > 4 500 références industrielles gérées.
- > Six associations majeures : ADAPEI du Doubs, ADAPEI 70, Bretagne Ateliers, Les Papillons Blancs, Les Ateliers de l'Ostrevent et AMIPI.
- > 1 631 personnes employées dont 1 596 dans le domaine industriel, correspondant à 2,3 points du taux d'emploi des personnes handicapées au sein de PCA (Peugeot Citroën Automobiles S.A.) en France.

5.3.5.2.3 Une politique de développement durable inscrite dans la relation fournisseurs

LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DE LA RELATION FOURNISSEURS

Initiée en 2009, la démarche « Excellence de la Relation Fournisseurs » qui constitue un atout en amont des projets automobiles est primordiale dans toutes ses composantes : R&D, technique, industriel... Ainsi, le Groupe construit une relation privilégiée basée sur la création de valeur avec un panel de 15 fournisseurs de taille mondiale, impliqués en amont dans les orientations stratégiques du Groupe, dans une logique de « gagnant-gagnant ». Cette approche a pour objectif de mutualiser les savoir-faire de chacun des partenaires, d'établir une relation long terme, avec pour cible le progrès continu.

Pour compléter cette démarche, le Groupe labellisera d'ici 2015 une centaine de fournisseurs majeurs capables par leur structure financière solide et leurs capacités à innover, d'accompagner le développement du Groupe, notamment à l'international.

LE SUPPLIER DEVELOPMENT

Mise en place début 2012, la Direction du *Supplier Development* (SD) regroupe tous les acteurs PSA impliqués dans la relation Fournisseurs, dans le domaine de la qualité et de la performance industrielle.

Ainsi, une équipe dédiée d'experts en *Lean manufacturing* est chargée d'accompagner les sites de production des fournisseurs les moins performants ou ayant connu le plus de défaillances. De manière générale, chaque usine d'un fournisseur a un interlocuteur unique au sein du Groupe.

Cette organisation a pour objectif de garantir la performance industrielle des fournisseurs, réussir lesancements des nouveaux projets, améliorer la qualité à neuf et en clientèle. De plus, ce pilotage unique des sites fournisseurs permet d'améliorer la capacité du Groupe de détection des « signaux faibles » (début de défaillance qualité ou logistique) afin d'éviter notamment des ruptures d'approvisionnement génératrices de fortes déperditions de ressources.

Par ailleurs, une équipe dédiée (experts en *Lean manufacturing*) est chargée d'accompagner les sites de production des fournisseurs les plus défaillants ou les moins performants.

Cette organisation est déployée sur toutes les zones où PSA est implanté (Europe, Russie, Amérique latine et Chine), afin d'être au plus près des bassins fournisseurs.

Les résultats qualité des fournisseurs en développement et en « vie série » sont donc consolidés mondialement. Ils sont utilisés pour piloter la relation fournisseurs au niveau *Corporate*, et alimentent les dossiers de choix fournisseurs.

DES EXIGENCES RSE ÉTENDUES AUX FOURNISSEURS G.39 G.42

PSA Peugeot Citroën entend faire du respect de ses exigences sociales et environnementales un axe fort de sa politique d'achats au même titre que la qualité, les délais et les coûts. Ainsi, le respect des principes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) est un des critères déterminants pour la sélection des fournisseurs. Le non-respect des droits humains entraîne des obligations correctives immédiates. La non-mise en œuvre de ces actions entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait du panel fournisseurs.

Les « exigences de responsabilité sociale et environnementale de PSA Peugeot Citroën vis-à-vis de ses fournisseurs » sont disponibles sur le portail B2B du Groupe.

Les exigences du groupe PSA Peugeot Citroën en matière sociale et environnementale :

- > s'appuient sur un engagement personnel de l'encadrement : depuis 2010 la Charte éthique du Groupe fait explicitement référence à l'intégration de critères éthiques et environnementaux dans la relation fournisseurs. Cette Charte est déjà signée par l'ensemble des cadres dirigeants et supérieurs du Groupe. Au total à fin 2013, elle est déployée dans 29 pays et signée par 21.900 salariés du Groupe ;
- > sont rassemblées dans un référentiel ad hoc à l'intention des fournisseurs : ces exigences font explicitement référence au *Global Compact*, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux dans le Travail, à la Déclaration de Rio sur l'Environnement et à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;

- > sont diffusées aux fournisseurs les plus importants du Groupe, ou issus de pays ou de familles d'achats à risques, qui doivent s'engager formellement à les respecter ou démontrer qu'ils disposent d'un référentiel équivalent. À fin 2013, 894 fournisseurs se sont engagés, représentant 92,35 % du CA achats suivi par la Direction des Achats ;
- > sont intégrées dans les principes fondamentaux de la relation fournisseurs, dans les documents contractuels (lettres de choix fournisseur, conditions générales d'achats) et les processus Achats du Groupe.

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONSOLIDÉE PAR DES ACTIONS DE FORMATION, DE SENSIBILISATION ET DES AUDITS DE TERRAIN

- > Une sensibilisation au développement durable est faite aux acheteurs lors des sessions de formation à l'école achat PSA Peugeot Citroën. Depuis 2008, environ 392 personnes ont été formées en Europe et 115 en Amérique latine. De plus, l'entité développement durable de la Direction des achats anime des réunions d'information régulières auprès de l'encadrement des départements achats opérationnels.
- > Des actions ponctuelles de sensibilisation sont menées auprès des fournisseurs dans des secteurs jugés « à risques » concrétisées par l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation.
- > Des audits sociaux et environnementaux sont conduits chez des fournisseurs sélectionnés en fonction de critères de risques liés aux pays, produits ou process. Depuis 2010, 46 audits sociaux et environnementaux ont été réalisés chez des fournisseurs de rang 1, 2, ou 3.
- > En 2013, une sensibilisation générale des fournisseurs a eu lieu à l'occasion de la mise en place d'un avis RSE lors du choix fournisseur. Il a été demandé aux fournisseurs sollicités lors des appels d'offres de remplir un questionnaire d'auto-évaluation RSE pour tous leurs sites de production dédiés au Groupe.

UNE CONTRIBUTION FORTE DES FOURNISSEURS AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE

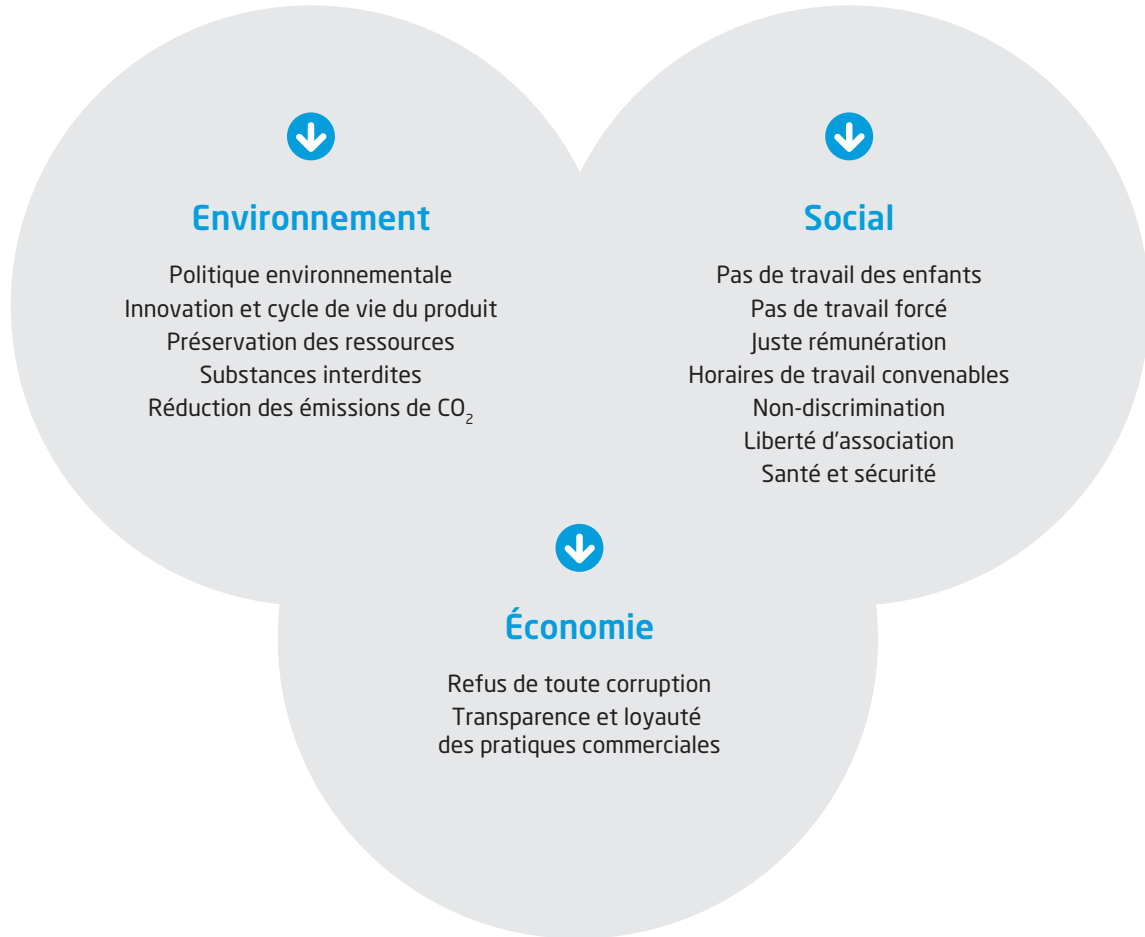
Les objectifs environnementaux du Groupe portant sur les produits sont retranscrits en engagements contractuels à travers des cahiers des charges et des politiques achats qui fixent des objectifs « matériaux verts/recyclables » ambitieux. Ces objectifs sont également un des axes majeurs de la politique d'innovation sur laquelle se fonde la stratégie du Groupe en termes de labellisation de ses fournisseurs. (Pour plus de détail voir chapitre 5.3.2)

FAURECIA

Le code éthique de Faurecia dont les principes de fonctionnement sont décrits au chapitre 7.2.4.1 définit notamment les principes déontologiques de conduite applicables quotidiennement à l'ensemble du personnel Faurecia dans ses relations en interne comme en externe, ainsi qu'à ses partenaires et indique la façon dont le Groupe entend mettre en pratique ses valeurs de respect des clients, des actionnaires, des personnes et de l'environnement.

Le développement des politiques d'achats durables est une volonté du Groupe. Ainsi, comme cela est indiqué à la sous-section 7.2.2.1, Faurecia s'engage à établir des relations étroites et sur le long terme avec ses fournisseurs, fondées sur la croissance et le bénéfice mutuel. Faurecia considère que les principes de responsabilité sociale, environnementale et économique sont des critères majeurs pour l'attribution de marchés à ses fournisseurs. Il est fondamental pour Faurecia que ses fournisseurs respectent des normes de comportements qui soient en accord et reflètent ses propres engagements.

À ce titre Faurecia a renforcé ses attentes en matière de respect RSE à travers un code de conduite spécifiquement dédié à ses fournisseurs en 2013 et s'assure de la fiabilité des critères de ce code.



Le code de conduite fournisseurs et sous-traitants est intégré dans les principes fondamentaux de la relation fournisseurs, dans les documents contractuels notamment dans les conditions d'achats ainsi que dans le processus achats du Groupe tel que le dossier de consultation, le processus d'audit qualité fournisseur.

Par ailleurs, sur un plan spécifiquement environnemental, Faurecia déploie une politique dans le but d'éviter ou minimiser les problèmes locaux et/ou mondiaux qui pourraient être posés par l'utilisation de la voiture. À travers sa politique industrielle et de gestion des ressources humaines, la recherche et l'innovation, Faurecia contribue activement à la réduction des gaz à effet de serre et des émissions polluantes ainsi qu'à l'évolution de la sécurité routière. Tout au long du cycle de vie du véhicule, Faurecia demande et incite ses fournisseurs à l'accompagner dans cette démarche progressiste.

La réponse à l'insécurité routière ne repose pas uniquement sur l'introduction de systèmes de sécurité de plus en plus sophistiqués à bord des véhicules, contribuant à l'augmentation de leur masse, et donc de leur consommation. Elle dépend également de l'amélioration des infrastructures et des actions de sensibilisation et de formation efficaces pour les automobilistes et les autres usagers de la route. Pour PSA Peugeot Citroën, exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société, c'est aussi mener des actions de mécénat et d'éducation. En effet, le Groupe a poursuivi en 2013 ses efforts en faveur de la sécurité routière :

- > en aidant à la sensibilisation des enfants, au travers de sa Fondation ;
- > auprès de ses salariés par la mise en œuvre de règles très précises sur les déplacements professionnels et les trajets domicile travail, et la mise en place d'opérations de sensibilisation à la sécurité routière sur ses différents sites.

5.3.5.3. LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS **G.41**

5.3.5.3.1. L'engagement en faveur de la sécurité routière

La sécurité routière a toujours figuré en tête des priorités de PSA Peugeot Citroën. Cet engagement lui permet de positionner ses véhicules parmi les plus sûrs. Le Groupe privilégie des choix technologiques qui assurent à ses véhicules une réelle efficacité en matière de consommation et de sécurité, à un coût abordable au plus grand nombre.

SÉCURITÉ PRIMAIRE : ÉVITER L'ACCIDENT

Liaisons au sol

En s'appuyant sur son expertise reconnue dans le domaine des liaisons au sol (suspensions, direction, freins, etc.), le Groupe conçoit des voitures au comportement dynamique intrinsèquement sûr, qui pardonnent ou corrigent autant que possible les fautes de conduite, les aléas d'infrastructures ou de météorologie. Leur conception vise un comportement routier, une précision de direction et une efficacité de freinage qui les classent parmi les meilleures sur le marché.

Ces qualités sont complétées par des dispositifs d'assistance à la conduite destinés à aider les conducteurs en situations d'urgence.

L'ABS (système de freinage à antiblocage de roues) généralisé à toutes les gammes, la répartition électronique de freinage, l'AFU (Assistance au Freinage d'Urgence) ou encore l'ESC (*Electronic Stability Control*), qui corrige la trajectoire du véhicule en situation de dérive pouvant conduire à une sortie de route, sont aujourd'hui généralisés sur toutes les gammes en Europe.

Le système de contrôle de traction *Grip Control* ou Contrôle d'adhérence, intégré au calculateur ESC, est disponible sur les Peugeot 2008 et 3008 et Partner, ainsi que sur les Citroën C4 Picasso/Grand C4 Picasso, C5 et Berlingo.

La détection de sous-gonflage permet de déceler d'éventuelles chutes de pression des pneumatiques qui pourraient nuire à la stabilité du véhicule et donc à la sécurité des occupants. En assurant une surveillance permanente du gonflage des roues, ce système contribue aussi à la diminution des bruits de roulement, de la consommation de carburant et de l'usure des pneumatiques.

Vison, visibilité, vitesse et distances de sécurité

Voir et être vu. PSA a développé, dans ce domaine, de nombreuses innovations, disponibles sur plusieurs gammes de véhicules :

- > des optiques innovantes : projecteurs full led sur la nouvelle Peugeot 308, projecteurs directionnels xénon bi-fonction, éclairage directionnel statique, feux de jour à LED, allumage automatique des feux de détresse en cas de forte décélération et commutation automatique code/route ;
- > la Surveillance dans l'Angle Mort (SAM) qui informe de la présence d'un véhicule (en particulier les deux roues motorisés) au moyen d'un pictogramme s'éclairant dans les rétroviseurs extérieurs ;
- > l'aide au recul par caméra ;
- > un système de vision panoramique : commercialisé sur le nouveau Citroën C4 Picasso/Grand C4 Picasso, il s'agit d'une fonction d'aide visuelle à la manœuvre (fonction qui permet au conducteur de visualiser en temps réel son véhicule avec une vue de dessus). À partir de quatre caméras implantées dans les pare-chocs avant, arrière ainsi que sous les deux rétroviseurs extérieurs, un calculateur reconstruit une seule image du véhicule vue de dessus. Cela permet au conducteur de se positionner de manière optimale entre deux véhicules, par exemple lors d'un stationnement en bataille ;
- > la fonction d'alerte d'inter-distance ou Distance Alert, qui indique dans l'affichage tête haute de Peugeot 3008 ou sur l'écran du tableau de bord de la nouvelle Peugeot 308, le temps « inter-véhicule » qui sépare le véhicule du conducteur du véhicule suivi. Le conducteur peut programmer un temps inter-véhicule en dessous duquel il souhaite être alerté ;
- > l'AFIL (Alerte de Franchissement Involontaire de Ligne) qui prévient le conducteur d'une sortie de voie involontaire par une vibration du siège du côté de la ligne continue ou discontinue franchie ; cette fonction est destinée à traiter certaines situations de distraction en conduite, responsable de beaucoup d'accidents survenus sur autoroutes ;
- > le limiteur de vitesse variable programmable qui rend inactive la pédale d'accélérateur lorsque le conducteur tente d'aller au-delà de la vitesse maximum qu'il a programmée ; 5 vitesses de consigne fréquemment utilisées peuvent être mises en mémoire par le conducteur ;
- > un régulateur de vitesse variable intelligent (récemment commercialisé sur la nouvelle Peugeot 308 et le nouveau Citroën C4 Picasso/Grand C4 Picasso) qui permet d'en faciliter l'utilisation en trafic semi-dense en ajustant la vitesse sur celle du véhicule précédent (détecté par un capteur radar moyenne portée, implanté sur la façade avant). Ainsi, il n'est plus nécessaire d'effectuer fréquemment de petits réglages de la vitesse de consigne et les désactivations et réactivations sont donc moins nombreuses. Par ailleurs, le régulateur se désactive automatiquement si le véhicule est amené à se rapprocher trop vite du précédent. La réduction de vitesse a lieu uniquement par action sur le couple moteur (pas d'action des freins) ;
- > un freinage automatique à basse vitesse (fonction en cours de développement) qui, en dessous de 30 km/h, grâce à un capteur laser

(Lidar) courte portée (10 m) implanté en haut de pare-brise, détecte les objets présentant un risque de collision si le conducteur ne réagit pas. Le système commande alors au système de freinage (ABS/ESC) un freinage automatique (sans action conducteur) afin d'éviter de percuter le véhicule précédent ou, dans certains cas limites, de diminuer la gravité d'une collision éventuelle par réduction de la vitesse au choc. Le conducteur peut à tout moment reprendre la main sur le système. Afin d'optimiser les distances d'arrêt, la commande de freinage est anticipée par un pré-remplissage du circuit de freinage ;

- > un freinage automatique à vitesse élevée (vitesses supérieures à 20 km/h) correspondant principalement à des freinages d'urgence sur route et autoroute. D'un principe de fonctionnement technique similaire au freinage automatique à basse vitesse (capteur laser), le système déclenche automatiquement le freinage en cas d'obstacle ou amplifie le freinage du conducteur afin d'éviter l'impact ou amoindrir la gravité d'une collision éventuelle par diminution de la vitesse lors du choc.

Ergonomie et interface homme machine (IHM)

La multiplication des systèmes d'aide à la conduite et la diffusion croissante des prestations d'info-divertissement exigent une attention particulière lors de la conception des IHM. PSA mène de nombreuses recherches très en amont, sur les facteurs et les risques de distraction, afin de proposer un environnement à bord le plus confortable et sécurisé possible, permettant au conducteur de rester concentré sur sa conduite.

Ces recherches couvrent un large spectre allant de l'étude des moyens de diagnostic de l'état de vigilance du conducteur jusqu'à l'exploration de modalités d'interaction nouvelles, afin de limiter les situations de moindre vigilance lors des phases de conduite.

Au travers du projet collaboratif de type « car to x » appelé SCOREF (Système COopératif Routier Expérimental Français) s'appuyant sur les NTIC, ces travaux visent à transmettre aux conducteurs des informations ciblées susceptibles, soit de prévenir un risque d'accident (vitesse conseillée, alerte météo, circulation, obstacle tel un véhicule en panne sur la chaussée, etc.), soit d'offrir un service (station-service, recommandation d'itinéraire, etc.). L'ensemble de ces informations doit être mis à disposition des conducteurs sans distraire leur attention et sans perturber leur conduite.

SÉCURITÉ SECONDAIRE : PROTÉGER PENDANT L'ACCIDENT

Carrosserie

Quelles que soient les configurations d'accidents, les caractéristiques des structures des véhicules, par leur niveau de résistance et d'absorption d'énergie permettent aux occupants de bénéficier d'une protection au meilleur niveau.

Les véhicules sont conçus pour dissiper l'énergie des chocs de façon maîtrisée, grâce aux positionnements des voies d'effort et d'éléments déformables (*crash box*). L'habitacle est quant à lui traité comme une véritable cellule de survie en réduisant les déformations et les intrusions.

C'est grâce à ces habitacles très résistants qu'il a été possible de mettre au point des dispositifs de retenue très sophistiqués et performants, basés sur des pré-tensionneurs de ceinture, des limiteurs d'efforts ou encore les nombreux airbags.

Les véhicules des marques Peugeot et Citroën proposent en effet jusqu'à 9 airbags :

- > deux airbags frontaux : ils adaptent, lors du déclenchement, leur pression et leur volume à la sévérité du choc frontal ;
- > deux airbags latéraux avant : ils protègent le thorax, le bassin et l'abdomen du conducteur et du passager avant ;
- > un airbag de colonne de direction (ou airbag genoux) : il protège les membres inférieurs en réduisant les efforts sur les genoux et les tibias ;
- > deux airbags rideaux : ils protègent le côté de la tête des passagers avant et arrière ;

- > deux airbags latéraux arrière : ils protègent le thorax des passagers arrière en cas de choc latéral.

Sur certains modèles, le capot avant, actif, se soulève automatiquement en cas de choc contre un piéton grâce à un capteur et à un mécanisme pyrotechnique. Il joue alors le rôle d'amortisseur et réduit ainsi le risque de blessure sur la tête des piétons heurtés.

Spécifique à la silhouette cabriolet, le système de protection des occupants en cas de retournement est composé d'arceaux actifs, qui se déploient en cas de choc grâce à un système pyrotechnique, et de tubes de renforts de montants de baie.

Moyens de retenue

Depuis les fixations Isofix, garantissant la bonne utilisation des sièges pour enfants, jusqu'aux ceintures à limiteurs d'effort et aux airbags adaptatifs, tout est calculé pour que chaque passager bénéficie du meilleur niveau de protection, quels que soient son âge et sa place dans la voiture. Les limiteurs d'effort, équipant déjà les ceintures à l'avant, font progressivement leur apparition aux places arrière. Ils permettent de contrôler la retenue des occupants en limitant les contraintes sur le thorax, et de minimiser ainsi

les blessures thoraciques et abdominales. Les témoins de non-bouclage de ceinture alertent le conducteur par un signal sonore et visuel lorsque l'une des ceintures n'est pas attachée dans l'habitacle.

Résultats des tests Euro NCAP et China NCAP

L'ensemble des modèles du Groupe, et ce dès l'entrée de gamme, se situent au meilleur niveau en sécurité secondaire, comme l'attestent les résultats obtenus aux crash-tests consommateurs européens et mondiaux : Euro NCAP, China NCAP, Latin NCAP.

À fin 2008, 13 véhicules du Groupe avaient obtenu le score maximum de cinq étoiles en protection adulte selon l'ancienne notation des tests Euro NCAP. Depuis 2009, un nouveau protocole Euro NCAP a été mis en place : dans la nouvelle notation des tests Euro NCAP, les véhicules testés reçoivent une note globale (*overall rating*) tenant compte des résultats en termes de protection des adultes, des piétons et des enfants, ainsi que de la présence d'équipements de sécurité.

13 véhicules du Groupe, testés selon le nouveau protocole sévéré en 2009, ont obtenu le score maximum de cinq étoiles.

EURO NCAP

Véhicule	Année de lancement	Protocole de test en vigueur jusqu'en 2008				Protocole de test en vigueur à partir de 2009	
		Année de test	Protection adultes ⁽¹⁾	Protection piétons ⁽¹⁾	Protection enfants	Année de test	Overall rating (notation globale)
Nouveau Citroën C4 Picasso	2013					2013	*****
Citroën C1 Peugeot 107 ⁽²⁾	2005					2012	***
Peugeot Expert	2007					2012	***
Peugeot 208	2012					2012	*****
Citroën DS5	2011					2011	*****
Citroën DS4	2011					2011	*****
Peugeot 508	2011					2011	*****
Citroën C-Zéro Peugeot iOn ⁽²⁾	2010					2011	****
Citroën C4	2010					2010	*****
Citroën Nemo	2010					2010	***
Citroën C3	2009					2009	****
Citroën DS3	2009					2009	*****
Peugeot 5008	2009					2009	*****
Peugeot 3008	2009					2009	*****
Citroën C3 Picasso	2009					2009	****
Peugeot 308 CC	2008	2008	*****	**	***	2009	*****
Citroën Berlingo Peugeot Partner ⁽²⁾	2008	2008	****	**	****		
Citroën C5	2008	2008	*****	**	****	2009	*****
Peugeot 308	2007	2007	*****	***	****	2009	*****
Peugeot 207 CC	2007	2007	*****	**			
Citroën Grand C4 Picasso	2006	2006	*****	**	****	2009	*****
Peugeot 207	2006	2006	*****	***	****		
Citroën C6	2006	2005	*****	****	****		
Peugeot Coupé 407	2005	2005	*****	**	****		
Citroën C1 Peugeot 107 ⁽²⁾	2005	2005	****	**	****		
Peugeot 807 Citroën C8 ⁽²⁾	2002	2003	*****	*			

(1) Protection des occupants : notation sur cinq étoiles - Protection des piétons : notation sur quatre étoiles.

(2) Les véhicules apparaissant sur la même ligne ont les mêmes spécifications techniques.

CHINA NCAP

	Année de lancement	Année de test	Overall rating (notation globale)
Citroën C4L	2013	2013	*****
Peugeot 308	2012	2012	*****
Peugeot 508	2011	2011	*****
Peugeot 408	2010	2010	*****
Citroën C5	2010	2010	*****
Peugeot 307 Tricorps	2009	2009	*****
Citroën C-Quatre	2008	2009	****
Citroën C-Triomphe	2006	2007	*****

Le LAB

Le LAB, Laboratoire d'Accidentologie et de Biomécanique et d'étude du comportement humain, est un laboratoire commun à PSA Peugeot Citroën et Renault travaillant sur la sécurité routière réelle et de terrain. Unique en son genre, il réalise, depuis plus de 40 ans, des recherches qui servent à mieux comprendre les mécanismes lésionnels et à les relier aux mécanismes accidentels.

Ses domaines d'excellence sont :

- > l'accidentologie, c'est-à-dire l'analyse des accidents survenant sur les routes (15 000 accidents dans les bases de données) ;
- > la biomécanique qui permet de connaître le comportement du corps humain et les mécanismes lésionnels lors d'un accident.

Les recherches du LAB ont permis d'orienter les choix technologiques du Groupe et d'en évaluer l'efficacité réelle sur les routes. Le LAB est ainsi à l'origine d'avancées majeures en termes de sécurité automobile telles que le limiteur d'effort sans oublier les airbags et le renforcement de certaines structures de l'habitacle.

SÉCURITÉ TERTIAIRE : ALERTER, PROTÉGER, SECOURIR**Appel d'urgence**

PSA Peugeot Citroën a été précurseur et reste leader européen dans le domaine de la sécurité tertiaire, consistant à atténuer les effets des

accidents en facilitant l'intervention des secours. Il est le seul constructeur généraliste à avoir déployé à grande échelle un appel d'urgence géolocalisé, sans abonnement ni limitation de durée.

Depuis mars 2010, le Boîtier Télématique Autonome (BTA) développé par PSA Peugeot Citroën sépare la fonction télématique des fonctions radio, navigation et téléphonie personnelle et intègre une carte SIM.

En cas d'accident ou de malaise à bord d'un véhicule équipé, les occupants sont mis en relation avec un plateau d'assistance spécialisé, automatiquement lorsqu'un choc est détecté, ou suite au déclenchement manuel d'un appel par les occupants.

Dans les pays dans lesquels le service est déployé, le plateau d'assistance dialogue avec les occupants du véhicule dans la langue du pays d'immatriculation du véhicule même si l'appel est effectué depuis l'étranger. Si nécessaire, le plateau d'assistance fait intervenir les secours locaux.

Grâce à la géolocalisation et à la liaison mobile GSM embarquée, l'assistance localise avec précision le véhicule. Les délais d'intervention sont ainsi réduits et l'efficacité des secours améliorée.

Selon la Commission européenne, plus de 2 000 vies pourraient être sauvées chaque année en Europe si tous les véhicules en étaient équipés. L'efficacité de ce dispositif est particulièrement forte dans les cas d'accidents sans témoins et en zone peu fréquentée.

	Cumul à fin 2010	Cumul à fin 2011	Cumul à fin 2012	Cumul à fin 2013
Cumul des véhicules Peugeot et Citroën équipés de l'appel d'urgence PSA Peugeot Citroën	717 447	1 016 676	1 278 048	1 498 340
Cumul des appels transmis aux secours	3 968	5 212	7 207	9 690
Pays où le service appel d'urgence PSA Peugeot Citroën est ouvert	France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche et Suisse	France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche et Suisse	France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche et Suisse + Danemark, Pologne et Royaume-Uni	France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche, Suisse, Danemark, Pologne et Royaume-Uni, Rép. Tchèque, Slovaquie, Norvège et Suède
Nombre de pays où le service appel d'urgence PSA Peugeot Citroën est ouvert	10	10	13	17

Fiches de désincarcération

Pour faciliter l'intervention des secours, le Groupe élabore conjointement avec les équipes de secours françaises des fiches d'aide à la désincarcération pour chacun de ses modèles.

Des sessions de formation sont régulièrement organisées pour mettre à jour les connaissances des équipes de secours sur les nouveaux véhicules et les nouvelles technologies sur le point d'être commercialisés. Le Groupe fournit

également du matériel pédagogique aux services de secours. Sur l'année 2012 le Groupe a donné 142 véhicules ou caisses aux services de secours pour leurs exercices pratiques. Parallèlement, PSA Peugeot Citroën, pilote, en lien avec la Sécurité civile du ministère de l'Intérieur français (DGSCGC) et le groupe zonal de désincarcération, les travaux sur la définition d'une norme internationale de fiche de désincarcération, qui se déroulent à l'ISO (comprenant l'Allemagne, le Japon, les USA, etc.). Cette norme doit voir le jour d'ici à la fin 2013 et devenir un standard dans le monde entier.

PEUGEOT MOTOCYCLES

Sécurité

5^e constructeur sur le marché du deux-roues motorisé en Europe, Peugeot Motocycles fait de la sécurité sa priorité avec une approche de la mobilité urbaine à la fois plus sûre et plus citoyenne.

Au cœur de sa stratégie, l'innovation a permis à Peugeot Motocycles de s'imposer comme la marque de référence en matière de protection passive et active. Citons par exemple :

- > développement du système de freinage intégral SBC (2001) ;
- > première marque au monde à proposer le système de freinage ABS sur un scooter 125 (2002) ;
- > commercialisation d'un gilet airbag (2011) ;
- > commercialisation de Peugeot Metropolis, premier scooter trois roues équipé d'un train avant aluminium pour une tenue de route encore plus précise et de DRL (Day Running Light, soit feux de jour) pour une visibilité de jour accrue (2013).

FAURECIA

Faurecia axe la recherche et l'innovation sur un certain nombre d'enjeux prioritaires visant notamment à avoir un impact positif sur la santé et la sécurité des consommateurs que sont les conducteurs : réduction de la masse, réduction de l'encombrement, récupération d'énergie, contrôle des émissions et matériaux renouvelables.

Ainsi Faurecia développe par exemple un ensemble de technologies permettant la diminution des émissions d'oxydes d'azote et de particules pour les moteurs diesel.

5.3.5.3.2 La protection des consommateurs

La distribution de crédits à la consommation qui représente environ 70 % du total des crédits distribués par BPF et ses filiales fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs. Cette réglementation a été renforcée au sein de l'Union Européenne avec l'adoption de la Directive 2008/48/CE concernant les contrats de crédit aux consommateurs, Directive que les différents pays membres de l'Union Européenne devaient transposer dans leur droit national avant le 12 mai 2010.

BPF et/ou ses filiales ont participé aux groupes de travail et de réflexion mis en place par les associations professionnelles dans les différents pays concernés à l'occasion de la transposition de la Directive européenne. Cette Directive a créé de nouvelles obligations en matière de publicité, information précontractuelle, étude de la solvabilité des emprunteurs, information contractuelle qui ont été mises en œuvre par BPF et ses filiales concernées. En France, la transposition de la Directive a été réalisée par l'adoption de la Loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite Loi Lagarde, qui est pleinement entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011.

Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, BPF a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif repose sur une Instruction cadre qui impose à toute entité locale (filiale ou succursale) de BPF de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et, dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Par ailleurs, Crédipar, la filiale de BPF en France, a adhéré au système de médiation mis en œuvre par l'Association française des Sociétés Financières - ASF - et mentionne, dans ses contrats de crédit, les

coordonnées de ce Médiateur indépendant ainsi que celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations.

Crédipar a également adhéré à « l'Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés.

Crédipar participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs (emprunteurs) et la lutte contre le surendettement.

Enfin BPF mesure régulièrement la qualité et la performance de ses services notamment au moyen d'enquêtes de satisfaction auprès de ses clients permettant une amélioration permanente de la relation client.

5.3.5.4. LES ACTIONS RSE ET DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET/OU DES COMMUNAUTÉS LOCALES G37 G35

Le groupe PSA Peugeot Citroën emploie près de 90 000 personnes en France. Il est l'un des premiers employeurs privés du pays, le premier dans de nombreuses régions.

Le soutien à des structures ou associations situées au plus près des bassins d'emploi du Groupe renforce le lien entre celui-ci et son environnement. Cet ancrage est le résultat d'une volonté d'engagement au profit de la société civile.

Ses convictions se concrétisent par des actions de RSE ambitieuses notamment à travers une politique de mécénat à la fois globale et locale en faveur des publics et des communautés locales, partout où le groupe est implanté. À travers ses actions, le Groupe montre que performance et solidarité sont étroitement liées.

On distingue l'action des marques Citroën et Peugeot, les actions locales de RSE, menées par les différents sites du groupe, les actions de la Fondation d'entreprise et celles de l'Institut pour la Ville en Mouvement, structure de recherche sur la mobilité urbaine.

Pour un meilleur ancrage territorial, les marques Citroën et Peugeot, ainsi que les sites du Groupe définissent eux-mêmes leurs soutiens à des ONG. Le fil rouge est le développement local, avec les axes de travail suivants : aide à l'enfance et à l'éducation, développement économique local, aide sociale et caritative, mobilité et sécurité routière, urgence humanitaire, culture et mécénat, protection de l'environnement.

Les informations contenues dans ce document ont été collectées auprès d'un réseau de correspondants dans les marques ou sur les sites, représentant au total une cinquantaine de contributeurs, en France et à l'étranger. Une campagne annuelle de reporting a lieu au dernier trimestre chaque année pour collecter et consolider les informations.

La Fondation d'entreprise travaille en collaboration étroite avec ce réseau, notamment pour prendre en charge les projets apportés par des associations sur le thème de la mobilité. La Fondation réalise quant à elle des suivis réguliers et des bilans à la date anniversaire de la signature de la convention de mécénat de tous ses projets. Elle dispose d'un suivi financier actualisé tout au long de l'année dont on trouve notamment le bilan dans son rapport d'activité, disponible sur son site internet depuis le 20 janvier 2014 (<http://www.fondation-psa-peugeot-citroen.org/fr/publications/>). Les 79 projets soutenus par la Fondation en 2013 s'articulent autour de cinq catégories : Mobilité et urgence sociale, Mobilité et insertion, Mobilité & actions éducatives et culturelles, Mobilité et handicap, Mobilité et environnement.

5.3.5.4.1. Les actions de RSE : l'implication auprès des communautés

LES PLANS D' ACTIONS RSE DES MARQUES

Les marques Citroën et Peugeot soutiennent des associations partout dans le Monde, dont le choix incombe à ses représentants locaux. Voici quelques illustrations.

Les initiatives portées par la marque Citroën

En Espagne, Citroën poursuit son soutien financier ou matériel (don de véhicules principalement) à de nombreuses associations caritatives, menant des opérations de solidarité, d'éducation ou d'insertion, le plus souvent destinées au jeune public. Par ailleurs, en 2013, dans le cadre de prix Innovation et plus particulièrement dans le domaine d'Internet et des réseaux sociaux, la communication de la marque Citroën a alloué une bourse de 40 000 euros.

Les initiatives portées par la marque Peugeot

Au Royaume-Uni, la marque Peugeot a renouvelé son opération de collecte de fonds avec son personnel et son réseau pour « Children In Need » qui soutient les enfants et jeunes défavorisés du royaume. Cette collecte a permis de recueillir plus de 250 000 livres sterling qui se sont additionnées au don de 10 000 livres sterling et à l'appui logistique de Peugeot UK.

En Argentine, la marque a poursuivi son programme complet « Imagination by Peugeot » qui travaille sur quatre thèmes majeurs : Sécurité Routière, Valeurs, Éducation et Environnement. Pour chacun d'eux, Peugeot a sélectionné un associé expert, avec lequel elle met en œuvre des activités de formation, de sensibilisation et de diffusion.

En Turquie, « Vie Sans Obstacle avec Peugeot » est un projet sociétal pour les personnes en situation de handicap mis en place avec le soutien du ministère de la Famille et des Politiques sociales et le Programme pour le Développement des Nations Unies (PDNU). Ce projet a pour objectif d'aider les personnes en situation de handicap, de les aider à s'intégrer, mais aussi de mener des actions de sensibilisation auprès du grand public pour améliorer leur qualité de vie au sens large.

LES PLANS D' ACTIONS RSE DES FILIALES

Le management central de BPF encourage les initiatives de mécénat pour l'ensemble de ses entités France et hors France :

- > En 2013 CrédiPar en France a réalisé, avec les salariés de la filiale, la réfection de l'atelier cuisine des jeunes enfants handicapés mentaux de l'IPC de Chatou (Institut de Pédagogie Curative) ;
- > BPF en Espagne a contribué à plusieurs événements :
 - > Journée du volontariat : les salariés de la filiale ont contribué à l'organisation d'un dîner solidaire à Madrid le 22 décembre en faveur des familles sans ressources de Madrid,
 - > Asociación Mujeres Opañel (Madrid), ONG qui répond aux besoins des femmes en difficulté et risque d'exclusion sociale : la filiale contribue en fournissant des lots alimentaires pour aider les familles pendant la période de Noël,
 - > Journée contre la violence à l'égard des femmes et de la campagne « Hay salida ! » (Il y a une issue) :
 - port d'un badge par les salariés volontaires avec le visuel de la campagne Hay Salida ! + rappel du numéro vert,
 - diffusion par e-mail et sur panneaux d'affichage,
 - > Journée des personnes avec handicap : sensibilisation des salariés vis-à-vis du handicap, témoignages, prise de conscience,
- > BPF au Royaume-Uni : actions de solidarité face à l'urgence sociale : la filiale BPF a renouvelé en 2013 son soutien l'association « Children in need » et collecté des fonds en sa faveur ;

- > BPF en Chine : DPCAFC a contribué au financement de l'achat d'équipements sportifs en faveur d'une école d'enfants orphelins située dans le Gansu, province du nord-ouest de la Chine ;
- > BPF au Brésil : la filiale locale a contribué significativement au financement à des associations sportives et d'aide à l'enfance ;
- > BPF en Allemagne : la filiale soutient financièrement une association pour la promotion de la garde d'enfants de Neu-Isenburg ;
- > BPF en Belgique : actions menées en faveur de la recherche médicale : récupérations des cartouches d'encre inutilisées au profit d'une association contre le cancer.

Les salariés de Faurecia, en France et à l'étranger, se mobilisent régulièrement autour de certaines actions sociétales selon les cultures et les besoins des communautés.

Trois exemples de mobilisation sur trois continents :

- > La collecte de denrées alimentaires pour les personnes démunies prend toujours plus d'ampleur pour Faurecia en Amérique du Nord. Le programme FUELS (*Faurecia Unites with Employees for Local Service*) a regroupé pour la cinquième année consécutive l'ensemble des employés des 47 sites de Faurecia aux États-Unis, au Canada et au Mexique. En septembre 2013, quelque vingt mille personnes se sont rassemblées dans une démarche commune d'aide et de soutien : Les idées créatives n'ont pas manqué : collecte de denrées non périssables, organisation de concours, lavage de véhicules, réhabilitation de logements, actions éducatives, collecte financière. Ces moments de partage, le plaisir de donner de son temps pour la communauté sont extrêmement appréciés des collaborateurs qui, chaque année, se font un point d'honneur à dépasser leurs objectifs. Depuis 2010, plus de 2,4 millions de repas ont ainsi été distribués par le programme FUELS.
- > En 2013, et pour la deuxième année consécutive, une semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap s'est tenue en France, au siège social, à Nanterre. Sous le thème « franchir le cap du handicap », les employés ont pu déjouer les idées reçues et les préjugés. Parmi les actions organisées : distribution d'une brochure présentant des chiffres clés et les différents types de handicap, conférence de sensibilisation au handicap, ateliers de parcours sensoriels « qu'êtes-vous capable de reconnaître en aveugle ? », ainsi qu'une exposition et un concours « Personnalités célèbres et handicap ».
- > Pour les équipes de Faurecia en Chine, il est essentiel que la démarche de l'entreprise s'inscrive dans un développement durable en lien avec les populations. Cette année, la mobilisation s'est faite en partenariat avec Netspring, une entreprise du secteur social qui œuvre à réduire le gaspillage et la pollution par les objets électroniques au travers d'un projet de « Green IT Classrooms Against Poverty ». Faurecia a ainsi pu ouvrir sa première « Faurecia Green IT Classroom » en offrant des ordinateurs remis à neuf à des élèves défavorisés en zone rurale. L'un des objectifs étant de réduire la fracture rurale/urbaine dans le pays, dont de nombreux enfants souffrent en n'ayant pas accès à des conditions élémentaires d'éducation.

LES PLANS LOCAUX DE RSE (ACTIONS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL)

PSA Peugeot Citroën, en tant qu'acteur économique important dans ses régions d'implantation, développe des actions visant à assumer sa responsabilité sociétale sur ses différents territoires d'ancrage. Ainsi, les Plans Locaux de RSE permettent aux établissements d'organiser leurs actions dans des domaines d'intervention complémentaires de ceux de la Fondation PSA Peugeot Citroën.

Ces dispositifs locaux, mis en place depuis plusieurs années, ont été souvent repris par la Fondation depuis sa création en 2011. Ils constituent un outil de dialogue avec les parties prenantes des territoires d'implantation et contribuent à la notoriété et à l'image du Groupe PSA Peugeot Citroën. Ils favorisent le développement local et renforcent l'implication dans les communautés.

L'implication des salariés du Groupe est très forte dans toutes les actions locales. Elle se traduit par la mise à disposition de salariés (mécénat de compétences), l'incitation au bénévolat au profit de structures locales ou l'implication dans des événements locaux.

En 2013, les actions locales philanthropiques des entités du Groupe se sont orientées sur les domaines suivants, pour près de 1,8 million d'euros :

- > l'aide locale à l'éducation et à l'enfance (47 % des budgets alloués) ;
- > le développement économique local (insertion, formation, emploi, économie solidaire, etc.), 15 % des budgets alloués ;
- > l'aide locale sociale/caritative hors catastrophes (besoins de base : santé, vêtements, alimentation, etc.), 15 % des budgets alloués ;
- > la mobilité (dont sécurité routière, éco-conduite, etc.), 10 % des budgets alloués ;
- > l'urgence humanitaire, (9 % des budgets alloués) ;
- > l'aide locale à la culture et au mécénat, 3 % des budgets alloués ;
- > l'environnement (protection de la biodiversité, éducation, sensibilisation, etc.), 1 % des budgets alloués.

Cette année, les actions locales d'aide à l'enfance et à l'éducation sont les plus nombreuses.

Les actions locales d'éducation ou d'aide à l'enfance

De nombreux partenariats sont engagés par les sites PSA Peugeot Citroën avec des ONG spécialistes de l'éducation ou des établissements scolaires de leur territoire. Les sites ouvrent leurs portes aux établissements scolaires pour leur permettre de visiter des sites de production et de se familiariser avec le monde industriel. Enfin, plusieurs sites procèdent à des dons de matériel informatique et/ou automobile auprès d'établissements scolaires d'enseignement technique.

SEMILLA

L'association SEMILLA est née en 1974 afin de favoriser l'intégration sociale et éducative des jeunes du quartier de Villaverde. Le site de Madrid soutient financièrement cette ONG qui vise à développer les talents et à offrir des perspectives aux personnes défavorisées grâce à un suivi personnalisé. L'association SEMILLA propose deux programmes éducatifs ciblés par tranche d'âge. Le premier programme est destiné à des enfants et adolescents de 6 à 16 ans et vise à combattre l'échec scolaire et l'abandon prématuré des études. Le second est plus précisément destiné aux jeunes de 16 et 19 ans et a pour but l'intégration dans le monde du travail. En 2013, 340 jeunes ont bénéficié de l'un de ces deux programmes.

DONS

De nombreux sites poursuivent leur soutien à des établissements d'enseignement professionnel en donnant des boîtes de vitesse, moteurs, transmissions, etc. À titre d'exemple, le site de Trémery a donné une centaine de moteurs, ce qui représente l'équivalent d'environ 148 000 euros. De même, le site de Vélizy a réalisé en 2013 une centaine de dons de véhicules à divers organismes pour favoriser l'apprentissage ou la formation, dont huit au GIGN.

Les actions de développement économique local

Par développement économique local, on entend le soutien à l'insertion, la formation, l'emploi. En 2013, 15 % des fonds y ont été consacrés.

Plusieurs sites sont engagés dans des démarches de coaching auprès de PME/PMI locales. Ce soutien se manifeste par la mise à disposition de salariés pour renforcer les compétences au sein des structures accompagnées.

PERFORMANCE BRETAGNE

À Rennes, cette structure bénéficie du soutien actif du site de PSA Peugeot Citroën depuis de nombreuses années. Ce réseau s'engage auprès des PME-PMI bretonnes pour les aider à mettre en place les

solutions les plus adaptées à leurs besoins, dans les domaines suivants : environnement, organisation industrielle, ressources humaines, informatique & Internet. Le site de Rennes met à la disposition de cette structure des salariés qui interviennent pour conseiller les structures dans la gestion de leur réseau informatique et Internet autour des questions suivantes : l'organisation industrielle, l'aide à la mise en place de management visuel, la formation sur *lean management*, la pertinence d'une présence sur le web, le conseil sur le choix de logiciels, sur la sécurité des systèmes d'information, etc. En 2013, 11 PME ont été accompagnées.

SUPERFORCE LORRAINE

À Trémery, dans le cadre du Partenaires Superforce Lorraine, le Groupe mène le même type d'actions d'aide auprès de PME/PMI en y détachant un cadre à temps plein. Cette année 20 PME ont bénéficié de cet accompagnement.

Les actions d'aide sociale et caritative (hors catastrophes)

Via ses sites, PSA Peugeot Citroën apporte une aide concrète et conséquente à des actions locales d'aide sociale et caritative : aide alimentaire et vestimentaire, événements sportifs à but humanitaire, recherche médicale, etc. 15 % des fonds y ont été consacrés.

PROGRAMME DE VOLONTARIAT

PSA Peugeot Citroën Argentine est engagé dans un programme d'actions à destination des populations locales, avec le soutien bénévole de salariés de l'entreprise. Pour la 3^e année consécutive, l'entreprise a fait don de la valeur de deux maisons par mois à l'ONG « Un Techo para mi País » et a participé à la construction de six habitations dans l'année, avec des bénévoles. Ces bénévoles ont également participé à la journée de l'enfance à la Fondation Virgen Madre. Pour la 4^e année consécutive, un soutien a été apporté à l'école de mini-basket PSA Peugeot Citroën - Club AFALP : 80 bourses ont été accordées à des collégiens pour qu'ils participent à l'activité sportive. Enfin, pour la sixième année consécutive, des salariés ont couru lors du Marathon de l'hôpital italien au profit d'enfants atteints de cancers.

AYUVI

Cette ONG a bénéficié du soutien de l'usine de Vigo en 2013. Ayuvi apporte une aide aux mères en situation d'exclusion sociale. Le site a donc apporté une aide concrète (don de vêtements pour les bébés, d'aliments et d'objets divers pour les enfants, etc.).

Les actions locales d'aide à la mobilité

Elles représentent 15 % des budgets alloués et s'articulent autour des deux axes suivants :

SÉCURITE ROUTIÈRE

La sensibilisation à la sécurité routière est un axe important qui illustre l'engagement citoyen du Groupe. Tous les sites industriels et tertiaires mènent des actions de sensibilisation partout dans le monde auprès des salariés et/ou des communautés locales, généralement en partenariat avec le monde éducatif et des organismes tels que les brigades de sapeurs pompiers, la police nationale, la gendarmerie, des centres de formation, etc.

Les sites organisent plusieurs campagnes d'information dans l'année, pour rappeler les dangers de l'alcool ou de l'usage de drogues au volant, mais aussi des campagnes de vérification des éclairages des véhicules, ou encore des séances de sensibilisation spécifiquement destinées aux conducteurs de deux roues.

PRÊT DE VÉHICULES

De plus, les établissements du Groupe mettent parfois ponctuellement à la disposition d'associations locales leur pool de véhicules de service pour favoriser les déplacements des associations locales.

En 2013, le site de Sochoux, a prêté 130 véhicules, pour un total de 542 jours de prêts à des associations locales. Le site de Poissy, lui, a mis à disposition 13 véhicules, soit un équivalent à 158 jours de prêt.

L'urgence humanitaire

Il s'agit d'aides exceptionnelles survenues après un événement exceptionnel (9 % des budgets).

Cette année, en Chine, les joint-ventures CAPSA et DPCA ont été amenées à effectuer des dons (donations et véhicules) équivalant à 163 000 euros à la ville de Lushan à la suite du tremblement de terre du 20 avril 2013 qui a touché la province de Sishuan.

Les actions culturelles, le mécénat local

Pour favoriser le développement local d'actions artistiques, certains sites choisissent de s'investir dans des projets culturels.

LE PHÉNIX

Le site de Valenciennes a, quant à lui, poursuivi une action de mécénat culturel en tant que membre du club entrepreneur de la scène nationale Le Phenix de Valenciennes. Son soutien financier permet l'accès à la culture à des personnes issues de milieux défavorisés et des personnes âgées en maison de retraite.

RÉSIDENCE D'ARTISTE

Le site de Saint Ouen accueille quant à lui une résidence d'artistes pour deux ans. Un compositeur et un photographe professionnels sont installés sur le site et enregistrent des sons de l'usine, pour jouer un concert de musique contemporaine et une exposition impliquant les salariés. L'objectif est de sensibiliser les salariés au travail artistique, de valoriser les talents détectés et de faire connaître le site aux riverains.

Les actions locales de protection de l'environnement

La sensibilisation au respect de l'environnement est un axe important pour illustrer l'engagement citoyen du Groupe. Les sites industriels et tertiaires mènent des actions de sensibilisation partout dans le monde auprès des salariés et/ou des communautés.

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE

Le site de Mulhouse a poursuivi son partenariat avec cette faculté en mettant à sa disposition des salariés pour réaliser de la formation et du coaching, notamment sur les normes Iso 14001 et ISO 50001.

5.3.5.4.2. Les actions de mécénat : le fil rouge de la mobilité

LA FONDATION D'ENTREPRISE

Le groupe PSA Peugeot Citroën est convaincu que la mobilité est un enjeu global de société et un droit pour tous. La mobilité influe sur la vie de chacun et va de pair avec le développement économique. Elle ouvre sur des notions de découverte, d'autonomie, de progrès et d'innovation. Fort de son expertise de la mobilité, le Groupe a choisi de s'impliquer dans des actions utiles à la collectivité s'inscrivant naturellement dans le prolongement de sa mission de constructeur automobile. Cet engagement se concrétise à travers les actions de la Fondation d'entreprise.

Créée le 18 juin 2011, la Fondation PSA Peugeot Citroën, définie par sa signature « Un Monde en Mouvement », soutient des projets d'insertion, d'urgence sociale, éducatifs, culturels s'inscrivant dans le champ de la mobilité. Depuis 2011, la Fondation a apporté son soutien matériel, financier ou humain à 213 projets, en s'appuyant sur un réseau d'une trentaine de délégués locaux et d'environ 150 salariés-parrains de PSA Peugeot Citroën qui s'impliquent à titre individuel et bénévole dans des associations. En 2013, 79 actions d'associations ou ONG ont été soutenues partout dans le monde : 71 % des projets se situent en France et 29 % à l'étranger, avec une prédilection pour les zones de développement du Groupe.

Les dossiers déposés émanent d'associations ou d'ONG, de salariés, ou de projets apportés par les sites du Groupe. Le dépôt de dossiers s'effectue en ligne via un site Internet en deux langues (français et anglais).

Pour assurer sa mission philanthropique, la Fondation s'appuie sur un plan d'actions pluriannuel de 10 millions d'euros sur cinq ans. À fin 2013, 5,9 millions d'euros ont été apportés par la Fondation à des structures d'intérêt général, dont 2,1 millions d'euros sur l'année 2013 autour de cinq thèmes majeurs :

- a. « mobilité et insertion » (47 % des budgets alloués en 2013). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en situation d'insertion socioprofessionnelle ;
- b. « mobilité et urgence sociale » (17 % des budgets alloués en 2013). Il s'agit d'actions au bénéfice de publics en grande précarité ;
- c. « mobilité et actions éducatives et culturelles » (24 % des budgets alloués en 2013). Ces actions mettent la mobilité au service de l'égalité des chances ou d'une deuxième chance notamment pour des jeunes fragilisés ;
- d. « mobilité et handicap » (7 % des budgets alloués en 2013) ; l'objectif étant de permettre d'accroître l'autonomie et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap ;
- e. « mobilité et environnement » (5 % des budgets alloués en 2013) ; ces actions visent à sensibiliser toutes les générations à la mobilité durable et à l'équilibre de la biodiversité.

Le Mécénat de Compétences vient compléter ces cinq thèmes.

a. Mobilité et insertion

La Fondation soutient des associations très ancrées sur leur territoire, au cœur des villes ou des campagnes qui mettent en place des services de mobilité solidaire pour des bénéficiaires adressés par les services sociaux. L'objectif est de permettre de lever les freins à la mobilité pour faciliter le retour à l'emploi ou à la formation. Ces actions représentent 19 % des budgets alloués.

PLATE-FORMES DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

Les plates-formes regroupent différents services sur un territoire donné : diagnostic mobilité, location de véhicules à tarif solidaire, services de covoiturage, transport à la demande, accès aux permis de conduire, etc. Cet engagement pour le soutien et le développement de plates-formes de mobilité solidaire représente 28 % des budgets engagés par la Fondation en 2013.

FARE : Avec la Fédération FARE (Fédération des Associations de la Route pour l'Éducation), la Fondation PSA a construit et engagé un partenariat innovant autour de plates-formes de mobilité solidaire : le programme Mouv'Up !. Depuis mars 2013, la Fondation et la FARE s'engagent dans un programme ayant pour but de lever les freins à la mobilité en faveur des personnes en recherche d'emploi et plus particulièrement pour les plus démunies d'entre elles. Mouv'Up ! prévoit la création de 20 plates-formes de mobilité solidaire sur deux ans. En 2013, 10 territoires sont concernés, pour un investissement de 60 000 euros. Il s'agit de la Corrèze, la Corse, la Côte-d'Or, les Deux-Sèvres, l'Hérault, la Moselle, l'Aude, la Seine-Maritime, la Vienne et les Yvelines. En 2013, ce partenariat a donné lieu à la mise à disposition d'un salarié-cadre de PSA Peugeot Citroën en soutien aux activités de la FARE, via un dispositif de mécénat de compétences. Dix autres territoires seront concernés en 2014 par le programme Mouv'Up !.

AIL Midi-Pyrénées : Certaines personnes en situation de précarité ne bénéficient d'aucune aide publique car elles dépassent les plafonds d'éligibilité : personnes sans emploi, bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique, travailleurs pauvres, apprentis, etc. Pour eux, la plate-forme de mobilité solidaire AIL Midi-Pyrénées a imaginé, avec le soutien financier de la Fondation, un « chèque mobilité » d'une valeur totale de 100 à 200 euros par bénéficiaire. Ces chèques mobilité permettent au bénéficiaire de gérer son « compte mobilité », comme il l'entend et selon ses besoins : location de deux-roues, de voitures, réparation, entretien, etc.

GARAGES SOLIDAIRES

La Fondation soutient des garages solidaires qui s'adressent aux bénéficiaires des minima sociaux. Ils permettent de faire réparer, de louer ou d'acheter des véhicules à moindre frais. Entreprises d'insertion, ils offrent aussi un retour à l'emploi à des personnes au chômage.

Garage Solidaire Gardois : La Fondation a apporté son soutien financier pour la création de ce garage solidaire situé à Vauvert, dans le Gard. Cette structure, également chantier d'insertion, a ouvert ses portes au printemps 2013 et emploie aujourd'hui trois salariés. En 2013, la Fondation a soutenu quatre autres garages solidaires en France, portant à 9 son soutien à ce type de structures depuis 2011.

L'Auto-Mobilité : Ce garage, situé dans le Nord-Pas-de-Calais, a ouvert en janvier 2012. Il est réservé aux personnes en difficulté : bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, retraités et handicapés à faibles ressources. En tant que référent microcrédit social, l'Auto-mobilité aide ses clients à monter des dossiers de demande de microcrédit qui sont des prêts personnalisés à faible taux d'intérêt et sans garantie pour l'emprunteur. Accordés sous certaines conditions, ils permettent par exemple d'acheter ou faire réparer un véhicule. L'association définit ensuite un plan de remboursement sur trois ans avant de transmettre les dossiers à une banque solidaire qui instruit les demandes. Le soutien financier de la Fondation a permis au garage de développer son parc automobile et d'acheter du matériel.

AUTO-ÉCOLES SOCIALES

La Fondation soutient des auto-écoles sociales qui s'adressent aux chômeurs, aux bénéficiaires des minima sociaux et aux jeunes en difficulté. À l'aide d'une pédagogie et de tarifs adaptés, elles leur ouvrent l'accès aux examens de Brevet de Sécurité Routière (BSR), de Code de la route et du permis de conduire. Elles constituent un formidable outil de réinsertion sociale et professionnelle.

Poinfor : L'auto-école associative du pays de Chaumont a vu le jour en 2012. Dans ce cadre, la Fondation a apporté son concours pour l'acquisition d'un véhicule auto-école. La Fondation a renouvelé en 2013 son soutien financier à l'auto-école pour consolider son activité. En 2014, Poinfor devrait intégrer une plate-forme départementale de mobilité solidaire actuellement en construction.

Respire : La Régie de quartier Respire a pour mission d'améliorer les conditions de vie des habitants des Quartiers Sud de Saint-Jean de-la-Ruelle, à Orléans, en embauchant en priorité des habitants du quartier. En 2010, elle a créé l'auto-école sociale baptisée « Un Permis pour l'emploi ». Elle s'adresse à des publics en insertion et ne pouvant suivre des apprentissages dans des auto-écoles classiques. Le dispositif leur permet de passer le permis à moindre coût et de bénéficier d'une pédagogie adaptée pour lever d'éventuels freins cognitifs et/ou psychologiques. En 2013, la Fondation a financé l'achat d'un véhicule à boîte automatique qui permet de simplifier l'apprentissage de la conduite. En 2012, elle avait aidé la Régie pour l'achat de matériel destiné à son garage solidaire.

LOCATION SOLIDAIRE

La location de véhicule à moindre coût est un levier pour l'accès à un emploi ou à une qualification. La Fondation soutient des associations qui développent ce service de proximité.

MOB 60 : MOB 60 coordonne un service de location de deux roues à faible coût et un atelier pour leur maintenance et leur réparation. Les bénéficiaires sont recommandés par les services sociaux (personnes en difficulté qui n'ont pas le permis ou l'ont perdu et n'ont pas les moyens de le repasser). Ils bénéficient d'une location de deux-roues à un tarif avantageux pour chercher un emploi, passer un entretien d'embauche ou se rendre au travail. En 2012, la Fondation a donné à MOB 60 dix scooters et, en 2013, un véhicule utilitaire pour livrer les cyclomoteurs chez les bénéficiaires ou, si nécessaire, les emporter à l'atelier mécanique afin de les réviser. Parallèlement, MOB 60 propose aussi aux jeunes de passer le permis AM à un tarif peu élevé. En 2014, deux antennes de MOB 60 ouvriront en Picardie.

TRANSPORTS ET TRANSPORT À LA DEMANDE

Les services de transports et/ou de transport à la demande facilitent les déplacements des personnes défavorisées et isolées en zone rurale ou dans des périphéries urbaines mal ou peu desservies par les transports publics et tissent du lien social.

ESCAPADE : L'Espace Socioculturel d'Audincourt pour la Promotion d'Activités et le Développement des Échanges (ESCAPADE) lance, en janvier 2014, le « Médiabus », un service de transport. Grâce au soutien financier de la Fondation, un minibus de neuf places a été acheté. L'objectif du projet est de renforcer les relations entre les habitants et de favoriser la mixité générationnelle et culturelle. Les personnes à mobilité réduite et les seniors seront véhiculés pour faire leurs courses. Les familles pourront profiter d'activités culturelles, découvrir des jardins bio et bénéficier d'un restaurant solidaire. Les jeunes en insertion se rendront par exemple à des forums de l'emploi. Le bus est aussi mis à la disposition d'associations pour organiser leurs activités.

Trans'boulot : L'association mosellane a bénéficié d'un soutien financier en 2013 pour acquérir un véhicule de transport de personnes. Elle propose un service de transport à la demande et garantit temporairement un moyen de transport à des publics en difficultés sociales et professionnelles. Ce service est mobilisable 7j/7j et 24h/24h pour des trajets ou sur des horaires non couverts par les transports en commun.

SERVICES ITINÉRANTS

Croix-Rouge française : La Fondation a lancé fin 2012 le projet « Croix-Rouge sur Roues », avec les équipes de la Croix-Rouge française. Ce partenariat d'envergure nationale rapproche les deux entités autour d'un même but : lutter contre l'isolement. À l'échelle nationale, la Croix-Rouge constate une augmentation de la précarité, un vieillissement de la population, une raréfaction des services publics de proximité ainsi qu'un isolement de certaines zones du territoire. Consciente de ces enjeux, la Fondation PSA Peugeot Citroën a voulu mener une action concertée et s'engager de façon durable aux côtés de la Croix-Rouge. En 2012, une cartographie des meilleures pratiques itinérantes a été réalisée pour établir un cahier des charges fonctionnel et technique et modéliser un dispositif itinérant. En 2013, ce partenariat d'une durée de trois ans s'est matérialisé par la création de dispositifs itinérants financés par la Fondation PSA Peugeot Citroën. Ils offrent des services répondant à des besoins fondamentaux tels qu'alimentaires ou vestimentaires et où l'accueil, l'écoute et le soutien psychologique ont une place prépondérante pour rompre l'isolement et maintenir le lien social. Ces dispositifs qui ont pour vocation de s'adresser à tous et d'être des vrais lieux d'échanges et de convivialité, s'adaptent aux spécificités locales au fil du temps en fonction des besoins et des attentes des bénéficiaires. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la Croix-Rouge française dont l'objectif est de développer de nouvelles logiques d'accompagnement vers l'autonomie, diversifier les modes d'implantation pour mieux répondre aux besoins et développer la couverture du territoire pour aller vers tous les publics. À travers le projet « Croix-Rouge sur Roues », la Fondation PSA Peugeot Citroën souhaite être un facilitateur d'accès à l'accompagnement social pour tous ceux qui se retrouvent en situation de précarité et d'isolement. Les deux premiers véhicules aménagés ont été livrés en octobre 2013, dans l'Ain et dans le Gers. 275 000 euros ont déjà été versés à la Croix-Rouge française dans le cadre de ce partenariat.

BGE PARIS : Ce réseau francilien d'appui aux entrepreneurs, a signé avec la Fondation une convention sur deux ans pour concevoir le Bus de la création d'entreprise. La Fondation a fait don d'une fourgonnette qui a été aménagée et équipée pour l'accueil du public. Elle apporte aussi son soutien financier à son fonctionnement, portant ainsi son engagement auprès de BGE à 60 000 euros sur deux ans. Unique en son genre en Île-de-France, ce Bus va à la rencontre de populations mal informées sur l'entrepreneuriat. Il cible des personnes avec une très forte envie de créer leur activité, des porteurs de projets qui cherchent des capitaux en phase de création, ou des salariés qui souhaitent évoluer. Ils sont informés et conseillés sur le parcours de la création d'entreprise ou de toute activité indépendante.

b. Mobilité et urgence sociale

La Fondation soutient des associations dont les équipes, souvent mobiles vont au-devant des personnes les plus démunies : assistance aux SDF, soutien aux familles sans ressource, aides aux personnes isolées et aux populations fragilisées, ceci représente 17 % des budgets alloués et 10 projets en 2013.

Samusocial de Paris : La collaboration avec PSA Peugeot Citroën a commencé en 1997 avec la mise à disposition de véhicules utilitaires pour sa première flotte d'Équipes d'Aide Mobile, puis elle s'est développée, en 2000, avec la prise en charge des frais de location des véhicules dédiés aux maraudes de nuit. En 2013, la Fondation PSA Peugeot Citroën a poursuivi son soutien au Samusocial de Paris : elle participe financièrement au fonctionnement des maraudes de nuit.

Par ailleurs, grâce à l'engagement des salariés, elle organise des opérations ponctuelles de bénévolat pour conforter les équipes terrain ou le plateau téléphonique du 115. Créé en 1993, le Samusocial de Paris intervient sur l'hébergement d'urgence des SDF. Sa mission consiste à les mettre à l'abri mais aussi à les prendre en charge sur le plan médical, social et psychologique. Sur une année, le Samusocial suit plus de 11 000 personnes isolées. Depuis 2011, l'engagement auprès du Samusocial de Paris représente une enveloppe de 395 000 euros.

ANDES : En 2013, trois épiceries solidaires du réseau de l'Association Nationale pour le Développement Des Épiceries Solidaires (ANDES.) ont chacune reçu un véhicule pour le transport de personnes et de denrées alimentaires. L'enjeu : permettre à des populations précaires et rencontrant des problèmes de mobilité, d'accéder à l'aide alimentaire, aux actions de socialisation et d'insertion proposées par l'une des 230 épiceries du réseau. Outre l'aide alimentaire, il s'agit d'asseoir une démarche d'insertion durable. Les bénéficiaires ont un libre choix des produits et sont « consommateurs ». Une épicerie solidaire ne donne pas les produits, elle les vend 90 % à 70 % moins chers que dans un commerce classique. Par ailleurs, les bénéficiaires de l'épicerie participent à des ateliers (cuisine, bilan santé, etc.), des sorties culturelles. Ils s'engagent sur un projet personnel : rembourser une dette, apprendre à gérer son budget, etc. Cet accompagnement leur permet de retrouver la dignité que beaucoup perdent en situation de précarité accrue par les freins à la mobilité. Une étude réalisée par l'ANDES dans le cadre du partenariat avec la Fondation, a permis de définir les meilleures solutions de mobilité pour l'ANDES. Après un appel à projets et une sélection commune trois épiceries ont reçu un véhicule : dans l'Indre, l'Allier et en Haute Garonne (quartier du Mirail à Toulouse). Plus d'une centaine de foyers en bénéficieront sur les trois épiceries. Par ailleurs, trois autres épiceries du réseau bénéficieront d'une mutualisation du véhicule.

c. Mobilité et actions éducatives et culturelles

En 2013, la Fondation a apporté son soutien à 18 projets dans le domaine de l'éducation et de la culture (soit 24 % de ses soutiens). Les projets culturels soutenus par la Fondation se déroulent majoritairement sur le territoire français.

ÉDUCATION

Favoriser l'accès à l'éducation et à la culture par la mobilité, c'est mettre la mobilité au service de l'égalité des chances ou d'une deuxième chance pour des jeunes fragilisés. C'est cette conviction que la Fondation défend aux côtés des associations, aussi bien au cœur des cités que dans les zones les plus rurales.

Frateli : L'association met en relation un étudiant boursier de l'enseignement supérieur d'origine modeste, ayant obtenu son bac avec mention, avec un parrain dont la formation lui permet d'accompagner et conseiller son filleul. Il construit avec lui son orientation et lui ouvre son réseau professionnel. Frateli gère 1 000 parrainages actifs et recrute chaque année, une promotion de 250 nouveaux filleuls. Ces jeunes ont un problème de discrimination sociale mais aussi, souvent, territoriale.

Disposer du permis de conduire est parfois vital pour se rendre sur le lieu d'études dans un délai raisonnable, pour obtenir un stage, rechercher un premier emploi. Pour la troisième année consécutive, la Fondation apporte une aide à Frateli. Les « bourses mobilité » assurent le financement de permis de conduire et de trajets pour les filleuls. En 2012-2013, la Fondation a financé 27 permis de conduire et 115 trajets.

El Baraka : El Baraka est l'une des associations très actives en Algérie sur le thème de la prévention routière. Un sujet essentiel, car le nombre de personnes tuées sur les routes y est très élevé. L'association a pour projet de limiter, puis réduire, le nombre d'accidents et de décès sur la route grâce à une sensibilisation massive des conducteurs à la sécurité routière. Grâce au soutien financier de la Fondation, elle a édité une « Charte du bon conducteur ».

CULTURE

La Fondation soutient les initiatives liées à la mobilité et à la culture. L'objectif est d'aller à la rencontre de ceux qui n'y ont pas facilement accès ou qui ne peuvent pas se déplacer.

MuMo, Le Musée Mobile : Il s'agit du premier musée mobile destiné à amener l'art contemporain aux enfants, là où il n'est pas accessible. Il va à leur rencontre sur leurs lieux de vie : cour d'école, centre de loisirs, etc. L'idée est née de la conviction que l'art est un formidable outil d'ouverture et de partage. Ce musée mobile pensé par l'architecte Adam Kalkin est un « musée-container » posé sur un camion. Le container se transforme en quatre espaces distincts surmontés d'une sculpture monumentale de Paul Mc Carthy. Le « MuMo » accueille des œuvres d'artistes mondialement connus tels que Daniel Buren, James Turrell, Huang Yong Ping. Pour la troisième année consécutive, la Fondation a choisi d'être mécène du MuMo, lui accordant une aide qui s'élève au total à 380 000 euros sur trois ans.

d. Mobilité et handicap

La Fondation soutient 18 projets en France et à l'étranger, dont l'objectif est de favoriser les déplacements des personnes en situation de handicap physique ou mental pour que la mobilité ne soit plus une contrainte mais un tremplin vers l'autonomie et pour qu'elle puisse améliorer leur qualité de vie. Ceci représente 7 % des budgets alloués en 2013.

APF : Depuis 13 ans, l'Association des Paralysés de France (APF) organise des « séjours inclusifs en milieu ordinaire ». APF offre la possibilité à des enfants et adolescents handicapés physiques, mais aussi mentaux, de séjourner en compagnie d'enfants valides dans des centres de vacances, via des organismes partenaires : UCPA, Fédération des œuvres laïques, Fédération Léo Lagrange, etc. Le soutien pluriannuel de la Fondation (30 000 euros par an pour la période 2012-2014) permet de développer ces séjours inclusifs sur un mode innovant. L'objectif est, qu'à terme, les organismes partenaires soient autonomes pour l'accueil de jeunes en situation de handicap qui nécessitent une prise en charge particulière. Le partenariat avec la Fondation PSA Peugeot Citroën permet de multiplier le nombre de « séjours mixtes ». Les groupes y sont pour moitié composés d'enfants valides et pour l'autre d'enfants handicapés. Ce partenariat est le second volet du soutien de la Fondation à l'APF. En 2012, il concernait la réalisation d'un parcours d'accessibilité qui avait pour objectif de sensibiliser le grand public aux embûches que rencontrent les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements quotidiens.

ARIS : La Fondation apporte son soutien financier à ARIS, l'une des plus importantes structures associatives dans le domaine de la surdité en France et l'une des très rares auto-écoles sociales spécialisées dans l'enseignement de la conduite pour les sourds et les malentendants. L'aide accordée par la Fondation permet de financer un crédit-bail sur dix-huit mois pour l'achat de trois véhicules d'auto-école.

e. Mobilité et environnement

La Fondation soutient des projets réunissant l'environnement et la mobilité, à destination du grand public : des campagnes de sensibilisation à la mobilité durable, des projets éducatifs itinérants relatifs à l'écologie et à la biodiversité. Cette catégorie de projets représente 5 % des soutiens apportés par la Fondation à des ONG.

All China Women's Federation : Le but de ce projet est de sensibiliser et responsabiliser les enfants chinois et leurs parents à la mobilité durable. Forte de la notoriété de cette association chinoise fondée en 1949, la Fondation participe aux côtés de PSA Peugeot Citroën Chine à ce programme lancé en 2011 et prévu sur cinq ans. Pour mener à bien ce type de projet, la Fondation s'appuie sur un réseau de plus d'une vingtaine de délégués locaux, pour bien prendre en compte les particularités locales et assurer un suivi régulier des projets. Depuis 2011, 262 300 euros ont été versés à cette association chinoise. La Fondation contribue au financement des brochures pédagogiques et des posters destinés à 300 000 enfants scolarisés à Pékin, Guangzhou et Shanghai et amenés à s'étendre dans d'autres villes du pays. Les salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën sont également partie prenante de ce programme puisqu'ils contribuent aussi bénévolement à son développement en participant à l'organisation d'ateliers, sorties avec les enfants, etc.

En 2013, La Fondation a soutenu 79 projets, dont les degrés d'avancement sont divers. La Fondation accompagne en effet des structures en création, mais aussi des projets ayant déjà acquis un certain degré de maturité. À travers ses projections, elle estime avoir apporté une aide à plus de 200 000 personnes cette année. Ce chiffre pourra être confirmé à date anniversaire des conventions de mécénat liées aux projets.

f. Prix de la Fondation

Au printemps 2013, la Fondation PSA Peugeot Citroën a lancé les premiers « Prix de la Fondation ». L'objectif est de promouvoir l'action des salariés du Groupe qui s'investissent pendant leur temps libre en tant que bénévoles dans des associations ou des projets en lien avec la mobilité. En septembre, un peu plus de 7 000 salariés ont voté en ligne pour désigner leur « Coup de Cœur » parmi les 20 projets finalistes sélectionnés par la Fondation et ses délégués locaux. Puis, un jury composé de parrains et marraines, de membres de la Fondation et de représentants des Directions s'est réuni pour désigner le Grand Prix France, le Grand Prix International et le Grand Prix du parrain. Les 16 projets finalistes reçoivent jusqu'à 5 000 euros. Les quatre projets lauréats d'un Grand Prix ont doublé leur don et reçu jusqu'à 10 000 euros. Les prix ont été remis aux associations lauréates à l'automne, représentant un montant total de 109 400 euros.

g. Mécénat de compétences

En 2013, les relations privilégiées de la Fondation avec un certain nombre d'organismes d'intérêt général ont permis la poursuite d'un dispositif expérimental de mécénat de compétences. Sur la base du double volontariat, cinq collaborateurs ont mis leur savoir-faire à la disposition d'ONG.

L'INSTITUT POUR LA VILLE EN MOUVEMENT

L'Institut pour la ville en mouvement, créé en 2000, s'est imposé dans le paysage des institutions engagées dans la réflexion et l'innovation en matière de mobilité urbaine. Ses travaux et ses démonstrateurs sur la dimension inclusive et sociale des mobilités, sur les potentiels de développement de nouveaux services, notamment dans les zones périurbaines ou bien dans les nouveaux quartiers en expansion des villes chinoises, sur la nécessaire qualité des lieux du transport et de l'intermodalité, sont aujourd'hui une référence mondiale pour les professionnels de la ville et des transports. L'IVM développe son approche originale en collaboration avec les milieux académiques pluridisciplinaires, des grandes villes du monde ouvertes à l'innovation, aussi bien qu'avec les acteurs de la société civile et notamment du monde associatif.

En 2013, les événements les plus significatifs ont été les suivants :

1) Ville lisible

En France, en collaboration avec le Grand Lyon et UNI-EST, avec le soutien de la Fondation PSA Peugeot Citroën, l'IVM a engagé, sur la période 2013-2016 une recherche-action de conception et de production d'un kit numérique de formation à la mobilité qui devra être partageable, techniquement stable, diffusable, susceptible de répondre aux besoins d'opérateurs multiples : collectivités locales, enseignants et formateurs, professionnels du tourisme, etc. Ce produit intégrera les connaissances les plus avancées en matière de formation par les dynamiques propres au numérique.

La démarche engagée tient en trois points :

- > déroulement d'un programme de cinq séminaires permettant d'associer de nombreux acteurs, praticiens et chercheurs à l'élaboration du cahier des charges d'un outil de formation, dont le premier s'est tenu en décembre 2013 sur le thème de « La création numérique à l'épreuve du citoyen ». En effet, pour réaliser ce programme, il faudra autant saisir les dynamiques (cognitives, affectives etc.) qui sont à l'œuvre quand on joue pour apprendre, que connaître les compétences pratiques indispensables lorsqu'on bouge en ville ;
- > colloque international sur les enjeux de formation à l'espace urbain et au déplacement dans la ville (septembre 2014) ;
- > livraison du support de formation (2016).

En Amérique latine, pouvoir compter sur une information intégrée et adaptée aux pratiques des usagers de la ville représente un défi majeur qu'IVM-Amérique latine a relevé. Piloté par A. Borthagaray, un dispositif d'information multimodale a été développé dans les véhicules de trois lignes de bus de Buenos Aires (lignes 132, 12, 34). Il exploite des éléments de design, d'architecture et de culture web. Cette expérience a permis d'affiner le protocole de sélection et de dessin de l'information afin de l'appliquer aux autres lignes du réseau, à l'ensemble des lignes du Métrobus et aux centres intermodaux les plus importants de la ville. Ce projet est développé en partenariat avec les autorités locales et les prestataires, avec une consultation systématique des usagers. La première phase de ces travaux a été présentée dans le cadre de la biennale du Design de Buenos Aires.

2) Passages : espace de transition pour la ville du 21^e siècle

Ce nouveau programme lancé fin 2012/début 2013 a pour objectif de poser autrement la question du partage de l'espace entre ville et voiture et donc d'imaginer à travers des cas et des contextes différenciés, comment améliorer la qualité urbaine du « passage », en croisant ses deux dimensions, mobilité et sociabilité et en articulant architecture, design, gouvernance, informations et espaces connectés. Après une première phase d'évaluation et de définition précise de la problématique (début 2013), des partenariats sont en cours d'élaboration avec les municipalités de Shanghai, Toronto, Barcelone, Santiago de Chile, Montevideo, Valparaiso et des villes françaises afin de déterminer quel type de micro-interventions il serait possible d'engager avec un impact important et répondre ainsi à des situations d'urgence auxquelles le temps long de la planification et les problèmes de la grande échelle ne peuvent pas répondre.

3) E-partage : la mobilité électrique partagée dans les communautés de professionnels

Ce projet mené sur 2013 et 2014 et accompagné par l'ADEME dans le cadre du programme « Véhicule du futur » des Investissements d'Avenir, s'inscrit dans une expérimentation conduite par PSA Peugeot Citroën avec des partenaires industriels (Docapost, Deways) et des collectivités locales (Grand Lyon, Rennes Métropole). Le projet se fonde sur le constat que les usages professionnels de la mobilité ont une importance majeure (trajets domicile-travail et déplacements professionnels) et qu'il existe une véritable attente, émergente de la part des employeurs, pour des solutions de mobilité novatrices et adaptées à leurs besoins.

Tandis que les autres opérateurs du dispositif se concentrent sur la mise en œuvre d'un système de voitures partagées sur les lieux d'emploi, l'IVM a souhaité explorer un ensemble plus vaste de pratiques de partage des actifs. Qu'il s'agisse de partage des mobilités ou d'autres services formels et informels de la vie quotidienne. Ainsi une étude quantitative a été lancée fin 2013 afin d'esquisser un panorama des solidarités de proximité, de leurs modalités concrètes et de leurs espaces de mise en œuvre. L'objectif de l'IVM est de produire des monographies de zones d'activités en combinant les pratiques de partage des salariés, les caractéristiques des entreprises, des zones d'enquête et celles des bassins de vie. Ce travail permettra de comprendre les mécanismes du partage de la mobilité, d'intégrer des entreprises à une démarche d'innovation et de clarifier de nombreuses zones d'ombre entourant ces services d'auto-partage.

4) Better mobility, better life

Le Prix Better Mobility Better Life est un dispositif qui permet d'identifier en Chine des solutions innovantes de management de la mobilité. Chaque année depuis 2010, des dizaines d'initiatives en provenance de nombreuses villes sont portées à la connaissance d'un jury d'experts internationaux. Le prix est organisé en partenariat avec la Banque Mondiale, l'Université de Tongji, le Centre de Recherche sur les Transports du ministère du Logement et du Développement urbain et rural, la revue *Urban Transport* et l'association des écoles d'urbanisme de Chine.

Les exemples récoltés permettent d'une part de constater une grande diversité d'approches et de modèles de management et d'autre part, de prendre la mesure de la complexité des jeux d'acteurs et des sensibilités locales aux enjeux de la mobilité. L'approche du terrain apporte un éclairage nouveau sur la façon dont est organisée la mobilité au quotidien. Ici et là, à l'initiative d'un exploitant des transports collectifs, d'une association, d'un comité de quartier, d'une entreprise, des solutions émergent : du vélo en libre-service, du covoiturage, des bus de nuit, du stationnement mutualisé, des plans de gestion des microcirculations, des flottes de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, etc. Parfois récentes, souvent inédites, sans être pour autant révolutionnaires, ces solutions se présentent tout simplement comme des tentatives d'améliorer les conditions locales de mobilité. En 2013, un projet d'ouvrage a été préparé compilant les initiatives primées lors des prix de 2010, 2011 et 2012 pour une publication courant 2014.

5) Ouverture d'un bureau permanent de l'IVM au Brésil

En octobre 2013, IVM a signé une convention de partenariat scientifique et technique avec l'Université presbytérienne Mackenzie de Sao Paulo. Un comité scientifique brésilien, composé de personnalités universitaires et professionnelles des différentes villes du pays a été constitué, en vue de développer des programmes de recherches et d'actions spécifiques. Une exposition de l'IVM sur le droit à la mobilité a été présentée.

PSA Peugeot Citroën a consacré à l'IVM un budget de 950 000 euros en 2013.

FONDS PEUGEOT POUR LA MÉMOIRE INDUSTRIELLE

Constitué en fonds de dotation, fortement soutenu par le groupe PSA Peugeot Citroën, le centre d'archives de Terre Blanche inauguré en septembre 2010 a pour vocation de rassembler des documents en provenance de tous les sites du Groupe, industriels et tertiaires. Entièrement rénové pour en conserver ses caractéristiques propres à l'architecture industrielle du XIX^e siècle, le bâtiment qui héberge le Centre d'Archives abrite une collection rare de documents anciens, photographies, plans et objets insolites désormais sauvegardés. Le Centre de Terre Blanche ouvre par ailleurs ses portes aux historiens, chercheurs et étudiants qui peuvent accéder au fonds d'archives constitué. Le fonds ne cesse de s'enrichir, grâce aux dons et contributions de passionnés parmi lesquels figurent nombre d'anciens salariés du Groupe, qui voient ces témoignages précieux mais fragiles numérisés et conservés dans des conditions optimales. Ce fonds contribue plus largement à témoigner de plus de 200 ans d'histoire automobile européenne.

5.3.5.5. LOYAUTÉ DES PRATIQUES - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Politique générale du groupe : la Charte éthique

L'histoire du Groupe et de ses marques Peugeot et Citroën a donné naissance à une culture d'entreprise basée sur le **respect** et la **responsabilité**. Cette exigence éthique est formalisée par des politiques, des accords internationaux « Accord Cadre Mondial » ou l'adhésion à des référentiels internationaux. Elle est réaffirmée dans la Vision stratégique de PSA Peugeot Citroën dévoilée en 2009, ayant pour socle l'ambition d'un développement responsable.

La démarche éthique du Groupe s'appuie sur trois éléments : Une Charte éthique renouvelée et complétée, une gouvernance éthique et un système de remontées, d'alerte et de suivi structuré, un processus de déploiement rigoureux.

Documents et procédures de référence

En 2010, PSA Peugeot Citroën a confirmé son engagement éthique en déployant une nouvelle version enrichie de sa Charte éthique.

> Articulée autour de 16 règles, cette Charte a pour objectif de fournir aux salariés des repères éthiques actualisés en vue de l'exercice des responsabilités économiques, sociales et environnementales de l'entreprise. Son format synthétique permet une appropriation rapide et un affichage aisé. Traduite en 20 langues, elle s'applique à toutes les filiales du Groupe y compris BPF, à l'exception de Faurecia qui dispose de sa propre Charte éthique.

La Charte éthique dans ses règles 1, 11, 12, 16 comporte notamment des précisions sur l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles et de corruption, la prévention des conflits d'intérêt, les cadeaux, la non-interférence avec les activités politiques. Complétée d'un document illustratif « l'Éthique au quotidien », guide opérationnel comportant des exemples et mises en situation, la Charte éthique est directement mise à la disposition des membres du personnel sur le site intranet du Groupe. Elle fait partie des documents d'intégration systématiquement transmis à tout nouvel embauché.

> La règle de fonctionnement « conformité à la Charte éthique », intégrée au référentiel de règles qui régissent le fonctionnement du Groupe, s'impose à tous les salariés. Elle est disponible via le Portail intranet du Groupe. Elle précise les obligations pratiques des salariés et des Directions en matière d'éthique, les actions à entreprendre et les circuits à suivre en cas de question ou d'observation de manquements aux principes éthiques du Groupe, le rôle respectif des différentes instances.

Cette règle inclut des prescriptions détaillées relatives à la fraude, aux comportements anti-concurrentiels, à la prévention des délits d'initiés, à la corruption, en conformité notamment avec les exigences du *UK Bribery Act* entré en vigueur en 2011 ainsi qu'aux engagements pris par l'entreprise en matière de lutte contre la corruption (Accord cadre Mondial sur la responsabilité sociale). Elle s'appuie sur le fonctionnement du « Dispositif de lutte contre la fraude » mis en place en 2012.

> Une Charte de déontologie boursière applicable aux membres du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., aux censeurs, aux membres du Directoire et aux membres du Comité de Direction Générale comme décrit au chapitre 16.5.1. du présent document de référence.

> À l'égard de ses fournisseurs, PSA Peugeot Citroën est également vigilant : la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt fait partie intégrante des « exigences de responsabilité sociale et environnementale » du Groupe.

En plus de ce dispositif général et des documents de référence Groupe, des procédures supplémentaires ont été mises en place dans certaines Directions ou filiales, suivant les risques identifiés ou les réglementations spécifiques. Ainsi au Royaume-Uni la *conflict of interest and anti-bribery policy* a été renforcée en novembre 2012.

BANQUE PSA FINANCE

Par son statut d'établissement bancaire, Banque PSA Finance est soumise à la réglementation bancaire, qui encadre les moyens et les actions de la Fonction Contrôle interne.

BPF a mis en place, en vertu du Règlement n° 97-02 du CRBF du 21 février 1997 des procédures et des dispositifs destinés à prévenir les risques auxquels tout établissement financier est exposé et plus particulièrement, dans le cadre de sa politique de contrôle et de déontologie, les procédures suivantes :

> une Charte de contrôle interne définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne : une diffusion aussi large que possible de ce texte est assurée. Elle est consultable sur le site Intranet de la Banque. Cette Charte développe et explicite notamment les principes de séparation des tâches et de prévention des conflits d'intérêt.

À titre d'exemple, non exhaustif, le processus d'attribution et de suivi des droits informatiques dédiés aux personnels ou à des prestataires intègre un dispositif de vérification de l'absence de « conflit » entre les différents droits attribués. Par ailleurs, chaque entité du groupe BPF doit veiller, à l'occasion de la rédaction et de la révision de ses instructions, procédures et pouvoirs et lorsqu'elle conduit une réflexion sur son organisation, au respect des principes de séparation des tâches ainsi qu'à la prévention des conflits d'intérêt. Par ailleurs, les entités de Contrôle des risques opérationnels ont pour mission d'assurer la prévention et le traitement précoce des risques au travers de leur identification, évaluation, suivi et maîtrise ;

> un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) est en place. Il repose sur une procédure cadre BPF déclinée par des procédures locales, des contrôles portant sur les risques identifiés pour chaque processus opérationnel, des outils de reporting permettant à la Conformité Centrale de piloter l'application de la politique Groupe en la matière et de suivre si nécessaire les plans d'actions entrepris.

Un focus, au sein de ce dispositif, peut être fait sur les outils permettant de détecter le statut de Personne Politiquement Exposée, dans les conditions réglementaires en vigueur et destiné à approfondir si nécessaire les composantes de la relation client, en particulier en matière d'identification et de provenance de fonds. Parallèlement, Banque PSA Finance s'est également dotée d'un outil automatisé de détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs de manière à ne pas entrer en relation d'affaires le cas échéant.

Un autre volet, la Formation interne à la LCB-FT, est privilégié pour former, de manière ciblée et opérationnelle, les personnels en fonction de leur exposition au risque ;

> enfin, en complément aux divers dispositifs décrits ci-dessus, BPF a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout salarié du Groupe de porter à la connaissance du Responsable de la Conformité Centrale toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

FAURECIA

En signant le Pacte Mondial en mars 2004, Faurecia s'est engagé à respecter et à promouvoir les dix principes du Pacte fondés sur la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ces engagements ont été réitérés dans le code d'éthique de Faurecia publié en 2007. Ce code a été présenté au Comité d'Entreprise européen en avril 2007 puis a fait l'objet d'un échange avec les partenaires sociaux dans les sociétés des différents pays du Groupe. Il a ensuite été communiqué individuellement à chaque salarié du Groupe. Il est remis à chaque nouveau salarié et est disponible en 14 langues sur le site Internet de Faurecia et

sur son intranet. Il fait partie des FCP (« Faurecia Core Procedures ») et vise à développer la responsabilisation et l'implication du personnel du Groupe. Ainsi, sa connaissance au niveau des usines est systématiquement vérifiée lors des missions d'Audit interne.

Ce code est structuré autour de quatre thèmes : le respect des droits fondamentaux, le développement du dialogue économique et social, le développement des compétences, l'éthique et les règles de comportement.

Il comporte également une procédure d'alerte en cas de violation du code éthique.

Les principes d'éthique et des règles de comportement se déclinent en plusieurs règles :

> utilisation des fonds, des services ou des actifs du Groupe : Tout financement de la vie politique est interdit ainsi que tout versement illicite aux autorités administratives ou à leurs salariés. Les actifs, passifs, dépenses et autres transactions réalisées par les entités du Groupe doivent être enregistrés dans les livres et comptes de ces entités qui doivent être tenus régulièrement en conformité avec les principes, règles et lois applicables ;

> relations avec les clients, les prestataires ou les fournisseurs : Les cadeaux et divertissements en provenance des clients et/ou des prestataires sont limités. Il est ainsi interdit d'accepter tout cadeau ou gratification de clients ou de fournisseurs d'une valeur supérieure à l'équivalent de 50 euros par an et par partenaire d'affaires.

La sélection des fournisseurs doit, elle, être fondée sur la qualité, le besoin, la performance et le coût. Aux termes des procédures d'Achat en place, les accords entre le Groupe et ses mandataires, représentants et consultants ou tout autre prestataire doivent clairement énoncer les prestations réelles à fournir, la base de la rémunération ou le prix et tous autres termes et conditions des prestations. Cette règle prohibe également tout investissement chez les fournisseurs et tout achat de bien ou de service aux fournisseurs ou aux clients pour un usage personnel ;

> respect du droit de la concurrence : Faurecia entend se conformer strictement aux réglementations applicables en la matière dans tous les pays où le Groupe exerce son activité et notamment à l'interdiction de conclure des ententes, des accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant leurs prix, territoires, parts de marché ou clients ;

> confidentialité : Cette règle porte à la fois sur la confidentialité des données personnelles des salariés et sur les actifs, documents et données de Faurecia ;

> loyauté et exclusivité : Il s'agit pour les salariés et dirigeants du Groupe d'exécuter leur contrat de travail loyalement ;

> conflit d'Intérêt : les salariés ne doivent pas tirer profit personnel d'une transaction menée au nom d'une société du Groupe avec des clients et fournisseurs notamment ;

> Sauvegarde des biens du Groupe : les salariés ou dirigeants du Groupe sont responsables de la bonne utilisation des actifs et des ressources du Groupe y compris ceux liés à la propriété intellectuelle, aux technologies, aux matériels et supports informatiques, aux logiciels, aux biens immobiliers, aux équipements, machines et outillages, aux composants, matières premières et aux liquidités du Groupe.

Gouvernance éthique et système de suivi

Dès 2010, le Groupe s'est doté d'un comité éthique, rapportant au Comité de Direction Générale. Ce comité est présidé par le Secrétaire Général du Groupe et inclut le Directeur des ressources humaines et le Directeur de l'audit et du management des risques du Groupe.

Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et a pour mission :

> d'assurer la mise en œuvre des règles éthiques du Groupe (mise à jour de la Charte et des guides opérationnels, suivi du dispositif de déploiement, analyse et traitement des cas et questions portés à sa connaissance) ;

> d'assurer la veille externe (nouveaux risques, nouvelles attentes des parties prenantes, nouvelles réglementations) ;

> d'assurer le déploiement et le suivi du dispositif de lutte contre la fraude. En cas d'affaire présentant un risque majeur pour l'entreprise, il alerte le Directoire, lequel apprécie l'opportunité d'informer le Comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance.

Le comité éthique s'appuie sur un réseau mondial de **12 chief ethics officers** couvrant les zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère et chargés d'assurer localement le déploiement de la démarche éthique. Les *chief ethic officers* assurent la remontée systématique au comité éthique des cas et problèmes éthiques rencontrés localement et apprécient au cas par cas la nécessité d'alerter directement le comité, en amont de l'enquête.

Les **directions du Groupe** sont appelées à évaluer dans leur domaine d'activité, les risques de fraude et leurs propres pratiques au regard de l'éthique de l'entreprise. Elles sont responsables de l'application de la Charte éthique dans leur périmètre et de la mise en place de dispositifs adaptés suivant les niveaux de risque identifiés. Fin 2013, le processus d'analyse des risques d'infraction à la Charte en fonction des domaines d'activité et des zones géographiques a été standardisé pour être décliné jusque dans les entités hiérarchiques de base, selon un calendrier prédéfini et avec une implication accrue du management.

Enfin la direction audit et management des risques contrôle la réalité de mise en place des processus. Elle vérifie et analyse les cas éventuels de fraude ou corruption. Chaque audit de site ou de filiale comporte une partie consacrée à l'analyse de ce risque.

Le dispositif destiné à garantir la loyauté des pratiques et à prévenir les fraudes et la corruption repose dans l'ensemble du Groupe sur des principes communs :

- > l'implication des salariés ;
- > l'analyse des risques et la définition de processus permettant de les maîtriser ;
- > la traçabilité des opérations ;
- > la séparation des pouvoirs et la signature multiple en fonction des sommes en jeu ;
- > la sélection des partenaires.

Lutte contre la fraude

En 2013 le dispositif renforcé de lutte contre la fraude mis en place dans le groupe PSA Peugeot Citroën (incluant PCA ainsi que toutes les entités et filiales du Groupe, à l'exception de Faurecia et BPF qui possèdent leur propre dispositif) a fonctionné toute l'année. Il est placé sous la responsabilité du comité éthique du Groupe qui en délègue l'animation, les opérations d'investigation, le suivi des dossiers et le reporting à la Direction de la sûreté Groupe, une des entités du Secrétariat Général du Groupe. Le dispositif est structuré autour des processus de prévention, détection, investigation et traitement ainsi que d'amélioration continue :

- > prévention et dissuasion sont assurées par les Directions qui s'engagent notamment à respecter les dispositifs à minima du contrôle interne : tenue à jour des délégations et pouvoirs, principes de séparation des tâches, principe de double signature, bonnes pratiques en matière de gestion des accès au Systèmes d'Information, etc. ;
- > pour la détection, la Direction de la sûreté Groupe s'appuie, sur un réseau de 12 responsables de la détection des fraudes, (RDF), un par Direction du Groupe ainsi que sur 50 responsables Locaux de Sécurité (RLS) nommés dans les établissements ;
- > l'investigation est menée sous la responsabilité de la Direction de la sûreté du Groupe, tandis que les décisions/sanctions sont mises en œuvre par le responsable opérationnel de la Direction ;
- > enfin dans un souci d'amélioration continue, l'analyse à posteriori des cas de fraude est effectuée par la Direction de la sûreté Groupe et la Direction de l'audit et du management des risques, sous l'angle de la répétition potentielle de la fraude, de la capacité à la détecter plus rapidement et de son impact, afin de pallier les déficiences du dispositif.

Au total, pour 2013, pas moins de 74 responsables (hors auditeurs), répartis en fonction des activités du Groupe, des Établissements et des

zones géographiques, assurent un maillage optimal de PCA et sont spécifiquement mandatés pour alerter et informer le comité éthique en cas de fraude et assurer le suivi des plans d'actions mis en place.

Ce dispositif d'alerte est renforcé dans les filiales du Royaume-Uni par un système d'alerte par mail

Il est également complété au niveau des fournisseurs par les audits RSE fournisseurs effectués par la Direction des achats (46 audits effectués auprès des fournisseurs de rang 1, 2 ou 3) qui impliquent systématiquement un audit des pratiques et de la politique anti-corruption ;

AMÉRIQUE LATINE

Dans cette région, un comité éthique local, mis en place antérieurement, traite les cas associés aux activités de PSA Peugeot Citroën en Argentine, au Brésil, au Chili et au Mexique, en étroite liaison avec le comité éthique du Groupe. Le *chief ethics officer* de la zone est membre du Secrétariat Général du Groupe et participe à ce comité éthique Amérique latine ainsi qu'un membre rattaché localement de la Direction de l'audit et du management des risques.

Tous les ans, une campagne est effectuée auprès des salariés cadres et employés de la zone qui répondent à un formulaire de déclaration en matière de conflits d'intérêts, réception de cadeaux, prestation de services etc. Cette déclaration fait référence à la Charte et suppose que cette dernière soit relue et analysée avant signature du document.

Un dispositif d'alerte éthique reposant notamment sur l'utilisation d'un site internet a également été mis en place dans cette zone et alimente le comité éthique local ainsi que le comité éthique Groupe.

ASIE

En matière de lutte contre la fraude et de prévention de la corruption, la Direction Asie dispose d'un responsable de la Détection des Fraudes chargé localement des opérations de détection, investigation et prévention. Le *Chief Ethics Officer* de la zone, basé à Shanghai et membre du Secrétariat Général, est chargé de relayer localement les orientations et directives du Comité Éthique Groupe et de remonter à ce dernier ses questions ou observations concernant les pratiques locales.

En outre, la Direction Asie a fait l'objet en 2013 d'audits effectués par l'Audit Groupe, destinés à garantir la conformité des pratiques en Chine aux règles et principes du Groupe, notamment en matière de lutte contre la fraude et de prévention de la corruption (règles de signatures, gestion des appels d'offres etc..).

BPF

En complément aux divers dispositifs décrits, BPF a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout salarié du Groupe de porter à la connaissance du Responsable de la Conformité Centrale toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

FAURECIA

Le code prévoit un dispositif visant à gérer ses violations. Ainsi tout salarié qui aurait connaissance de violation de règles définies dans le code peut faire usage d'une procédure d'alerte interne ; il peut, pour ce faire, en référer à sa hiérarchie ou à son DRH, de manière verbale ou écrite. En fonction de la nature et de l'importance des faits invoqués, des investigations complémentaires pourront être lancées, une enquête pourra être diligentée ou une procédure d'Audit interne décidée. Une procédure d'alerte renforcée peut également être lancée dès lors que les faits se rapportent à des risques sérieux pour le Groupe dans les domaines comptables, d'audit financier et de lutte contre la corruption. Les faits mettant en jeu l'intégrité physique ou morale d'un salarié peuvent également être pris en compte dans le cadre de cette procédure qui conduit à saisir un organisme extérieur, à qui le Groupe a confié le recueil et le premier traitement des procédures.

Si les faits invoqués entrent dans les domaines définis pour cette alerte et si leur importance le justifie, l'organisme extérieur saisira le Groupe via son Président Directeur Général lequel pourra demander au département d'Audit interne du Groupe de mener à bien les investigations nécessaires.

Déploiement et réalisations 2013

ADHÉSION

La publication de la nouvelle Charte éthique du Groupe s'accompagne d'un dispositif de déploiement robuste, avec une implication forte des managers à tous les niveaux.

Tous les cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, y compris la Direction générale du Groupe, ont été invités dès 2010 (780 personnes) à exprimer leur adhésion à la Charte éthique en participant à un questionnaire de formation électronique se terminant par une signature. Ils se sont également engagés à assurer la démultiplication en cascade de la Charte auprès de leurs équipes et à promouvoir ses principes.

Ce processus d'adhésion sous forme de questionnaire électronique et de signature a été déployé dès 2011 auprès de la population cadres et s'est poursuivi en 2012.

Au total à fin 2012, 20 420 salariés de 22 pays différents étaient formés à la Charte via le questionnaire, désormais traduit en 17 langues, et se sont déclarés formellement adhérents à la Charte.

En 2013, l'opération s'est poursuivie de façon plus décentralisée, sous l'égide des *chief ethics officers* locaux, le choix des moyens étant laissé à leur initiative, en fonction des besoins locaux, de la législation et du rôle des partenaires sociaux, portant à 21 890 le nombre de signataires.

Ainsi des campagnes d'adhésion à la Charte ont été lancées en 2013 en Slovaquie et Croatie, sur la base du questionnaire électronique adapté, tandis qu'une campagne était lancée en Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Hongrie pour compléter la précédente campagne et intégrer les nouveaux arrivants.

FORMATION

(Périmètre Groupe, hors Faurecia)

Thème	Nombre d'heures	Nombre de salariés
Égalité des chances, diversité, lutte contre la discrimination	9 869	1 573
Respect du règlement intérieur, accord cadre mondial, règlement informatique, etc.	22 555	7 961
Charte éthique	884	1 843
Corruption et conflit d'intérêt, etc.	2 097	854
TOTAL	35 405	12 231

- > En 2013, l'ensemble des formations relatives à l'éthique au sens large ont représenté 35 405 heures pour 12 231 salariés. Parmi ces formations, certaines plus générales abordent des sujets comme ceux de la corruption. Par exemple l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale engage PSA Peugeot Citroën en faveur de la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêt.
- > 854 salariés ont été identifiés comme plus concernés et ont reçu une formation plus approfondie aux moyens de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt.
- > 1 573 salariés ont suivi une formation spécifique concernant l'égalité des chances, la diversité et la lutte contre les discriminations (9 869 heures de formation). Un module de 22 555 heures de formation a touché 7 961 salariés sur le respect du règlement intérieur, l'accord cadre mondial, le règlement informatique ou la prévention des fraudes.

De la même façon, les Pays-Bas ont souhaité disposer en 2013, en plus de la campagne 2011/2012 par questionnaire, des signatures papier de l'ensemble des managers.

Des actions complémentaires de sensibilisation et de signature papier de la Charte sont également menées en 2013 dans le réseau propre auprès des managers d'affaires France et international pour intégrer les nouveaux arrivants, l'objectif étant de disposer des signatures des 274 managers individuellement identifiés.

En 2013, un groupe de travail « Éthique des Affaires » a été mis en place, à l'initiative de la Délégation au Développement Durable et sous l'égide du Secrétariat Général, dans l'objectif d'assurer l'adhésion à la Charte de pays sensibles comme la Russie et la Chine. Ce groupe de travail avait également pour objectif de renforcer l'efficacité des dispositifs de prévention en matière de pratiques anticoncurrentielles et de corruption.

En Chine, après validation du membre du Directoire présent sur place, la démarche éthique a été lancée par une communication générale. À la suite de séminaires de lancement avec les coordinateurs de formation, les signatures individuelles d'adhésion ont été recueillies : au total 696 signatures pour la division Asie du Groupe sur un total de 743 personnes, soit un taux de près de 94 %, supérieur à la moyenne internationale.

En Russie-Ukraine l'adhésion s'est également effectuée par signature écrite, après des mini-séminaires de formation auprès successivement des salariés de Moscou, Kiev et Kaluga. À fin 2013, 321 salariés avaient signé.

Au total 13 pays ont été particulièrement sensibilisés à la Charte éthique en 2013 et cette dernière existe désormais en 20 langues.

La prévention des pratiques anticoncurrentielles et de corruption s'est effectuée en 2013 par des actions de formation et sensibilisation ciblées et à haut niveau effectuées en comité restreint par les experts de la Direction juridique et du Secrétariat Général auprès des Directeurs des fonctions concernées et de leurs collaborateurs directs. Au total 120 personnes, la plupart cadres supérieurs, exerçant des fonctions dans les domaines du commerce et des achats ont suivi la session de trois heures. Des séances de démultiplication sont prévues pour 2014.

SITUATION 2013

Le comité éthique s'est réuni six fois en 2011, année du lancement, puis quatre fois en 2012, et également quatre fois en 2013, conformément au mode de fonctionnement trimestriel établi.

Le bilan de l'année 2013 est le suivant :

- > cas de conflits d'intérêt (*Périmètre Groupe, hors Faurecia*)
En 2013, aucun cas de conflit d'intérêt majeur n'a été recensé.
- > cas de corruption (*Périmètre Groupe, hors Faurecia*)
Aucune condamnation pour fait de corruption n'a été prononcée.
- > cas de non-respect des règles de la concurrence (*Périmètre Groupe, hors Faurecia*)
Aucune condamnation majeure pour infraction aux règles de la concurrence n'a été relevée en 2013. En 2011, la Filiale Peugeot Turquie Popas avait été condamnée à une amende de 6 098 648 euros. Peugeot Turquie Popas a fait appel de cette décision. La procédure est toujours en cours.

APERÇU DES ACTIVITÉS - INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIVISIONS

6.1. > ACTIVITÉ AUTOMOBILE	108	6.3. > BANQUE PSA FINANCE	125
6.1.1. Les faits marquants de l'activité automobile	108	6.3.1. Activité de financement à la clientèle finale	126
6.1.2. Les marchés du Groupe	108	6.3.2. Activité de financement des réseaux de distribution	126
6.1.3. Les modèles de véhicules du Groupe	110	6.3.3. Activité assurance et services	126
6.1.4. Quelques chiffres clés	111	6.3.4. Répartition géographique de la clientèle de Banque PSA Finance	127
6.1.5. Dépendance éventuelle aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou aux nouveaux procédés de fabrication	124		
6.2. > FAURECIA	124	6.4. > PEUGEOT MOTOCYCLES (PMTC)	127
6.2.1. Les quatre activités clés	124		
6.2.2. Le dispositif de production	125		
6.2.3. Les clients	125		

Concernant l'information sectorielle - les secteurs d'activité et les principaux marchés - il convient de se référer à la Note 5 aux États financiers consolidés 2013, au chapitre 20.3.7, ci-après, page 304.

Les informations relatives au chiffre d'affaires et au résultat des différents secteurs opérationnels sont présentés dans le chapitre 9 ci-après, page 139.

Le groupe développe des activités de production et ventes de véhicules, représentant 67 % du chiffre d'affaires, mais aussi d'équipementier automobile, à travers sa filiale Faurecia (sièges d'automobiles, systèmes d'intérieurs, extérieurs d'automobile), représentant 33 % de son chiffre d'affaires et une activité financière, à travers sa filiale Banque PSA Finance, contrôlée à 100 % par PSA Peugeot Citroën. La répartition du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par activité se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires du Groupe			Résultat opérationnel courant du Groupe		
	2013	2012	Variation	2013	2012	Variation
Automobile	36 461	38 299	-4,8 %	(1 042)	(1 496)	454
Faurecia	18 029	17 365	3,8 %	538	516	22
Banque PSA Finance	1 773	1 910	-7,2 %	368	391	-23
Autres activités et éliminations	(2 173)	(2 128)	-2,1 %	(41)	29	-70
TOTAL	54 090	55 446	-2,4 %	(177)	(560)	383
Ventes du Groupe (en milliers d'unités, hors éléments détachés)	2 818	2 820	-0,1 %			

6.1. > ACTIVITÉ AUTOMOBILE

6.1.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ AUTOMOBILE

En 2013, l'activité automobile a été marquée par :

- > des ventes mondiales de véhicules montés et d'éléments détachés à 2 819 000 unités, en baisse de 4,9 % sur l'année, et stabilité des ventes de véhicules montés à - 0,1 % ;
- > une tendance annuelle qui s'inverse au quatrième trimestre avec une hausse de 4 % des ventes de véhicules montés ;
- > une nouvelle progression de la part des ventes hors d'Europe à 42 % contre 38 % en 2012 ;
- > une poursuite de la stratégie de montée en gamme avec 19 % de ventes premium, contre 9 % en 2009 ;
- > le succès des Peugeot 2008 et 308 ;
- > le succès des Citroën C4 Picasso et Grand C4 Picasso ;

- > le lancement réussi de la marque DS en Chine ;
- > PSA Peugeot Citroën reste un leader en matière de réduction d'émissions de CO₂ avec une moyenne de 116,2 grammes/km, soit une baisse de 6,2 grammes par rapport à 2012.

En 2013, le marché automobile mondial a enregistré des évolutions contrastées. Le marché automobile a cru de 4,1 % en 2013 par rapport à 2012.

Ainsi, les marchés européen et russe ont poursuivi leur repli avec respectivement une baisse de 1,6 % (Europe 30), et de 5,4 %.

À l'opposé, le marché chinois a connu une augmentation de + 19,1 %, et le marché latino-américain de + 2,9 %.

Concernant la stratégie et les ambitions du Groupe pour 2014, il convient de se référer au chapitre 12 ci-après.

6.1.2. LES MARCHÉS DU GROUPE

L'information relative aux parts de marchés est issue des statistiques de l'association Auxiliaire de l'Automobile pour les pays d'Europe occidentale, et de divers organismes locaux pour les pays en dehors d'Europe occidentale.

UN MARCHÉ EUROPÉEN QUI ENREGISTRE UN NOUVEAU RECU

Après un repli de 8,6 % en 2012, le marché européen (Europe 30) a de nouveau baissé en 2013 de - 1,6 %.

En 2013, seuls quelques marchés, comme le Royaume-Uni et l'Espagne sont en hausse (respectivement 11 % et 4,1 %).

Ces marchés qui connaissent une reprise sont très loin des niveaux de 2007 : l'Espagne a progressé en 2013 à 809 000 immatriculations contre 1 892 000 en 2007.

La France enregistre un recul de 5,5 %, et l'Italie de 7,6 % à 1 404 000 immatriculations - niveau le plus bas depuis 1979 - contre 2 739 000 en 2007.

En 2013, le Groupe est le 2^e constructeur Européen. Sa part de marché s'établit à 11,94 % sur ce périmètre, contre 12,7 % en 2012, le Groupe privilégiant les canaux de distribution les plus rentables dans ce contexte de marché difficile.

Sur l'Europe, avec 304 000 immatriculations Véhicules Utilitaires Légers (VUL), le Groupe conserve son leadership et affiche une part de marché à 20,7 %, en quasi-stabilité sur 2012.

L'INTERNATIONALISATION DU GROUPE SE CONFIRME

La stratégie d'internationalisation continue de porter ses fruits : la part des véhicules vendus hors d'Europe progresse fortement depuis 2009. Avec 42 % de ses ventes en dehors d'Europe en 2013, représentant 1 189 000 véhicules, PSA Peugeot Citroën est en ligne avec son objectif de réaliser 50 % de ses ventes hors d'Europe en 2015.

CHINE : UNE TRÈS FORTE CROISSANCE

Le marché chinois a enregistré une croissance de 19,1 % en 2013. Dans ce contexte, les ventes du Groupe ont augmenté de 26,1 % à 557 000 unités contre 442 000 en 2012. La part de marché s'établit à 3,64 %. La Chine est le deuxième marché de PSA Peugeot Citroën après la France.

Peugeot enregistre une nouvelle hausse de 25,8 % avec 272 000 unités vendues contre 216 000 en 2012. Les ventes de Citroën progressent de 26,3 % à 285 000 unités contre 226 000 en 2012.

La Peugeot 3008, la Citroën C4L, lancée en début d'année, la Peugeot 301 et la Citroën C-Élysée proposées dès le second semestre 2013 ont contribué fortement au développement commercial du Groupe en Chine.

En 2014, les ventes de PSA Peugeot Citroën devraient continuer de croître avec notamment le développement du réseau commercial sur l'ensemble du territoire et l'élargissement de l'offre.

Les classes moyennes, cœur de cible des ventes du Groupe en Chine, représentent aujourd'hui 25 % de la population chinoise mais devraient représenter 40 % de celle-ci à horizon 2020. Pour accompagner cette évolution, le Groupe prévoit une capacité de production annuelle de 950 000 véhicules dans ses usines de Shenzhen (200 000 unités pour CAPSA) et Wuhan (750 000 unités pour DPCA). La construction d'une 4^e usine par DPCA est à l'étude.

AMÉRIQUE LATINE : UNE SITUATION TOUJOURS CONTRASTÉE

Le marché latino-américain (Argentine, Brésil, Chili, Mexique) a progressé de 2,9 % au global en 2013 avec 5 937 000 immatriculations. L'analyse détaillée de ce chiffre montre des disparités locales importantes.

Le marché brésilien est ainsi en baisse de 1,5 % pour la première fois depuis 10 ans. Ce recul apparaît alors que la baisse d'IPI ⁽¹⁾ opérée en 2012 a été maintenue durant toute l'année 2013 et que l'agressivité des offres commerciales a été très forte notamment sur le second semestre. Cependant l'évolution des taux de change sur la zone (versus euro) est très défavorable et pénalise fortement la performance économique du Groupe.

Le taux d'intégration locale des activités du Groupe à un niveau bas amplifie cet effet change.

Le Groupe a réalisé 123 000 ventes au Brésil en 2013.

Dans ce contexte, les ventes de PSA Peugeot Citroën dans la zone sont en croissance de 7 % par rapport à 2012 avec 303 000 unités vendues pour la zone Amérique latine, avec une part de marché de 4,9 %. En Argentine, le groupe PSA poursuit sa forte croissance avec 140 100 immatriculations en 2013 qui représentent une croissance de 25,5 % par rapport à 2012. Le Groupe y a notamment réussi les lancements de la Peugeot 208 et de la Citroën C4 Lounge dont les ventes sont d'ores-et-déjà au-dessus des prévisions. Les immatriculations du Groupe ont enregistré une forte croissance tant au Chili (+ 31,5 %) qu'au Mexique (+ 33,4 %), bien supérieure aux marchés qui augmentent de respectivement + 10,3 % et + 7,9 %.

RUSSIE : UN RECU IMPORTANT DU MARCHÉ AUTOMOBILE

Dans le contexte d'un ralentissement de l'économie russe, le marché automobile a connu un net recul de 5,4 % en 2013. La part de marché du Groupe est en recul de 0,3 point, à 2,3 %.

En 2013, les lancements de véhicules adaptés au marché, les Peugeot 301 et 208 d'une part, la Citroën C-Élysée d'autre part sont venus compléter l'offre des marques. À noter que la Citroën C4 Sedan, produite localement à Kaluga, a été lancée en juin. Ces modèles permettront au Groupe de renforcer sa présence sur le marché russe en 2014.

Le Groupe a réalisé 61 000 ventes en Russie en 2013.

RESTE DU MONDE

Grâce au succès des Peugeot 301 et Citroën C4L et C-Élysée, les ventes du Groupe progressent également hors de ces trois destinations, notamment en Algérie : + 6,9 % et en Turquie : + 7,6 %.

Les activités du Groupe en Iran sont suspendues depuis février 2012. Pour rappel, cette activité a représenté en 2011 entre 1,5 % et 2 % du chiffre d'affaires de la division Automobile du Groupe. Le Groupe suit avec attention l'évolution de la situation. Cependant, les sanctions ne sont pas levées mais temporairement suspendues pour une durée de 6 mois et dans ce cadre, le Groupe a repris contact avec des partenaires.

Pour des informations détaillées, il convient de se reporter aux chiffres clés, paragraphe 6.1.4 ci-après.

(1) « Imposto sobre Produtos Industrializados » (taxe sur les produits industriels).

(2) Les véhicules Premium offrent un niveau de prestations automobiles référent dans leur segment (plaisir de conduite, sécurité, qualité de finition, connectivité, confort, etc.) et regroupent les modèles distinctifs des segments A, B et C (Peugeot 207CC, 2008, 308CC, RCZ, 3008, 4008 et Citroën DS3, DS3 Cabrio, DS4, C4-AIRCROSS) et les modèles des segments D et E (Peugeot 508, 407 et Citroën DS5, C5, C6).

6.1.3. LES MODÈLES DE VÉHICULES DU GROUPE

DES MARQUES DIFFÉRENCIÉES

Le Groupe a mis en œuvre une stratégie claire de différenciation et de repositionnement de ses marques afin d'élargir la clientèle de base de ses trois marques : DS, Peugeot et Citroën. Ainsi, la marque Peugeot représente l'élégance et la tenue de route, la marque DS le luxe « à la française » et la marque Citroën le confort et l'innovation utile.

Cette stratégie s'est matérialisée :

- > pour la marque Peugeot, par une montée en gamme avec un mix riche ;
- > pour la marque Citroën, par un renouvellement de la gamme et une accélération en Chine ;
- > pour la marque DS, par l'extension de la gamme en Europe et par une accélération en Chine couplée au développement du réseau de concessionnaires

DES VENTES PREMIUM EN AUGMENTATION

La stratégie de montée en gamme du Groupe s'appuie sur des marques fortes, avec des territoires clients différenciés.

La montée en gamme du Groupe se traduit par une augmentation des ventes premium⁽²⁾ qui passent de 505 000 unités en 2012 à 540 000 unités en 2013, soit 19 % du volume total des ventes.

Les véhicules dotés de la technologie hybride diesel « HYbrid4 » contribuent à la montée en gamme des marques : en Europe, ils représentent 11 % des ventes de Peugeot 3008, 16 % des Peugeot 508 et 34 % des Citroën DS5.

Au total, le Groupe a vendu 24 319 véhicules hybrides en 2013 et devient ainsi le numéro 2 des ventes de véhicules hybrides en Europe.

DES LANCEMENTS RÉUSSIS

En 2013, PSA Peugeot Citroën a lancé avec succès de nouveaux modèles.

Le crossover urbain Peugeot 2008, lancé au printemps dernier, et la nouvelle Peugeot 308 enregistrent des résultats supérieurs aux objectifs, avec respectivement 110 000 et 60 000 commandes. L'objectif pour la Peugeot 308 est de vendre 150 000 véhicules en Europe en 2015, quand tous les moteurs de la gamme auront été lancés.

Pour Citroën, les nouveaux C4 Picasso et Grand C4 Picasso permettent, avec 58 000 commandes, de dynamiser les résultats de la marque.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ : PSA PEUGEOT CITROËN FAIT LA COURSE EN TÊTE ET DEVANCE LES NORMES EUROPÉENNES

Le Groupe poursuit la réduction des émissions de CO₂ de ses véhicules et s'affirme comme l'un des leaders européens dans ce domaine. Avec une moyenne de 115,9 g de CO₂ émis par km⁽¹⁾ en 2013 contre 122,4 g CO₂/km en 2012, les objectifs fixés par Bruxelles pour 2015 (130 g CO₂/km) sont déjà atteints et dépassés.

55,3 % des véhicules vendus par le Groupe en Europe émettent moins de 111 g CO₂/km contre 39,1 % en 2012.

La baisse des émissions de CO₂ s'illustre notamment grâce à de nouvelles technologies développées et lancées au cours de l'année 2013 :

- > la plateforme modulaire nouvelle génération EMP2 déployée dès 2013 sur les sites de Vigo, pour le nouveau Citroën C4 Picasso et Sochaut pour la nouvelle Peugeot 308. Cette nouvelle plateforme permettra de développer des silhouettes diversifiées sur les segments C et D, avec des performances inégalées, en particulier en ce qui concerne les émissions de CO₂. Les motorisations thermiques optimisées avec la famille de moteurs essence trois cylindres, incluant les versions Turbo PureTech 110 et 130 ch, lancées fin octobre sur le site Française de Mécanique ;
- > la technologie exclusive de dépollution diesel Blue HDi, pour répondre à la norme Euro 6 et abaisser les émissions d'oxyde d'azote du moteur diesel au niveau de l'essence. Cette nouvelle ligne d'échappement lancée fin 2013 sur la Peugeot 508 et la Citroën C4, sera déployée progressivement sur la gamme des véhicules diesel dans le courant de l'année 2014 ;
- > les technologies hybrides avec la généralisation de la deuxième génération du Stop & Start e-HDi sur les gammes diesel Peugeot et Citroën ;
- > la technologie Hybride diesel « HYbrid4 » qui poursuit son développement en Europe avec plus de 50 000 véhicules Peugeot et Citroën équipés de cette technologie, commercialisés depuis leur lancement.

Pour des informations complémentaires, notamment sur les zones géographiques concernées, il convient de se référer au paragraphe 11.1.3. ci-après.

(1) Janvier à décembre 2013.

6.1.4. QUELQUES CHIFFRES CLÉS

GRUPE PSA PEUGEOT CITROËN - VENTES MONDIALES CONSOLIDÉES

Continent	Marque	Année 2013	Année 2012
Europe*	Peugeot	879 000	948 000
	Citroën	750 000	811 000
	Total PSA Peugeot Citroën	1 629 000	1 758 000
Russie	Peugeot	33 000	45 000
	Citroën	29 000	34 000
	Total PSA Peugeot Citroën	61 000	78 000
Amérique latine	Peugeot	183 000	173 000
	Citroën	120 000	110 000
	Total PSA Peugeot Citroën	303 000	283 000
Chine	Peugeot	272 000	216 000
	Citroën	285 000	226 000
	Total PSA Peugeot Citroën	557 000	442 000
Reste du monde	Peugeot	185 000	174 000
	Citroën	82 000	84 000
	Total PSA Peugeot Citroën	267 000	239 000
Total véhicules montés (VM)	Peugeot	1 552 000	1 555 000
	Citroën	1 266 000	1 265 000
	Total PSA Peugeot Citroën	2 818 000	2 820 000
Total éléments détachés (ED)	Peugeot	1 100	145 000
	Citroën	0	0
	Total PSA Peugeot Citroën	1 100	145 000
TOTAL VM + ED	Peugeot	1 553 000	1 700 000
	Citroën	1 266 000	1 265 000
	TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN	2 819 000	2 965 000

* Europe : UE + AELE + Croatie + Bosnie + Kosovo + Macédoine + Montenegro + Serbie.

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - VENTES MONDIALES PAR MODÈLE

Marque	Modèle	Année 2013	Année 2012
Peugeot	Ion	500	2 900
	107	57 700	76 400
	206	72 700	199 900
	207	59 200	147 900
	208	334 400	220 800
	2008	74 400	100
	301	72 200	4 800
	307	15 900	35 400
	308	240 700	252 000
	3008	140 600	108 300
	5008	44 400	52 500
	405	0	110 600
	407	0	100
	408	83 100	80 000
	508	89 500	121 700
	807	2 800	4 500
	4007	800	2 700
	4008	9 100	9 300
	RCZ	9 200	11 100
	Bipper	22 700	26 000
Partner	143 100	149 800	
Expert	26 100	29 500	
Boxer	53 500	53 900	
TOTAL		1 552 700	1 700 000

Marque	Modèle	Année 2013	Année 2012	
Citroën	C-Zéro	300	3 300	
	C1	59 400	66 700	
	C2	10 000	14 600	
	C3	177 100	215 800	
	C3 Picasso	90 000	84 700	
	DS3	69 000	68 200	
	ZX	55 900	55 600	
	Xsara Picasso	0	4 000	
	C-Élysée	56 200	5 600	
	C4	283 300	263 800	
	C4 Picasso	99 900	82 900	
	DS4	29 800	33 200	
	C5	65 500	76 300	
	DS5	23 900	27 800	
	C6	0	1 600	
	C8	2 800	4 100	
	C4 Aircrosser	13 600	17 000	
	C-Crosser	100	3 300	
	Nemo	19 400	28 500	
	Berlingo	140 700	139 800	
Jumpy	25 000	24 900		
Jumper	43 700	43 100		
Autres	100	0		
TOTAL		1 266 000	1 264 900	
PSA Peugeot Citroën	Voitures particulières (VP)	2 448 600	2 595 300	
	Véhicules utilitaires légers (VUL)	370 100	369 600	
	VP + VU dont diesel	Total PSA Peugeot Citroën	1 343 500	1 471 000
	dont électrique	Total PSA Peugeot Citroën	1 200	6 600
	dont hybride	Total PSA Peugeot Citroën	22 100	25 800
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN		2 818 700	2 964 900	

IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2013	2012
	Volume	Volume
France	1 790 500	1 898 800
Allemagne	2 952 400	3 082 500
Autriche	319 000	336 000
Belux	532 700	537 100
Danemark	181 900	170 600
Espagne	722 700	699 600
Finlande	103 300	111 100
Grèce	58 700	58 500
Irlande	74 300	79 600
Islande	7 300	7 900
Italie	1 303 400	1 402 900
Norvège	142 200	138 000
Pays-Bas	417 000	502 500
Portugal	105 900	95 300
Royaume-Uni	2 264 700	2 044 600
Suède	269 600	279 900
Suisse	307 900	328 100
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	11 553 500	11 773 000
Croatie	27 800	31 400
Hongrie	56 100	53 100
Pologne	289 000	270 900
République tchèque	164 700	174 000
Slovaquie	65 500	68 600
Slovénie	52 300	50 100
TOTAL PECO	655 400	648 000
Pays baltes	42 500	42 300
Bulgarie + Roumanie	89 700	93 100
Malte + Chypre	12 800	16 800
TOTAL EUROPE 30 PAYS	12 354 000	12 573 300

IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2013	2012
	Volume	Volume
France	367 300	384 100
Allemagne	218 000	225 000
Autriche	30 800	31 600
Belux	60 100	61 400
Danemark	24 500	24 600
Espagne	85 800	77 100
Finlande	11 200	12 300
Grèce	3 500	3 800
Irlande	11 100	10 800
Islande	600	500
Italie	101 800	117 400
Norvège	32 300	33 400
Pays-Bas	50 800	56 700
Portugal	18 200	16 000
Royaume-Uni	279 000	247 900
Suède	37 700	40 000
Suisse	32 100	33 800
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	1 364 900	1 376 400
Croatie	5 300	3 700
Hongrie	11 600	11 100
Pologne	42 500	40 900
République tchèque	11 800	12 000
Slovaquie	5 600	5 800
Slovénie	6 200	5 800
TOTAL PECO	83 000	79 200
Pays baltes	7 300	6 800
Bulgarie + Roumanie	13 200	15 300
Malte + Chypre	1 500	1 800
TOTAL EUROPE 30 PAYS	1 469 900	1 479 500

**IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS
SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS**

Pays	2013	2012
	Volume	Volume
France	2 157 800	2 282 800
Allemagne	3 170 400	3 307 500
Autriche	349 900	367 700
Belux	592 700	598 500
Danemark	206 400	195 200
Espagne	808 600	776 700
Finlande	114 500	123 400
Grèce	62 200	62 300
Irlande	85 400	90 400
Islande	7 900	8 400
Italie	1 405 100	1 520 300
Norvège	174 400	171 400
Pays-Bas	467 800	559 200
Portugal	124 200	111 400
Royaume-Uni	2 543 700	2 292 500
Suède	307 200	319 900
Suisse	340 000	361 900
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	12 918 300	13 149 400
Croatie	33 100	35 000
Hongrie	67 700	64 100
Pologne	331 500	311 800
République tchèque	176 500	186 000
Slovaquie	71 100	74 400
Slovénie	58 500	55 900
TOTAL PECO	738 400	727 200
Pays baltes	49 800	49 100
Bulgarie + Roumanie	103 000	108 500
Malte + Chypre	14 300	18 600
TOTAL EUROPE 30 PAYS	13 823 800	14 052 700

IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS EN EUROPE (30 PAYS) PAR CONSTRUCTEUR

Rang	Groupes	2013		2012	
		Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
1	VAG	3 261 000	23,6 %	3 287 300	23,4 %
2	PSA Peugeot Citroën	1 650 800	11,9 %	1 779 400	12,7 %
	> Citroën	753 500	5,5 %	824 600	5,9 %
	> Peugeot	897 300	6,5 %	954 800	6,8 %
3	Groupe Renault	1 332 300	9,6 %	1 297 700	9,2 %
4	Groupe Ford	1 093 000	7,9 %	1 115 800	7,9 %
5	G.M.	1 045 100	7,6 %	1 088 300	7,7 %
6	Groupe Fiat	935 900	6,8 %	998 200	7,1 %
7	Daimler AG	835 700	6,0 %	807 300	5,7 %
8	Groupe BMW	797 900	5,8 %	802 800	5,7 %
9	Groupe Hyundai	773 900	5,6 %	781 200	5,6 %
10	Groupe Toyota	577 600	4,2 %	585 800	4,2 %
11	Nissan	471 700	3,4 %	486 700	3,5 %
12	Groupe Geely	231 400	1,7 %	232 100	1,7 %
13	Groupe Suzuki	153 700	1,1 %	156 200	1,1 %
14	Tata	153 100	1,1 %	141 800	1,0 %
15	Mazda	148 200	1,1 %	125 600	0,9 %
16	Honda	139 500	1,0 %	140 700	1,0 %
17	Mitsubishi	96 700	0,7 %	91 800	0,7 %
18	Autres	75 000	0,5 %	81 400	0,6 %
19	Subaru	39 000	0,3 %	42 200	0,3 %
20	Isuzu	12 200	0,1 %	10 400	0,1 %

**GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES
SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS**

Pays	2013		2012	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	527 900	29,5 %	571 900	30,1 %
Allemagne	103 200	3,5 %	132 500	4,3 %
Autriche	17 900	5,6 %	25 500	7,6 %
Belux	77 400	14,5 %	83 500	15,6 %
Danemark	26 600	14,6 %	28 300	16,6 %
Espagne	104 200	14,4 %	108 100	15,5 %
Finlande	5 100	5,0 %	6 300	5,7 %
Grèce	4 800	8,1 %	6 700	11,5 %
Irlande	3 400	4,6 %	3 400	4,3 %
Islande	100	1,7 %	200	3,1 %
Italie	120 600	9,2 %	138 600	9,9 %
Norvège	7 700	5,4 %	9 800	7,1 %
Pays-Bas	49 700	11,9 %	65 900	13,1 %
Portugal	14 500	13,7 %	13 100	13,8 %
Royaume-Uni	183 800	8,1 %	173 100	8,5 %
Suède	12 200	4,5 %	16 200	5,8 %
Suisse	22 800	7,4 %	24 000	7,3 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	1 282 000	11,1 %	1 407 200	12,0 %
Croatie	3 700	13,4 %	5 100	16,3 %
Hongrie	3 700	6,6 %	2 700	5,1 %
Pologne	21 700	7,5 %	21 900	8,1 %
République tchèque	13 200	8,0 %	12 400	7,1 %
Slovaquie	7 200	11,0 %	6 100	8,9 %
Slovénie	7 100	13,6 %	7 300	14,6 %
TOTAL PECO	56 700	8,6 %	55 500	8,6 %
Pays baltes	3 000	6,9 %	3 800	9,0 %
Bulgarie + Roumanie	4 400	4,9 %	4 600	4,9 %
Malte + Chypre	1 100	8,2 %	1 100	6,7 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	1 347 000	10,9 %	1 472 200	11,7 %

GRUPE PSA PEUGEOT CITROËN - IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2013		2012	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	122 800	33,4 %	129 000	33,6 %
Allemagne	19 100	8,7 %	21 400	9,5 %
Autriche	3 000	9,9 %	3 400	10,6 %
Belux	15 500	25,9 %	15 500	25,2 %
Danemark	3 100	12,8 %	3 500	14,3 %
Espagne	27 400	32,0 %	25 100	32,5 %
Finlande	700	6,4 %	700	6,1 %
Grèce	300	8,7 %	300	8,8 %
Irlande	1 200	11,0 %	1 200	10,7 %
Islande	0	6,4 %	0	3,2 %
Italie	16 100	15,8 %	17 000	14,5 %
Norvège	5 400	16,6 %	5 300	15,7 %
Pays-Bas	8 300	16,4 %	8 900	15,7 %
Portugal	5 300	29,0 %	4 800	30,0 %
Royaume-Uni	44 400	15,9 %	40 000	16,1 %
Suède	5 000	13,2 %	6 300	15,7 %
Suisse	3 700	11,7 %	4 100	12,1 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	281 500	20,6 %	286 500	20,8 %
Croatie	1 500	27,5 %	1 000	27,7 %
Hongrie	2 000	17,2 %	1 900	17,2 %
Pologne	8 000	18,9 %	7 400	18,1 %
République tchèque	2 600	21,9 %	2 200	18,1 %
Slovaquie	1 700	30,0 %	1 800	30,5 %
Slovénie	2 400	39,3 %	2 300	39,4 %
TOTAL PECO	18 200	21,9 %	16 500	20,9 %
Pays baltes	1 700	23,4 %	1 500	22,2 %
Bulgarie + Roumanie	2 000	15,4 %	2 300	14,9 %
Malte + Chypre	300	17,6 %	300	18,2 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	303 700	20,7 %	307 100	20,8 %

GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2013		2012	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	650 700	30,2 %	700 900	30,7 %
Allemagne	122 200	3,9 %	153 900	4,7 %
Autriche	20 900	6,0 %	28 800	7,8 %
Belux	93 000	15,7 %	99 000	16,5 %
Danemark	29 700	14,4 %	31 800	16,3 %
Espagne	131 600	16,3 %	133 200	17,2 %
Finlande	5 800	5,1 %	7 100	5,7 %
Grèce	5 100	8,1 %	7 100	11,4 %
Irlande	4 700	5,5 %	4 600	5,1 %
Islande	200	2,0 %	300	3,1 %
Italie	136 700	9,7 %	155 600	10,2 %
Norvège	13 100	7,5 %	15 000	8,8 %
Pays-Bas	58 000	12,4 %	74 800	13,4 %
Portugal	19 800	16,0 %	17 900	16,1 %
Royaume-Uni	228 200	9,0 %	213 200	9,3 %
Suède	17 200	5,6 %	22 400	7,0 %
Suisse	26 600	7,8 %	28 100	7,8 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	1 563 500	12,1 %	1 693 700	12,9 %
Croatie	5 200	15,7 %	6 100	17,5 %
Hongrie	5 700	8,5 %	4 600	7,2 %
Pologne	29 700	9,0 %	29 300	9,4 %
République tchèque	15 800	9,0 %	14 600	7,9 %
Slovaquie	8 900	12,5 %	7 900	10,6 %
Slovénie	9 500	16,3 %	9 600	17,1 %
TOTAL PECO	74 900	10,1 %	72 100	9,9 %
Pays baltes	4 700	9,3 %	5 300	10,8 %
Bulgarie + Roumanie	6 500	6,3 %	6 800	6,3 %
Malte + Chypre	1 300	9,2 %	1 400	7,8 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	1 650 800	11,9 %	1 779 400	12,7 %

MARQUE PEUGEOT - IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2013		2012	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	350 100	16,2 %	369 100	16,2 %
Allemagne	63 900	2,0 %	81 700	2,5 %
Autriche	11 800	3,4 %	16 100	4,4 %
Belux	48 400	8,2 %	50 800	8,5 %
Danemark	15 800	7,6 %	17 200	8,8 %
Espagne	71 100	8,8 %	67 500	8,7 %
Finlande	2 900	2,6 %	3 700	3,0 %
Grèce	1 600	2,5 %	2 700	4,3 %
Irlande	2 800	3,2 %	2 800	3,1 %
Islande	100	0,7 %	100	1,8 %
Italie	71 500	5,1 %	78 800	5,2 %
Norvège	8 200	4,7 %	9 200	5,4 %
Pays-Bas	35 400	7,6 %	46 300	8,3 %
Portugal	12 100	9,8 %	10 900	9,8 %
Royaume-Uni	126 900	5,0 %	121 100	5,3 %
Suède	9 800	3,2 %	13 900	4,3 %
Suisse	13 500	4,0 %	14 000	3,9 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	845 700	6,5 %	906 100	6,9 %
Croatie	2 800	8,4 %	3 200	9,2 %
Hongrie	3 000	4,5 %	2 500	3,9 %
Pologne	18 100	5,5 %	16 000	5,1 %
République tchèque	8 900	5,0 %	7 900	4,2 %
Slovaquie	5 000	7,1 %	4 800	6,4 %
Slovénie	5 500	9,3 %	5 600	10,0 %
TOTAL PECO	43 300	5,9 %	39 900	5,5 %
Pays baltes	2 800	5,6 %	3 600	7,3 %
Bulgarie + Roumanie	4 400	4,2 %	4 100	3,8 %
Malte + Chypre	1 100	7,4 %	1 100	6,0 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	897 300	6,5 %	954 800	6,8 %

MARQUE CITROËN - IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pays	2013		2012	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	300 600	13,9 %	331 800	14,5 %
Allemagne	58 300	1,8 %	72 200	2,2 %
Autriche	9 100	2,6 %	12 800	3,5 %
Belux	44 600	7,5 %	48 200	8,1 %
Danemark	14 000	6,8 %	14 600	7,5 %
Espagne	60 500	7,5 %	65 700	8,5 %
Finlande	2 900	2,5 %	3 400	2,8 %
Grèce	3 500	5,6 %	4 400	7,0 %
Irlande	1 900	2,2 %	1 800	1,9 %
Islande	100	1,3 %	100	1,4 %
Italie	65 200	4,6 %	76 800	5,1 %
Norvège	4 900	2,8 %	5 800	3,4 %
Pays-Bas	22 600	4,8 %	28 500	5,1 %
Portugal	7 700	6,2 %	7 000	6,3 %
Royaume-Uni	101 300	4,0 %	92 000	4,0 %
Suède	7 400	2,4 %	8 500	2,7 %
Suisse	13 100	3,8 %	14 000	3,9 %
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	717 700	5,6 %	787 600	6,0 %
Croatie	2 400	7,3 %	2 900	8,4 %
Hongrie	2 700	4,0 %	2 200	3,4 %
Pologne	11 600	3,5 %	13 300	4,3 %
République tchèque	6 900	3,9 %	6 700	3,6 %
Slovaquie	3 900	5,4 %	3 100	4,2 %
Slovénie	4 100	7,0 %	4 000	7,2 %
TOTAL PECO	31 500	4,3 %	32 200	4,4 %
Pays baltes	1 900	3,8 %	1 700	3,5 %
Bulgarie + Roumanie	2 100	2,0 %	2 800	2,5 %
Malte + Chypre	200	1,7 %	300	1,8 %
TOTAL EUROPE 30 PAYS	753 500	5,5 %	824 600	5,9 %

GRUPE PSA PEUGEOT CITROËN - PRODUCTION PAR MODÈLE

Marque	Modèle	2013	2012	
Peugeot	Ion	500	1 800	
	107	57 300	74 900	
	206	71 500	187 300	
	207	54 800	135 400	
	208	333 800	242 900	
	2008	78 800	100	
	301	76 900	11 600	
	307	16 700	34 900	
	308	243 500	245 700	
	3008	138 700	104 000	
	5008	44 300	49 300	
	405	0	108 400	
	408	85 300	77 500	
	508	86 800	116 400	
	807	2 700	4 200	
	4007	0	2 300	
	4008	7 700	12 200	
	RCZ	8 300	9 800	
	Bipper	22 400	24 200	
	Partner	143 000	142 300	
Expert	26 300	28 200		
Boxer	52 900	54 200		
TOTAL		1 552 200	1 667 500	
Citroën	C-Zéro	500	1 800	
	C1	58 500	65 800	
	C2	9 800	14 800	
	C3	177 600	210 700	
	C3 Picasso	91 200	82 300	
	DS3	68 200	68 800	
	ZX	55 100	55 600	
	Xsara Picasso	0	1 800	
	C-Élysée	59 400	7 000	
	C4	278 600	261 700	
	C4 Picasso	104 700	80 600	
	DS4	29 300	30 700	
	C5	64 200	72 500	
	DS5	22 600	29 700	
	C6	0	1 400	
	C8	2 700	3 700	
	C4 Aircrosser	11 800	21 700	
	C-Crosser	0	2 300	
	Nemo	19 300	27 500	
	Berlingo	140 800	136 800	
Jumpy	25 300	23 600		
Jumper	42 400	43 400		
Autres	100	0		
TOTAL		1 262 000	1 244 200	
PSA Peugeot Citroën	Voitures particulières (VP)	2 445 900	2 554 100	
	Véhicules utilitaires légers (VUL)	368 300	357 700	
	VP + VU dont diesel	Total PSA Peugeot Citroën	1 338 900	1 427 200
	dont électrique	Total PSA Peugeot Citroën	1 400	3 700
	dont hybride	Total PSA Peugeot Citroën	21 200	26 200
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN		2 814 200	2 911 800	

6.1.5. DÉPENDANCE ÉVENTUELLE AUX BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU AUX NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION

Il convient de se référer aux chapitres 4.1.5, 4.1.6 et 4.4.5, ci-avant.

6.2. > FAURECIA

Équipementier automobile, Faurecia⁽¹⁾ est concentré sur un nombre ciblé d'activités clefs de l'automobile. Dans chacun de ses métiers - sièges d'automobiles, systèmes d'intérieur, extérieur d'automobiles et technologies de contrôle des émissions - Faurecia occupe une place parmi les trois leaders mondiaux.

Suite à l'opération de remboursement anticipé par Faurecia de son émission OCEANE 2009, Peugeot S.A. détient depuis le 31 décembre 2013 51,701 % du capital et 68,006 % des droits de vote au sein de Faurecia.

Avec 320 sites de production dans 34 pays, Faurecia est actif sur l'ensemble des continents. Sa stratégie industrielle s'articule autour de deux axes:

- > d'une part, être capable d'accompagner les grands constructeurs automobiles dans leur stratégie mondiale, notamment sur les marchés émergents à forte croissance ;
- > d'autre part, optimiser en permanence la répartition mondiale de ses sites pour offrir à ses clients les meilleures performances de coûts et de qualité.

Faurecia emploie 97 500 salariés dans le monde.

Faurecia analyse son chiffre d'affaires principalement sur la base des ventes de produits (livraisons de pièces et composants aux constructeurs automobiles). En outre, le groupe génère des revenus provenant de deux autres sources. D'une part, le groupe vend des monolithes, qui sont des composants utilisés dans les convertisseurs catalytiques pour lignes d'échappement (classés dans les Technologies de contrôle des émissions). Les monolithes sont refacturés aux constructeurs pour leur prix de revient (*pass-through basis*) et intégrés aux systèmes d'échappement par Faurecia dans le cadre de contrats globaux. Ils ne génèrent de ce fait aucune marge, tout en étant particulièrement sensibles aux fluctuations des cours des métaux précieux qui les composent. D'autre part, le groupe perçoit des revenus des ventes d'outillages, de recherche et développement et de prototypes.

En 2013, Faurecia a réalisé un chiffre d'affaires de 18 028 millions d'euros, à comparer à 17 365 millions d'euros en 2012 (pour plus de détails sur le chiffre d'affaires de Faurecia, il convient de se reporter au paragraphe 9.2.3.2. ci-après).

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2013 ressort positif à 538 millions d'euros, représentant 3,0 % du chiffre d'affaires, à comparer à un résultat opérationnel courant de 514 millions d'euros en 2012.

6.2.1. LES QUATRE ACTIVITÉS CLÉS

SIÈGES D'AUTOMOBILE

Faurecia conçoit et assemble des sièges et en fabrique les principaux composants que sont les armatures, les mécanismes de réglages, les mousses et les coiffes, les accessoires de confort et de sécurité. En 2013, cette activité représentait 35,7 % des ventes produit hors monolithes.

Architecte du siège, Faurecia oriente le design des structures de sièges autour de concepts produits et process, qui sont adaptés aux plateformes des constructeurs.

SYSTÈMES D'INTÉRIEUR

Faurecia conçoit et produit des planches de bord, des consoles centrales et des panneaux de porte répondant aux attentes et aux besoins des constructeurs automobiles. Il leur offre les solutions les plus avancées en matière de sécurité des passagers, d'aménagement de l'espace intérieur ou de réduction du poids.

En matière d'acoustique, Faurecia propose à ses clients des produits optimisant la performance d'insonorisation (isolation et absorption).

En 2013, l'activité Systèmes d'intérieur représentait 27,7 % des ventes produit hors monolithes.

(1) Pour plus d'informations concernant Faurecia, il convient de se reporter au site internet www.faurecia.fr et au document de référence 2013 de Faurecia.

EXTÉRIEUR D'AUTOMOBILE

Faurecia est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de modules de bloc avant et de faces avant en matériaux composites. C'est aussi l'un des premiers fournisseurs de pare-chocs et de groupes motoventilateurs en Europe. En 2013, cette activité représentait 12,1 % des ventes produit hors monolithes.

TECHNOLOGIES DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

Faurecia, leader mondial des Technologies de contrôle des émissions, développe, produit et commercialise des systèmes d'échappement complets répondant à toutes les exigences du marché. Pour satisfaire aux normes internationales, de plus en plus contraignantes, Faurecia travaille à réduire la pollution dès la phase de conception de ses produits et assiste les constructeurs dans leur recherche de nouvelles configurations moteur en ouvrant la voie de solutions technologiques innovantes comme le filtre à particules diesel. En 2013, cette activité représentait 24,5 % des ventes produit hors monolithes.

6.2.2. LE DISPOSITIF DE PRODUCTION

Faurecia travaille aujourd'hui avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles, ce qui nécessite une implantation internationale. Les ventes produit hors monolithes 2013 de Faurecia par zone géographique se répartissent comme suit : 54 % en Europe, 27 % en Amérique du Nord, 13 % en Asie, 5 % en Amérique latine et 1 % dans les autres pays.

Le Groupe adapte son dispositif de production en fonction des besoins et des attentes des constructeurs. En conséquence, si les deux tiers de ses usines sont des sites de composants, implantés de manière à optimiser les coûts de fabrication et de logistique, un tiers d'entre elles fonctionnent en mode juste-à-temps.

6.2.3. LES CLIENTS

En 2013, Faurecia a poursuivi la diversification de son portefeuille client, le Groupe Volkswagen demeurant le premier client de Faurecia représentant 25 % des ventes produit hors monolithes. Ford représente 15 % des ventes

produit hors monolithes, PSA Peugeot Citroën 14 %, Renault Nissan 11 %, GM 8 % et BMW 7 %.

6.3. > BANQUE PSA FINANCE

Contrôlée directement à 100 % par des sociétés du groupe PSA et étroitement associée à la politique commerciale des marques Peugeot et Citroën, Banque PSA Finance (BPF) assure dans les 23 pays où elle est implantée le financement des ventes des véhicules par les réseaux des deux marques.

Elle assure par ailleurs aux réseaux des deux marques le financement de leurs stocks de véhicules neufs et occasions de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que le besoin de fonds de roulement, et propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements et de services.

Le plus souvent, l'offre BPF aux particuliers ou entreprises associe aux financements des assurances et services au sein de produits packagés.

L'organisation de Banque PSA Finance garantit que les décisions d'octroi de financement de Banque PSA Finance sont totalement indépendantes des deux marques et du réseau de distribution et ne peuvent en aucun cas être influencées par ces derniers.

En mars 2013, Banque PSA Finance, s'est engagée dans l'activité d'épargne « grand public » sous la marque PSA Banque en créant le livret Distingo. Cette nouvelle activité a généré un encours s'élevant à 955 millions d'euros au 31/12/2013, contribuant ainsi activement à la diversification des sources de refinancement de BPF.

Le 30 juillet 2013, la Commission européenne a approuvé l'octroi par l'État français d'une garantie à hauteur de 7 milliards d'euros sur les titres financiers émis par BPF entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016

afin de conforter le refinancement de BPF sur les marchés financiers. Concernant l'utilisation de la garantie de l'État, il convient de se reporter au paragraphe 10.4.2 ci-après et à la Note 36.1 A(B) aux États financiers consolidés 2013.

L'accord définitif de la Commission européenne sur la garantie de l'État en faveur de Banque PSA Finance a été obtenu le 30 juillet 2013. Dans le cadre de cet accord, l'état français a pris un certain nombre d'engagements auprès de la Commission européenne qui seront en vigueur jusqu'au 15 décembre 2015, dont principalement un engagement relatif au retour à la viabilité du Groupe, par lequel PSA Peugeot Citroën serait amené à prendre des mesures appropriées pour le réduire si l'endettement net venait à dépasser un seuil donné, un engagement de recueillir l'autorisation préalable de la Commission Européenne pour procéder à des acquisitions d'un montant supérieur à 100 millions d'euros par an.

L'ensemble des opérations de refinancement bancaires menées en 2013 - nouveau crédit syndiqué, prolongation d'une ligne revolving, extension d'une ligne de crédit, renouvellement de ses lignes bancaires bilatérales - permet à Banque PSA Finance de confirmer 11,5 milliards d'euros de crédit bancaire moyen terme. Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation, à la mise en place de l'activité épargne et aux émissions obligataires avec garantie de l'État, assure au refinancement de Banque PSA Finance une visibilité et une grande robustesse en montant et en durée. En 2013, la titrisation et autres financements LTRO (*Long Term Refinancing Operation*) dépassent 7 milliards d'euros, les lignes de crédit bancaires atteignent 4,3 milliards d'euros et le recours aux marchés de

capitaux s'élève à 7,6 milliards d'euros. Enfin, l'encours généré par l'activité d'épargne s'élève à 955 millions d'euros au 31/12/2013.

Au 31 décembre 2013 le produit net bancaire de Banque PSA Finance s'est établi à 891 millions d'euros contre 1 075 millions d'euros en 2012. L'encours global de crédit est en baisse de 7,6 % pour s'établir à 21 312 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 23 061 millions d'euros à fin décembre 2012.

Pour une information détaillée sur les résultats de Banque PSA Finance, il convient de se reporter au paragraphe 9.2.3.4. ci-après.

Banque PSA Finance dispose d'une structure financière solide grâce à un ratio de solvabilité Bâle II de 12,95 % au 31 décembre 2013. Elle dispose d'une réserve de liquidité de plus de 1 milliard d'euros qui lui assure plus de six mois de visibilité de trésorerie. Elle n'a pas d'activité de marché pour compte propre.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de son activité transfrontalière, Banque PSA Finance a été intégrée cette année dans la liste des 130 « établissements significatifs » de la zone euro qui seraient supervisés directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) à compter de 2014.

Le 19 février 2014, le Groupe et Banque PSA Finance ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Santander Consumer Finance pour créer un partenariat à parts égales pour développer les activités de BPF en Europe. Pour plus de précisions il convient de se reporter au chapitre 12 ci-après.

PSA Banque développe sa gamme DISTINGO en France, avec le lancement le 24 mars d'un compte à terme à taux fixe - Distingo Fixe. Ce compte est réservé aux titulaires d'un livret d'épargne DISTINGO et offre un placement rémunérateur avec un taux actuariel annuel brut de 3,10 % sur deux ans.

6.3.1. ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À LA CLIENTÈLE FINALE

L'activité de financement à la clientèle finale, qui recouvre le financement Corporate hors Réseau et assimilés ainsi que le financement Retail, représente 74 % des encours totaux de Banque PSA Finance, soit 15 762 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 17 007 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La clientèle finale est composée de particuliers et d'entreprises auxquels Banque PSA Finance propose :

- > des crédits pour l'acquisition des véhicules neufs et d'occasion ;
- > de la location longue durée ;
- > du *leasing* (véhicules avec clause de rachat et location courte durée) ;

> des services associés tels que l'assurance, l'entretien, ou l'extension de garantie.

Animée d'une préoccupation toujours forte de fidélisation du client final aux marques Peugeot et Citroën, Banque PSA Finance propose des produits de financement diversifiés, ainsi que des offres packagées permettant de constituer, conjointement avec les deux marques, une offre de mobilité complète.

En 2013, le taux de pénétration de Banque PSA Finance sur les ventes de véhicules neufs Peugeot et Citroën a atteint 29,1 % contre 29,8 % en 2012.

6.3.2. ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Banque PSA Finance intervient principalement dans le financement des stocks de véhicules neufs, de véhicules de démonstration et de pièces de rechange des réseaux de concessionnaires Peugeot et Citroën du périmètre d'implantation de BPF.

Au 31 décembre 2013, l'activité Réseaux de distribution représente 26 % du total des encours de Banque PSA Finance, soit 5 550 millions d'euros.

Partenaire financier des réseaux Peugeot et Citroën, Banque PSA Finance s'attache également à gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires en adéquation avec l'évolution de la situation spécifique à chaque pays.

6.3.3. ACTIVITÉ ASSURANCE ET SERVICES

BPF enrichit chaque année son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc.) et de services automobiles élaborés avec les marques Peugeot et Citroën (extension de garantie, contrat de maintenance).

Fort de sa croissance sur cette activité, BPF a créé en 2009 PSA Insurance, qui regroupe les compétences et expertises nécessaires au développement et à la bonne gestion de cette activité spécifique et stratégique pour BPF et les marques Peugeot et Citroën. PSA Insurance conçoit et distribue via l'ensemble des filiales et succursales de BPF une gamme complète de

produits d'assurance et de services élaborés avec ses propres compagnies d'assurance ou en partenariat avec des grands groupes d'assurance.

En 2013, malgré un contexte de marché difficile, BPF a commercialisé 1 359 865 contrats d'assurance et/ou de services, soit en moyenne 1,82 contrat par client financé, en forte augmentation de 17,3 points de pénétration par rapport à 2012. La contribution de cette activité au résultat opérationnel courant de BPF est de 171 millions d'euros.

2013 est la 4^e année consécutive d'une progression tant économique que commerciale de cette activité stratégique.

6.3.4. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA CLIENTÈLE DE BANQUE PSA FINANCE

Les principaux marchés de Banque PSA Finance se situent :

- > en France ;
- > en Europe occidentale : Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse ;
- > en Russie ;
- > en Amérique latine : Argentine, Brésil, Mexique ;

- > en Europe Centrale : Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Croatie ;
- > en Turquie ;
- > en Chine.

La répartition par pays des encours totaux (hors Chine) de Banque PSA Finance à fin 2013 est la suivante : France 37,5 %, Allemagne 12,2 %, Royaume-Uni 12,8 %, Espagne 7,9 %, Italie 7,8 %, autres pays européens 14,6 %, Brésil 4,5 % et reste du monde 2,7 %.

6.4. > PEUGEOT MOTOCYCLES (PMTC)

Faisant face à un contexte économique difficile, le marché européen du scooter se contracte pour la 6^e année consécutive, enregistrant une baisse de 50 % depuis 2007 ans et de 20 % pour l'année 2013.

Peugeot Motorcycles maintient sa part de marché en Europe et la renforce dans le segment supérieur avec le lancement réussi du Metropolis, premier scooter à trois roues.

En 2014, Peugeot Motorcycles lancera Django, un scooter urbain premium dont le style distinctif et les multiples déclinaisons renouvellent le segment.

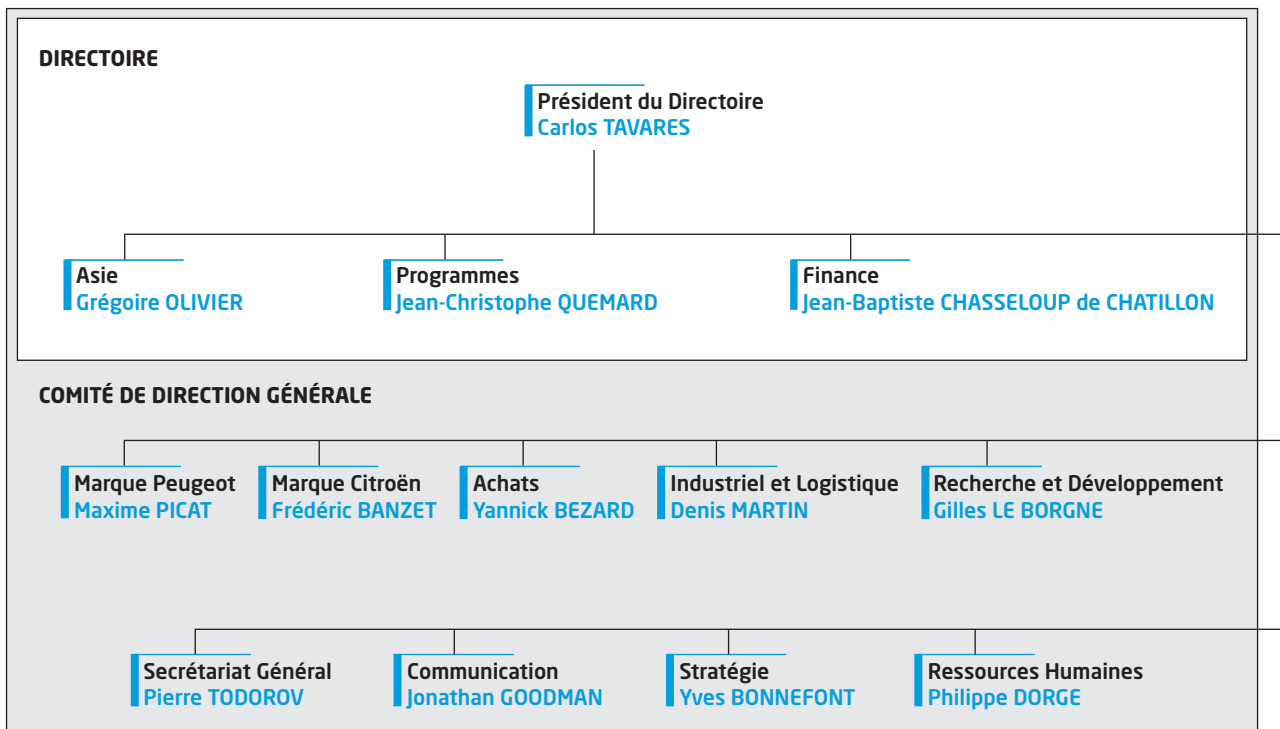
ORGANIGRAMME

7.1. > LE GROUPE	130	7.2. > PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ	132
7.1.1. Organigramme fonctionnel du Groupe	130		
7.1.2. Fonctionnement du Groupe	130		
7.1.3. Relations société mère-filiales	131		

7.1. > LE GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU GROUPE

Depuis le 31 mars 2014, l'organigramme fonctionnel simplifié du Groupe se présente comme suit :



Pour garantir la bonne exécution de la stratégie du Groupe, une équipe de direction resserrée avait été mise en place en avril 2013 avec un Directoire composé de quatre membres.

Après avoir mené une réflexion approfondie, le Conseil de Surveillance a choisi M. Carlos Tavares pour succéder à M. Philippe Varin, à la Présidence du Directoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, M. Carlos Tavares est membre du Directoire. Il assure la responsabilité des opérations du Groupe depuis le 20 février 2014 et a pris la Présidence du Directoire depuis le 31 mars 2014.

Depuis le 1^{er} avril 2014, M. Philippe Varin assure auprès du Groupe une mission temporaire d'assistance à la mise en œuvre des accords conclus avec l'État et Dongfeng Motor Group.

7.1.2. FONCTIONNEMENT DU GROUPE

La direction exécutive du groupe PSA Peugeot Citroën est assurée par le Directoire, dont la présentation détaillée figure au chapitre 14.1.3 ci-après.

Le Directoire assume les fonctions de direction et de gestion. Il contribue à la définition, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les grandes orientations à long terme fixées par le Conseil de Surveillance et approuvées par lui. Le Directoire définit les politiques au niveau du Groupe. Il rend les arbitrages et alloue les ressources.

Le Directoire s'appuie sur le Comité de Direction Générale, lequel est constitué des quatre membres du Directoire (Président, Directeur Asie, Directeur des programmes et Directeur financier) et de neuf Directeurs rattachés au Président du Directoire : marque Peugeot, marque Citroën, recherche et développement, industrielle et logistique, achats, ressources humaines, stratégie, secrétariat général et communication. Sont en outre rattachées au Président du Directoire quatre directions : Amérique latine, Russie Ukraine CEI, Qualité et PSA Excellence System.

7.1.3. RELATIONS SOCIÉTÉ MÈRE-FILIALES

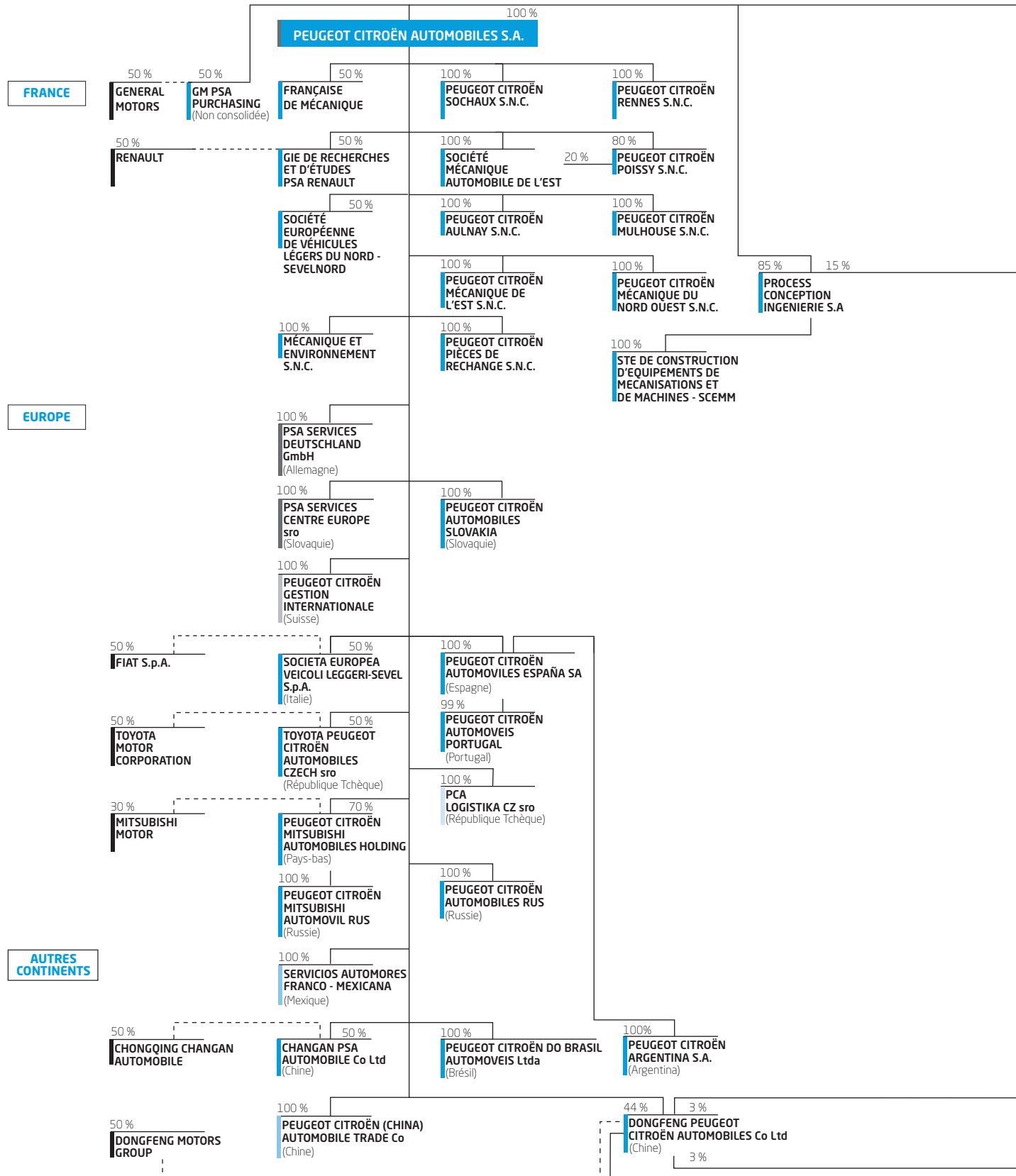
Peugeot S.A. est la holding du Groupe et n'exerce, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles significatives.

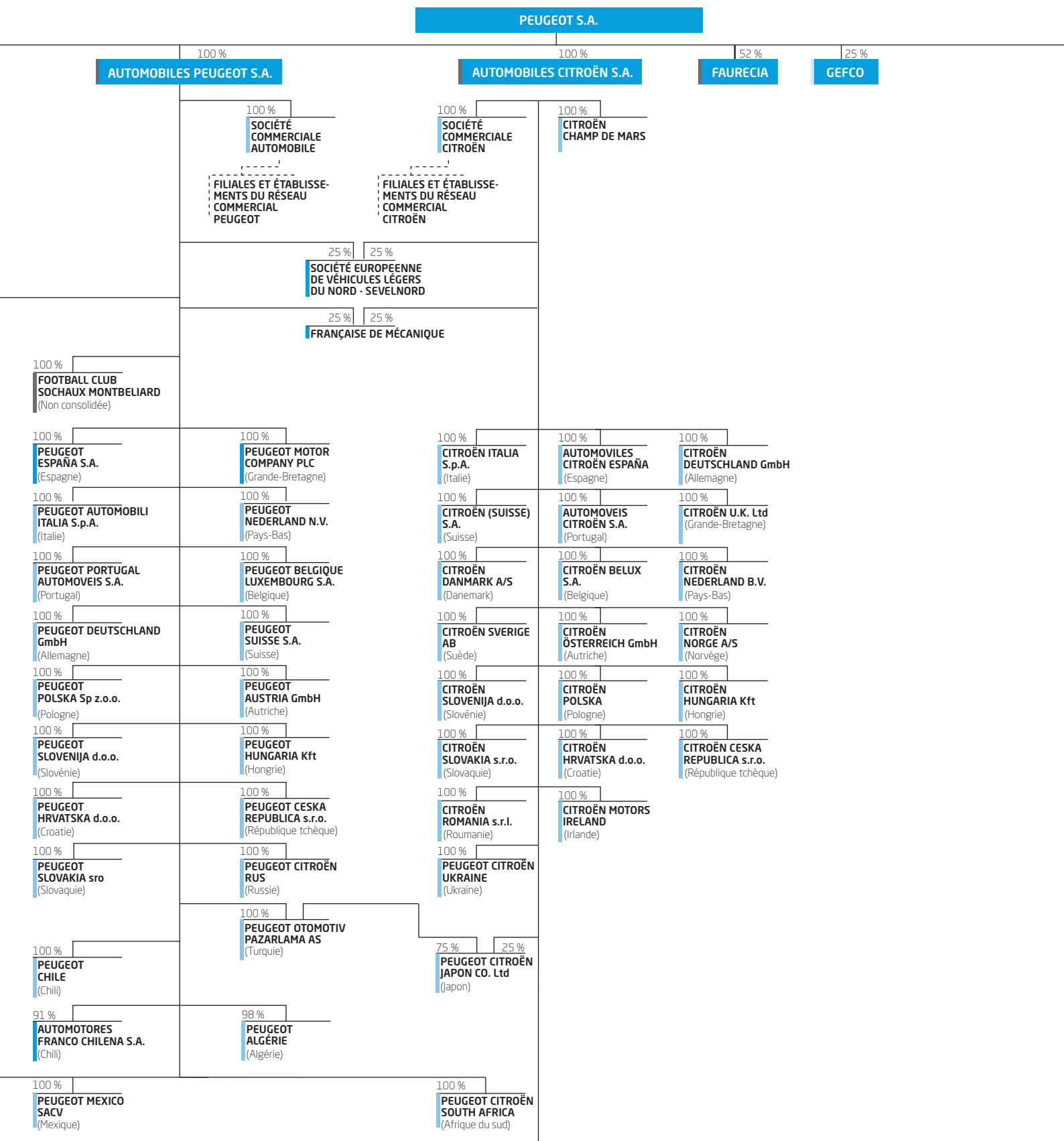
La société Peugeot S.A. entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles », dont les principales caractéristiques sont précisées dans les États financiers de Peugeot S.A. au chapitre 20.4. Il convient de se référer à la Note 38 des États financiers consolidés 2013 pour le détail

des transactions avec les parties liées au Groupe, notamment les sociétés mises en équivalence.

Pour des informations complémentaires, il convient de se reporter au rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, chapitre 19 ci-après en page 272.

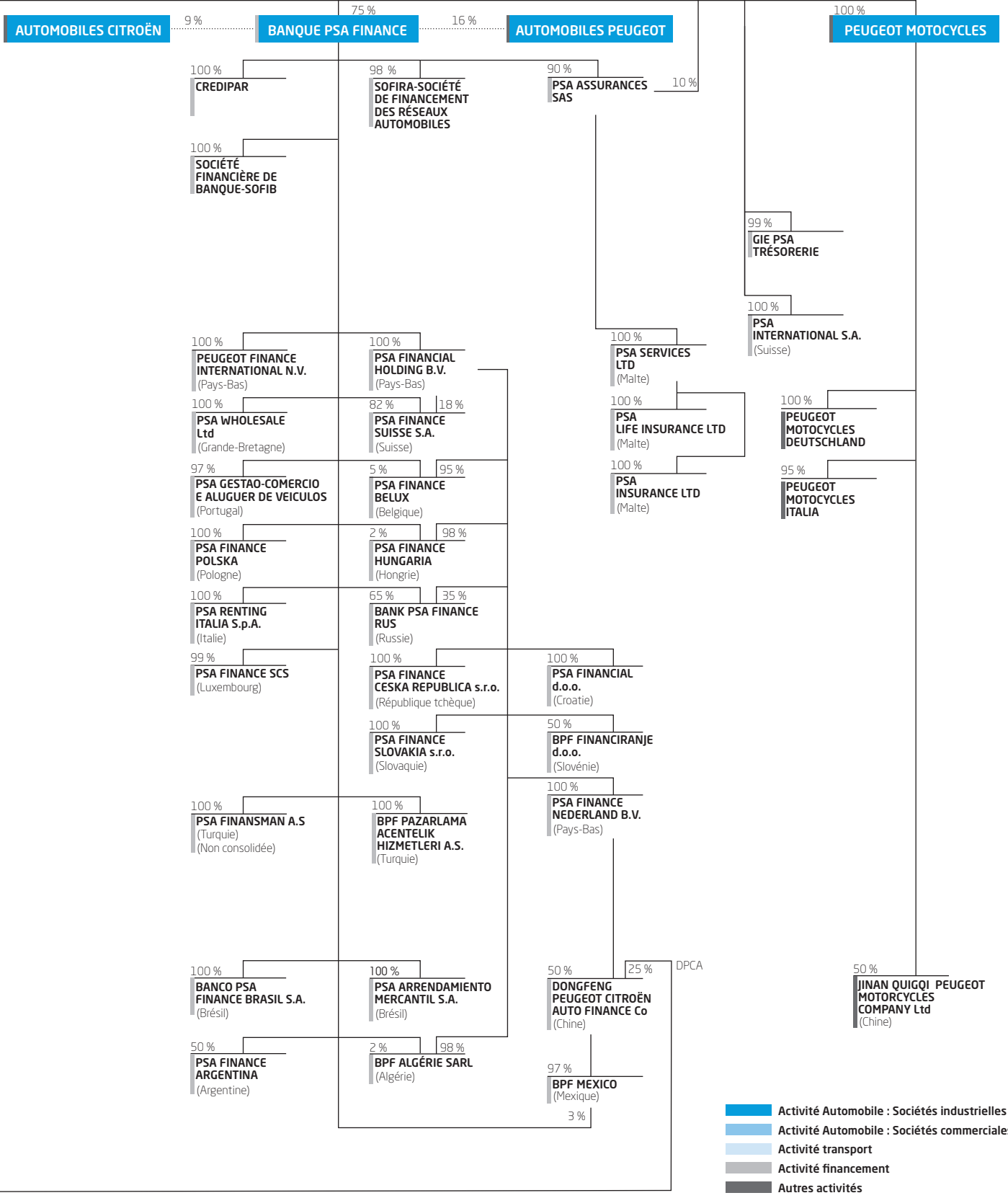
7.2. > PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ





Au 31 décembre 2013, le périmètre de consolidation se compose de 415 entités. L'organigramme juridique simplifié ci-dessus présente les principales entités juridiques consolidées. Les pourcentages indiqués sont ceux de détention directe du capital par PEUGEOT SA. Cette présentation n'est pas exhaustive.

* Les entités du groupe Faurecia sont listées aux pages 380 à 385 du présent document de référence.



PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES OU ÉQUIPEMENTS

8.1. >	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES	136
8.1.1.	Groupe PSA Peugeot Citroën – Outil industriel	136
8.1.2.	Groupe PSA Peugeot Citroën – Filiales communes avec d'autres constructeurs	137
8.1.3.	Pièces de rechange	138

8.2. >	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR PSA PEUGEOT CITROËN DE SES IMMOBILISATIONS	138
------------------	--	------------

8.1. > IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES

La répartition géographique de la production du Groupe en 2013 est la suivante : Europe 69,4 % (et de l'ordre de 47 % en France), Amérique du Sud 9,2 % et Asie 21,4 %.

8.1.1. GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - OUTIL INDUSTRIEL

USINES TERMINALES

Sites de montage	Modèles fabriqués au 31 décembre 2013	Production 2013	Production 2012
Aulnay (France) ⁽¹⁾	C3	7 400	119 900
Madrid (Espagne)	207+, 207, 207 CC, 207 SW	54 800	76 400
Mangualde (Portugal)	Partner, Berlingo	56 700	43 900
Mulhouse (France)	2008, 208, 308, C4, DS4	213 500	223 900
Buenos Aires (Argentine)	207 HatchBack, 308, 408, C4 et C4 Lounge, Partner, Berlingo	116 200	131 900
Poissy (France)	208, C3, DS3, DS3 Cabrio	278 200	264 000
Porto Real (Brésil)	207 HatchBack, 207 Hoggar, 207, 208, Novo C3, C3 Aircross, C3 Picasso	141 400	95 700
Rennes (France)	C5, C5 t, 508, 508 SW, 508 RXH, 508 HY	84 800	129 600
Sevelnord (France)	807, Expert, C8, Jumpy	57 000	59 500
Sochaux (France)	308, 308 CC, 308 SW, 308 break, 3008, 3008 HY, 5008, DS5, DS5 HY	278 500	316 700
Trnava (Slovaquie)	208, C3 Picasso	248 400	215 300
Vigo (Espagne)	301, C-Élysée, C4 Picasso, Grand C4 Picasso, Berlingo, Partner, Berlingo électrique, Partner électrique	406 500	298 300

(1) Pour faire suite à la réduction de l'activité de la division Automobile en Europe, un plan de réorganisation des activités industrielles et de redéploiement des effectifs annoncé en juillet 2012 est mis en œuvre depuis mai 2013, au terme de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel, et comprend notamment l'arrêt des activités de production de l'usine d'Aulnay. Le 25 octobre 2013, la dernière voiture produite par le site d'Aulnay-sous-Bois est sortie de la ligne de montage. Le site d'Aulnay produira jusqu'en 2014 des pièces détachées dans son atelier de ferrage. La production de la Citroën C3 sera désormais assurée en totalité par le site de Poissy (Yvelines).

USINES MÉCANIQUE ET BRUTS

Caen (France)	Liaisons au sol, transmissions, organes hydrauliques
Charleville (France)	Fonderie d'aluminium et de fonte
Hérimoncourt (France)	Moteurs, boîtes de vitesses : assemblage petite série et rénovation
Jeppener (Argentine)	Moteurs diesel, essence et flex-fuel, liaisons au sol
Metz (France)	Boîtes de vitesses
Mulhouse mécanique (France)	Liaisons au sol
Mulhouse métallurgie (France)	Fonderie d'aluminium sous pression, forge acier, outillage
Porto Real (Brésil)	Moteurs flex-fuel et essence
Saint-Ouen (France)	Emboutissage et ferrage
Sept-Fons (France)	Fonderie de fonte
Trémery (France)	Moteurs essence et moteurs diesel
Valenciennes (France)	Boîtes de vitesses

Le taux d'utilisation des capacités en Europe était 72 % en 2013 contre 75 % en 2012 (taux Harbour : deux équipes de 8 heures sur 235 jours).

8.1.2. GROUPE PSA PEUGEOT CITROËN - FILIALES COMMUNES AVEC D'AUTRES CONSTRUCTEURS

(SITUATION AU 31 DÉCEMBRE)

Filiales	Production	Production annuelle 2013	Production annuelle 2012
FRANCE			
FM, Française de Mécanique (Douvrin)⁽¹⁾			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Moteurs :		
50 % Renault	TU + TUF	96 770	162 460
	DV4	155 430	221 650
	EP	268 480	317 020
	EB Turbo PureTech	600	
	TOTAL	521 280	701 130
ÉTRANGER			
Sevelsud, Società Europea Veicoli Leggeri (Italie)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot Boxer	49 150	50 500
50 % Fiat	Citroën Jumper	39 720	40 200
	TOTAL	88 870	90 700
DPCA, Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (Wuhan, Chine)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles			
50 % DongFeng Motors	C-Elysée, New C-Elysée, 301, C2 Chine, 207 Chine, 307 Re stylée, 308 Chine, C4 Chine Restylée, C4L, C Triomphe, 408 Chine et export, 508 Chine, C5 Chine, 3008 Chine	557 300	442 500
	TOTAL	557 300	442 500
TPCA, Toyota Peugeot Citroën Automobiles (Kolin, Tchéquie)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 107	57 270	74 900
50 % Toyota Motor Corporation	Citroën C1	58 470	65 800
	TOTAL	115 740	140 700
PCMA Rus (Kaluga, Russie)			
70 % Peugeot Citroën Automobiles			
30 % Mitsubishi Motors Company (MMC)	Citroën C4	10 320	10 900
	Peugeot 408	11 440	10 700
	TOTAL	21 760	21 600
CAPSA, Changan PSA Auto Company Ltd (Shenzhen, Chine)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles			
50 % Changan	DS5	2 870	
	TOTAL	2 870	
AUTRES COOPÉRATIONS			
Okazaki (Japon)			
Coopération avec Mitsubishi Motors Company			
	Citroën C4 Aircross	11 780	20 600
	Peugeot 4008	7 670	11 700
	TOTAL	19 450	32 300

(1) À noter que PSA Peugeot Citroën a pris le contrôle exclusif, le 19 décembre 2013, de la Française de Mécanique.

Filiales	Production	Production annuelle 2013	Production annuelle 2012
Mizushima (Japon)			
Coopération avec Mitsubishi Motors Company	Citroën C-Zéro	460	1 600
	Peugeot iOn	480	1 700
	TOTAL	940	3 300
Bursa (Turquie)			
Coopération avec Fiat et Tofas	Citroën Nemo	19 320	27 300
	Peugeot Bipper	22 430	24 200
	TOTAL	41 750	51 500
Bursa (Turquie)			
Coopération avec Karsan	Citroën Berlingo	2 330	
	Peugeot Partner	7 750	
	TOTAL	10 080	
Graz (Autriche)			
Coopération avec Magna Steyr	Peugeot RCZ	8 310	9 800
	TOTAL	8 310	9 800

Pour plus de détails sur les immobilisations corporelles, il convient de se reporter à la Note 15 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après.

8.1.3. PIÈCES DE RECHANGE

Au 31 décembre 2013, onze magasins de pièces de rechange gèrent 230 000 références. Ils représentent près d'un million de mètres carrés de stockage :

- > Wuhan (Chine) ;
- > Moscou (Russie) ;
- > Pinto (Espagne) ;
- > Pregnana (Italie) ;
- > Spillern (Autriche) ;
- > Tile Hill (Royaume-Uni) ;
- > Vesoul (France) ;
- > Barueri (Brésil) ;
- > Natolin (Pologne) ;
- > Pacheco (Argentine) ;
- > Rieste (Allemagne).

8.2. > QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR PSA PEUGEOT CITROËN DE SES IMMOBILISATIONS

Il convient de se reporter au chapitre 5.3.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. > SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	140	9.3. > AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT	146
9.2. > ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2013	140	9.3.1. Résultat opérationnel	146
9.2.1. Chiffre d'affaires du Groupe	140	9.3.2. Résultat financier	146
9.2.2. Résultat opérationnel courant du Groupe	141	9.3.3. Impôts sur les résultats	146
9.2.3. Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par division	142	9.3.4. Résultat net des sociétés mises en équivalence	147
		9.3.5. Résultat net des activités poursuivies	147
		9.3.6. Résultat net des activités destinées à être cédées	147
		9.3.7. Résultat net consolidé	147
		9.3.8. Résultat net consolidé – part du Groupe	147
		9.3.9. Résultat net par action	147

9.1. > SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont présentés au titre des deux exercices 2013 et 2012. L'exercice 2011 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2012, sous le numéro D.12-0128.

Cette section doit être lue conjointement avec les Notes aux États financiers des comptes consolidés au 31 décembre 2013, chapitre 20.3.7 ci-après.

Les principes comptables sont explicités dans la Note 1 - Principes comptables figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2013.

9.2. > ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2013

Les comptes du Groupe au 31 décembre 2012, présentés en comparatif, font l'objet de retraitements par rapport aux comptes antérieurement publiés : *Amendement IAS 19 Avantages au personnel*.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Note 3 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2013.

9.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le Groupe est géré en quatre secteurs principaux :

- > la division Automobile qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires de marque Peugeot et de marque Citroën ;
- > la division Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur, des sièges d'automobile, d'extérieurs d'automobile et des technologies de contrôle des émissions ;

- > la division activités de Financement, qui correspond au groupe Banque PSA Finance, assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot et Citroën ainsi que celui de leurs réseaux de distribution ;
- > les autres activités du Groupe incluent notamment celles de la société Peugeot S.A., tête de Groupe, et de Peugeot Motocycles. Le résultat par mise en équivalence du Groupe GEFCO est présenté dans ces activités.

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé par activité.

(en millions d'euros)	2013	2012	%
Automobile	36 461	38 299	- 4,8 %
Faurecia	18 029	17 365	3,8 %
Banque PSA Finance	1 773	1 910	- 7,2 %
Éliminations interactivités et autres activités	(2 173)	(2 128)	-
TOTAL	54 090	55 446	- 2,4 %

Le chiffre d'affaires Groupe n'inclut pas celui de la société chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA), entreprise détenue à 50/50, qui est mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Concernant le montant du chiffre d'affaires de DPCA, il convient de se reporter à la Note 16.5 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après. La part de DPCA dans les ventes du groupe représente 20 % en 2013.

Sur l'ensemble de l'année 2013, le chiffre d'affaires du groupe PSA Peugeot Citroën est en recul de 2,4 % à 54 090 millions d'euros par rapport à 55 446 millions d'euros en 2012.

La division Automobile voit son chiffre d'affaires baisser de 1 838 millions d'euros, dans une année marquée par un marché européen en baisse et une orientation négative des taux de change. Faurecia a augmenté son chiffre d'affaires de 664 millions d'euros et Banque PSA Finance voit son chiffre d'affaires baisser de 137 millions d'euros. Les performances de chaque activité sont commentées en section 9.2.3.

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé et sa répartition relative par zone géographique de commercialisation à la clientèle.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires de PSA Peugeot Citroën	54 090	55 446
Contribution nette au chiffre d'affaires de PSA Peugeot Citroën		
Zone Europe	65,8 %	68,1 %
Zone Russie	3,3 %	3,2 %
Zone Asie	7,6 %	6,2 %
Zone Amérique latine	10,1 %	9,6 %
Reste du monde	13,2 %	12,9 %
TOTAL	100 %	100 %

9.2.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DU GROUPE

Le tableau ci-après indique le résultat opérationnel courant par activité.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Automobile	(1 042)	(1 496)
Faurecia	538	516
Banque PSA Finance	368	391
Éliminations interactivités et autres activités	(41)	29
TOTAL	(177)	(560)

Le résultat opérationnel courant du Groupe pour l'année 2013 s'établit à - 177 millions d'euros à comparer à une perte de 560 millions d'euros pour 2012. Le résultat opérationnel courant de la division Automobile à - 1 042 millions d'euros progresse de 454 millions d'euros par rapport à

l'année 2012. La performance de Faurecia à 538 millions d'euros est en hausse de 4,3 %. Concernant BPF, son résultat opérationnel courant est en baisse de 5,9 % à 368 millions d'euros.

9.2.3. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR DIVISION

9.2.3.1. ACTIVITÉ AUTOMOBILE

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires	36 461	38 299
Résultat opérationnel courant	(1 042)	(1 496)
% du chiffre d'affaires	- 2,9 %	- 3,9 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la division Automobile en 2013 s'établit à 36 461 millions d'euros, en baisse de 4,8 % dans un marché européen en baisse de 1,6 %. Le second semestre est moins défavorable avec une baisse du chiffre d'affaires de 1,8 %.

Le chiffre d'affaires véhicules neufs en 2013, à 25 532 millions d'euros contre 27 765 millions d'euros en 2012, est en recul de 8 %. Outre le chiffre d'affaires véhicules neufs, le chiffre d'affaires automobile recouvre l'activité véhicules d'occasion et de vente de pièces. Le mix produit continue d'être favorable à + 0,8 %, reflétant le succès des nouveauxancements (17 en 2013) avec l'âge moyen de la gamme orienté à la baisse. L'effet prix est également favorable sur l'année à + 0,7 % grâce à la politique de pricing du Groupe. Ces deux effets ne suffisent pas à compenser la forte contraction des volumes (- 5,4 %) reflétant notamment celle des marchés européens et des parts de marché, accentuée par les perturbations sur les ventes des Citroën C3 dus aux arrêts de production de l'usine d'Aulnay au premier semestre. L'effet change est fortement négatif (- 3,5 %) reflétant notamment l'évolution défavorable du peso argentin, du real brésilien et de la livre. Le mix pays est légèrement défavorable sur l'année à - 0,3 % et l'effet « autres » à - 0,4 % est principalement dû à la baisse du taux de diesel sur l'année.

La part de marché du Groupe a baissé de 0,8 point en Europe en s'établissant à 11,9 % en 2013 contre 12,7 % en 2012 impactée par les perturbations sur les ventes des Citroën C3, le mix canal et pays ainsi que la politique de prix adoptée par le Groupe.

La part des ventes du Groupe a continué de progresser hors d'Europe, s'établissant à 42 %.

Dans cet environnement difficile, le Groupe a maintenu un rythme soutenu de lancements de nouveaux modèles, avec 17 lancements en 2013, et a poursuivi sa stratégie de montée en gamme.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant automobile s'élève à - 1 042 millions d'euros en 2013 contre - 1 496 millions d'euros en 2012. La différence de 454 millions d'euros est liée pour - 886 millions d'euros à un environnement défavorable et pour + 1 340 millions d'euros à la performance du Groupe.

Les facteurs ayant contribué à la variation du résultat opérationnel courant de la division Automobile sont les suivants :

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'évolution de l'environnement économique a eu un impact négatif de 886 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant :

- > l'effet change et exceptionnel a eu un impact négatif de 500 millions d'euros comprenant 526 millions d'euros d'impact négatif des devises principalement dû à l'appréciation de l'euro par rapport au peso argentin, au real brésilien et à la livre ;
- > la contraction de la demande de marché a généré un effet négatif de 147 millions d'euros sur le résultat ;
- > l'évolution des coûts matières et autres coûts externes a eu un impact négatif de 239 millions d'euros.

PERFORMANCE DE LA DIVISION AUTOMOBILE

La performance de l'activité Automobile a contribué positivement au résultat opérationnel courant à 1 340 millions d'euros sur l'exercice 2013 :

- > l'amélioration des coûts de production et autres frais s'est poursuivie avec 933 millions d'euros ainsi qu'un gain sur les frais de recherche et développement de 140 millions d'euros, incluant l'impact positif suite à la dépréciation exceptionnelle des actifs de la division Automobile constatée en 2012⁽¹⁾ ;
- > l'amélioration du mix produit s'est poursuivie avec + 406 millions d'euros liée notamment aux lancements récents ;
- > l'effet prix est ressorti positif, à 287 millions d'euros, grâce au maintien des prix en Europe et aux hausses de prix passées en Amérique latine afin de contrer l'impact négatif des devises ;
- > ces effets positifs ont compensé l'impact de la baisse des parts de marché à - 264 millions d'euros.

(1) Les dépréciations exceptionnelles d'actifs constatées en 2012 (IAS 36) sur la division Automobile ont généré une baisse des charges d'amortissement, générant un effet positif de 595 millions d'euros, enregistré en production et achats, R&D et coûts de production.

Plan de redressement en Europe

Plan de rebond en avance sur le calendrier

	Projet de restructuration	Réduction des CAPEX	Coûts produits y compris Alliance GM	Économies annuelles totales
	Objectif 8 000	Signés 7 300	Départs 2 250	
Fin 2013	160 M€	645 M€	120 M€	0,9 Md€
2015	600 M€	550 M€	350 M€	1,5 Md€ suppl. en 2015*

* Vs 2012. Hypothèses 2012-2015 : stabilisation du marché européen et des prix aux niveaux de 2012.

Pour faire face à la réduction durable d'activité en Europe et restaurer la compétitivité du Groupe, un projet de réorganisation des activités industrielles et de redéploiement des effectifs avait été présenté le 12 juillet 2012, portant sur un total de 8 000 postes, dont 3 600 emplois en effectifs de structure du Groupe ; 3 000 postes suite à l'arrêt des activités de production à Aulnay et la mise en place d'un recentrage en région parisienne, de la revitalisation du site et d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi ; et 1 400 postes sur le site de Rennes.

En décembre 2013, sur les 8 000 postes concernés, 7 300 personnes avaient signé un accord de mobilité ou de départ de l'entreprise, et 2 250 personnes avaient effectivement quitté les effectifs.

Plus généralement, le plan Rebond a pour objectif de générer 1,5 milliard d'euros d'économies supplémentaires en 2015 :

- > sur le premier volet, celui de restructuration, avec un objectif de 600 M€ en 2016, 160 millions d'euros d'économies ont été réalisées en 2013 ;
- > sur l'objectif de réduction de l'investissement de 550 millions d'euros, 645 millions d'euros ont déjà été obtenus en 2013, les objectifs ont ainsi été dépassés ;
- > sur le troisième volet, portant sur la réduction des coûts de production, avec 350 millions d'euros visés, 120 millions d'euros ont été réalisés en 2013.

Nouveau Contrat Social

	Flexibilité et modération salariale confirmées	Accords supplémentaires	Total
En 2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Temps partiel, simplification et adaptation des RTT ○ Modération des primes et des salaires ○ Impact du CICE en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vers une organisation en monoflux à Poissy, et une ligne de production à Mulhouse pendant la modernisation en 2015 ○ Adéquation des effectifs avec le Contrat de Génération PSA ○ Mesures négociées du Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences 	
	125 M€ + 80 M€ CICE	295 M€	Env. 500 M€ en 2016

Par ailleurs, en octobre 2013, le Groupe a annoncé la signature d'un Nouveau Contrat Social avec les partenaires sociaux pour améliorer la compétitivité en Europe. Il comporte quatre volets :

- > une association renforcée des salariés et de leurs représentants à l'élaboration de la vision stratégique du Groupe et aux projets d'avenir de chaque direction et de chaque site ;
- > des mesures de flexibilité et de modération salariale, qui devraient générer 125 millions d'euros d'économies d'ici 2016 s'ajoutant au 80 millions d'euros liés au CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi), réduction d'impôt basée sur les salaires payés en France ;
- > le passage à une seule ligne de production à Poissy et une ligne à Mulhouse pendant la phase de modernisation, visant à améliorer le taux d'utilisation des capacités industrielles ;

- > le prolongement du dispositif de contrat de génération PSA, associant un congé de maintien dans l'emploi des seniors et l'embauche en alternance de plus de 2 000 jeunes dans l'entreprise, qui pourrait concerner 3 500 seniors d'ici 2016.

Dans ce cadre, quatre engagements ont été pris :

- > la production d'au moins un million de véhicules par an en France ;
- > l'annonce du lancement d'au moins un nouveau modèle dans chaque usine terminale sur la période 2014-2016 ;
- > un investissement de 1,5 milliard d'euros sur 3 ans dans nos usines en France ;
- > en R&D le maintien de 75 % de nos capacités en France.

Le Nouveau Contrat Social devrait permettre l'économie d'environ 500 millions d'euros en 2016, qui s'ajoute au plan Rebond.

9.2.3.2. FAURECIA

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires	18 029	17 365
Résultat opérationnel courant	538	516
% du chiffre d'affaires	+ 3,0 %	+ 3,0 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de Faurecia pour l'année 2013 s'élève à 18,03 milliards d'euros à comparer à 17,36 milliards d'euros en 2012, soit une progression de 5,0 %.

Les ventes de produits (livraisons de pièces et composants aux constructeurs) s'établissent à 13,69 milliards d'euros contre 13,30 milliards d'euros en 2012, une progression de 3,9 %.

Sur l'année 2013, l'Asie représente 13 % des ventes de produits (en hausse de 3 points), l'Amérique du Nord 27 % et l'Amérique du Sud 5 %. La part des ventes de produits hors d'Europe représente 46 % du total. Faurecia a renforcé la diversification de son portefeuille : des progressions fortes ont été enregistrées notamment avec Nissan, Daimler et Ford, ce dernier consolidant sa position de deuxième client de Faurecia avec 15 % des ventes de produits. L'activité pour les véhicules commerciaux est en hausse de 17 % sur l'exercice.

Les ventes de produits de l'exercice 2013 se répartissent comme suit :

- > en Europe, les ventes de produits s'établissent à 7,41 milliards d'euros et sont stables, en ligne avec l'évolution de la production automobile ;
- > en Amérique du Nord, les ventes de produits s'élèvent à 3,71 milliards d'euros contre 3,64 milliards d'euros en 2012, en progression de 1,3 %, pour une production automobile en hausse de 5 % ;
- > en Asie, les ventes de produits atteignent 1,71 milliard d'euros, contre 1,39 milliard d'euros en 2012, soit une hausse de 24,3 % pour une production automobile en hausse de 5 %. Les ventes en Chine atteignent 1,39 milliard d'euros en hausse de 27,7 %, soit près de deux fois la croissance du marché automobile chinois (+ 14 %) ;
- > en Amérique du Sud, les ventes de produits s'établissent à 717 millions d'euros, contre 662 millions d'euros en 2012, soit une hausse de 26,3 %, pour une production automobile en hausse de 6 %.

VENTES PAR ACTIVITÉ

La croissance a été la plus soutenue pour les activités de Technologies de contrôle des émissions, dont le chiffre d'affaires s'élève à 6,4 milliards d'euros, en progression de 7,3 %. Elle a été tirée par la croissance en Asie (+ 22 %) et celle de l'activité véhicules commerciaux (+ 17 %). Au second semestre, la progression a été de 12,1 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Sièges d'automobile s'élève à 5,2 milliards d'euros contre 5,1 milliards d'euros en 2012, soit une progression de 3,4 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Systèmes d'intérieur s'élève à 4,6 milliards d'euros contre 4,3 milliards d'euros en 2012, soit une progression de 4,1 %, grâce à la hausse des ventes avec Ford en Amérique du Nord et la croissance à deux chiffres en Asie.

Le chiffre d'affaires de l'activité Extérieurs d'automobile s'établit à 1,9 milliard d'euros, en hausse de 3,9 % par rapport à 2012.

Résultat opérationnel courant

La marge opérationnelle s'élève à 538 millions d'euros, soit 3,0 % du chiffre d'affaires total, à comparer à 516 millions d'euros et 3,0 % du chiffre d'affaires en 2012.

Par région, la marge opérationnelle s'explique comme suit :

- > en Asie, à 8,3 %, la marge continue de progresser sur l'année grâce à un business model combinant forte croissance et excellence dans l'exécution ;
- > en Europe, à 2,7 %, la marge s'est légèrement contractée en raison de la baisse de 4 % de la production automobile au premier semestre. L'amélioration de la marge est sensible au second semestre (+ 60 points de base à 3,0 %) et traduit notamment les premiers effets du plan de réduction des coûts fixes lancé fin 2012 ;
- > en Amérique du Nord, à 2,1 %, la marge progresse légèrement sur l'année, mais la rentabilité reste en dessous des objectifs fixés. Des difficultés opérationnelles ont été enregistrées sur un nombre limité de lancements de nouveaux produits et de nouvelles technologies ;
- > en Amérique du Sud, à - 3,2 %, la marge est impactée par les effets négatifs de l'inflation, des fluctuations de change et des hausses de coûts des matières premières.

Par activité, la marge opérationnelle a évolué comme suit :

- > sièges d'automobile : à 4,2 % du chiffre d'affaires (soit 198,7 millions d'euros) pour l'année. La hausse de la marge de 50 points de base pour l'année résulte d'une bonne performance en Asie et d'une forte amélioration de la rentabilité de la division mécanismes ;
- > technologies de contrôle des émissions : à 3,1 % du chiffre d'affaires, soit 217,4 millions d'euros, l'écart avec ses concurrents s'est réduit. La hausse de la marge de 70 points de base résulte d'une progression significative en Amérique du Nord, d'une nette amélioration en Europe et d'une marge toujours élevée en Asie ;
- > systèmes d'intérieur : à 1,8 % du chiffre d'affaires, soit 98,3 millions d'euros a dû faire face à quelques difficultés de lancement, particulièrement en Amérique du Nord ;
- > extérieurs d'automobile : à 2,0 % du chiffre d'affaires, soit 37,9 millions d'euros, la marge est impactée par des coûts de lancements en Amérique du Sud et des coûts de transformation de l'activité composites, tandis que la marge en Europe reste satisfaisante à 4,5 %.

Pour une information plus détaillée sur Faurecia, veuillez vous reporter au rapport annuel de Faurecia disponible sur le site www.faurecia.com.

9.2.3.3. BANQUE PSA FINANCE

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires	1 773	1 910
Produit net bancaire	891	1 075
Résultat opérationnel courant	368	391
% du chiffre d'affaires	20,8 %	20,5 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Banque PSA Finance s'établit pour l'année 2013 à 1 773 millions d'euros, en baisse de 7,2 % par rapport à l'année 2012 (1 910 millions d'euros).

Dans un contexte économique toujours difficile, BPF a maintenu dans l'ensemble une activité de financement à la clientèle finale soutenue, avec une performance de 29,1 % du taux de financement véhicules neufs, meilleure performance des dix dernières années après le niveau historique de 2012 à 29,8 %. Malgré cette bonne performance en pénétration, BPF enregistre une baisse du nombre de contrats véhicules neufs de 8,0 % sur son marché éligible (ventes des véhicules neufs Peugeot et Citroën) lui-même en baisse de 5,8 %.

Du fait des variations importantes d'un pays à l'autre liées aux effets continus de la crise financière sur le marché automobile, BPF a enregistré une baisse des volumes de financements véhicules neufs et véhicules d'occasion, à la clientèle finale en 2013, avec 731 003 contrats contre 805 143 en 2012.

En montant, les nouveaux financements consentis à la clientèle finale en 2013 s'établissent à 7 526 millions d'euros, contre 8 449 millions d'euros en 2012, en retrait de 10,9 %.

Les encours de crédit à la clientèle finale s'élèvent à 15 762 millions d'euros à fin décembre 2013, contre 17 007 millions d'euros à fin décembre 2012.

L'activité de financement à la clientèle corporate réseau a connu une chute sensible en 2013, tout particulièrement au second semestre, du fait d'une politique prudente des Marques, motivée principalement par le recul des marchés européens.

BPF a financé pour les concessionnaires un total de 1 619 118 véhicules en 2013, en recul sensible par rapport à 2012. Les montants financés de véhicules ont suivi la même évolution avec une chute de 9,8 %.

L'encours de financement aux réseaux de distribution s'établit à fin décembre 2013 à 5 550 millions d'euros, à comparer à 6 054 millions d'euros à fin décembre 2012, en baisse de 8,3 %.

Au total, l'encours de crédit de Banque PSA Finance est en baisse de 7,6 % pour s'établir à 21 312 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 23 061 millions d'euros à fin décembre 2012.

La marge des prestations d'assurance et de services (hors coût net de refinancement) a connu une croissance significative à 170 millions d'euros en 2013, comparée à aux 162 millions d'euros l'année précédente.

(en millions d'euros)	2013	2012
Encours de crédit par segment de clientèle (y compris encours titrisés)		
> Corporate Réseau	5 550	6 054
> Client Final (Retail & Corporate et assimilés)	15 762	17 007
TOTAL BANQUE PSA FINANCE*	21 312	23 061

(en millions d'euros)	2013	2012
Encours de crédit (y compris encours titrisés)		
> France	7 991	8 572
> Europe hors France	11 789	12 626
> Reste du monde	1 532	1 863
TOTAL BANQUE PSA FINANCE	21 312	23 061

* Hors réévaluation des portefeuilles de taux.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de Banque PSA Finance s'élève à 368 millions d'euros au 31 décembre 2013, à comparer à 391 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette dégradation est essentiellement la résultante de la baisse du Produit Net Bancaire, compensée partiellement par une amélioration du coût du risque ainsi que des charges générales d'exploitation.

Pour une information plus détaillée sur Banque PSA Finance, veuillez vous reporter au rapport annuel de Banque PSA Finance disponible sur le site www.banquepsafinance.com.

9.3. > AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

9.3.1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les charges opérationnelles non courantes s'établissent en 2013 à 1 582 millions d'euros à comparer à une charge de 4 528 millions d'euros en 2012 :

- > les pertes de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres charges de la division Automobile s'élèvent à 1 100 millions d'euros. Elles comprennent notamment une perte de valeur sur les actifs de l'UGT division Automobile de 1 009 millions d'euros compte tenu de la dégradation des marchés automobiles et de l'évolution des taux de change sur les zones Russie et Amérique latine (voir Note 9.1. aux États financiers consolidés 2013). Les autres pertes de valeur des UGT Véhicules et les provisions pour contrats onéreux de la division Automobile s'élèvent à 91 millions d'euros ;
- > les frais de rationalisation des structures s'élèvent en 2013 à 460 millions d'euros, dont 365 millions d'euros concernant la division Automobile et 91 millions d'euros relatifs à Faurecia. Les charges pour

la division Automobile concernent principalement la France et sont en majorité liées au projet de réorganisation de la base industrielle et de redéploiement des effectifs ainsi que des dotations au titre du Nouveau Contrat Social. Les frais de rationalisation du groupe Faurecia incluent des coûts de restructuration de 84 millions d'euros (cf. Note 9.3).

Les produits opérationnels non courants s'établissent à 413 millions d'euros contre 406 millions d'euros en 2012 et comprennent pour l'essentiel des reprises sur perte de valeur des UGT, sur contrats onéreux et autres produits de la division Automobile.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Note 9 aux États financiers consolidés 2013.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel en 2013 est une perte de 1 346 millions d'euros par rapport à un résultat opérationnel de - 4 682 millions d'euros en 2012.

(en millions d'euros)	2013	2012
Automobile	(2 111)	(5 752)
Faurecia	431	428
Banque PSA Finance	368	390
Autres activités et holding	(34)	252
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN	(1 346)	(4 682)

9.3.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier, correspondant au solde des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie, des charges de financement et des produits et charges à caractère financier, représente pour 2013 une charge de 658 millions d'euros, à comparer à une charge de 430 millions d'euros en 2012.

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des frais financiers liée aux émissions obligataires de l'année compensée partiellement par la vente des titres BNP pour 89,3 millions d'euros.

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux Notes 10 et 11 aux États financiers consolidés 2013.

9.3.3. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le montant de l'impôt sur les résultats ressort à 387 millions d'euros en 2013 contre 774 millions d'euros en 2012. L'impôt sur les résultats avant perte de valeur sur l'intégration fiscale France est un produit de 835 millions d'euros. Les actifs sur déficits de l'intégration fiscale France non reconnus s'élèvent à 746 millions d'euros, les pertes de valeurs sur

l'intégration fiscale France s'élèvent à 80 millions d'euros, et les autres pertes de valeur s'élèvent à 396 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Note 12 aux États financiers consolidés 2013.

9.3.4. RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le résultat net des sociétés mises en équivalence pour l'exercice 2013 est un produit de 176 millions d'euros à comparer à un produit de 160 millions d'euros en 2012. Les sociétés mises en équivalence comprennent pour l'essentiel, d'une part, Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA), Changan PSA Automobiles (CAPSA), d'autre part, les coopérations avec d'autres constructeurs automobiles lorsqu'elles font l'objet d'une structure juridique spécifique, ce qui est le cas pour les coopérations avec Fiat et Toyota. Le groupe PSA Peugeot Citroën a pris en 2013 le contrôle exclusif de Française de Mécanique, auparavant détenue à 50 %.

La contribution de DPCA au résultat est de 187 millions d'euros en 2013 à comparer à 171 millions d'euros en 2012. (cf. Note 16.5).

La contribution de CAPSA au résultat est une perte de 49 millions d'euros en 2013 à comparer à une perte de 18 millions d'euros en 2012.

La contribution de Toyota Peugeot Citroën Automobiles au résultat du Groupe s'élève à 4 millions d'euros à comparer à 15 millions d'euros en 2012. La contribution des sociétés issues de la coopération avec Fiat s'élève à 2 millions d'euros, à comparer à une contribution négative de 1 million d'euros en 2012. La contribution de Française de Mécanique, auparavant en coopération avec Renault, est une perte de 3 millions d'euros en 2013 contre une perte de 5 millions d'euros en 2012.

Pour plus de détails sur le résultat net des sociétés mises en équivalence, veuillez vous référer à la Note 16 aux États financiers consolidés 2013.

9.3.5. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le résultat net des activités poursuivies est une perte de 2 215 millions d'euros en 2013 contre une perte de 5 726 millions d'euros en 2012.

9.3.6. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Le résultat net des activités destinées à être cédées est une perte de 3 millions d'euros en 2013 à comparer à un bénéfice de 803 millions d'euros en 2012. Le résultat de 2012 comprenait principalement la plus-value sur la déconsolidation de l'intégralité de GEFCO.

9.3.7. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Le résultat net consolidé est une perte de 2 218 millions d'euros en 2013 contre une perte de 4 923 millions d'euros en 2012.

9.3.8. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE

Le résultat net consolidé, part du Groupe, ressort à - 2 317 millions d'euros en 2013 à comparer à - 5 008 millions d'euros en 2012.

9.3.9. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Par action, le résultat net, part du Groupe, représente une perte de 6,77 euros, à comparer à une perte de 15,59 euros en 2012. Le résultat net, part du Groupe dilué, représente une perte de 6,77 euros par action de 1 euro à comparer à une perte de 15,60 euros en 2012.

Veuillez vous référer à la Note 13 des États financiers consolidés 2013.

TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

10.1. > CAPITAUX PROPRES DE L'ÉMETTEUR	150	10.5. > PROVISIONS POUR GARANTIE	153
10.2. > ENDETTEMENT NET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET RATIO D'ENDETTEMENT NET	150	10.6. > ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS	154
10.3. > SOURCES ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET DESCRIPTION DE CES FLUX	151	10.7. > INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ	154
10.3.1. Flux de trésorerie consolidés	151	10.8. > INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES OU QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER CERTAINS ENGAGEMENTS	154
10.3.2. Flux de trésorerie des activités industrielles et commerciales	151		
10.3.3. Trésorerie nette de clôture des activités de financement	152		
10.4. > FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉ	152		
10.4.1. Activités industrielles et commerciales	152		
10.4.2. Banque PSA Finance	153		

10.1. > CAPITAUX PROPRES DE L'ÉMETTEUR

À 7 791 millions d'euros au 31 décembre 2013, les capitaux propres du Groupe sont en retrait par rapport au niveau atteint à fin décembre 2012 (10 167 millions d'euros). L'écart provient principalement de la prise en compte du résultat de l'exercice particulièrement impacté par la dépréciation des actifs de la division Automobile.

Au 31 décembre 2013, le capital social se compose de 354 848 992 actions d'une valeur nominale d'un euro. Le Groupe détient 12 788 627 de ses propres titres qui lui permettent de couvrir ses besoins au titre des plans d'attribution de stock-options en cours, et de couvrir pour partie l'émission OCEANE de juin 2009. En 2013, aucun rachat d'actions propres n'a été effectué.

10.2. > ENDETTEMENT NET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET RATIO D'ENDETTEMENT NET

Les passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales s'élèvent à 11 120 millions d'euros contre 10 734 millions d'euros au 31 décembre 2012 (voir la Note 31.1 des États financiers consolidés 2013). Les actifs financiers des activités industrielles et commerciales s'élèvent à 6 972 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 7 586 millions d'euros au 31 décembre 2012.

L'endettement net des activités industrielles et commerciales passe ainsi au 31 décembre 2013 à 4 148 millions d'euros, à comparer à 3 148 millions d'euros à fin décembre 2012 (voir Note 31 des États financiers consolidés 2013). La dette nette de Faurecia représente 1 629 millions d'euros par rapport à 1 892 millions d'euros en 2012. La dette nette de l'Automobile (sociétés industrielles et commerciales hors Faurecia) s'est accrue de 1 263 millions d'euros sur la période à 2 519 millions d'euros.

La marge brute d'autofinancement de l'exercice 2013 s'élève à 700 millions d'euros (incluant les flux liés aux restructurations de 588 millions d'euros) et est en recul par rapport à celle de 2012 (1 033 millions d'euros).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) évolue positivement de 397 millions d'euros grâce à la bonne maîtrise des stocks (+ 323 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012). Les créances clients évoluent de + 9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Les dettes fournisseurs évoluent de + 77 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Le poste « Autres variations du BFR » évolue de - 12 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Les investissements et dépenses de recherche et développement capitalisées se sont élevés en 2013 à 2 397 millions d'euros. Leur réduction de 1 417 millions d'euros intervient après deux années d'investissements significatifs liés à l'augmentation des capacités à l'international, et aux investissements pour les moteurs EB. Ce montant comprend une réduction des investissements de 610 millions d'euros, conforme à l'objectif fixé à 600 millions d'euros dans le cadre du Plan Rebond.

Le Groupe a également réalisé divers investissements financiers pour un montant net de 71 millions d'euros, dont l'essentiel porte sur l'augmentation de capital de la JV chinoise CAPSA.

Le versement des dividendes des filiales du Groupe a atteint 286 millions d'euros en 2013, dont 281 millions d'euros provenant de BPF.

Les cessions d'actifs ont permis de dégager un apport de trésorerie de 37 millions d'euros en 2013. Ce montant comprend des frais complémentaires liés à la cession de GEFCO.

Le *free cash flow*⁽¹⁾ ressort à - 1 048 millions d'euros contre - 1 387 millions d'euros en 2012. Le *free cash flow* opérationnel, hors décaissement pour restructurations de 588 millions d'euros, hors éléments exceptionnels (financement de CAPSA et cession d'actifs immobiliers) pour 34 millions d'euros, s'élève à - 426 millions d'euros.

Le ratio d'endettement net, défini en chapitre 20.3.7 (Note 31.3) ci-après, se situe à la fin de 2013 à 53 % contre 31 % à fin 2012.

(1) *Free cash flow des sociétés industrielles et commerciales* : les dividendes reçus de Banque PSA Finance sont depuis 2010 inclus dans le free cash flow. Celui-ci est égal à : flux liés à l'exploitation + flux liés aux investissements + dividende net reçu des sociétés du Groupe.

10.3. > SOURCES ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET DESCRIPTION DE CES FLUX

10.3.1. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour une information détaillée, veuillez vous référer au tableau de Flux de trésorerie consolidés dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2013, chapitre 20.3.5 ci-après, page 288.

10.3.2. FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie des activités industrielles et commerciales pour 2013 et 2012 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités industrielles et commerciales	
	2013	2012
Résultat net	(2 453)	(6 019)
Marge brute d'autofinancement	700	1 033
Variation des actifs et passifs d'exploitation	397	(602)
Flux liés à l'exploitation	1 097	431
Flux liés aux investissements	(2 431)	(2 450)
Flux des opérations financières	2 204	2 387
Mouvements de conversion	(91)	(6)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	779	362
Trésorerie générée par les activités destinées à être cédées	(41)	345
Trésorerie nette d'ouverture	5 399	4 692
Trésorerie nette de clôture	6 137	5 399

FLUX D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

La marge brute d'autofinancement des activités industrielles et commerciales s'établit à 700 millions d'euros en 2013 contre 1 033 millions d'euros en 2012. Elle représente 1,3 % du chiffre d'affaires des sociétés industrielles et commerciales, contre 1,9 % l'année dernière.

La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 397 millions d'euros et s'explique principalement par la bonne gestion des stocks pour 323 millions d'euros.

En conséquence, les flux liés à l'exploitation des activités industrielles et commerciales présentent un solde positif de 1 097 millions d'euros, contre 431 millions d'euros en 2012.

Le tableau ci-dessous illustre les niveaux de stock de voitures neuves du Groupe et du réseau indépendant :

<i>(en milliers d'unités)</i>	2013	2012	2011
Groupe	169	184	234
Réseau indépendant	215	232	259
TOTAL	384	416	493

Le niveau de stock au 31 décembre 2013 s'élève à 384 000 véhicules neufs, représentant ainsi un ratio de 62 jours d'écoulement⁽¹⁾ en ligne avec l'objectif annoncé. Au 31 décembre 2012, le niveau de stock était de 416 000 véhicules neufs représentant 65 jours de rotation.

FLUX D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les flux liés aux investissements des activités industrielles et commerciales s'établissent à la fin 2013 à 2 431 millions d'euros, à comparer à 2 450 millions d'euros fin 2012. Ces investissements, au-delà de ceux réalisés par la division Automobile, comprennent les investissements réalisés par Faurecia. Les dépenses de développement capitalisées s'établissent à 835 millions d'euros contre 1 262 millions d'euros en 2012. (voir la Note 8 des États financiers consolidés 2013).

FLUX DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les flux liés aux opérations financières des activités industrielles et commerciales s'établissent à 2 204 millions d'euros contre 2 387 millions d'euros au 31 décembre 2012.

TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Compte tenu des flux d'exploitation, des flux d'investissements et des flux des opérations financières ci-dessus détaillés et après prise en compte de mouvements de conversion négatifs de 91 millions d'euros, la trésorerie nette de clôture s'élève à 6 137 millions d'euros, contre 5 399 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La sécurité financière des activités industrielles et commerciales s'élève fin 2013 à 10 121 millions d'euros contre 10 574 millions d'euros au 31 décembre 2012, avec 6 571 millions d'euros de trésorerie, actifs financiers courants et non courants et 3 550 millions d'euros de lignes de crédit non tirés (cf. Note 31.4).

10.3.3. TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

À fin 2013, la trésorerie de Banque PSA Finance s'établit à 1 804 millions d'euros contre 1 669 millions d'euros fin 2012 (voir la Note 25.2 des États financiers consolidés 2013).

La trésorerie nette des activités industrielles et commerciales est essentiellement en euros.

10.4. > FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉ

10.4.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment de financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente des liquidités. Ces opérations lui ont permis d'anticiper les échéances de refinancement dans des conditions favorables, en maintenant la maturité de sa dette et en renforçant ainsi la solidité de son bilan.

Dans ce contexte, le Groupe a effectué plusieurs opérations de refinancement au cours de l'année 2013, dont notamment :

- > le 28 février 2013, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance mars 2018, assorti d'un coupon annuel de 7,375 % ;
- > en septembre 2013, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance janvier 2019, assorti d'un coupon annuel de 6,5 % ;

- > en décembre 2013, le Groupe a conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) un prêt de 300 millions d'euros à échéance décembre 2018, assorti d'un coupon annuel de 2,283 %.

Par ailleurs, Peugeot S.A. et le GIE PSA Trésorerie disposent d'une ligne de crédit confirmée d'un montant de 2,4 milliards d'euros, dont l'échéance est à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros, le solde de 175 millions d'euros à échéance juillet 2014. Cette facilité était non tirée au 31 décembre 2013 (cf. Note 29.1). Faurecia dispose de lignes de crédit confirmées non tirées qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 150 millions d'euros.

Le Groupe a annoncé, le 19 février 2014, le renouvellement de sa ligne de crédit confirmée pour un montant de 2,7 milliards d'euros sous condition de la réalisation des augmentations de capital de 3 milliards d'euros annoncées ce même jour.

(1) Ratio d'écoulement : ratio calculé sur la base des ventes prévisionnelles des 3 prochains mois.

Le *term sheet* bancaire signé le 18 février 2014 par Peugeot S.A. avec neuf banques de premier plan prévoit le renouvellement de sa ligne de crédit confirmée, pour un montant de 2,7 milliards d'euros (pouvant être portée à 3 milliards d'euros dans le cadre de la syndication), avec une tranche à 2 milliards d'euros à maturité de cinq ans et une tranche de 700 millions d'euros (pouvant être portée à 1 milliard d'euros) à trois ans avec deux options d'extension d'un an pouvant être exercées par la Société avec l'accord des banques.

Cette nouvelle ligne serait conditionnée à la réalisation des augmentations de capital de 3 milliards d'euros et se substituerait à la ligne actuelle de

2,4 milliards d'euros dont les maturités s'étendent à juillet 2014 pour 200 millions d'euros et à juillet 2015 pour 2,2 milliards d'euros (étant précisé que cette facilité était non tirée au 31 décembre 2013). Il est anticipé que la documentation finale et la syndication de cette ligne de crédit soit finalisées dans le courant du mois d'avril 2014.

Le tirage de cette nouvelle ligne serait notamment conditionnée au respect d'un ratio dette nette des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres inférieur à 1 et au maintien de la dette nette des sociétés industrielles et commerciales en dessous de 6 milliards d'euros.

Pour plus de précisions, il convient de reporter au chapitre 12 ci-après.

10.4.2. BANQUE PSA FINANCE

En 2013, BPF a fait appel à différentes sources de financement : dépôts bancaires (lancement du livret d'épargne grand public « DISTINGO » le 7 mars 2013), obligations, titrisations ainsi que des lignes de back up syndiquées et revolving bilatérales. Le statut d'établissement de crédit agréé a en outre permis à BPF d'avoir accès à des sources de liquidités alternatives comme par exemple auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Au 31 décembre 2013, 22 % des financements provenaient de crédits bancaires tirés, 38 % du marché des capitaux, 25 % d'opérations de titrisations sur les marchés, 10 % de financements d'origine publique comme la BCE ou SFEF (Société de Financement de l'Économie Française), et 5 % de l'activité de dépôt bancaire mise en place en mars 2013. Au 31 décembre 2012, ces sources avaient contribué pour respectivement 23 %, 42 %, 20 %, 15 % et 0 % au financement de la Banque.

BPF a poursuivi son programme de titrisation en 2013 avec la réussite de huit opérations de titrisation réalisées dans trois pays (France, Allemagne, Suisse) pour un montant total à l'origine de 1 529 millions d'euros de titres seniors.

Sur l'exercice 2013, Banque PSA Finance s'est financée auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'opération de financement à long terme (LTRO). Le montant au 31 décembre 2013 s'élève à 1 700 millions d'euros.

Un prêt bancaire collatéralisé par des créances de vente à crédit belges a été mis en place en avril 2013, générant un financement net à l'origine de 92 millions d'euros.

Le 25 mars 2013, Banque PSA Finance a procédé à une émission obligataire à taux fixe à échéance avril 2016 d'un montant de 1,2 milliard d'euros, assortie d'un coupon de 0,625 %. Cette émission a été réalisée dans le cadre de l'autorisation de la Commission européenne pour l'utilisation de la garantie de l'État français (cf. Note 36.1.A(b)).

En mars 2013, une offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en France a été lancée sous la marque Distingo. Elle représente un encours au 31 décembre 2013 de 955 millions d'euros sur un total de dettes envers la clientèle de 1 446 millions d'euros remboursable à tout moment.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2013, la sécurité financière représente 8 400 millions d'euros contre 8 233 millions d'euros au 31 décembre 2012. (cf. Note 32.8).

Pour une information plus détaillée sur Banque PSA Finance, veuillez vous reporter au rapport annuel de Banque PSA Finance disponible sur le site www.banquepsafinance.com.

10.5. > PROVISIONS POUR GARANTIE

Il convient de se reporter à la Note 27.2 des États financiers consolidés 2013.

10.6. > ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Il convient de se reporter à la Note 28.1 des États financiers consolidés 2013.

10.7. > INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Il convient de se reporter à la Note 26.1 des États financiers consolidés 2013.

10.8. > INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES OU QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER CERTAINS ENGAGEMENTS

Les augmentations de Capital prévues de 3 milliards d'euros, telles que décrites aux chapitres 12 et 22, ont pour objectif de renforcer la structure du bilan, de couvrir les besoins de financements de l'exercice et d'améliorer le niveau requis de sécurité financière du Groupe.

En parallèle, le Groupe a engagé en février 2014 le renouvellement de la ligne de crédit confirmée pour un montant d'au moins 2,7 milliards d'euros afin de renforcer la liquidité du Groupe.

Ces opérations ont pour objectif de renforcer la structure du bilan et la liquidité du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme EMTN d'une enveloppe de cinq milliards d'euros qui sera renouvelé en 2014. Le Groupe continuera à se mettre en position de saisir les fenêtres de marché qui pourraient se présenter, toujours dans un souci d'optimisation de sa sécurité financière et des coûts liés au maintien de cette sécurité.

INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1. > PRÉPARER L'AVENIR	156	11.3. > PROPOSER UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE SÛRE ET ADAPTÉE AUX NOUVEAUX USAGES	166
11.1.1. Maintenir le niveau d'investissement pour une R&D dynamique	156	11.3.1. Amélioration de la sécurité sous toutes ses formes	166
11.1.2. Innover et développer en réseau	157	11.3.2. De la voiture connectée à la voiture communicante	167
11.1.3. S'internationaliser pour être au plus proche des marchés	159		
11.2. > RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT	161		
11.2.1. Optimisation des chaînes de traction thermiques	162		
11.2.2. Optimisation des chaînes de traction hybrides	163		
11.2.3. Véhicules électriques	164		
11.2.4. Autres leviers de réduction des émissions de CO ₂	165		

L'EXPERTISE AUTOMOBILE AU SERVICE DE LA TECHNOLOGIE UTILE

L'innovation, la recherche et le développement sont des priorités pour PSA Peugeot Citroën. C'est en effet un levier majeur pour répondre aux grands enjeux de l'industrie automobile (évolution des normes réglementaires, prise de conscience environnementale, nouveaux besoins de mobilité et de connectivité, attrait produit, etc.) et développer ainsi des avantages concurrentiels. PSA Peugeot Citroën alloue un budget de l'ordre de 1,6 milliard d'euros à la Recherche et développement (R&D), soit 4,44 % de son chiffre d'affaires automobile, afin de continuer à préparer activement l'avenir. Cette année, le Groupe a poursuivi son plan de transformation engagé en 2011 visant l'efficacité organisationnelle, économique et technologique de sa R&D.

Toujours pour préparer son avenir, PSA Peugeot Citroën renforce sa démarche d'Open Innovation, une démarche d'ouverture interne et externe, pour élargir le champ des opportunités : réduction des coûts de développement, détection des nouvelles tendances et accélération du *time-to-market*. Cette démarche associe un large éventail d'acteurs : universités, laboratoires, fournisseurs, institutionnels, autres constructeurs, clients, etc, afin de détecter de nouvelles tendances, de repérer des pépites technologiques et de renforcer la présence à l'international du Groupe.

Deuxième constructeur européen, PSA Peugeot Citroën réaffirme ses avancées et son coup d'avance technologique et environnemental en présentant notamment des travaux inédits comme l'Hybrid Air.

11.1. > PRÉPARER L'AVENIR

11.1.1. MAINTENIR LE NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR UNE R&D DYNAMIQUE

COMPÉTENCES ET EXPERTISES

La voiture est le résultat d'une démarche de conception et de développement unique au sein du Groupe : 14 530 salariés de PSA Peugeot Citroën se consacrent chaque jour à la R&D, dont 13 000 sont rattachés à la Direction de la Recherche et du Développement, 930 à la Direction Amérique latine et 600 à la Direction Asie.

Le Groupe dispose de six centres techniques dans le monde : quatre en France (Vélizy, Sochaux-Belchamp, La Garenne-Colombes et Carrières-sous-Poissy), un à Shanghai (China Tech Center) et un en Amérique du Sud à Sao Paulo (Latin America Tech Center). Le Groupe dispose également d'un centre de style, l'ADN (*Automotive Design Network*) en France (Vélizy), qui regroupe l'ensemble des studios de style des deux marques ainsi que les équipes d'innovation et d'architecture véhicule. Enfin, des centres d'essais véhicules sont implantés à Belchamp et à la Ferté-Vidame.

DES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS

Soutenus par un budget conséquent - aux environs de 1,6 milliard d'euros en 2013 dans la division Automobile en incluant les développements sur produits existants, et 265 millions d'euros pour Faurecia -, les efforts consacrés à la R&D permettent à PSA Peugeot Citroën de préparer l'avenir, de proposer des concepts inédits, ainsi que des gammes riches et innovantes.

Le niveau des investissements et dépenses R&D liés à l'activité automobile est inférieur au total de 2012. Néanmoins, le Groupe poursuit le développement de ses produits stratégiques, sa recherche de solutions innovantes en termes de technologies, ainsi que son expansion géographique, notamment en Chine.

En 2013, les investissements et dépenses de R&D capitalisées se ramènent à 2 406 millions d'euros, dont 775 millions d'euros pour Faurecia. Pour toute information complémentaire, il convient de se reporter à la Note 8 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-après.

Les travaux de la R&D ont été particulièrement orientés sur :

- > les travaux de réduction des émissions de CO₂ : plan d'allègement, amélioration de l'efficacité CO₂ des chaînes de traction et réduction des pertes énergétiques, préparation de l'évolution des chaînes de traction alternatives hybrides et électriques ;
- > le développement de véhicules liés au renouvellement des gammes Peugeot et Citroën : ainsi l'âge moyen de la gamme est maintenu à 3,5 ans avec 17 lancements en 2013 : les nouvelles Peugeot 208 XY, 208 GTI, 2008, 308, Partner Electric, et les nouveaux Citroën C4 Picasso 5 et 7 places, Berlingo Electric et la DS3 cabrio ; et aussi des lancements spécifiques en Chine (3008 et 301, C4L, C-Elysée et DS5), en Amérique latine (208 et C4 Lounge) et en Russie (C4 Sedan). Les Peugeot 308 et Citroën C4 Picasso sont par ailleurs les premiers véhicules réalisés sur la nouvelle plateforme EMP2. Enfin, le Groupe a aussi lancé en 2013 un nouveau moteur : l'EB Turbo tech et les nouvelles boîtes 5 vitesses pilotées et 6 vitesses automatiques. Le rythme de renouvellement avec des innovations significatives sera poursuivi ;
- > l'émergence de la voiture communicante avec l'amélioration des aides à la conduite pour toujours plus de sécurité et de confort et des travaux sur la connectivité entre le conducteur et son véhicule pour intégrer les nouveaux usages des clients dans les voitures.

Les efforts consacrés à la R&D ont pu être illustrés lors de la journée de l'Innovation, le 22 janvier 2013, durant laquelle le Groupe a présenté plusieurs technologies inédites, dont notamment :

- > la technologie Hybrid Air, une solution full hybride essence et air comprimé qui marque une étape clé vers la voiture 2 l/100 km ;
- > sa nouvelle plateforme modulaire mondiale EMP2 (*Efficient Modular Platform 2*) qui apporte des solutions performantes en termes de modularité, d'équipements et de réduction des émissions de CO₂. Installée aujourd'hui à Sochaux et à Vigo, EMP2 sera déployée en Chine en 2014 ;
- > la SCR (*Selective Catalytic Reduction*), une technologie innovante pour traiter les oxydes d'azote (NOx) des véhicules diesel, lancée dès 2013.

Par ailleurs, pour répondre à son objectif de réaliser 50 % de ses ventes hors Europe d'ici 2015, PSA Peugeot Citroën a investi dans ses zones prioritaires de développement : Asie, Amérique latine et Russie avec un pic sur la période 2011-2012 (cf. paragraphe 11.1.3).

Après deux années d'investissements significatifs liés à l'augmentation des capacités à l'international, aux investissements pour les moteurs EB et pour le renouvellement de ses plateformes, le Groupe revient en 2013 à un niveau d'investissement plus habituel. Ce niveau lui permettra de poursuivre ses investissements de R&D produits, son innovation, grâce notamment à des gains en efficacité et à des coûts de développement partagés avec des partenaires, dont GM dans le cadre de l'Alliance.

UNE EFFICACITÉ AMÉLIORÉE

En 2011, la R&D a engagé un plan de transformation, notamment pour améliorer sa performance : DRIVE pour « *Development Research Innovation & Value Enhancement* ».

Le plan DRIVE vise à améliorer toute la chaîne de valeur de la R&D, depuis les phases exploratoires et d'innovation jusqu'aux phases d'industrialisation et de vie série.

En 2012, les gains enregistrés étaient conformes aux objectifs fixés grâce aux efforts fournis par l'ensemble des équipes qui ont permis une amélioration de la productivité de la R&D. Fin 2012, le montant de ces économies s'élevait à 369 millions d'euros démontrant ainsi l'efficacité de la démarche.

Dans un marché automobile, de plus en plus concurrentiel en termes de prix de vente et d'offres d'équipements, la R&D poursuit sa transformation en 2014 pour accroître sa performance opérationnelle et répondre aux enjeux stratégiques du groupe. Ce nouveau Plan de transformation, appelé Drive 2.0, est composé de 12 projets, créés ou adaptés du précédent plan, pour faire face à un contexte qui a évolué depuis 2011. Les objectifs majeurs visés par DRIVE 2.0 sont :

- > mieux préparer l'avenir, en accélérant la mise sur le marché de nouvelles technologies clés pour l'attractivité et la compétitivité de nos produits ;
- > accentuer les gains en performance R&D (plus vite et moins cher) ;
- > faire évoluer la R&D pour accompagner la mondialisation du Groupe ;
- > travailler collectivement et de manière plus efficace avec tous nos partenaires (fournisseurs, JVs, Coopérations) ;
- > être un acteur majeur de la montée en gamme, avec notamment, une amélioration de la qualité à l'usage et de la durabilité de nos véhicules.

11.1.2. INNOVER ET DÉVELOPPER EN RÉSEAU

À l'heure où l'industrie automobile est confrontée à une multitude de challenges technologiques, environnementaux et sociétaux, et où l'identification, le développement rapide et à moindre coût des technologies sont devenus indispensables pour rester compétitifs, l'ouverture est la clé d'une innovation réussie. Elle est indispensable pour identifier les ruptures technologiques qui permettront la conception du véhicule du futur. Convaincu aujourd'hui que la seule voie possible est celle de l'Open Innovation, celle de l'ouverture en interne comme en externe, qui offrira un large champ d'opportunités (réduction des coûts de développement, détection des nouvelles tendances et accélération du *time-to-market*), PSA Peugeot Citroën structure ses travaux autour de cette démarche.

UNE POLITIQUE BREVET ACTIVE

En mars 2013, lors du palmarès publié par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), PSA Peugeot Citroën a confirmé sa première place parmi les déposants français de demandes de brevets pour la 6^e année consécutive, avec 1 348 demandes de brevets publiées en 2012. Maintenir un nombre de dépôts de demandes de brevets aussi élevé malgré un contexte économique peu favorable témoigne de la mobilisation du Groupe dans le domaine de la R&D.

La politique volontariste de dépôts de brevets a été lancée au début des années 2000 avec la mise en place d'initiatives telles qu'un système incitatif de primes versées aux inventeurs lors du dépôt d'une demande de brevet, la mise en place d'un Palmarès des inventeurs et la création d'un réseau d'animateurs-brevets qui relaient efficacement l'information brevets au sein des différentes directions du Groupe.

Cette politique a fait en 2011 l'objet d'une évolution significative pour renforcer encore les protections, soit des développements technologiques jugés stratégiques, soit des innovations embarquées sur les projets véhicules ou organes ou encore mises en œuvre dans les usines. PSA Peugeot Citroën consolide ainsi un portefeuille de haute valeur.

Les nouveaux brevets déposés s'inscrivent dans une démarche d'innovation permanente pour offrir des véhicules toujours plus vertueux pour l'environnement, et plus sûrs grâce à l'électronique embarquée ou la connectivité.

Ainsi, la nouvelle plateforme modulaire mondiale EMP2 (*Efficient Modular Platform 2*) pour laquelle 116 brevets ont été déposés, a offert dès 2013 des solutions performantes en termes de modularité, de compacité, d'équipements et de réduction des émissions de CO₂.

La technologie full hybride essence et air comprimé « Hybrid Air », étape clé vers la voiture 2 l/100 km, a fait l'objet de plus de 80 brevets déposés par le Groupe.

Le Groupe protège aussi ses autres champs d'innovation comme la connectivité (équipements multimédias, réseaux, connectique, électronique, interfaces homme-machine), le confort et le design de ses véhicules, aussi bien extérieur qu'intérieur, reflet de la montée en gamme des véhicules des marques Peugeot et Citroën. Par exemple, l'architecture de toit escamotable, souple ou transparent, les aménagements intérieurs de rangement, le confort des assises, les dossiers, les appuie-tête, le bloc optique, la climatisation ou encore le chauffage de l'habitacle ont fait l'objet de dépôts de brevets.

Ces nouveaux brevets viennent renforcer un portefeuille d'innovations - garantie d'un véritable potentiel de différenciation sur un marché exigeant et en constante évolution - permettant ainsi au Groupe de se démarquer par rapport à la concurrence et d'inventer l'automobile de demain.

Le Groupe a défini officiellement sa vision de l'Open Innovation : une politique relationnelle élargie, tirée par la création de valeur partagée, consistant à construire et piloter des relations avec différents écosystèmes. Faire de l'Open Innovation, c'est associer les acteurs de chaque écosystème au processus d'innovation afin de créer plus de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

Quatre écosystèmes à couvrir ont été identifiés : les individus (salariés, usagers, clients), les entreprises (TPE, PME, grandes entreprises), le monde académique (université, laboratoires) et les institutions (Collectivités, Pouvoirs Publics, Pôles de compétitivité, Europe, Villes).

REPÉRER DE NOUVEAUX USAGES

Le Groupe a lancé en 2012 des initiatives vers l'écosystème « individus » composé des salariés, usagers et clients pour repérer notamment de nouveaux usages, mieux répondre aux besoins, recueillir et évaluer des idées.

Pour associer l'ensemble des individus au processus d'innovation, PSA Peugeot Citroën développe des méthodes collaboratives et participatives, lui permettant de recueillir, analyser, exploiter et transformer en technologies ou services les besoins identifiés, les tendances émergentes ou les idées émises.

Renforcer l'orientation usages et marchés dans le processus d'innovation permettra d'offrir aux clients des technologies répondant mieux à leurs attentes et aux nouveaux usages.

Fin 2011-début 2012, de nouvelles méthodes ont été testées : des challenges ou concours d'idées en interne ou en externe. Il s'agissait de solliciter des usagers sur une question stratégique pour alimenter les travaux de recherche et booster la créativité. Fort du succès de ces opérations, la démarche de challenge a été reconduite en 2013 :

- > un concours d'idées externes a été organisé par le biais des Citroën Creative Awards d'octobre 2011 à janvier 2012. 450 idées ont été recueillies et analysées. Cette initiative a été relancée en décembre 2012 et a permis de recueillir 950 idées. Un *workshop* entre les 4 gagnants et les experts du Groupe a été organisé en 2013 pour approfondir leurs idées. Des travaux sont en cours pour permettre leur réalisation ;
- > un challenge d'idées internes « Costbuster », le 2^e challenge d'idées à l'échelle du Groupe a été organisé en avril 2013 sur le thème de la réduction des coûts. Le nombre de visiteurs, de participants et d'idées a été multiplié par pratiquement trois par rapport au challenge précédent « Connected Users ». Au total, avec 18 000 visiteurs, le Groupe a recueilli plus de 3 500 idées, 13 000 commentaires et 30 000 notes. 208 idées sont en cours d'analyse pour une mise en place en 2014 ou 2015. Neuf idées ont été primées par le Jury dans les catégories « Gains économiques », « Rapidité de mise en œuvre » et « Astuce ». Plusieurs challenges d'idées sont prévus en 2014.

Une expérience nouvelle a par ailleurs été testée en octobre 2013 : un challenge d'idées sur le campus de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Ce challenge « Live and Let Drive » portait sur la ré-invention de l'intérieur des voitures lorsqu'elles deviendront autonomes. Cinq idées ont été sélectionnées par un Jury mixte EPFL/PSA Peugeot Citroën et vont faire l'objet de projets de coopération entre l'école et le constructeur en 2014.

Ces initiatives sur l'innovation participative et collaborative ont été récompensées en novembre 2013 pour la 2^e année consécutive par les Trophées de l'Innovation Participative organisés par l'association Innov'Acteurs avec une mention spéciale du jury « Audace et Persévérance ».

PARTAGER DES DÉVELOPPEMENTS

PSA Peugeot Citroën a une longue tradition de coopérations ciblées avec des partenaires industriels et des fournisseurs.

Le Groupe est ainsi le premier producteur mondial de moteurs diesel avec Ford, tandis que les moteurs essence PSA Peugeot Citroën/BMW sont des références dans leur catégorie. La coopération avec Ford se poursuit sur les moteurs 1,4 litre à 2 litres avec des dérivés prévus pour respecter la norme Euro 6 qui entrera en vigueur en 2014.

Le Groupe est par ailleurs leader des VUL (véhicules utilitaires légers) en Europe grâce à la coopération avec Fiat. Ces coopérations fructueuses lui ont permis d'entrer sur de nouveaux segments de marché : petits véhicules urbains (Toyota), petits véhicules utilitaires légers (Fiat/Tofas/Karsan), monospaces et véhicules utilitaires de gamme moyenne (Fiat), gros utilitaires de 1 100 à 2 000 kg de charge utile (Fiat), véhicules électriques et 4x4 (Mitsubishi).

Fiat Group Automobiles et PSA Peugeot Citroën ont poursuivi leurs discussions concernant l'avenir de leur coentreprise Sevelnord. Aux termes de leurs accords, il a été décidé le transfert de la participation de Fiat dans Sevelnord au Groupe et la poursuite de la production de véhicules utilitaires légers pour les deux groupes jusqu'à l'entrée en vigueur de la norme Euro 6 sur les niveaux d'émissions fin 2016.

PSA Peugeot Citroën et Toyota ont annoncé en juillet 2012 un nouvel accord sur les VUL en Europe. Au cours du deuxième trimestre de 2013, PSA Peugeot Citroën a fourni des VUL issus de ses gammes existantes Peugeot Expert et Citroën Jumpy. L'accord prévoit également une collaboration sur la prochaine génération de véhicules. Le futur VUL de gamme moyenne sera produit sur le site de Valenciennes-Hordain (Nord). Cette décision permet d'assurer l'avenir du site. Elle représente un investissement global de plus de 750 millions d'euros, dont plus de 400 millions dédiés à la R&D. Il est prévu que Toyota Motor Europe participe directement au développement et aux investissements industriels relatifs à cette prochaine génération de véhicules. Aucune prise de participation ni production commune n'est envisagée. Cette collaboration devrait s'étendre au-delà de 2020.

En février 2012, PSA Peugeot Citroën et General Motors ont annoncé la création d'une Alliance stratégique. En décembre 2013, les deux partenaires ont confirmé la poursuite de leur coopération pour le développement de deux véhicules sur des plateformes PSA Peugeot Citroën : un modèle du segment B-MPV et un modèle du segment C-CUV. Les deux partenaires collaboreront également pour développer un nouveau modèle de VUL du segment B basé sur la dernière génération de plateforme PSA Peugeot Citroën. La commercialisation des premiers véhicules issus de cette collaboration est prévue en 2016.

En 2012 et 2013, le Groupe a annoncé le développement de nouveaux projets en partenariat pour l'assemblage de modèles et leur adaptation aux marchés locaux (Peugeot 408 en Malaisie et Peugeot 3008 au Vietnam).

Par ailleurs, le Groupe développe sa politique d'innovation en s'appuyant aussi sur un dialogue actif et équilibré avec ses fournisseurs. Des Partenariats Cadre ont été noués avec les fournisseurs stratégiques du Groupe. Avec la mise en place de sa démarche d'Open Innovation, le Groupe a aussi fortement développé ses capacités de collaboration au-delà de l'écosystème des fournisseurs. Des partenariats sont ainsi actifs avec des acteurs industriels hors automobile comme EADS ou EDF, sur des thèmes d'intérêt commun comme la mise en œuvre de pièces de structure en matériaux composite ou le stockage de l'énergie électrique. En 2013, le Groupe a également porté l'accent sur le développement de sa capacité à nouer des partenariats avec des TPE et startup, ici encore dans un cadre adapté et équilibré. C'est dans cette logique étendue de collaboration qu'un portail partenarial dédié à l'innovation sera proposé en 2014 pour favoriser la mise en relation avec les acteurs des écosystèmes autres que celui des fournisseurs et désireux de nouer une relation avec le Groupe pour innover.

Avec la mise en place de sa démarche d'Open Innovation, le Groupe va continuer à chercher de nouveaux partenaires, identifier des savoir-faire, et partager des développements.

BÉNÉFICIER D'UNE EXPERTISE

Pour rester à l'avant-garde des produits et des services automobiles, le Groupe noue des partenariats privilégiés en Europe et à l'international avec le monde académique. Les universités et les laboratoires les plus en pointe de leur domaine sont ciblés afin de bénéficier de leurs expertises et d'explorer des voies de recherche en rupture.

En 2010, PSA Peugeot Citroën a créé le StelLab (pour Science & Technologies Exploratory Lean Laboratory), la structure d'animation scientifique du Groupe.

Sa mission est de favoriser et de développer les échanges interdisciplinaires au sein du Groupe et avec ses partenaires académiques à travers des chaires académiques et des OpenLabs (structures mixtes mettant en

commun les équipes de recherche et les moyens expérimentaux du Groupe et ceux des laboratoires partenaires).

À présent, le réseau est constitué de 12 OpenLabs et de 6 chaires académiques sur des campus d'excellence : « Automotive Motion Lab » à Marseille, « Electronics and Systems for Automotive » à Bordeaux, « Energetics », à Orléans, « Materials and Processes » à Metz, « Fluidics » à Poitiers, « Computational Mechanics » en région parisienne, « Vibro-Acoustic-Tribology » à Lyon, « Competitive Intelligence » à Bordeaux, « OpenLab Design » à Paris et Nantes, « Biologie-Chimie-Physique », à Paris, « Efficient Omnivorous Engines and Biofuels » au Brésil et « Perception multimodale et véhicules intelligents » en Chine.

En étroite collaboration avec l'Université PSA, le réseau est aussi enrichi par 6 chaires : la chaire « Altérité », la chaire « Biocarburants », la chaire « Optoélectronique et Photonique », la chaire « Armand Peugeot », la chaire « Robotique et Réalité Virtuelle », et la chaire « André Citroën ».

Le réseau StelLab est aussi présent en Suisse, avec la cellule d'innovation « StelLab@EPFL ».

Grâce à ses partenariats, le Groupe est en mesure de traiter les thématiques majeures pour l'avenir de l'automobile et d'être, partout dans le monde, au cœur des lieux où naissent les grandes découvertes scientifiques.

À ce jour, 23 % de l'activité de recherche scientifique du Groupe est réalisée au sein des OpenLabs et plus de 25 pépites technologiques y ont déjà été produites avec les partenaires universitaires.

Le réseau scientifique du Groupe a ainsi dévoilé en novembre 2013 ses réflexions sur l'automobile des années 2025-2030 et présenté les premiers résultats de ses travaux exploratoires guidés par trois thèmes : les clean technologies, les aides à la conduite et les nouvelles interfaces Homme/Machine.

RECHERCHE COLLABORATIVE

Pour mener à bien sa politique de R&D, le Groupe se rapproche des institutions (ministères, collectivités territoriales, ANR, ADEME, Pôles de compétitivité, Commission européenne). Ce dialogue lui permet de partager des travaux de recherche sur des technologies d'avenir et de profiter de terrains d'expérimentation afin de répondre aux enjeux sociétaux de la mobilité durable.

La participation à des partenariats de recherche publics/privés présente l'intérêt d'accéder à l'ensemble des résultats du projet, y compris ceux réalisés par les partenaires.

Les projets collaboratifs sont pour la plupart des projets de recherche amont. Néanmoins, plusieurs projets ont donné lieu à des démonstrateurs roulants pertinents (HYDOLE, OPENER cf. respectivement les paragraphes 11.2.3. et 11.2.2) et permis de lever des verrous technologiques, préfigurant de futures innovations.

Dans le programme Transports volet Routier du Programme Investissements d'Avenir (PIA), PSA Peugeot Citroën participe à plusieurs projets en propre, via le GIE RE PSA Renault et via le Groupement Scientifique Moteur (GSM).

Par ailleurs, Renault et PSA Peugeot Citroën ont proposé de coordonner des projets destinés à soutenir la mise en place des filières matériaux & process qui répondront aux enjeux de l'allègement sur le produit automobile à horizon 2018-2020. Ces propositions de projets entrent dans le cadre d'un programme coordonné par les deux constructeurs, appelé FASTLITE.

Les projets sont organisés autour des filières matériaux (composites, métalliques) et des domaines d'application automobile (éléments de la caisse, pièces mécaniques, pièces d'équipements).

Le Groupe participe également au programme « Valorisation de la Recherche au sein des Instituts de Recherche Technologique (IRT) » :

- > « M2P » Matériaux Métallurgie et Procédés ;
- > « SystemX » Ingénierie numérique des systèmes ;
- > « Jules Verne » Matériaux composites ;

ainsi qu'au programme « Energie » avec une implication au sein de l'Institut d'Excellence sur les Énergies Décarbonées (IEED) « VEDECOM » sur la Mobilité individuelle durable.

PSA Peugeot Citroën est aussi un acteur incontournable de la Plateforme de la Filière Automobile (PFA) qui a pour mission de définir et mener les actions contribuant au renforcement de la filière automobile française.

Deux programmes fédérateurs et structurants pour la filière, impliquant PSA Peugeot Citroën, sont actuellement portés par la PFA :

- > le véhicule 2 l/100 km qui a pour objectif de développer des briques technologiques, disponibles à l'horizon 2018-2020, permettant de produire des ruptures en termes de CO₂ à coût acceptable pour le client. Le véhicule 2 l/100 km a comme objectif une consommation homologuée de l'ordre de 2 l/100 km.
- > VALdriv PLM qui a pour objet le développement d'un système de management des informations techniques, des processus et des compétences associées, qui permet à tous les acteurs intervenant sur le cycle de vie d'un produit ou d'un service, d'accéder instantanément aux bonnes données, au bon endroit et au bon moment, en fonction de leurs droits et de leur métier, pour créer la valeur maximale.

11.1.3. S'INTERNATIONALISER POUR ÊTRE AU PLUS PROCHE DES MARCHÉS

Si le cœur névralgique de la R&D de PSA Peugeot Citroën reste l'Europe, et en particulier la France où sont localisés environ 85 % des chercheurs du Groupe, les sites de développement hors Europe (Sao Paulo et Shanghai) accompagnent par leur déploiement et leur montée en compétence son développement à l'international. Ils sont essentiels pour :

- > répondre aux attentes spécifiques des clients locaux en termes de silhouettes, architecture, confort, etc. ;
- > adapter les véhicules aux besoins et aux contraintes locales (conditions de roulage spécifiques, etc.) ;

- > profiter des opportunités d'intégration locale en cohérence avec la politique modulaire.

Ces sites de développement à l'international ont également vocation à porter certaines activités de recherche et ingénierie avancée, avec des antennes locales spécialisées. Ex. : biocarburants, matériaux verts et flex-fuel à Sao Paulo.

Cette organisation favorise, entre autres, la réussite des projets, l'absence de redondances, une meilleure réactivité aux attentes des marchés et la gestion optimale des efforts de R&D dans le monde, et assure des coûts de développement et un *time-to-market* compétitifs.

Plus généralement, PSA Peugeot Citroën a pour ambition de devenir un groupe global et de réaliser 50 % de ses ventes dans les pays hors Europe en 2015. La réalisation de cet objectif a nécessité notamment des investissements dans les zones prioritaires de développement du Groupe : l'Asie, l'Amérique latine et la Russie avec un pic sur la période 2011-2012.

PSA Peugeot Citroën a annoncé, le 19 février 2014, le renforcement du partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motor Group (DFG), deuxième constructeur automobile chinois, avec pour objectif de capitaliser sur les succès actuels du Groupe dans le plus grand marché automobile mondial, aujourd'hui principal gisement de croissance pour le secteur.

Une nouvelle étape de ce partenariat, noué il y a plus de 20 ans, permettra de mettre en œuvre un plan industriel majeur qui s'articule autour de trois axes principaux. Pour plus de détails, il convient de se reporter au chapitre 12 ci-après.

ASIE

Chine

PSA Peugeot Citroën développe ses activités dans le cadre de deux joint-ventures : DPCA (Dongfeng Peugeot Citroën Automobile), et CAPSA (Changan PSA Automobiles).

Depuis 2010, PSA Peugeot Citroën et le groupe Dongfeng Motors (DFG), ont renforcé leur partenariat au sein de DPCA annonçant un investissement de plus de 11 milliards de RMB sur cinq ans financé par DPCA.

> Un plan produit renforcé : le partenariat renforcé prévoit le lancement d'au moins un nouveau véhicule par an et par marque. Ce plan produit ambitieux permet non seulement de renouveler en profondeur l'offre existante, mais aussi d'augmenter les couvertures de marché des marques Peugeot et Citroën en Chine.

En 2013, Dongfeng Citroën a ainsi lancé Citroën C-Elysée fin septembre, et Dongfeng Peugeot la Peugeot 301 en novembre. Ces lancements viennent compléter les succès de Peugeot 3008, de Citroën C4L, lancés fin 2012. Par ailleurs, Citroën C4 reste un modèle phare, suivi par Peugeot 308, dont les ventes ont fortement progressé en 2013.

En 2013, la joint-venture DPCA dispose de 3 usines, la troisième usine ayant été inaugurée en juillet 2013, et d'une capacité annuelle de production qui sera portée à 750 000 unités à Wuhan en 2015.

> Nouvelles capacités industrielles : la troisième usine de DPCA à Wuhan, a une capacité de production de 150 000 véhicules en 2013, laquelle sera portée à terme à 300 000 véhicules. Cette usine a permis le lancement industriel de la nouvelle Citroën C-Elysée, une nouvelle étape dans l'offensive commerciale de DPCA et de la Peugeot 301 en fin d'année 2013. Le Groupe a donc franchi une nouvelle étape dans son développement en Chine, le 1^{er} marché mondial. Cette troisième usine permet à DPCA de porter sa capacité de production de 450 000 à 600 000 véhicules par an dès cette année, avant d'atteindre 750 000 véhicules par an en 2015.

> Un plan véhicules propres et une offre moteurs renouvelée : en ligne avec la stratégie de PSA Peugeot Citroën de réduire de 50 % les émissions de CO₂ de ses gammes en Chine d'ici 2020. En parallèle, DPCA poursuit sur la voie de l'hybridation avec une offre de Stop & Start à venir.

DPCA poursuit le déploiement de ses réseaux de ventes Dongfeng Peugeot et Dongfeng Citroën, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, afin d'offrir un service de qualité et de proximité à ses clients. Chaque marque dispose de concessionnaires dans 80 % de villes préfectorales et d'un réseau complémentaire de plusieurs centaines d'agents. Enfin, dans le cadre de sa stratégie de développement en Asie, PSA Peugeot Citroën étudie la possibilité d'exporter une partie de la production de DPCA (véhicules montés et collections de pièces) vers les pays de la région. (Le réseau de concessionnaires continue de se développer en 2013 avec 728 concessionnaires (+13 %)).

Ces succès sont aussi le reflet du travail accompli par le *China Tech Center*, centre de R&D et de design du Groupe basé à Shanghai, qui est notamment à l'origine du design de la Citroën C4L et de l'adaptation de celui de la Peugeot 3008 aux attentes spécifiques des consommateurs chinois.

L'ensemble de ces initiatives devrait permettre à DPCA d'atteindre son objectif de part de marché de 5 % à l'horizon 2015 en Chine.

En 2013, CAPSA, joint-venture créée en juillet 2010 entre PSA Peugeot Citroën et China Changan Automobile Group, a inauguré sa première usine, à Shenzhen, le 28 septembre 2013, avec une capacité de 200 000 véhicules par an.

L'usine de référence mondiale pour sa compacité, sa haute technologie et son Système d'Excellence, produit la DS5 dans sa version chinoise, dévoilée au Salon de Chengdu le 30 août 2013 et qui représente le fer de lance de la marque DS en Chine.

Depuis l'ouverture en mars 2013 à Shanghai du « DS World », vitrine institutionnelle de la marque, le réseau commercial progresse rapidement : il compte 42 « DS Stores » à la fin du mois de décembre. Le Groupe se fixe comme objectif de poursuivre l'ouverture de DS Stores supplémentaires en 2014. Après les commercialisations successives des DS5, DS4 puis DS3 importées, CAPSA entame donc une nouvelle page de son histoire avec la commercialisation de la DS5 produite localement.

La joint-venture disposera également d'un centre de R&D, dont la construction a débuté en juillet 2013 et pour lequel CAPSA a investi au total 500 millions de RMB. Ses ingénieurs travailleront en étroite collaboration avec le China Tech Center, le centre de R&D du Groupe installé à Shanghai.

Concernant le renforcement du partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motors, il convient de vous reporter au chapitre 12 ci-après.

AMÉRIQUE LATINE

Au Brésil, PSA Peugeot Citroën dispose à Porto Real de deux centres de production : une usine de moteurs, depuis plus de 10 ans, et une usine terminale.

L'usine de moteurs de Porto Real, dans l'état de Rio de Janeiro, produit des moteurs pour les véhicules des marques Citroën et Peugeot destinés aux marchés d'Amérique latine. L'usine, hautement efficace et considérée mondialement comme un modèle au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, a démarré en 2012 la production de deux nouveaux moteurs, modernes et développés au Brésil :

- > moteur EC5 1,6 16V, premier moteur flex-fuel brésilien de série ayant supprimé le réservoir à essence de démarrage à froid et à être doté d'une pompe à huile à débit variable, parmi d'autres innovations technologiques ;
- > moteur TU4 1,5, grâce à ses nombreux équipements modernes, il a permis à la nouvelle Citroën C3 d'obtenir la note A en efficacité énergétique, sur l'étiquette énergie de l'Inmetro.

Stratégie pour la consolidation de PSA Peugeot Citroën sur le marché national ces dernières années, l'usine de moteurs de Porto Real est une pièce fondamentale dans les plans de croissance future du Groupe au Brésil et en Amérique latine. Depuis son inauguration en 2002 jusqu'à aujourd'hui, l'unité industrielle a déjà produit près de 1,6 million de moteurs, dont une partie importante est exportée. Sa capacité est de 190 000 moteurs par an.

Parallèlement, l'usine terminale PSA Peugeot Citroën de Porto Real, dans l'état de Rio de Janeiro, au Brésil, a dépassé son millionième véhicule.

Les travaux d'extension capacitaire de ce centre ont permis de passer de 29 à 40 véhicules/heure. La nouvelle Peugeot 208 y est produite depuis le 30 janvier 2013. Le Groupe a investi plus de 305 millions d'euros pour développer le véhicule et réaliser les travaux nécessaires dans son centre de production. Celui-ci a notamment été agrandi, afin de porter ses capacités de production, à terme, à 220 000 véhicules par an, contre 150 000 par an aujourd'hui.

À Sao Paulo, les ingénieurs et stylistes du *Latin America Tech Center*, le centre de R&D local du Groupe, ont travaillé pour adapter le véhicule aux conditions de circulation locales, en l'équipant notamment des moteurs flex-fuel produits par PSA Peugeot Citroën au Brésil. En plus de la Peugeot 208, le Groupe produit à Porto Real des Peugeot 207, ainsi que les Citroën C3, C3 Aircross et C3 Picasso.

Par ailleurs, en Argentine, PSA Peugeot Citroën dispose d'une usine terminale à El Palomar (proche de Buenos Aires) d'une capacité annuelle de 170 000 véhicules, où sont produites les Peugeot 207, Partner, 308 et 408, ainsi que les Citroën Berlingo, C4 Hatch et C4 lounge. Le groupe PSA Peugeot Citroën est depuis plus de 14 ans, le 1^{er} producteur automobile en Argentine.

Le dispositif industriel du Groupe en Argentine comprend également une usine mécanique, à Jeppener, qui produit un moteur 2.0 l et dispose d'une capacité de 75 000 moteurs par an.

En 2013, le Groupe a vu ses ventes progresser de 7 % sur ce marché en croissance de 2,9 %. Exposé très fortement aux variations de devise, le Groupe travaille à augmenter l'intégration locale des véhicules produits dans les usines de la zone Amérique latine.

RUSSIE

PCMA Russie, l'usine d'assemblage à Kaluga, détenue en joint-opération par PSA Peugeot Citroën (70 %) et par Mitsubishi Motors Corporation (30 %), a démarré sa production mi-2012.

La capacité de production de cette usine est de 125 000 véhicules par an. Les véhicules PSA Peugeot Citroën produits à Kaluga en 2013 sont les Peugeot 408 et Citroën C4 Sedan. Très exposée à la baisse du rouble en 2013, qui a eu des impacts très significatifs sur les ventes du Groupe lesquelles ont également été impactées par la structure du marché où la part du Groupe s'établit à 2,3 %, l'usine de PCMA met en place des solutions afin d'augmenter son intégration locale, ce qui lui permettra de limiter les effets de fluctuation du taux de change.

En Russie, Peugeot et Citroën ont un réseau de 150 concessionnaires, qui couvre aujourd'hui plus de 90 % du territoire et les 25 plus grandes villes du pays.

Après la forte croissance de 2012, le marché a reculé à partir du mois d'avril, marquant un retrait de 5,5 % sur l'année 2013.

Dans ce contexte difficile, les ventes du Groupe en Russie ont reculé de 22,3 % à 61 000 unités en 2013.

Amérique latine et Russie sont deux régions à améliorer avec la simplification des gammes et une meilleure intégration locale pour réduire l'exposition de ces régions aux variations des taux de change.

11.2. > RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

PSA Peugeot Citroën est conscient de la responsabilité de l'industrie des transports dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe est ainsi le 2^e Groupe européen des véhicules à faibles consommation et émission de CO₂, avec une moyenne de 116,9 g/km. Ayant atteint ses objectifs européens depuis 2012, le Groupe continue néanmoins de baisser les rejets de CO₂ de ses modèles (- 5,5 grammes par rapport à fin de 2012).

Soucieux de s'inscrire dans une démarche de développement durable, PSA Peugeot Citroën consacre la moitié de ses efforts de recherches technologiques aux *clean technologies* dédiées à la réduction de la trace écologique de ses véhicules. Ces recherches s'articulent selon les axes stratégiques :

- > l'optimisation des chaînes de traction thermiques (la réduction de la consommation de carburant et des émissions des véhicules) ;
- > l'optimisation des chaînes de traction hybrides et électriques ;
- > la diminution de la réduction des émissions de CO₂ hors chaîne de traction : l'allègement des véhicules, spirale vertueuse à tous points de vue (consommation, réduction des besoins en matières premières) ; l'utilisation de matériaux verts (recyclables, recyclés, bio-sourcés).

Les nouveaux modèles du Groupe se veulent très innovants en termes de respect de l'environnement. Ils bénéficient des avancées technologiques (STT (Stop & Start), *downsizing*, allègement des véhicules, etc.). Le Groupe développe depuis plus de 10 ans des technologies de pointe pour lutter contre les émissions en général, et les émissions de polluants en particulier : motorisation HDi, FAP, SCR (*Selective Catalytic Reduction*), autant d'innovations du Groupe, souvent pionnières.

En 2013, la performance du Groupe s'explique particulièrement par le développement et la commercialisation de nouvelles technologies innovantes mises au point par les équipes de la R&D :

- > la commercialisation des nouvelles Peugeot 308 et Citroën C4 Picasso développées sur la nouvelle plateforme modulaire EMP2 avec optimisation de poids ;
- > le lancement de la nouvelle motorisation Essence EB Turbo Tech à 3 cylindres qui équipe les modèles Peugeot 208, 2008, Citroën C3 et DS3 ;
- > le déploiement de la technologie e-HDi (système STT) sur la gamme : 30 % des véhicules vendus en 2013, 24 % en 2012 et 12 % en 2011 ;
- > l'offre hybride diesel.

Le Groupe continue à explorer des voies nouvelles pour préparer le véhicule propre de demain.

11.2.1. OPTIMISATION DES CHAÎNES DE TRACTION THERMIQUES

MOTEURS ESSENCE

À l'horizon 2017, le volume de production de moteurs essence PSA Peugeot Citroën augmentera considérablement que ce soit en Europe, en Chine ou en Amérique latine. La part de moteurs turbo augmentera elle aussi dans les années à venir sur toutes ces zones. Pour répondre à ces besoins, PSA Peugeot Citroën dispose de trois familles de moteurs essence :

> la famille des moteurs EP (moteurs Prince développés avec BMW – moteurs 4 cylindres (1,4 l à 1,8 l) doté d'une puissance de 95 à 270 ch) :

- > la famille EP turbo, constituée des motorisations Turbo Injection Directe EP6CDT 1,6 l/155 ch et EP6CDTX 1,6 l/200 ch s'est agrandie en 2013 avec la sortie du moteur EP6CDTR, doté d'une puissance de 270 ch et destiné à équiper la Peugeot RCZ R. Le changement des pistons et le renforcement des bielles et des coussinets sont à l'origine du gain de 70 ch et permettent au Groupe de relever le défi d'offrir une puissance de sportive avec la robustesse d'un moteur de série.

À noter également qu'en juin 2013, le moteur essence 4 cylindres 1,6 litre Turbo Injection Directe, a décroché pour la 7^e année consécutive le prix du moteur international organisé par la publication *Engine Technology International* dans la catégorie 1,4 l-1,6 l.

- > la famille EP atmosphérique est constituée des motorisations EP3C 1,4 l à 95 ch et EP6C 1,6 l à 120 ch. En 2014, ces versions atmosphériques seront progressivement remplacées par les motorisations EB Turbo PureTech.

Près de 75 % des modèles Peugeot et Citroën bénéficient de cette famille de moteurs 1,6 l et 1,4 l essence. Le moteur 1,6 l équipe notamment les Peugeot 308, 3008, 5008, 508, et Citroën C3, C3 Picasso, C4, C4 Picasso et C5, DS3, DS4, DS5.

> la famille des moteurs EC (moteurs atmosphériques 1,6 l et 1,8 l) dédiée à l'international (Europe élargie, Chine, Amlat, grand export) est constituée des motorisations EC5 1,6 l/115 ch et EC8 1,8 l/136 ch issues des motorisations historiques TU largement déployées en Chine, Amérique latine et Grand Export. Ce moteur, associé à une boîte manuelle ou automatique, constitue une offre robuste et économiquement compétitive pour le développement à l'international.

> la nouvelle famille de moteurs essence 3 cylindres, la famille EB Puretech :

L'EB Puretech est une famille de moteurs avec une conception modulaire utilisant les technologies les plus performantes aussi bien en matière de produit que de process industriel. Elle a été lancée en 2012, avec la version 3 cylindres atmosphérique 1 l et 1,2 l (VTi PureTech). Ces moteurs sont produits sur le site de Trémery (350 000 moteurs produits depuis le lancement).

La famille s'est agrandie en 2013 avec la naissance de deux versions Turbo Injection Directe 1.2 l développant 110 et 130 ch qui équiperont dès 2014 la Citroën C4 et la Peugeot 308 avant de se déployer sur l'ensemble de la gamme des véhicules des segments B, C et D. Ces versions seront produites en France, sur le site de Française de Mécanique (Moselle) où la capacité installée est de 320 000 unités/an.

Les moteurs EB Turbo ont été définis avec un niveau de performance spécifique important de 80 kW/l et 190 Nm/l pour permettre un gain en rendement moteur tout en diminuant la cylindrée. L'EB PureTech est la meilleure illustration de PSA Peugeot Citroën dans le domaine du *downsizing* et du savoir-faire de production de moteurs à injection directe Turbo.

Ainsi les moteurs EB Turbo PureTech 1.2 l permettront un niveau d'émissions de CO₂ réduit de 18 % par rapport aux moteurs actuels

4 cylindres, tout en apportant un réel plaisir de conduire grâce à un couple très élevé dès les plus bas régimes.

En effet, grâce à un turbo de nouvelle génération à haut rendement (240 000 tr/mn), le moteur EB Turbo PureTech offre le meilleur compromis couple à bas régime/puissance avec 95 % du couple disponible à partir de 1 500 tr/mn jusqu'à 3 500 tr/mn.

À partir de 2015, les versions EB Turbo PureTech seront intégrées localement en Chine où elles seront proposées en parallèle de motorisations atmosphériques de la famille EC. Cette offre EB Turbo PureTech permettra de coller au plus près des évolutions du marché chinois et d'accompagner le basculement déjà amorcé des motorisations atmosphériques à forte cylindrée vers des motorisations « downsizées » plus performantes, plus propres et plus sobres, faisant appel à des technologies plus évoluées.

Pour développer les versions EB Turbo Puretech, le Groupe a investi en France plus de 210 millions d'euros pour les activités de R&D et plus de 180 millions d'euros pour les investissements industriels soit un total de 390 millions d'euros qui viennent s'ajouter aux 500 millions d'euros investis pour le développement et la production de la version atmosphérique. Soit un total proche de 900 millions d'euros pour la famille EB Puretech. Cette famille de moteur représente un enjeu important non seulement pour le Groupe mais également pour le tissu industriel français. Plus de la moitié des investissements industriels pour ces moteurs turbo est d'origine française (65 % pour les versions atmosphériques).

La préparation de l'avenir pour les motorisations essence est basée sur le respect de la norme Euro 6.2 (entrée en vigueur en 2017). Elle impactera les projets essence du Groupe en termes d'émissions et de nombre de particules. Les gains en termes d'émissions de CO₂ attendus sont de l'ordre de 7 à 9 %.

PSA Peugeot Citroën a par ailleurs présenté en janvier 2013 le Concept innovant D-EGR (*Dedicated Exhaust Gas Recirculation*) : un système qui consiste à augmenter la quantité de gaz recirculés (EGR) et le taux de compression des cylindres pour optimiser le rendement du moteur. Le principe est de faire fonctionner en excès de carburant un cylindre dédié à la production de ces gaz recirculés. Le fonctionnement en excès permet ainsi d'enrichir les gaz recirculés en hydrogène pour accélérer la combustion dans les cylindres.

Ainsi, grâce à cette technologie, PSA Peugeot Citroën proposera des motorisations essence à haut rendement et qui offriront des gains de consommation de 10 % par rapport à ses prédécesseurs pour l'ensemble des usages. Cette innovation pourrait être disponible sur les véhicules du Groupe à l'horizon 2018.

MOTEURS DIESEL ET TECHNOLOGIES DE DÉPOLLUTION

Aujourd'hui expert européen en matière de réduction de CO₂, PSA Peugeot Citroën poursuit ses travaux sur le développement de ses moteurs afin d'offrir à ses clients des véhicules optimisés en matière d'émissions de CO₂ et de consommation de carburant. Dans un contexte de sévèrisation des normes européennes et des préoccupations environnementales croissantes, le Groupe mise sur l'innovation pour créer la rupture avec la concurrence.

L'année 2013 a ainsi été marquée par le lancement d'une nouvelle technologie de dépollution des moteurs diesel : la ligne d'échappement Blue HDi. Présenté en avant-première à l'Innovation Day de janvier, ce nouveau système de traitement des émissions de polluants, intègre le système de « *Réduction Catalytique Sélective* », positionné en amont du filtre à particules. Ce positionnement est rendu possible grâce au

filtre à particules additivé développé par PSA Peugeot Citroën et lancé en première mondiale en 2000. La ligne Blue HDi répond ainsi à la future norme Euro 6 et ramène les émissions du diesel au niveau de l'essence tout en permettant de réduire de 2 à 4 % les émissions de CO₂.

Le Groupe a décidé de déployer cette technologie sur l'ensemble de la gamme diesel Euro 6 et affiche ainsi des niveaux d'émissions de CO₂ remarquables :

- > les moteurs 1,6 l HDi disponibles en trois niveaux de puissance : 75 ch, 100 ch et 120 ch
 - > 82 g/km sur Peugeot 308 (Version Très Basse Consommation) => 3,1 l/100 km
 - > 94 g/km sur Peugeot 208 et Citroën DS3 et C3 => 3,6 l/100 km
 - > 102 g/km sur Citroën DS5 => 3,9 l/100 km
- > les moteurs 2,0 l HDi disponibles en deux niveaux de puissance 150 ch et 180 ch
 - > 99 g/km sur Peugeot 308 => 3,8 l/100 km
 - > 105 g/km sur Peugeot 508 => 4 l/100 km
 - > 110 g/km sur Citroën C4 Picasso => 4,2 l/100 km

La ligne Blue HDi a été lancée en septembre 2013, sur la Citroën C4 Picasso équipée du moteur diesel 2,0 l HDi.

Les équipes R&D de PSA Peugeot Citroën préparent l'avenir en termes de motorisations diesel en s'attendant au développement d'un nouveau moteur diesel, le DVR. Ce moteur concentre les efforts du Groupe dans la course à la réduction du CO₂ sans autre renoncement (qualité, prestations, etc) pour prendre la relève de la famille Euro 6 présentée ci-dessus. Les défis sont nombreux et de taille pour permettre au Groupe d'être en situation compétitive (aspect produit et savoir-faire de développement).

TRANSMISSIONS

Le Groupe dispose de trois gammes de boîtes de vitesses, les boîtes manuelles, les boîtes pilotées et les boîtes automatiques.

L'année 2013 a été marquée par deux lancements majeurs :

- > lancement en juillet de la boîte de vitesses pilotée à 5 rapports qui, couplée au moteur essence EB PureTech atmosphérique affiche 95 g de CO₂/km sur la Peugeot 208
- > lancement en octobre de la boîte de vitesses automatique 6 rapports, conçue avec le fournisseur Aisin, qui, couplée au moteur diesel 2,0 l HDi affiche 112 g CO₂/km sur la Peugeot 508, véritable record pour un véhicule de ce segment.

La préparation de l'avenir concerne le développement d'une boîte manuelle à 6 vitesses. La conception de cette nouvelle boîte de vitesse est basée sur une modernisation des prestations de la boîte manuelle BE (synchroniseurs modernes) et accompagnera la croissance des volumes de boîtes manuelles 6 vitesses.

Pour Euro 6.1 (2014), le Groupe concentre ses efforts sur les lancements des deux boîtes de vitesses automatiques AT6 et AM6 de troisième génération, boîtes très compétitives sur le marché des automatismes milieu et haut de gamme. Il disposera à l'horizon 2017-2018 d'une gamme d'automatismes très performants aussi bien en agrément qu'en CO₂, permettant ainsi de répondre à la promesse des marques partout dans le monde.

11.2.2. OPTIMISATION DES CHÂÎNES DE TRACTION HYBRIDES

Premier niveau d'hybridation des véhicules à moteur thermique, le système Stop & Start prend tout son sens en milieu urbain, où les immobilisations fréquentes (30 % du temps environ), d'une durée moyenne de 15 secondes, entraînent des gaspillages inutiles. Pour les clients qui parcourent des distances limitées et circulent dans des zones urbaines, le Groupe commercialise des solutions de véhicules électriques. Pour les clients à la recherche d'un véhicule plus polyvalent, utilisable pour les trajets urbains de la semaine mais également sur de plus longues distances le week-end, le Groupe a commercialisé en 2012, la technologie HYbrid4, une chaîne de traction combinant un moteur diesel HDi à l'avant et un moteur électrique à l'arrière du véhicule.

MICRO-HYBRIDE

Lancée en 2010, la technologie Stop & Start avec le moteur diesel HDi (e-HDi) permet jusqu'à 15 % de gain en CO₂ en ville. En plus de gains CO₂ optimisés, e-HDi offre par ailleurs un agrément de conduite remarquable grâce à la technologie utilisée par le Groupe : l'alternateur réversible qui fonctionne sans vibrations, beaucoup plus rapidement, et à des températures plus basses que les démarreurs renforcés utilisés par la concurrence.

La technologie e-HDi a été généralisée sur plusieurs modèles des gammes des deux marques. Chez Citroën, le système est disponible sur C3, DS3, nouvelle C4, C4 Picasso et Grand Picasso, C5, DS4, et DS5. Chez Peugeot, la 508 a été la première à inaugurer le moteur micro-hybride, également disponible sur 3008. Depuis son lancement en 2010, 870 000 systèmes Stop & Start à alternateur réversible (STTa) ont été produits.

Les équipes de conception ont finalisé les travaux d'optimisation de la technologie Stop & Start à travers le projet Stop & Start phase II qui regroupe les systèmes Stop & Start avec alternateur réversible (STTa) et Stop & Start avec démarreur (STTd) en vue de satisfaire aux réglementations Euro 6.1 (2014) et Euro 6.2 (2017).

Le déploiement massif de ces deux systèmes entre septembre et décembre ont marqué la fin de l'année 2013 :

- > lancement STTd (démarreur) : Peugeot 208 (Europe), Citroën C4 (Chine) et Citroën DS5 ;
- > lancement STTa (alternateur) : Peugeot 508

FULL HYBRIDE DIESEL

L'hybride diesel associe un moteur électrique et un moteur diesel HDi. Les batteries sont rechargées lors du roulage, des phases de décélération et de freinage. Également appelée *Full Hybrid*, cette technologie HYbrid4 est une réponse aux enjeux liés aux émissions de CO₂ en Europe mais aussi dans le reste du monde.

La technologie de l'hybride diesel permet une vraie rupture en matière de consommation et d'émissions de CO₂ sur le marché européen. Ainsi avec l'HYbrid4, PSA Peugeot Citroën allie les performances environnementales d'un moteur thermique diesel aux atouts de la propulsion électrique : une révolution en termes de gains de consommation - jusqu'à moins 30 % par rapport à un véhicule diesel classique - et des émissions de CO₂ inférieures à 100 g/km. Cette technologie bénéficie de la faible consommation des diesel HDi sur route et autoroute, et de l'intérêt de l'hybridation électrique en zone urbaine ou périurbaine.

Par ailleurs, l'architecture innovante d'HYbrid4 offre au conducteur un agrément renforcé : le couple du moteur électrique, le poids contenu et l'efficacité des transmissions assurent confort, silence et dynamisme ; un nouvel univers de sensations de conduite pour les clients du Groupe.

La Peugeot 3008 HYbrid4 (premier crossover hybride diesel au monde) a été le premier véhicule du Groupe à bénéficier de la technologie, proposée ensuite sur d'autres modèles : Peugeot 508 HYbrid4, 508 RXH ou Citroën DS5 HYbrid4, remportant un vrai succès avec près de 50 000 véhicules vendus depuis sa commercialisation en 2012.

Les équipes R&D du Groupe préparent les prochaines chaînes de traction hybrides, en optimisant la technologie hybride diesel actuelle en vue de respecter les réglementations Euro 6.1 et Euro 6.2.

HYBRIDE DE DEMAIN

À plus long terme, le Groupe étudie les applications possibles des technologies susceptibles de réduire significativement les émissions de CO₂ comme le développement de solutions hybrides très économiques, qui permettra de proposer des véhicules à basses émissions de CO₂ accessibles à la grande majorité des clients.

Fin 2012 s'achevait le projet de recherche subventionné par l'ADEME, HYDOLE - HYbride à DOrnante ELectrique. Le concept capitalisait sur la technologie HYbrid4 et lui adjoignait une batterie Li-ion développée par PSA Peugeot Citroën ainsi qu'un moteur électrique plus puissant. Cette association de technologies permet de réaliser la plupart des déplacements quotidiens sans émission et sans bruit, avec une autonomie électrique de 60 km.

Les enseignements acquis alimenteront les travaux de R&D sur les hybrides rechargeables afin d'optimiser au mieux le dimensionnement des moteurs et de la batterie.

11.2.3. VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PSA Peugeot Citroën s'attache à proposer un véhicule propre pour tous.

Le véhicule électrique constitue avec l'hybride rechargeable un axe de la stratégie véhicule propre du Groupe. À l'horizon 2020, le véhicule électrique devrait représenter entre 4 et 5 % du marché Europe, un marché estimé avec l'hybride entre 10 et 15 %.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Pour la mobilité urbaine et périurbaine, les Peugeot iOn et Citroën C-Zéro sont des véhicules électriques à la fois compacts, maniables et alertes. Grâce à leur batterie Li-ion, leur autonomie atteint 150 km sur cycle ce qui assure en utilisation réelle une autonomie suffisante puisque 90 % des trajets quotidiens des automobilistes sont inférieurs à 60 km. Leur silence et l'absence de rejet dans l'atmosphère rendent ces véhicules particulièrement bien adaptés à la ville. Ces véhicules sont une version européenne du véhicule électrique de nouvelle génération mis au point par Mitsubishi, développée conjointement par les deux constructeurs. Depuis 2011, date de la commercialisation, le Groupe a vendu près de 11 000 véhicules électriques en Europe.

En 2013, la gamme électrique a été enrichie par deux nouveaux modèles de véhicules utilitaires : les Peugeot Partner et Citroën Berlingo électrifiés en coopération avec Mitsubishi Motors Corporation et produits à l'usine de Vigo.

Début 2013, le Groupe présentait des innovations majeures pour la voiture de demain :

- > une solution d'hybridation accessible au plus grand nombre : l'Hybride Eco. Cette technologie adaptée aux véhicules essence et diesel des segments B, C et D permettra de réaliser des gains de 15g de CO₂ et jusqu'à 15 % de consommation en moins. L'Hybride Eco est un système mild hybride conçu pour optimiser le rendement global du moteur. L'architecture est caractérisée par le couplage du moteur thermique avec une machine électrique de 10 kW. La machine électrique (et ses stratégies de pilotage) est associée à une batterie Li-ion 48 V. La machine électrique peut entraîner seule le véhicule à basse vitesse dans des phases de manœuvre de stationnement ou de sortie de parking jusqu'à 20 km/h et fournir une puissance additionnelle pendant les phases d'accélération. L'innovation Hybride Eco sera proposée sur les véhicules du Groupe à partir de 2017 ;
- > en première mondiale une technologie révolutionnaire : une solution full hybride essence et air comprimé, l'Hybrid Air. Cette technologie inédite est constituée d'une chaîne de traction full hybride d'un nouveau genre, sans batterie, combinant l'essence et l'air comprimé. Elle couple un moteur essence avec une pompe hydraulique, un stockage d'énergie sous forme d'air comprimé et une transmission automatique. Le moteur se règle de manière autonome sur un des trois modes de conduite possible : zéro émission, thermique essence ou mixte. L'innovation a été largement saluée en 2013 et reconnue pour la véritable rupture pour un véhicule respectueux de l'environnement : « Prix des technologies d'avenir MAAF », prix de l'innovation « Fleet World Honours », « Engine Technology Development of the Year » décerné au partenaire du Groupe, Bosch, et enfin Prix de l'Ingénieur Innovation de l'année. Hybrid Air permet à PSA Peugeot Citroën de se positionner en leader mondial de la technologie avec une offre client cœur de gamme accessible en prix, des consommations moindres et simples à l'usage.

DES PISTES POUR L'OFFRE DE DEMAIN

La mobilité urbaine et l'amélioration des performances de consommation énergétique sont deux enjeux majeurs pour les véhicules de demain. 60 % des déplacements en ville sont effectués en véhicule individuel avec des conséquences en termes d'émissions de CO₂.

VéLV, le Véhicule électrique Léger de Ville, est un projet de véhicule électrique léger qui a pour vocation d'apporter une réponse aux besoins de déplacements urbains et périurbains, avec une consommation électrique record de seulement 85 Wh par kilomètre parcouru. Lancé en 2011, le concept, développé par le Groupe avec un consortium d'entreprises françaises et un laboratoire de recherche, est un tricycle électrique sûr et économe pour 3 personnes, doté d'une puissance de 20 kW pour une masse de 650 kg. Né dans le cadre des projets subventionnés, celui-ci a permis de lever des verrous technologiques, préfigurant de futures innovations. En mars 2013, la structure composite utilisée pour concevoir VéLV a été primée lors du JEC Europe Composites Show and Conferences. Le projet s'est achevé en mai 2013.

Grâce à ce projet, qui n'est pas destiné à être produit en grande série, le Groupe et ses partenaires disposent d'un portefeuille de technologies dans le domaine des chaînes de traction électriques, des logiciels de commande et de supervision associés, ainsi que dans les matériaux de structure et de carrosserie. Ce concept est destiné aux flottes d'entreprise, à la location de véhicules (classique ou de type Autolib'), à des acheteurs d'une seconde voiture et à de nombreux clients particuliers qui souhaitent améliorer leur mobilité en ville.

À l'occasion des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques à ALES (Gard) en juillet 2013, Bosch et PSA Peugeot Citroën présentaient pour la première fois OpEneR, (*Optimal Energy Consumption and Recovery*) un projet de recherche destiné à accroître l'autonomie des futurs véhicules hybrides et électriques grâce à une gestion optimisée de l'énergie. OpEneR montre ce que pourrait être le véhicule du futur : système de freinage du futur avec freinage récupératif et amplification électromécanique, chaîne de traction avec plusieurs moteurs, connexion C2X et connaissance de l'environnement par capteur RADAR, Vidéos, Navigation 3D.

Cinq partenaires sont fédérés autour de ce projet de recherche : Bosch, AVL List, PSA Peugeot Citroën, le centre de recherche de Karlsruhe (Allemagne) et l'Institut de Recherche sur les Technologies Automobiles (Galice). Dès la première année du projet, 2 prototypes prometteurs ont été livrés avec une autonomie déjà accrue de 7 %.

Le travail technique pour améliorer l'autonomie du véhicule continue : ajout des RADARS, de la vidéo et du C2X - communication vers les infrastructures. Un projet OpEneR v2 dans le cadre de HORIZON 2020 est à l'étude en 2014.

OpEneR participe à la réflexion sur le véhicule de demain toujours plus sobre en explorant et renforçant le potentiel de l'électrique. Grâce à ce projet de recherche, le Groupe, toujours soucieux de réduire la trace écologique de ses véhicules, approfondit ainsi son expertise dans le domaine des clean technologies.

Ces travaux prospectifs sont indispensables pour faire émerger des solutions qui permettront notamment d'atteindre l'objectif de 95 g de CO₂ fixé par la réglementation européenne à horizon 2020.

11.2.4. AUTRES LEVIERS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

Le développement et l'optimisation des motorisations ne sont pas les seuls leviers d'amélioration de la performance environnementale des véhicules. Base véhicule, réduction de la résistance aérodynamique et de la résistance au roulement, allègement, utilisation de ressources renouvelables ou encore travaux de recherche sont autant de facteurs qui permettent également de diminuer les émissions de CO₂ des véhicules du Groupe.

l'utilisation de pneus TBRR (Très Basse Résistance au Roulement) permet une économie de 0,2 l/100 km en consommation, soit un gain de 5 g de CO₂. Depuis cette année, le Groupe propose des pneus UBR (Ultra-Basse Résistance au Roulement) qui permettent une réduction supplémentaire des émissions de CO₂/km.

PLATEFORME MODULAIRE OPTIMISÉE (EMP2)

Déployée en 2013, la nouvelle plateforme modulaire EMP2 apporte une forte plus-value en matière de CO₂.

Plusieurs leviers contribuent fortement à des gains CO₂ de 22 % au global :

- > un allègement significatif de 70 kg pour les berlines à 80 kg pour les monospaces ;
- > une aérodynamique repensée ;
- > des technologies innovantes : STT (Stop & Start), SCR (Selective Catalytic Reduction), réduction de la résistance aux roulements.

Dès 2013, la nouvelle Peugeot 308 et la nouvelle C4 Picasso issues d'EMP2 atteignent des niveaux record de consommation : seulement 82 g de CO₂/km pour la première et 98 g de CO₂/km (avec le moteur 1,6 HDI) pour la seconde.

AÉRODYNAMIQUE ET RÉSISTANCE AU ROULEMENT

Plus l'aérodynamique d'un véhicule est optimisée, plus sa consommation en carburant, et donc ses émissions de CO₂, sont faibles car la puissance moteur nécessaire à son déplacement est réduite.

Pour continuer à réduire la résistance aérodynamique de ses véhicules et à limiter leurs émissions de CO₂, PSA Peugeot Citroën s'est fixé les objectifs suivants :

- > maîtriser les dimensions des véhicules ;
- > améliorer l'aérodynamique du soubassement des véhicules ;
- > intégrer des solutions aérodynamiques (becquet, déflecteur, etc.) tout en développant des styles attrayants.

La résistance au roulement provient aussi des pneumatiques. En collaboration avec Michelin, PSA Peugeot Citroën a donc lancé un programme d'optimisation des pneumatiques de ses véhicules. Ainsi,

ALLÈGEMENT

Associé à l'optimisation des GMP (Groupes Moto Propulseurs) et à la réduction de la résistance à l'avancement, l'allègement des véhicules, qui permet une réduction de la puissance des moteurs pour des prestations dynamiques identiques, est également un vecteur de diminution des émissions de CO₂. Un allègement de 100 kg sur un véhicule conduit ainsi à un gain d'émissions de CO₂ d'environ 10 g/km.

En 2007, PSA Peugeot Citroën a donc lancé un ambitieux « Plan masse » destiné à alléger les véhicules : 300 kg en 25 ans. L'ambition du Groupe était de lancer en 2013 des véhicules dans la classe d'inertie inférieure aux véhicules qu'ils viennent remplacer - soit un gain de plus de 100 kg - tout en respectant les autres objectifs des projets, puis de gagner une nouvelle classe d'inertie d'ici 2020 - soit un gain de 100 kg supplémentaires.

Les nouveaux véhicules Peugeot 208, 308, Citroën C4 Picasso illustrent ces gains notables.

Le recours à des matériaux acier plus performants (aciers à très hautes caractéristiques), à des matériaux nouveaux (alliages d'aluminium, matériaux composites, plastiques et fibres naturelles) et l'optimisation de la conception permettront de réduire la masse des véhicules à horizon 2020 sans dégrader les prestations clients.

UTILISATION DE RESSOURCES RENOUVELABLES : MATÉRIAUX VERTS ET BIOCARBURANTS

Constructeur responsable, PSA Peugeot Citroën tient compte à la fois de la raréfaction progressive des énergies fossiles et de l'impact environnemental de ses véhicules tout au long de leur cycle de vie. Pour cette raison, PSA Peugeot Citroën s'efforce non seulement de favoriser l'utilisation de matériaux verts lors de la fabrication des véhicules (matières recyclées ou issues de ressources naturelles et renouvelables), mais aussi de rendre des véhicules compatibles avec des carburants alternatifs.

Ainsi, depuis plus de 15 ans, les moteurs diesel du Groupe peuvent fonctionner avec du gazole contenant jusqu'à 30 % de biodiesel (obtenu à partir d'huile végétale ou animale), tandis que toutes les motorisations essence sont compatibles avec du carburant contenant jusqu'à 10 % d'éthanol (alcool provenant majoritairement du traitement des plantes sucrières ou des céréales). Des véhicules autoadaptatifs, dits *flex-fuel*, ont été développés notamment au Brésil pour pouvoir rouler avec différents types de carburant - essence classique ou alcool pur - sans que le conducteur ait besoin d'intervenir.

De plus, depuis 2008, le Groupe déploie un plan ambitieux qui a porté la part des matériaux verts au-delà des 20 % de la masse totale des polymères pour les nouveaux véhicules sortis en 2013 (contre une moyenne de 6 % en 2007). Les derniers véhicules commercialisés illustrent les progrès du plan matériaux verts : la Peugeot 208 intègre 25 % de matériaux verts sur sa masse de polymères, la nouvelle Citroën C4 Picasso en embarque plus de 60 kg, soit plus de 22 % sur sa masse polymère, et les matériaux verts de la nouvelle Peugeot 308 représentent plus de 20 % de ses 220 kg de polymères.

Le Groupe reste engagé sur le sujet et s'implique dans de nombreux partenariats scientifiques pour approfondir ses recherches notamment avec son implication dans la chaire Biocarburants avec l'IFP School et la Fondation Tuck et dans les OpenLabs notamment avec les Universités Pierre et Marie Curie/Collège de France et de Versailles-Saint Quentin dédié à la création de nouveaux matériaux en rupture, « Computational Mechanics » avec le Laboratoire de Mécanique des Solides (LMS) (École Polytechnique) et le Centre des Matériaux (École des Mines) pour concevoir avec de nouveaux matériaux, et enfin la création de l'OpenLab « Omnivorous Engine » avec l'Université de Rio de Janeiro (PUC) en 2013 dédié l'étude et au développement des moteurs utilisant des biocarburants.

Ces recherches et avancées technologiques permettront au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie dans le domaine du véhicule décarboné : favoriser une mobilité durable en proposant « une voiture propre pour chacun ».

11.3. > PROPOSER UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE SÛRE ET ADAPTÉE AUX NOUVEAUX USAGES

Le Groupe a été précurseur dans le domaine de la connectivité puisque depuis 10 ans maintenant, il est le premier en Europe à déployer des services connectés : appel d'urgence et appel d'assistance localisé. La voiture prévient les secours toute seule en cas d'accident. Ensuite très rapidement, le Groupe a développé des systèmes permettant de connecter de façon simple un téléphone portable ou un lecteur MP3, soit pour téléphoner, soit pour écouter de la musique.

Aujourd'hui, le Groupe propose une voiture qui utilise des informations d'internet au travers des *Peugeot Connect Apps* et *Citroën Multicity Connect*. Ces systèmes sont faits pour être utilisés dans la voiture et ce, de façon sécuritaire.

Ce système multimédia tactile disponible sur plusieurs de nos véhicules ouvre la voie à une nouvelle génération de services connectés dédiés à l'optimisation de la mobilité du client et à son expérience à bord.

11.3.1. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

La protection des occupants d'un véhicule, mais aussi de certains usagers dans leur environnement direct, est depuis longtemps une priorité pour le Groupe, qui intervient dans les trois domaines de la sécurité routière afin d'offrir aux passagers le maximum de sécurité en toutes circonstances :

- > la sécurité primaire - pour la prévention de l'accident - qui connaît de nouvelles évolutions grâce aux aides à la conduite et à la connectivité croissante des véhicules. Ainsi aujourd'hui, le véhicule est capable de détecter des éléments de son environnement pour alerter le conducteur ou l'aider à éviter l'accident. La commande vocale de nouvelle génération est également en cours de développement afin de limiter la distraction au volant. Ces nouvelles fonctions s'ajoutent, en termes de sécurité primaire, à l'excellence des fondamentaux des véhicules (tenue de route, freinage, etc.) et au développement des systèmes d'assistance à la conduite (grip control, éclairage adaptatif, aide au franchissement de lignes, limiteurs volontaires de vitesse, surveillance d'angle mort, aide au freinage d'urgence, freinage automatique, mesure de la distance intervéhicules, etc.) ;
- > la sécurité secondaire - pour la protection des occupants et des piétons en cas de choc -, en faisant toujours progresser les structures des véhicules et les systèmes de retenue dans l'habitacle (airbags, ceintures, sièges, etc.) ;

> la sécurité tertiaire - pour faciliter l'intervention des secours quand l'accident n'a pu être évité : le véhicule connecté et géolocalisé peut automatiquement, lorsqu'un choc est détecté ou à la suite d'un déclenchement manuel, contacter les secours ou les services d'assistance, pour contribuer à la rapidité d'intervention. Le service Premium d'appel d'urgence, sans abonnement ni limitation de durée couvre désormais 13 pays européens. Plus de 1 200 000 voitures du Groupe sont déjà équipées du dispositif d'appel d'urgence. PSA Peugeot Citroën, précurseur dans ce domaine nouveau de la sécurité, en reste le leader européen.

L'expertise de PSA Peugeot Citroën est reconnue en matière de comportement routier qui est la base de « la voiture qui pardonne ».

L'ensemble des modèles du Groupe, et ce dès l'entrée de gamme, se situent au meilleur niveau mondial en sécurité secondaire, comme l'attestent les résultats obtenus aux crash-tests Euro NCAP (organisme indépendant d'évaluation des véhicules en protection des occupants).

16 véhicules du Groupe, testés selon le nouveau protocole sévéré en 2009, ont obtenu le score maximum de cinq étoiles.

En 2012, Peugeot 208 a été le premier véhicule du segment B du Groupe testé dans le nouveau protocole Euro NCAP 2012 plus sévère, et à obtenir 5 étoiles avec un score au meilleur niveau. Par rapport aux années

précédentes, les critères de notation ont été revus et pour obtenir la note maximale, il faut désormais avoir un pourcentage d'au moins 80 % pour la protection des adultes, 75 % pour celles des enfants, 60 % pour celle des piétons et 60 % pour les dispositifs de sécurité. La 208 a répondu à tous ces critères, et se place parmi les meilleures de son segment.

Malgré la poursuite de la sévèrisation du protocole en 2013, C4 Picasso, Peugeot 2008 et Peugeot 308 ont rejoint la Peugeot 208 au club des 5 étoiles.

Ces performances attestent des efforts réalisés par les équipes PSA Peugeot Citroën pour une mobilité responsable : à la fois plus propre et plus sûre.

Au-delà des progrès technologiques, les équipes de PSA Peugeot Citroën sont impliquées dans de nombreux programmes coopératifs de recherche sur la sécurité, tant français qu'europeens, dans le cadre du 7^e PCRD (Programme cadre de recherche et développement, le principal instrument communautaire de financement de la recherche et de l'innovation en Europe pour la période 2007-2013), afin de toujours faire progresser les connaissances scientifiques du domaine.

Le Groupe est également l'un des membres fondateurs de VeDeCom (Véhicule Décarboné et Communicant et de sa Mobilité) qui traduit la volonté du Groupe de s'impliquer dans les enjeux de mobilité et de sécurité sur le long terme.

11.3.2. DE LA VOITURE CONNECTÉE À LA VOITURE COMMUNICANTE

Le développement considérable des communications ces dernières années se traduit dans la vie de tous les jours par la généralisation de l'usage d'internet, le boom du téléphone mobile puis des smartphones, l'usage du multimédia et des jeux vidéo. Le marché demande de pouvoir utiliser ces équipements dans la voiture - téléphone portable, Ipod - et d'en étendre l'usage pour des besoins spécifiques - navigation, dépannage à distance. L'industrie automobile intègre désormais ces nouvelles technologies dans la voiture en commençant par les équipements de grande série du véhicule puis en permettant la connexion de l'électronique grand public.

DES INTERFACES HOMME-MACHINE ERGONOMIQUES ET DIFFÉRENCIANTES

Les interfaces homme-machine (IHM) apportent au conducteur confort et sécurité de conduite. Les attentes des clients évoluent : ils souhaitent avoir accès à leur environnement digital sur l'écran de leur véhicule et ce, en toute sécurité.

Depuis 2012, PSA Peugeot Citroën répond à ces attentes. Par exemple le développement du i-cockpit sur la gamme Peugeot notamment la nouvelle Peugeot 308. Le conducteur est accueilli au cœur d'un véritable cockpit techno-intuitif : le poste de conduite intègre un petit volant (maniabilité), un combiné tête haute (confort et sécurité de conduite) et une grande tablette tactile de 9,7" (simplicité, moins de boutons).

Le premier système multimédia tactile développé par le Groupe intègre une connectivité étendue - USB et Bluetooth tous types et, depuis 2012, un accès au portail de mobilité et de services : « Peugeot Connect Apps ». L'IHM, devenue un enjeu majeur, se distingue par sa richesse de style, grâce à son harmonie « Agora », qui apporte modernité et ergonomie (animation *coverflow*) au produit.

CONNECTIVITÉ & INFOTAINMENT

Le Groupe a à cœur d'intégrer les nouveaux usages de ses clients et connecte ainsi ses véhicules avec l'environnement.

D'une part, le client peut se connecter depuis sa voiture à une série d'applications web, et, d'autre part, le véhicule est lui-même un objet communicant participant à l'« intelligence des objets » : info trafic, maintenance et diagnostic, etc.

Avec Peugeot Connect, la marque offre une gamme de services innovants qui connectent le véhicule avec son environnement :

- > le *Peugeot Connect SOS*, présent à ce jour dans 13 pays européens dans la langue du client et sur plus de 720 000 véhicules Peugeot, permet la localisation du véhicule et l'envoi des secours adéquats en cas d'incident.

Il se déclenche manuellement via la touche SOS (si le conducteur est témoin d'un accident par exemple) ou automatiquement (en cas de déclenchement des éléments de sécurité - airbags, prétensionneurs de ceintures). *Peugeot Connect SOS*, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, est un service gratuit qui ne nécessite aucun abonnement spécifique, sous réserve de l'acquisition de l'équipement *Peugeot Connect* sur le véhicule ;

- > avec *Peugeot Connect Assistance* (touche Lion dans le véhicule), le conducteur bénéficie d'une mise en relation dans sa langue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec Peugeot Assistance qui l'identifie et le localise immédiatement. Toutes les informations utiles (numéro de série, kilométrage, alertes mécaniques, etc.) sont transmises à Peugeot Assistance pour un premier bilan technique à distance, ce qui fait gagner un temps précieux dans la prise en charge ;
- > le service *Peugeot Connect Fleet* destiné aux clients professionnels permet, sur abonnement, la remontée automatique d'informations liées à la maintenance du véhicule, aux kilomètres parcourus, aux consommations de carburant et aux rejets de CO₂ ;
- > avec le système *Peugeot Connect Apps*, c'est la possibilité d'avoir des applications choisies par la marque Peugeot pour ses clients et qui tirent tout le bénéfice d'internet. *Peugeot Connect Apps* propose des applications spécialement conçues pour l'usage automobile, permettant au conducteur d'obtenir des informations essentielles en temps réel. Parmi ces applications, on trouve ainsi l'information trafic Michelin, les parkings disponibles à proximité, les stations de carburant les moins chères, la météo, les guides Michelin (rouge et vert), Pages Jaunes, Dismoioù, l'itinéraire ViaMichelin, l'assistant de conduite Coyote ainsi que MyPeugeot. Conforme à l'esprit Peugeot, le client qui souscrit en France ne paiera aucun supplément s'il voyage en Europe avec sa voiture et il aura toujours accès à ses services internet. Cette application a été présentée en avant-première sur la nouvelle 208 en septembre 2012.

La marque Citroën offre le service « eTouch », l'extension de la voiture sur internet. Une offre qui propose quatre services :

- > deux services prennent place à bord du véhicule : *Citroën Appel d'Urgence Localisé* et *Citroën Appel d'Assistance Localisé*. Grâce à un module et une carte SIM intégrée, en cas d'incident ou d'accident, les clients sont pris en charge par un opérateur qui les identifie, les localise et leur envoie une assistance technique ou les secours en cas de besoin. Ces deux services sont gratuits, sans abonnement, sans limite de durée et opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, même à l'étranger ;
- > deux services sont disponibles sur Internet (à travers l'espace personnel MyCITROËN) et sur smartphone : *Citroën Carnet d'Entretien Virtuel* et *Citroën EcoDriving*. Ils permettent de suivre au plus près les consommations de carburant et émissions de CO₂ de la voiture mais aussi d'être tenu informé des opérations d'entretien et de maintenance à prévoir ainsi que les alertes véhicules indiquées en temps réel.

Finalement avec « eTouch » Citroën referme la boucle puisque le client retrouve sa voiture quand il n'est pas dedans directement sur son smartphone.

La voiture connectée change complètement les modes d'utilisation.

L'offre de services devient un enjeu majeur. Elle doit apporter au client une continuité par rapport à la « consommation » de services connectés qu'il a déjà hors de l'univers automobile, mais également s'intégrer dans les contraintes automobiles et développer une offre de valeur spécifique

à l'automobile (e-call, télédiag, etc.). PSA Peugeot Citroën a créé en septembre 2013 une Business Unit « véhicules et services connectés » afin d'accélérer encore la mise en place de nouveaux services innovants.

La voiture connectée, c'est aussi une rupture technologique qui offre des perspectives nouvelles pour des prestations dans le véhicule (limitation de vitesse intelligente, commande vocale en langage naturel, etc.).

Le véhicule de demain sur lequel travaillent au quotidien les équipes de la R&D sera écologique, confortable, connecté et sûr.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

- > INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 170
- > OPÉRATIONS DU GROUPE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ANNONCE LE 19 FÉVRIER 2014 171
- > SIGNATURE DES ACCORDS DÉFINITIFS ENTRE PSA PEUGEOT CITROËN, DONGFENG MOTOR GROUP, L'ÉTAT ET LES SOCIÉTÉS FAMILIALES ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES ET FFP- 26 MARS 2014 175

> INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

En 2013, le groupe PSA Peugeot Citroën a poursuivi ses plans de redressement, dans un marché européen en repli de 2 %.

- > La stratégie de différenciation et de repositionnement des marques a été mise en œuvre, avec le lancement des Peugeot 2008, 308, 208 GTi et XY, 301, des Citroën C4 Picasso, C4 L, C-Elysée et de la DS3 Cabrio.
- > Le plan de restructuration des activités industrielles et commerciales a conduit au départ accompagné de 2 250 salariés. Par ailleurs, le Nouveau Contrat Social signé en 2013 prépare la voie à une compétitivité renforcée du Groupe en Europe, en maintenant des bases industrielles fortes en France.
- > Les ventes hors Europe atteignent 42 % des volumes globaux, avec une très bonne performance en Chine. Le Groupe est en ligne avec son objectif de réaliser 50 % de ses ventes hors d'Europe en 2015.

L'Alliance avec General Motors se concrétise industriellement en Europe avec trois projets communs :

- > confirmation du développement en commun de deux véhicules sur des plateformes PSA Peugeot Citroën : un véhicule du segment B-MPV (Monospace du segment B) et un véhicule du segment C-CUV (Crossover du segment C),
- > nouveau programme portant sur une nouvelle génération de véhicules utilitaires légers du segment B, basé sur la dernière génération de plateforme PSA,
- > abandon du projet de co-développement d'une plateforme du segment B et du moteur essence de petite cylindrée associé.

Les premiers véhicules issus de l'Alliance devraient être commercialisés à partir de 2016. À terme l'objectif est de 700 000 véhicules co-développés par an pour les deux partenaires au global.

La répartition de la production sera équilibrée : les véhicules du segment B-MPV des deux groupes seront produits dans l'usine General Motors de

Saragosse, en Espagne, et ceux du segment C-CUV seront produits dans l'usine PSA de Sochaux, en France.

Par ailleurs, les deux groupes poursuivent leur coopération dans les achats en Europe, pour les programmes communs. Les achats pourraient également être mutualisés pour d'autres programmes (non communs) ou en dehors de l'Europe, dans des cas spécifiques à définir d'un commun accord. Les premières économies ont été réalisées en 2013 (60 millions d'euros) et plus de 90 % des économies ciblées en 2014-2015 sont déjà sécurisées. Cela est rendu possible entre autres par l'effet volume, l'alignement sur les meilleures conditions accordées à l'un ou l'autre des parties, et l'optimisation des sources d'approvisionnement.

À ce jour, les synergies attendues de l'Alliance sont estimées à environ 1,2 milliard de dollars par an à partir de 2018, répartis de façon équilibrée entre les deux groupes.

Voir le chapitre 22 ci-après pour une description des termes de l'Alliance avec General Motors.

Le groupe PSA Peugeot Citroën est prêt pour une nouvelle étape de conquête.

Il a annoncé, le 19 février 2014, quatre projets d'opérations majeures⁽¹⁾ pour son développement :

- > le renforcement du partenariat industriel et commercial avec Dongfeng ;
- > des augmentations de capital de 3 milliards d'euros, assorties d'une attribution gratuite de BSA aux actionnaires actuels ;
- > le renouvellement d'un crédit bancaire syndiqué de 2,7 milliards d'euros ;
- > par ailleurs, PSA Peugeot Citroën annonce être entré en négociations exclusives concernant la création d'un partenariat entre Banque PSA Finance et Santander.

PERSPECTIVES

Le Groupe s'attend à un marché automobile en Europe en 2014 en croissance de l'ordre de 2 %, à une croissance de l'ordre de 10 % en Chine, un marché en repli de 2 % en Amérique latine, et à un marché stable en Russie.

Dans la continuité de la tendance de 2013, nous allons poursuivre notre gestion active du cash avec pour objectif un *free cash flow* opérationnel⁽²⁾ positif en 2016 au plus tard. Au-delà, la génération de *free cash flow* opérationnel devrait s'accélérer grâce au bénéfice structurel des projets d'opérations.

(1) Se référer aux communiqués de presse spécifiques publiés le 19 février 2014. Opérations sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires notamment en France et en Chine ainsi que du vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de PSA Peugeot Citroën devant se tenir le 25 avril 2014 et des autres conditions décrites au chapitre 22 ci-après.

(2) Free cash flow hors frais de restructuration et éléments exceptionnels des sociétés industrielles et commerciales.

> OPÉRATIONS DU GROUPE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ANNONCE LE 19 FÉVRIER 2014

Pour une mise à jour et plus de précisions concernant ces opérations, se référer au chapitre 22.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PSA PEUGEOT CITROËN ANNONCE DES PROJETS D'OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET FINANCIÈRES MAJEURES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE DU GROUPE

À ne pas publier, transmettre ou distribuer, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

- > **Renforcement du partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motor Group.**
- > **Augmentations de capital de 3 milliards d'euros.**
- > **Attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« BSA ») aux actionnaires actuels.**
- > **Augmentation de capital réservée aux salariés proposée en 2014, afin de les associer au redressement du Groupe.**

PSA Peugeot Citroën a annoncé des projets d'opérations majeures, qui ont pour objectif d'améliorer sa compétitivité, d'accélérer sa stratégie de globalisation et de conquête des marchés émergents, ainsi que de renforcer sa solidité financière. Ces opérations s'inscriraient dans la continuité des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan Rebond 2015, complété du Nouveau Contrat Social et de celles du plan stratégique « Back in the Race », que le Groupe détaillera au mois d'avril prochain.

Ces opérations consisteraient en :

1. un renforcement et un approfondissement du partenariat industriel et commercial existant avec Dongfeng Motor Group (« DFG »), deuxième constructeur automobile chinois, avec pour objectif de capitaliser sur les succès actuels du Groupe dans le plus grand marché automobile mondial, aujourd'hui principal gisement de croissance pour le secteur ;
2. des augmentations de capital d'un montant total de 3 milliards d'euros, et une attribution gratuite préalable de bons de souscription d'actions (« BSA ») aux actionnaires actuels de Peugeot S.A., selon les modalités suivantes :
 - > une augmentation de capital réservée d'un montant de 1 048 millions d'euros, souscrite à parts égales par DFG et l'État français au prix de 7,5 euros par action,
 - > une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 1 950 millions d'euros, ouverte à l'ensemble des actionnaires de Peugeot S.A. (y compris DFG et l'État français), ferait l'objet d'une garantie par un large syndicat bancaire pour la partie non souscrite par DFG, l'État français et FFP/EPF,
 - > une attribution gratuite au préalable de BSA aux actionnaires actuels de Peugeot S.A. à raison d'un BSA par action détenue, 10 BSA permettant de souscrire 3 actions nouvelles. Leur maturité serait de trois ans, avec une possibilité d'exercice à compter de la 2^e année et un prix de souscription par action identique à celui de l'augmentation de capital réservée à DFG et l'État français, soit 7,5 euros par action ;

3. une augmentation de capital réservée aux salariés leur sera également proposée dans le courant de l'année 2014, afin de les associer au redressement du Groupe.

Ces opérations, qui ont fait l'objet d'accords de principe des parties, restent sujettes à la signature d'une documentation finale prévue pour la fin mars 2014, à l'obtention des autorisations réglementaires notamment en France et en Chine ainsi qu'au vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de Peugeot S.A. devant se tenir au 2^e trimestre 2014.

Ces opérations devraient permettre notamment :

- > le renforcement de PSA Peugeot Citroën en Chine et en Asie du sud-est, et la réalisation de synergies industrielles avec DFG d'environ 400 millions d'euros par an pour PSA Peugeot Citroën à l'horizon 2020 ;
- > le renforcement du positionnement concurrentiel de PSA Peugeot Citroën en Europe, notamment grâce à :
 - > la relance de son développement par le financement d'un programme d'investissements stratégiques,
 - > le renforcement de son bilan et de sa liquidité, conduisant à une forte baisse des frais financiers.

Les organisations syndicales représentatives au sein du Groupe sont associées à ces projets et le Comité d'Entreprise de Peugeot S.A., consulté sur ces opérations, a émis le 18 février un avis favorable unanime.

Le Président du Conseil de Surveillance a déclaré : « Le Conseil de Surveillance s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ces opérations majeures qui ouvrent une nouvelle page de l'histoire de PSA Peugeot Citroën. En renforçant sa solidité financière tout en traçant des perspectives de développement international ambitieuses, elles contribueront à la pérennité du Groupe et à sa croissance future, au bénéfice de ses clients, de ses salariés, de ses actionnaires et de tous ses partenaires. »

1) Une accélération du développement du Groupe à l'international grâce au renforcement du partenariat industriel et commercial avec DFG

Avec près de 16 millions de véhicules vendus en 2013 et une croissance annuelle attendue de 18 % environ entre 2013 et 2015, la Chine est le premier marché mondial et le principal gisement de croissance du secteur automobile. Ce marché est depuis 2013 le second marché de PSA Peugeot Citroën, avec environ 550.000 véhicules commercialisés en 2013 via DPCA, sa co-entreprise détenue à 50/50 avec DFG.

DFG, groupe coté à Hong Kong, avec une capitalisation boursière d'environ 9,5 milliards d'euros, un chiffre d'affaires de 17,3 milliards d'euros et un EBITDA de 1,9 milliard d'euros en 2013⁽¹⁾, est aujourd'hui :

- > le 2^e groupe automobile chinois, avec 3,1 millions de véhicules vendus en 2012 ;
- > le 3^e constructeur de véhicules de tourisme en Chine (avec environ 12 % de part de marché en 2012) et le 2^e constructeur de véhicules commerciaux (environ 12,5 % de part de marché en 2012) ;
- > un leader dans les MPVs et SUVs, ainsi que dans les véhicules utilitaires moyens et lourds.

DFG et PSA Peugeot Citroën souhaitent aujourd'hui franchir une nouvelle étape de leur partenariat noué il y a plus de 20 ans en mettant en œuvre un plan industriel majeur qui s'articule autour de trois axes principaux :

- > un engagement commun de faire entrer DPCA dans une nouvelle phase de son développement, avec pour objectif de multiplier ses volumes par trois à l'horizon 2020 (soit 1,5 million de véhicules produits et commercialisés par an), grâce à un renforcement du plan produit soutenu par :
 - > des licences de technologies développées par PSA Peugeot Citroën,
 - > le lancement de deux à trois modèles par an pour l'ensemble des trois marques (Peugeot, Citroën et la marque propre de DPCA) ;
- > la création d'un centre de R&D commun, dédié au développement des produits et technologies pour les marchés à forte croissance, dont la Chine.
 - > ce centre de R&D complètera les centres de PSA Peugeot Citroën en Europe et en Amérique latine,
 - > cet accord s'accompagne de dispositions en matière de gestion de la propriété intellectuelle, permettant par ailleurs à PSA Peugeot Citroën de poursuivre sans contrainte le développement de coopérations avec d'autres constructeurs ;
- > la création d'une nouvelle joint-venture ayant pour objectif de développer les ventes des véhicules des marques de PSA Peugeot Citroën et de DFG en Asie (hors Chine) et potentiellement dans d'autres marchés émergents. Celle-ci vise à bénéficier de la forte croissance des économies de l'ASEAN et des similarités des gammes produits avec celles du marché automobile chinois.

Ce partenariat renforcé représente sous sa forme actuelle un potentiel de synergies estimé à environ 400 millions d'euros par an pour PSA Peugeot Citroën à l'horizon 2020 et pourrait être étendu à d'autres domaines de collaboration.

Le Groupe a par ailleurs lancé avec succès sa ligne DS en Chine en 2013 avec son partenaire Changan Automobile Group au travers de sa co-entreprise CAPSA détenue à 50/50. Les accords signés n'ont pas d'incidence sur le plan de développement de la ligne DS en Chine qui vise la saturation de l'usine de Shenzhen en 2018.

En outre, l'Alliance avec General Motors se poursuit en Europe et apporte une source additionnelle de croissance et de synergies estimées à 1,2 milliard de dollars d'ici 2018, également réparties entre les deux groupes.

2) Des augmentations de capital pour un montant total de 3,0 milliards d'euros visant à renforcer le bilan et la capacité d'investissement du Groupe, maintenir son leadership technologique et accélérer ses projets de développement à l'international

A. DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL POUR UN MONTANT TOTAL DE 3,0 MILLIARDS D'EUROS

Sous réserve notamment du vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de Peugeot S.A. devant se tenir au

cours du 2^e trimestre 2014, et de la satisfaction des autres conditions décrites ci-dessus, DFG et l'État français souscriraient chacun à hauteur de 524 millions d'euros à une augmentation de capital réservée d'un montant total de 1 048 millions d'euros, à un prix de souscription de 7,5 euros par action, correspondant à l'émission d'environ 140 millions d'actions ordinaires. DFG et l'État français détiendraient ainsi chacun environ 14 % du capital de Peugeot S.A. à l'issue de cette augmentation de capital réservée.

À la suite de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, Peugeot S.A. procéderait à une augmentation de capital d'un montant d'environ 1 950 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS »), ouverte à l'ensemble des actionnaires (y compris DFG et l'État français), qui recevraient un DPS pour chaque action détenue :

- > les termes de l'augmentation de capital avec maintien du DPS seraient déterminés par le Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën, sur délégation soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires de Peugeot S.A. ;
- > DFG et l'État français s'engageraient à souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS à hauteur de leur participation, soit 276 millions d'euros chacun et se maintiendraient donc à 14 % du capital de Peugeot S.A. chacun à l'issue de cette opération ;
- > Les sociétés de Groupe familial Peugeot (FFP et EPF) souscriraient également des actions dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de manière à ce que leur participation au capital de PSA Peugeot Citroën soit égale à celle de DFG et l'État français (soit environ 14 %), témoignant de leur confiance dans la portée stratégique des annonces faites ce jour et dans la création de valeur associée pour le Groupe ;
- > le solde de l'augmentation de capital avec DPS non souscrit par DFG, l'État français et FFP/EPF, soit un montant maximal de 1 400 millions d'euros, ferait l'objet d'une garantie par un syndicat bancaire.

L'investissement de DFG dans ces deux opérations successives, qui représenterait un montant total de 800 millions d'euros, accompagnerait l'approfondissement du partenariat industriel historique entre DFG et PSA Peugeot Citroën. L'investissement de l'État français serait d'un montant total identique à celui de DFG. Le montant de la souscription d'actions par FFP/EPF pourrait se situer entre 150 et 250 millions d'euros, en fonction des conditions définitives fixées dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS.

Sous réserve également du vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de Peugeot S.A. et de l'obtention des différentes autorisations, les actionnaires actuels de Peugeot S.A. (c'est-à-dire hors DFG et l'État français) se verraient attribuer gratuitement, en amont des augmentations de capital réservées et de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, des BSA, à raison d'un BSA attribué pour chaque action détenue. Ces BSA leur permettraient de participer de façon renforcée aux perspectives de création de valeur du Groupe :

1. l'exercice de 10 BSA donnerait droit à la souscription de 3 actions nouvelles ;
2. le prix de souscription d'une action nouvelle par exercice des BSA serait de 7,5 euros par action, permettant ainsi aux actionnaires actuels de souscrire à des actions nouvelles dans les mêmes conditions que l'augmentation de capital réservée à DFG et l'État français ;
3. leur maturité serait de 3 ans, avec un exercice possible à partir de la 2^e année. Ces BSA seraient négociables sur Euronext Paris ;
4. le produit de l'exercice de la totalité des BSA pourrait représenter une ressource additionnelle potentielle à terme d'environ 770 millions d'euros.

B. UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET ÉQUILIBRÉE

Le cadre de la société duale étant conservé, le Directoire demeure responsable de la définition et de l'exécution de la stratégie. Carlos Tavares

(1) Selon le consensus Thomson ; taux de change CNY/EUR de 8,32 au 31 décembre 2013.

prendra la présidence du Directoire le 31 mars 2014 en succession de Philippe Varin.

À l'issue des opérations envisagées, afin de tenir compte de l'entrée au capital de l'État français et DFG, la gouvernance du Groupe serait modifiée sur la base des principes ci-dessous.

La composition de Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. serait équilibrée, et conforme au Code AFEP-MEDEF. Celui-ci serait composé de 6 membres indépendants, de 2 représentants pour chacun des actionnaires clés (DFG, l'État français et FFP/EPF) et de 2 membres représentant respectivement les salariés et salariés actionnaires. Le Conseil de Surveillance serait présidé par un membre indépendant.

La composition et la présidence des comités seraient également modifiées, avec notamment la création d'un comité relatif au développement en Asie qui serait présidé par un membre proposé par DFG. Le comité de gouvernance serait présidé par un membre indépendant, le comité d'audit serait présidé par un membre proposé par l'État français et le Comité stratégique serait présidé par un membre proposé par FFP/EPF.

DFG, l'État français et FFP/EPF s'engageraient individuellement à ne pas acquérir de titres de Peugeot S.A. au-delà du nombre de titres qu'ils détiendraient respectivement à l'issue des opérations.

DFG, l'État français et FFP/EPF seraient libres de céder tout ou partie de leurs titres après une période de 180 jours après la réalisation de l'augmentation de capital avec DPS.

Le délai statutaire d'obtention des droits de vote double serait réduit de 4 à 2 ans pour l'ensemble des actionnaires sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires et FFP/EPF s'engageraient pendant 2 ans à neutraliser l'impact de leurs droits de vote double.

DFG, l'État français et FFP/EPF n'agiraient pas de concert vis-à-vis de Peugeot S.A.

C. UNE UTILISATION DES PRODUITS DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL VISANT À RENFORCER LE BILAN DU GROUPE ET SA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN « BACK IN THE RACE »

Les augmentations de capital de 3,0 milliards d'euros combinées au renouvellement de la ligne de crédit confirmée d'un montant de 2,7 milliards d'euros dont 2,0 milliards à 5 ans a pour objectif de renforcer la structure de bilan et la liquidité du Groupe.

Celles-ci donneront à PSA Peugeot Citroën les moyens de procéder à des investissements clés dans la mise en œuvre du plan « Back in the Race », lui permettant de renforcer sa compétitivité en Europe et sa stratégie de globalisation :

- > désendettement ;
- > portefeuille de produits compétitif et forte intégration locale pour restaurer la rentabilité en Amérique latine et en Russie ;
- > technologie dont prochaine génération de chaîne de traction hybride ;
- > investissement dans les usines :
 - > engagement du Nouveau Contrat Social en Europe, dont 1,5 milliard d'euros d'investissements en France,
 - > extension de capacités industrielles compétitives pour des produits et des marchés spécifiques.

Calendrier indicatif

Les dates présentées ci-dessous sont indicatives et susceptibles de modifications :

Fin mars	<ul style="list-style-type: none"> > Dépôt du document de référence de PSA Peugeot Citroën > Signature de la documentation contractuelle finale
2 ^e trimestre 2014	<ul style="list-style-type: none"> > Obtention des autorisations réglementaires > Assemblée générale des actionnaires de PSA Peugeot Citroën > Réalisation de l'augmentation de capital réservée et de l'attribution gratuite de BSA > Lancement de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription > Mise en œuvre de la coopération industrielle et commerciale avec DFG

Morgan Stanley et Rothschild ont agi en tant que conseils financiers de PSA Peugeot Citroën dans le cadre des opérations de partenariat industriel et commercial avec DFG et des augmentations de capital de 3,0 milliards d'euros. Bredin Prat a agi en tant que conseil juridique de PSA Peugeot Citroën sur l'ensemble des opérations.

Banco Santander, BNP PARIBAS, Citigroup, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank, HSBC, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking agissent en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre associés dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Ces établissements sont conseillés par White & Case LLP.

INFORMATION IMPORTANTE

Aucune communication, ni aucune information relative aux opérations visées dans le présent communiqué ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions Peugeot S.A. et/ou de bons de souscription d'actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Peugeot S.A. n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les États membres de l'Espace Économique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Toute offre de titres ne sera ouverte au public en France que postérieurement à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus préparé en conformité avec la Directive Prospectus.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les actions nouvelles de Peugeot S.A. peuvent être offertes dans les États membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Peugeot S.A. d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en

matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les bons de souscription d'actions de Peugeot S.A. n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Peugeot S.A. n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis (incluant ses territoires, dépendances et tout État des États-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



BANQUE PSA FINANCE ET SANTANDER CF EN NÉGOCIATIONS EXCLUSIVES POUR NOUER UN PARTENARIAT EN EUROPE

Principales caractéristiques du projet :

- > accélérer la sortie de la garantie de l'État ;
- > améliorer le coût de financement et la compétitivité de Banque PSA Finance ;
- > un outil commercial renforcé au service des marques Peugeot et Citroën ;
- > remontée de cash au niveau du Groupe qui pourrait atteindre jusqu'à 1,5 milliard d'euros d'ici 2018.

Banque PSA Finance, la division du deuxième constructeur automobile européen dédiée au financement automobile, qui compte parmi les leaders de son secteur en Europe, et Santander Consumer Finance (Santander CF), la filiale de crédit à la consommation de Santander, la plus grande banque de la zone euro en termes de capitalisation boursière, sont entrés en négociations exclusives en vue de créer un partenariat à parts égales pour développer les activités de Banque PSA Finance en Europe. Cette négociation aboutirait à la création de partenariats locaux, chacun détenus à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander CF, à travers les marchés

européens de PSA Peugeot Citroën. Cet accord permettrait de développer une activité de financement de captive dynamique, pérenne et compétitive pour les marques de PSA Peugeot Citroën. Par ailleurs le partenariat permettrait à Banque PSA Finance de ne plus avoir recours à la garantie de l'État français pour assurer le financement de ses activités.

Selon les termes de l'accord, le partenariat permettrait à la captive des marques PSA Peugeot Citroën de proposer un financement plus compétitif aux réseaux de distribution et aux clients. En renforçant les possibilités commerciales des marques du Groupe, le partenariat permettrait ainsi de développer sa pénétration du marché automobile. Le périmètre envisagé pour l'opération devrait couvrir environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance.

La mise en place de ce partenariat reste soumise à l'obtention des approbations par les autorités réglementaires et de la concurrence compétentes, et à l'information et consultation préalable des instances représentatives du personnel concernées. Sous ces réserves, la transaction devrait être finalisée au second semestre 2015.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PSA PEUGEOT CITROËN ANNONCE LE RENOUVELLEMENT DE SA LIGNE DE CRÉDIT CONFIRMÉE POUR UN MONTANT DE 2,7 MILLIARDS D'EUROS ⁽¹⁾

PSA Peugeot Citroën annonce le renouvellement d'un crédit syndiqué, constituant sa ligne de crédit confirmée, pour un montant de 2,7 milliards d'euros, avec une tranche de 2,0 milliards d'euros à maturité de cinq ans et une tranche de 0,7 milliard à trois ans avec deux options d'extension d'un an.

Cette nouvelle ligne serait conditionnée à la réalisation des augmentations de capital de 3 milliards d'euros annoncée ce jour. Ce nouveau crédit syndiqué se substituerait au crédit de 2,4 milliards d'euros signé en juillet 2010 dont les maturités s'étendent à juillet 2014 pour 0,2 milliard d'euros et à juillet 2015 pour 2,2 milliards d'euros, permettant de conforter

la flexibilité financière de PSA Peugeot Citroën et d'allonger la maturité de ses ressources.

Cette ligne, garantie par 9 banques de premier plan, démontre leur confiance dans le Groupe et leur soutien à sa stratégie. Elle fera l'objet d'une syndication et d'une finalisation de la documentation dans les semaines à venir.

Associée au projet des augmentations de capital annoncé ce jour, cette opération a pour objectif de renforcer le profil financier, la solidité et la sécurité financière du Groupe.

> SIGNATURE DES ACCORDS DÉFINITIFS ENTRE PSA PEUGEOT CITROËN, DONGFENG MOTOR GROUP, L'ÉTAT ET LES SOCIÉTÉS FAMILIALES ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES ET FFP- 26 MARS 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SIGNATURE DES ACCORDS DÉFINITIFS ENTRE PSA PEUGEOT CITROËN, DONGFENG MOTOR GROUP, L'ÉTAT ET LES SOCIÉTÉS FAMILIALES ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES ET FFP

- > Renforcement et approfondissement du partenariat industriel et commercial existant avec Dongfeng Motor Group (DFG).
- > Synergies industrielles estimées d'environ 400 millions d'euros par an pour PSA Peugeot Citroën à l'horizon 2020.
- > Augmentations de capital d'un montant de 3 milliards d'euros, dont 800 millions d'euros souscrits par DFG et 800 millions d'euros par l'État.
- > Attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions aux actionnaires actuels.
- > Structure de l'actionariat de Peugeot SA équilibrée post opérations avec une participation de 14 % des sociétés familiales Établissements Peugeot Frères et FFP, de DFG et de l'État.

M. Pierre Moscovici, Ministre de l'Économie et des Finances, M. Philippe Varin, Président du directoire de PSA Peugeot Citroën, M. Xu Ping, Président du conseil d'administration de DFG, M. Robert Peugeot, Président directeur général de FFP et M. Jean-Philippe Peugeot, Président directeur général d'Établissements Peugeot Frères, ont signé le 26 mars 2014 à Paris les accords définitifs relatifs aux opérations d'augmentations de capital annoncées le 19 février 2014.

La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine et de M. François Hollande, Président de la République française.

Capitalisant sur le succès d'une coopération nouée il y a plus de 20 ans, PSA Peugeot Citroën et DFG franchissent aujourd'hui une nouvelle étape avec la signature d'un accord définitif de partenariat stratégique dans les domaines industriel et commercial.

Ce partenariat stratégique couvre 3 volets:

- > augmentation des volumes de DPCA, l'entreprise commune créée en Chine par DFG et PSA Peugeot Citroën, basée à Wuhan, avec pour objectif la production et la commercialisation de 1,5 million de véhicules par an à l'horizon 2020 ;
- > création d'un centre de R&D commun en Chine, dédié au développement des produits et technologies destinés aux marchés à forte croissance, dont la Chine ;
- > création d'une nouvelle joint-venture ayant pour objectif de développer les ventes des véhicules des marques Peugeot, Citroën et Feng Shen (marque propre DPCA) en Asie du Sud-Est, et potentiellement sur d'autres marchés en croissance.

Grâce à ce partenariat renforcé, PSA Peugeot Citroën et DFG estiment pouvoir réaliser chacun environ 400 millions d'euros de synergies industrielles par an à l'horizon 2020.

(1) Sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital de 3 milliards d'euros annoncée ce jour.

À PROPOS DE PSA PEUGEOT CITROËN

Fort de deux Marques de renommée mondiale, Peugeot et Citroën, le Groupe a vendu 2,8 millions de véhicules dans le monde en 2013, dont 42 % hors d'Europe. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 54 milliards d'euros en 2013. Il reste un leader européen en termes d'émissions de CO₂, avec une moyenne de 116,2 grammes de CO₂/km en 2013. PSA Peugeot Citroën est présent dans 160 pays. Ses activités s'étendent aussi au financement (Banque PSA Finance) et à l'équipement automobile (Faurecia). Pour plus d'informations, aller sur www.psa-peugeot-citroen.com

À PROPOS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE PSA PEUGEOT CITROËN

Il est rappelé comme annoncé le 19 février 2014 que les accords prévoient des augmentations de capital d'un montant total de 3 milliards d'euros, et une attribution gratuite préalable de bons de souscription d'actions (« BSA ») aux actionnaires actuels de Peugeot SA, selon les modalités suivantes :

- > une augmentation de capital réservée d'un montant de 1 048 millions d'euros, souscrite à parts égales par DFG et l'État au prix de 7,5 € par action ;
- > une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 1 950 millions d'euros, ouverte à l'ensemble des actionnaires de Peugeot SA (y compris DFG et l'État qui souscriront à hauteur de leur participation), qui ferait l'objet d'une garantie par un large syndicat bancaire pour la partie non souscrite par DFG, l'État et FFP/EPF ;
- > une attribution gratuite préalable de BSA aux actionnaires actuels de Peugeot SA (c'est-à-dire hors DFG et l'État) à raison d'un BSA par action détenue, 10 BSA permettant de souscrire 3 actions nouvelles. La maturité des BSA serait de 3 ans, avec une possibilité d'exercice à compter de la 2^{ème} année et un prix de souscription par action identique à celui de l'augmentation de capital réservée à DFG et l'État, soit 7,5€ par action.

Dans ce cadre, l'investissement réalisé par DFG et par l'État serait de 800 millions d'euros chacun. Avec une participation respective de 14 % chacun, DFG, l'État et le groupe familial Peugeot seraient à parité égale dans le capital du Groupe.

Les augmentations de capital réservées et l'attribution gratuite des BSA feront l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de Peugeot SA convoquée pour le 25 avril 2014. L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription fera l'objet d'un prospectus après ladite assemblée générale.

Une augmentation de capital réservée aux salariés leur sera également proposée dans le courant de l'année 2014, afin de les associer au redressement du groupe.

Ces opérations restent soumises à l'obtention des autorisations réglementaires en France et en Chine ainsi qu'au vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires de Peugeot SA.

INFORMATION IMPORTANTE

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions Peugeot S.A. peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Peugeot S.A. n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les États membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Toute offre de titres ne sera ouverte au public en France que postérieurement à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus préparé en conformité avec la Directive Prospectus.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les actions nouvelles de Peugeot S.A. peuvent être offertes dans les États membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Peugeot S.A. d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Peugeot S.A. n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Peugeot S.A. n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis (incluant ses territoires, dépendances et tout État des États-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE



Le Groupe n'a pas établi de prévision ou d'estimation de bénéfice. Les perspectives du Groupe sont présentées au chapitre 12.

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1. > INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	180	14.3. > OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	194
14.1.1. Le Conseil de Surveillance	181		
14.1.2. Le Directoire et la Direction générale du Groupe	189		
14.2. > DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	193		
Liens familiaux et composition du Conseil	193		
Conflits d'intérêts au niveau du Conseil de Surveillance et du Directoire	193		
Déclarations relatives aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	193		

La société Peugeot S.A. a adopté depuis 1972 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire, qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion, assumées par le Directoire, et les fonctions de contrôle, dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les

fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

Le fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance est présenté au chapitre 16 du présent document de référence.

14.1. > INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le tableau ci-après retrace les évolutions survenues au sein du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2013 et jusqu'à la date du présent document de référence.

Date d'effet	Changement intervenu
12 février 2013	Cooptation de M. Louis Gallois au Conseil de Surveillance en qualité de membre indépendant référent. Nomination de M. Marc Friedel en qualité de censeur
2 avril 2013	Nomination d'un nouveau Directoire : M. Philippe Varin (Président), MM. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, Grégoire Olivier et Jean-Christophe Quémard
23 avril 2013	Démission de MM. Ernest-Antoine Seillière et Joseph F. Toot Jr de leurs mandats au Conseil de Surveillance
24 avril 2013 (AG)	Nomination par l'Assemblée Générale des actionnaires de Mme Patricia Barbizet, M. Jean-François Kondratiuk (représentant les salariés) et Mme Anne Valleron (représentant les salariés actionnaires) en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Ratification de la cooptation de M. Louis Gallois
1 ^{er} janvier 2014	Nomination de M. Carlos Tavares au Directoire
31 mars 2014	Nomination de M. Carlos Tavares à la Présidence du Directoire

Pour les développements relatifs à la nouvelle gouvernance qui sera mise en place en conséquence des opérations d'augmentation de capital, il convient de se reporter au chapitre 22 du document de référence.

14.1.1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

INFORMATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le tableau ci-après synthétise les principales informations concernant les membres du Conseil de Surveillance.

Membres du Conseil de Surveillance	Fonction	Âge	Date de première nomination	Membre d'un comité	Échéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Indépendance selon les critères du Groupe
Thierry Peugeot	Président	56	19/12/2002	CNRG	AG 2016	1 450	
Jean-Philippe Peugeot	Vice-Président	60	16 /05/2001	CNRG CS	AG 2017	232	
Jean-Louis Silvant	Vice-Président	76	24/05/2006	CNRG CS	AG 2016	1742	√*
Patricia Barbizet	Membre	59	24/04/2013	CFA	AG 2017	500	√
Louis Gallois	Membre	70	12/02/2013	CNRG CS	AG 2014	100	√
Pamela Knapp	Membre	56	31/05/2011	CFA	AG 2017	1 000	√
Jean-François Kondratiuk	Membre (représentant les salariés)	64	24/04/2013		AG 2015	190 parts FCPE	
Jean-Paul Parayre	Membre	76	11/12/1984	CFA CS	AG 2017	126 228	√*
Robert Peugeot	Membre	64	06/02/2007	CS CFA	AG 2017	150	
Thierry Pilenko	Membre	56	25/04/2012	CFA	AG 2016	2 000	√
Henri Philippe Reichstul	Membre	65	23/05/2007	CS	AG 2017	25	√
Dominique Reiniche	Membre	58	25/04/2012	CNRG CS	AG 2016	100	√
Marie-Hélène Roncoroni	Membre	53	02/06/1999	CFA	AG 2017	230	
Geoffroy Roux de Bézieux	Membre	51	23/05/2007	CNRG	AG 2017	1 000	√
Anne Valleron	Membre (représentant les salariés actionnaires)	60	24/04/2013		AG 2017	200 1 660 parts FCPE	

Légende :

CNRG : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

CS : Comité Stratégique

CFA : Comité Financier et d'Audit

AG : Assemblée Générale des actionnaires

* Les mandats de MM. Silvant et Parayre ne remplissent pas l'un des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF. Pour les développements consacrés à l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, il convient de se reporter au chapitre 16 du présent document de référence.

Censeurs

Marc Friedel	65	12/02/2013	2017	230	
Roland Peugeot	88	16/05/2001	2017	15 204	
François Michelin	87	25/07/2006	2016	150	√

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Thierry Peugeot	Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.		
Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 19 décembre 2002	Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance		
Échéance et durée du mandat en cours : 2016 (6 ans)	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité française	Administrateur de FAURECIA	√	√
Né le 19 août 1957	Vice-Président et Directeur général délégué d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES		
Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France	Administrateur de FFP	√	
	Administrateur de COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE - CID*		
	Administrateur d'AIR LIQUIDE	√	
	Administrateur de SAPAR		
	Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration de LISI*	√	
	Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de GEFCO		
	Gérant de SCI du Doubs		
	* Mandat exercé au sein d'une participation de FFP (via FFP INVEST).		
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :		
	> Administrateur de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES - LFPF.		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	Diplômé de l'ESSEC, M. Thierry Peugeot a débuté sa carrière au sein du Groupe Marrel en tant que Responsable export Moyen-Orient, Afrique Anglophone puis Directeur d'Air Marrel America. En 1988, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën. D'abord Chef de zone Asie du Sud-Est chez Automobiles Peugeot, il est successivement Directeur général de Peugeot do Brasil et Directeur général de SLICA à Lyon. En 2000, il devient Responsable des Grands Comptes Internationaux d'Automobiles Citroën puis Directeur des Services et Pièces de la marque Citroën et Membre du Comité des Directeurs du Groupe. Il est nommé en décembre 2002, Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 1 450 actions.		
Jean-Philippe Peugeot	Vice-Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.		
Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001	Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.		
Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans)	Membre du Comité stratégique		
Nationalité française	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Né le 7 mai 1953	Président Directeur Général d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES		
Adresse professionnelle : Établissements Peugeot Frères 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France	Vice-Président et Administrateur de FFP	√	
	Membre du Conseil de Surveillance d'IMMOBILIERE DASSAULT*	√	
	Gérant de MAILLOT I		
	Président d'OLDSCOOL		
	* Mandat exercé au sein d'une participation de FFP (via FFP INVEST).		
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :		
	> Membre du Conseil de Surveillance de LINEDATA SERVICES,		
	> Administrateur de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES - LFPF,		
	> Administrateur d'IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST,		
	> Administrateur de SIMANTE SL.		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	M. Jean-Philippe Peugeot est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot. Il a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 232 actions.		

Jean-Louis Silvant

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2006

Échéance et durée du mandat en cours : 2016 (4 ans)

Nationalité française

Né le 7 février 1938

Adresse professionnelle :
La Martinerie
35, rue de la Fontaine
37370 Neuvy-le-Roi
France

Vice-Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.

Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance
Membre du Comité stratégique

Autres mandats au 31 décembre 2013

Société cotée

Société du Groupe

Gérant de SILVANT-INVEST

Administrateur de PEUGEOT SUISSE

√

Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :

- > Président de la CLOSERIE DES TILLEULS
- > Administrateur de RESIDEAL SANTÉ

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jean-Louis Silvant est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. M. Jean-Louis Silvant a intégré le groupe PSA Peugeot Citroën en 1961. Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans les domaines de la production, des ressources humaines et des études. Il a été Directeur général adjoint de Peugeot S.A. de 1992 à 1998 et membre du comité exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën de 1998 à 2002.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 1 742 actions.

Patricia Barbizet

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 avril 2013

Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans)

Nationalité française

Née le 17 avril 1955

Adresse professionnelle :
Artémis
12, rue François-1^{er}
75008 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.

Membre du Comité financier et d'audit

Autres mandats au 31 décembre 2013

Société cotée

Société du Groupe

Directeur général et Administrateur d'ARTEMIS*

Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur de KERING*

√

Chairman of the Board of Directors de CHRISTIE'S INTERNATIONAL Plc

Administrateur de GROUPE FNAC

√

Administrateur de TOTAL

√

Représentant permanent d'ARTEMIS au Conseil d'Administration d'AGEFI*

Représentant permanent d'ARTEMIS au Conseil d'Administration de SEBDO LE POINT*

Administrateur de SOCIÉTÉ NOUVELLE DU THEATRE MARIGNY*

Non executive board member de KERING HOLLAND NV*

Membre du Conseil de Surveillance d'YVES SAINT LAURENT S.A.S.*

Directeur général non mandataire social et membre du Conseil de Surveillance de FINANCIÈRE PINAULT SCA

Membre du Conseil de gérance de SC VIGNOBLE CHATEAU LATOUR*

* Mandats exercés au sein du Groupe KERING ou du groupe de son actionnaire majoritaire FINANCIÈRE PINAULT/ARTEMIS.

Autres fonctions au 31 décembre 2013 :

Administratore delegato de PALAZZO GRASSI

Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :

- > Administrateur de BOUYGUES (avril 2013)
- > Board Member de GUCCI GROUP NV (avril 2013)
- > Administrateur de TF1 (avril 2013)
- > Administrateur du FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENTS (juil. 2013)
- > Administrateur d'AIR FRANCE KLM (déc. 2013)
- > Président du Conseil d'Administration et administrateur de PIASA
- > Administrateur de FNAC
- > Directeur général délégué de SOCIÉTÉ NOUVELLE DU THÉÂTRE MARIGNY
- > Non Executive Director de TAWA PLC

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Patricia Barbizet a débuté sa carrière au sein du groupe Renault comme trésorier de RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS, puis Directeur financier de RENAULT CRÉDIT INTERNATIONAL. Elle rejoint le groupe Pinault en tant que Directeur financier. En 1992, elle devient Directeur général d'ARTEMIS, puis, en 2004, Directeur général de FINANCIÈRE PINAULT. Elle a été Président du Conseil de Surveillance du Groupe PPR jusqu'en mai 2005 et est devenue en mai 2005 Vice-Président du Conseil d'Administration de PPR (KERING). Elle est également administrateur de TOTAL.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 500 actions.

<p>Louis Gallois Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 12 février 2013 Échéance et durée du mandat en cours : 2014 (coopté pour la durée du mandat de son prédécesseur) Nationalité française Né le 26 janvier 1944 Adresse professionnelle : Commissaire Général à l'Investissement 32 rue de Babylone 75007 Paris France</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. (coopté le 12 février 2013) Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance Membre du Comité stratégique Membre référent</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="462 425 1133 459">Autres mandats au 31 décembre 2013</th> <th data-bbox="1149 425 1276 459">Société cotée</th> <th data-bbox="1292 425 1493 459">Société du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="462 459 1133 492">Membre du Conseil de Surveillance de MICHELIN *</td> <td data-bbox="1149 459 1276 492"></td> <td data-bbox="1292 459 1493 492">√</td> </tr> </tbody> </table> <p>* <i>Mandat échu en février 2014.</i></p> <p>Autres fonctions au 31 décembre 2013 : Commissaire Général à l'Investissement Membre du Conseil d'Administration de l'École Centrale de Paris Président de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Rénovation Sociale</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Président exécutif d'EADS > Président de la Fondation de la Cité des Sciences et des Technologies (Villette Entreprises)</p> <p>Expertise et expérience professionnelle : Diplômé d'HEC et de l'ENA, M. Louis Gallois a exercé à la Direction du Trésor avant de devenir directeur de cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement au Ministère de la Recherche et de la Technologie, puis Directeur général de l'Industrie au Ministère de l'Industrie, chargé de mission au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation et de retrouver le cabinet de M. Chevènement au Ministère de la Défense. Il a ensuite occupé les fonctions de Président Directeur Général de SNECMA puis d'AEROSPATIALE. Président de la SNCF de 1996 à 2006, il prend par la suite la co-présidence exécutive du groupe EADS, puis en 2007 la Présidence exécutive jusqu'en juin 2012. Il a également été Président Exécutif d'Airbus de septembre 2006 à fin août 2007.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 100 actions.</p>	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe	Membre du Conseil de Surveillance de MICHELIN *		√						
Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe											
Membre du Conseil de Surveillance de MICHELIN *		√											
<p>Pamela Knapp Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 31 mai 2011 Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (6 ans) Nationalité allemande Née le 8 mars 1958 Adresse professionnelle : GfK SE Nordwestring 101 90419 Nuremberg Allemagne</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre du Comité financier et d'audit</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="462 940 1133 974">Autres mandats au 31 décembre 2013</th> <th data-bbox="1149 940 1276 974">Société cotée</th> <th data-bbox="1292 940 1493 974">Société du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="462 974 1133 1008">Membre du Directoire du groupe GfK SE</td> <td data-bbox="1149 974 1276 1008"></td> <td data-bbox="1292 974 1493 1008">√</td> </tr> <tr> <td data-bbox="462 1008 1133 1041">Administrateur de la COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN</td> <td data-bbox="1149 1008 1276 1041"></td> <td data-bbox="1292 1008 1493 1041">√</td> </tr> <tr> <td data-bbox="462 1041 1133 1075">Administrateur de HKP AG</td> <td data-bbox="1149 1041 1276 1075"></td> <td data-bbox="1292 1041 1493 1075"></td> </tr> </tbody> </table> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Administrateur de MONIER HOLDINGS SCA (fév. 2013)</p> <p>Expertise et expérience professionnelle : Madame Pamela Knapp est diplômée de l'Université de Harvard (Advanced Management Program) et de l'Université de Berlin (Master en économie). Elle a débuté sa carrière à la DEUTSCHE BANK AG puis a exercé en tant que consultant en M&A avant de prendre plusieurs fonctions de direction au sein du groupe SIEMENS AG, dont la Direction financière de la division « Power Transmission & Distribution » de 2004 à 2009. Elle occupe les fonctions de Directeur financier et des Ressources Humaines du groupe GfK SE depuis 2009.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 1 000 actions.</p>	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe	Membre du Directoire du groupe GfK SE		√	Administrateur de la COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN		√	Administrateur de HKP AG		
Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe											
Membre du Directoire du groupe GfK SE		√											
Administrateur de la COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN		√											
Administrateur de HKP AG													
<p>Jean-François Kondratiuk Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 avril 2013 Échéance et durée du mandat en cours : 2015 (2 ans) Nationalité française Né le 24 mars 1950 Adresse professionnelle : PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A. Poissy 45 rue J.P. Timbaud 78300 Poissy France</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre représentant les salariés</p> <p>Fonctions exercées au sein du groupe PSA Peugeot Citroën au 31 décembre 2013 : Technicien méthode à l'unité de montage de Poissy Délégué du personnel Délégué syndical (Force Ouvrière) au site de PCA Poissy Représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) Secrétaire du Comité de Groupe Européen Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA PEUGEOT CITROËN</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : Aucun</p> <p>Expertise et expérience professionnelle : Titulaire d'un baccalauréat scientifique, M. Jean François Kondratiuk a rejoint le Groupe en 1970 et exerce depuis cette date des fonctions de technicien-méthode au sein du bureau « méthodes » de l'unité de production de Poissy (en charge d'études spéciales). Il consacre une part substantielle de son temps à ses fonctions de représentant salarial et syndical.</p> <p>Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën » détenues 31 décembre 2013 : 190 parts.</p>												

Jean-Paul Parayre

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 11 décembre 1984

Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (6 ans)

Nationalité française

Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :
203, avenue Molière
1050 Bruxelles
Belgique

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Président du Comité financier et d'audit
Membre du Comité stratégique

Autres mandats au 31 décembre 2013

Société cotée

Société du Groupe

Administrateur de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU PLANIER

Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :

- > Président du Conseil de Surveillance de VALLOUREC (mai 2013)
- > Administrateur de BOLLORÉ (juin 2013)
- > Gérant B de STENA INTERNATIONAL SARL (déc. 2013)
- > Président du Conseil de Surveillance de STENA MARITIME (déc. 2013)
- > Administrateur de SNEF

Expertise et expérience professionnelle :

Ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, M. Jean-Paul Parayre a successivement exercé en tant que Conseiller Technique au cabinet de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'État aux Affaires sociales puis au cabinet de M. Xavier Ortol, Ministre de l'Économie et des Finances, puis Ministre du Développement Industriel et Scientifique. Il a ensuite exercé plusieurs fonctions de direction dans des groupes industriels et de services. Entre 1977 et 1984, il préside le Directoire de PSA Peugeot Citroën. Entre 1984 et 1990, il est Directeur général puis Président du Directoire de DUMEZ avant de devenir vice-Président Directeur Général de LYONNAISE DES EAUX DUMEZ de 1990 à 1992. Il intègre le groupe BOLLORÉ en 1994 en tant que vice-Président Directeur Général jusqu'en 1999. Il occupe également la fonction de Président Directeur Général de SAGA entre 1996 et 1999. Il a été Président du Conseil de Surveillance de VALLOUREC de 2000 à 2013.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 126 228 actions.

Robert Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 6 février 2007

Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans)

Nationalité française

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.
Président du Comité stratégique
Membre du Comité financier et d'audit

Autres mandats au 31 décembre 2013

Société cotée

Société du Groupe

Président Directeur Général de FFP

√

Membre du Conseil de Surveillance d'HERMES INTERNATIONAL

√

Membre du Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS*

Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE*

√

Administrateur de SOFINA

√

Administrateur d'IMERYS

√

Administrateur d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES

Administrateur de HOLDING REINIER*

Administrateur de SANEF*

Administrateur de FAURECIA

√

√

Administrateur de DKSH AG*

√

Gérant de Sarl CHP GESTION

Gérant de SC RODOM

Représentant permanent de FFP, Président de FFP INVEST*

Représentant permanent de FFP INVEST, Président de FINANCIÈRE GUIRAUD SAS*

* *Mandat exercé au sein d'une participation de FFP (via FFP INVEST).*

Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :

- > Président Directeur Général de SIMANTE SL
- > Administrateur de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES - LFPF
- > Administrateur d'IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST
- > Administrateur d'ALPINE Holding
- > Administrateur de WRG - WASTE RECYCLING GROUP LIMITED
- > Administrateur de B-1998 SL
- > Administrateur de FCC CONSTRUCCION

Expertise et expérience professionnelle :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du comité exécutif du Groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la Qualité. Il est depuis 2003 Président Directeur Général de FFP.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 150 actions.

Thierry Pilenko	Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre du Comité financier et d'audit		
Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 25 avril 2012			
Échéance et durée du mandat en cours : 2016 (4 ans)	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité française	Président Directeur Général de TECHNIP	√	
Né le 17 juillet 1957	Administrateur d'HERCULES OFFSHORE	√	
Adresse professionnelle : Technip SA 89 avenue de la Grande Armée 75116 Paris France	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Administrateur de CGGVERITAS		
	Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'Institut Français du Pétrole et de l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy, M. Thierry Pilenko a effectué sa carrière pendant une vingtaine d'années au sein du groupe SCHLUMBERGER au sein duquel il a été nommé Directeur général de SCHLUMBERGER SEMA en 2001. Il a ensuite été Président Directeur Général du groupe VERITAS DGC. Il est actuellement Président Directeur Général du groupe TECHNIP.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 2 000 actions.		
Henri Philippe Reichstul	Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre du Comité stratégique		
Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007			
Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans)	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité brésilienne	Administrateur de GAFISA	√	
Né le 12 avril 1949	Administrateur de SEMCO PARTNERS		
Adresse professionnelle : Rua dos Pinheiros, 870 20° Andar - cjs. 201 - CEP 05422-001 São Paulo, SP Brasil	Administrateur de FOSTER WHEELER	√	
	Administrateur de REPSOL YPF S.A.	√	
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Président Directeur Général de BRENCO. > Administrateur d'ASHMORE ENERGY INTERNATIONAL		
	Expertise et expérience professionnelle : Diplômé en économie de l'université de São Paulo, post-graduate work à Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe Reichstul a occupé au Brésil plusieurs postes au sein de la haute fonction publique avant de prendre celui de Président et administrateur de sociétés, dont la présidence de PETROBRAS (1999-2001).		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 25 actions.		
Dominique Reiniche	Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance Membre du Comité stratégique		
Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 25 avril 2012			
Échéance et durée du mandat en cours : 2016 (4 ans)	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité française	Président Europe de The COCA-COLA COMPANY	√	
Née le 13 juillet 1955	Administrateur d'AXA	√	
Adresse professionnelle : Coca-Cola Europe 27 rue Camille Desmoulins 92130 Issy-Les-Moulineaux France	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Président de COCA-COLA ENTREPRISE > Membre du Conseil de Surveillance d'AXA > Membre du comité consultatif France d'ING Direct		
	Expertise et expérience professionnelle : Diplômée de l'ESSEC, Mme Dominique REINICHE est Chairwoman Europe de THE COCA-COLA COMPANY. Au sein du système Coca-Cola (Company et Embouteilleur), elle a dirigé depuis plus de 20 ans les équipes marketing, ventes avant d'être nommée à la Direction générale France puis Europe. Auparavant, directeur marketing et stratégie au sein de KRAFT JACOBS SUCHARD, elle a commencé sa carrière chez PROCTER & GAMBLE. Elle a été classée première française dans le Top 50 mondial des femmes d'affaires internationales les plus influentes en 2012 (Fortune) et a fait partie des 10 femmes européennes les plus influentes en 2011 (Financial Times). Elle est également membre du Conseil d'administration et du comité de rémunération et de gouvernance d'AXA. Elle a été précédemment présidente de l'Union des Annonceurs (UDA) et membre du comité exécutif du MEDEF. Au niveau européen, elle a été membre du board d'ECR Europe (Forum Industrie - Grande Distribution), est actuellement présidente de l'Union Européenne des boissons sans alcool (UNESDA) et vice-Présidente du board et membre du comité exécutif de la Fédération européenne de l'industrie agro-alimentaire (FoodDrinkEurope).		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 100 actions.		

<p>Marie-Hélène Roncoroni Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 2 juin 1999 Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (6 ans) Nationalité française Née le 17 novembre 1960 Adresse professionnelle : FFP 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre du Comité financier et d'audit</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres mandats au 31 décembre 2013</th> <th>Société cotée</th> <th>Société du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vice-Président et Administrateur de FFP</td> <td>√</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Administrateur de SAPAR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Administrateur d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'Administration d' IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTE</td> <td>√</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Autres fonctions au 31 décembre 2013 : Vice-Président et Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA Peugeot Citroën Administrateur de l'INSTITUT DIDEROT</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Administrateur d'IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST > Administrateur de SIMANTE SL > Représentant permanent d'IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTÉ au Conseil d'Administration de la SA COMTOISE DE PARTICIPATION > Administrateur de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES - LFPF > Représentant permanent de LA SOCIÉTÉ ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE au Conseil d'Administration d'AZUR - GMF MUTUELLES D'ASSURANCES ASSOCIÉES > Membre du Conseil de Surveillance de ONET <p>Expertise et expérience professionnelle : Mme Marie-Hélène Roncoroni est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la Direction financière du Groupe et à la direction des Relations Industrielles et Humaines.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 230 actions.</p>	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe	Vice-Président et Administrateur de FFP	√		Administrateur de SAPAR			Administrateur d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES			Administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE			Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'Administration d' IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTE	√	
Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe																	
Vice-Président et Administrateur de FFP	√																		
Administrateur de SAPAR																			
Administrateur d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES																			
Administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE																			
Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'Administration d' IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTE	√																		
<p>Geoffroy Roux de Bézieux Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007 Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans) Nationalité française Né le 31 mai 1962 Adresse professionnelle : Omea Telecom 12, rue Belgrand 92300 Levallois France</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres mandats au 31 décembre 2013</th> <th>Société cotée</th> <th>Société du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Administrateur de PARROT S.A.</td> <td>√</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Président de FINANCOM</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Autres fonctions au 31 décembre 2013 : Vice-Président délégué, Trésorier et membre du Bureau du MEDEF</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Vice-Président du Conseil de Surveillance de SELOGER.COM > Administrateur d'IMS - INTERNATIONAL METAL SERVICE <p>Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy Roux de Bézieux a exercé diverses fonctions au sein du groupe L'OREAL de 1986 à 1996. Il est le Président fondateur de THE PHONE HOUSE, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à CARPHONE WAREHOUSE dont il a été Directeur général Europe (2000-2003), puis Chief Operating Officer (2003-2006). Il est depuis 2006 Président fondateur d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE).</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 1 000 actions.</p>	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe	Président d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE)			Administrateur de PARROT S.A.	√		Président de FINANCOM								
Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe																	
Président d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE)																			
Administrateur de PARROT S.A.	√																		
Président de FINANCOM																			
<p>Anne Valleron Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 avril 2013 Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans) Nationalité française Née le 1^{er} juillet 1953 Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën Centre technique de La Garenne 92250 La Garenne-Colombes France</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre représentant les salariés actionnaires</p> <p>Fonctions exercées au sein du groupe PSA Peugeot Citroën au 31 décembre 2013 : Chargée de mission au sein de la Direction de la Recherche et du Développement (DRD) Présidente du Conseil de Surveillance du FCPE « des salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën » Déléguée syndicale (CFE-CGC) du site de La Garenne Déléguée syndicale centrale (CFE-CGC) pour Peugeot Citroën Automobiles</p> <p>Autres fonctions au 31 décembre 2013 : Vice-Présidente et Administrateur du CETIM (Centre d'Études des Techniques et Industries Mécaniques) Conseiller au Conseil Économique et Social régional d'Ile-de-France Vice-Président Section Encadrement du Conseil des Prud'hommes de Nanterre</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : Aucun</p> <p>Expertise et expérience professionnelle : Diplômée de l'École Centrale de Lyon, Mme Anne Valleron a débuté sa carrière en 1976 au sein d'Automobiles Citroën. Après avoir exercé des fonctions dans la recherche et le développement sur les moteurs diesel, elle a été promue chef de service pour la mise au point des moteurs XU essence puis chef de projet des motorisations EW. Elle exerce actuellement des fonctions dans la gestion de projet au sein de la Direction de la Recherche et du Développement.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 200 actions</p> <p>Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën » détenues au 31 décembre 2013 : 1 660 parts.</p>																		

<p>Marc Friedel</p> <p>Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 12 février 2013</p> <p>Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans)</p> <p>Nationalité française</p> <p>Né le 21 juillet 1948</p> <p>Adresse professionnelle : 266, rue Marcadet 75018 Paris France</p>	<p>Censeur</p> <p>Autres fonctions au 31 décembre 2013 Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA Peugeot Citroën Administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure Administrateur de l'Entraide Saint-Jean Vice-Président de l'Association protestante française de Beyrouth Administrateur de Présence protestante française au Liban Membre du Comité de l'UCJG/YMCA Paris Administrateur de l'UCJF/WMCA</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle : M. Marc Friedel, ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de l'Université et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle au sein de la société Berger-Levrault, société cotée sur Euronext Paris dont il a assuré la Présidence de 1989 à 1999.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 230 actions.</p>									
<p>Roland Peugeot</p> <p>Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001</p> <p>Échéance et durée du mandat en cours : 2017 (4 ans)</p> <p>Nationalité française</p> <p>Né le 20 mars 1926</p> <p>Adresse professionnelle : Établissements Peugeot Frères 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France</p>	<p>Censeur</p> <table border="1" data-bbox="470 734 1476 840"> <thead> <tr> <th data-bbox="470 734 1141 763">Autres mandats au 31 décembre 2013</th> <th data-bbox="1141 734 1300 763">Société cotée</th> <th data-bbox="1300 734 1476 763">Société du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="470 772 1141 801">Président d'honneur des ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES</td> <td data-bbox="1141 772 1300 801"></td> <td data-bbox="1300 772 1476 801"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 810 1141 840">Président d'honneur du FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD - FC SM</td> <td data-bbox="1141 810 1300 840"></td> <td data-bbox="1300 810 1476 840">√</td> </tr> </tbody> </table> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Administrateur d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES > Représentant permanent d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES au Conseil d'Administration de LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES - LFPF</p> <p>Expertise et expérience professionnelle : M. Roland Peugeot est diplômé de l'Université Américaine de Harvard - Boston. M. Roland Peugeot a occupé plusieurs postes de Président à l'intérieur du groupe PSA Peugeot Citroën, et notamment la présidence du Conseil de Surveillance de 1972 à 1998. Il a été membre du Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot de 1982 à 1996.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 15 204 actions.</p>	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe	Président d'honneur des ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES			Président d'honneur du FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD - FC SM		√
Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe								
Président d'honneur des ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES										
Président d'honneur du FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD - FC SM		√								
<p>François Michelin</p> <p>Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 25 juillet 2006</p> <p>Échéance et durée du mandat en cours : 2016 (4 ans)</p> <p>Nationalité française</p> <p>Né le 15 juin 1926</p> <p>Adresse professionnelle : Pardevi 23, place des Carmes Déchaux 63040 Clermont-Ferrand France</p>	<p>Censeur</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices > Vice-Président de l'ANSA > Président de PARTICIPATION ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIELS S.A. - PARDEVI > Gérant associé indéfiniment responsable de la COMPAGNIE FINANCIÈRE MICHELIN (Suisse)</p> <p>Expertise et expérience professionnelle : M. François Michelin est titulaire d'une licence de mathématiques de la Faculté de Sciences de Paris. En 1955, il devient co-gérant de CGEM, puis unique gérant en 1959. Durant sa période à la gérance de la CGEM, Michelin est devenu l'un des trois premiers manufacturiers mondiaux alors qu'il était au dixième rang mondial.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 150 actions.</p>									

MEMBRES AYANT QUITTÉ LE CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2013

Ernest-Antoine Seillière	Jusqu'au 23 avril 2013 : Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre du Comité des nominations et de la gouvernance Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité stratégique		
Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 22 juin 1994			
Nationalité française			
Né le 20 décembre 1937			
	Autres mandats au 23 avril 2013	Société cotée	Société du Groupe
	Président d'honneur du Conseil de Surveillance de WENDEL	√	
	Membre du Conseil de Surveillance d'HERMES INTERNATIONAL S.A.	√	
	Administrateur de BUREAU VERITAS	√	
	Censeur de WENDEL-PARTICIPATIONS		
	Mandats expirés à cette date et au cours des cinq derniers exercices :		
	> Président du Conseil de Surveillance de WENDEL (mars 2013)		
	> Administrateur de SOFISAMC		
	> Président Directeur Général de SOCIÉTÉ LORRAINE DE PARTICIPATIONS SIDÉRURGIQUES - SLPS		
	> Président du Conseil de Surveillance d'ORANJE - NASSAU GROEP B.V.		
	> Membre du Conseil de Surveillance d'EDITIS HOLDING		
	> Membre du Conseil de Surveillance de GRAS-SAVOYE		
	> Administrateur de LEGRAND		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	M. Ernest-Antoine Seillière est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et du Center for International Affairs de Harvard. Ancien conseiller des Affaires étrangères puis conseiller technique de plusieurs ministres, il est entré dans le groupe Wendel en 1976, où il a occupé plusieurs fonctions, dont celles d'administrateur Directeur général (1978-1987) puis de Président Directeur Général (1987-2002) de CGIP et de Directeur général adjoint, puis de Président de Marine-Wendel (1992-2002). Après la fusion des deux sociétés, il est devenu Président Directeur Général de Wendel Investissement, avant d'en devenir Président du Conseil de Surveillance de 2005 à 2013. Après avoir présidé le Medef de 1997 à 2005, il a été Président de BusinessEurope (2005-2009).		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 23 avril 2013 : 600 actions.		
Joseph F. Toot Jr	Jusqu'au 23 avril 2013 : Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT S.A. Membre du Comité des rémunérations		
Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2000			
Nationalité américaine			
Né le 13 juin 1935			
	Mandats expirés à cette date et au cours des cinq derniers exercices :		
	> Administrateur de ROCKWELL AUTOMATION INC.		
	> Administrateur de ROCKWELL COLLINS		
	> Administrateur de THE TIMKEN COMPANY		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	M. Joseph F. Toot Jr est diplômé de Princeton University (AB) et d'un Master of Business Administration de Harvard Business School. Ancien Chief Executive Officer et Président de The Timken Company, il a été administrateur de Rockwell Automation Inc., administrateur indépendant de Timken Company et administrateur de Rockwell Collins.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 23 avril 2013 : 150 actions.		

14.1.2. LE DIRECTOIRE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour quatre ans. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance et, conformément à la loi, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Évolution de la composition du Directoire au cours de l'exercice 2013 :

Au 1^{er} janvier 2013, le Directoire était composé de MM. Philippe Varin (Président), Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon (Directeur Financier), Guillaume Faury (Directeur Recherche et Développement), Frédéric Saint-Geours (Directeur des marques), Grégoire Olivier (Directeur Asie) et Jean-Christophe Quémard (Directeur des Programmes).

Un Directoire resserré a été mis en place à compter du 2 avril 2013 comprenant MM. Philippe Varin (Président), Jean-Baptiste Chasseloup de

Chatillon (Directeur Financier), Grégoire Olivier (Directeur Asie) et Jean-Christophe Quémard (Directeur des Programmes).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, M. Carlos Tavares est membre du Directoire. Il assure la responsabilité des opérations du Groupe depuis le 20 février 2014 et a pris la Présidence du Directoire depuis le 31 mars 2014.

Depuis le 1^{er} avril 2014, M. Philippe Varin assure auprès du Groupe une mission temporaire d'assistance à la mise en œuvre des accords conclus avec l'État et Dongfeng Motor Group.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La direction exécutive du groupe PSA Peugeot Citroën est assurée par le Comité de Direction Générale. Sa composition est détaillée au paragraphe 7.1.2. du présent document de référence.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Philippe Varin		Président du Directoire de PEUGEOT S.A. jusqu'au 31 mars 2014	
Date du premier mandat au Directoire : 1 ^{er} juin 2009	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité française	Administrateur de BANQUE PSA FINANCE S.A.		√
Né le 8 août 1952	Administrateur de FAURECIA	√	√
Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France	Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.		√
	Administrateur de PCMA HOLDING B.V.		√
	Administrateur de COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	√	
	Autres fonctions au 31 décembre 2013 : Président du Conseil d'Administration de l'Institut pour la Ville en Mouvement PSA Peugeot Citroën Président du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise PSA Peugeot Citroën Représentant permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation Peugeot pour la Mémoire de l'Histoire Industrielle		
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Administrateur non exécutif de BG Groupe PLC > Président du Conseil d'Administration de GEFECO SA > Administrateur de TATA STEEL EUROPE LIMITED > Administrateur de TATA STEEL LIMITED > Administrateur de TATA STEEL UK LIMITED		
	Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, M. Philippe Varin a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Pêchiney jusqu'à sa nomination comme Directeur de la Division Rhenalu en 1995, puis Directeur du Secteur Aluminium et membre du comité exécutif en 1999. Il a été nommé en 2003 à la tête du groupe sidérurgique anglo-néerlandais Corus qu'il a quitté pour rejoindre Peugeot S.A. en avril 2009.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 76 400 actions.		
Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon		Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.	
Date du premier mandat au Directoire : 13 mars 2012	Directeur financier du groupe PSA Peugeot Citroën	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée
Échéance du mandat en cours : 2017		Président du Conseil d'Administration de BANQUE PSA FINANCE	
Nationalité française		Administrateur d'AUTOMOBILES CITROËN	√
Né le 19 mars 1965		Représentant Permanent de PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT	√
Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France		Administrateur FAURECIA	√
		Vice-Président et administrateur délégué de PSA INTERNATIONAL S.A.	√
		Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD	√
	Membre du Conseil de Surveillance de GEFECO SA		
	Administrateur de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. LTD		
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices : > Administrateur de PEUGEOT CITROËN Automobile S.A. > Administrateur de PCMA HOLDING B.V. > Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV > Représentant Permanent de CITROËN BELUX au sein du Conseil d'Administration de PSA FINANCE BELUX > Administrateur de GEFECO > Représentant permanent du CCF A au Conseil d'Administration d'AUTOMOTO CYCLE PROMOTION		
	Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'Université Paris Dauphine et de l'Université de Lancaster (UK), M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon est actuellement Directeur financier du groupe PSA Peugeot Citroën et membre du Directoire. Précédemment, il a exercé plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe avant d'être nommé Directeur du contrôle de gestion du Groupe en 2007.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 1 000 actions.		

Grégoire Olivier	Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.		
Date du premier mandat au Directoire : 6 février 2007	Directeur Asie du groupe PSA Peugeot Citroën		
Échéance du mandat en cours : 2017	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité française	Président de PEUGEOT CITROËN (CHINA) AUTOMOTIVE TRADE CO.		√
Né le 19 octobre 1960	Vice-Président de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD		√
Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën 3rd Floor, Building 2, 1528, Gunei Road, Shanghai Cahoejing Hi-Tech Park 200 233 Shanghai Chine	Vice-Président de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. LTD		√
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :		
	<ul style="list-style-type: none"> > Membre du Conseil de Surveillance de WENDEL > Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A. > Représentant Permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT > Représentant Permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES CITROËN 		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	M. Grégoire Olivier est ingénieur en chef de l'École des Mines de Paris, diplômé de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA obtenu à l'Université de Chicago. Après avoir occupé divers postes au sein notamment de Pechiney et d'Alcatel, il est nommé Président du Directoire de SAGEM en 2001. En 2006, il devient Président Directeur Général de FAURECIA puis rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën en 2007 en tant que Membre du Directoire, Directeur des programmes et de la Stratégie automobile. Il est aujourd'hui Directeur Asie.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 4 500 actions.		

Jean-Christophe Quémard	Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.		
Date du premier mandat au Directoire : 13 mars 2012	Directeur des programmes du groupe PSA Peugeot Citroën		
Échéance du mandat en cours : 2017	Autres mandats au 31 décembre 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité française	Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY Ltd		√
Né le 30 septembre 1960	Administrateur de PCMA HOLDING B.V.		√
Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën Centre technique Vélizy A Route de Gisy 78140 Vélizy-Villacoublay France	Président du Conseil d'Administration de GM PSA PURCHASING		√
	Administrateur IFPEN		
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :		
	<ul style="list-style-type: none"> > Administrateur de BMW PEUGEOT CITROËN ÉLECTRIFICATION 		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	Diplômé de l'École des Mines de Saint-Étienne et de l'École du Pétrole et des Moteurs, M. Jean-Christophe Quémard est entré chez PSA Peugeot Citroën en 1986. Il a occupé divers postes, notamment à la direction des plates-formes et techniques automobiles dont il fut Directeur. Nommé Membre du Comité de Direction élargi et Directeur des Achats en 2008, il devient Membre du Comité de Direction Générale en 2009. En septembre 2010, il est nommé Directeur des programmes. Il est également administrateur d'IFP Energies Nouvelles en qualité de personnalité qualifiée.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2013 : 920 actions.		

Mandat exercé depuis le 1^{er} janvier 2014

Carlos Tavares	Président du Directoire de PEUGEOT S.A. à compter du 31 mars 2014		
Date du premier mandat au Directoire : 1 ^{er} janvier 2014	Membre du Directoire de PEUGEOT S.A. jusqu'au 31 mars 2014		
Échéance du mandat en cours : 2017	Autres mandats au 31 décembre 2013 : Aucun		
Nationalité portugaise	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :		
Né le 14 août 1958	Directeur Général délégué de RENAULT et membre du Directoire de l'Alliance RENAULT-NISSAN (août 2013)		
Adresse professionnelle : PSA Peugeot Citroën 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France	Administrateur du CEDEP		
	Administrateur de RENAULT NISSAN BV		
	Administrateur d'AVTOVAZ		
	Président du Comité stratégique d'ALPINE-CATERHAM		
	Chairman du Management Committee NISSAN AMERICAS		
	EVP Planning NISSAN MOTOR COMPANY		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	Diplômé de l'École Centrale de Paris, M. Carlos Tavares a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Renault entre 1981 et 2004 avant de rejoindre le groupe Nissan. Après avoir été responsable des opérations pour Nissan dans la région Amériques, il est nommé Directeur général délégué aux Opérations au sein du groupe Renault de 2011 à 2013. Depuis le 1 ^{er} janvier 2014, il a rejoint le Directoire de Peugeot S.A. Il assure la responsabilité des opérations du Groupe depuis le 20 février 2014. Il a pris la Présidence du Directoire depuis le 31 mars 2014.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 1^{er} janvier 2014 : 0 action.		

Mandats expirés au cours de l'exercice 2013

Guillaume Faury	Jusqu'au 2 avril 2013 : Membre du Directoire de PEUGEOT S.A. Directeur recherche et développement du groupe PSA Peugeot Citroën		
Date du premier mandat au Directoire : 17 juin 2009			
Nationalité française	Autres mandats au 2 avril 2013	Société cotée	Société du Groupe
Né le 22 février 1968	Directeur général de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.		√
	Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVEIS PORTUGAL S.A.		√
	Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVILES ESPAÑA S.A.		√
	Administrateur de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. LTD		√
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :		
	> Administrateur d'APSYS (Groupe EADS)		
	> Administrateur I.A.E		
	> Administrateur I.F.P.E.N.		
	> Administrateur d'EUROCOPTER DEUTSCHLAND GmbH		
	> Membre du Conseil de Surveillance d'EUROCOPTER DEUTSCHLAND GmbH		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	M. Guillaume Faury est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace et titulaire d'un DESS d'Administration des Entreprises. Il a occupé différents postes à responsabilité au sein d'Eurocopter, dont il fut notamment membre du comité exécutif et Directeur des programmes commerciaux de 2006 à 2008. Entré chez PSA Peugeot Citroën en 2009, il a été de juin 2009 à mars 2013 membre du Directoire, Directeur recherche et développement.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 2 avril 2013 : 1600 actions.		
Frédéric Saint-Geours	Jusqu'au 2 avril 2013 : Membre du Directoire de Peugeot S.A. Directeur des marques du groupe PSA Peugeot Citroën		
Premier mandat au Directoire : du 1 ^{er} juillet 1998 au 1 ^{er} janvier 2008			
Nouveau mandat au Directoire à compter du 17 juin 2009	Autres mandats au 2 avril 2013	Société cotée	Société du Groupe
Nationalité française	Président du Conseil d'Administration de BANQUE PSA FINANCE		√
Né le 20 avril 1950	Président du Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT		√
	Président du Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES CITROËN		√
	Vice-Président de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY Ltd		√
	Administrateur de CASINO GUICHARD-PERRACHON	√	
	Autres fonctions au 2 avril 2013 :		
	Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)		
	Mandats expirés au cours de l'exercice écoulé et des cinq derniers exercices :		
	> Directeur général d'AUTOMOBILES PEUGEOT		
	> Représentant Permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT		
	> Directeur général de BANQUE PSA FINANCE		
	> Représentant Permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de BANQUE PSA FINANCE		
	> Administrateur de CHANGAN PSA AUTOMOBILES CO. Ltd		
	> Administrateur de FAURECIA		
	> Administrateur de GEFCO		
	> Représentant Permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de GEFCO		
	> Administrateur de PCMA HOLDING B.V.		
	> Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.		
	> Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT DEUTSCHLAND GmbH		
	> Administrateur de PEUGEOT ESPAÑA S.A.		
	> Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV		
	> Vice-Président et administrateur délégué de PSA INTERNATIONAL S.A.		
	Expertise et expérience professionnelle :		
	M. Frédéric Saint-Geours est Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une Licence de Sciences Économiques et Ancien élève de l'École Nationale d'Administration. Entré dans le groupe PSA Peugeot Citroën en 1986, il occupe divers postes, notamment Directeur financier et Directeur de la marque Peugeot. Il est nommé Membre du Directoire, Directeur financier et développement stratégique en juin 2009 et Directeur des marques de janvier 2012 à mars 2013.		
	Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 2 avril 2013 : 2 370 actions.		

14.2. > DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

LIENS FAMILIAUX ET COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2013 le Conseil de Surveillance comprend quatre membres qui représentent le groupe familial Peugeot : MM. Thierry Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Robert Peugeot et Mme Marie-Hélène Roncoroni. M. Marc Friedel est censeur. Mme Marie-Hélène Roncoroni, MM. Thierry Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Robert Peugeot et Marc Friedel sont cousins

issus de cousins germains, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Thierry Peugeot étant frère et sœur. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de Peugeot S.A.

Pour les développements relatifs à la composition du Conseil de Surveillance, veuillez vous reporter au chapitre 16.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Les mandataires sociaux ont déclaré qu'aucun conflit d'intérêt n'est survenu au cours de l'exercice 2013 entre leurs obligations envers Peugeot S.A. et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations et qu'il n'en existait aucun à la date du présent document de référence.

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la Société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

Il est précisé que le Master Agreement conclu le 26 mars 2014 entre Dongfeng Motor Group Company Limited, la République française, les sociétés du groupe familial Peugeot, Établissement Peugeot Frères et FFP, et la Société (voir chapitre 22 du document de référence) prévoit de spécifier des règles de prévention des conflits d'intérêts dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance tel que recomposé à l'issue de la réalisation des opérations prévues dans le Master Agreement.

DÉCLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- > fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- > participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- > fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- > été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.

14.3. > OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, les opérations suivantes ont été déclarées au cours de l'exercice 2013 sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées :

Date de l'opération	Nom et fonction	Nature de l'opération	Titres concernés	Prix unitaire	Montant de l'opération
14/02/2013	Guillaume Faury Membre du Directoire	Acquisition	Actions	6,432 €	10 291,20 €

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

15.1. > RÉMUNÉRATION DU DIRECTOIRE 196

Rémunération fixe et variable	196
Convention d'assurance collective - retraite à prestations définies	197
Avis des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	197
Contrat de travail	197
Options d'achat d'actions/Attributions gratuites d'actions	198
Autres avantages	198

15.2. > RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 198

15.3. > MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS 199

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social	199
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations des membres du Directoire	200

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants 202

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social 203

Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social 203

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social 204

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social 204

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions - Information sur les options de souscription ou d'achat 204

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers 205

Tableau 10 : Engagements concernant les membres du Directoire 205

15.1. > RÉMUNÉRATION DU DIRECTOIRE

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du Directoire est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

Sur proposition de ce même comité, le Conseil de Surveillance détermine en début d'exercice des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour l'exercice à venir. Des objectifs communs aux membres du Directoire, ainsi que des objectifs individuels leur sont assignés. Le Conseil pondère la répartition entre les différents objectifs pour chaque nouvel exercice.

La part variable de l'exercice écoulé est fixée en début d'année suivante en fonction du degré de réalisation des objectifs ainsi prédéfinis.

À l'issue de l'exercice, le Conseil de Surveillance examine le degré d'atteinte des objectifs par chaque membre du Directoire et détermine ainsi la part variable de chacun.

Le degré d'atteinte de chacun des objectifs est calculé en fonction de données comptables ou provenant d'éléments fournis par des organismes tiers. Le niveau de réalisation requis pour ces critères est établi de façon précise, en relation avec les éléments correspondants du budget. Il donne lieu à une information des actionnaires dans le document de référence en cas de versement éventuel d'une part variable.

Tous les éléments de rémunération potentiels ou acquis des membres du Directoire sont mis en ligne sur le site Internet du Groupe immédiatement après la réunion du Conseil de Surveillance les ayant arrêtés.

Cette politique est mise en place en conformité avec les recommandations du Code AFEF-MEDEF applicable en la matière.

RÉMUNÉRATION RELATIVE À L'EXERCICE 2013

- > Part fixe : pour 2013, la part fixe de la rémunération annuelle du Président du Directoire, inchangée depuis 2009, s'est élevée à 1 300 000 euros. La part fixe de la rémunération annuelle des autres membres du Directoire, inchangée par rapport à 2009, s'est élevée à 618 000 euros. M. Grégoire Olivier, membre du Directoire qui est basé en Chine, bénéficie en outre d'une prime d'expatriation correspondant, sur une base annuelle, à la moitié de sa rémunération fixe. Les montants correspondant aux rémunérations 2013 figurent au tableau 2 ci-après.
- > Part variable : les membres du Directoire ont renoncé à la part variable qui leur était due au titre de l'exercice 2013, comme ils l'ont fait au titre des exercices 2012 et 2011.
- > Pour mémoire, la part variable maximum pouvait représenter 150 % de la rémunération fixe pour le Président du Directoire. À l'intérieur de ces 150 %, une part discrétionnaire de 20 % était laissée à l'appréciation du Conseil sur sa performance globale dans la conduite du Groupe, le solde, soit 130 %, étant susceptible d'être versé en fonction de la réalisation d'objectifs précis. Pour les autres membres du Directoire, cette part variable pouvait représenter jusqu'à 110 % de leur rémunération fixe, dont une part discrétionnaire de 10 % laissée à l'appréciation du Conseil et une part de 100 % susceptible d'être versée en fonction de la réalisation d'objectifs précis. Le versement de cette part variable était soumis, sauf part discrétionnaire, à des conditions de performance correspondant à l'atteinte d'objectifs.

Les membres du Directoire avaient des objectifs qui leur étaient communs et des objectifs individuels.

- > La part variable correspondant aux objectifs communs représentait pour le Président du Directoire 90 % de sa rémunération fixe et pour les autres membres du Directoire 75 % de celle-ci. Ces objectifs portaient sur les critères quantitatifs suivants :
 - > le premier lié à la réduction de la consommation de trésorerie des sociétés industrielles et commerciales du Groupe (représentant 63 % pour le Président du Directoire, 52,5 % pour les autres membres du Directoire) ;
 - > le second lié à la sécurité du personnel (représentant 9 % pour le Président du Directoire, 7,5 % pour les autres membres du Directoire) ;
 - > le troisième lié à la qualité de service et des produits (représentant 18 % pour le Président du Directoire, 15 % pour les autres membres du Directoire).

Le niveau de réalisation requis pour ces critères avait été établi de façon précise, en relation avec les éléments correspondants du budget.

- > La part variable correspondant aux objectifs individuels représentait pour le Président du Directoire 40 % de sa rémunération fixe et pour les autres membres du Directoire 25 % de leur rémunération fixe.

Ces objectifs individuels, en relation avec les fonctions exécutives respectives des membres du Directoire, intégraient pour 2013 :

- > des objectifs quantitatifs, tels que des résultats financiers et commerciaux par zone et des objectifs de rentabilité des programmes ;
- > des objectifs qualitatifs, tels que la mise en place d'une nouvelle organisation et l'amélioration de l'image externe du Groupe.

Des objectifs chiffrés (en termes de résultat opérationnel courant, part de marché, volumes, etc.) étaient associés à la plupart de ces critères, mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

RÉMUNÉRATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2014

En 2014, le montant de la part fixe de la rémunération du Président et des autres membres du Directoire est inchangée.

La part variable maximale de la rémunération du Président du Directoire sera maintenue à 150 % de sa rémunération fixe et celle des autres membres du Directoire à 110 %.

Comme en 2013, la rémunération variable repose sur le degré d'atteinte d'objectifs, les membres du Directoire ayant des objectifs qui leur sont communs et des objectifs individuels. Les objectifs communs portent sur les critères suivants : le résultat opérationnel courant Groupe hors Faurecia, la sécurité du personnel, la qualité de service et des produits et le taux de défaillance des véhicules. Les objectifs individuels portent notamment sur le *free cash flow* opérationnel et le niveau de maîtrise des investissements.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application du protocole signé avec l'État relatif à la garantie octroyée par celui-ci sur les émissions obligataires de Banque PSA Finance, l'octroi d'une rémunération variable aux membres du Directoire suppose l'accord préalable de l'État, et ce pendant la durée de la garantie.

Rémunération de M. Carlos Tavares

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 25 novembre 2013 a arrêté, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance les éléments de rémunération de M. Carlos Tavares.

Jusqu'au 31 mars 2014, la part fixe de la rémunération de M. Carlos Tavares en tant que membre du Directoire a été établie sur une base annuelle de 618 000 euros bruts annuels, la part variable de sa rémunération pouvant s'élever à un montant maximum représentant 110 % de sa rémunération fixe.

Depuis le 31 mars 2014, la part fixe de sa rémunération en tant que Président du Directoire s'élève à 1 300 000 euros bruts annuels et la part

variable pourra s'élever à un montant maximum représentant 150 % de sa rémunération fixe.

M. Carlos Tavares est éligible au régime de retraite supplémentaire mis en place au bénéfice des membres du Directoire et de cadres dirigeants de Peugeot S.A. tel qu'applicable à compter du 1^{er} janvier 2014 (voir ci-après).

Il ne sera pas attribué à M. Carlos Tavares d'options sur actions, ni d'actions gratuites sous conditions de performance au cours de l'exercice 2014. M. Carlos Tavares ne bénéficie ni d'indemnité de prise de fonction, ni d'indemnité de non-concurrence, ni d'indemnité de cessation de mandat.

CONVENTION D'ASSURANCE COLLECTIVE - RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Une Convention d'assurance collective « *retraite entreprise à prestations définies* » a été souscrite en 2002 par la Société auprès de la Compagnie d'assurances Axa France Vie afin de prévoir un régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour les dirigeants et ainsi compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels. Les participants à ce régime, incluant les membres du Directoire et des salariés non-mandataires sociaux, sont les personnes ayant occupé certaines fonctions de dirigeant dans les conditions définies par le règlement du régime.

Ce régime de retraite supplémentaire a fait l'objet d'un nouveau règlement qui a pris effet au 1^{er} janvier 2014 et se substitue entièrement aux règlements précédemment en vigueur.

Aux termes du nouveau règlement, les bénéficiaires ont vocation à se voir attribuer un complément de retraite à hauteur de 1 % de leur rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, ce pourcentage étant porté à 3,5 % pour chaque année d'ancienneté dans le régime (à l'exception des années où certaines conditions de performance de la Société ne seraient pas réunies, au titre desquelles ce pourcentage serait ramené à 2,5 %). En tout état de cause, le complément de retraite généré

par le régime ne peut excéder 30 % de la rémunération de référence, celle-ci étant définie comme la moyenne des rémunérations fixes des trois dernières années d'activité, majorée d'un pourcentage égal à la moyenne du ratio rémunération variable/rémunération fixe des huit dernières années d'ancienneté.

La qualité de bénéficiaire du régime est acquise à la double condition d'avoir occupé pendant au moins huit ans une fonction de dirigeant au sens du règlement (ou pendant les cinq ans précédant immédiatement son départ à la retraite) et de quitter le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite. Ce régime de retraite est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF applicables en la matière. Le tableau 10 ci-après présente les engagements concernant les membres du Directoire au titre de ce régime de retraite supplémentaire. La rémunération globale des membres du Directoire a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

AVIS DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les éléments de rémunération des membres du Directoire, qui seront soumis à l'avis de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2014 en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF de

gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (§24.3), sont présentés au chapitre 21.4.

CONTRAT DE TRAVAIL

Aucun membre du Directoire n'exerce de fonction salariée dans le Groupe, étant précisé que le Conseil de Surveillance dans sa séance du 12 mars 2013 a confirmé la suspension des contrats de travail de MM. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, Grégoire Olivier et Jean-Christophe Quémard.

Cette suspension est justifiée par l'ancienneté importante acquise dans leurs fonctions de salarié. M. Carlos Tavares n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS/ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

En 2013, le Directoire n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'achat d'actions, ni d'aucune attribution d'actions sous conditions de performance.

Une éventuelle attribution aux mandataires sociaux serait soumise à l'accord préalable de l'État, conformément aux engagements souscrits par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'État sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de Banque PSA Finance, et ce pendant la durée de la garantie.

Les membres du Directoire ayant bénéficié de plans d'attribution d'options d'achat d'actions depuis 2007 sont soumis à des obligations de conservation⁽¹⁾ et ont l'interdiction de recourir à des instruments de couverture.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture sur ces options n'a été mis en place. La Charte de déontologie boursière prévoit en outre l'interdiction pour les mandataires sociaux de recourir à toute opération de couverture sur les titres de la Société, en ce compris les options.

Le détail des plans d'options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2013, est exposé dans la Note 11 aux États financiers de Peugeot S.A. figurant dans le chapitre 20 du présent document de référence. Le tableau 5 ci-après (paragraphe 15.3) précise qu'aucune option n'a été levée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013.

AUTRES AVANTAGES

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun avantage en nature autre que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Il n'existe aucun engagement donné en faveur des membres du Directoire, passés ou actuels, concernant des avantages dus à l'occasion de la cessation de leur mandat. Le détail des rémunérations, engagements et

avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire au titre de leurs mandats pour l'exercice 2013 est présenté dans les tableaux 1, 2 et 10 ci-après.

15.2. > RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les censeurs, sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision à 1 000 000 euros par l'Assemblée Générale de Peugeot S.A. du 31 mai 2011.

En 2013, la rémunération de chaque membre du Conseil de Surveillance a été de 40 000 euros et celle de chaque censeur de 20 000 euros. En outre, un montant de 15 000 euros est attribué à chaque membre d'un comité, ce montant étant porté à 20 000 euros pour la présidence du Comité stratégique, du Comité des nominations, de la gouvernance et des rémunérations et à 30 000 euros pour la présidence du Comité financier et d'audit.

Mme Anne Valleron (représentant les salariés actionnaires), M. Jean-François Kondratiuk (représentant les salariés), ainsi que MM. Geoffroy Roux de Bézieux et Louis Gallois ont souhaité renoncer à leurs jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

Le Président du Conseil de Surveillance a perçu pour 2013 une rémunération de 425 000 euros, inchangée depuis 2002. Chacun des vice-Présidents du Conseil de Surveillance a perçu une rémunération de 40 000 euros.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui dispose d'un véhicule de fonction. La Société rembourse les frais exposés pour l'exercice de leur mission par les membres du Conseil de Surveillance. Le détail des rémunérations allouées à ses membres au titre de l'exercice 2013 ainsi que l'ensemble des engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Conseil de Surveillance figurent au présent Chapitre 15 dans les tableaux ci-après.

Par ailleurs, MM. Thierry Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Robert Peugeot et Mme Marie-Hélène Roncoroni perçoivent une rémunération pour les fonctions ou les mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du groupe familial Peugeot. Les rémunérations versées par la société FFP sont présentées dans le document de référence de ladite société.

(1) Obligation de conserver sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat une quantité d'actions issues de la levée des options attribuées correspondant à 15 % de la plus-value théorique brute réalisable.

15.3. > MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Philippe VARIN Président du Directoire	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 302 172	1 302 904
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	1 302 172	1 302 904

Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON Membre du Directoire	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de son mandat social (détaillées au tableau 2)	498 013 ⁽¹⁾	620 904
Rémunérations dues au titre de son contrat de travail (détaillées au tableau 2)	90 118 ⁽²⁾	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	588 131	620 904

(1) Période du 13/03/2012 au 31/12/2012.

(2) Période du 01/01/2012 au 12/03/2012.

Grégoire OLIVIER Membre du Directoire	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	929 172	929 904
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	929 172	929 904

Jean-Christophe QUÉMARD Membre du Directoire	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de son mandat social (détaillées au tableau 2)	498 013 ⁽¹⁾	620 904
Rémunérations dues au titre de son contrat de travail (détaillées au tableau 2)	176 636 ⁽²⁾	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	674 649	620 904

(1) Période du 13/03/2012 au 31/12/2012.

(2) Période du 01/01/2012 au 12/03/2012.

Guillaume FAURY Membre du Directoire (jusqu'au 1 ^{er} avril 2013)	Exercice 2012	Exercice 2013 du 01/01/2013 au 01/04/2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	620 172	155 226
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	620 172	155 226

Frédéric SAINT-GEOURS Membre du Directoire (jusqu'au 1 ^{er} avril 2013)	Exercice 2012		Exercice 2013 du 01/01/2013 au 01/04/2013
	Dus	Versés en 2012	Dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		620 172	155 226
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)			
TOTAL		620 172	155 226

TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Philippe VARIN Président du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2013
Rémunération fixe	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Avantage en nature voiture	2 172	2 172	2 904	2 904
TOTAL	1 302 172	1 302 172	1 302 904	1 302 904

Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON Membre du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2012 Mandat social du 13/03/2012 au 31/12/2012		Montants au titre de l'exercice 2012 Contrat de travail du 01/01/2012 au 12/03/2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2013
Rémunération fixe	496 273	496 273	38 409	38 409	618 000	618 000
Rémunération variable				33 800		
Rémunérations diverses ⁽¹⁾			51 277	51 277		
Avantage en nature voiture	1 740	1 740	432	432	2 904	2 904
TOTAL	498 013	498 013	90 118	123 918	620 904	620 904

(1) Sommes perçues à raison du contrat de travail suspendu, dont indemnité compensatrice de congés payés..

Grégoire OLIVIER Membre du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2013
Rémunération fixe	618 000	618 000	618 000	618 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Prime d'expatriation	309 000	309 000	309 000	309 000
Avantage en nature voiture	2 172	2 172	2 904	2 904
TOTAL	929 172	929 172	929 904	929 904

	Montants au titre de l'exercice 2012 Mandat social du 13/03/2012 au 31/12/2012		Montants au titre de l'exercice 2012 Contrat de travail du 01/01/2012 au 12/03/2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2013
Jean-Christophe QUÉMARD Membre du Directoire						
Rémunération fixe	496 273	496 273	84 697	84 697	618 000	618 000
Rémunération variable				63 000		
Rémunérations diverses ⁽¹⁾			91 507	91 507		
Avantage en nature voiture	1 740	1 740	432	432	2 904	2 904
TOTAL	498 013	498 013	176 636	239 636	620 904	620 904

(1) Sommes perçues à raison de la suspension du contrat de travail suspendu, dont indemnité compensatrice de congés payés.

	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013 du 01/01/2013 au 01/04/2013	
	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2013
Frédéric SAINT-GEOURS Membre du Directoire (jusqu'au 1 ^{er} avril 2013)				
Rémunération fixe		618 000	618 000	154 500
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Avantage en nature voiture		2 172	2 172	726
TOTAL		620 172	620 172	155 226

	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013 du 01/01/2013 au 01/04/2013	
	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2013
Guillaume FAURY Membre du Directoire (jusqu'au 1 ^{er} avril 2013)				
Rémunération fixe		618 000	154 500	154 500
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Avantage en nature voiture		2 172	726	726
TOTAL		620 172	155 226	155 266

TABLEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2013
Thierry PEUGEOT, Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	50 000	32 500
Autres rémunérations (présidence du Conseil de Surveillance)	425 000	425 000
Jean-Philippe PEUGEOT, vice-Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	50 000	40 000
Autres rémunérations (vice-présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	40 000
Jean-Louis SILVANT, vice-Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	45 000	37 500
Autres rémunérations (vice-présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	40 000
Patricia BARBIZET, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence		20 000
Jetons de présence (participation aux comités)		7 500
Pamela KNAPP, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	15 000
Jean-Paul PARAYRE, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	45 000	45 000
Robert PEUGEOT, Membre du Conseil de Surveillance*		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	50 000	42 500
Thierry PILENKO, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	26 667	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	7 500	15 000
Henri Philippe REICHSTUL, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	15 000
Dominique REINICHE, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	26 667	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	7 500	22 500
Marie-Hélène RONCORONI, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	15 000

* M. Robert PEUGEOT a perçu par ailleurs des jetons de présence à hauteur de 26 000 euros pour l'année 2012 et 26 400 euros pour l'année 2013 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia (société du Groupe).

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2013
Geoffroy Roux de BÉZIEUX, Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	0
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	0
Ernest-Antoine SEILLIERE, Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 23 avril 2013		
Jetons de présence	40 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	45 000	22 500
Joseph F. TOOT, Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 23 avril 2013		
Jetons de présence	40 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	7 500
Marc FRIEDEL		
Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 12 février 2013		
Jetons de présence	40 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	15 000	7 500
Censeur depuis le 12 février 2013		
Jetons de présence	0	10 000
François MICHELIN, Censeur		
Jetons de présence	20 000	20 000
Roland PEUGEOT, Censeur		
Jetons de présence	20 000	20 000
TOTAL	1 483 334	1 360 000

Pour M^{me} Valleron, M. Kondratiuk et M. Gallois, voir explications au point 15.2 ci-avant.

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						

TABLEAU 5 : OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option n'a été levée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013.

**TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES
À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Néant.

**TABLEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES
DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Néant

**TABLEAU 8 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS
DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS - INFORMATION
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**

Date du Directoire	24/08/2004	23/08/2005	23/08/2006	22/08/2007	20/08/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 159 040	1 100 050	1 131 145	1 311 825	1 536 250
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :					
Grégoire OLIVIER				70 200	70 200
Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON				4 680	7 020
Jean-Christophe QUÉMARD				4 680	35 100
Point de départ d'exercice des options	24/08/2007	23/08/2008	23/08/2009	22/08/2010	20/08/2011
Date d'expiration	24/08/2012	23/08/2013	23/08/2014	22/08/2015	20/08/2016
Prix de souscription ou d'achat	40,68	44,76	35,16	51,65	28,27
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombres d'actions souscrites au 31/12/2013	12 000	10 000	15 000	0	0
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	1 147 040	1 080 050	1 21 645	282 810	300 730
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	0	994 500	1 029 015	1 235 520

TABLEAU 9 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	

TABLEAU 10 : ENGAGEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence		Engagements du régime de retraite des Dirigeants au 31/12/2013	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants Mandataires Sociaux										
Philippe Varin Président du Directoire depuis le 01/06/2009			✓	✓		✓	✓	✓		✓
Grégoire Olivier Direction ASIE depuis le 16/02/2007	✓ ⁽¹⁾		✓			✓	✓	✓		✓
Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon Direction financière depuis le 13/03/2013	✓ ⁽¹⁾		✓			✓	✓	✓		✓
Jean-Christophe Quémard Direction des programmes depuis le 13/03/2013	✓ ⁽¹⁾		✓			✓	✓	✓		✓

(1) Contrat de travail suspendu au moment de leur nomination.

Le montant total des engagements du régime de retraite des dirigeants au 31 décembre 2013 représente, s'agissant des membres du Directoire, 16 millions d'euros (contre 70 millions d'euros en 2012). Cette réduction du montant des engagements s'explique principalement par des conditions d'acquisition des droits par les bénéficiaires plus exigeantes, et leur impact favorable en termes de charges fiscales et sociales. Il est rappelé, conformément à la Note 25 aux États financiers de Peugeot S.A. p. 415, que ces engagements correspondent à la valeur actuelle brute des prestations pour services rendus calculée sur des hypothèses actuarielles standard et sur la base des dispositions du régime résultant du nouveau règlement ayant pris effet le 1^{er} janvier 2014. Ils tiennent compte également de la contribution employeur de 30 % prévue à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et des charges sociales et fiscales afférentes. Ces montants ne constituent donc pas une somme susceptible d'être versée en capital aux intéressés, étant précisé que le versement d'une pension de retraite au titre du régime serait soumis aux conditions d'ancienneté et de présence exposées p. 197 du document de référence. A titre d'illustration,

si le calcul était opéré sur la base de leur rémunération de référence arrêtée à fin 2013, la rente annuelle servie par ce régime représenterait de l'ordre de 14 % de la rémunération de référence de M. Philippe Varin, 29 % de celle de M. Jean-Baptiste de Chatillon, 24,5 % de celle de M. Grégoire Olivier et 30 % de celle de M. Jean-Christophe Quémard.

M. Philippe Varin a indiqué le 27 novembre 2013 qu'il avait décidé de renoncer aux dispositions de ses droits à retraite tels que régis par le règlement du régime de retraite en date du 1^{er} janvier 2008 et qu'il s'en remettait au Conseil de Surveillance pour décider, au moment où il quittera l'entreprise pour faire valoir ses droits à retraite, et après avis du Haut Comité de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, des conditions appropriées de son départ à la retraite. Le Conseil de Surveillance délibérera sur la question dans le courant de l'exercice 2014.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1. > MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	208	16.5. > AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE	208
16.2. > CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES	208	16.5.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	209
16.3. > LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	208	16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Peugeot S.A.	222
16.4. > RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	208		

16.1. > MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient de se reporter au chapitre 14.1 du présent document de référence.

16.2. > CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

Il n'existe pas de contrat de service liant l'un quelconque des mandataires sociaux à Peugeot S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

16.3. > LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient de se reporter au chapitre 16.5.1 du document de référence.

16.4. > RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 16 décembre 2008 a décidé d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après adaptation pour application à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les éléments particuliers d'application de ce code par la Société figurent dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, sur les conditions

de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (ci-après le rapport du Président du Conseil de Surveillance).

Il convient de se reporter au chapitre 16.5.1 du document de référence.

16.5. > AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne du Groupe est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du Groupe que sa structure juridique. Les dispositifs de contrôle du Groupe sont également exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Pour les développements relatifs à la nouvelle gouvernance qui sera mise en place en conséquence des opérations d'augmentation de capital, il convient de se reporter au chapitre 22 du document de référence.

16.5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL ET L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES, SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 18 février 2014.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de quinze membres nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui a été réduite à quatre ans pour les nominations effectuées depuis le 25 avril 2012 (les mandats en cours à cette date sont de six ans) afin de se conformer au Code AFEP-MEDEF.

Représentants des salariés

Parmi ces membres, un représentant des salariés, M. Jean-François Kondratiuk, a été désigné en 2013 afin de traduire le souhait du Directoire et du Conseil de Surveillance de mieux associer les salariés à la définition de la stratégie de l'entreprise. La clause statutaire qui a introduit cette représentation a limité la durée du mandat de ce membre à deux ans afin de ne pas préjuger du dispositif légal issu de la loi de sécurisation de l'emploi, celle-ci ayant été promulguée en juin 2013. Dans le prolongement de cette démarche, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2014 de modifier les statuts afin d'instaurer les modalités de la représentation des salariés telle qu'issue du nouveau dispositif légal (chapitre 21.4 du présent document de référence).

Depuis avril 2013, un représentant des salariés actionnaires fait également partie du Conseil de Surveillance.

Vice-Présidents

Le Conseil comprend deux vice-Présidents, qui peuvent exercer les pouvoirs du Président du Conseil en cas d'impossibilité ou de carence de ce dernier.

Censeurs

Trois censeurs assistent avec voix consultative aux séances du Conseil de Surveillance. Il s'agit d'une pratique ancienne du Groupe qui permet de faire bénéficier le Conseil de leur compétence et de leur expérience du secteur de l'automobile. Très expérimentés, ils apportent une vision à long terme sur les orientations stratégiques du Groupe. Les censeurs sont désignés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.

Membre référent

M. Louis Gallois a été coopté au Conseil de Surveillance en qualité de membre indépendant référent en février 2013 par accord entre l'État et le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'État sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de Banque PSA Finance.

Le fait que M. Louis Gallois occupe les fonctions de Commissaire Général à l'Investissement n'est pas de nature à porter atteinte à son indépendance dans la mesure où ces fonctions sont sans lien avec la garantie consentie

par l'État sur les émissions obligataires de Banque PSA Finance. Il est rappelé que le Groupe n'est actuellement pas éligible aux aides publiques susceptibles d'être attribuées par le Commissariat Général à l'Investissement.

M. Louis Gallois préside en tant que membre indépendant le Comité de suivi de la garantie de l'État qui a été institué lors de la mise en place de la garantie. Ce comité est composé au total de 5 membres. Deux personnalités désignées par les ministres concernés assurent la représentation de l'État au sein du Comité de suivi. Le Président du Comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance et le Directeur Financier du Groupe complètent ce Comité de suivi.

Les attributions de M. Gallois en qualité de membre référent sont les suivantes :

- > convoquer et présider les réunions des membres indépendants du Conseil de Surveillance au moins une fois par an ;
- > soumettre au Président du Conseil de Surveillance ses suggestions ou recommandations en matière de fonctionnement du Conseil, après concertation avec les autres membres du Conseil ;
- > porter à la connaissance du Président du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêts qu'il aura identifié ;
- > prendre connaissance des préoccupations significatives des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance en matière de gouvernance et veiller à ce qu'il leur soit répondu ;
- > participer, en coordination avec le Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, au pilotage des travaux d'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- > rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Au cours de l'exercice 2013, plusieurs réunions des membres indépendants du Conseil de Surveillance ont été organisées par M. Gallois.

Conformément à la loi, deux membres du Comité d'Entreprise de Peugeot S.A. assistent également aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

1.1.1. INDÉPENDANCE DES MEMBRES

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance réexamine chaque année la situation d'indépendance de chacun de ses membres. Sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil lors de sa séance du 18 février 2014, a examiné, au cas par cas, la qualification de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par la Société.

Le Conseil de Surveillance comprend neuf membres qualifiés d'indépendants selon les critères retenus par la Société. Les membres du Conseil de Surveillance appartenant au groupe familial Peugeot (Mme Marie-Hélène Roncoroni, MM. Thierry Peugeot, Jean-Philippe Peugeot et Robert Peugeot), ainsi que le membre représentant les salariés (M. Jean-François Kondratiuk) et le membre représentant les salariés actionnaires (Mme Anne Valleron) ne peuvent pas être considérés comme indépendants.

Membres du Conseil de Surveillance	Indépendance selon les critères retenus par la Société	Indépendance selon le Code AFEP-MEDEF
Thierry Peugeot		
Jean-Philippe Peugeot		
Jean-Louis Silvant	✓	
Patricia Barbizet	✓	✓
Louis Gallois	✓	✓
Pamela Knapp	✓	✓
Jean-François Kondratiuk		
Jean-Paul Parayre	✓	
Robert Peugeot		
Thierry Pilenko	✓	✓
Henri Philippe Reichstul	✓	✓
Dominique Reiniche	✓	✓
Marie-Hélène Roncoroni		
Geoffroy Roux de Bézieux	✓	✓
Anne Valleron		
TOTAL	9	7
Pourcentage	69,2 %*	53,84 %*

* Les membres du Conseil représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour déterminer ces pourcentages selon le Code AFEP-MEDEF

La recommandation AFEP-MEDEF concernant la proportion de membres indépendants est ainsi respectée que l'on applique les critères retenus par la Société ou ceux du Code AFEP-MEDEF.

Les critères d'indépendance retenus par la Société sont ceux définis par le Code AFEP-MEDEF. Toutefois, certains critères du Code AFEP-MEDEF ont été écartés concernant les membres suivants :

- > la durée limitée à douze ans pour les mandats successifs de M. Jean-Paul Parayre : le Groupe considère que ses mandats successifs d'une durée totale supérieure à douze ans n'entravent pas son indépendance et lui permettent de faire bénéficier le Groupe de son expérience approfondie des industries cycliques et d'en tirer le meilleur parti, notamment en période de crise ;
- > le fait de ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, mandataire social d'une société consolidée pour M. Jean-Louis Silvant : en effet, le fait qu'il assure une fonction d'administrateur au sein d'une société du Groupe (Peugeot Suisse) n'emporte, compte tenu des caractéristiques de ce mandat, aucun risque quant aux conflits d'intérêts que les règles sur l'indépendance entendent prévenir.

Il est rappelé que le Conseil, se fondant sur les travaux du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, veille, dans ses propositions de nomination de membres, à assurer un renouvellement et une indépendance accrue du Conseil ainsi qu'un échelonnement harmonieux des mandats.

Pour des développements complémentaires sur la composition du Conseil de Surveillance (mandats exercés, déclarations relatives à l'absence de conflits d'intérêts, liens familiaux...), il convient de se reporter au chapitre 14.2 du document de référence.

1.1.2. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES HOMMES ET DES FEMMES

Le Conseil de Surveillance comprend cinq femmes et dix hommes.

Après avoir nommé Mme Pamela Knapp en 2011, l'Assemblée Générale a désigné Mme Dominique Reiniche en 2012, puis Mmes Patricia Barbizet et Anne Valleron en 2013 en qualité de membres du Conseil, portant ainsi le taux de féminisation du Conseil à 33,33 %, appliquant de manière anticipée les prescriptions légales et recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil poursuivra sa politique de féminisation en ayant pour objectif de compter au moins 40 % de membres féminins au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2016, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF relative à la représentation des femmes au sein des conseils.

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance poursuit le processus de sélection engagé pour renforcer l'internationalisation et la diversité de compétences des membres.

1.2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.2.1. MISSION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance définit, dans sa version en vigueur datant du 13 mars 2012, les missions du Conseil de Surveillance comme suit :

- > Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et peut mettre fin à leurs fonctions. Il fixe l'ensemble des éléments de leur rémunération ;
- > Il fixe la rémunération du Président, du ou des vice-Présidents du Conseil de Surveillance et détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil ;
- > Conformément à la loi, le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société dont le Directoire assure la gestion et la direction.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est :

- > d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
- > d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire, pour avis et observations, des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destiné à l'Assemblée des actionnaires ;

- > Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme du Groupe, telles que le Conseil de Surveillance les a définies. Il prend connaissance du plan stratégique et des différents plans pluri-annuels, du plan d'investissement ainsi que du budget.

Le règlement intérieur rappelle que le Conseil de Surveillance doit, au titre des pouvoirs qu'il tient de l'article 9 des statuts de Peugeot S.A., donner son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- > réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- > réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non ;
- > établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif ;
- > passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la Société Peugeot S.A. avec toute autre entreprise ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle.

À ce titre, le Conseil de Surveillance autorise préalablement toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

En outre, le Directoire ne peut accomplir que sur décision prise à l'unanimité de ses membres ou, à défaut, sur autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les actes suivants :

- > achat, vente, échange ou apport de tout immeuble d'exploitation et fonds de commerce, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour) ;
- > achat, prise ou cession de toute participation dans d'autres entreprises créées ou à créer et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour) ;
- > emprunt, autre qu'obligataire, pour une durée ou pour un montant supérieur à ceux déterminés par le Conseil de Surveillance (100 millions d'euros à ce jour).

Enfin, le Conseil de Surveillance est, conformément à la loi, saisi de toutes les autorisations d'octroi de cautions, avals et garanties que la Société pourrait être amenée à fournir pour l'une quelconque de ses filiales. Pour 2013, cette autorisation est nécessaire lorsque ces garanties portent sur des montants unitaires supérieurs à 25 millions d'euros ou dépassent un plafond global annuel de 125 millions d'euros (sauf à l'égard des administrations fiscales ou douanières où l'autorisation est sans limitation). Elle est inchangée pour 2014.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise également :

- > les modes et règles d'information du Conseil de Surveillance ;
En pratique, le Conseil de Surveillance est, en particulier, tenu régulièrement informé par le Directoire de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.
- > le nombre minimal de réunions annuelles (cinq), les modalités de tenue de ces réunions et d'établissement de leur ordre du jour ;
- > le rôle et les obligations des comités spécialisés du Conseil de Surveillance ;
- > les modalités d'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- > les obligations incombant aux membres du Conseil de Surveillance, notamment celles de respecter la Charte de déontologie boursière mise en place depuis 2010 à laquelle chaque membre du Conseil a formellement adhéré.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance devrait être modifié à l'issue de la réalisation des opérations envisagées avec Dongfeng Motor Group Company Limited, la République française, les sociétés du groupe familial Peugeot, Établissement Peugeot Frères et FFP, et la Société (pour plus de détails, se référer au chapitre 22 du document de référence).

Charte de déontologie boursière

La Charte de déontologie boursière a pour objet de définir les règles d'intervention des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et des censeurs sur les titres Peugeot S.A. et/ou de la société FFP, ainsi que Faurecia. Elle permet de mettre en place les mesures préventives autorisant les mandataires sociaux concernés à intervenir sur ces titres, tout en respectant les règles d'intégrité du marché.

Depuis 2012, la Charte de déontologie boursière s'applique aux mandataires sociaux, mais également aux membres du Comité de Direction Générale.

La Charte de déontologie boursière prévoit notamment l'interdiction pour les personnes concernées de recourir à toute opération de couverture.

Fonctionnement

Les modalités de préparation des réunions du Conseil sont les suivantes : les membres du Conseil de Surveillance reçoivent au moins deux semaines avant la date de la réunion, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente.

Le dossier du Conseil comprend, outre le procès-verbal de la réunion précédente, le rapport du Directoire, pour les réunions comportant un examen des activités trimestrielles, les présentations relatives aux points à l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions des comités spécialisés du Conseil. Chacun de ces dossiers inclut également un calendrier mis à jour des réunions du Conseil et des comités, une actualisation des dates d'interdiction de transactions (« fenêtres négatives ») associées au respect de la Charte de déontologie boursière, les articles de presse portant sur le Groupe depuis la précédente réunion ainsi que les analyses financières externes parues. Ce dossier est envoyé aux membres du Conseil à la fin de la semaine qui précède la date de la réunion du Conseil. Un dossier complémentaire est parfois remis en séance.

Les membres du Directoire assistent aux réunions du Conseil de Surveillance pour les sujets qui les concernent et les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou semestriels.

Le calendrier des réunions de l'année est défini en avril de l'année précédente. Les séances ordinaires du Conseil de Surveillance sont généralement précédées de réunions du Comité financier et d'audit.

Les séances du Conseil de Surveillance durent au minimum quatre heures pour les réunions ordinaires. Elles peuvent être prolongées, si l'agenda le requiert. En outre, le Président du Conseil peut organiser des réunions exceptionnelles, si nécessaire.

Évaluation du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Conseil « procède régulièrement à une évaluation de son fonctionnement et des modalités d'exercice de son contrôle ».

L'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités a été réalisée en février 2013 par un cabinet externe (Spencer Stuart).

Sur la base de cette étude, le Comité des nominations et de la gouvernance a constitué un groupe de travail ad hoc qui a formulé des recommandations visant à améliorer la gouvernance de la Société :

- > réduction du nombre de comités du Conseil en fusionnant le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance ;
- > ouverture du Comité stratégique à tout membre du Conseil qui souhaiterait y participer ;
- > mise en place d'une politique de réduction du nombre de membres du Conseil visant à tendre progressivement vers 12 membres à l'échéance 2015, en ce compris les représentants des salariés. Au titre des mesures mises en œuvre en 2013 suite à cette évaluation, on peut citer la mise en place du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance issu de la fusion du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance, et la présidence de ce comité par un membre indépendant depuis le 30 juillet 2013.

1.2.2. ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2013

Le Conseil de Surveillance s'est réuni douze fois au cours de l'exercice 2013, contre treize fois en 2012. Le taux de présence de ses membres aux réunions a été de 91 %.

L'année 2013 a été fortement marquée par le suivi des plans d'actions pour redresser la situation financière du Groupe, l'examen des orientations stratégiques et les négociations du « nouveau contrat social ».

Les réunions ont porté, notamment, sur l'examen des points suivants :

7 février :

- > examen de l'ajustement de la valeur comptable des actifs de la division automobile et communication financière y afférente (audition des Commissaires aux Comptes suivie d'échanges).

12 février :

- > cooptation de M. Gallois en qualité de membre du Conseil de Surveillance et nomination de M. Friedel en qualité de censeur ;
- > présentation des comptes consolidés et comptes sociaux de Peugeot S.A. de l'exercice 2012 et de la situation financière à fin 2012 par le Directeur financier (audition des Commissaires aux Comptes) ;
- > examen de la communication financière afférent aux comptes consolidés et sociaux ;
- > point sur les objectifs en matière de réduction des coûts, de cession d'actifs et de maîtrise des stocks ;
- > présentation des orientations stratégiques du Groupe ;
- > rapport trimestriel du Directoire ;
- > autorisation d'émissions obligataires dans le cadre du programme d'Euro Medium Term Note (EMTN) ;
- > autorisation d'octroi d'une garantie au titre d'emprunts souscrits par une filiale ;
- > approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance ;
- > approbation des orientations envisagées concernant la représentation des salariés au Conseil de Surveillance ;
- > présentation par le Directoire des documents et rapports de gestion prévisionnelle ;
- > examen de la situation d'indépendance des membres du Conseil ;
- > rapport de gestion du Directoire ; document de référence.

12 mars :

- > préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013 ;
- > approbation du rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale ;
- > rapport du Directoire ;
- > nomination d'un nouveau Directoire et répartition des tâches ;
- > résultats de l'évaluation du Conseil.

23 avril :

- > rapport du Directoire ;
- > publication du chiffre d'affaires trimestriel ;
- > autorisation de cession d'actifs immobiliers et d'octroi de garanties ;
- > autorisation d'octroi de garanties au titre d'engagements souscrits par des filiales ;
- > approbation des orientations stratégiques du Groupe et autorisation d'engager des discussions stratégiques ;
- > mise en place du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance issu de la fusion du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance.

25 juin :

- > point sur la mise en œuvre des accords signés avec General Motors ;
- > point sur l'avancement des discussions stratégiques ;
- > présentation des orientations financières par le Directoire ;
- > point sur les négociations relatives au « nouveau contrat social ».

30 juillet :

- > rapport trimestriel du Directoire ;
- > résultats et comptes du premier semestre 2013, rapport financier semestriel et communication afférente (audition des Commissaires aux Comptes) ;
- > point sur les discussions stratégiques en cours ;
- > autorisation d'une émission obligataire dans le cadre du programme EMTN couplée d'un rachat partiel de souches existantes ;
- > autorisation d'octroi de garanties au titre d'emprunts souscrits par des filiales ;
- > nomination de M. Geoffroy Roux de Bézieux à la présidence du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

9 septembre :

- > point sur l'activité à fin août 2013 ;
- > point sur les discussions stratégiques en cours.

22 octobre :

- > publication du chiffre d'affaires trimestriel ;
- > rapport trimestriel du Directoire ;
- > point sur les discussions stratégiques en cours ;
- > présentation des documents et rapports de gestion prévisionnelle ;
- > point sur la mise en œuvre de l'alliance avec General Motors ;
- > autorisation d'octroi de garanties au titre d'engagements souscrits par des filiales.

18 novembre :

- > point sur les discussions stratégiques en cours ;
- > point sur la mise en œuvre des accords signés avec General Motors.

25 novembre :

- > nomination de M. Carlos Tavares au Directoire dans la perspective de succéder à M. Philippe Varin.

10 décembre :

- > communication financière relative à la dépréciation d'actifs de la division Automobile ;
- > point sur les discussions stratégiques en cours.

17 décembre :

- > budget 2014, plan à moyen terme ;
- > renouvellement de l'autorisation annuelle des cautions, avals ou garantie ;
- > examen de la politique menée en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- > point sur les discussions stratégiques en cours.

Une réunion de stratégie long terme s'est également tenue le 4 juin 2013 en présence de l'ensemble des membres du Conseil.

1.2.3. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de trois comités :

- > le Comité financier et d'audit ;
- > le Comité stratégique ;

> le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Ces trois comités ont un rôle de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et des avis qui sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de ses réunions.

COMPOSITION DES COMITÉS EN 2013

Comité	Président	Membres	Indépendance selon les critères retenus par la Société	Indépendance selon le Code AFEP-MEDEF	Taux d'indépendance selon les critères du Groupe	Taux d'indépendance selon le Code AFEP-MEDEF
Comité financier et d'audit (6 membres)	M. Jean-Paul Parayre*		✓		4 membres indépendants sur 6, soit 66,66 %	3 membres indépendants sur 6, soit 50 %
		Mme Patricia Barbizet	✓	✓		
		Mme Pamela Knapp	✓	✓		
		M. Robert Peugeot	✓	✓		
		M. Thierry Pilenko	✓	✓		
Comité stratégique (7 membres)		Mme Marie-Hélène Roncoroni			5 membres indépendants sur 7, soit 71,43 %	3 membres indépendants sur 7, soit 42,85 %
	M. Robert Peugeot					
		M. Louis Gallois	✓	✓		
		M. Jean-Paul Parayre*	✓			
		M. Jean-Philippe Peugeot				
Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance (6 membres)		M. Philippe Reichstul	✓	✓	4 membres indépendants sur 6, soit 66,66 %	3 membres indépendants sur 6, soit 50 %
		Mme Dominique Reiniche	✓	✓		
		M. Jean-Louis Silvant*	✓			
	M. Geoffroy Roux de Bézieux		✓	✓		
		M. Louis Gallois	✓	✓		
	M. Jean-Philippe Peugeot					
	M. Thierry Peugeot					
	Mme Dominique Reiniche	✓	✓			
	M. Jean-Louis Silvant*		✓			

* Pour les développements sur l'indépendance des membres du Conseil voir §1.1.1 p. 209.

Rappel des principales évolutions au cours de l'exercice 2013 :

- > les comités des nominations et de la gouvernance et celui des rémunérations ont été fusionnés le 23 avril 2013 ;
- > M. Geoffroy Roux de Bézieux a remplacé M. Jean-Philippe Peugeot à la présidence du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance le 30 juillet 2013.

Les membres assistent à titre personnel aux séances des comités et ne peuvent pas se faire représenter.

1.2.3.1. Le Comité financier et d'audit

COMPÉTENCES DES MEMBRES

Le Conseil de Surveillance considère que l'expérience de Mme Pamela Knapp en qualité de Directeur financier au sein des groupes Siemens AG puis GfK SE caractérisait ses compétences particulières en matière financière et comptable conformément aux dispositions légales.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les autres membres du Comité financier et d'audit présentent également la compétence financière et comptable requise :

- > le Président du comité, M. Jean-Paul Parayre, de par ses expériences en cabinets ministériels et ses fonctions de direction au sein de grands groupes français ;
- > Mme Patricia Barbizet, en tant que Directeur Général du groupe Artémis et mandataire social de grandes sociétés françaises et étrangères ;
- > M. Robert Peugeot, en tant que Président Directeur Général de FFP ;
- > M. Thierry Pilenko, en tant que Président Directeur Général de Technip ;
- > Mme Marie-Hélène Roncoroni, ayant exercé au sein d'un cabinet d'audit anglo-saxon puis occupé des fonctions durant sept ans à la Direction financière du Groupe.

MISSION

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce et à son règlement intérieur, le Comité financier et d'audit, assure le suivi :

- > du processus d'élaboration de l'information financière ;
- > de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- > du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- > de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le comité s'appuie sur le rapport du groupe de travail sur le comité d'audit de l'AMF du 22 juillet 2010 pour mener ses travaux.

Il a notamment pour mission de piloter la procédure de sélection pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, il donne son avis au Conseil de Surveillance sur les engagements hors bilan et sur tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil dont il est saisi, notamment en cas d'opérations ayant une incidence sur le capital.

Dans le cadre de la formalisation de son avis sur la qualité du contrôle interne, il examine le plan d'audit interne pour l'année à venir et est informé des résultats des missions réalisées par la Direction de l'Audit et du Management des Risques en exécution de ce plan.

Le Comité financier et d'audit, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, rencontre le Directeur de l'Audit et du Management des Risques et les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence des membres du Directoire du Groupe.

ACTIVITÉ EN 2013

Le Comité financier et d'audit s'est réuni à onze reprises en 2013 avec un taux de participation de 88,5 %.

Lors de sa séance du 7 février, il a analysé, dans le cadre de l'examen des comptes consolidés 2012, les tests de valeurs et la communication financière associée. L'examen des comptes s'est poursuivi lors d'une séance le 8 février, au cours de laquelle le Directeur Financier et les Commissaires aux Comptes ont présenté au comité les comptes consolidés et sociaux lesquels ont fait l'objet d'échanges entre les membres du comité. Le plan de financement 2013-2014 ainsi qu'un projet d'émission obligataire ont également fait l'objet de travaux.

La séance du 11 mars a porté sur l'examen de la notation financière des sociétés du Groupe, les projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires à caractère financier et au financement du Groupe.

Le comité s'est réuni le 22 avril pour examiner les résultats du 1^{er} trimestre et la communication associée, la *guidance* et des projets d'autorisations de cessions d'actifs immobiliers et d'octroi de garanties.

La séance du 15 juillet a porté sur la pré-revue des résultats semestriels. Lors de cette séance, le comité a examiné, sous l'angle de leur impact financier, l'avancement des discussions stratégiques. Lors de la séance du 26 juillet, il a passé en revue les comptes semestriels qui ont été présentés au comité par le Directeur financier et les Commissaires aux Comptes. Le comité s'est également penché sur l'autorisation d'une émission obligataire et d'un rachat partiel de souches existantes.

La séance du 13 septembre a été dédiée à l'examen du « plan à moyen terme monde » et au financement des activités au Brésil, et celle du 21 octobre, aux résultats du 3^e trimestre, à la communication associée, aux discussions stratégiques et à des autorisations de garanties dans le cadre de financements de filiales.

La séance du 28 novembre a porté sur l'examen des impacts financiers des orientations stratégiques et de la mise en œuvre des accords signés avec GM, et celle du 10 décembre sur la dépréciation d'actifs de la division Automobile.

Lors de sa séance du 16 décembre, le comité a revu la gestion de la trésorerie 2013 et le budget 2014. Il a, par ailleurs, pris connaissance de la synthèse des missions du plan d'audit 2013, de la cartographie des « Top-Risques Groupe » (tel que définis au paragraphe 2.4.1. ci-après) et du plan d'audit 2014.

1.2.3.2. Le Comité stratégique**MISSION**

Ce comité a pour mission d'examiner l'avenir à long terme, d'envisager les voies d'évolution potentielle et de donner son avis sur les principales orientations stratégiques du Groupe.

Dans ce cadre, le comité formule ses recommandations sur les plans stratégiques à long terme et le plan à moyen terme (PMT) présentés par le Directoire.

Le Comité stratégique est saisi de l'examen de tout projet majeur dès son initialisation. Il est tenu informé du contenu de ces projets, notamment de leur approche économique, et de leurs évolutions.

Il se réunit en particulier lorsqu'un projet entre dans le champ d'application de la disposition de l'article 9 des statuts de Peugeot S.A. qui prévoit une autorisation préalable du Conseil de Surveillance lorsque le Directoire souhaite « passer ou dénoncer tous accords industriels ou commerciaux engageant l'avenir de la Société avec toutes autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société et, plus généralement, réaliser toutes opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du groupe qu'elle contrôle ».

ACTIVITÉ EN 2013

Le Comité stratégique s'est réuni à quatre reprises en 2013 avec un taux de participation de 92,7 %.

L'exercice 2013 a été marqué par l'examen des discussions stratégiques menées par le Groupe et les différentes options envisageables. Suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation du Conseil de Surveillance, les séances du Comité stratégique ont été ouvertes, à compter du mois d'avril, à l'ensemble des membres du Conseil souhaitant y participer. Les travaux du comité ont porté sur le Plan à Moyen Terme (PMT) et le budget associé (séances des 22 avril, 15 juillet et 24 septembre), la situation commerciale et les plans d'actions mis en œuvre (20 octobre).

En juin, la réunion stratégie long terme a spécifiquement porté sur la stratégie des marques, l'amélioration de la compétitivité, l'examen de la stratégie déployée dans les zones Asie, Amérique latine et Russie.

1.2.3.3. Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance**MISSION**

Ce comité prépare les délibérations du Conseil de Surveillance en ce qui concerne les nominations de nouveaux membres du Directoire ou du Conseil et les rémunérations qui leur sont attribuées et/ou versées.

Il a ainsi pour mission de déterminer les critères de choix, de préparer la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement, ainsi que de suivre les plans de remplacement des membres du Directoire.

Il est tenu informé des plans de remplacement concernant certains cadres dirigeants.

Il suit l'évolution de la réglementation française et européenne concernant la gouvernance des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, l'ensemble des recommandations de place et celles des représentants des émetteurs et formule des avis ou des recommandations auprès du Conseil de Surveillance en matière de gouvernance.

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance intègre dans ses propositions de nomination les obligations légales portant sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011), ainsi que les recommandations adoptées dans le Code AFEP-MEDEF. Il poursuit également un processus de sélection de candidats dans une perspective de renforcement de l'internationalisation et de la diversité de compétences.

Il donne son avis concernant la rémunération dans toutes ses composantes, ainsi que les éventuels avantages qui pourraient être attribués aux :

- > membres du Conseil de Surveillance (Conseil et comités) ;
- > Président du Conseil de Surveillance et vice-Présidents ;
- > Président du Directoire et membres du Directoire.

Pour exercer cette mission, le comité se tient informé de la réglementation française et européenne concernant la rémunération des mandataires sociaux et cadres dirigeants des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, de l'ensemble des recommandations et pratiques de place, des modes et niveaux de rémunération des cadres dirigeants du Groupe, hors mandataires sociaux, et de la politique retenue par le Directoire pour l'évolution de ces rémunérations.

ACTIVITÉ EN 2013

Avant de fusionner avec le Comité des rémunérations, le Comité des nominations et de la gouvernance s'était réuni six fois en 2013 avec un taux de participation de 100 %. Le Comité des rémunérations, quant à lui, s'était réuni deux fois avec un taux de participation de 83,3 %. Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, issu de la fusion de ces comités en avril 2013, s'est ensuite réuni six fois avec un taux de participation de 95,2 %.

Lors de la séance du 24 janvier, le Comité des nominations et de la gouvernance a émis des recommandations sur la lettre de mission du membre référent du Conseil de Surveillance (M. Gallois) en vue de sa prochaine cooptation. La séance du 7 février a évalué la gouvernance du Groupe (composition du Conseil, organisation du Directoire et rôle de représentants des salariés à désigner). Au cours de cette séance, le comité a également examiné la situation de chacun des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance retenus par la Société.

Le 7 mars, il s'est penché sur les projets de résolutions à l'Assemblée Générale des actionnaires concernant la nomination d'un nouveau membre au Conseil de Surveillance et la désignation de représentants des salariés et des salariés actionnaires et aux modifications statutaires liées à cette désignation. Il a également émis un avis sur l'organisation du Directoire et le projet de mise en place d'un Directoire resserré.

La séance du 18 avril a été consacrée aux résultats de l'évaluation du Conseil et a recommandé qu'il soit procédé à la fusion du Comité des nominations et de la gouvernance et de celui des rémunérations.

Avant la réalisation de la fusion de ces deux comités, le Comité des rémunérations avait tenu une séance relative aux recommandations portant sur les rémunérations des membres du Directoire et la définition de leurs objectifs (11 mars 2013), et une séance (18 avril) sur l'étude de l'attribution éventuelle de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés dont la désignation était proposée à l'Assemblée Générale du 24 avril 2013. Il est précisé que ceux-ci ont souhaité renoncer à cette attribution.

Le premier Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est tenu le 25 juillet. Il a porté sur le renouvellement de la police d'assurances de responsabilité civile des dirigeants mandataires sociaux, sur les incidences du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013, la représentation légale obligatoire des salariés au Conseil de Surveillance issue de la Loi de sécurisation de l'emploi et le mandat du Directoire. M. Roux de Bézieux a pris la présidence du comité à compter du 30 juillet 2013.

Le comité du 9 septembre a préconisé l'accès de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance aux documents des comités. Lors de sa séance du 17 octobre, le comité a étudié l'enquête portant sur le climat social du Groupe, l'organisation commerciale et le mandat du Directoire. La séance du 20 novembre a porté sur le plan de succession à la présidence du Directoire et celle du 27 novembre sur le régime de retraite complémentaire des dirigeants mis en place dans le Groupe.

Dans le cadre du plan de succession à la présidence du Directoire, le comité a mené des travaux avec l'aide d'un cabinet de recrutement afin d'émettre des recommandations au Conseil de Surveillance, lesquelles ont abouti au choix de M. Carlos Tavares.

Le 12 décembre, le comité a notamment examiné le rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise, la démarche éthique et de conformité du Groupe et la composition du Conseil de Surveillance.

1.3. L'application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Comme exposé au chapitre 16.4 du document de référence, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans sa nouvelle version du 8 juin 2013, après adaptation pour application à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le tableau ci-après récapitule les recommandations du Code AFEP-MEDEF non suivies par la Société en raison de la spécificité de sa structure juridique, de son fonctionnement ou de l'industrie automobile :

Recommandation concernée	Explications
Indépendance des membres du Conseil de Surveillance	Le Conseil de Surveillance retient les critères d'indépendance proposés, à l'exception toutefois de deux critères retenus par le Code AFEP-MEDEF : <ul style="list-style-type: none"> > la durée limitée à douze ans pour les mandats successifs : spécificité de l'industrie automobile. Il convient de se reporter au paragraphe 1.1.1. ci-dessus pour de plus amples explications ; > le fait de ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, mandataire d'une société consolidée : assurer, même à une époque récente, une fonction d'administrateur d'une société du Groupe n'emporte aucun risque quant aux conflits d'intérêts que les règles sur l'indépendance entendent prévenir. Il convient de se reporter au paragraphe 1.1.1. ci-dessus pour de plus amples explications.
Part représentative des membres indépendants du Comité financier et d'audit	50 % de membres du Comité financier et d'audit sont indépendants au lieu de deux tiers au minimum recommandés par le Code. La présence au sein du Conseil de l'actionnaire de référence constitué par le groupe familial Peugeot et de M. Parayre qui n'est pas considéré comme indépendant selon l'un des critères du Code AFEP-MEDEF explique que le seuil des 2/3 ne soit pas atteint.
Description des missions, moyens et prérogatives du membre référent dans le règlement intérieur	Depuis 2013, leur description est effectuée dans le document de référence.
Avis préalable du Conseil de Surveillance avant d'accepter un nouveau mandat dans une société cotée	Les membres du Directoire informent le Conseil de Surveillance avant toute prise de mandat dans une autre société cotée.
Durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance	La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance a été fixée à quatre ans depuis l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2012. Toutefois, la durée du mandat des membres en fonction à cette date est de six ans.
Participation des membres représentant les salariés au Comité des rémunérations	S'ils ne participent à ce comité, ils ont accès depuis septembre 2013 aux mêmes documents que les membres de ces comités. De plus, ils assistent aux séances du Comité stratégique ouvert à tout membre depuis 2013.
Partie variable pour l'allocation des jetons de présence liée à l'assiduité aux séances du Conseil et des comités	L'instauration d'une partie variable pour l'allocation des jetons de présence ne paraît pas justifiée en raison : <ul style="list-style-type: none"> > du taux de participation aux séances du Conseil de Surveillance de 91 % en 2013 ; > du taux de participation aux différents comités de 91,94 % en 2013 comme en 2012 ; > du fait que, suivant l'activité du Groupe et de manière permanente, les membres du Conseil sont sollicités hors des réunions, notamment par le Président du Conseil de Surveillance, ou prennent l'initiative de lui faire part de leurs avis ou recommandations.
Détention d'un nombre significatif d'actions	Le Conseil de Surveillance a estimé qu'il n'était pas nécessaire, eu égard à la forte implication de ses membres, de modifier les règles statutaires relatives à la détention d'actions de la Société.

1.4. Les principes de rémunération du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le présent rapport expose les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux. Pour des détails sur les rémunérations et avantages, il convient de se reporter au chapitre 15 du document de référence.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les censeurs, sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires. L'enveloppe globale est répartie annuellement par le Conseil de Surveillance entre les membres.

DIRECTOIRE

Contrat de travail/mandat social

Pour les développements relatifs à cette section, il convient de se reporter au chapitre 15 du présent document de référence.

Rémunération du Directoire

Les délibérations du Conseil sur l'ensemble des questions touchant aux rémunérations sont dans leur intégralité préparées par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du Conseil de Surveillance.

En 2013, les membres du Directoire n'ont pas reçu de part variable, ni d'attribution d'options d'achat d'actions, ni d'attribution d'actions sous conditions de performance.

En application du protocole signé avec l'État relatif à la garantie octroyée par celui-ci sur les émissions obligataires de Banque PSA Finance, l'octroi d'une part variable, d'options ou d'actions gratuites, suppose l'autorisation préalable de l'État, et ce pendant la durée de la garantie.

1.5. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de Peugeot S.A.

Chaque actionnaire de Peugeot S.A. peut participer aux Assemblées Générales de la Société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir.

En vertu de l'article 11 des statuts relatif aux Assemblées Générales, un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. L'article 11 des statuts précise que les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Il ne prévoit aucune autre modalité particulière de participation.

Pour faciliter l'accès de l'actionnaire à l'Assemblée, il est recommandé aux actionnaires de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission. Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement.

Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressée avant l'Assemblée à tous les actionnaires nominatifs. Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification à la Société de la désignation et de la révocation d'un mandataire (nom, prénom et adresse du mandataire) peut s'effectuer par voie électronique à l'adresse psa-ag-mandataire@mpsa.com, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2014 sont détaillées dans l'avis de réunion publié au moins trente-cinq jours avant l'Assemblée au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires et sur le site Internet du Groupe.

1.6. Publication des informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il est spécifié qu'il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire si leur mandat prend fin en raison d'une offre publique.

Les autres éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le document de référence aux chapitres 18 et 21.1.

2. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. Objectifs du contrôle interne du groupe PSA Peugeot Citroën

Pour traiter les risques endogènes ou exogènes auxquels le Groupe doit faire face, PSA Peugeot Citroën a mis en place un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne qui vise à assurer :

- > la conformité aux lois et règlements ;
- > l'application des instructions et orientations fixées par le Directoire ;
- > le bon fonctionnement des processus internes des sociétés, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs ;
- > la fiabilité des informations financières.

Plus généralement, ce dispositif contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.2. Cadre de référence utilisé par PSA Peugeot Citroën

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe est conforme et opérant selon les règles édictées par la 8^e directive concernant le contrôle légal des comptes, le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) émis en janvier 2007, et le rapport du groupe de travail sur le comité d'audit de l'AMF du 22 juillet 2010. L'activité bancaire du Groupe dispose d'un dispositif spécifique adapté aux établissements de crédit conformément au règlement n° 97-2, relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

Faurecia, en tant que société dont les titres sont admis sur un marché réglementé qui agit sous la responsabilité de son Conseil d'Administration, applique sa démarche de contrôle interne de façon indépendante vis-à-vis du groupe PSA Peugeot Citroën. À ce titre, des développements spécifiques lui sont consacrés ci-après.

2.3. Principes du dispositif de contrôle interne

La conception du dispositif de contrôle interne en vigueur dans le Groupe a été guidée par les exigences suivantes :

- > prendre en compte les ambitions du Groupe, à savoir : être un groupe global, profitable, indépendant, parmi les premiers constructeurs généralistes mondiaux ;
- > identifier, en amont, les risques susceptibles d'impacter le Groupe à moyen et long terme ;
- > impliquer toutes les sociétés du Groupe dans le dispositif et assurer la gestion des risques et du contrôle interne pour leur activité ;

- > mettre l'accent sur les plans d'actions et les résultats de manière à privilégier l'efficacité opérationnelle ;
- > respecter les lois et règlements, l'exemplarité des comportements et l'éthique considérés par le Groupe comme les conditions d'un développement responsable ;
- > gérer, dans chaque direction, l'intégralité des risques inhérents à son activité à travers des procédés de contrôle interne adaptés aux enjeux ;
- > identifier spécifiquement les risques majeurs (« Top-Risques ») auxquels le Groupe est exposé, afin de mettre en place des plans d'actions de traitement des risques pertinents et un reporting jusqu'au niveau du Comité de Direction Générale ;
- > rendre le dispositif auditable sur la base d'indicateurs de qualité.

2.4. Acteurs et processus

2.4.1. AU NIVEAU DU GROUPE ET DE LA DIVISION AUTOMOBILE

Il existe un dispositif d'ensemble contribuant à la maîtrise des risques du Groupe.

Des documents de référence, constituant un cadre de travail qui s'impose à tous, fixent l'organisation et les modes de fonctionnement du Groupe décidés par la Direction Générale.

Ceux-ci prennent la forme d'un livret général d'organisation et d'un manuel des règles de fonctionnement (ci-après « Règles de Fonctionnement ») régulièrement complétés et mis à jour. Ils décrivent les responsabilités ainsi que les procédures à suivre et, plus généralement, les règles à appliquer par tous les salariés dans les activités courantes de la vie du Groupe.

Ces deux premiers documents de référence qui s'imposent à tous sont complétés par un manuel de référence propre à chaque direction décrivant les modes de fonctionnement de celle-ci, ses processus ainsi que les interfaces avec les autres directions.

Ces documents généraux du Groupe ou particuliers à une direction sont disponibles sur un espace intranet dédié au système d'excellence du Groupe. Fondé sur les principes du *lean management* et de la culture de l'amélioration continue, ce système structure l'organisation, le management et les méthodes de travail aboutissant notamment à la formalisation de standards.

La démarche de gestion des risques est déployée dans toutes les directions du Groupe.

Chaque direction pilote, conformément à la Règle de Fonctionnement correspondante, la gestion et le contrôle des risques auxquels elle est exposée en l'intégrant à ses modes de fonctionnement courants. Les directions identifient et mesurent leurs risques en tenant compte des dispositifs de maîtrise existants et mettent en place les plans d'actions de traitement des risques nécessaires.

La Direction de l'audit et du management des risques pilote la démarche de gestion des risques et contrôle la bonne application des dispositifs de maîtrise des risques.

Les principaux risques de chaque direction, dont l'impact et la criticité (impact x probabilité) sont les plus élevés, font l'objet d'un reporting semestriel spécifique « Top-Risques Direction » de chaque direction auprès du Secrétariat Général, via sa Direction de l'audit et du management des risques.

En complément de cette vision par direction, la Direction de l'audit et du management des risques identifie les principaux risques transversaux du Groupe (« Top-Risques Transversaux »), une fois par an, lors d'entretiens conduits avec un échantillon représentatif de cadres dirigeants et responsables du Groupe. Des plans d'actions de traitement des risques pertinents sont ensuite décidés et appliqués pour maîtriser ces risques.

La cartographie des « Top-Risques Groupe » (composés des « Top-Risques de Direction » et des « Top-Risques Transversaux ») est examinée deux fois

par an par le Comité de Direction Générale et présentée au Comité financier et d'audit. Lors de ces deux revues, le Comité de Direction Générale valide les plans d'actions de traitement des « Top-Risques Groupe ».

Des dispositifs particuliers de gestion et de contrôle des risques permettent de couvrir des risques spécifiques.

La Charte éthique actualisée et complétée en 2010, mise à disposition de tous les salariés du Groupe en accès immédiat depuis le portail intranet, est déployée auprès de l'ensemble des salariés, auxquels il a été demandé d'adhérer formellement. Le Comité éthique présidé par le Secrétaire Général se réunit chaque trimestre. Un réseau international de *Chief Ethics Officers* relaie la démarche dans tous les pays où le Groupe exerce son activité et assure le reporting au Comité éthique des cas et problèmes rencontrés localement. Pour plus d'informations sur la démarche éthique du Groupe, il convient de se reporter au chapitre 5.3.1 du présent document de référence.

Le dispositif de lutte contre la fraude a été renforcé en 2012 et placé sous la responsabilité du Comité éthique du Groupe qui en délègue l'animation, les opérations d'investigation, le suivi des dossiers et le reporting à la direction de la sûreté du Groupe.

La Direction de la sûreté Groupe, placée sous l'autorité du Secrétariat Général, est chargée de définir et de coordonner, au plan mondial, l'ensemble des actions visant à protéger les salariés et les actifs matériels et immatériels du Groupe (hors Faurecia) contre les risques résultant d'actes de malveillance de toute nature.

La Direction des affaires juridiques du Groupe, rattachée au Secrétariat Général, assure l'élaboration ou la vérification des engagements contractuels pris par le Groupe et s'assure de leur conformité avec les dispositions légales et réglementaires qui peuvent les régir. Elle est en charge de l'organisation de la défense des intérêts du Groupe dans les litiges qui peuvent l'opposer à des tiers. Elle contribue ainsi à limiter et à gérer les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé, en raison de sa situation d'employeur, de concepteur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

La Direction du contrôle de gestion, placée sous l'autorité du Directeur Financier, assure le pilotage de la performance économique du Groupe et, à ce titre, est chargée de proposer à la Direction Générale les objectifs annuels et pluriannuels, en termes de croissance, de marge opérationnelle et de rentabilité des capitaux employés. À cet effet, elle anime les processus d'élaboration de plan à moyen terme (PMT) et de cadrage budgétaire. Afin d'assurer le respect des objectifs retenus, elle établit avec les domaines, les budgets annuels, les prévisions actualisées et les estimés mensuels. Elle contrôle les résultats des directions opérationnelles et des projets et assure le reporting de synthèse. En outre, elle a en charge des missions à caractère économique, notamment pour le domaine automobile, tels que le calcul et la fourniture des prix de revient des produits, le contrôle des prix de vente, le contrôle de la rentabilité des projets, le pilotage financier des coopérations industrielles avec les autres constructeurs et des négociations à mener lors des opérations de fusions, acquisitions, cessions, etc., ainsi que la normalisation des règles et standards de gestion.

Le contrôle de la bonne application de ces dispositifs de maîtrise des risques par la Direction de l'audit et du management des risques

La Direction de l'audit et du management des risques vérifie, via des missions d'audit, le respect de l'ensemble des Règles de Fonctionnement édictées, ainsi que le déploiement dans l'ensemble des directions du Groupe des dispositifs généraux et particuliers de maîtrise des risques. Le plan d'audit annuel, défini en toute indépendance, est élaboré à partir des « Top-Risques Groupe » et est soumis pour validation à la Direction Générale et présenté au Comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance. La Direction de l'audit et du management des risques évalue également le degré de maturité des dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre et émet, le cas échéant, des recommandations visant à améliorer leur efficacité. 101 missions ont été réalisées en 2013 sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

La fonction de supervision et de contrôle du Conseil de Surveillance

Au sein du Conseil de Surveillance, le Comité financier et d'audit s'assure du suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend connaissance des informations qui lui sont communiquées par le Secrétariat Général relatives aux dispositifs en place et à leur degré de maturité, à la cartographie des « Top-Risques », en particulier des risques significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable.

Il examine également les principes d'organisation et de fonctionnement de l'Audit interne, donne son avis sur le plan d'audit et est informé des résultats des missions réalisées en exécution de ce plan ainsi que des missions de contrôle de suivi des recommandations aux services audités.

Ponctuellement, le Comité financier et d'audit peut également être saisi par le Directoire, le Directeur de l'audit et du management des risques ou les Commissaires aux Comptes pour tout événement qu'ils estimeraient pouvoir exposer le Groupe à un risque significatif.

2.4.2. BANQUE PSA FINANCE

Conformément au règlement n° 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Banque PSA Finance (BPF) s'articule autour des fonctions du contrôle et de la fonction de gestion des risques (la « Filière Risques »). La fonction « contrôle interne » se décompose en un premier niveau de contrôle qui est assuré par les unités opérationnelles elles-mêmes, un contrôle permanent dit de second niveau et un contrôle périodique dit de troisième niveau.

Banque PSA Finance a défini dans une Charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La Charte de contrôle interne de la banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la banque.

Le dispositif de contrôle permanent

Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne.

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Ces contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

Le contrôle permanent

Contrôle de second niveau, ses différentes missions, couvertes par trois départements, concernent le contrôle de la conformité, le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, y compris les entités Assurances, et des structures centrales ainsi que le contrôle de la comptabilité et des prestations assurées par le groupe PSA Peugeot Citroën pour le compte de Banque PSA Finance, c'est-à-dire Finance/Trésorerie et Informatique.

La fonction « conformité » assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire, et s'assure à ce titre de la prise en compte des évolutions de la réglementation, notamment dans les systèmes d'information.

Les missions du contrôle des risques opérationnels des sociétés financières et des structures centrales portent sur l'appréciation récurrente du niveau de la maîtrise des risques opérationnels dans les structures de la banque, ainsi que chez les prestataires, et sur l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans les structures de la banque. Ce département contrôle notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de 1^{er} niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Le département du contrôle des risques opérationnels relevant de la comptabilité, des prestations informatiques, du refinancement et de la trésorerie, assure le contrôle récurrent de l'ensemble de ces activités. Il a notamment développé pour la comptabilité le contrôle sur certificat, document signé par les responsables financiers des filiales et succursales de la banque attestant à l'issue de chaque clôture de l'exécution et du résultat des contrôles clés sur les risques comptables majeurs.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques, outil recensant les principaux risques auxquels la banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de Banque PSA Finance, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de 1^{er} niveau, et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de second niveau et enfin le risque résiduel.

Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, assuré par le service d'audit de BPF, contrôle de 3^e niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il exerce son activité sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la banque, y compris la sous-traitance.

La surveillance du dispositif par les organes délibérants et exécutifs

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif de BPF notamment par la tenue de comités.

L'organe délibérant, le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'audit de BPF, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le Comité d'audit de BPF se réunit au minimum quatre fois par an.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion de contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

Le dispositif de gestion des risques (« Filière Risques »)

Rattachée depuis le 1^{er} décembre 2012 à la Direction Générale de BPF, la Filière Risques s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance de tous les risques de la banque à l'exception du risque de non-conformité. À ce titre, elle exerce des missions de validation des dispositifs de gestion des risques ainsi qu'un double regard lors de décisions d'octroi sur les portefeuilles Corporate. Enfin, elle participe également à la surveillance des risques et est en mesure d'alerter l'organe exécutif et l'organe délibérant en cas d'évolution défavorable, avérée ou potentielle à un horizon proche. Dans le cadre du pilotage global des risques de la banque, elle est en charge de l'évaluation du Pilier II de Bâle 2.

La base organisationnelle du contrôle interne de la banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers. Ceux-ci s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du Comité d'audit trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou au sein des sociétés financières, les principales orientations de la banque

sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment :

- > les risques de crédit, où les évolutions des impayés et des pertes sont examinées, et les performances analysées des outils de sélection du risque. Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision les évolutions de dispositif Bâle 2 ;
- > les marges relatives à l'activité de financement ;
- > les produits et processus y compris les risques associés ;
- > les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe ou au niveau du Comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- > le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la banque ;
- > le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- > les travaux de la conformité.

2.4.3. FAURECIA

Pour Faurecia, le contrôle interne est un dispositif qui comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe Faurecia pris dans son ensemble qui :

- > contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- > doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le contrôle interne au sein du groupe Faurecia a pour objectif d'assurer :

- > la conformité aux lois et règlements ;
- > l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et/ou le Conseil d'Administration ;
- > le bon fonctionnement des processus internes de chaque société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- > la fiabilité des informations financières.

Le groupe Faurecia s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF et son guide d'application dans sa version actualisée du 22 juillet 2010. Le contrôle interne du groupe Faurecia est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du groupe que sa structure juridique. Il concerne toutes les filiales du groupe Faurecia consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle interne est mis en œuvre par les organes de direction et par l'ensemble des collaborateurs du groupe Faurecia à travers leurs actions quotidiennes dans le strict respect des procédures du groupe.

Les acteurs internes, parties prenantes du système de contrôle interne, comprennent notamment :

- > le Conseil d'Administration de Faurecia, qui détermine les grandes orientations de l'activité et de la stratégie du groupe et supervise leur déploiement ;
- > le Comité d'audit de Faurecia, dont les attributions sont définies par son Conseil d'Administration, qui joue un rôle essentiel notamment dans le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et (iii) du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- > la Direction de l'audit interne de Faurecia qui revoit le dispositif de contrôle interne et ses évolutions, s'assure de la cohérence de la démarche du groupe avec la législation et les préconisations de place, veille à l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence de l'ensemble du dispositif, s'assure en permanence du respect des procédures à travers des missions s'appuyant sur des tests et des vérifications. En cas de manquement, elle s'assure de la bonne mise en œuvre des plans d'actions correctifs et rend compte de l'efficacité du contrôle interne.

Ses travaux sont approuvés et contrôlés par le Président et revus par le Comité d'audit. Par une approche systématique et méthodique, cette direction a vocation à promouvoir un niveau d'efficacité en progrès constant de l'ensemble des systèmes de contrôle interne financier. Elle peut intervenir en cas de besoin sur l'ensemble des processus du groupe à travers le monde. Elle conduit ses missions, en toute indépendance et étaye systématiquement ses conclusions de faits précis, dûment vérifiés et rigoureusement chiffrés. Elle met à la disposition de la Direction Générale de Faurecia l'ensemble de ses travaux et lui rend compte régulièrement du déroulement de ses missions et du respect de ses objectifs. Le suivi des recommandations adressées par l'Audit interne aux sites audités s'effectue par (i) une analyse par questionnaire à trois, six et douze mois après le rapport final, (ii) un suivi en comité des opérations, (iii) un post-audit sur site si cela est jugé nécessaire. Elle présente chaque semestre le planning d'audit, les rapports effectués, et la réalisation de ses objectifs au Secrétaire Général et au Directeur Financier du groupe et, au moins une fois par an au Comité d'audit.

Le contrôle des programmes fait l'objet de procédures de contrôle interne spécifiques. Ainsi, la vie d'un programme est encadrée par des procédures et outils de contrôle. Le *Program Management System* (PMS) organise de façon rigoureuse les étapes successives de la vie d'un programme. Chaque programme est jalonné depuis le traitement de l'appel d'offres jusqu'à la fin de vie du produit. Dans le cadre du système de contrôle, des revues de programmes par les activités concernées ont lieu mensuellement. Ces revues sont formalisées et comportent l'obligation de présenter un certain nombre de documents. L'objectif de ce processus est d'identifier de façon continue les risques du programme, les plans d'actions nécessaires et de les mettre en œuvre.

Les risques qualité sont également l'objet d'un traitement particulier. Ils sont évalués par des indicateurs précis avec rapports mensuels qui génèrent les plans d'amélioration avec transversalisation des actions pour la prévention des risques majeurs et ce, à tous les niveaux dans l'organisation. Par ailleurs, un système d'alerte, *Alert Management System* (AMS), permet d'informer en temps réel la direction des problèmes rencontrés. Ce système s'assure aussi qu'une réaction rapide et structurée avec résolution de problème et capitalisation de la solution est réalisée par l'organisation. Enfin, la Direction qualité du groupe Faurecia dispose d'une structure d'auditeurs indépendante des organisations opérationnelles pour effectuer des audits à la fois dans les sites de production mais aussi dans les centres de recherche et développement.

2.5. Élaboration du traitement de l'information comptable et financière

En complément de la démarche de gestion des Risques décrite ci-avant, qui s'applique à elle comme à toute autre direction du groupe PSA Peugeot Citroën, la Direction financière a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne spécifique à l'élaboration et à la publication de l'information comptable et financière.

2.5.1. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La Direction financière dispose d'un référentiel technique et organisationnel « Nordic » comprenant : les normes comptables et de consolidation Groupe, les bonnes pratiques comptables, les normes de comptabilité intégrée, les normes de gestion finance, les normes de financement et trésorerie et les normes liées à la fiscalité. Ce référentiel est accessible à tous les salariés du Groupe de manière à garantir une application uniforme des normes. Chaque nature de norme dispose d'un correspondant responsable de la mise à jour.

Les normes comptables décrivent les principes comptables applicables à l'ensemble des filiales du Groupe, par référence aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, en tenant compte des choix comptables ou des anticipations autorisées décidées par le Groupe. Elles précisent notamment les traitements et schémas d'écritures comptables relatifs aux opérations complexes et/ou nouvelles. Les normes comptables sont déclinées de façon spécifique dans le secteur bancaire et chez Faurecia.

Le référentiel de bonnes pratiques comptables élaboré par la Direction de la comptabilité automobile est accessible à l'ensemble des salariés de la division Automobile du Groupe. Il contribue à l'application uniforme des bonnes pratiques identifiées au sein du Groupe en termes de qualité comptable et de contrôle interne.

Un calendrier de gestion Groupe, établi par la Direction centrale du contrôle de gestion, est diffusé annuellement à l'ensemble des services comptables, financiers et de gestion du Groupe. Il fixe notamment pour chaque période mensuelle les différentes dates d'arrêtés comptables, de reporting et de comités de résultats. De même, la Direction de la consolidation établit et diffuse au travers d'une norme le planning de transmission et d'intégration des liasses de consolidation des filiales.

Les systèmes d'information comptables et financiers développés et/ou mis en œuvre dans le Groupe par la Direction informatique répondent aux besoins exprimés par les services utilisateurs (comptabilité, consolidation, gestion, finance, trésorerie). Chaque application fait l'objet d'une classification en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité des informations transmises ou produites. Cette classification détermine le niveau d'exigence de la gestion des accès (confidentialité et traçabilité) ainsi que celui des plans de continuité et de reprise d'activité (disponibilité et intégrité). Les procédures d'archivage et de sauvegarde des données informatisées, mises en œuvre, permettent de respecter les obligations légales en termes de conservation des données et de reconstruire les pistes d'audit en termes de traçabilité de l'information.

Afin de garantir le maintien et l'amélioration de la qualité comptable et du contrôle interne au sein de la division Automobile du Groupe, il a été institué dans chaque service comptable des directions de tutelle concernées un « plan de qualité comptable » placé sous l'autorité du Directeur Financier. Ce plan rassemble l'ensemble des actions menées en interne afin de mettre en œuvre les recommandations issues des audits internes et externes mais aussi les améliorations identifiées par les équipes elles-mêmes. Tous les semestres, une réunion de suivi du plan de qualité comptable, présidée par le Directeur Financier du Groupe, permet aux opérationnels de décrire l'avancée des plans d'actions.

2.5.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'information financière mise à la disposition de tiers par le Groupe est constituée des états financiers consolidés du Groupe et comptes sociaux de Peugeot S.A., arrêtés par le Directoire et diffusés après examen par le Conseil de Surveillance, des analyses de gestion sur ces états financiers et des communiqués de presse diffusés par le Groupe.

Les résultats consolidés mensuels, semestriels et annuels sont validés conjointement par les services comptables, le service consolidation, le contrôle de gestion central ainsi que les services de gestion de chaque direction. Ils font l'objet d'un reporting établi sur la base des comptes consolidés complets du Groupe, examiné mensuellement par la Direction Générale.

L'élaboration des états financiers consolidés du Groupe est un processus assuré par la Direction de la consolidation (en charge également des normes comptables), à partir des comptes « retraités » des sociétés du Groupe hors Faurecia, établis conformément aux normes et interprétations du référentiel comptable IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et de la sous-consolidation du groupe Faurecia. Les comptes des filiales du Groupe sont établis sous le contrôle des directions comptables et financières des différentes divisions du Groupe (Automobile, Équipement Automobile, Financement). Ces dernières assurent la justification et la validation des comptes sociaux et retraités en liaison avec les directions opérationnelles et la Direction du contrôle de gestion (co-validation systématique). La Direction de la consolidation établit mensuellement les comptes consolidés du Groupe, qui répondent aux besoins de gestion interne et aux besoins de publication externe pour les clôtures semestrielle et annuelle. Elle établit également les comptes sociaux et retraités de Peugeot S.A. Elle prend en compte les travaux des Commissaires aux Comptes.

La consolidation des comptes est réalisée par des équipes dédiées au niveau du Groupe, au niveau de BPF et ses filiales, ainsi qu'au niveau de Faurecia. L'ensemble des sociétés consolidées transmettent chaque mois à l'équipe dédiée concernée leurs états financiers détaillés, établis conformément aux normes du Groupe (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie et états analytiques) pour intégration aux comptes consolidés. Chaque filiale est responsable de l'établissement régulier d'un état de rapprochement entre ses capitaux propres sociaux et ses capitaux propres établis conformément aux normes du Groupe et cet état est contrôlé par l'équipe de consolidation afin de vérifier en particulier la comptabilisation des impôts différés. Toutes les écritures de consolidation sont contrôlées et tracées. Une analyse globale des variations des principaux postes de compte de résultat, bilan ou tableau des flux de trésorerie consolidés est réalisée et diffusée chaque mois à la Direction Générale.

La fiabilité des données transmises par les filiales est contrôlée à la fois par leurs équipes de contrôle de gestion, par les directions comptables et financières des divisions et par la Direction de la consolidation.

Les états financiers des filiales sont centralisés à l'aide du logiciel Magnitude implanté dans toutes les filiales consolidées afin de garantir la sécurité et la traçabilité des données.

Les engagements hors bilan sont identifiés au sein de chacune des sociétés du Groupe et sont transmis au service de consolidation des comptes.

Les dispositifs de contrôle des actifs sont basés sur des inventaires annuels des stocks détenus par le Groupe, mais aussi par des inventaires des immobilisations corporelles détenues sur les sites du Groupe, organisés par rotation une fois tous les trois ans. Ces inventaires sont réalisés selon des procédures strictes en termes de séparation des tâches et de contrôle des comptages, qui en garantissent la fiabilité.

Les orientations de placement et de financement ainsi que l'évaluation de l'ensemble des risques de contreparties auxquelles le Groupe est exposé du fait de ses opérations sur les marchés financiers sont validées par la Direction financière.

La Direction de la communication financière rattachée hiérarchiquement à la Direction financière est responsable de toutes les opérations de communication auprès des investisseurs et des autorités de marchés financiers. Elle coordonne notamment les opérations de rédaction du document de référence annuel par les différentes entités contributrices du Groupe et veille au respect du planning d'élaboration et de diffusion, et ce en concertation avec les Commissaires aux Comptes. La Direction du contrôle de gestion est responsable quant à elle de l'élaboration et de la présentation des données financières de synthèse en termes d'analyses de résultats ou de prévisions.

2.6. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Les diligences mises en œuvre pour établir ce rapport ont principalement consisté à :

- > recenser l'ensemble des pratiques existant au sein des directions opérationnelles du Groupe concernant l'existence de procédures et la réalisation d'analyses des risques ainsi que leur mise à jour périodique ;
- > vérifier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne du Groupe avec les principes généraux posés par le cadre de référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne établi sous l'égide de l'AMF ;
- > de manière plus détaillée, s'assurer, au niveau de la Direction financière et avec le soutien des équipes comptables, de consolidation, de communication financière et de gestion, que les processus de production et d'arrêté des comptes du Groupe respectent les critères de qualité définis pour chaque catégorie d'opérations par le guide d'application intégré au cadre de référence.

16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Peugeot S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- > de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- > d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- > prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- > prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- > déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Loïc Wallaert

Jean-Louis Simon

Christian Mouillon

Marc Stoessel

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ PAR UN « NOUVEAU CONTRAT SOCIAL »

17.1. > UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES	226	17.4.2. Développer le bien-être et la qualité de vie au travail	249
17.1.1. Une nouvelle approche négociée de sécurisation de l'emploi	227	17.4.3. Les résultats en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles	250
17.1.2. L'Organisation du temps de travail	233	17.4.4. Accords et commissions mixtes santé et sécurité	252
17.1.3. Développer le génie automobile de PSA Peugeot Citroën : la gestion par filières et métiers	236	17.5. > DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE LARGEMENT PARTAGÉS	253
17.2. > DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES	237	17.5.1. L'égalité professionnelle femmes-hommes	253
17.2.1. Engagement et motivation des salariés	237	17.5.2. Promouvoir la diversité pour la cohésion sociale et la performance	255
17.2.2. Maintenir et attirer les talents	238	17.6. > UNE POLITIQUE DE RÉTRIBUTION GLOBALE	260
17.2.3. Favoriser le développement individuel et collectif	238	17.7. > OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES	264
17.2.4. L'université PSA : faire monter en compétences	239	17.7.1. Politique d'attribution	264
17.2.5. Manager la performance et le développement	243	17.7.2. Options d'achat d'actions	264
17.3. > LA VOIE DU DIALOGUE SOCIAL POUR FAIRE VIVRE « LE NOUVEAU PSA »	244	17.7.3. Actions gratuites	264
17.3.1. L'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise, fondement du dialogue social à l'échelle internationale	245	17.8. > ACTIONNARIAT SALARIÉ	264
17.3.2. Un Nouveau Contrat Social, participant au redressement de l'entreprise	246	17.8.1. Le plan d'épargne Groupe	264
17.4. > LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : NOTRE PREMIÈRE EXIGENCE	247	17.8.2. La participation des actionnaires salariés dans le capital	265
17.4.1. Le système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail	247		

La politique ressources humaines mise en œuvre en 2013 contribue de façon socialement responsable à l'application du plan de redressement en Europe et à la prise en compte de toutes les dimensions humaines dans la Vision stratégique du Groupe. Les autres priorités, développement des ressources humaines et dialogue social, sont maintenues avec un engagement renouvelé. C'est l'esprit du « Nouveau Contrat Social »

Cette politique sociale a donné lieu à une feuille de route claire en 2013 : il s'agissait dans un premier temps de mettre en œuvre de façon socialement responsable le plan de restructuration industrielle et de réduction des effectifs annoncé en 2012, il fallait, ensuite et sans tarder, définir avec l'ensemble des partenaires sociaux les solutions participant au redressement de l'entreprise et permettant de servir l'ambition du Groupe,

de maintenir des bases industrielles et R&D fortes en France tout en développant ses opérations à l'échelle internationale.

Le projet Ressources Humaines élaboré par le Groupe fixe quatre priorités d'action à partir de 2013 et pour le moyen terme 2014-2016. Grâce à une vision anticipée et partagée, il accompagne et sécurise les salariés dans l'emploi par des dispositions négociées et un appui RH de proximité.

La voie choisie a donc été celle du dialogue social pour définir des solutions innovantes et pour créer la confiance et l'engagement. De cette dynamique entre toutes les parties prenantes autour d'un projet collectif d'avenir est né le « Nouveau Contrat Social ».

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2013

Effectifs	
Les effectifs inscrits	196 885
Le taux de féminisation du Groupe	22,4 %
Politique contractuelle⁽¹⁾	
Nombre d'accords signés	98
Sécurité⁽¹⁾	
Le Taux de Fréquence Management ⁽²⁾	1,19
Le Taux de Fréquence ⁽³⁾	1,16
Formation⁽¹⁾	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	75 846 (soit 66 %)

(1) Périmètre hors Faurecia.

(2) Taux de Fréquence Management = Taux de Fréquence des accidents avec arrêt incluant les salariés du Groupe (hors Faurecia) et les intérimaires.

(3) Taux de Fréquence = Taux de Fréquence des accidents avec arrêt des salariés du Groupe (hors Faurecia).

UN REPORTING SOCIAL À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le Groupe consolide et publie des indicateurs sur la gestion de ses ressources humaines avec trois lignes directrices : transparence, exhaustivité et qualité des informations. Ce processus de reporting social mobilise plus de 300 contributeurs dans toutes les filiales (32 pays) grâce à des outils de collecte interactifs et s'appuie sur une équipe centrale dédiée.

Les indicateurs sociaux publiés correspondent à l'application de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (dispositif législatif « Grenelle 2 ») et aux recommandations du Global Reporting Initiative. Ils ont été établis sur le périmètre des filiales, au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et des sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

- > Le périmètre « Automobile » comprend la division Automobile et la SCEMM.
- > Les « Autres activités » sont composées de la société holding Peugeot S.A., PMTC France, PMTC Allemagne et PMTC Italie, Sevelnord.

Les effectifs des joint-ventures ou joint operations avec Dongfeng (DPCA), Changan (CAPSA), Toyota (TPCA), Fiat (Sevelsud) ou Renault (Française de Mécanique) ne sont pas consolidés dans le périmètre du Groupe en raison de l'absence de contrôle exclusif.

À noter que la Française de Mécanique est incluse dans les résultats sécurité du Groupe (§ 17.4)

Le présent chapitre inclut des données de Faurecia, société cotée dont Peugeot S.A. détient 51,70 % du capital, conformément aux dispositions légales. Il est précisé que Faurecia, disposant d'une complète autonomie de gestion, établit et publie, dans son propre document de référence, les indicateurs relevant de son activité et de sa politique de ressources humaines.

Les informations générales ci-après concernent les divisions du Groupe hors Faurecia. Les politiques spécifiques que Faurecia met en œuvre sont décrites dans des paragraphes distincts.

Des informations complémentaires à celles contenues dans ce document sont présentes dans le rapport « Responsabilité Sociale et Environnementale - Orientations, engagements, indicateurs 2013 » ainsi que sur le site Internet *corporate* du Groupe.

LES POLITIQUES ET SYSTÈMES DE MANAGEMENT

Le Groupe entretient un dialogue au-delà de ses parties prenantes internes en établissant des rencontres régulières avec les organisations syndicales au plan international, européen, confédéral et fédéral. Il participe en outre aux travaux et échanges de différentes instances agissant pour le déploiement de pratiques de ressources humaines responsables : ORSE, IMS Entreprendre pour la Cité, Fonds de dotation Arborus, Entreprise et Personnel, IDRH, ANDRH, C3D, CFIE, etc.

Des politiques ont été définies sur la base d'une analyse des enjeux du Groupe pour assurer son efficacité opérationnelle, son développement durable et pour répondre à la pluralité des attentes de ses parties prenantes

internes et externes. Elles appliquent les principes de matérialité et de réactivité. Le présent chapitre fait référence à trois de ces politiques : Santé et Sécurité (§17.4), Développement des ressources humaines (§17.2) et Politique Relations Sociales (§ 17.3).

Elles conduisent à la définition et à la mise en œuvre de « systèmes de management » qui décrivent de manière précise et exhaustive les exigences et leurs étapes de maturité. Ces systèmes de management sont décrits sous forme de matrice, constituant la « carte routière » opérationnelle des différents acteurs de l'entreprise (fonction RH, managers ou représentants du personnel).

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Politiques Principes/ Orientations Cibles	Carte routière des Systèmes de Management								Indicateurs de suivi et de résultats
	Niveaux de maturité								
	Exigences	Point de contrôle check	Niveau 0 Pas averti	Niveau 1 Prise de conscience	Niveau 2 Évolution du mode de pensée	Niveau 3 Évolution des comportements	Niveau 4 Changement des habitudes	Niveau 5 Culture de l'excellence établie	
Principe 1	Exigence 1	Description du niveau							
	Exigence 2								
Principe 2	Exigence 3								
Etc.									

Ces systèmes de management sont largement déployés dans toutes les entités du Groupe. Ils sont à la fois un support pour analyser les risques sociaux et santé/sécurité, appliquer les processus prévenant ces risques, s'auto-évaluer, vérifier l'application des standards et développer la maturité des organisations chargées de les mettre en œuvre. Leur application rigoureuse contribue à l'atteinte des objectifs.

UN NOUVEAU PROJET POUR LES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE

Le projet 2013 « Les Ressources Humaines Excellentes du Nouveau PSA » fixe quatre priorités pour 2014-2016 :

- > agir ensemble pour redresser l'entreprise :
 - activer les leviers de compétitivité contenus dans l'accord « Nouveau Contrat Social », accompagner les réorganisations en Europe et soutenir les plans stratégiques des zones à fort développement sont les premiers objectifs des ressources humaines. Il s'agit d'anticiper et de donner la visibilité nécessaire par un dialogue social renforcé pour sécuriser les salariés dans leurs perspectives d'emploi et de gestion de carrière ;
- > faire vivre le Nouveau PSA :
 - sur le socle des valeurs de l'entreprise « Respect, Audace, Responsabilité, Progrès Continu », il s'agit de développer la culture du « Nouveau PSA »,

plus simple, moins cloisonné, plus efficace pour ses clients. Pour développer l'engagement collectif, l'enquête « Team Connect », outil d'opinion interne, permet de mesurer, d'élaborer des plans d'action et de renforcer les pratiques de management. Le Groupe développe sa « Marque Employeur » en interne comme en externe. L'Université PSA et son organisation en filières de compétences et en métiers est un atout pour préserver et développer son « génie automobile » ;

- > proposer un contrat social positif soutenant l'engagement de chacun :
 - il s'agit de garantir la sécurité, la santé et le bien-être au travail, de proposer une rétribution globale et positive, de mesurer et récompenser la performance individuelle et collective, de favoriser le développement individuel, la montée en compétences et l'employabilité, de promouvoir la diversité des profils et garantir l'égalité des chances ;

- > assurer une fonction RH excellente et professionnelle dans ses référentiels et dans ses principes :
dans les difficultés économiques et sociales, l'accompagnement RH est renforcé au sein d'une filière animée par la Direction des Ressources

Humaines Corporate, mais décentralisée au plus près des salariés et des managers.

17.1. > UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

UNE GESTION RESPONSABLE DES RESTRUCTURATIONS EN 2013

En matière d'emploi, 2013 a été caractérisée par un fort contraste entre la situation du Groupe en France et sa situation à l'étranger. Hors de France, l'activité commerciale et le développement du Groupe en Chine et en Amérique latine ont conduit à procéder à environ 2 000 recrutements.

En France, les difficultés engendrées par un marché extrêmement dégradé ont amené le Groupe à engager un plan de restructuration présenté aux partenaires sociaux en 2012 et portant sur 8 000 suppressions d'emplois : 4 400 au titre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant la totalité de l'activité du site d'Aulnay-sous-Bois (3 000) et une partie de celle du site de Rennes (1 400), et 3 600 au titre d'un Plan de Redéploiement des Emplois et des Compétences (PREC) concernant les structures du Groupe.

Dans cette situation, fidèle à son engagement de ne « laisser aucun salarié seul face à son problème d'emploi », le Groupe a alors considérablement renforcé l'accompagnement individuel et collectif des salariés concernés afin d'engager dans les meilleures conditions les reconversions nécessaires : la mise en œuvre de solutions éprouvées s'est accompagnée de nombreuses innovations destinées à proposer aux collaborateurs des solutions plus variées de reclassement et davantage d'occasions de faire valoir leurs motivations et leurs compétences.

L'animation des reclassements internes comme externes s'est structurée autour des Pôles de Mobilité Professionnelle (PMP) pour les deux sites concernés par le PSE, et autour des Espaces de Mobilité et de Développement Professionnel (EMDP) pour ceux visés par le PREC : placés dans les établissements du Groupe, véritables cœur des animations emplois, le PMP et l'EMDP sont des espaces d'accueil offrant à la fois toutes les commodités de partage de l'information concernant l'emploi (affiches, catalogues d'offres, vidéos, postes informatiques, etc.) et les garanties de confidentialité nécessaires aux échanges. Pour animer ces lieux d'information, de formation et d'orientation, les équipes RH et les managers ont été mobilisées en permanence. L'équipe ainsi constituée à Aulnay a mobilisé près de 100 personnes sur plusieurs mois.

En complément, trois sites internet spécifiques décrivant toutes les mesures du plan de restructuration et présentant l'ensemble des offres d'emplois disponibles ont été mis à disposition des salariés facilitant ainsi considérablement l'information et la mise en œuvre de leur reclassement. À titre d'exemple, un simulateur disponible en ligne a permis à chaque salarié concerné de réaliser l'estimation des aides au départ auxquelles il pouvait prétendre, tandis que des ponts informatiques directs entre les sites internet des entreprises partenaires du Groupe et les sites impactés par le PSE ou le PREC permettaient l'actualisation en temps réel des offres d'emplois disponibles.

RECLASSEMENTS INTERNES : DES MOBILITÉS PLUS FLUIDES

Dans un contexte d'importantes suppressions d'emplois, le premier objectif du Groupe a été d'offrir aux salariés concernés la priorité d'accès aux opportunités de mobilité interne.

Pour faire connaître ces opportunités de postes, de nombreuses rencontres ont été organisées sur les sites du Groupe porteurs d'offres. En parallèle, plus de 330 ateliers de préparation, de conduite d'entretien et de rédaction de CV ont eu lieu afin d'optimiser la qualité des candidatures aux offres de postes tant internes qu'externes. Pour compléter cette démarche, les sites du Groupe ayant des postes à pourvoir sont venus sur les sites les plus concernés par la restructuration pour présenter leurs offres de postes ainsi que leur région et leurs conditions de vie et de travail. Cette animation a permis de rendre plus concrète la perspective de la mobilité interne pour de nombreux salariés. À Rennes, par exemple, dix journées de ce type ont eu lieu au cours de l'année 2013.

Pour faire de ces mobilités internes une réussite, le Groupe a également poursuivi la mise en œuvre du dispositif « Top Compétences » de reconversion vers les métiers d'avenir ou « en tension », par exemple le digital ou l'électricité-électronique. Après avoir identifié, en relation avec l'ensemble des directions, les besoins de formation des salariés en reconversion et les pré-requis des postes à pourvoir, l'Université Groupe a coordonné les travaux de conception, d'achat et de mise en œuvre de formations adaptées. En 2013, ce sont près de 920 mobilités professionnelles et reconversions qui ont été réalisées grâce à « Top Compétences », accompagnées par un programme de 43 000 heures de formation au total, soit 47 heures en moyenne par personne.

Le résultat de ces actions combinées est visible dans la fluidification et l'accélération des mobilités tant fonctionnelles que géographiques. Ainsi, de janvier à fin décembre 2013, près de 2 400 mobilités géographiques intersites avaient été réalisées en France (dont la moitié environ provenant de périmètres impactés par la restructuration), soit l'équivalent de l'ensemble des mobilités réalisées en 2012.

RECLASSEMENTS EXTERNES : L'INNOVATION AU SERVICE DE LA RÉUSSITE

Afin d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins de reclassement suscités par sa restructuration, en particulier sur les sites concernés par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (Aulnay-sous-Bois et Rennes), le Groupe a enrichi les solutions existantes de reclassement (projet professionnel, projet personnel, création ou reprise d'entreprise, congé de reclassement, départ volontaire en retraite) par d'importantes innovations en matière d'emploi :

- > un congé de transition professionnelle : élaboré pour les salariés volontaires pour un reclassement au sein de grandes entreprises

partenaires, via un dispositif de formation adapté. À Aulnay-sous-Bois, les entreprises partenaires (RATP, SNCF, Aéroports de Paris) ont proposé des postes éligibles au reclassement, après analyse de leurs besoins et des compétences disponibles au sein du Groupe. Elles ont sélectionné leurs futures recrues parmi les salariés volontaires, qui ont reçu une promesse d'embauche conditionnée au succès du cursus de formation dans lequel ils étaient engagés. Ce cursus de 1 à 3 mois, piloté par l'AFPA, s'est déroulé au sein du Centre de Transition Professionnelle implanté sur le site. Cette démarche novatrice a permis une cinquantaine de recrutements en 2013 ;

- ▶ un congé de réindustrialisation a permis d'orienter d'autres salariés volontaires vers des entreprises qui ont choisi de s'installer sur des sites du Groupe, pour compenser la baisse d'activité industrielle de ces derniers, et qui se sont engagées à réserver des emplois aux salariés du Groupe. En cohérence avec l'objet même du congé, la grande majorité des recrutements s'effectuera à partir de 2014.

En dehors de ces dispositifs spécifiques, le Groupe a renforcé l'accompagnement individuel de ses salariés en situation de reclassement.

À cet égard, le dispositif EMA « Equipe Multi Activités », mis en place sur le site d'Aulnay-sous-Bois afin d'accompagner les salariés fragilisés vis-à-vis de l'emploi est proposé en particulier aux personnes reconnues handicapées. Cette démarche combine un accompagnement personnalisé de longue durée par un cabinet spécialisé, (jusqu'à deux ans à compter de l'adhésion au dispositif), centré sur la recherche d'emplois et de missions compatibles avec les qualifications et aptitudes de chaque salarié concerné, avec un niveau supérieur d'indemnisation. À fin 2013, 80 personnes se sont engagées dans ce processus.

Autre initiative mise en œuvre à Aulnay : l'association PlaNet Finance a été intégrée au dispositif de reclassement, avec la présence à temps plein dans l'usine d'un conseiller réalisant un accompagnement de porteurs de projet de création d'activité. L'expertise de PlaNet Finance dans les quartiers auprès de micro-entrepreneurs a favorisé la création de 34 entreprises par d'anciens salariés du site en situation de reconversion professionnelle.

Enfin, le Groupe a développé de manière très significative la mise en relation de ses salariés avec des entreprises créatrices d'emploi. En effet, outre l'affichage des offres des partenaires dans les PMP et les EMDP, et leur mise en ligne sur les sites internet dédiés, près de 100 forums

emplois et job datings ont été organisés sur les sites du Groupe, selon des modalités différentes : soit des événements multi-entreprises, offrant une grande visibilité interne et concentrant en un même lieu de nombreuses offres d'emplois et équipes de recrutement, soit des événements mono-entreprise (« un jour, une entreprise ») permettant au partenaire de disposer de tout le temps et l'espace nécessaire pour présenter à un public venu spécifiquement pour le rencontrer son activité et ses postes à pourvoir.

En sus des forums réunissant des entreprises situées à proximité de ses propres sites, le Groupe a pris l'initiative de promouvoir auprès de ses salariés la mobilité géographique dans des régions dynamiques où le Groupe n'est pas ou peu présent : ainsi en novembre 2013 un forum « Travailler en Midi-Pyrénées » a réuni plus de 400 collaborateurs autour des plus grandes sociétés de la région (Airbus, Thalès, Safran, etc.), de l'agence de développement économique de Midi-Pyrénées et des acteurs publics de l'emploi.

Enfin le Groupe a organisé des événements particuliers pour permettre aux collaborateurs intéressés de mieux découvrir certains types de reclassements ou secteurs d'activité : en juin 2013, plus de 150 salariés du Groupe ont ainsi découvert les métiers et les entreprises de l'aéronautique en visitant « l'avion des Métiers » et en rencontrant des recruteurs au Salon du Bourget à l'occasion d'une journée spéciale organisée par le Groupe avec la Plateforme Automobile. En septembre, ce sont plus de 500 collaborateurs qui ont participé à un vidéo-chat organisé en interne pour permettre à d'anciens salariés, notamment créateurs d'entreprises, de partager leur expérience du reclassement, leurs difficultés et leurs succès.

S'agissant d'Aulnay, le bilan définitif de ce plan ne pourra être établi qu'au terme de la période de reclassement qui s'achèvera à l'été 2014. En début d'année, sur 3 000 salariés, 240 personnes n'avaient pas encore identifié de solution. Conformément à l'accord signé par les organisations syndicales, il leur sera proposé deux offres de reclassement internes au Groupe, et, en cas de refus un congé de reclassement d'une durée de neuf mois. S'agissant de Rennes, 100 % des salariés concernés sont reclassés et aucun licenciement contraint n'a été nécessaire.

Au global, la démarche de gestion responsable de l'emploi que le Groupe a développé en 2013 se traduit à fin décembre par l'engagement de 7 600 reclassements professionnels.

17.1.1. UNE NOUVELLE APPROCHE NÉGOCIÉE DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI

L'anticipation des transformations par la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) est un enjeu majeur pour le Groupe.

Les questions relatives à la GPEC ont donc été au cœur de l'élaboration du « Nouveau Contrat Social ». Leur prise en compte dans une logique de sécurisation professionnelle se concrétise par un dispositif d'anticipation concertée des transformations, la mise en œuvre progressive des mesures d'adaptation nécessaires, et un fort engagement en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors.

L'ANTICIPATION CONCERTÉE DES TRANSFORMATIONS

Dans le cadre du « Nouveau Contrat Social », le Groupe et ses partenaires sociaux ont convenu de renforcer le rôle de l'Observatoire des Métiers et des Compétences (périmètre France). Instance paritaire chargée d'établir et

de partager une vision prospective des métiers présents dans l'automobile, de qualifier et chiffrer pour chacun d'entre eux les tendances des besoins de l'entreprise en termes d'emplois, l'Observatoire des Métiers et des Compétences se réunit au moins deux fois par an en central, et au moins trois fois en local. La présentation des tendances de l'emploi par métier est également assortie de plans d'action visant à garantir l'équilibre entre les besoins de l'entreprise et ses ressources. L'Observatoire donne lieu à une communication collective et individuelle des résultats, de façon à ce que chaque salarié connaisse précisément la situation du métier et de la fonction auxquels il est rattaché.

L'Observatoire des Métiers et des Compétences s'appuie sur l'architecture des 20 filières et 114 métiers du Groupe (voir §17.1.3). La professionnalisation constante de cette animation de l'emploi par filière et métier fiabilise l'ensemble des diagnostics partagés lors de l'Observatoire des Métiers et des Compétences : elle est donc un atout considérable pour la bonne réalisation de la GPEC.

LES DISPOSITIFS D'ADAPTATION DES RESSOURCES AUX BESOINS DE L'ENTREPRISE

La volonté d'apporter une réponse adaptée à chaque situation d'écart entre besoin et ressources et de sécuriser les parcours professionnels définit la politique de GPEC et inspire ses différentes étapes.

En France comme dans les autres pays, la première étape consiste à organiser la gestion prévisionnelle des emplois autour de la gestion individuelle renforcée, de la promotion prioritaire de la mobilité interne, et, le cas échéant, de la mise en œuvre de mobilités externes sécurisées. Des mesures d'aménagement du temps de travail sont également recherchées.

Au-delà de cette première étape, des dispositifs d'adéquation des emplois et des compétences qui conjuguent la mise en œuvre des mobilités internes avec une offre d'emploi externe renforcée peuvent être déployés.

UN ENGAGEMENT FORT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DES SENIORS

Soucieux de proposer des solutions innovantes pour le maintien dans l'emploi des seniors et conscient de l'importance de son rôle dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, le Groupe a souhaité prendre des engagements forts dans le « Nouveau Contrat Social » au travers du « Contrat de Génération » : pour chaque senior maintenu dans l'emploi, un jeune sera intégré à l'entreprise entre 2014 et 2016, en particulier via les contrats d'alternance (d'apprentissage).

S'agissant des salariés seniors, le Groupe a élaboré un Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences (DAEC) permettant de combiner le maintien dans l'emploi et la préparation progressive à la retraite en France. Ce dispositif s'adresse aux salariés situés à deux ans d'un départ à la retraite, voire à trois ans de celle-ci lorsqu'ils ont connu pendant leur carrière une situation durable de pénibilité. Il permet de combiner successivement et à parité pendant la durée courant jusqu'à la retraite, une période de travail à temps partiel à 50 %, puis une période de dispense totale d'activité. Cette période peut être mise à profit notamment pour le tutorat de jeunes, des missions externes de soutien aux PME, etc. La rémunération sur l'ensemble de la période est égale à 70 % du salaire à temps plein, avec une rémunération minimale, supérieure aux minima légaux et conventionnels, de 1 800 euros brut mensuel. Ces dispositions garantissent au salarié concerné le maintien de son contrat de travail jusqu'à liquidation de sa retraite, tout en lui permettant de réduire progressivement son activité. Elles pourraient concerner jusqu'à 3 500 personnes en France au cours des années 2014 à 2016.

En parallèle, le Groupe s'engage à recruter, en alternance, un nombre équivalent de jeunes. Le vecteur prioritaire de ces recrutements est le contrat d'apprentissage qui permet de combiner efficacement la préparation d'un diplôme ou d'un titre avec la formation au sein de l'entreprise. En complément, des contrats de Volontariat International en Entreprise (VIE), des Contrats de Professionnalisation, mais aussi des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) seront conclus pour répondre aux besoins du Groupe et aux prérequis des cursus suivis par les jeunes. Les recrutements ciblés que le Groupe sera amené à réaliser en CDI se feront prioritairement parmi des alternants ou anciens alternants.

UN ENGAGEMENT POUR LA RÉINDUSTRIALISATION

Le Groupe est attentif aux territoires sur lesquels ses établissements sont implantés. De nombreux contacts sont maintenus depuis de nombreuses années avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, scolaires et universitaires. Ils permettent de privilégier les ressources et le développement local. Le Groupe manifeste un engagement particulier en faveur de la filière automobile, notamment au travers de quatre Délégués Régionaux nommés pour contribuer

concrètement à la consolidation de la filière automobile française dans les régions (§ 4.1.2.).

Dans ses bassins d'implantation les plus anciens, le Groupe est particulièrement vigilant aux impacts des transformations industrielles qu'il met en œuvre. Une structure est en place au sein de la Direction Industrielle pour identifier des projets de ré industrialisation. Dès 2012 cette structure a recherché comment utiliser et valoriser les surfaces sous-utilisées ou libérées. Elle a permis la création d'emplois correspondant aux compétences des salariés de l'entreprise. À la fin de l'année 2013 le portefeuille d'activités susceptibles de s'implanter sur le site d'Aulnay-sous-Bois représentait 1 300 emplois dont 1 000 créations nettes. À Rennes, six projets étaient validés fin 2013, représentant la création de 238 emplois.

Le Groupe affirme ainsi une volonté en faveur de la vocation industrielle des sites sur lesquels il opère et son engagement pour sauvegarder les emplois et les compétences de la filière automobile, plus généralement des filières industrielles porteuses d'avenir.

FAURECIA : UNE ACTIVITÉ CONTRASTÉE EN FONCTION DES ZONES GÉOGRAPHIQUES ET DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE CIBLÉES

Faurecia a vu, en 2013, son niveau d'activité globale progresser sur la totalité des zones géographiques, à l'exception de l'Europe qui est restée stable.

Cette tendance s'est traduite dans l'évolution des effectifs inscrits qui ont continué à croître en 2013, passant de 80 825 à fin 2012 à 81 995 à fin 2013, soit une progression de 1,4 %.

Les dispositifs de redéploiement industriel ont concerné vingt-deux sites en 2013 et impacté 1 823 emplois dans douze pays, principalement en Europe, mais également au Canada, Brésil et États-Unis.

Dans ce contexte, l'Europe a vu ses effectifs inscrits légèrement décroître de 0,9 %, baisse principalement liée aux restructurations engagées dans les pays d'Europe de l'Ouest.

En Amérique du Nord, après une forte progression en 2012 liée à l'acquisition de l'usine de Saline (Michigan) et à la progression du Groupe sur ce marché, les effectifs inscrits sont globalement restés stables.

En Amérique du Sud, la croissance des effectifs inscrits s'est poursuivie de manière significative avec une progression globale de 5,8 % confirmant le développement de Faurecia dans cette zone géographique.

Enfin, Faurecia a poursuivi sa croissance en Asie où les effectifs inscrits ont crû de 21,3 %, consolidant ainsi tout le potentiel de développement de ce marché et la bonne dynamique commerciale acquise avec les constructeurs implantés dans cette zone.

ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES AUX BESOINS CHEZ FAURECIA

Au cours des cinq dernières années, Faurecia s'est très fortement développé et son effectif atteint plus de 97 000 personnes dont 15 000 ingénieurs et cadres. En 2013, le groupe a recruté 2 063 ingénieurs et cadres contre 2 566 en 2012. Les renforcements ont été principalement effectués dans les zones de croissance que sont la Chine (390), les États-Unis (459), le Mexique (263), mais également en Inde (94) et en Russie (64). Les recrutements se sont poursuivis à un rythme moins soutenu en France (158) et en Allemagne (129). 50 % des recrutements ont été réalisés en production, 25 % dans les fonctions ventes, Recherche et Développement et programmes, et 25 % dans les fonctions supports. Les jeunes diplômés représentent 17,2 % des recrutements dont 40 % sont issus des panels d'écoles cibles mis en place dans les neuf principaux pays. En 2013, le nombre de contrats de Volontariat International en Entreprise (VIE) a

continué à croître avec 167 contrats signés, contre 133 en 2012. Il est à noter que 57 % des jeunes ingénieurs et cadres ayant terminé leur mission de VIE au cours de l'année 2013 sont restés chez Faurecia à l'issue de cette période. L'Allemagne reste le pays dans lequel le groupe recrute le plus de VIE suivi par les États-Unis et les pays d'Europe centrale. Afin d'assurer une meilleure visibilité de sa marque employeur, Faurecia a revu son site carrière et a développé une présence active sur les différents réseaux

sociaux. Malgré un flux de recrutement important, le taux de postes pourvus en interne s'établit au global à 53,2 % en 2013, contre 47 % en 2012. Il est nettement plus élevé au niveau des postes d'encadrement supérieur (72 %). Ces résultats ont été atteints grâce à la mise en œuvre de solides plans de succession et de développement, issus des revues de personnel effectuées au moins une fois par an à tous les niveaux de l'entreprise (Sites, Divisions, Business Groups, Groupe).

INDICATEURS

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD SUR TROIS ANS PAR DIVISION G.1A

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	2011	2012	2013
Automobile	122 879	117 374	108 895
<i>Dont PCA France</i>	<i>70 423</i>	<i>66 804</i>	<i>61 265</i>
Banque PSA Finance	2 679	2 669	2 801
Faurecia	72 030	80 825	81 995
Autres activités	1 178	3 419	3 194
TOTAL	198 766	204 287	196 885

Entre 2012 et 2013, l'effectif CDI et CDD du Groupe a diminué de 7 402 salariés.

Les abréviations CDI et CDD signifient respectivement « contrat de travail à durée indéterminée » et « contrat de travail à durée déterminée ».

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD SUR TROIS ANS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE G.1D

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	2013	69 588	27 376	11 931	108 895
	2012	76 136	28 596	12 642	117 374
	2011	81 324	28 822	12 733	122 879
<i>Dont PCA France</i>	<i>2013</i>	<i>61 265</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>61 265</i>
	<i>2012</i>	<i>66 804</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>66 804</i>
	<i>2011</i>	<i>70 423</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>70 423</i>
BPF	2013	824	1 679	298	2 801
	2012	829	1 719	121	2 669
	2011	824	1 687	168	2 679
Faurecia	2013	12 635	33 521	35 839	81 995
	2012	13 136	33 271	34 418	80 825
	2011	12 557	31 331	28 142	72 030
Autres activités	2013	3 156	38	0	3 194
	2012	3 378	41	0	3 419
	2011	1 136	42	0	1 178
TOTAL	2013	86 203	62 614	48 068	196 885
	2012	93 479	63 627	47 181	204 287
	2011	95 841	61 882	41 043	198 766

Au 31 décembre 2013, le Groupe comptait 196 885 salariés dans le Groupe dont 185 146 en CDI (94 % de l'effectif).

56 % des effectifs travaillant aujourd'hui hors de France (32 % en Europe et 24 % hors Europe). Ces évolutions traduisent l'internationalisation des activités du Groupe.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total
Automobile	59 533	28 113	21 249	108 895
Dont PCA France	34 572	12 388	14 305	61 265
BPF	0	1 958	843	2 801
Faurecia	54 196	12 047	15 752	81 995
Autres activités	2 085	587	522	3 194
TOTAL	115 814	42 705	38 366	196 885

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE G.1D

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	France			Europe hors France			Hors Europe			Total		
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres
Automobile	37 570	17 003	15 015	15 514	8 013	3 849	6 449	3 097	2 385	59 533	28 113	21 249
Dont PCA France	34 572	12 388	14 305	0	0	0	0	0	0	34 572	12 388	14 305
BPF	0	486	338	0	1 284	395	0	188	110	0	1 958	843
Faurecia	6 977	2 342	3 316	23 118	5 573	4 830	24 101	4 132	7 606	54 196	12 047	15 752
Autres activités	2 085	554	517	0	33	5	0	0	0	2 085	587	522
TOTAL	46 632	20 385	19 186	38 632	14 903	9 079	30 550	7 417	10 101	115 814	42 705	38 366

- > Sont considérés dans la catégorie « Cadres » les ingénieurs et managers ayant une évaluation de poste équivalente aux cadres en France.
- > Sont considérés dans la catégorie « TAM » les Techniciens et Agents de Maîtrise.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS HOMMES - FEMMES INSCRITS EN CDI ET CDD PAR DIVISION G.1B

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	France		Europe hors France		Hors Europe		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Automobile	12 109	57 479	6 256	21 120	1 848	10 083	20 213	88 682
Dont PCA France	10 800	50 465	0	0	0	0	10 800	50 465
BPF	486	338	857	822	143	155	1 486	1 315
Faurecia	2 912	9 723	8 797	24 724	10 271	25 568	21 980	60 015
Autres activités	485	2 671	13	25	0	0	498	2 696
TOTAL	15 992	70 211	15 923	46 691	12 262	35 806	44 177	152 708

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE G.1C G.15

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	< 30 ans		30/39 ans		40/49 ans		≥ 50 ans		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Automobile	2 817	10 194	6 836	26 407	5 585	26 403	4 975	25 678	20 213	88 682
Dont PCA France	802	2 871	2 989	13 231	3 343	17 111	3 666	17 252	10 800	50 465
BPF	329	174	516	409	358	404	283	328	1 486	1 315
Faurecia	6 376	17 742	6 972	17 799	5 381	14 647	3 251	9 827	21 980	60 015
Autres activités	42	144	100	404	181	1 429	175	719	498	2 696
TOTAL	9 564	28 254	14 424	45 019	11 505	42 883	8 684	36 552	44 177	152 708

LES DÉPARTS G.2B

RÉPARTITION DES DÉPARTS CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

Automobile	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	660	1 281	1 595	3 536
<i>Dont PCA France</i>	<i>394</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>394</i>
Licenciements individuels	697	458	126	1 281
<i>Dont PCA France</i>	<i>478</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>478</i>
Ruptures de contrat pour motif économique	3 400	277	1	3 678
<i>Dont PCA France</i>	<i>2 945</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 945</i>
Autres départs : retraites, décès, etc.	1 367	623	54	2 044
<i>Dont PCA France</i>	<i>1 070</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 070</i>
TOTAL	6 124	2 639	1 776	10 539
Taux de départ Automobile	8,9 %	10,8 %	15,2 %	10,1 %
<i>Dont Taux de départ PCA</i>	<i>8,1 %</i>	<i>0 %</i>	<i>0 %</i>	<i>8,1 %</i>

BPF	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	18	77	26	121
Licenciements individuels	6	23	2	31
Ruptures de contrat pour motif économique	1	3	0	4
Autres départs : retraites, décès, etc.	17	25	1	43
TOTAL	42	128	29	199
Taux de départ	5,4 %	8,4 %	9,8 %	7,7 %

Faurecia	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	152	1 756	2 772	4 680
Licenciements individuels	352	1 037	3 841	5 230
Ruptures de contrat pour motif économique	84	927	326	1 337
Autres départs : retraites, décès, etc.	123	170	94	387
TOTAL	711	3 890	7 033	11 634
Taux de départ	5,9 %	12,7 %	21,6 %	15,5 %

Autres activités	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	46	2	0	48
Licenciements individuels	31	1	0	32
Ruptures de contrat pour motif économique	142	0	0	142
Autres départs : retraites, décès, etc.	44	0	0	44
TOTAL	263	3	0	266
Taux de départ	8,8 %	8,1 %	0 %	8,8 %

En 2013, le Groupe comptabilise 22 638 départs. Il en résulte un taux de départ de 12,2 %.

Le taux de départ est calculé en rapportant l'ensemble des départs CDI de l'année (les démissions, les départs pour motif économique, les licenciements individuels et les autres départs : retraites, décès, etc.) à l'effectif total CDI du Groupe au 31 décembre 2013.

RECRUTEMENTS **G.2A**

RECRUTEMENTS EN CDI (INCLUT LES PASSAGES DE CDD EN CDI)

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	2013	534	1 269	1 007	2 810
	2012	1 139	3 705	1 234	6 078
	2011	4 739	2 050	2 087	8 876
Dont PCA France	2013	64	0	0	64
	2012	552	0	0	552
	2011	ND	ND	ND	ND
BPF	2013	11	100	202	313
	2012	48	104	21	173
	2011	60	167	43	270
Faurecia	2013	201	4 459	9 937	14 597
	2012	1 328	4 561	11 220	17 109
	2011	490	3 198	9 369	13 057
Autres activités	2013	3	0	0	3
	2012	17	4	0	21
	2011	38	5	0	43
TOTAL	2013	749	5 828	11 146	17 723
	2012	2 532	8 374	12 475	23 381
	2011	5 327	5 420	11 499	22 246

En 2013, le Groupe a recruté 17 723 salariés. 82 % de ces recrutements concernent Faurecia.

96 % de ces recrutements concernent les activités du Groupe à l'international.

RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS EN CDI PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	France			Europe hors France			Hors Europe			Total		
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Ouvriers et employés	TAM	Cadres
Automobile	238	251	45	729	415	125	630	306	71	1 597	972	241
Dont PCA France	19	11	34	0	0	0	0	0	0	19	11	34
BPF	1	9	1	27	59	14	0	168	34	28	236	49
Faurecia	23	20	158	3 476	573	410	7 553	889	1 495	11 052	1 482	2 063
Autres activités	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	262	280	207	4 232	1 047	549	8 183	1 363	1 600	12 677	2 690	2 356

72 % des recrutements en CDI ont concerné des ouvriers et employés, 15 % des TAM et 13 % des cadres.

Le taux d'embauche en contrat à durée indéterminée (rapport recrutement CDI/effectif total en CDI) atteint 9,6 % en 2013.

Le taux d'embauche est calculé en rapportant l'ensemble des embauches CDI de l'année à l'effectif total CDI du Groupe au 31 décembre de l'année.

RECRUTEMENTS EN CDD

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	461	2 426	80	2 967
<i>Dont PCA France</i>	<i>391</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>391</i>
BPF	63	80	3	146
Faurecia	438	3 448	4 849	8 735
Autres activités	1	1	0	2
TOTAL	963	5 955	4 932	11 850

17.1.2. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL **G.4**

Dans tous les pays, le Groupe pratique des durées de travail toujours inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles.

DES MESURES POUR PRÉSERVER L'EMPLOI

Le recours à l'activité partielle constitue une mesure alternative au chômage et aux licenciements pour motif économique. En 2013, il a été un levier important de maintien dans l'emploi pour le Groupe dans un contexte de récession du marché automobile en Europe, tout en développant les

compétences des salariés et ainsi préserver l'avenir. Ce mode d'adéquation des ressources, qui préserve l'emploi, a été appliqué dans les différents pays européens dont la France.

Des conventions APLD (Activité Partielle de Longue Durée) ont été signées avec l'État afin de maintenir une rémunération garantie du salaire brut durant les jours chômés jusqu'en juin 2013, date à laquelle le régime de la Loi de sécurisation de l'emploi a été appliqué.

HEURES DE CHÔMAGE PARTIEL

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		Total
Automobile	2013	5 734 951
	2012	7 093 162
	2011	2 656 547
<i>Dont PCA France</i>	<i>2013</i>	<i>4 411 327</i>
	<i>2012</i>	<i>5 313 938</i>
	<i>2011</i>	<i>ND</i>
BPF	2013	0
	2012	208
	2011	0
Faurecia	2013	1 455 766
	2012	1 328 034
	2011	ND
Autres activités	2013	0
	2012	15 279
	2011	0
TOTAL	2013	7 190 717
	2012	8 436 683
	2011	ND

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	2013	297 386	751 877	1 036 474	2 085 737
	2012	368 951	697 341	588 819	1 655 111
	2011	691 586	689 844	1 070 666	2 452 096
Dont PCA France	2013	295 818	0	0	295 818
	2012	262 978	0	0	262 978
	2011	ND	ND	ND	ND
BPF	2013	13 716	16 717	1 012	31 445
	2012	19 230	36 143	0	55 373
	2011	19 415	37 455	27	56 897
Faurecia	2013	217 253	1 991 106	7 896 369	10 104 728
	2012	144 366	1 809 622	7 618 538	9 572 526
	2011	ND	ND	ND	ND
Autres activités	2013	13 260	0	0	13 260
	2012	12 176	0	0	12 176
	2011	10 643	0	0	10 643
TOTAL	2013	541 615	2 759 700	8 933 855	12 235 170
	2012	544 723	2 543 106	8 207 357	11 295 186
	2011	ND	ND	ND	ND

Le temps de travail s'apprécie dans un cadre de modulation annuelle ou pluriannuelle.

La variation des heures supplémentaires de la division Automobile est liée auxancements des nouveaux véhicules principalement en Amérique latine.

L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

La bonne conciliation vie personnelle/vie professionnelle est un facteur de performance et de prévention du stress au travail. C'est pourquoi le Groupe s'attache à proposer aux salariés des formules d'aménagements individualisés, comme notamment l'acceptation des demandes de passage à temps partiel ou encore le télétravail lorsque l'organisation du travail le permet.

SALARIÉS À TEMPS PLEIN

Dans tous les pays, le Groupe pratique des durées de travail toujours inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles.

SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Un salarié à temps partiel est un salarié dont la durée normale de travail, calculée sur une base hebdomadaire ou en moyenne sur une période d'emploi pouvant aller jusqu'à un an, est inférieure à celle d'un travailleur à temps plein comparable.

Chaque fois que cela est possible, l'entreprise répond favorablement aux demandes des salariés souhaitant travailler à temps partiel. Ces aménagements individualisés s'effectuent en conciliant les souhaits des salariés et le bon fonctionnement des services.

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD À TEMPS PARTIEL

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	2013	2 230	6 696	2	8 928
	2012	2 293	6 966	6	9 265
	2011	2 180	2 800	18	4 998
Dont PCA France	2013	2 082	0	0	2 082
	2012	2 135	0	0	2 135
	2011	ND	ND	ND	ND
BPF	2013	55	296	0	351
	2012	45	309	0	354
	2011	44	302	0	346
Faurecia	2013	614	938	0	1 552
	2012	1 208	1 596	0	2 804
	2011	ND	ND	ND	ND
Autres activités	2013	80	5	0	85
	2012	104	5	0	109
	2011	66	5	0	71
TOTAL	2013	2 979	7 935	2	10 916
	2012	3 650	8 876	6	12 532
	2011	ND	ND	ND	ND

Au 31 décembre 2013, le Groupe comptait 10 916 salariés travaillant à temps partiel dans le monde (dont 5 106 à mi-temps), répartis entre 44 % de femmes et 56 % d'hommes.

CONGÉS MATERNITÉ, PATERNITÉ ET PARENTAUX

Les congés maternité et congés paternité sont comptabilisés en fonction des législations locales et respectent, dans chaque pays, les durées légales.

On entend par congés parentaux la possibilité qu'ont les salariés, dans certains pays, de s'absenter dans les années suivant la naissance, pour l'éducation de leurs enfants.

NOMBRE DE SALARIÉS EN CONGÉS MATERNITÉ, PATERNITÉ ET PARENTAUX PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	Congés maternité				Congés paternité				Congés parentaux			
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total
Automobile	441	343	295	1 079	1 804	517	481	2 802	240	181	131	552
Dont PCA France	203	112	223	538	1 050	305	396	1 751	185	49	95	329
BPF	0	82	19	101	0	16	11	27	0	74	12	86
Faurecia	690	181	211	1 082	838	180	311	1 329	306	114	100	520
Autres activités	1	2	10	13	34	10	7	51	3	1	0	4
TOTAL	1 132	608	535	2 275	2 676	723	810	4 209	549	370	243	1 162

En 2013, on compte 2 275 congés maternité, 4 209 congés paternité et 1 162 congés parentaux.

ABSENTÉISME ET SES MOTIFS ^{G.5}

Au total, on compte 11 846 712 heures d'absences rémunérées hors congés, dont 9 352 452 heures d'absences maladies, 795 047 heures d'absences maternité, 437 708 heures d'absences liées aux accidents et 1 261 505 heures pour divers motifs.

En 2013, sur 365 millions d'heures travaillées, l'absentéisme maladie s'établit autour de 2,4 %.

HEURES D'ABSENCES RÉMUNÉRÉES HORS CONGÉS

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France		Europe hors France		Hors Europe		Total	
		Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences
Automobile	2013	3 923 779	738 208	1 243 554	867 931	783 307	161 205	5 950 640	1 767 344
	2012	3 757 531	1 350 693	1 359 880	598 152	526 339	207 497	5 643 750	2 156 342
	2011	3 542 970	551 324	1 360 849	683 650	976 272	835 882	5 880 091	2 070 857
Dont PCA France	2013	2 889 232	350 571	0	0	0	0	2 889 232	350 571
	2012	2 806 074	1 126 492	0	0	0	0	2 806 074	1 126 492
	2011	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
BPF	2013	15 818	10 451	80 632	51 636	1 367	2 938	97 817	65 025
	2012	15 601	6 227	73 733	72 790	1 211	2 124	90 545	81 141
	2011	24 003	7 606	72 053	55 855	246	2 039	96 302	65 499
Faurecia	2013	628 025	41 837	1 791 819	190 635	722 213	412 781	3 142 057	645 253
	2012	583 963	41 546	1 658 180	145 804	568 350	452 004	2 810 493	639 354
	2011	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Autres activités	2013	159 472	15 170	2 464	1 468	0	0	161 936	16 638
	2012	133 658	17 065	1 696	816	0	0	135 354	17 881
	2011	60 482	5 649	1 978	308	0	0	62 460	5 957
TOTAL	2013	4 727 096	805 667	3 118 469	1 111 670	1 506 887	576 924	9 352 452	2 494 261
	2012	4 490 753	1 415 531	3 093 489	817 562	1 095 900	661 625	8 680 142	2 894 718
	2011	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

17.1.3. DÉVELOPPER LE GÉNIE AUTOMOBILE DE PSA PEUGEOT CITROËN : LA GESTION PAR FILIÈRES ET MÉTIERS

Dans une optique de moyen et de long terme, la démarche filières métiers développée par le Groupe est un des axes forts de la politique de développement des ressources humaines du Groupe. Elle vise à identifier les trajectoires qui conduisent les salariés, aujourd'hui en poste, aux emplois de demain.

Ensemble de compétences communes à différents métiers, une filière regroupe des métiers participant à une même finalité professionnelle. Au nombre de 20, les filières dessinent ainsi une cartographie des 114 métiers du Groupe. De là, sont déclinés les programmes de développement des compétences, les modalités d'acquisition des compétences, les parcours professionnels qualifiants et leurs passerelles entre métiers et filières, la mobilité, les orientations sur l'expertise.

Pour garantir l'excellence des compétences tous les cursus de formation métier sont labellisés par l'Université PSA suivant un audit structuré.

La filière aide, d'une part, les salariés à mieux s'orienter et à préparer leur mobilité, et d'autre part, leurs managers à les accompagner dans cette démarche. Elle permet au Groupe d'anticiper les évolutions stratégiques des métiers, d'identifier les compétences futures et donc de préparer les transitions en minimisant les ruptures ou les difficultés.

Les filières et métiers ainsi cultivés au sein du Groupe font la démonstration de la capacité du Groupe à préserver et développer son génie automobile.

17.2. > DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES

La globalisation du Groupe s'accompagne d'un développement accru des talents et des compétences, dans toute leur diversité, avec des équipes et des managers toujours plus internationaux et des processus RH toujours plus décentralisés.

Le Groupe s'est structuré en 20 filières et 114 métiers, transversaux aux organisations, fondés sur les compétences, les outils et les processus communs et résolument internationaux. Cette organisation par filières et métiers apporte des réponses aux besoins des collaborateurs, des managers et des directions en matière de développement des compétences et d'évolution de carrière.

La politique de Développement des Ressources Humaines, renouvelée en juin 2010 et mise en œuvre à l'échelle mondiale, vise à :

- > favoriser le développement professionnel de tous les collaborateurs et rendre les managers responsables du développement de leurs équipes ;

- > renforcer la compétitivité et accompagner l'internationalisation du Groupe en fidélisant et attirant les meilleurs talents ;
- > mettre à disposition des salariés des formations professionnelles les amenant au meilleur niveau de compétences ;
- > accompagner les salariés dans les transformations.

Cette politique s'articule autour de sept principes et 10 dispositifs.

Ces dispositifs sont standardisés, outillés et font l'objet d'une évaluation régulière au sein de la communauté RH au travers d'une feuille de route décrivant les étapes de maturité. Ces dispositifs sont : le projet professionnel, le développement des compétences managériales, l'accompagnement des collaborateurs, le système d'entretien individuel, le parcours qualifiant, l'offre de formation, la labellisation des formations, la mobilité interne, le vivier de compétences et le plan de remplacement, le plan emploi Groupe.

La politique de Développement des ressources humaines

1. Chaque salarié du Groupe est acteur de son développement professionnel
2. Chaque manager est responsable du développement de son équipe
3. Tout salarié bénéficie d'un entretien individuel annuel
4. Les filières professionnelles, à travers les métiers qui les composent, définissent des parcours de carrière
5. La formation est un investissement majeur pour l'entreprise et pour chacun de ses salariés
6. La mobilité professionnelle permet, aux salariés qui le souhaitent, d'enrichir leur parcours de carrière et de développer leurs compétences
7. Le Groupe met en œuvre une gestion responsable de l'emploi

17.2.1. ENGAGEMENT ET MOTIVATION DES SALARIÉS

Le Groupe a lancé, en septembre 2013, « Team Connect » une enquête de perception interne destinée à mesurer de manière approfondie l'engagement des collaborateurs afin de progresser grâce à des plans d'action concrets et ciblés. L'engagement individuel et collectif des collaborateurs est perçu comme un levier clé pour relever les défis et atteindre les objectifs du Groupe.

L'enquête a été déployée hors France (hors JV) et sur l'ensemble du périmètre Banque PSA Finance (y compris la France) auprès de l'ensemble des collaborateurs (ouvriers, TAM, Cadres). Au total, plus de 40 000 salariés dans 34 pays ont eu la possibilité de donner leur avis sur le Groupe, ses forces, ses faiblesses et points de progrès, soit on-line soit via un questionnaire papier (usines, retail, etc.). C'est la première fois que le Groupe se dote d'une méthodologie commune pour l'ensemble de ses secteurs d'activité ou des sites/pays où il est présent.

L'enquête, disponible en 20 langues, est constituée de 67 questions qui abordent les notions de motivation et de contexte, permettant d'évaluer le niveau d'engagement et d'analyser la perception des salariés sur 14 dimensions.

Le taux de participation a atteint 78 % des collaborateurs destinataires de l'enquête. Les résultats ont été restitués aux managers concernés en décembre 2013 à l'issue d'une restitution auprès des membres du Comité de Direction Générale. Environ 700 managers ont reçu un rapport de résultats correspondant à la situation de leur équipe. Un minimum de 20 répondants est nécessaire pour permettre la production d'un rapport et garantir la confidentialité des réponses. Les résultats ont ensuite été présentés aux équipes par les managers, qui élaborent et mettent en place avec elles des plans de progrès adaptés et concrets pour progresser dès 2014 sur l'ensemble des dimensions relatives à l'engagement et la motivation des salariés.

17.2.2. MAINTENIR ET ATTIRER LES TALENTS

Attirer et recruter les talents dont le Groupe a besoin est un véritable enjeu stratégique, malgré un contexte de recrutement ralenti en 2013, avec notamment sur la France des besoins limités à des profils rares ou experts. La « Marque Employeur », identité du Groupe en tant qu'employeur, est un levier décisif pour accompagner ces recrutements et cultiver l'image du Groupe auprès des candidats et plus généralement des étudiants.

Pour le Groupe, développer sa « Marque Employeur » vise tant l'interne que l'externe : maintenir les compétences et en attirer de nouvelles.

En 2013, le Groupe a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux afin de créer une plus grande proximité avec ses cibles de recrutement (jeunes diplômés et étudiants). Cette démarche vise à accroître la visibilité du Groupe, à faire découvrir la diversité de ses métiers et permet de présenter les dispositifs d'accueil pour les jeunes (stage, apprentissage, Volontariat International en Entreprise) ainsi que les opportunités de carrière.

Des actions de proximité et d'échanges ont été privilégiées auprès des jeunes et du corps enseignant, en s'appuyant sur un réseau de « campus partners » particulièrement actifs et motivés. Elles se traduisent par la participation à des forums, l'organisation de visites de sites du Groupe, la participation à des enseignements au sein des écoles cibles partenaires, la réalisation de stages au sein de l'entreprise à destination d'enseignants.

Pour le Groupe, combattre les stéréotypes de genre et ouvrir l'entreprise à la diversité des candidats sont des actions à mener dès l'orientation scolaire des plus jeunes. En partenariat avec l'association « Elles bougent », et avec le concours d'un réseau interne de « marraines », le Groupe a renforcé ses actions de communication et d'accompagnement à destination des jeunes

filles intéressées par les métiers techniques. Par exemple, un concours a été organisé pour valoriser le meilleur projet autour du thème « Imaginer la voiture de 2050 ».

DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES AVEC LES MILIEUX ACADÉMIQUES

Pour attirer une grande diversité de talents, l'Université PSA s'associe avec des écoles reconnues à l'échelle internationale (écoles d'ingénieurs, de commerce, sciences humaines, etc.). C'est le concept d'« Université Étendue » qui repose sur des relations durables avec les milieux académiques et la mise en place de laboratoires partagés (programmes « StelLabs » notamment), de chaires d'enseignement et de recherche.

L'Université PSA est aujourd'hui partenaire de trente établissements dans le monde. Les partenariats académiques du Groupe sont ainsi déployés au Brésil (Universités de São Paulo et de Rio), en Chine (Universités de Pékin et de Shanghai) et aux États-Unis (GeorgiaTech d'Atlanta).

Face aux défis économiques, technologiques, environnementaux et sociétaux auxquels l'industrie automobile doit s'adapter en permanence, nos partenariats, notamment dans le domaine de la recherche sur les technologies de demain, sont les principaux leviers pour favoriser l'échange scientifique entre les enseignants-chercheurs, les ingénieurs du Groupe et les étudiants des trente écoles scientifiques ou de management des trois continents (Europe, Asie, Amérique). Ils bénéficient d'offres de stage ou préparent leurs diplômes et doctorats au sein des établissements ou laboratoires du Groupe.

17.2.3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF G.11A

La politique de développement des Ressources Humaines est mise en œuvre au travers des processus et outils suivants :

LA TALENT REVIEW

Visant le développement des talents, la sécurisation des plans de succession stratégiques et l'anticipation de la gestion individuelle de l'emploi, la *Talent Review* se déroule chaque année (mai à septembre) et implique les managers des 54 000 cadres et techniciens/agents de maîtrise du Groupe. Lors de cet exercice managérial annuel, sont passés en revue pour chaque collaborateur le pronostic de carrière et les hypothèses de mobilité.

Fort de son réseau mondial de 250 Human Resources Business Partner (HRBP), le Groupe déploie chaque année, au niveau mondial, le processus de Talent Review comme un exercice proactif de gestion individuelle de l'emploi, d'identification et de développement des talents.

DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT CIBLÉS AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ET DU LEADERSHIP

Depuis 2010, le Groupe déploie des outils de développement du leadership ciblés auprès de ses cadres dirigeants et supérieurs ainsi que des talents prometteurs, avec notamment un dispositif 360° autour d'un référentiel

de compétences comportementales, un programme de mentoring et de co-développement et la mise en œuvre d'un réseau de coachs internes. Ces outils de développement sont entièrement déployés en interne grâce à des « facilitateurs » formés spécifiquement à ces outils.

Le Développement 360° : depuis 2011, plus de 1 100 cadres dirigeants, cadres supérieurs et cadres ont pu bénéficier de ce dispositif. Construit autour du référentiel des compétences comportementales du Groupe (la vision stratégique, l'orientation résultat, la connaissance de l'environnement et du secteur d'activité, la conduite du changement, la coopération et l'influence, la conduite d'équipe, le développement des compétences, le comportement éthique).

En 2013, ce dispositif a été ouvert pour la première fois au-delà des cadres dirigeants et cadres supérieurs à des talents prometteurs et des cadres exerçant des responsabilités importantes.

Le but de ce programme est d'offrir un outil qui prépare, accompagne et soutient les managers dans leur carrière au travers d'un plan de développement personnel spécifique. Le bilan est qu'il permet de façon efficace et simple de monter en compétences et d'accompagner les managers dans leurs responsabilités. En outre, il permet le renforcement des valeurs d'entreprise d'engagement personnel, de transversalité et de création de valeur.

Le Mentoring : pour la première fois, un dispositif de mentoring unifié et standardisé a été déployé dans toutes les directions du Groupe. Pour sa première année d'application, 60 couples « mentees » et « mentors » ont été formés grâce au soutien de 17 « facilitateurs mentoring ». Des professionnels de la fonction RH ont, en effet, été formés au dispositif de

mentoring dans le but d'objectiver le besoin exprimé des « mentees », de constituer des couples « mentee - mentor » et de les accompagner tout au long de leur exercice de mentoring.

La méthodologie déployée part du besoin du « mentee » pour construire un processus de mentoring individualisé et efficace. En fonction de ce besoin et au travers d'un travail d'objectivation, le « mentee » est mis en contact avec le « mentor » qui l'accompagne dans ses questionnements professionnels grâce à son expérience vécue et un travail de réflexion sur ces expériences qui s'opère au moment du mentoring. Ainsi, ce processus est bénéfique à la fois pour le « mentee » et le « mentor » qui trouvent un développement et une fortification de leur posture professionnelle.

Le Co-Développement : 103 cadres du Groupe ont fait partie d'un atelier de co-développement en 2013, dont 53 cadres supérieurs et 31 Human Resources Business Partners (HRBP). Un atelier de co-développement est composé d'environ 8 participants et d'un coach spécialement formé, le plus souvent un coach interne. Un processus de co-développement s'étale sur environ 8 mois à raison d'une séance de co-développement de quatre heures par mois. Il met en œuvre des techniques de questionnement spécifiques et permet ainsi aux participants non seulement d'exposer une problématique professionnelle mais aussi et surtout d'apprendre des autres. Le bilan de ces ateliers de co-développement est tout à fait positif, notamment au travers de l'acquisition de nouvelles formes de travail collaboratif et coopératif.

Le réseau des coachs internes : le Groupe a fait le choix de s'appuyer fortement sur des professionnels internes pour le développement et l'accompagnement de ses cadres et talents. Depuis 2012, un réseau de 10 coachs internes a été créé. Ils consacrent une partie de leur temps de travail à cette activité. Grâce à ce dispositif unique, des ateliers de co-développement, des coachings individuels et d'équipe ont pu être réalisés. Réunis par une charte déontologique dédiée et un contrat tripartite entre la Direction des ressources humaines, les coachs et leur direction d'appartenance, les coachs mettent œuvre des coachings de

qualité dans le strict respect de leur profession. Au total, 24 coachings individuels et d'équipe ont été réalisés en 2013, en plus de l'animation des ateliers de co-développement assurée largement par des coachs internes.

LE PLAN DE SOUTIEN DES MANAGERS

Le plan de soutien des managers est une initiative prise en 2013, dans un contexte managérial difficile, pour mettre à disposition des managers des outils spécifiques pour faire face aux enjeux sociaux et managériaux, s'appuyer sur leurs compétences et les aider à progresser.

Le Groupe a déployé un plan de soutien, au travers d'un espace intranet dédié, appelé « espace manager », à destination des 10 000 managers du Groupe à travers le monde. Ce plan est composé de quatre volets :

- > un accès privilégié et facilité aux informations importantes du Groupe ;
- > une offre de formation *e-learning* dédiée aux problématiques de management : Pour chaque grand thème de management un *e-learning* est associé et de courtes séances de vidéo appelées « Quart d'heure du management » sensibilisent sur les postures de management au quotidien ;
- > un questionnaire d'auto-évaluation donne la possibilité aux managers d'évaluer leur pratique managériale et, le cas échéant, d'engager des actions de progrès. Le manager peut également utiliser cet outil d'auto-évaluation dans une optique de team-building avec les membres de son équipe ;
- > une offre de fiches pratiques et d'ateliers ressources humaines autour des thématiques RH spécifiques donne aux managers un accès rapide et simplifié aux questions de gestion des ressources humaines.

17.2.4. L'UNIVERSITÉ PSA : FAIRE MONTER EN COMPÉTENCES G.11A G.12 G.11B

LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ PSA G.11A

L'Université PSA a pour mission de transmettre, partout dans le monde, les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être conformes aux valeurs, à la stratégie et à la vision du Groupe. Lancée en avril 2010, l'Université a mis en place des cycles de formations qui répondent à ces ambitions en proposant aux salariés l'acquisition de compétences générales, techniques et managériales d'excellence. La démarche filières et métiers (décrite au § 17.1.3) garantit l'exhaustivité, la pertinence par rapport aux besoins et le déploiement international des cursus de formation à travers une labellisation de ceux-ci.

En 2013, l'Université PSA a adapté son dispositif de formation pour accompagner le Groupe dans un contexte économique défavorable. Dans cet environnement difficile, la priorité a été donnée à la montée en compétences des managers de proximité en usine, à la poursuite de la construction et du déploiement de l'offre de formation liée aux métiers du Groupe et au maintien dans l'emploi des collaborateurs.

L'Université s'est aussi massivement engagée sur la voie de l'apprentissage en ligne ou *e-learning*. Cette technologie d'apprentissage à distance via Internet a été rapidement déployée dans le Groupe, en étroite collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information, pour proposer aux collaborateurs partout dans le monde un tronc commun de connaissances, de savoir-faire et de valeurs conformément à l'ambition de globalisation du Groupe.

Le succès des formations à distances se confirme (plus de 25 000 actions de formations totalement ou partiellement à distance ont été réalisées en

2013) notamment sur les notions fondamentales de finance et d'économie d'entreprise, les langues étrangères, les habilitations électriques, le programme de sensibilisation à l'ouverture interculturelle ou les formations aux outils de la bureautique.

Pour répondre à l'ambition du Groupe de devenir un acteur global, l'Université PSA propose sur son Intranet, CAMPUS WEB, une offre innovante de formations en ligne pour l'apprentissage de sept langues. L'objectif de ces formations est de soutenir les collaborateurs dans la dynamique internationale du Groupe, en fonction de leurs différents besoins, qu'il s'agisse d'acquérir des connaissances basiques dans la langue du partenaire, de postuler à des missions d'envergure internationale, d'évaluer et de perfectionner leurs compétences linguistiques, en bref, d'entretenir et de développer leur employabilité. Ces formations linguistiques en libre-service s'adressent à tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau. C'est une opportunité unique de se former à la langue ou aux langues de son choix et à son rythme.

L'ÉCOLE DU MANAGEMENT, POUR L'EXCELLENCE DU MANAGEMENT DE PROXIMITÉ

Rattachée à l'Université PSA, l'École du Management propose une offre de formation répondant aux exigences de la situation du Groupe et aux besoins urgents et prioritaires des managers. Le développement du leadership et la conduite du changement font partie intégrante du contenu des formations en management.

Depuis 2013, l'Université PSA, engagée dans le Plan de Soutien aux Managers, a ainsi lancé une offre de 16 parcours de formations en e-learning sur les compétences managériales et l'efficacité au quotidien.

L'offre de formations présentielle disponibles en 2013 comprenait :

> le programme « Managing in Challenging Times » (réussir face aux contradictions dans un environnement incertain) : Ce programme, d'une durée de 3 jours sur 3 mois, s'adresse aux managers primo-accédants et à tous ceux qui se trouvent dans un contexte difficile, pour lesquels une approche simple et pragmatique leur permettrait de trouver de la confiance et disposer de moyens pour résoudre au jour le jour les questions managériales auxquelles ils sont confrontés.

En 2013, 25 sessions de ce programme ont été organisées en France, 2 en Argentine, 2 au Brésil, 2 en Chine, 2 au Royaume-Uni et 2 en Russie, pour une population totale de 730 personnes ;

> le programme « Piloter mon UEP/EP » : destinée aux personnes accédant à la fonction de Responsable d'Unité (RU) ou de Responsable de Groupe (RG), managers de proximité en fabrication, cette formation de 4 semaines a pour but d'apporter la compétence et la maîtrise des bases du métier et des outils nécessaires au management d'une Unité Élémentaire de Production (UEP).

En 2013, 330 salariés dont plus de 200 hors France, ont ainsi suivi ce programme.

UNE UNIVERSITÉ AU SERVICE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS DU GROUPE

Engagé en 2012, « Top Compétences » est un dispositif d'accompagnement des mobilités internes, conçu pour mieux répondre aux enjeux de compétitivité et de redéploiement des compétences dans le Groupe. Il a ouvert des possibilités nouvelles de reconversion grâce à un effort accru de formation individuelle et ce sont près de 1 100 collaborateurs qui ont ainsi pu bénéficier de l'opportunité d'apprendre un nouveau métier à l'intérieur du Groupe.

Un budget dédié permet d'assurer le financement des formations nécessaires aux reconversions professionnelles au sein du Groupe.

En complément, pour préparer les salariés les plus en difficulté à mieux faire face à leurs évolutions professionnelles, l'Université a établi un partenariat avec l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA). Un programme portant sur l'amélioration des savoirs généraux a ainsi été déployé pour des durées comprises entre 70 heures et 280 heures auprès d'environ 200 collaborateurs.

Enfin, pour répondre aux besoins des salariés souhaitant s'orienter vers une mobilité externe, plusieurs initiatives ont été prises.

Un dispositif d'accompagnement par la formation des salariés ayant un projet individuel de reconversion a été construit en s'appuyant sur les compétences d'un courtier en formation disposant d'un réseau national.

Sur les sites d'Aulnay-sous-Bois et de Rennes, des centres de transition professionnelle ont été mis en place. Ces centres travaillent en partenariat avec des entreprises proposant des emplois en proximité géographique. Ils construisent et animent les programmes de formation permettant aux collaborateurs du Groupe d'accéder aux emplois proposés par ces partenaires (17.1.).

MESURER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES

Le système d'évaluation de l'investissement de la formation repose sur plusieurs dispositifs complémentaires.

En premier lieu, un dispositif de validation des acquis formatifs est associé aux actions de formation.

Ensuite, un système d'évaluation est appliqué et exploité systématiquement. Dans tous les cas, le stagiaire est appelé à exprimer sa satisfaction au travers d'un questionnaire à l'issue de la session de formation. Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux concepteurs des contenus et aux équipes de logistique de formation. Pour les actions de formation les plus importantes, un questionnaire de satisfaction est renseigné par le stagiaire et sa hiérarchie 45 jours après la fin du stage.

Considérant qu'il vaut mieux mesurer la montée en compétences à laquelle contribue la formation que la satisfaction à l'issue de l'action de formation, l'Université PSA s'appuie sur une démarche de labellisation de ses formations. Les Comités Filières et les Référéments Métiers sont associés pour accorder la labellisation sur la base d'un dispositif d'évaluation des compétences au sein du métier.

La formation est associée aux 114 métiers du Groupe. En coordination avec l'ensemble des Référéments Métiers, l'Université PSA accompagne la formalisation du référentiel de compétences techniques et pilote la construction des cycles de formations associés. Une labellisation sur la base d'un audit sur cinq critères atteste de la maturité et de la cohérence des cursus de formation ainsi établis.

À fin 2013, sur les 114 métiers du Groupe, 102 cursus de formation ont été labellisés. La dynamique de labellisation des cursus de formation des métiers du Groupe est désormais un acquis.

L'EMPLOI DES JEUNES AU CŒUR DES ENJEUX

Placée sous la responsabilité de l'Université du Groupe, l'École Technique Privée PSA Peugeot Citroën s'appuie sur un partenariat qui lie le Groupe à l'Éducation Nationale. Plus de 600 jeunes étudiants, des professeurs ainsi que des inspecteurs de sciences et techniques industrielles/économie et gestion sont ainsi impliqués et bénéficiaires chaque année de ce dispositif.

Tous les acteurs-clés de la filière automobile soulignent aujourd'hui la nécessité de promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en accompagnant les défis technologiques de l'automobile de demain et, en conséquence, de rénover les diplômes et adapter les contenus pédagogiques aux nouvelles exigences techniques.

Pour remplir cette mission, l'Université s'appuie sur l'expertise du système français d'enseignement professionnel. Depuis 2001, un accord-cadre pluriannuel lie le Groupe à des établissements d'enseignement professionnel, aux spécialités diverses, soit pour nos usines et centres de développement, soit pour les marques Peugeot et Citroën et leurs réseaux. En France, les établissements scolaires avec lesquels le Groupe collabore sur la transmission de ces savoir-faire professionnels, sont aujourd'hui au nombre de 60.

Les formations aux métiers des services et de l'après-vente automobile illustrent bien ce dispositif. Créé à l'attention de jeunes en préparation des « Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules Automobiles », « Baccalauréat Professionnel Réparation des Carrosseries » et « Brevet de Technicien Supérieur Après-vente Automobiles », ce dispositif d'adaptation à l'emploi s'appuie sur des établissements volontaires répondant à un besoin exprimé par les directions commerciales de Peugeot et de Citroën, pour le compte de leur réseau propre ou du réseau de distribution concessionnaire. 128 heures de modules complémentaires de formation sont délivrées et les jeunes effectuent aussi huit semaines de compléments de formation en entreprise basées sur des études de cas et des travaux pratiques utilisant les méthodes et outils préconisés par le Groupe.

Un tutorat spécifique assuré par un enseignant référent et un tuteur en entreprise qui les accompagnent tout au long de leur formation conforte leur orientation professionnelle et favorise leur réussite scolaire. En effet, les résultats obtenus sont de 15 % à 20 % supérieurs à ceux de la moyenne nationale pour les diplômes visés. L'insertion professionnelle est également favorisée. Un responsable régional « compétences » s'en assure, y compris auprès des entreprises indépendantes du réseau commercial.

Convaincu que la féminisation des métiers de la vente et de la réception après-vente a un impact positif sur la performance commerciale, l'entreprise vise à attirer et former davantage de jeunes filles à ces métiers. Ainsi, les 6 écoles de ventes en France accueillent chaque année, en partenariat avec le Groupement National pour la Formation Automobile (GNFA), entre 15 et 20 % de jeunes filles.

Fort de cette expérience, le Groupe établit des relations avec le monde éducatif bien au-delà des frontières françaises. En collaboration avec des partenaires éducatifs locaux et l'Éducation Nationale française, le Groupe met en place des centres de formation pour les réseaux des marques Peugeot et Citroën dans les pays où sa présence est forte. C'est notamment le cas en Chine (avec le BVCES), au Brésil (avec le SENAI) et au Chili (avec l'INACAP) afin de former des enseignants, des formateurs, des salariés et de futurs employés du Groupe, aux métiers de l'industrie et du commerce.

LA POLITIQUE FORMATION DE FAURECIA

Pour Faurecia, la formation est un outil clé dans la mise en œuvre d'une réelle démarche de progrès continu. Les plans de formation sont focalisés sur l'amélioration des résultats. Les formations-actions sont privilégiées, ainsi que les formations internes.

Les priorités définies dans les plans de formation permettent de réaliser les objectifs fixés aux différentes entités opérationnelles. Ces priorités sont organisées autour des thématiques suivantes :

- > améliorer la performance des usines (sécurité, qualité, coûts, délais) et assurer des lancements de production dans des conditions optimales ;
- > renforcer l'attractivité des offres aux clients ;
- > augmenter l'expertise technologique produits/process ;
- > accroître la professionnalisation des salariés, favoriser leurs évolutions de carrière et renforcer leur employabilité ;
- > développer les compétences managériales ;
- > anticiper et accompagner les besoins en compétences identifiées à moyen terme ;
- > assurer l'utilisation des méthodes de travail communes pour une efficacité accrue ;
- > développer la capacité à travailler dans un contexte international.

Au cours de l'année 2013, l'effort de formation réalisé au niveau du Groupe a représenté près de 1,7 million d'heures, en croissance de près de 4,5 % par rapport à l'année précédente. 90,3 % des employés ont bénéficié d'une action de formation pour une durée moyenne de 22 heures.

FAURECIA UNIVERSITY : LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS ET CADRES DE FAURECIA

En 2013, « Faurecia University » a réalisé 163 sessions de formation contre 106 en 2012. Au total, 2 487 personnes provenant de vingt pays ont bénéficié de ces programmes Groupe.

« Faurecia University » a été dotée d'une instance de gouvernance dans le but de renforcer l'implication du top management dans la définition des priorités et des modalités d'actions en matière de formation corporate. Le « *Faurecia University Advisory Board* » est composé de membres du comité exécutif. Il s'est réuni deux fois en 2013. Ses travaux ont porté sur l'organisation, les priorités 2013, ainsi que sur les moyens alloués.

« Faurecia Université Amérique du Nord » et « Faurecia Université Asie » ont été créées au cours du dernier trimestre 2013. Ces deux universités sont dotées de moyens propres et ont pour mission première de déployer les formations corporate au plus près des besoins exprimés par le management de ces deux régions. Ces deux universités régionales ont aussi la capacité de construire des modules de formation spécifiques. La création d'instances de gouvernance régionale a permis de renforcer l'ancrage local.

Six modules de formation au « Faurecia Excellence System » ont été intégrés au catalogue de *Faurecia University* afin de renforcer la capacité de déploiement de ces formations (« Speed up flows and levelling », « Management control », « Equipment care induction », « Equipment design », « FES overview » et « FES Advanced »). Un nouveau programme de formation interculturelle a été lancé en 2013 : « US intercultural awareness » complétant les modules chinois et russes. Enfin, un module de formation « Annual Performance Development Review » a été lancé fin 2013 afin d'accompagner le déploiement de la nouvelle approche de gestion de la performance au sein du Senior Management.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		Nombre d'heures total de formation (en milliers d'heures)			Nombre d'heures moyen de formation par salarié		
		France	Europe hors France	Hors Europe	France	Europe hors France	Hors Europe
Automobile	2013	1 258	614	210	18,1	22,4	17,6
	2012	1 374	850	233	18,1	29,7	18,4
Dont PCA France	2013	1 179	0	0	19,2	0	0
	2012	1 276	0	0	19,1	0	0
BPF	2013	13	23	4	16,1	13,7	12,4
	2012	15	29	4	18,3	17,4	34,5
Faurecia	2013	222	645	827	17,6	19,2	23,1
	2012	208	658	754	15,8	19,8	21,9
Autres activités	2013	8	0	0	2,4	0	0
	2012	81	2	0	24	4	0
TOTAL	2013	1 501	1 281	1 041	17,4	20,5	21,6
	2012	1 678	1 539	991	18	24,2	21

NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR SALARIÉ, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR SEXE **G.12**

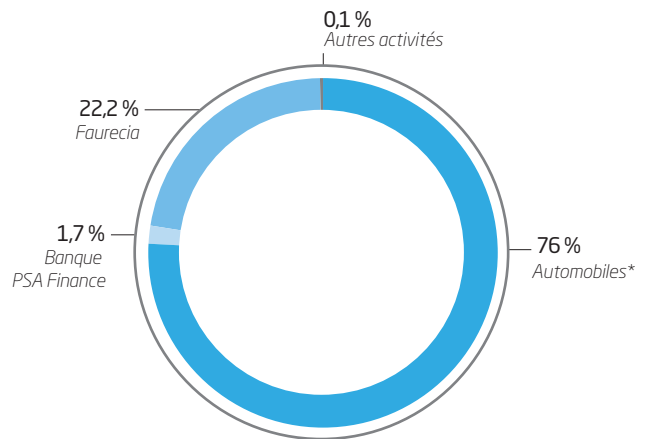
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	Ouvriers et employés			TAM			Cadres			Total		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Automobile	24	21	22	12	17	16	16	16	16	18	19	19
<i>Dont PCA France</i>	22	23	22	10	15	16	14	15	15	17	20	19
BPF	0	0	0	13	17	13	19	17	17	14	14	14
Faurecia	17	17	17	21	30	24	30	30	30	20	21	21
Autres activités	1	1	1	2	9	3	30	9	9	3	2	21
MOYENNE	20	19	19	15	22	18	22	22	22	19	20	19

En 2013, près de 5 500 stages de formation sont proposés dans le Groupe. La moyenne des heures de formation par salarié est de 19 heures en 2013. 145 908 salariés ont ainsi reçu au moins une formation dans l'année. Plus de 3,8 millions d'heures de formation ont été dispensées dans le Groupe, représentant un montant de plus de 110 millions d'euros.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION PAR DIVISION **G.12**

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)



* PCA compte pour 66,6 % dans les dépenses de la division Automobiles.

17.2.5. MANAGER LA PERFORMANCE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL, VECTEUR DE LA PERFORMANCE ET DU DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF **G.11B**

L'Entretien Individuel annuel est un acte managérial fondamental au service de la performance et du développement. Avec ses trois parties - évaluation, objectifs, perspectives d'évolution et développement personnel - l'Entretien Individuel est un levier important de reconnaissance, d'évaluation des contributions de chaque salarié et d'animation de la performance.

Le dispositif d'animation de la performance se décline au travers de trois grands processus annuels : dans le cadre du Plan moyen terme (PMT), chaque direction (entité d'excellence) décrit et anticipe les évolutions et enjeux des trois ans à venir. Cet exercice a lieu en juin et en juillet de chaque année. Les contrats d'objectifs décrivent ensuite pour chaque direction et entité du Groupe, dans une déclinaison « top down », les objectifs pour l'année à venir. Ce processus de déclinaison a lieu tous les ans de septembre à décembre. Enfin, dans le cadre de l'Entretien Individuel, les objectifs collectifs d'entreprise sont déclinés en objectifs individuels, appelés Objectifs Annuels de Performance. Au cours l'Entretien Individuel entre le manager et le salarié (cadre, technicien ou agent de maîtrise), sont fixés trois à cinq Objectifs Annuels de Performance individuels qui découlent du contrat d'objectifs de l'entité d'appartenance du salarié.

Grâce au processus RH unifié depuis 2011/2012 pour l'ensemble des 54 000 cadres, techniciens/agents de maîtrise du Groupe, la déclinaison des objectifs d'entreprise, via les contrats d'objectifs, en Objectifs Annuels de Performance au travers de l'Entretien Individuel garantit leur bon alignement et la performance collective.

Outre la définition des objectifs, l'Entretien Individuel se compose de trois parties essentielles :

- > l'évaluation de la maîtrise globale de la fonction composée de la maîtrise technique et comportementale de la fonction, de l'évaluation de la mesure des résultats annuels de performance de l'année écoulée ;
- > la fixation des Objectifs Annuels de Performance pour l'année à venir et la sélection d'au moins deux compétences comportementales parmi les sept contenues dans le référentiel du Groupe (la vision stratégique, l'orientation résultat, la connaissance de l'environnement et du secteur d'activité, la conduite du changement, la coopération et l'influence, la conduite d'équipe et le développement des compétences), avec détermination d'une action de progrès pour chacune d'elles ;
- > les perspectives d'évolution et le développement personnel, à travers l'expression des souhaits de mobilité du collaborateur et la formation d'un Plan de Développement Personnel.

En 2013, 97 % des salariés cadres, techniciens/agents de maîtrise à travers le monde ont réalisé un entretien individuel. Depuis deux ans, le déploiement des entretiens s'appuie sur un outil informatique de gestion de carrière dédié appelé « Global HR careers ». Ce Système d'Information permet également à chacun des utilisateurs de mettre à jour son CV (historique de carrière interne et externe, connaissance de langues et formations) et de saisir ses compétences techniques, en auto-évaluation parmi un catalogue de 330 compétences techniques.

POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT EU UN ENTRETIEN INDIVIDUEL (ENTRETIEN EN LIEN AVEC LA PÉRIODE DE REPORTING)

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2013)

	France				Europe hors France				Hors Europe				Total			
	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total
Automobile	81 %	96,1 %	98,2 %	92,7 %	69 %	95,7 %	98 %	78,4 %	29 %	96,9 %	99 %	56,5 %	60,9 %	97 %	98 %	85 %
Dont PCA France	89,7 %	98,6 %	98,3 %	94,1 %	*	*	*	*	*	*	*	*	89,7 %	98,6 %	98 %	94 %
Banque PSA Finance	*	99,5 %	99,1 %	99,3 %	*	98,9 %	99 %	98,9 %	*	100 %	100 %	100 %	*	99 %	99 %	99 %
Autres activités	71 %	96,5 %	95,9 %	84,8 %	*	0 %	40 %	79,3 %	*	*	*	*	79,7 %	96 %	96 %	85 %
TOTAL	80,7 %	96,2 %	92,9 %	92,4 %	69 %	96,2 %	98 %	79,3 %	29 %	96,9 %	99 %	56,8 %	57,1 %	97 %	98 %	86 %

* Aucun entretien individuel réalisé car pas d'effectif dans ces catégories professionnelles.

17.3. > LA VOIE DU DIALOGUE SOCIAL POUR FAIRE VIVRE « LE NOUVEAU PSA »

Pour conduire ses projets de transformation, le Groupe choisit la voie du dialogue social. Le Groupe s'appuie sur l'information et la participation des salariés et veille particulièrement à l'implication de tous les managers comme à celle des représentants du personnel. La prise en compte de la dimension humaine et sociale est au cœur de la stratégie du Groupe.

Au cœur de cette politique, le dialogue avec les représentants du personnel est permanent et la démarche contractuelle privilégiée. La démonstration a été particulièrement probante en 2013 dans un contexte économique et social particulièrement délicat. C'est par la voie de la négociation et la conclusion d'un accord signé le 29 avril 2013 qu'ont été définies les mesures d'accompagnement du plan de réorganisation industrielle en France et plus particulièrement l'arrêt de la production du site d'Aulnay-sous-Bois. C'est aussi le sens du « Nouveau Contrat Social » conclu le 24 octobre 2013 qui donne une nouvelle « feuille de route industrielle et sociale » pour les trois ans à venir autour de quatre axes : le partage de la vision stratégique, la sécurisation de l'emploi, le « Contrat de Génération » et le développement de la compétitivité préservant des bases industrielles et R&D fortes et les intérêts des salariés. Quel que soit les pays, les différentes filiales du Groupe ont recherché par la voie du dialogue social des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux, préservant les intérêts essentiels des salariés.

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DES RELATIONS SOCIALES

La politique Relations Sociales du Groupe, articulée autour de six engagements et 14 exigences, vise à favoriser un climat social serein sur l'ensemble des sites du Groupe. Les outils déployés permettent notamment d'anticiper et d'accompagner, dans le domaine social, toutes les évolutions qui marquent la vie de l'entreprise, en renforçant la cohésion sociale interne. Chaque entité du Groupe, sur la base d'une auto-évaluation annuelle, mesure les progrès réalisés sur chacune des exigences et mène des plans d'action permettant de valoriser et de promouvoir les réalisations dans le domaine social.

Le Système de Management des relations sociales (SMRS)

1. Le Groupe respecte et s'est engagé à promouvoir les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de l'Organisation Internationale du Travail
 2. Les processus et standards de travail sont conformes aux réglementations de travail en vigueur
 3. Le dialogue social du Groupe s'appuie sur des organisations syndicales indépendantes et représentatives des salariés
 4. La politique contractuelle tend à allier l'efficacité opérationnelle de l'entreprise avec la satisfaction et l'engagement des salariés, renforçant ainsi la cohésion sociale interne
 5. Le dialogue social, appuyé sur les valeurs de respect et de responsabilité, est assuré quotidiennement par les managers dans le cadre des unités de travail
 6. Les réalisations de politique sociale dans toutes les filiales font l'objet d'évaluations régulières
-

L'animation des instances représentatives des salariés figure parmi les quatorze exigences du SMRS. Le dialogue social est structuré autour d'un agenda social formalisé pour chaque instance de dialogue. Il s'appuie sur un calendrier événementiel qui permet d'anticiper et d'accompagner les

changements. Des suivis d'application et des évaluations des accords d'entreprise sont réalisés régulièrement dans des commissions constituées au niveau central et local.

17.3.1. L'ACCORD CADRE MONDIAL SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE, FONDEMENT DU DIALOGUE SOCIAL A L'ÉCHELLE INTERNATIONALE **G.6 G.7 G.15 G.16 G.17 G.18 G.19 G.40 G.42**

Dès 2003, le Groupe a formalisé son engagement RSE en adhérant au *Global Compact*. Cette initiative volontaire, qui vise à intégrer les principes de développement responsable à la stratégie et à l'activité de l'entreprise, permet de favoriser un dialogue fructueux avec les différentes parties prenantes, et marque une étape essentielle dans le déploiement de la démarche de développement responsable du Groupe.

Trois ans plus tard, le Groupe a souhaité marquer une véritable progression dans son engagement et a choisi d'associer, à une échelle internationale, les parties prenantes à sa démarche. Avec plus de 90 organisations syndicales à travers le monde, IndustriAll Global Union (ex-Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie - FIOM) et IndustriAll Europe (ex-Fédération Européenne des Métallurgistes - FEM), le Groupe a signé son premier accord cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise le 1^{er} mars 2006. En 2010, après quatre années d'application, le Groupe renouvelle cet accord. En consacrant un nouveau chapitre à la protection de l'environnement et en renforçant les engagements sociaux.

L'accord cadre mondial du Groupe a pour mission principale de faire progresser toutes les entités du Groupe en matière de responsabilité sociale. Il favorise la prise en compte des exigences sociales et environnementales croissantes de la société envers les entreprises.

Par cet accord, le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à appliquer les meilleures pratiques de gestion et de développement des ressources humaines. Le Groupe s'engage également à partager ses exigences avec ses partenaires, ses fournisseurs et les réseaux indépendants de distribution.

Cet accord est structuré autour de cinq axes majeurs :

- > le respect des droits humains fondamentaux ;
- > la gestion et le développement des ressources humaines ;
- > le partage des exigences sociales avec les parties prenantes ;
- > la contribution du Groupe au développement économique et social sur ses territoires d'implantation ;
- > la protection de l'environnement.

Les cinq axes majeurs de l'accord sont déclinés en 15 engagements qui permettent à toutes les entités du Groupe, quels que soient leur taille ou leur pays d'implantation, de mettre en œuvre les principes de l'accord.

Les 15 engagements de l'accord cadre mondial

1. Non-complicité dans la violation des droits humains
2. Liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective
3. Abolition effective du travail des enfants
4. Élimination de la discrimination et promotion de l'égalité des chances
5. Lutte contre la corruption
6. Sécurité, conditions de travail et santé
7. Développement des compétences de demain par la formation continue
8. Des voies de participation pour les salariés
9. Anticiper la transformation des métiers et des emplois
10. Rémunérations
11. Protection sociale
12. Des organisations de travail négociées
13. Des exigences sociales partagées avec les fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels et réseaux de distribution
14. Prise en compte de l'impact de l'activité de l'entreprise sur ses territoires d'implantation
15. Protection de l'environnement

Chaque année, les filiales déploient trois plans d'actions pour progresser dans leur prise en compte des engagements de l'accord. 273 plans d'action ont été définis en 2013 dans les 104 filiales du Groupe, réparties dans 32 pays, sur quatre continents.

Une auto-évaluation est réalisée tous les trois ans par chaque filiale, la dernière fois en 2012. En outre, un processus annuel d'audit est mis en œuvre (§ 17.5.2.).

LE COMITÉ DE GROUPE EUROPÉEN ÉLARGI, REPRÉSENTANT DE TOUS LES SALARIÉS

Instauré en 1996, le Comité Européen est une instance de dialogue et d'échange entre la Direction et les représentants du personnel. Abordant la stratégie du Groupe, ses résultats et ses perspectives, cette instance permet à la Direction générale d'entendre les préoccupations, les attentes, les propositions des salariés, mais également d'engager les concertations nécessaires à la réalisation des grands projets transversaux.

À l'occasion de sa réunion plénière annuelle la participation au Comité Européen du Groupe est élargie en comité mondial aux représentants de l'Argentine, du Brésil et de la Russie.

En 2013, le Comité Européen et son bureau, le Comité de Liaison, se sont réunis à deux reprises. Comme chaque année, à l'occasion de la réunion plénière, un bilan de l'application de l'accord cadre mondial a été réalisé.

LE COMITÉ PARITAIRE STRATÉGIQUE, INSTANCE DE DIALOGUE ET D'ÉCHANGE

Ce comité est une instance de dialogue et d'échange permettant d'impliquer davantage et plus en amont les représentants du personnel dans la stratégie du Groupe. Les organisations représentatives françaises ainsi que les principales organisations syndicales des sociétés européennes non françaises IG Metall, T&GWU, SIT-FSI, UGT et CC-OO) y sont représentées.

Afin de renforcer le dialogue social pour partager la vision, les enjeux et les projets de l'entreprise, les compétences de ce Comité ont été élargies en 2013 selon les modalités définies dans l'accord « Nouveau Contrat Social ».

LE COMITÉ EUROPÉEN DE FAURECIA

Le Comité Européen, acteur majeur dans le dialogue économique et social, est une instance privilégiée qui permet des échanges avec les représentants du personnel concernant la stratégie de Faurecia, ses résultats et ses perspectives.

Le dernier accord relatif au Comité Européen, d'une durée de quatre ans, a été signé à l'unanimité le 10 janvier 2012. Ce nouvel accord a permis d'accroître les moyens accordés aux élus et de leur reconnaître de nouveaux droits (tels que l'augmentation du crédit d'heures accordé aux membres du bureau ou la mise à disposition de traducteurs pour la réunion du bureau où sont présentés les résultats annuels).

Le Comité Européen s'est réuni en assemblée plénière les 5 et 6 mai 2013 ; le bureau du comité, composé des représentants des six pays majeurs en termes d'effectif (à savoir la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la République tchèque et la Pologne) s'est réuni trois fois au cours de l'année.

Conformément aux termes de l'accord signé en janvier 2012, le dernier bureau de l'année s'est tenu en Pologne, le 20 novembre 2013. À l'occasion de ce déplacement, les membres du bureau ont pu visiter l'usine et le centre de recherche et de développement du site de Grojec (activité de sièges d'automobiles). Ces visites ont été l'occasion d'échanger sur les réalisations dans les domaines du *Faurecia Excellence System* et plus particulièrement de l'implication du personnel.

17.3.2. UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL, PARTICIPANT AU REDRESSEMENT DE L'ENTREPRISE G.7

En 2013, 98 accords d'entreprise ont été conclus, dont 61 à l'international. Ils portent sur des sujets variés : organisation du temps de travail, salaires, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, conditions d'emploi et de travail, diversité et cohésion sociale, etc. Ces accords ont toujours été signés de façon largement majoritaire.

Dans le monde, 90,2 % des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective.

Engagé en France le 29 mai 2013, un vaste cycle de négociation mené sur 13 réunions a abouti le 24 octobre 2013 à la signature par quatre organisations syndicales sur six d'un accord couvrant un vaste champ d'application et démontrant la capacité à réconcilier les enjeux économiques et sociaux de l'entreprise. Cet accord « Nouveau Contrat Social » comprend quatre volets :

- > une association renforcée des salariés et de leurs représentants à l'élaboration de la vision stratégique du Groupe et aux projets d'avenir de chaque direction et de chaque site ;
- > une nouvelle approche sécurisant l'emploi des salariés dans la réalisation des transformations collectives, en particulier celles visant à accroître le taux d'utilisation des usines ;
- > la mise en œuvre d'un Contrat de Génération PSA, associant un congé de maintien dans l'emploi des seniors et l'embauche en alternance de plus de 2 000 jeunes dans l'entreprise ;
- > des mesures de compétitivité et de flexibilité, y compris la modération des coûts salariaux, sans baisse des rémunérations versées, avec les contreparties associées de maintien de bases fortes en Europe de l'Ouest.

Les autres sociétés industrielles et commerciales du Groupe, en France ou à l'international associent le personnel aux prises de décision portant sur les mesures destinées à assurer le redressement du Groupe par un dialogue social intense.

Les accords signés dans ce cadre ont pour point commun la recherche d'une meilleure performance à travers l'utilisation optimisée des moyens et l'engagement des salariés sur les objectifs du Groupe.

Des accords de cette nature ont été signés pour les usines de Madrid et de Vigo (Espagne). La négociation engagée fin 2013 sur le site de Mangualde (Portugal) s'est fixée pour objectif d'accroître la flexibilité tout en dynamisant la démarche de Responsabilité Sociale. Autre exemple, en France, dans le contexte d'une forte chute des ventes sur un marché automobile en crise, les filiales de vente Peugeot et Citroën ont négocié des accords qui, par une plus grande flexibilité et la maîtrise accrue des coûts qu'ils permettent, concourent à augmenter la performance pour rester concurrentiel et à limiter de ce fait les effets négatifs de la situation économique sur l'emploi en préservant la compétitivité.

La politique de dialogue social mise en œuvre chez **Faurecia** s'est traduite en 2013, par la signature de 361 accords d'établissements ou d'entreprises, dans 21 pays, dont notamment 170 en France, 81 en Allemagne, 37 au Brésil, 16 en Espagne, 10 au Mexique, 8 en Tunisie et 7 en Uruguay. 24 % de ces accords ont porté sur les salaires et autres formes de rémunération, 16 % sur l'intéressement et la participation, 24 % sur les conditions de travail et 4 % sur la recherche de compétitivité et/ou de performance. Plus spécifiquement sur ce dernier thème, au cours de l'année 2013, des négociations ont été menées à bien dans un certain nombre de sites où la recherche de compétitivité était indispensable au maintien de l'activité ou à l'obtention de nouveaux programmes, permettant ainsi d'éviter la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de redéploiement industriel.

17.4. > LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : NOTRE PREMIÈRE EXIGENCE

2013 est une nouvelle année d'amélioration pour la santé et la sécurité des salariés du Groupe. Avec un Taux de Fréquence Management (taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt incluant les salariés et les intérimaires) de 1,19 point à fin 2013, le Groupe est engagé dans une

démarche de progrès durable en matière de santé et de sécurité au travail. En 2013, la progression des résultats sécurité de 40 % par rapport à 2012 démontre l'efficacité du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail déployé dans le Groupe depuis maintenant quatre ans.

17.4.1. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL **G.8**

La mise en œuvre de la politique Sécurité et Santé du Groupe s'appuie sur le Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail (SMST). Ce mode de management est basé sur six principes fondateurs et 22 exigences qui définissent les points de vigilance et de contrôle : c'est le référentiel sécurité et santé applicable à toutes les entités et filiales du Groupe.

Le Système de Management de la Sécurité et de la Santé

1. L'engagement de la Direction
2. Une animation structurée
3. Des standards établis et appliqués
4. Des rôles définis
5. Des outils d'alerte
6. Des outils d'amélioration et de contrôle

Le SMST est aujourd'hui une réalité opérationnelle dans toutes les structures du Groupe. Un travail de fond est engagé dans l'ensemble des établissements du Groupe qui suit au quotidien une « feuille de route » établie pour aider les managers à déployer le SMST. Les cinq étapes de maturité qui composent cette feuille de route (prise de conscience, évolution des modes de pensée, évolution des comportements, évolution des habitudes et culture d'entreprise) constituent la voie indispensable à emprunter pour un changement durable des comportements. Cette feuille de route s'appuie sur les meilleures pratiques étudiées et permet d'évaluer les résultats obtenus.

Les principes de management de ce système sont appliqués en Europe, en Amérique latine et en Chine. Ce Système de Management est adapté à l'ensemble des activités du Groupe et aux législations spécifiques des différents pays.

Au terme de trois ans de mise en œuvre, le SMST montre aujourd'hui son efficacité. Il contribue clairement aux résultats obtenus et permet de mettre en mouvement l'ensemble du Groupe dans une démarche d'excellence dans les domaines de la santé et de la sécurité en progressant par étape, de manière structurée.

Au-delà des formations transversales permettant d'assurer aux managers l'appropriation des connaissances nécessaires au déploiement du SMST, des audits sécurité et santé sont menés afin de s'assurer de la bonne mise en pratique des principes.

L'ensemble de ce dispositif est régulé avec les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en France, et les Comités de même nature existant dans les autres pays.

Afin de tenir compte d'un nombre important d'établissements, le réseau propre commercial a créé une structure de relais pour transmettre au plus près du management et des salariés les principes de prévention du Groupe. Ce réseau de relais permet d'assurer la formation du personnel, la mise en œuvre des outils de management et l'assistance auprès du management. Ce réseau bénéficie d'une animation structurée permettant des échanges sur les meilleures pratiques et les outils de prévention.

UN CONCEPT DE FORMATION INNOVANT : LA S-BOX

La S-Box ou Safety Box est née d'une initiative du site de Vigo (Espagne). Au travers de différents supports (affiches, vidéos, bandes sonores, jeux, quizz, etc.) les 10 participants par session interagissent avec les activités proposées. Ce type de formation permet un renforcement important de la compréhension des stagiaires et augmente leurs engagements actifs en matière de prévention.

Les cinq objectifs principaux sont :

- > sensibiliser tous les salariés du Groupe en matière de sécurité ;
- > transmettre, de façon interactive les consignes du Groupe dans ce domaine ;
- > faire prendre conscience aux salariés de l'importance des mesures de sécurité ;
- > démontrer la préoccupation du Groupe pour la sécurité de ses employés ;
- > faire en sorte que tous les salariés s'engagent en matière de sécurité.

Ce concept a également été décliné pour les activités menées par des entreprises extérieures. Initiée en 2012, la S-Box a été généralisée en 2013 dans tous les établissements industriels du Groupe. Au total plus de 70 000 personnes ont suivi ce programme de sensibilisation en s'engageant concrètement en matière de prévention.

17.4.1.1. LES CINQ ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

La prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

Pour le Groupe, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) sont la principale cause des maladies professionnelles. Le Groupe a donc fait de ce sujet une priorité de sa politique de santé et de sécurité au travail. Les TMS ayant des origines très diverses qui interagissent entre elles, un suivi simultané de facteurs physiques (posture, effort, angulation des articulations des membres supérieurs) et non physiques (organisation de l'activité - en termes de durée et fréquence des sollicitations, charge mentale - le traitement d'informations, les relations avec les collègues ou la hiérarchie, le ressenti des opérateurs - reconnaissance et motivation, par exemple) est nécessaire. Pour faire face à la dynamique complexe de tous ces facteurs, le Groupe a développé une démarche structurée destinée à analyser les processus d'apparition des TMS et à trouver les actions permettant de lutter contre leur apparition.

En 2011, le Groupe a réalisé un état des lieux des postes répétitifs sur l'ensemble de ses sites industriels. Basée sur un référentiel composé des sept facteurs les plus impliqués dans les TMS (issus du référentiel EmaS - *Ergonomics Management System*), cette évaluation a permis de connaître le niveau de chaque métier et de détecter les facteurs les plus impactant. Chaque année, des plans d'action sont définis et déployés dans l'ensemble des usines du Groupe. Les actions sont conduites par des équipes pluridisciplinaires composées de médecins du travail, d'ingénieurs et de techniciens sécurité, d'ergonomes et de managers.

Par ailleurs, la démarche de traitement de la pénibilité sur les postes de travail non répétitifs initialisée en 2012 s'est poursuivie en 2013. Elle sera déployée à l'ensemble des sites du Groupe en 2014.

Pour permettre une surveillance plus fine du processus d'apparition des TMS le Groupe a pris l'engagement, dans le « Nouveau Contrat Social », de suivre l'exposition des opérateurs au risque vibratoire (local ou corps entier) facteur aggravant du risque de TMS et aux sollicitations posturales afin de disposer d'un suivi plus fin des sollicitations du dos et d'enrichir le processus « Alertes Liées au Travail » (ALT) pour permettre une meilleure détection des signaux faibles de risque TMS.

Parallèlement à cette animation, le Groupe continue d'agir sur les postes de travail : dans tous les sites industriels, la priorité est de diminuer les charges physiques et posturales en réduisant le nombre de postes « lourds ». De 2005 à fin 2013, la proportion des postes « lourds » est passée de 18 % à 8 %, tandis que la part des postes « légers » est passée de 37 % à 57 %. Le Groupe a pour ambition de poursuivre cette évolution et d'atteindre un niveau de 58 % de postes « légers » en 2014.

Les risques chimiques

Le risque chimique représente un axe important du dispositif de prévention que le Groupe met en place en matière de sécurité et de santé. Il concerne non seulement les risques liés aux produits et substances utilisés mais également ceux liés aux polluants issus des process.

Concernant les produits et les substances chimiques, le Groupe utilise plus de 6 000 références sur les sites industriels et R&D et plus de 1 500 pour les activités commerciales. Certains sont classés comme dangereux et nécessitent des conditions d'utilisation très précises afin de s'affranchir de tout risque. Dans ce domaine, tous les produits chimiques à risque disposent d'une Fiche d'Utilisation au poste de travail (FU) validée suivant le protocole PSA Peugeot Citroën que ce soit dans les activités Industrielles, Amont Technico-Industrielles ou Commerciales.

Dans le domaine du plan de surveillance de la qualité de l'air, le Groupe s'est fixé pour objectif que toutes les activités disposent d'un plan de surveillance de la qualité de l'air dans les domaines industriels et R&D ainsi que pour les activités commerciales.

De plus, des suivis médicaux rigoureux sont établis pour les produits présentant le niveau de risque le plus élevé.

Les risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux (RPS) et plus globalement le développement du bien-être au travail sont non seulement des vecteurs importants de préservation de la santé et la sécurité au travail mais contribuent directement à la performance de l'entreprise.

Certaines études internationales montrent que les personnes en situation de suractivation durable de leur niveau de stress, ce qu'on appelle « l'hyper-stress », ont une perte d'efficacité de 30 % en moyenne. La dernière mesure effectuée en mars 2012 au sein du Groupe (établissements France) montre que 7,6 % des salariés sont en hyper-stress. Au-delà des considérations de santé et sécurité, l'enjeu en termes de performance est donc considérable.

Dès 2007, le Groupe a décidé de reconnaître les risques psychosociaux comme une famille de risques professionnels en tant que telle.

Avec la signature d'un accord d'entreprise sur ce thème en octobre 2009, le Groupe déploie et généralise, dans tous les pays et dans toutes ses directions, un plan de prévention des risques psychosociaux.

En 2013, une feuille de route spécifique à la prévention de ce risque a été déployée afin d'aider les établissements et les directions dans l'application du Système de Management de la Sécurité et la Santé au Travail (SMST) de les sensibiliser au sujet mais également de faire évoluer les comportements. Un dispositif de suivi et d'animation ainsi qu'un réseau de correspondants, environ 50 personnes, (RH de site, médecin du travail, assistante sociale, ingénieur sécurité) représentant chaque site et direction ont été mis en place pour les accompagner dans leur démarche de prévention.

Des réponses existent aujourd'hui pour chaque facteur de risque identifié au sein du Groupe.

Les risques routiers

De par son métier de constructeur automobile, le Groupe attache une importance particulière à la prévention du risque routier. En collaboration avec les partenaires sociaux, le Groupe a renouvelé en 2010 une Charte de prévention du risque routier professionnel définissant les principes à respecter. Cette charte, portée à la connaissance de tous les salariés, indique notamment les règles d'utilisation de véhicules dans le cadre de missions professionnelles ou lors du trajet entre le domicile et le lieu de travail.

Afin de renforcer l'appropriation des règles de sécurité au cours des opérations de roulage effectuées lors des phases de conception des véhicules, un site intranet réunissant l'ensemble des règles et processus adaptés à ces activités a été créé. Les niveaux d'exigence pour les activités de roulage ont été renforcés et les salariés concernés ont suivi les formations théoriques et pratiques leur permettant d'acquiescer et de mettre en œuvre les principes de prévention adaptés.

La sécurité au poste de travail : les audits « STOP »

Le programme de Sécurité au Travail par l'Observation Préventive (STOP) est mis en œuvre sur les sites Industriels du Groupe depuis 2009. Ce programme a conduit à la formation des managers afin de leur donner la capacité de détecter les situations à risques ou les comportements susceptibles de créer un danger. Dans le cadre de ce programme, le manager est sensibilisé à établir un dialogue avec le collaborateur afin de créer un échange positif sur le thème de la prévention. L'objectif est que cette démarche soit une source de progrès tant pour le manager que pour le collaborateur. Au final le salarié s'engage à continuer à appliquer les

comportements de prévention qu'il maîtrise et à progresser dans ceux pour lesquels il a des lacunes.

L'engagement de Faurecia en matière de sécurité

L'engagement de Faurecia en matière de sécurité et des conditions de travail se traduit par une diminution constante du nombre d'accidents du travail depuis 2003. Afin d'accélérer cette évolution, Faurecia a lancé en 2010 un plan de rupture sécurité. Ce plan a permis, en deux ans, de concrétiser l'objectif très ambitieux de diviser par trois le taux d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

En 2013, le groupe Faurecia a atteint ses objectifs pour les accidents avec arrêt, soit un nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées égal à 0,5 (indicateur divisé par quatre depuis 2009). Un tel résultat montre que Faurecia est maintenant parmi les meilleures entreprises industrielles au monde.

Sur 255 sites internes consolidés, 88 % des unités (incluant les acquisitions en 2011) n'ont pas rencontré d'accident avec arrêt et un progrès de 32 points par rapport à 2009.

Le « plan de rupture sécurité » a comme objectif de diminuer les accidents de travail et le nombre des alertes graves HSE (Health, Safety, Environment)

suite aux accidents de travail par la formation aux différentes règles obligatoires ainsi que le contrôle de l'application de ces règles.

Faurecia a défini 13 règles HSE obligatoires liées à la sécurité des personnes. Ces règles ont été déployées dans tous les sites Faurecia. L'application de ces treize règles a permis de réduire fortement le nombre des alertes graves HSE et d'atteindre l'objectif de diminution des accidents.

En complément des treize règles HSE obligatoires, Faurecia a défini trois règles sur les équipements de protection personnelle pour l'ensemble des sites. L'application de ces règles, et leur contrôle lors des audits de production FES (système d'excellence Faurecia) accélèrent la diminution des accidents de travail n'engendrant pas d'arrêt de travail.

17.4.1.2. UNE POLITIQUE DE SANTÉ ACTIVE

La santé des salariés est une composante essentielle de la performance humaine et économique de l'entreprise. Le Groupe considère la santé comme un état de bien-être physique, mental et social, et pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité.

Sa politique vise à préserver le capital santé de chaque salarié.

17.4.2. DÉVELOPPER LE BIEN-ÊTRE ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

17.4.2.1. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

En 2012, en concertation avec les partenaires sociaux, le Groupe a déployé le télétravail à titre expérimental en France afin d'observer son impact sur le bien-être des salariés, les relations de travail et l'efficacité opérationnelle des services.

Ainsi, une centaine de salariés volontaires ont testé le télétravail à raison d'un ou deux jours par semaine. À l'issue de cette période, les télétravailleurs et leurs managers ont participé à un retour d'expérience qui a mis en lumière leur satisfaction quant à cette nouvelle organisation du travail et ses conditions de mise en œuvre. Les télétravailleurs ont mis en évidence une diminution de la fatigue et du stress liés aux transports, un impact positif sur la conciliation vie privée/vie professionnelle et un gain en termes de concentration et d'efficacité.

Au regard du bilan de cette expérimentation, cette mesure a été intégré dans le chapitre « qualité de vie au travail » du « Nouveau Contrat Social ». Le télétravail, outil managérial permettant d'améliorer le fonctionnement des services et favorisant la motivation et l'engagement des collaborateurs sera accessible dès janvier 2014 aux salariés TAM et Cadres (périmètre France) disposant d'une ancienneté d'au moins 12 mois dans l'entreprise.

Cet accord offre les modalités d'exercice du télétravail adaptables aux situations les plus fréquemment rencontrées dans l'entreprise. Ces modalités permettent également de veiller au bien-être des salariés et de prévenir les situations d'isolement du télétravailleur.

Le télétravail hebdomadaire permettra au salarié d'exercer son activité professionnelle à domicile un ou deux jours par semaine. Cette modalité est celle qui contribue le mieux à améliorer l'articulation des temps de vie professionnels et personnels et qui offre au manager le plus de visibilité pour l'organisation de son entité. Le télétravail pour événement exceptionnel est également prévu pour répondre à des situations inhabituelles et imprévisibles ou à des situations d'urgence (intempérie, pandémie, grève des transports, etc.)

Dans toutes les filiales, succursales et sur tous les sites, quelle que soit l'activité, le Groupe s'attache à créer un environnement de travail agréable et sécurisé. Le Groupe veille à la mise en place d'aménagements optimaux, tels que des espaces de travail et de repos au travers d'une Charte d'implantation définissant les critères à prendre en compte (luminosité, surface des bureaux, sanitaires, salles de réunion, etc.) ou encore des plans de circulation sur les sites.

Afin de faciliter la conciliation vie professionnelle/vie personnelle, de multiples services sont proposés aux salariés : conciergeries d'entreprise, agences de voyages, mise en place de lignes de bus, sites intranet de covoiturage, accompagnements pour réaliser diverses demandes administratives, etc. En devenant membre fondateur du club « Crèches et entreprises », initié par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, le Groupe franchit une étape supplémentaire dans la recherche de solutions d'accueil des enfants des salariés. En 2013, près de 163 places ont été proposées sur le territoire français.

Par ailleurs, la vie associative est encouragée : plus de 80 associations sportives, culturelles ou caritatives sont très actives.

17.4.2.2. L'EMPLOYABILITÉ DE TOUS LES SALARIÉS

Garantir à chacun un poste adapté à ses compétences et à ses capacités est une responsabilité qui incombe à l'entreprise. Dans le cadre de son développement responsable, le Groupe a lancé depuis 2010, sur le périmètre industriel, son Système de Management de l'Employabilité (SME).

La démarche choisie par le Groupe s'articule autour de quatre axes :

- > mieux accompagner chaque salarié présentant des restrictions d'aptitudes ;
- > identifier et suivre les postes adaptés à une population présentant des restrictions ;
- > mettre en œuvre les adaptations nécessaires ;
- > anticiper pour prendre en compte dès maintenant l'évolution de la population.

17.4.3. LES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES **G.10**

Dans toutes les activités et dans toutes les directions du Groupe des progrès ont été réalisés au cours de l'année 2013. Le Taux de Fréquence Management s'établit ainsi à 1,19 point contre 1,99 point en 2012 (2,42 points en 2011 et 3,87 points en 2010). Ces résultats sont la conjugaison d'un bon comportement, tant pour les salariés du Groupe que pour les intérimaires. Fin 2013, le taux de fréquence⁽¹⁾ des accidents de travail avec arrêt des salariés du Groupe a continué son amélioration, en atteignant 1,16 point contre 1,78 point en 2012, tandis que celui des intérimaires est passé de 6,2 points en 2012 à 1,97 point en 2013.

UNE SEULE CIBLE ACCEPTABLE : 0 ACCIDENT, 0 SITUATION À RISQUE

Le Groupe considère que la seule cible acceptable est de travailler sans accident, et qu'il ne peut y avoir de progrès sans sécurité des salariés.

En 2014, le Groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre un Taux de Fréquence Management de 1 point en année pleine. Cet objectif est déjà atteint, dans 17 établissements en France, en Amérique latine, en Slovaquie, en Espagne et au Portugal.

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

	Taux de Fréquence des accidents avec arrêt (TF1)	
	2012	2013
Automobile	1,81	1,17
Dont PCA France	1,69	1,62
Banque PSA Finance	0,22	0,60
Autres activités	2,42	1,20
TOTAL	1,78	1,16

En 2013, Faurecia a atteint ses objectifs pour les accidents avec arrêt, soit 0,5. Sur 255 sites internes consolidés, 88 % des unités n'ont pas rencontré d'accident avec arrêt.

TAUX DE FRÉQUENCE MANAGEMENT DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

	Taux de Fréquence des accidents avec arrêt (TF Management)	
	2012	2013
Automobile	2,02	1,20
Dont PCA France	2,04	1,64
Banque PSA Finance	0,22	0,59
Autres activités	2,31	1,17
TOTAL	1,99	1,19

Le Taux de fréquence Management des accidents du travail avec arrêt inclut les salariés du Groupe et les intérimaires.

(1) Le taux de fréquence (également appelé TF1) correspond au ratio « nombre d'accidents de travail x 1 million / nombre d'heures travaillées ».

RÉSULTATS SÉCURITÉ

(Année 2013, périmètre Groupe hors Faurecia)

	France		Europe Hors France		Hors Europe		Total	
	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de gravité ⁽²⁾	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux de fréquence	Taux de gravité
Automobile	1,61	0,22	0,51	0,03	0,22	0,03	1,17	0,15
<i>Dont PCA France</i>	<i>1,62</i>	<i>0,24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1,62</i>	<i>0,24</i>
Banque PSA Finance	0	0	0,97	0,01	0	0	0,60	0,01
Autres activités	1,20	0,12	0	0	0	0	1,20	0,12
TOTAL	1,56	0,21	0,54	0,03	0,21	0,03	1,16	0,14

(1) Le taux de fréquence (également appelé TF1) correspond au ratio « nombre d'accidents de travail x 1 million/nombre d'heures travaillées ».

(2) Le taux de gravité correspond au ratio « nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident de travail x 1 000/nombre d'heures travaillées ».

Chez Faurecia, les usines suivent également l'indicateur de sévérité des accidents qui inclut le temps d'arrêt lié aux accidents. En 2013, un taux de gravité de 0,03 a été constaté, correspondant à 5 774 jours calendaires perdus et 172 millions d'heures travaillées.

MALADIES PROFESSIONNELLES

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

Les maladies susceptibles d'avoir une origine professionnelle sont traitées en priorité. Elles font l'objet de démarches préventives sur tous les sites du Groupe qui ont conduit à une diminution du nombre de maladies professionnelles en 2013.

	TMS*	Port de charges lourdes	Maladie professionnelle suite à une exposition à l'amiante	Surdité bruit	Autres	Total
Automobile	240	14	19	13	12	298
<i>Dont PCA France</i>	<i>222</i>	<i>14</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>9</i>	<i>272</i>
BPF	0	0	0	0	0	0
Faurecia	256	0	1	0	40	297
Autres activités	0	0	0	0	0	0
TOTAL	496	14	20	13	52	595

* Troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs.

En 2013, 595 salariés ont fait l'objet de déclarations au titre des maladies professionnelles pour le périmètre Groupe (678 en 2012).

17.4.4. ACCORDS ET COMMISSIONS MIXTES SANTÉ ET SÉCURITÉ **G.9****COMMISSIONS MIXTES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ - POURCENTAGE DES SALARIÉS REPRÉSENTÉS**

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, des structures paritaires ont en charge le suivi de la mise en œuvre des règles relatives à la santé et à la sécurité des salariés. À titre d'exemple, le tableau ci-dessous précise les commissions mixtes sur la santé et la sécurité comprenant des représentants de la direction et des salariés dans quelques pays.

Pays	Structure	Composition
Afrique du Sud	Comité professionnel de santé et sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés
Algérie	Commission paritaire hygiène et sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail
France	Comité de santé et de sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail Responsable sécurité Consultant externe
Argentine	Comité de santé	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail
	Comité d'hygiène, sécurité, ergonomie	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
France	Comité sécurité santé	Représentants de l'employeur
	Comité central de sécurité au travail	Représentants des salariés Représentant de l'employeur Médecin du travail Responsable
	Comité de travail central sur la sécurité publique	Représentants de l'employeur Représentant des employés Ingénieur sécurité Chargé de sécurité Médecins du travail
France	Comité de prévention et de protection au travail	Conseiller en prévention Représentants de l'employeur Représentants des salariés
Brésil	Commission interne de prévention des accidents	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
Chili	Comité paritaire d'hygiène et de sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
France	Comité d'hygiène et de sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
France/Danemark/ Japon/ France/ Pays-Bas/Russie/Suède/Norvège/Turquie	Comité de sécurité et de santé	Représentants des salariés Représentants de l'employeur
France	Comité hygiène sécurité et conditions de travail	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail Responsable sécurité Représentants des organisations syndicales Représentants de la caisse régionale d'assurance-maladie
France	Service de prévention et protection	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Service médical Responsable du service prévention et protection
Maroc	Comité d'hygiène et de sécurité	Représentants de l'employeur Représentants des salariés Médecins du travail
France	Comité d'hygiène et de sécurité	Représentants des salariés Responsable hygiène et sécurité Représentants de l'employeur Médecins du travail
France/Roumanie	Comité santé et sécurité	Représentants des salariés Représentants de l'employeur Service santé et sécurité
Slovaquie	Comité des conditions de travail	Représentants des salariés Représentants de l'employeur Directeur du centre de production
Slovénie	Comité santé et sécurité	Les membres du Comité de Direction

Plus de 85,2 % de l'effectif du Groupe (hors Faurecia) est représenté par des commissions mixtes sur la santé et la sécurité au travail.

ACCORDS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'entreprise s'engage à appliquer les meilleurs standards et pratiques en matière de conditions de travail et fait de la santé et de la sécurité une priorité. Plusieurs accords d'entreprise nationaux reprennent la politique du Groupe en matière de conditions de travail.

Chaque année, des accords sont signés sur la santé et la sécurité dans les différents pays où le Groupe est présent. En 2013, 15 accords sur la santé et la sécurité ont été signés.

17.5. > DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE LARGEMENT PARTAGÉS **G.15**

17.5.1. L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES **G.13**

UN ENGAGEMENT RECONNU

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est engagé dans une politique volontariste en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En France, dans la lignée du premier accord signé en 2003 et renouvelé en 2007, un nouvel accord très largement enrichi en faveur du développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé en février 2011 par l'ensemble des organisations syndicales. Il s'articule autour de trois axes majeurs : favoriser l'intégration des femmes dans un secteur professionnel réputé masculin, garantir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise et renforcer l'accès des femmes aux postes de management supérieur. Deux chapitres relatifs à la communication et à la promotion de la parentalité dans l'entreprise ont été intégrés au nouvel accord.

Le Groupe a été la première entreprise labellisée « Égalité professionnelle » en 2005. Le renouvellement de ce label en 2008 et en 2011 atteste des progrès continus du Groupe en matière d'égalité professionnelle et encourage le Groupe à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

En 2011, le Groupe s'est vu décerner le premier label égalité professionnelle européen (*Gender Equality European Standard*) pour la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique, marquant ainsi une véritable progression dans la mondialisation de son engagement.

DÉVELOPPER LA MIXITÉ DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS

La mixité professionnelle est une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. Malgré des filières de formation initiale traditionnellement moins féminisées dans les domaines techniques et automobiles, la féminisation du Groupe progresse. Ce mouvement est lié aux évolutions du marché du travail et aux différentes actions menées, notamment l'amélioration des conditions de travail.

Ainsi, le taux de féminisation est passé de 17,6 % en 2002 à 22,4 % en 2013. Le Groupe a pour ambition de confirmer cette progression et d'encourager la féminisation des emplois et des métiers.

GARANTIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES RÉMUNÉRATIONS ET LES ÉVOLUTIONS

L'entreprise garantit un niveau de classification et de salaire à l'embauche identique entre les femmes et les hommes pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Les évolutions promotionnelles (changements de coefficient, de catégorie professionnelle, accès à un niveau de responsabilité supérieur, etc.) sont uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus sans tenir compte d'autres caractéristiques, conformément à l'accord d'entreprise sur la diversité et la cohésion sociale (signé en 2004, renouvelé en 2008 et 2011). L'application de ce principe conduit à assurer une égalité des chances et de traitement au bénéfice des salariées, avec si besoin, des repositionnements salariaux en cas d'écart constatés.

FAVORISER LA MIXITÉ DANS LE MANAGEMENT

La vraie mixité des emplois suppose que les femmes aient les mêmes parcours professionnels que les hommes, les mêmes possibilités d'évolution, notamment dans l'accès aux postes à responsabilités.

Ainsi, les critères de détection des potentiels internes sont identiques pour les femmes et pour les hommes. Ils ne prennent pas en compte les conditions d'âge des salariés et d'ancienneté dans l'entreprise, qui pourraient pénaliser les femmes ayant connu des maternités, et sont fondés exclusivement sur le seul exercice des compétences et donc de l'efficacité et de la performance.

Au 31 décembre 2013, le Groupe compte 87 femmes dans la population des cadres dirigeants et cadres supérieurs (pour 731 hommes), ce qui représente un taux de féminisation de 10,6 % contre 5 % en 2008. L'objectif à partir de 2020 est de porter la proportion des femmes cadres supérieures et dirigeantes à 20 %, soit une proportion supérieure à la représentation actuelle des femmes dans le Groupe.

Au sein du Groupe, un réseau de femmes a vu le jour au printemps 2010. Le réseau « Women Engaged for PSA Peugeot Citroën » rassemble à ce jour 170 femmes cadres issues de l'ensemble des directions du Groupe.

Ce réseau, dont l'objectif est notamment de contribuer à féminiser le management supérieur du Groupe, se donne ainsi les moyens d'identifier et d'aider les femmes qui en ont l'ambition, le potentiel et l'envie, à atteindre des postes de cadres supérieurs et dirigeants.

L'ENTRETIEN CONGÉ LIÉ À L'ENFANT : POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA PARENTALITÉ

Le Groupe a confirmé les axes forts du développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en intégrant dans le nouvel accord signé en France en 2011, des mesures spécifiques pour favoriser la prise en compte de la parentalité dans l'entreprise, condition nécessaire à une conciliation optimale entre vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, le Groupe propose depuis octobre 2012 à l'ensemble des salariés en France (femmes et hommes) concernés par un congé lié à l'enfant (maternité, adoption, parental) de bénéficier de 2 entretiens : préparatoire au départ et au retour du congé. Ces deux entretiens, réalisés avec son responsable hiérarchique, visent à anticiper l'avenir (éventuels souhaits de

mobilité, besoins de formation, changement d'organisation du temps de travail, etc.) et à faire le point sur le poste actuel en liaison avec l'entretien annuel (avancement de la mission, préparation de la période d'absence, etc.).

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'accord sur le développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé le 12 novembre 2003 et renouvelé en 2007 et début 2011, concrétise les engagements du Groupe en la matière. Le choix a été fait de prendre l'année 2002 comme année de référence.

PERSONNEL FÉMININ INSCRIT EN CDI ET CDD

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	Ouvriers et employés	Tam	Cadres	Total
Automobile	8 826	7 266	4 121	20 213
<i>Dont PCA France</i>	<i>5 534</i>	<i>2 450</i>	<i>2 816</i>	<i>10 800</i>
Banque PSA Finance	0	1 206	280	1 486
Faurecia	15 358	3 299	3 323	21 980
Autres activités	200	142	156	498
TOTAL	24 384	11 913	7 880	44 177

ÉVOLUTION DU TAUX DE FÉMINISATION DES EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

Part des femmes	2011	2012	2013
Automobile	18,1 %	18,3 %	18,6 %
<i>Dont PCA France</i>	<i>17,5 %</i>	<i>17,5 %</i>	<i>17,6 %</i>
BPF	53,4 %	53,3 %	53,1 %
Faurecia	26 %	26,5 %	26,8 %
Autres activités	34 %	16,7 %	15,6 %
TOTAL	21,5 %	22 %	22,4 %

Le taux de féminisation atteint 20,5 % pour les ingénieurs et cadres, 27,9 % pour les TAM et 21,1 % pour les ouvriers et employés.

PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF CADRES CDI ET CDD PAR TRANCHE D'ÂGE

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	< 30 ans		30/39 ans		40/49 ans		≥ 50 ans		Total	
	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres	Effectif femmes cadres	Part des femmes cadres
Automobile	362	31 %	1 696	25,5 %	1 398	17,4 %	665	12,3 %	4 121	19,4 %
<i>Dont PCA France</i>	<i>236</i>	<i>28,2 %</i>	<i>1 058</i>	<i>25,4 %</i>	<i>1 013</i>	<i>18,2 %</i>	<i>509</i>	<i>13,5 %</i>	<i>2 816</i>	<i>19,7 %</i>
BPF	12	42,9 %	85	35 %	113	34,8 %	70	28,3 %	280	33,2 %
Faurecia	869	26,6 %	1 406	24,9 %	758	16,9 %	290	12,3 %	3 323	21 %
Autres activités	11	44 %	52	45,6 %	52	24,9 %	41	23,6 %	156	29,9 %
TOTAL	1 254	27,9 %	3 239	25,6 %	2 321	17,8 %	1 066	13 %	7 880	20,5 %

La part des femmes cadres sur l'ensemble du Groupe est de 20,5 %.

La part des femmes âgées de moins de 30 ans atteint 27,9 % contre 13 % chez les cadres de plus de 50 ans.

MIXITÉ DE LA POPULATION DES CADRES SUPÉRIEURS

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2013)

	30/39 ans		40/49 ans		≥ 50 ans		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Automobile	19	9	257	42	307	21	583	72
<i>Dont PCA France</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>188</i>	<i>32</i>	<i>239</i>	<i>15</i>	<i>436</i>	<i>54</i>
BPF	0	0	6	1	5	1	11	2
Autres activités	1	1	16	3	19	2	36	6
TOTAL	20	10	279	46	331	24	630	80

La population dite des « cadres supérieurs » est constituée des cadres supérieurs ayant en charge la déclinaison et la mise en œuvre de la stratégie, des politiques et programmes du Groupe. Elle ne comprend ni les membres de la Direction Exécutive, ni les cadres dirigeants.

En 2013, la part des femmes cadres supérieurs est de 11,3 %.

17.5.2. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ POUR LA COHÉSION SOCIALE ET LA PERFORMANCE

Par la signature avec les organisations sociales d'accords précurseurs, le Groupe s'est publiquement engagé et mobilisé en faveur de la promotion de la diversité, en accompagnant dans cette dynamique ses parties prenantes et ses salariés.

Un accord sur la diversité et la cohésion sociale conclu dès le 8 septembre 2004, renouvelé le 29 novembre 2011, fonde la politique du Groupe pour la promotion de la diversité des salariés, l'égalité des chances et la prévention des discriminations, enjeu majeur de sa politique sociale et atout pour l'innovation, la créativité et l'accompagnement des changements. Cet accord affirme la volonté :

- > de s'entourer des meilleures compétences, participant ainsi à la réussite du Groupe ;
- > de mieux refléter la société et son environnement, ce qui facilite la compréhension et la satisfaction des clients.

Le Groupe privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle et lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance à l'égard des différences.

Ainsi, promouvoir la diversité consiste à recruter, faire travailler ensemble et faire évoluer les meilleurs talents, sans distinction sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, la grossesse ou la maternité, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le nom de famille ou en raison de l'état de santé ou du handicap. Le Groupe garantit le respect de la vie privée.

En diversifiant ses canaux de recrutement (création de partenariats avec les systèmes éducatifs et les services publics de l'emploi, recrutement en ligne, candidatures spontanées), le Groupe renforce la diversité de l'emploi et des compétences. Par ailleurs, il veille à ce qu'aucune étape ne soit discriminatoire, et renforce le mode de sélection objectif des candidats par la mise en place d'outils comme le guide de bonnes pratiques pour les recruteurs, le curriculum vitae anonyme, la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), les formations à la prévention des discriminations.

Le Groupe figurait dès 2009 parmi les premières entreprises françaises à obtenir le label Diversité qui récompense la politique et les bonnes

pratiques ressources humaines du Groupe en matière de promotion de la diversité, d'égalité des chances et de prévention des discriminations. Le label décerné à l'issue d'une démarche de labellisation exigeante menée par AFNOR Certification dans le cadre d'un audit sur site, a été renouvelé en 2012. En 2013, une démarche complémentaire d'Audit interne d'application des engagements et process définis par l'entreprise a été mise en œuvre : 5 établissements ont été audités. Les recommandations suite à ces audits ont été restituées au management de ces établissements ainsi qu'aux représentants du personnel.

Des observatoires paritaires de la diversité et de l'égalité sont mis en place en France et en Espagne afin de s'assurer de la bonne application des accords. Ils sont chargés de veiller au respect des engagements du Groupe et analysent les mesures mises en place.

En septembre 2013, un diagnostic sur la diversité et sa promotion dans l'entreprise a été réalisé. Cette étude a été confiée à une universitaire, professeure en Business School. Elle vise à identifier les perceptions des différentes parties prenantes et catégories de salariés par rapport aux politiques et aux pratiques liées à la gestion de la diversité au sein de l'entreprise. Evaluer les évolutions dans le temps et obtenir une analyse comparée avec d'autres entreprises européennes sont d'autres finalités de ce diagnostic. Au-delà de l'état des lieux, il permet d'alerter sur des points de vigilance et de formuler des recommandations. L'entreprise démontre par là son ouverture à être interrogée dans ses pratiques par des experts indépendants.

L'ENGAGEMENT DIVERSITÉ MONDE

En 2010, le Groupe a choisi de formaliser son action en faveur de la diversité dans un engagement commun et applicable à tous les pays d'implantation du Groupe : l'Engagement Diversité Monde.

Intégré au PSA Excellence System, l'Engagement Diversité Monde est un référentiel constitué de sept principes fondateurs qui permettent une prise en compte globale de la diversité et de ses enjeux :

- > formaliser, mettre en œuvre et animer l'Engagement Diversité Monde au sein des filiales ;

- > informer les salariés ;
- > sensibiliser et former les salariés du Groupe à la gestion de la diversité ;
- > sécuriser et objectiver les processus de gestion des ressources humaines ;
- > encourager la diversité, source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique ;
- > diagnostiquer, évaluer et améliorer la mise en œuvre de l'Engagement Diversité Monde ;
- > promouvoir l'Engagement Diversité Monde à l'extérieur de l'entreprise.

Cet engagement a pour ambition d'améliorer la prise en compte de la diversité dans le Groupe, d'aider les salariés à travailler ensemble, avec

leurs différences et d'aider les filiales à progresser dans la mise en œuvre et la promotion de ce sujet.

Tous les ans, les filiales identifient des plans d'action prioritaires pour leur filiale. Une auto-évaluation est réalisée chaque année permettant d'évaluer les progrès réalisés.

Le bilan de ces plans d'actions est présenté aux organisations syndicales ou représentants du personnel qui donnent leur avis sur l'auto-évaluation réalisée par la filiale ainsi que les plans d'action mis en œuvre et l'atteinte des résultats.

LES 10 NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES - HORS NATIONALITÉ FRANÇAISE

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2013 – pourcentage calculé sur l'effectif total)

	Automobile	Dont PCA	BPF	Autres activités	Total	%
Espagne	11 823	180	270	7	12 100	10,50 %
Brésil	4 956	30	238	0	5 194	4,50 %
Argentine	4 805	18	0	0	4 805	4,20 %
Slovaquie	3 006	14	15	0	3 021	2,60 %
Royaume-Uni	2 325	43	254	4	2 583	2,20 %
Allemagne	2 271	41	255	22	2 548	2,20 %
Russie	2 475	13	59	1	2 535	2,20 %
Portugal	2 034	454	56	9	2 099	1,80 %
Italie	1 117	215	198	28	1 343	1,20 %
Maroc	957	907	0	6	963	0,80 %
TOTAL	35 769	1 915	1 345	77	37 191	32,40 %

Les 10 nationalités les plus représentées (hors nationalité française) constituent 32,40 % des salariés du Groupe (hors Faurecia).

Le Groupe (hors Faurecia) compte plus de 44 238 salariés de nationalité autre que française, soit 39 % des salariés.

Les effectifs du Groupe sont répartis sur 124 nationalités.

compte des seniors au sein de l'entreprise. Les mesures intégrées dans le « Contrat de Génération » PCA visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer leur expérience comme un avantage pour la réussite du Groupe et à considérer la coexistence des générations et la transmission des savoirs comme un atout pour la cohésion sociale et l'efficacité économique.

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ENTRE JEUNES ET SENIORS

Le maintien dans l'emploi et la motivation des seniors (23 % de l'effectif du Groupe) constituent un engagement conforme à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'agit de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, sans exclure les seniors. En janvier 2010, en France, le Groupe avait signé un accord senior, dont un bilan a été réalisé en juin 2013 auprès des partenaires sociaux signataires.

Dans le cadre de la négociation du « Contrat de Génération » intégré dans l'accord « Nouveau Contrat Social », un diagnostic intergénérationnel a permis de mettre en lumière de réelles avancées dans la prise en

L'EMPLOI DES JEUNES

En 2013, dans le cadre de son programme d'intégration des jeunes, le Groupe a accueilli 2 199 stagiaires et 5 168 alternants (contrats d'alternance, de professionnalisation, et d'apprentissage).

Ce programme vise à préserver l'équilibre des âges au sein des effectifs et à assurer l'accompagnement du Groupe dans la formation des jeunes générations et la transmission des savoirs. Le choix des profils et des formations s'appuie également sur les travaux des filières-métiers et les résultats de l'Observatoire des Métiers. Le Groupe donne ainsi l'opportunité à de nombreux jeunes de découvrir les métiers de l'automobile et de partager les valeurs d'un grand groupe industriel.

RÉPARTITION DES STAGES, CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION, D'APPRENTISSAGE ET D'ALTERNANCE PAR SEXE

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2013)

	Stagiaires		Contrat de professionnalisation		Contrat d'apprentissage		Contrat d'alternance		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Automobile	296	245	176	68	1 218	422	966	321	2 656	1 056
<i>Dont PCA France</i>	<i>42</i>	<i>14</i>	<i>110</i>	<i>51</i>	<i>922</i>	<i>402</i>	<i>570</i>	<i>252</i>	<i>1 644</i>	<i>719</i>
BPF	15	18	11	26	0	1	13	35	39	80
Faurecia	1 105	513	75	73	156	82	884	322	2 220	990
Autres activités	6	1	29	22	75	19	138	36	248	78
TOTAL	1 422	777	291	189	1 449	524	2 001	714	5 163	2 204

 FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS [G.14](#) [G.37](#)

Le Groupe et cinq organisations syndicales ont signé, en 2011, le 4^e accord sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Cet accord ouvre de nouvelles pistes d'action et identifie les leviers d'amélioration tout en visant à renforcer les actions en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise, l'égalité des chances et à faire évoluer les mentalités pour une meilleure intégration professionnelle de ces personnes généralement écartées du monde du travail.

Quatre leviers majeurs ont été retenus :

- > améliorer l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- > favoriser la reconnaissance du statut handicapé : par des aides directes à la personne (adaptation véhicule, appareillage) ;
- > améliorer l'accessibilité aux salariés handicapés : par le diagnostic et le suivi de l'évolution de cette accessibilité dans chacun de nos établissements ;
- > maintenir une politique d'achat volontariste avec le secteur « protégé » : notre Groupe est le 1^{er} acheteur de France au secteur protégé avec un chiffre d'affaires de 31 millions d'euros répartis entre six associations représentant 1 631 personnes employées.

PERSONNEL HANDICAPÉ

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	2013	6 696	477	40	7 213
	2012	5 393	532	44	5 969
	2011	5 096	538	47	5 681
<i>Dont PCA France</i>	2013	<i>6 198</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 198</i>
	2012	<i>4 940</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 940</i>
	2011	<i>ND</i>	<i>ND</i>	<i>ND</i>	<i>ND</i>
BPF	2013	14	24	0	38
	2012	13	25	0	38
	2011	8	23	0	31
Faurecia	2013	1 122	1 250	162	2 534
	2012	1 060	1 228	124	2 412
	2011	ND	ND	ND	ND
Autres activités	2013	302	1	0	303
	2012	6	1	0	7
	2011	8	1	0	9
TOTAL	2013	8 134	1 752	202	10 088
	2012	6 472	1 786	168	8 426
	2011	ND	ND	ND	ND

Dans le monde, le Groupe emploie 10 088 salariés handicapés. La notion de salarié handicapé est définie par les différentes législations locales.

Le Groupe favorise l'emploi et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés. En France, dans la division Automobile du Groupe, l'emploi des personnes handicapées, complété par les contrats de sous-traitance avec le secteur adapté et protégé, représente un taux d'emploi de 9,4 % soit un pourcentage supérieur au taux national légal de 6 %.

80 % des salariés handicapés sont des ouvriers et employés, 14 % des TAM et 5 % des cadres.

En France, les dépenses liées à l'insertion du personnel handicapé représentent près de 4 millions d'euros.

LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION [G.15](#)

La prévention des situations de harcèlement, discrimination et violence au travail [G.15](#)

Le Groupe condamne tous les manquements aux droits et à la dignité des personnes, les mauvais traitements verbaux ou physiques, les harcèlements de toute nature, les violences au travail et la discrimination. Ces agissements sont passibles de sanctions et font l'objet de mesures de prévention dans tous les pays. Une communication régulière est effectuée auprès des salariés, et des actions de sensibilisation sont réalisées auprès de nombreux managers.

Les salariés victimes ou témoins de cas de harcèlement, de discrimination et de violences au travail peuvent en référer auprès des services de ressources humaines ou, en cas de difficulté, utiliser les voies classiques de recours. Ils peuvent ainsi alerter, sous couvert d'anonymat, un responsable identifié en charge des questions de diversité et/ou de harcèlement.

Deux boîtes mail « harcèlement » et « diversité » sont des voies de recours complémentaires pour signaler une difficulté et déclencher une enquête interne contradictoire menée par la fonction ressources humaines.

Une procédure commune de suivi a été instaurée dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, avec une adaptation des cadres légaux dans tous les pays. Pour chaque situation identifiée, une remontée d'informations à la fonction ressources humaines doit être opérée et une enquête est effectuée. En 2013, 70 cas de harcèlement, de discrimination et de violences au travail ont été remontés au niveau de la Direction des ressources humaines du Groupe.

23 % des réclamations sont encore en cours d'examen par les directions des ressources humaines concernées ou par une autorité extérieure. Parmi

les réclamations soldées, 61 % se sont révélées non avérées et 20 % ont donné lieu à une sanction de la personne responsable des faits.

SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À LA PROBLÉMATIQUE DU HARCÈLEMENT MORAL

Dans le cadre de l'accord sur la diversité et la cohésion sociale, la Direction du Groupe et les partenaires sociaux ont souhaité sensibiliser l'ensemble des salariés à la problématique du harcèlement moral.

En 2012, un module d'*e-learning* a été déployé auprès des salariés du Groupe sur le périmètre France.

Ainsi, au travers d'une animation interactive, ce module de formation aidera les salariés à définir et identifier le harcèlement moral, à repérer les situations à risque, à prévenir et gérer les situations de harcèlement.

À fin 2013, 5 600 personnes ont suivi ce module en *e-learning*.

GARANTIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME [G.16](#) [G.17](#) [G.18](#) [G.19](#) [G.40](#)

Le Groupe fonde son développement sur des principes d'action et de comportement socialement responsables, dans tous les pays où il est implanté et dans ses différentes branches d'activités.

Par son adhésion au Global Compact en 2003, le Groupe s'est engagé à respecter et à promouvoir ses 10 principes, inspirés de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux dans le travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et de la Convention des Nations unies contre la corruption. Le Groupe promeut le respect des Droits de l'Homme dans tous les pays où il est présent, y compris dans les zones où l'affirmation de ces droits est encore insuffisante. Par sa politique, le Groupe n s'engage à respecter la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Cet engagement est public, il est affiché sur le site Internet du Groupe et dans l'intranet ressources humaines (avec un lien direct à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme via le site Internet de l'ONU) à destination de tous les salariés dans le monde.

Le Groupe veille, d'autre part, au respect de la liberté d'association et de représentation des salariés partout dans le monde, à l'indépendance et au pluralisme des organisations syndicales. Il entretient avec elles, un dialogue social permanent, dans tous les pays où il est implanté.

FORMATIONS SUR LES POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation de l'année 2013)

Thème	Nombre d'heures	Nombre de salariés
Égalité des chances, diversité, lutte contre la discrimination	9 869	1 573
Respect du règlement intérieur, accord Cadre mondial, règlement informatique, etc.	22 555	7 961
Charte éthique	884	1 843
Corruption et conflit d'intérêt	2 097	854
TOTAL	35 405	12 231

En 2013, 12 231 salariés du Groupe ont reçu une formation spécifique sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme.

Ces formations peuvent aborder un thème bien spécifique en relation avec l'activité du salarié. Par exemple, une formation « anti-blanchiment d'argent » ayant pour objectif de lutter contre le blanchiment d'argent, d'éviter les fraudes et le financement d'activités terroristes, est imposée à tous les salariés de l'activité de financement. D'autres formations, spécifiques pour les managers et recruteurs, portent sur les droits de l'Homme et la non-discrimination. Enfin, il existe des modules au sein de programmes de formation plus généraux, comme le parcours d'intégration des jeunes embauchés.

UN AUDIT SOCIAL À L'ÉCHELLE MONDIALE

Déployée à l'échelle internationale, la politique sociale du Groupe fait l'objet d'un suivi régulier. Le Groupe considère l'audit social comme un outil de contrôle au service de l'amélioration continue des processus, pour garantir l'application de la politique sociale du Groupe. Il a pour objectif de s'assurer du niveau de conformité aux exigences légales ou réglementaires, aux engagements contractuels ainsi qu'aux principes de responsabilité sociale du Groupe.

Ainsi, en 2013, l'application de l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe a été auditée dans les quatre sociétés filiales du Groupe en Allemagne et les deux sociétés filiales du Groupe en Turquie. Les audits sur l'application de l'accord relatif à la diversité et la cohésion sociale dans l'entreprise sont menés sur la base d'une grille d'audit. Ces audits donnent lieu à des préconisations tenant compte du contexte et des spécificités de chaque filiale.

Au cours de l'année 2013, 21 sites (usines, succursales et centres techniques) ont été audités sur l'application du système de management de la sécurité et de la santé, en complément des audits locaux couvrant toutes les filiales.

En tant qu'entreprise responsable, le Groupe partage ses exigences sociales avec ses fournisseurs. Depuis 2010, dans le cadre de l'application du plan d'actions développement durable de la Direction des achats, 46 audits sociaux et environnementaux ont été réalisés chez des fournisseurs (de rang 1 à 3) identifiés comme potentiellement à risque. Ces audits, conduits par un organisme externe indépendant, donnent lieu à la mise en œuvre de plans d'actions correctifs en cas d'écart constaté.

LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX CHEZ FAURECIA

Faurecia a adhéré en 2004 au pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*). Par cette signature, il s'est engagé à respecter et promouvoir, dans ses pratiques d'entreprise, un ensemble de valeurs et de principes tirés de textes ou conventions internationales touchant aux droits de l'Homme, aux normes de travail et à l'environnement. Les évolutions, les nouvelles exigences de nos clients ainsi que les nouvelles orientations en matière de responsabilité sociale des entreprises et de développement durable ont conduit Faurecia à élaborer, dès 2007, une nouvelle version de son code éthique répondant aux conventions fondamentales de l'OIT.

INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Faurecia se conforme aux législations et réglementations nationales relatives au travail des enfants. En tout état de cause, il s'interdit de faire travailler des enfants de moins de 16 ans et se conforme aux dispositions de l'OIT relatives à la santé, sécurité et moralité des jeunes de 15 à 18 ans. Faurecia veille à ce que ses fournisseurs ou partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

ÉLIMINATION DE TOUTE FORME DE TRAVAIL FORCÉ

Faurecia s'engage pour le libre choix de l'emploi et pour l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire. Faurecia veille à ce que ses fournisseurs ou partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET RECONNAISSANCE EFFECTIVE DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Faurecia reconnaît, partout dans le monde, le fait syndical et le droit des travailleurs de constituer des organisations syndicales de leur choix et/ou d'organiser une représentation du personnel dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Il s'engage à protéger les adhérents et responsables syndicaux et à n'opérer aucune discrimination liée aux mandats détenus.

Faurecia s'engage également à promouvoir une politique de concertation et de négociation. Compte tenu de son organisation juridique et managériale décentralisée, cette politique se concrétise par la signature d'accords collectifs au niveau des établissements d'une part et des sociétés d'autre part.

L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

Dans ses actions de recrutement comme de gestion des évolutions professionnelles, Faurecia s'engage à n'opérer aucune discrimination qui serait liée notamment à l'âge, au sexe, à la couleur de peau, à la nationalité, à la religion, à l'état de santé ou de handicap, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques, philosophiques ou syndicales. Tout salarié a le droit de travailler dans un environnement sain, exempt de toute forme d'hostilité ou de harcèlement qualifié d'illicite au regard des réglementations et usages en vigueur dans les pays où Faurecia exerce son activité.

Faurecia interdit en particulier toute conduite illicite consécutive de harcèlement sexuel ou moral, y compris en l'absence de lien hiérarchique ou de subordination.

17.6. > UNE POLITIQUE DE RÉTRIBUTION GLOBALE G3

Le Groupe cherche à préserver le pouvoir d'achat des salariés, à rémunérer la performance, à pratiquer des rémunérations compétitives et équitables au regard des marchés du travail et à associer à la création de valeur ceux qui y contribuent. La politique de rémunération du Groupe n répond aux mêmes objectifs dans tous les pays où le Groupe est implanté.

La crise que traverse l'industrie automobile sur les marchés européens et les enjeux de compétitivité du Groupe, ont amené à des négociations spécifiques avec les représentants du personnel pour mettre en œuvre une modération salariale, nécessaire au redressement du Groupe. Pour autant, des budgets salariaux ont été maintenus dans l'ensemble des pays du monde et les augmentations individuelles mises en œuvre ont été prioritairement orientées vers la valorisation de la performance, la montée en compétences et l'accompagnement d'un niveau supérieur de responsabilités.

En 2013, 29 accords salariaux ont été signés par les partenaires sociaux en Autriche, Allemagne, Argentine et en France.

DES RÉMUNÉRATIONS ÉQUITABLES, FONDÉES SUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PERFORMANCE

Le Groupe a poursuivi l'extension progressive d'une rémunération variable Corporate pour les cadres managers dans le monde entier. Cette extension répond à plusieurs objectifs :

- > associer les managers cadres à l'atteinte d'objectifs opérationnels, individuels et collectifs, contributifs à la performance du Groupe ;

- > accroître ainsi la culture de la création de valeur dans l'entreprise ;
- > aligner progressivement la politique de rémunération variable des managers avec les pratiques de marché des pays.

Ainsi, 2 000 managers cadres supplémentaires ont été éligibles à la Part Variable Groupe, dispositif de variable Corporate pour les managers cadres du Groupe, portant ainsi à 15 000 le nombre de salariés éligibles à cette rémunération en 2013, soit plus de 65 % des managers dans le monde.

En 2013, afin de répondre aux enjeux commerciaux en Europe, un dispositif de rémunération variable spécifique aux fonctions commerciales d'animation des réseaux de distribution, a été mis en place pour 1 500 cadres européens. Il vise à motiver les salariés en les rémunérant tous les trimestres en fonction de leurs résultats. En étant plus réactif, ce nouveau dispositif se veut plus adapté aux enjeux d'animation de la performance commerciale.

Le Groupe a également souhaité poursuivre et approfondir la communication auprès des managers sur la politique de rémunération et les niveaux des responsabilités tenues. Des supports de communication ont été mis à disposition de l'encadrement supérieur du Groupe pour accompagner l'information individuelle.

Par ailleurs, des dispositifs de primes exceptionnelles sont également animés pour répondre aux spécificités de certains métiers (sport automobile, style, inventeurs, projets véhicules) selon des règlements et un contrôle centralisé.

MASSE SALARIALE ET SON ÉVOLUTION

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET DIVISION

(en millier d'euros)		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Automobile	2013	3 923 718	1 061 588	520 711	5 506 017
	2012	4 225 516	1 063 984	480 567	5 769 066
	2011	4 375 199	1 130 883	414 535	5 920 616
Dont PCA France	2013	3 531 123	582 411	424 013	4 537 547
	2012	3 780 424	529 506	388 397	4 698 327
	2011	3 886 511	473 106	376 066	4 735 684
BPF	2013	51 014	85 695	10 005	146 715
	2012	50 126	89 188	7 917	147 231
	2011	49 426	85 881	6 550	141 856
Autres activités	2013	82 032	5 108	0	87 140
	2012	81 287	5 694	0	86 981
	2011	96 652	5 448	0	103 354
TOTAL	2013	4 056 764	1 152 391	530 717	5 739 872
	2012	4 355 929	1 158 866	488 484	6 003 279
	2011	4 521 277	1 222 212	421 085	6 164 574

En 2013, les rémunérations versées par les sociétés du Groupe, à l'exclusion de Faurecia, ont représenté 4 149 638 milliers d'euros et les charges sociales afférentes ont représenté 1 590 234 milliers d'euros.

FAURECIA : L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES AVANTAGES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées, charges sociales comprises, est en augmentation de + 1,9 % pour l'ensemble du Groupe : 2 986,1 millions d'euros en 2013 pour 2 929,9 millions d'euros en 2012. Parallèlement, les effectifs inscrits ont crû de 1,4 %.

Le Groupe applique la réglementation en vigueur dans chaque pays en matière de salaire minimum. Il existe dans la plupart des pays des négociations portant sur les rémunérations. En 2013, 85 accords ont été conclus sur les salaires/primes/éléments de rémunération et 59 sur le sujet profit sharing/participation.

Le système de rémunération variable, essentiellement basé sur la performance des unités opérationnelles, s'applique uniformément dans tous les pays où Faurecia est présent. Fin 2013, environ 3 600 cadres en bénéficient sur un total de 15 380 cadres.

Les pratiques de rémunération pour les ingénieurs et cadres sont analysées dans les principaux pays, afin de supporter l'exercice de revue annuelle des salaires.

COMPARAISON ENTRE LE SALAIRE MINIMUM PRATIQUÉ PAR LE GROUPE ET LE SALAIRE MINIMUM LÉGAL DU PAYS **G.34**

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation de l'année 2013, base indice 100)

Pays	Ratio	Nature du salaire minimum légal du pays
Allemagne	100	Salaire minimum légal pays
Argentine	155	Salaire minimum légal pays
Autriche	100	Salaire minimum légal pays
Belgique	115	RMMMG (Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti)
Brésil	200	Salaire minimum légal pays
Chine	100	Salaire minimum légal régional (Shanghai)
Espagne	143	Salaire minimum légal pays
France	125	SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)
Italie	103	Salaire minimum légal pays
Pays-Bas	119	Salaire minimum légal pays (référence personnes > 23 ans)
Pologne	125	Salaire minimum légal pays
Portugal	127	Salaire minimum légal pays
Royaume-Uni	100	Salaire minimum légal pays
Russie	424	Salaire minimum légal régional
Slovaquie	188	Salaire minimum légal pays
Suisse	NA	Pas de salaire minimum légal ni accord de branche
Turquie	100	Salaire minimum légal pays

L'information est donnée pour les pays représentatifs de l'organisation du Groupe, où le Groupe (hors Faurecia) compte plus de 300 salariés.

Le ratio est calculé par rapport au salaire minimum légal en vigueur dans le pays (quand celui-ci existe) et ne tient pas compte des spécificités pratiquées pour certaines régions.

LES AVANTAGES SOCIAUX : RÉTRIBUTION GLOBALE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

La mise à disposition des salariés d'avantages sociaux, dans les différents pays où le Groupe est présent, vient compléter la politique de rémunération, dans une approche de « rétribution globale » répondant à des enjeux à la fois d'offre compétitive et motivante mais aussi de responsabilité sociale. Par exemple, le Groupe s'engage à ce que tous ses salariés dans le monde soient couverts contre les risques lourds, notamment à travers une couverture décès.

Depuis 2011, le Groupe a engagé un partenariat mondial avec un courtier international, afin d'améliorer les prestations santé et prévoyance, en regard des pratiques des pays, et afin d'optimiser les coûts des couvertures

en place pour les salariés (optimisation qui bénéficie à la fois au Groupe et aux salariés).

En France, une couverture santé harmonisée et unique pour toutes les catégories de personnel a été mise en place en 2012, suite à l'accord signé avec les organisations syndicales en 2011. Le Groupe prend en charge une part significative de son financement, part qui a été augmentée en juillet 2013. Cette couverture santé vient compléter une couverture prévoyance (décès, incapacité, invalidité) également homogène pour toutes les catégories de personnel, mise en place par accord collectif en 2009.

LES SALARIÉS ASSOCIÉS AUX RÉSULTATS DU GROUPE

Afin d'associer les salariés aux résultats, des dispositifs liés au résultat opérationnel du Groupe et d'autres critères non financiers (qualité, sécurité, etc.) sont mis en place pour l'ensemble des salariés dans le monde.

Ainsi, les dispositifs de participation et d'intéressement, mis en place en France par accord triennal en 2010, ont permis d'associer les salariés aux

résultats 2012 du Groupe, qu'il s'agisse des résultats qualité (de fabrication et de service clients), de sécurité des salariés (taux de fréquence des accidents du travail) ou financiers (résultat opérationnel courant et *free cash flow*).

En France, des accords triennaux de participation et d'intéressement pour 2013-2015, ont été négociés en 2013. Ils associent les salariés à l'atteinte

des objectifs stratégiques de l'entreprise (économique, qualité, sécurité) et à des objectifs liés au résultat opérationnel du Groupe.

À l'international, les salariés du Groupe continuent de bénéficier d'un dispositif de participation internationale (*Profit Sharing*), lié là aussi au résultat du Groupe.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

(en milliers d'euros)	2011	2012	2013
Automobile	46 303	26 708	4 911
Dont PCA France	39 118	22 137	1 510
Banque PSA Finance	839	623	22
Autres activités	3 642	1 367	5 092

PLANS D'ÉPARGNE (PEAG, PED ET PEP)

Afin d'associer les salariés au développement du Groupe, des solutions d'épargne ont été mises en place. En France, les salariés peuvent investir sur le fonds « des salariés du Groupe ». En Allemagne, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni, ils peuvent investir dans divers supports choisis selon les réglementations locales.

Le plan d'épargne entreprise du Groupe en France comprend trois volets :

- > le plan d'épargne actions Groupe (placement bloqué cinq ans sauf dans le cas de déblocage anticipé spécifique) ;
- > le plan d'épargne diversifié (placement bloqué cinq ans sauf dans le cas de déblocage anticipé spécifique) : permet d'investir dans différents supports (monétaire, obligataire, actions) avec un rapport rendement/risque varié suivant les supports. Il offre une alternative au plan d'épargne actions Groupe ;

- > le plan d'épargne prévoyance (placement de long terme avec possibilité de déblocage anticipé dans certains cas spécifiques) permet de préparer des projets à long terme.

Les droits sont accordés dans les mêmes conditions aux salariés à temps plein et à temps partiel, au prorata du temps de travail. Sous réserve de conditions liées à l'ancienneté, les salariés en contrat à durée déterminée en bénéficient également.

Grâce aux dispositifs d'actionariat salarié, qui s'appuient sur un abondement de l'entreprise à tout versement réalisé par les salariés, la part du capital du Groupe détenue par les salariés est supérieure à 3 %. De ce fait, en 2013, un représentant des salariés actionnaires a été élu par le Conseil de Surveillance du FCP des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance du Groupe.

PLANS D'ÉPARGNE (PEAG, PED ET PEP)

(Périmètre Groupe, hors Faurecia)

	Montant versé par les salariés du 01/01 au 31/12 (en millions d'euros)	Montant de l'abondement brut du 01/01 au 31/12 (en millions d'euros)	Nombre de salariés ayant effectué un versement* du 01/01 au 31/12
Automobile	9,34	5,21	9 610
Dont PCA France	8,82	4,89	8 977
Banque PSA Finance	0,15	0,09	129
Autres activités	0,33	0,18	296
TOTAL	9,83	5,47	10 036

* Versements : intéressement, participation, versements volontaires.

En 2013, le Groupe (hors Faurecia) a versé plus de 5,47 millions d'euros d'abondement aux salariés dans les plans d'épargne des pays concernés.

PLAN INTERNATIONAL D'ÉPARGNE SALARIALE*(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2013)*

	Montant des versements (en millions d'euros)	Abondement (en millions d'euros)	Nombre de participants (moyenne mensuelle*)
Royaume-Uni	0,76	0,39	7 144
Espagne	0,10	0,05	717
Allemagne	0,13	0,07	326
Portugal	0	0	71
TOTAL	0,99	0,52	8 258

* Un salarié peut faire des versements sur plusieurs mois et est donc comptabilisé plusieurs fois. Pour être au plus juste une moyenne mensuelle a été réalisée.

LES RETRAITES : PRÉPARER L'AVENIR DES SALARIÉS

Pour préparer l'avenir des salariés, le Groupe met en place des régimes de retraite supplémentaires à cotisations définies dans tous les pays où cela peut s'avérer nécessaire compte tenu du niveau des retraites obligatoires et des pratiques du marché. De tels dispositifs ont déjà été mis en place en Allemagne, au Brésil, en Espagne, en France, au Japon, aux Pays-Bas, en République Tchèque, en Slovaquie et au Royaume-Uni.

Gérés par des commissions paritaires locales, ces systèmes ont vocation à procurer aux bénéficiaires un supplément de retraite et d'harmoniser, dans chaque pays, les avantages de retraite des différentes filiales lorsque c'est possible.

Par ailleurs, en 2013, des études spécifiques ont été lancées dans quatre pays (Allemagne, Argentine, Belgique et Pays-Bas) afin de poursuivre l'harmonisation des dispositifs dans le pays et de travailler à l'optimisation des régimes en place en prenant en compte l'environnement réglementaire et les pratiques du pays.

ÉPARGNE D'ENTREPRISE, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DE FAURECIA**L'épargne entreprise en France**

Faurecia, en France, s'est doté au fil des dernières années de plusieurs dispositifs permettant aux salariés de se constituer une épargne.

Les salariés disposent ainsi depuis 2004, d'un plan d'épargne Groupe (PEG) ouvert aux sommes attribuées au titre de la participation et de l'intéressement, ainsi qu'aux versements volontaires.

13 fonds sont proposés, dont le fonds commun Faurecia Actionnariat investi exclusivement en actions du Groupe. Le montant des encours gérés au sein du PEG est de 34,8 millions d'euros fin 2013, dont 24 % investis dans Faurecia Actionnariat (2 427 salariés).

Les salariés disposent désormais d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO), mis en place en fin d'année 2012. Comme le PEG, le PERCO est ouvert à la participation, à l'intéressement et aux versements volontaires.

Un régime à cotisations définies a également été mis en place en 2006 pour les cadres, ouvert aux versements volontaires des salariés en 2013. Plus de 64,2 millions d'euros sont gérés au sein de ces dispositifs d'épargne retraite.

Intéressement en France

Les accords d'intéressement des différentes sociétés françaises du groupe Faurecia définissent, pour la grande majorité d'entre eux, le calcul de l'intéressement sur la base de deux familles d'indicateurs :

- > des indicateurs financiers au niveau société. Cette partie représente environ 40 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont annuels ;
- > des indicateurs de performance opérationnelle calculés au niveau de l'établissement et choisis au sein des indicateurs du Faurecia Excellence System. Cette partie représente environ 60 % de l'intéressement global ; son calcul et son versement sont semestriels.

Ces accords plafonnent le montant de l'intéressement à 6 % de la masse salariale en cas d'atteinte, exceptionnellement porté à 8 % en cas de dépassement des objectifs et prévoient une répartition de l'intéressement entre les salariés pour une part proportionnelle au salaire et pour une autre part uniforme en fonction du temps de présence.

En 2013, 16,5 millions d'euros ont ainsi été versés aux salariés au titre de l'intéressement dont 2,7 millions d'euros ont été investis dans les plans d'épargne du Groupe en France (PEG ou PERCO).

Participation en France

Les accords de participation des différentes sociétés françaises du Groupe appliquent la formule de calcul légale et prévoient, pour la majorité d'entre eux, une répartition entre les salariés proportionnelle aux salaires perçus au cours de l'exercice considéré, sous réserve des limites réglementaires.

Les fonds de la réserve spéciale de participation sont versés directement aux salariés qui le souhaitent ou investis sur un compte-courant bloqué, sur des fonds communs de placement du plan d'épargne du Groupe ou du plan d'épargne retraite collectif.

En 2013, 9,5 millions d'euros ont ainsi été versés aux salariés au titre de la participation dont 3,0 millions d'euros ont été investis dans les plans d'épargne du Groupe en France (PEG ou PERCO).

Options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance

Faurecia a mis en place un programme d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance destiné au senior management dans une optique de motivation et de fidélisation. Ce programme est encadré par une procédure d'attribution définie lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2009. Ainsi, au cours de l'exercice 2013, l'assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions dans la limite de 2 500 000 actions de la Société. Sur la base de cette autorisation, le Conseil d'Administration a consenti une attribution d'actions gratuites sous

conditions de performance en date du 24 juillet 2013 à 266 bénéficiaires pour un montant maximal de 1 215 500 actions. Les conditions de performance sont de deux types, l'une interne sur le résultat net avant impôts du Groupe en 2015, l'autre externe comparant la croissance du bénéfice net par action de Faurecia entre 2015 et 2012 par rapport à celle d'un groupe de référence. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a aussi approuvé un plan équivalent en numéraire pour six bénéficiaires en Russie et en Chine.

Il existait, au 31 décembre 2013, 1 113 600 options de souscription d'actions consenties et non encore levées, ainsi que 2 501 300 actions de performance susceptibles d'être attribuées jusqu'en juillet 2017 sous réserve de réalisation des conditions de performance et de présence associées.

17.7. > OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

17.7.1. POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Il convient de se reporter au chapitre 15.1 ci-dessus et 21.1.4 ci-après.

17.7.2. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Il convient de se reporter au paragraphe 15.1 ci-dessus et 21.1.4 ci-après.

17.7.3. ACTIONS GRATUITES

Il convient de se reporter au paragraphe 15.1 ci-dessus et 21.1.4 ci-après.

Pour plus de détails, il convient de se reporter aux Notes 26.3 et 26.4 aux États financiers consolidés 2013.

17.8. > ACTIONNARIAT SALARIÉ

17.8.1. LE PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

PSA Peugeot Citroën a mis en place une offre diversifiée d'épargne salariale dans différents pays. Les plans d'épargne salariale constituent des supports d'investissement qui peuvent être alimentés par des versements volontaires des salariés et les placements des primes individuelles de participation et/ou d'intéressement.

17.8.2. LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS DANS LE CAPITAL

*PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LES SALARIÉS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DANS LE MONDE
(France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Portugal)*

	2013	2012	2011
Taux	3,57	3,23*	3,26

* Ce pourcentage ressort à 3,03 % pour le périmètre défini par l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Près de 40 000 salariés ou anciens salariés du Groupe sont actionnaires de Peugeot S.A.

Sur proposition du Directoire et du Conseil de Surveillance, afin de mieux associer les salariés aux orientations stratégiques du Groupe et à sa gouvernance, la nomination d'un représentant des salariés en tant que membre du Conseil de Surveillance a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013, pour une durée de deux ans, et ce pour ne pas préjuger du futur dispositif légal en matière de représentation des salariés. Ce nouveaux dispositif était entré en vigueur en juin 2013. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2014 de modifier les statuts afin d'instaurer les modalités de la

représentation des salariés telle qu'issue du nouveau dispositif légal (chapitre 21.4 page 434) ;

Compte tenu du maintien du dépassement de seuil de 3 % d'actionnariat salarié à fin 2012, la proposition faite par le Conseil de Surveillance de nommer au Conseil de Surveillance un membre représentant les salariés actionnaires a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013. Ce membre a été désigné par les Conseils de Surveillance de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) investis en actions Peugeot S.A.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. > RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2013	268	18.2. > DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS	270
Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2013	269	18.3. > INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	270
Identification des actionnaires (article 7 des statuts)	269	Autres actionnaires	270
Rachats d'actions	269	18.4. > CHANGEMENT DE CONTRÔLE	270
Annulation d'actions	269		

18.1. > RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Principaux actionnaires identifiés ⁽¹⁾	31 décembre 2013				31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères ⁽²⁾	22 312 608	6,29	9,93	9,63	22 312 608	6,29	9,93	9,64	19 115 760	8,17	13,11	12,38
FFP ⁽³⁾	67 372 689	18,99	27,96	27,13	67 372 689	18,99	27,97	27,14	53 363 574	22,80	35,20	33,24
Maillot I ⁽⁴⁾	164	0,00	0,00	0,00	164	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00
Sous-total EPF / FFP / Maillot I	89 685 461	25,27	37,89	36,77	89 685 461	25,27	37,91	36,78	72 479 434	30,97	48,31	45,62
Autres Individuels ⁽⁵⁾	48 453 904	13,65	11,71	11,36	60 246 343	16,98	14,75	14,31	16 783 757	7,17	5,97	5,64
GM Automotive Holdings SL	-	-	-	-	24 839 429	7,00	5,96	5,78	-	-	-	-
Salariés	12 664 902	3,57	4,50	4,37	11 452 869	3,23	3,98	3,86	7 638 100	3,26	4,54	4,29
Autres institutionnels français	46 048 734	12,98	11,04	10,71	52 236 259	14,72	12,52	12,15	43 346 051	18,52	14,86	14,03
Autres institutionnels étrangers	145 207 364	40,92	34,86	33,82	103 600 004	29,20	24,88	24,14	76 614 552	32,73	26,32	24,86
Autodétention	12 788 627	3,60	-	2,97	12 788 628	3,60	-	2,98	17 187 450	7,34	-	5,56
TOTAL	354 848 992	100	100	100	354 848 992	100	100	100	234 049 344	100	100	100

(1) Source Euroclear TPI 31 décembre 2013 et Nasdaq OMX.

(2) EPF (Établissements Peugeot Frères) est une holding patrimoniale détenue au plus haut niveau par des personnes physiques membres de la famille Peugeot.

(3) FFP est contrôlée par la société Établissements Peugeot Frères.

(4) Maillot I est contrôlée par EPF.

(5) Comptes individuels et autres (par différence).

Les sociétés EPF/FFP et Maillot I détiennent, de concert, au 31 décembre 2013, 25,27 % du capital de la Société et 37,89 % des droits de vote exerçables.

En décembre 2013, General Motors a cédé sa participation de 7 % du capital. Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de l'Alliance, GM a renoncé à son droit de mettre fin, sous certaines conditions, à l'Alliance dans l'éventualité d'une prise de participation de certains tiers au capital de Peugeot S.A., dès lors que ceux-ci soutiendraient l'Alliance.

Suite à la décision du Conseil de Surveillance de créer un Comité Consultatif des actionnaires qui a été prise en décembre 2011, dans la poursuite de la politique menée auprès des actionnaires individuels, le Groupe a lancé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires en 2012 son Comité Consultatif

des actionnaires. Véritable organe de consultation, le comité est chargé de diverses missions, notamment celles d'exprimer les attentes de l'ensemble des actionnaires individuels du Groupe, d'émettre des suggestions pour promouvoir le Groupe auprès des actionnaires individuels et de participer à l'élaboration des outils de communication dédiés aux actionnaires. La sélection des 12 membres a pour but de refléter la diversité actionnariale du Groupe et d'assurer une représentation équilibrée (âge, sexe, zone géographique, etc.) de l'actionariat individuel de PSA Peugeot Citroën. Conformément au règlement intérieur du Comité, quatre de ses douze membres ont été renouvelés fin 2013.

Ainsi, le Club actionnaires PSA Peugeot Citroën, créé en 2010, compte déjà plus de 3 300 membres à fin 2013.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique », sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autodétention). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 7 DES STATUTS)

La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

RACHATS D' ACTIONS

Peugeot SA détient 12 788 627 actions propres au 31 décembre 2013, représentant 3,60 % du capital. Au 31 décembre 2013, ces actions font l'objet des affectations suivantes :

- > 9 421 687 affectées à la couverture de l'émission OCEANE du 23 juin 2009 ;
- > 3 259 035 affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions en cours ;
- > 107 905 titres en surnombre à affecter.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013, des actions de la société Peugeot S.A. peuvent être rachetées par celle-ci. La mise en œuvre éventuelle de cette autorisation de rachat serait soumise à l'accord préalable de l'État, conformément aux engagements pris par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'État sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de la société Banque PSA Finance. En 2013, le Groupe n'a pas fait de rachat d'actions.

Pour des informations complémentaires, il convient de se reporter à la Note 26 des États financiers consolidés 2013.

ANNULATION D' ACTIONS

Il n'a été procédé à aucune annulation d'actions en 2013.

18.2. > DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 29 juin 1987 a porté la durée de détention de deux à quatre ans. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Il est rappelé que, conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en

propriété, sauf si ce transfert résulte d'une succession, d'une liquidation de communauté entre époux ou d'une donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Comme annoncé le 19 février 2014, et sous réserve notamment d'un vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire de Peugeot S.A. 2014, le délai statutaire d'obtention des droits de vote double serait réduit de 4 à 2 ans pour l'ensemble des actionnaires avec effet immédiat.

18.3. > INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

AUTRES ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

À la connaissance de Peugeot S.A., aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Peugeot S.A.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Des mesures ont été mises en place afin de s'assurer que l'actionnaire de référence (FFP et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères) n'abuse pas de son pouvoir lors de prises de décisions du Conseil de Surveillance, dont la présence de membres indépendants au sein du Conseil

et de ses comités, et la présence d'un membre référent (cf. développements sur la composition du Conseil de Surveillance au chapitre 16 du présent document de référence).

Dans le cadre des projets d'opérations majeures annoncés le 19 février 2014 par le Groupe (cf. chapitre 22 du présent document de référence), une documentation finale incluant un pacte d'actionnaires devrait entrer en vigueur lors de la réalisation desdites opérations prévues après l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. En tout état de cause, il est rappelé que Dongfeng Motor Group, l'État français et FFP/Établissements Peugeot Frères n'agiraient pas de concert vis-à-vis de Peugeot S.A. en cas de réalisation de ces opérations.

18.4. > CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les sociétés composant le groupe familial Peugeot. Ces sociétés ont toutefois signé un engagement de conservation de leurs actions Peugeot S.A. dans les termes des articles 787-B et 885-I bis du Code général des impôts.

La société a été informée que les sociétés du groupe familial Peugeot, principalement composé par les Établissements Peugeot Frères et FFP ont signé en date des 11 juin 2012 et 19 décembre 2012 de nouveaux engagements de conservation portant sur les actions Peugeot S.A. détenues par elles et d'autres actionnaires familiaux qui leur sont liés. Ces

engagements de conservation d'une durée de deux ans ont été conclus en application de l'article 787 B du Code général des impôts et porte sur 23,19 % du capital à cette date. Ces engagements de conservation ne comportent aucun droit préférentiel de cession en faveur des signataires. Les informations détaillées sur les engagements de conservation en vigueur figurent sur le site internet du Groupe (www.psa-peugeot-citroen.com, rubrique « analystes et investisseurs - information réglementée »).

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

> RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	272
1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale	272
2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale	273

Il convient de se reporter à la Note 38 des États financiers consolidés 2013 figurant au chapitre 20.3.7 ci-après.

Par ailleurs, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

> RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1.1 Conventions conclues entre la Société et les membres du Directoire

1.1.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE PRIS AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET MODIFIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE 2014)

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 12 mars 2013 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination d'un nouveau Directoire, a autorisé les engagements relatifs au bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour Messieurs Varin, Chasseloup de Chatillon, Olivier et Quémard de la manière suivante :

- > Messieurs Varin, Olivier et Quémard continuaient à bénéficier du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, au titre de ses dispositions applicables antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ;
- > Monsieur Chasseloup de Chatillon avait vocation à bénéficier du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, au titre de ses dispositions applicables postérieurement au 1^{er} janvier 2010.

Le régime de retraite supplémentaire a par la suite fait l'objet d'un nouveau règlement, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Ce nouveau règlement se substituant entièrement aux règlements précédemment en vigueur, le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa séance du 19 janvier 2014, les engagements relatifs au bénéfice de ce nouveau règlement, pour Messieurs Varin, Tavares, Chasseloup de Chatillon, Olivier et Quémard.

Aux termes de ce règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014, les membres du Directoire ont vocation à se voir attribuer un complément de retraite à hauteur de 1 % de leur rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, ce pourcentage étant porté à 3,5 % pour chaque année d'ancienneté dans le régime (à l'exception des années où certaines conditions de performance ne seraient pas réunies, au titre desquelles ce pourcentage serait ramené à 2,5 %). En tout état de cause, le complément de retraite généré par le régime ne peut excéder 30 % de la rémunération de référence, celle-ci étant définie comme la moyenne des rémunérations fixes des trois dernières années d'activité, majorée d'un pourcentage égal à la moyenne du ratio rémunération variable/rémunération fixe des huit dernières années d'ancienneté.

La qualité de bénéficiaire du régime est acquise à la double condition d'avoir occupé pendant au moins huit ans une fonction de dirigeant au sens du règlement (ou pendant les cinq ans précédant immédiatement son départ à la retraite) et de quitter le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

Dirigeants concernés au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin, Olivier, Quémard et Chasseloup de Chatillon.

Dirigeants concernés à la date du présent rapport : Messieurs Varin, Tavares, Chasseloup de Chatillon, Olivier et Quémard.

1.2 Conventions conclues avec une société ayant des dirigeants communs

1.2.1 CAUTION ET GARANTIE CONSENTIES ENVERS LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (« BEI ») DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS DE 250 MILLIONS D'EUROS, DE 200 MILLIONS D'EUROS ET DE 125 MILLIONS D'EUROS OCTROYÉS À PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA (« PCA ») RESPECTIVEMENT EN 2007, 2010 ET 2011

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. a autorisé lors de sa séance du 12 février 2013 la conclusion avec la BEI d'une convention de nantissement de compte dans le cadre des financements de 250 millions d'euros en 2007, de 200 millions d'euros en 2010 et de 125 millions d'euros en 2011 octroyés par cette banque à la société PCA.

Par cette convention, votre société a mis en place un nantissement de compte en faveur de la BEI, à hauteur d'un montant initial égal à 132 millions d'euros (115 millions d'euros au 31 décembre 2013), en garantie du remboursement par la société PCA des emprunts contractés auprès de cette banque.

Aucune commission n'a été facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2013.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon.

Dirigeant commun à la date du présent rapport : Monsieur Varin.

1.2.2 CAUTION ET GARANTIE CONSENTIES ENVERS LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (« BEI ») DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE 300 MILLIONS D'EUROS OCTROYÉ À PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA (« PCA ») EN 2013

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. a autorisé, lors des séances du 30 juillet 2013 (autorisation portant sur le cautionnement) et du 22 octobre 2013 (autorisation portant sur le nantissement de titres), la conclusion avec la BEI d'une convention de cautionnement et d'une convention de nantissement de titres dans le cadre d'un financement de 300 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA.

Par ces conventions, votre société s'est portée caution solidaire et indivisible de sa filiale PCA, envers la BEI, pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI, d'une part, et s'est engagée à nantir en faveur de la BEI des titres en garantie des obligations de paiement et de remboursement de PCA, d'autre part, le nantissement devant couvrir 20 % de 110 % de l'encours du financement.

La commission facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2013 s'est élevée à 33 000 euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon.

Dirigeant commun à la date du présent rapport : Monsieur Varin.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Conventions conclues avec une société ayant des dirigeants communs

2.1.1 CAUTION ET GARANTIE CONSENTIES ENVERS LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (« BEI ») DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE 400 MILLIONS D'EUROS OCTROYÉ À PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA (« PCA ») EN 2009

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 10 février 2009 la conclusion avec la BEI d'une convention de cautionnement et d'une convention de nantissement de compte-titres dans le cadre d'un financement de 400 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de sept ans. Ce prêt a été intégralement remboursé en avril 2013.

Par ces conventions, votre société s'est portée caution solidaire et indivisible de sa filiale PCA, envers la BEI, pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI, d'une part, et s'est engagée à nantir en faveur de la BEI un compte-titres en garantie des obligations de paiement et de remboursement de PCA, d'autre part, le nantissement devant couvrir 20 % de 110 % de l'encours du financement.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2013 s'est élevée à 151 000 euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Streiff, Olivier et Vardanega.

Dirigeant commun à la date du présent rapport : Monsieur Varin.

2.1.2 CAUTION CONSENTIE ENVERS LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (« BEI ») DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE 200 MILLIONS D'EUROS OCTROYÉ À PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA (« PCA ») EN 2010

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 27 juillet 2010 la conclusion avec la BEI d'une convention de cautionnement dans le cadre d'un financement de 200 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de sept ans. Ce prêt a fait l'objet d'un remboursement partiel de 40 millions d'euros le 15 juillet 2013.

Par cette convention, votre société s'est portée caution solidaire de sa filiale PCA, envers la BEI, pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2013 s'est élevée à 218 000 euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin, Faury et Saint-Geours.

Dirigeant commun à la date du présent rapport : Monsieur Varin.

2.1.3 CAUTION CONSENTIE ENVERS LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (« BEI ») DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE 125 MILLIONS D'EUROS OCTROYÉS À LA SOCIÉTÉ PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA (« PCA ») EN NOVEMBRE 2011

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 25 juillet 2011 la conclusion avec la BEI d'une convention de cautionnement dans le cadre d'un financement de 125 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de sept ans. Ce prêt a fait l'objet d'un remboursement partiel de 25 millions d'euros le 9 décembre 2013.

Par cette convention, votre société s'est portée caution solidaire de sa filiale PCA envers la BEI pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission facturée à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2013 s'est élevée à 148 000 euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin, Faury et Saint-Geours.

Dirigeant commun à la date du présent rapport : Monsieur Varin.

2.1.4 PARTICIPATION AUX FRAIS D'ÉTUDE, DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Les sommes reçues par votre société au titre de la participation des filiales aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du Groupe se sont élevées pour l'exercice 2013 à 93 024 360 euros.

Dirigeants communs en 2013 :

- > pour Peugeot Citroën Automobiles SA (« PCA ») : Messieurs Varin, Faury et Chasseloup de Chatillon ;
- > pour Automobiles Peugeot S.A. (« AP ») : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon ;
- > pour Automobiles Citroën SA (« AC ») : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon ;
- > pour Banque PSA Finance (« BPF ») : Messieurs Varin et Saint-Geours.

Dirigeants communs à la date du présent rapport :

- > pour PCA : Monsieur Varin ;
- > pour AP : Monsieur Chasseloup de Chatillon ;
- > pour AC : Monsieur Chasseloup de Chatillon ;
- > pour BPF : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.

2.1.5 CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE LA CESSIION DU GROUPE GEFCO

Dans le cadre de la cession de 75 % du capital et des droits de vote de la société GEFCO à la société JSC Russian Railways (« RZD »), le Conseil de Surveillance a autorisé, par délibération du 18 décembre 2012, les conventions suivantes :

1. Un contrat de prestation de services transitoires intitulé « *Transition Services Agreement* », conclu le 20 décembre 2012, entre Peugeot S.A. et GEFCO concernant la poursuite des services réciproques, pendant une période de six à douze mois en fonction du service concerné, ces services pouvant éventuellement être assurés pour une durée complémentaire de six mois, et ce afin d'assurer, pour Peugeot S.A. et GEFCO, une bonne transition suite à la cession à RZD.

Ces services transitoires portent sur l'assistance en matière notamment juridique, d'achats, de ressources humaines, d'immobilier, de financement et d'informatique.

Suivant leur nature, ces services sont facturés soit à un taux horaire moyen auquel s'ajoute une marge de 5 %, soit à un tarif identique à celui pratiqué entre les parties à la date de signature du « *Share Purchase Agreement* » avec RZD.

Les sommes perçues sur l'exercice 2013 au titre de ce contrat s'élèvent à 368 173 euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.

Dirigeants communs à la date du présent rapport : Messieurs Thierry Peugeot et Chasseloup de Chatillon.

2. Une convention intitulée « *Shareholder Loan Agreement* », conclue le 18 décembre 2012, entre Peugeot S.A. et GEFCO concernant la mise à disposition par Peugeot SA, à titre transitoire, au bénéfice de GEFCO d'une facilité de crédit sous format d'avance en compte-courant d'actionnaire.

Cette facilité de crédit de 350 millions d'euros expirant au 30 juin 2013, a été utilisée à hauteur de 320 millions d'euros puis remboursée intégralement le 17 mai 2013. Il était prévu un intérêt au taux Euribor un mois plus 6 % en base annuelle.

Les montants d'intérêts comptabilisés en produits financiers par Peugeot S.A. en 2013 au titre de cette convention s'élèvent à 6 593 459 euros.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.

3. Trois conventions conclues le 18 décembre 2012 par Peugeot S.A. :

- > une convention intitulée « *Delegation Agreement* » conclue avec Automobiles Citroën SA (« AC ») et GEFCO ;
- > une convention intitulée « *Delegation Agreement* » conclue avec Automobiles Peugeot SA (« AP ») et GEFCO ;
- > une convention intitulée « *Delegation Agreement* » conclue avec Peugeot Citroën Automobiles SA (« PCA ») et GEFCO ;

Chacune de ces trois conventions a pour objet de sécuriser les droits de Peugeot S.A. au titre de la facilité de crédit visée au point 2 ci-dessus. Ainsi, en cas de défaut de paiement par GEFCO à Peugeot S.A. au titre de cette facilité de crédit, AC, AP et PCA pourront chacune être amenée à s'acquitter auprès de Peugeot S.A. des montants dus par elles à GEFCO au titre d'un contrat de prestations de services logistiques par ailleurs signé entre AC, AP et PCA et GEFCO, et ce à hauteur du montant du remboursement de ladite facilité de crédit.

Dirigeants communs au moment de l'autorisation de la convention :

- > pour PCA : Messieurs Varin, Fauray et Chasseloup de Chatillon ;
- > pour AP : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon ;
- > pour AC : Messieurs Saint-Geours et Chasseloup de Chatillon ;
- > pour GEFCO : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.

2.1.6 CONSTITUTION D'UN GAGE-ESPÈCES EN GARANTIE D'OBLIGATIONS DE PAIEMENT DES SOCIÉTÉS AUTOMOBILES PEUGEOT S.A. (« AP »), AUTOMOBILES CITROËN SA (« AC ») ET PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA (« PCA »)

Par délibération du 18 décembre 2012, le Conseil de Surveillance a autorisé la constitution d'un gage-espèces en garantie d'obligations de paiement des sociétés AP, AC et PCA.

Dans le cadre d'un programme de cession de créances commerciales arrangé par Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank et auquel participent les sociétés PCA, AP et AC, Peugeot S.A. a constitué en faveur de la société Ester Finance Titrisation, concessionnaire des créances, un gage-espèces afin de garantir notamment les obligations de paiement de PCA, d'AP et d'AC au titre de la documentation du programme.

À cet effet, une convention de gage-espèces, intitulée « *Cash Collateral Agreement* » a été conclue en date du 20 décembre 2012, entre Peugeot S.A., Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank et Ester Finance Titrisation.

Le gage-espèces d'un montant de 30 millions d'euros au 2 janvier 2013, a été porté à 42 millions d'euros au 30 janvier 2013. Il a ensuite été porté à 47,7 millions d'euros le 6 janvier 2014.

Peugeot S.A. refacture à partir de 2013 une commission de 0,12 % du montant de gage-espèces répartie par tiers entre AP, AC et PCA. Pour l'exercice 2013, PCA, AP et AC ont chacune été facturées d'un montant de 16 262 euros.

Dirigeants communs à la date de signature de la convention : Messieurs Varin, Fauray, Chasseloup de Chatillon et Saint-Geours.

Dirigeants communs à la date du présent rapport :

- > pour PCA : Monsieur Varin ;
- > pour AP et AC : Messieurs Varin et Chasseloup de Chatillon.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG et Autres
Loïc Wallaert	Jean-Louis Simon
	Christian Mouillon
	Marc Stoessel

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE

20.1. > INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	278	20.4.3. Comptes de résultats au 31 décembre 2013	392
Pour l'exercice 2012	278	20.4.4. Tableaux de flux de trésorerie au 31 décembre 2013	393
Pour l'exercice 2011	278	20.4.5. Bilan au 31 décembre 2013	394
Tableaux de flux de trésorerie consolidés 2011	279	20.4.6. Notes annexes aux comptes de Peugeot S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	396
20.2. > INFORMATIONS PRO FORMA	279	20.4.7. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	420
20.3. > ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013	280	20.5. > VÉRIFICATION DES INFORMATIONS HISTORIQUES ANNUELLES	421
20.3.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	280	20.5.1. Rapports des Commissaires aux Comptes	421
20.3.2. Comptes de résultats consolidés	282	20.6. > DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	421
20.3.3. États consolidés des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	284	20.7. > INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	421
20.3.4. Bilans consolidés	286	20.8. > POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE	422
20.3.5. Tableaux de flux de trésorerie consolidés	288	20.9. > PROCÉDURES CONTENTIEUSES	422
20.3.6. Variations des capitaux propres consolidés	290	20.10. > CHANGEMENT SIGNIFICATIF ET TENDANCE	422
20.3.7. Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2013	291		
20.4. > ÉTATS FINANCIERS DE PEUGEOT S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2013	387		
20.4.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	388		
20.4.2. Commentaires sur les comptes et le bilan de la société Peugeot S.A.	390		

20.1. > INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

POUR L'EXERCICE 2012

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 480, les comptes consolidés figurent aux pages 276 à 386 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 274 et 275 du

document de référence de l'exercice 2012 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 28 mars 2013, sous le numéro de dépôt D. 13-0239.

POUR L'EXERCICE 2011

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 402, les comptes consolidés figurent aux pages 226 à 333 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 224 et 225 du

document de référence de l'exercice 2011 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 mars 2012, sous le numéro de dépôt D. 12-0128.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	56 926	1 902	(319)	58 509
Résultat opérationnel courant	561	532	-	1 093
Produits et (charges) opérationnels non courants	(417)	-	-	(417)
Résultat opérationnel	144	532	-	676
Résultat net consolidé	430	354	-	784
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>238</i>	<i>345</i>	<i>5</i>	<i>588</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>192</i>	<i>9</i>	<i>(5)</i>	<i>196</i>
Résultat net par action de 1 euro <i>(en euros)</i>				2,64

BILANS CONSOLIDÉS 2011

Actif

(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Total des actifs non courants	25 286	367	(25)	25 628
Total des actifs courants	16 550	27 431	(618)	43 363
Total des actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	41 836	27 798	(643)	68 991

Passif

(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Total des capitaux propres				14 494
Total des passifs non courants	12 184	369	-	12 553
Total des passifs courants	18 849	23 738	(643)	41 944
Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL PASSIF				68 991

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 2011

(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Résultat net des activités poursuivies	280	354	-	634
Marge brute d'autofinancement	2 395	339	-	2 734
Flux liés à l'exploitation	1 717	17	(179)	1 555
Flux liés aux investissements	(3 635)	(19)	-	(3 654)
Flux des opérations financières	(2 663)	(158)	78	(2 743)
Mouvements de conversion	5	(2)	2	5
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(4 576)	(162)	(99)	(4 837)
Trésorerie nette au début de l'exercice	9 253	1 316	(127)	10 442
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	4 692	1 154	(223)	5 623

20.2. > INFORMATIONS PRO FORMA

Sans objet.

20.3. > ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

20.3.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- > le contrôle des comptes consolidés de la société Peugeot S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, dans le contexte de l'environnement économique et financier du Groupe, tel qu'exposé dans le rapport de gestion du Groupe, nous attirons votre attention sur les notes suivantes des comptes consolidés :

- > la Note 2.4 qui précise les postes comptables pour lesquels les estimations et les hypothèses retenues sont particulièrement sensibles ;
- > la Note 9.1 sur les tests de valeur des actifs de la division Automobile qui ont conduit à enregistrer une dépréciation de 1 009 millions d'euros. Cette note précise que les tests ont été réalisés sur la base d'un plan à moyen termes dont les modalités de financement n'étaient pas définitivement arrêtées au 31 décembre 2013. Elle souligne que le Groupe est confiant sur sa capacité à mettre en place les financements correspondants ;
- > la Note 40 sur les événements postérieurs à la clôture. Elle indique en particulier que le Directoire et le Conseil de Surveillance ont décidé, le 18 février 2014, de soumettre à la prochaine Assemblée générale des actionnaires une augmentation de capital de 3 milliards d'euros. Elle précise que cette augmentation de capital devrait permettre notamment le financement du plan à moyen terme actuel du Groupe et la relance de son développement ;
- > la Note 36 qui expose la situation de liquidité du Groupe et de Banque PSA Finance ;
- > la Note 3 qui expose l'incidence de la première application de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages au personnel.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- > lors de l'arrêté des comptes, votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Ces principaux sujets sont recensés dans la Note 2.4 « Principes comptables - Utilisations d'estimations et d'hypothèses » de l'annexe. Pour l'ensemble de ces éléments, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables appliquées et des informations données dans les Notes annexes. Nous avons également examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction de celles-ci dans la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées ;
- > la Note 2.15 « Principes comptables - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » indique les modalités de réalisation des tests de perte de valeur. La Note 9.1 « Test de valeur des UGT et provisions pour contrats onéreux de la division Automobile » indique que les tests ainsi réalisés ont conduit à enregistrer pour les usines d'Amérique latine et de Russie une dépréciation de 1 009 millions d'euros. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses utilisées, revu les calculs conduisant à la dépréciation comptabilisée et vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée. Nous avons également examiné les modalités de financement du plan à moyen terme prévues par la Direction et décrites dans la Note 40 « Evénements postérieurs à la clôture » ;
- > en application des modalités décrites dans la Note 2.19 « Principes comptables - Impôts différés » le bilan enregistre des impôts différés actifs et passifs détaillés dans la Note 12 « Impôts sur les résultats ». Cette note indique notamment qu'en l'absence de perspectives de récupération, à l'horizon du plan à moyen terme, les impôts différés sur les déficits de l'intégration fiscale France générés au cours de l'exercice n'ont pas été reconnus. Nous avons examiné les prévisions fiscales du Groupe, les échéanciers des impôts différés des actifs et passifs et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues ;
- > dans le cadre de notre appréciation de la continuité d'exploitation, nous avons effectué un examen approfondi de la situation de liquidité du Groupe et de Banque PSA Finance détaillée dans la Note 31 « Endettement net des activités industrielles et commerciales », la Note 32 « Dettes des activités de financement » et la Note 36.1 A « Gestion des risques financiers - Politique de gestion des risques financiers - Risque de liquidité ». Nous avons examiné notamment les prévisions de trésorerie, les échéanciers des dettes, les covenants qui leur sont applicables ainsi que les dispositions relatives à la garantie de l'État pour le refinancement de la Banque PSA Finance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Loïc Wallaert

Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG et Autres

Christian Mouillon

Marc Stoessel

20.3.2. COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2013			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Activités poursuivies				
Chiffre d'affaires (Note 6)	52 627	1 773	(310)	54 090
Coûts des biens et services vendus	(45 260)	(1 014)	310	(45 964)
Frais généraux et commerciaux	(6 027)	(391)	-	(6 418)
Frais de recherche et de développement (Note 8)	(1 885)	-	-	(1 885)
Résultat opérationnel courant	(545)	368	-	(177)
Produits opérationnels non courants (Note 9)	413	-	-	413
Charges opérationnelles non courantes (Note 9)	(1 582)	-	-	(1 582)
Résultat opérationnel	(1 714)	368	-	(1 346)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	138	-	-	138
Charges de financement (Note 10)	(624)	-	-	(624)
Produits à caractère financier (Note 11)	71	-	-	71
Charges à caractère financier (Note 11)	(243)	-	-	(243)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(2 372)	368	-	(2 004)
Impôts courants	(198)	(123)	-	(321)
Impôts différés	(51)	(15)	-	(66)
Impôts sur les résultats (Note 12)	(249)	(138)	-	(387)
Résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 16)	168	8	-	176
Résultat net des activités poursuivies	(2 453)	238	-	(2 215)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(2 544)</i>	<i>223</i>	<i>6</i>	<i>(2 315)</i>
Activités destinées à être cédées				
Résultat net des activités destinées à être cédées	(3)	-	-	(3)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(2 456)	238	-	(2 218)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(2 546)</i>	<i>223</i>	<i>6</i>	<i>(2 317)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>90</i>	<i>15</i>	<i>(6)</i>	<i>99</i>

(en euros)

Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	(6,76)
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	(6,77)
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	(6,76)
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	(6,77)

	2012			Total
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Activités poursuivies				
Chiffre d'affaires (Note 6)	53 860	1 910	(324)	55 446
Coûts des biens et services vendus	(46 781)	(1 125)	324	(47 582)
Frais généraux et commerciaux	(5 983)	(394)	-	(6 377)
Frais de recherche et de développement (Note 8)	(2 047)	-	-	(2 047)
Résultat opérationnel courant	(951)	391	-	(560)
Produits opérationnels non courants (Note 9)	406	-	-	406
Charges opérationnelles non courantes (Note 9)	(4 527)	(1)	-	(4 528)
Résultat opérationnel	(5 072)	390	-	(4 682)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	72	-	-	72
Charges de financement (Note 10)	(442)	-	-	(442)
Produits à caractère financier (Note 11)	172	-	-	172
Charges à caractère financier (Note 11)	(232)	-	-	(232)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(5 502)	390	-	(5 112)
Impôts courants	(251)	(138)	-	(389)
Impôts différés	(419)	34	-	(385)
Impôts sur les résultats (Note 12)	(670)	(104)	-	(774)
Résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 16)	153	7	-	160
Résultat net des activités poursuivies	(6 019)	293	-	(5 726)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(6 106)</i>	<i>281</i>	<i>5</i>	<i>(5 820)</i>
Activités destinées à être cédées				
Résultat net des activités destinées à être cédées	803	-	-	803
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(5 216)	293	-	(4 923)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(5 294)</i>	<i>281</i>	<i>5</i>	<i>(5 008)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>78</i>	<i>12</i>	<i>(5)</i>	<i>85</i>

(en euros)

Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	(18,12)
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 13)	(15,59)
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	(18,13)
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 13)	(15,60)

20.3.3. ÉTATS CONSOLIDÉS DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013		
	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt	Après impôt
Résultat net consolidé	(1 831)	(387)	(2 218)
Éléments recyclables par résultat			
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	(48)	18	(30)
> dont évaluation reprise en résultat net	(57)	13	(44)
> dont évaluation directe par capitaux propres	9	5	14
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	(83)	3	(80)
> dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
> dont évaluation directe par capitaux propres	(83)	3	(80)
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(371)		(371)
> dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
> dont évaluation directe par capitaux propres	(371)	-	(371)
TOTAL	(502)	21	(481)
Éléments non recyclables par résultat			
Écarts actuariels des retraites	207	(54)	153
Produits (charges) nets comptabilisés en capitaux propres	(295)	(33)	(328)
> dont part des sociétés mises en équivalence	(35)	-	(35)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	(2 126)	(420)	(2 546)
> dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			(2 620)
> dont part des minoritaires			74

Les produits et charges comptabilisés en capitaux propres correspondent à toutes les variations de capitaux propres résultant de transactions avec les tiers non-actionnaires.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012		
	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt	Après impôt
Résultat net consolidé	(4 149)	(774)	(4 923)
Éléments recyclables par résultat			
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	(2)	3	1
> dont évaluation reprise en résultat net	42	(6)	36
> dont évaluation directe par capitaux propres	(44)	9	(35)
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	50	(2)	48
> dont évaluation reprise en résultat net	2	-	2
> dont évaluation directe par capitaux propres	48	(2)	46
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(132)	-	(132)
> dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
> dont évaluation directe par capitaux propres	(132)	-	(132)
TOTAL	(84)	1	(83)
Éléments non recyclables par résultat			
Écarts actuariels des retraites	(363)	99	(264)
Produits (charges) nets comptabilisés en capitaux propres	(447)	100	(347)
> dont part des sociétés mises en équivalence	(19)	-	(19)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	(4 596)	(674)	(5 270)
> dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			(5 331)
> dont part des minoritaires			61

20.3.4. BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF	31 décembre 2013			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Activités poursuivies				
Écarts d'acquisition (Note 14)	1 484	77	-	1 561
Immobilisations incorporelles (Note 14)	3 962	70	-	4 032
Immobilisations corporelles (Note 15)	10 898	17	-	10 915
Titres mis en équivalence (Note 16)	1 490	83	-	1 573
Titres de participation	22	10	-	32
Autres actifs financiers non courants (Note 17)	670	53	-	723
Autres actifs non courants (Note 18)	598	5	(1)	602
Actifs d'impôts différés (Note 12)	459	74	-	533
Total des actifs non courants	19 583	389	(1)	19 971
Actifs d'exploitation				
Prêts et créances des activités de financement (Note 19)	-	21 335	(55)	21 280
Titres de placement des activités de financement (Note 20)	-	829	-	829
Stocks (Note 21)	5 626	-	-	5 626
Clients des activités industrielles et commerciales (Note 22)	1 821	-	(156)	1 665
Impôts courants (Note 12)	161	43	(16)	188
Autres débiteurs (Note 23)	1 640	657	(131)	2 166
	9 248	22 864	(358)	31 754
Actifs financiers courants (Note 24)	141	-	-	141
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 25)	6 161	1 804	(210)	7 755
Total des actifs courants	15 550	24 668	(568)	39 650
Total des actifs des activités poursuivies	35 133	25 057	(569)	59 621
Total des actifs des activités destinées à être cédées	43	-	-	43
TOTAL ACTIF	35 176	25 057	(569)	59 664
PASSIF				
Capitaux propres (Note 26)				
Capital social				355
Titres d'autocontrôle				(351)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe				6 878
Intérêts minoritaires				909
Total des capitaux propres				7 791
Activités poursuivies				
Passifs financiers non courants (Note 29)	8 081	-	-	8 081
Autres passifs non courants (Note 30)	3 045	-	(1)	3 044
Provisions non courantes (Note 27)	1 067	16	-	1 083
Passifs d'impôts différés (Note 12)	475	347	-	822
Total des passifs non courants	12 668	363	(1)	13 030
Passifs d'exploitation				
Dettes des activités de financement (Note 32)	-	20 444	(216)	20 228
Provisions courantes (Note 27)	2 564	89	-	2 653
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 177	-	(12)	8 165
Impôts courants (Note 12)	116	44	(16)	144
Autres créanciers (Note 33)	4 110	828	(281)	4 657
	14 967	21 405	(525)	35 847
Passifs financiers courants (Note 29)	3 039	-	(43)	2 996
Total des passifs courants	18 006	21 405	(568)	38 843
Total des passifs des activités poursuivies ⁽¹⁾	30 674	21 768	(569)	51 873
Total des passifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	-
TOTAL PASSIF				59 664

(1) Hors capitaux propres.

ACTIF

(en millions d'euros)

	31 décembre 2012			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Activités poursuivies				
Écarts d'acquisition (Note 14)	1 487	77	-	1 564
Immobilisations incorporelles (Note 14)	4 047	86	-	4 133
Immobilisations corporelles (Note 15)	12 423	15	-	12 438
Titres mis en équivalence (Note 16)	1 490	46	-	1 536
Titres de participation	50	12	-	62
Autres actifs financiers non courants (Note 17)	664	108	-	772
Autres actifs non courants (Note 18)	511	3	-	514
Actifs d'impôts différés (Note 12)	536	77	-	613
Total des actifs non courants	21 208	424	-	21 632
Actifs d'exploitation				
Prêts et créances des activités de financement (Note 19)	-	23 146	(51)	23 095
Titres de placement des activités de financement (Note 20)	-	867	-	867
Stocks (Note 21)	6 193	-	-	6 193
Clients des activités industrielles et commerciales (Note 22)	2 014	-	(187)	1 827
Impôts courants (Note 12)	105	62	(17)	150
Autres débiteurs (Note 23)	1 966	955	(122)	2 799
	10 278	25 030	(377)	34 931
Actifs financiers courants (Note 24)	1 501	-	-	1 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 25)	5 421	1 669	(279)	6 811
Total des actifs courants	17 200	26 699	(656)	43 243
Total des actifs des activités poursuivies	38 408	27 123	(656)	64 875
Total des actifs des activités destinées à être cédées	9	-	-	9
TOTAL ACTIF	38 417	27 123	(656)	64 884

PASSIF
Capitaux propres (Note 26)

Capital social				355
Titres d'autocontrôle				(351)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe				9 463
Intérêts minoritaires				700
Total des capitaux propres				10 167
Activités poursuivies				
Passifs financiers non courants (Note 29)	7 828	-	-	7 828
Autres passifs non courants (Note 30)	3 184	-	-	3 184
Provisions non courantes (Note 27)	1 163	19	-	1 182
Passifs d'impôts différés (Note 12)	475	326	-	801
Total des passifs non courants	12 650	345	-	12 995
Passifs d'exploitation				
Dettes des activités de financement (Note 32)	-	22 140	(279)	21 861
Provisions courantes (Note 27)	2 988	76	-	3 064
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 472	-	(9)	8 463
Impôts courants (Note 12)	130	54	(17)	167
Autres créanciers (Note 33)	4 475	1 091	(309)	5 257
	16 065	23 361	(614)	38 812
Passifs financiers courants (Note 29)	2 906	-	(42)	2 864
Total des passifs courants	18 971	23 361	(656)	41 676
Total des passifs des activités poursuivies⁽¹⁾	31 621	23 706	(656)	54 671
Total des passifs des activités destinées à être cédées	46	-	-	46
TOTAL PASSIF				64 884

(1) Hors capitaux propres.

20.3.5. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2013			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Résultat net des activités poursuivies	(2 453)	238	-	(2 215)
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :				
> Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur (Note 34.4)	3 458	28	-	3 486
> Dotations nettes aux provisions	(368)	14	-	(354)
> Variation des impôts différés	46	15	-	61
> Résultats sur cessions et autres	(39)	-	-	(39)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(36)	(8)	-	(44)
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement	129	-	-	129
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location	(37)	-	-	(37)
Marge brute d'autofinancement⁽¹⁾	700	287	-	987
Variations des actifs et passifs d'exploitation (Note 34.2)	397	182	64	643
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	1 097	469	64	1 630
Cessions de sociétés consolidées et de titres de participation	(9)	-	-	(9)
Augmentation de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation ⁽²⁾	(90)	(30)	-	(120)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	182	8	-	190
Investissements en immobilisations corporelles	(1 385)	(12)	-	(1 397)
Investissements en immobilisations incorporelles	(1 002)	(7)	-	(1 009)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(173)	-	-	(173)
Autres	46	(1)	-	45
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(2 431)	(42)	-	(2 473)
Dividendes versés :				
> Intragroupe	286	(286)	-	-
> Aux minoritaires des filiales intégrées	(48)	-	-	(48)
Dividendes reçus de GEFCO S.A.	-	-	-	-
Augmentation de capital et des primes	10	-	-	10
(Acquisitions) Cessions de titres d'autocontrôle	-	-	-	-
Variations des autres actifs et passifs financiers (Note 31.2)	1 956	-	-	1 956
Flux des opérations financières des activités poursuivies	2 204	(286)	-	1 918
Mouvements de conversion	(91)	(6)	5	(92)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies	779	135	69	983
Trésorerie générée par les activités destinées à être cédées	(41)	-	-	(41)
Trésorerie nette au début de l'exercice	5 399	1 669	(279)	6 789
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (NOTE 34.1)	6 137	1 804	(210)	7 731

(1) La marge brute d'autofinancement comprend les intérêts des activités industrielles et commerciales détaillés en Note 34.5 et les impôts décaissés (nets des remboursements) au cours de l'exercice mentionnés dans la Note 12.3.

(2) Dont 17 millions d'euros d'acquisitions en 2013 (104 millions d'euros en 2012).

(en millions d'euros)	2012			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Résultat net des activités poursuivies	(6 019)	293	-	(5 726)
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :				
> Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur (Note 34.4)	6 098	18	-	6 116
> Dotations nettes aux provisions	687	20	-	707
> Variation des impôts différés	422	(35)	-	387
> Résultats sur cessions et autres	(312)	1	-	(311)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(29)	(7)	-	(36)
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement	154	-	-	154
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location	32	-	-	32
Marge brute d'autofinancement⁽¹⁾	1 033	290	-	1 323
Variations des actifs et passifs d'exploitation (Note 34.2)	(602)	760	(64)	94
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	431	1 050	(64)	1 417
Cessions de sociétés consolidées et de titres de participation	830	21	-	851
Augmentation de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation ⁽²⁾	(292)	(10)	-	(302)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	678	7	-	685
Investissements en immobilisations corporelles	(2 267)	(12)	-	(2 279)
Investissements en immobilisations incorporelles	(1 442)	(8)	-	(1 450)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	40	-	-	40
Autres	3	1	3	7
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(2 450)	(1)	3	(2 448)
Dividendes versés :				
> Intragroupe	532	(532)	-	-
> Aux minoritaires des filiales intégrées	(37)	-	-	(37)
Dividendes reçus de GEFCO S.A.	100	-	-	100
Augmentation de capital et des primes	1 028	-	-	1 028
(Acquisitions) Cessions de titres d'autocontrôle	89	-	-	89
Variations des autres actifs et passifs financiers (Note 31.2)	675	-	4	679
Flux des opérations financières des activités poursuivies	2 387	(532)	4	1 859
Mouvements de conversion	(6)	(2)	2	(6)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies	362	515	(55)	822
Trésorerie générée par les activités destinées à être cédées	345	-	(1)	344
Trésorerie nette au début de l'exercice	4 692	1 154	(223)	5 623
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVÉS POURSUIVIES (NOTE 34.1)	5 399	1 669	(279)	6 789

(1) La marge brute d'autofinancement comprend les intérêts des activités industrielles et commerciales détaillés en Note 34.5 et les impôts décaissés (nets des remboursements) au cours de l'exercice mentionnés dans la Note 12.3.

(2) Dont 104 millions d'euros d'acquisitions en 2012 (95 millions d'euros en 2011).

20.3.6. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Écarts d'évaluation - Part du Groupe							Capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Actions propres	Réserves hors écarts d'évaluation	Couverture des flux futurs	Titres « disponibles à la vente »	Retraites	Écarts de conversion			
Au 31 décembre 2011	234	(502)	13 850	(40)	32	-	262	13 836	658	14 494
Première application d'IAS 19R	-	-	(48)	-	-	(64)	(1)	(113)	(17)	(130)
Au 1^{er} janvier 2012	234	(502)	13 802	(40)	32	(64)	261	13 723	641	14 364
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	(5 008)	(2)	48	(246)	(123)	(5 331)	61	(5 270)
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	(1)	(6)
Put sur minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15
Variations de périmètre et autres	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	10	5
Augmentation de capital	121	-	845	-	-	-	-	966	-	966
Titres d'autocontrôle	-	151	(62)	-	-	-	-	89	-	89
Composante option de conversion des obligations convertibles	-	-	30	-	-	-	-	30	22	52
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	(48)	(48)
Au 31 décembre 2012	355	(351)	9 597	(42)	80	(310)	138	9 467	700	10 167
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	(2 317)	(32)	(80)	145	(336)	(2 620)	74	(2 546)
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	1	-	-	-	-	1	1	2
Put sur minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Variations de périmètre et autres	-	-	(6)	-	-	5	-	(1)	(12)	(13)
Augmentation de capital ⁽¹⁾	-	-	35	-	-	-	-	35	189	224
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	(49)	(49)
AU 31 DÉCEMBRE 2013	355	(351)	7 310	(74)	-	(160)	(198)	6 882	909	7 791

(1) Ce poste concerne essentiellement l'augmentation des capitaux propres de Faurecia consécutive au remboursement anticipé de l'OCEANE 2015.

20.3.7. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

SOMMAIRE DE NOTES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	292	NOTE 22 Clients des activités industrielles et commerciales	327
NOTE 1 Événements majeurs de l'exercice	292	NOTE 23 Autres débiteurs	327
NOTE 2 Principes comptables	293	NOTE 24 Actifs financiers courants	328
NOTE 3 Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés	302	NOTE 25 Trésorerie et équivalents de trésorerie	329
NOTE 4 Périmètre de consolidation	303	BILANS - PASSIF	329
NOTE 5 Information sectorielle	304	NOTE 26 Capitaux propres	329
COMPTES DE RÉSULTATS	306	NOTE 27 Provisions courantes et non courantes	334
NOTE 6 Chiffre d'affaires	306	NOTE 28 Engagement de retraites	335
NOTE 7 Coûts opérationnels courants par nature	306	NOTE 29 Passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales	340
NOTE 8 Frais de recherche et de développement	307	NOTE 30 Autres passifs non courants	344
NOTE 9 Produits et charges opérationnels non courants	307	NOTE 31 Endettement net des activités industrielles et commerciales	345
NOTE 10 Charges de financement	310	NOTE 32 Dettes des activités de financement	347
NOTE 11 Produits et charges à caractère financier	310	NOTE 33 Autres créanciers	349
NOTE 12 Impôts sur les résultats	310	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	350
NOTE 13 Résultat net par action	313	NOTE 34 Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés	350
BILANS - ACTIF	315	NOTE 35 Instruments financiers	352
NOTE 14 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	315	NOTE 36 Gestion des risques financiers	357
NOTE 15 Immobilisations corporelles	316	NOTE 37 Engagements donnés hors bilan et passifs éventuels	372
NOTE 16 Titres mis en équivalence	317	NOTE 38 Transactions avec les parties liées	374
NOTE 17 Autres actifs financiers non courants	322	NOTE 39 Rémunération des dirigeants	374
NOTE 18 Autres actifs non courants	323	NOTE 40 Événements postérieurs à la clôture	375
NOTE 19 Prêts et créances des activités de financement	324	NOTE 41 Honoraires des Commissaires aux Comptes	376
NOTE 20 Titres de placement des activités de financement	326	NOTE 42 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2013	377
NOTE 21 Stocks	327		

P

RÉAMBULE

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 y compris les Notes aux États financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 11 février 2014, la Note 40 tenant compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 18 février 2014.

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

Le groupe PSA Peugeot Citroën (PSA) et General Motors (GM) ont annoncé en décembre 2013 de nouveaux développements dans leur Alliance stratégique. L'Alliance, centrée sur le développement en commun de véhicules, les achats et la logistique, essentiellement en Europe, est étendue au partage de capacités de production.

Les deux groupes confirment la poursuite de leur coopération pour le développement de deux véhicules sur des plateformes PSA Peugeot Citroën. Les deux partenaires collaboreront également pour développer un nouveau modèle de véhicule utilitaire léger basé sur la dernière génération de plateforme PSA Peugeot Citroën. Les premiers véhicules issus de l'Alliance devraient être commercialisés à partir de 2016. Par ailleurs, la répartition de la production de ces véhicules sera équilibrée entre les deux groupes.

PSA Peugeot Citroën et GM ont également modifié un certain nombre d'autres clauses de leurs accords. Les deux groupes simplifieront la gouvernance conjointe de l'Alliance et ont exclu des motifs de résiliation de l'Alliance la non-réalisation d'un nombre minimum de projets. Par ailleurs, GM a renoncé à son droit de mettre fin, sous certaines conditions, à l'Alliance dans l'éventualité d'une prise de participation de certains tiers au capital de Peugeot S.A., dès lors que ceux-ci soutiendraient l'Alliance. Suite à l'évolution de l'Alliance, GM a cédé sa participation de 7 % dans le capital de Peugeot S.A.

1.2. NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Un Nouveau Contrat Social a été signé à l'issue du Comité Central d'Entreprise du 24 octobre 2013. Il vise à participer au redressement de l'entreprise et à maintenir les bases industrielles et technologiques du Groupe en France, en préservant les intérêts essentiels des salariés.

Il comprend les quatre volets suivants :

- > une association renforcée des salariés et de leurs représentants à l'élaboration de la vision stratégique du Groupe et aux projets d'avenir de chaque direction et de chaque site ;
- > une nouvelle approche sécurisant l'emploi des salariés dans la réalisation des transformations collectives, en particulier pour accroître le taux d'utilisation des usines ;
- > la mise en œuvre d'un Contrat de Génération PSA Peugeot Citroën, associant un congé de maintien dans l'emploi des seniors et l'embauche en alternance de jeunes dans l'entreprise ;
- > des mesures de flexibilité et de modération des coûts salariaux, sans baisse des rémunérations versées. Par ailleurs, le Nouveau Contrat Social prévoit d'associer les salariés au redressement de l'entreprise, par une amélioration de l'accord d'intéressement et un supplément d'intéressement/ participation au-delà de 2014.

Les charges de l'exercice liées à ce Nouveau Contrat Social sont présentées en Note 9.3.

1.3. NOUVEAUX FINANCEMENTS ET GARANTIE DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Le Groupe a mis en place plusieurs opérations de financement sur l'année.

Pour la division Automobile, elles comportent principalement deux émissions obligataires d'un total de 1,6 milliard d'euros par Peugeot S.A., et un nouvel emprunt de 300 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Par ailleurs, Faurecia a reconstitué l'intégralité de sa ligne de crédit syndiqué en remboursant les montants tirés à hauteur de 300 millions d'euros (cf. Note 31.3).

Banque PSA Finance a notamment réalisé une émission obligataire de 1,2 milliard d'euros et huit opérations de titrisation.

Les émissions obligataires de Banque PSA Finance réalisées depuis 2013 font l'objet d'une garantie par l'État français à première demande qui s'inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée par la Commission européenne pour un plafond total de 7 milliards d'euros en principal (cf. Note 36.1.A. (b)).

Afin de compléter ses sources de financement, Banque PSA Finance a lancé en mars 2013 une offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en France sous la marque Distingo, qui représente un encours au 31 décembre 2013 de 955 millions d'euros.

Par ailleurs, Banque PSA Finance a renouvelé ses lignes de financement bancaires en 2013 (cf. Note 36.1.A. (b)).

1.4. PERTES DE VALEUR D'ACTIFS DE LA DIVISION AUTOMOBILE

Conformément à la norme comptable IAS36, PSA Peugeot Citroën a enregistré en 2013 une perte de valeur d'actifs de la division Automobile, en Russie et Amérique latine, traduisant notamment le contexte de dégradation des marchés automobiles et l'évolution des taux de change sur ces zones. Cette dépréciation s'élève à 1 009 millions d'euros (cf. Note 9.1).

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013, en date de clôture des comptes ⁽¹⁾.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013

sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en Union Européenne, à l'exception de :

- > la norme IAS 39, que l'Union Européenne n'a que partiellement adoptée. La partie non adoptée est sans effet sur les comptes du groupe PSA Peugeot Citroën ;
- > les normes IFRS 10, 11, 12 et les amendements aux normes IAS 27, 28 et 31, pour lesquels l'Union Européenne a repoussé l'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014, avec application anticipée possible. Le Groupe n'applique pas ces textes par anticipation. L'impact de ces nouvelles normes est présenté ci-dessous.

Nouveaux textes d'application obligatoire		Première application UE aux exercices ouverts à compter du	Impacts
Amendement IAS 19	« Avantages au personnel »	01/01/2013	Cf. Note 2.21
IFRS 13	« Évaluation de la juste valeur » Ce texte précise comment déterminer la juste valeur lorsque son application est imposée ou admise par une autre norme IFRS.	01/01/2013	Sans impact significatif
Amendement IAS 1	« Présentation des autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce texte a conduit à distinguer les éléments non recyclables au sein de l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres.	01/07/2012	Cf. État consolidé des produits et charges comptabilisés en capitaux propres
Amendement IFRS 7	« Informations à fournir en annexes sur les compensations d'actifs et de passifs financiers ». Ce texte concerne essentiellement les conventions d'appel de marge sur dérivés de gré à gré de l'activité de financement.	01/01/2013	Sans impact significatif

Les autres textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 sont sans impact.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation et applicables au 1 ^{er} janvier 2014		Première application UE aux exercices ouverts à compter du	Impacts
IFRS 10	« États financiers consolidés »	01/01/2014 ⁽¹⁾	cf. ci-dessous
IFRS 11	« Partenariats »		
IFRS 12	« Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »		
Amendement IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	« Dispositions transitoires d'IFRS 10, 11 et 12 »		
IAS 27	« États financiers individuels »		
IAS 28	« Participation dans les entreprises associées et des co-entreprises »		
Amendement IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	« Entités d'investissement »	01/01/2014	Sans impact
Amendement IAS 32	« Compensations d'actifs et de passifs financiers »	01/01/2014	Impacts en cours d'analyse
Amendement IAS 36	« Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »	01/01/2014	Impacts en cours d'analyse
Amendement IAS 39	« Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »	01/01/2014	Impacts en cours d'analyse

(1) La date de première application définie par l'IASB est le 1^{er} janvier 2013.

(1) Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne		Première application UE aux exercices ouverts à compter du	Impacts
IFRIC 21	« Prélèvements opérés par les autorités publiques » Ce texte précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées.	Non adopté	Impacts en cours d'analyse
Amendement IAS 19	« Régime à prestations définies : Cotisations salariales »	Non adopté	Impacts en cours d'analyse
IFRS 9	<i>Instruments financiers - « Classification et évaluation » et « Comptabilité de couverture ».</i> Ces textes concrétisent deux des trois phases de la révision d'IAS 39 <i>Instruments financiers.</i>	Non adopté	Impacts en cours d'analyse
	« Plan d'amélioration annuelle 2010-2012 »	Non adopté	Impacts en cours d'analyse
	« Plan d'amélioration annuelle 2011-2013 »	Non adopté	Impacts en cours d'analyse

Impact de l'application à partir du 1^{er} janvier 2014 des normes IFRS 10 et IFRS 11

La norme IFRS 11 précise que les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement. Les partenariats qualifiés de co-entreprises, parce qu'ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net, seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La norme IFRS 10 redéfinit la notion de contrôle exclusif sur la base des droits substantifs.

En application de ces principes :

- > les principales sociétés sous contrôle conjoint qualifiées de co-entreprises sont DPCA et CAPSA. Elles resteront consolidées par mise en équivalence ;
- > les sociétés qualifiées d'opérations conjointes sont Toyota Peugeot Citroën Automobile (TPCA), Sevel SpA et PCMA Automotiv Rus (PCMAR) au 31 décembre 2013, ainsi que la société Française de Mécanique avant sa prise de contrôle (cf. Note 4). TPCA et Sevel SpA sont actuellement consolidées par mise en équivalence. Compte tenu des droits détenus par le Groupe en cas de conflit d'actionnaires, PCMAR était réputée contrôlée en application des anciennes normes et donc intégrée globalement. Au regard d'IFRS 10, ces droits ne sont plus réputés donner le contrôle exclusif.

Ces nouvelles normes auront pour principal effet d'enregistrer à l'actif du bilan consolidé la part du Groupe dans la valeur comptable des immobilisations de ces filiales et d'enregistrer au passif la part du Groupe dans leur endettement. Le principal impact sera au 1^{er} janvier 2013 une augmentation de l'endettement net du Groupe de 227 millions d'euros, intégrant la dette nette de la société Française de Mécanique à hauteur de 188 millions d'euros. Compte tenu de la prise de contrôle de la Française de Mécanique, sa dette est comprise dans la dette nette du Groupe au 31 décembre 2013. À cette date, l'impact de l'application de ces nouvelles normes se trouve donc limité à une augmentation de 33 millions d'euros.

2.1. CONSOLIDATION

A. Méthodes de consolidation

Le nom générique PSA Peugeot Citroën est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué par la Société mère Peugeot S.A. et toutes ses filiales.

Peugeot S.A. et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Peugeot S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable sont mises en équivalence.

Sont consolidées les sociétés qui dépassent l'un des seuils suivants :

- > chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ;
- > total du bilan supérieur à 20 millions d'euros ;
- > endettement total supérieur à 5 millions d'euros.

Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation conformément aux principes généraux décrits en Note 2.16.B(2). La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les résultats d'une filiale, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont entièrement alloués entre la part Groupe et la part hors-Groupe selon les pourcentages d'intérêt respectifs. De ce fait, en cas de résultats négatifs et d'absence d'accord de prise en charge des pertes d'une filiale, les intérêts minoritaires peuvent devenir négatifs.

B. Variations de périmètre aboutissant au contrôle exclusif

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée *Regroupements d'entreprises*.

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquise sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivants la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.

C. Autres variations de périmètre

Les engagements de rachat sur intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières selon les principes explicités en Note 2.16.E.

Toute variation de pourcentage d'intérêt impliquant la perte du contrôle d'une entité a un impact en Résultat opérationnel non courant (si le montant est significatif) sur la base d'une cession de l'intégralité de la part précédemment détenue.

Les opérations ne remettant pas en cause la détention du contrôle sont en revanche considérées comme des transactions entre actionnaires et se traduisent par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et la part hors Groupe, y compris les frais de transaction.

2.2. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

A. Cas général

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés. Les filiales ont très généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture. Leur compte de résultat est converti mois par mois au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés. Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

B. Cas particuliers

Certaines filiales, hors zone Euro, réalisent l'essentiel de leurs transactions en Euro ou en US Dollars, qui est alors reconnu comme leur devise de fonctionnement. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique et les éléments monétaires au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

2.3. OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés :

- > en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales de toutes les sociétés et pour les opérations de financement du Groupe Banque PSA Finance ;
- > en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.

2.4. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles. Elles font l'objet de revues périodiques.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2013, le Groupe a porté une attention particulière aux postes comptables suivants pour lesquels les estimations et les hypothèses retenues sont particulièrement sensibles dans un contexte de crise :

- > valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels de la division Automobile (cf. Note 9.1) ;

- > provisions sur contrats onéreux sur les contrats de coopération (cf. Note 9.1) ;
- > actifs d'impôts différés (cf. Note 12) ;
- > créances des activités de financement (cf. Note 19).

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt également une importance particulière sur les thèmes suivants :

- > engagements de retraites (cf. Note 28) ;
- > provisions (notamment pour garantie des véhicules neufs, restructuration, litiges) (cf. Note 27 et Note 9.3) ;
- > valeur recouvrable des stocks et autres créances (cf. Note 21 et Note 22) ;
- > juste valeur des instruments financiers dérivés (cf. Note 35) ;
- > programmes d'incitation aux ventes (cf. Note 2.6).

2.5. CHIFFRE D'AFFAIRES

A. Activités industrielles et commerciales

(A) DIVISION AUTOMOBILE

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales comprend essentiellement les ventes de biens et services, constituées en particulier par les ventes et locations de véhicules.

Conformément à la norme IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, les ventes de véhicules neufs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Celle-ci correspond généralement à la date de leur mise à disposition à des concessionnaires indépendants ou à celle de la livraison pour les ventes directes à la clientèle finale.

Les refacturations de charges effectuées dans le cadre d'opérations pour lesquelles le Groupe est considéré comme un simple intermédiaire ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires. Il en est de même des ventes de matières premières, pièces et organes mécaniques aux sous-traitants et destinés à être rachetés sans marge.

Lorsque les ventes de véhicules neufs sont assorties d'une option de reprise à un prix convenu (contrats de ventes avec clause de rachat), elles ne sont pas enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des véhicules, mais comptabilisées comme des locations, dès lors qu'il est probable que cette option sera exercée. Ce principe s'applique :

- > quelle que soit la durée de la garantie de rachat accordée ;
- > que ces ventes soient réalisées directement avec la clientèle finale ou financées par Banque PSA Finance et ses filiales.

La différence entre le prix de vente du véhicule neuf et le prix de rachat convenu est reconnue linéairement comme un loyer sur la durée du contrat. Le véhicule objet du contrat est immobilisé pour son coût de revient, et amorti linéairement sur la durée du contrat, sous déduction de sa valeur résiduelle, correspondant à sa valeur de revente estimée comme véhicule d'occasion. L'éventuel bénéfice complémentaire de cession finale est constaté sur la période sur laquelle intervient la vente du véhicule d'occasion. Si la marge nette globale est une perte, elle est provisionnée dès la conclusion du contrat avec clause de rachat.

(B) DIVISION ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE

Dans la division Équipement automobile, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client.

Les conditions de reconnaissance des produits des activités ordinaires définies par IAS 18 ne sont pas réunies lorsque les études et les outillages sont payés au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les études

et les outillages ne peuvent pas être considérés comme vendus. Les études sont comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. Note 2.13.A) et les outillages en immobilisations corporelles (cf. Note 2.14.A).

En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks et travaux en cours. Le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

B. Activités de financement

Les sociétés de financement du Groupe ont pour activité le financement des réseaux commerciaux et de la clientèle finale de l'activité automobile. Les financements sont réalisés sous la forme de crédits classiques ou d'opérations de crédit-bail, de locations avec option d'achat ou de locations longue durée. Ces financements sont traités comme des crédits financiers et figurent au bilan pour un montant correspondant à l'engagement financier net du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 2.16.B). Les revenus financiers dégagés sur ces financements des ventes sont comptabilisés sur la durée des crédits selon une méthode actuarielle qui permet de constater un taux d'intérêt constant sur la période.

2.6. PROGRAMMES D'INCITATION AUX VENTES

Les coûts des programmes, décidés ou à venir, sont déduits des résultats sur la période de l'enregistrement des ventes. Ils sont provisionnés sur la base de l'historique des trois derniers mois, pays par pays. Ceux d'entre eux dont le montant variable est lié au chiffre d'affaires sont enregistrés en diminution de celui-ci.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de bonifications d'intérêts sur des crédits accordés à des conditions inférieures aux conditions habituelles du marché. La charge correspondante est constatée lors de la vente.

2.7. FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMERCIAUX

Les frais généraux et commerciaux comprennent les frais généraux de structure, les moyens commerciaux indirects et la garantie.

Garantie

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des véhicules et des pièces de rechange au moment de leur vente aux réseaux indépendants ou à la clientèle finale. Les produits résultant de la vente aux clients de contrats d'extension de garantie ou d'entretien sont reconnus sur la durée de la prestation fournie.

2.8. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Selon la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés lorsqu'ils remplissent certaines conditions décrites en Note 2.13.A.

En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement autres que ceux décrits en Note 2.13.A, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus, ainsi que les dotations aux amortissements des frais de développement activés (cf. Note 8).

2.9. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe (cf. Note 9) :

- > les frais de rationalisation et les coûts liés aux départs anticipés de personnel ;
- > les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie et celles relatives aux contrats onéreux correspondants ;
- > les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

2.10. RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés concernées, et le cas échéant, la dépréciation des titres des sociétés mises en équivalence.

Les plus-values de cessions de titres de sociétés mises en équivalence sont enregistrées en Résultat opérationnel.

2.11. COÛTS D'EMPRUNT

À compter du 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». Les stocks du Groupe ne répondant pas à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme IAS 23 Coûts d'emprunt, leur valeur brute n'est pas ajustée à ce titre.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés.

Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période du secteur d'activité auquel est rattaché l'actif.

2.12. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (cf. Note 2.15).

Les écarts d'acquisition se rapportant à des sociétés mises en équivalence représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition, et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs et passifs identifiables à la date de prise de participation. Ces écarts d'acquisition sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

2.13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. Frais d'étude et de développement

Selon la norme *IAS 38 Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- > son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- > qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- > et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur brute des frais de développement activés inclut les coûts d'emprunt (cf. Note 2.11).

(a) DIVISION AUTOMOBILE

Les frais de développement des véhicules et organes mécaniques (moteurs et boîtes de vitesses), supportés entre le jalon d'engagement du projet (correspondant au choix du style pour les véhicules), et le passage en production de présérie en ligne, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis à partir de l'accord de fabrication en série sur leur durée d'utilité plafonnée à sept ans pour les véhicules et dix ans pour les organes et modules. Les dépenses immobilisées incluent notamment le coût des personnels affectés aux projets, le coût des prototypes et les prestations externes facturées au titre du projet considéré. Ces dépenses excluent tous les coûts indirects imputables aux activités de recherche et développement notamment les loyers, les amortissements des bâtiments et les coûts d'utilisation des systèmes informatiques. Par ailleurs, les dépenses immobilisées incluent la part des dépenses de développement supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations (l'autre part étant refacturée aux partenaires). En général, les dépenses de développement facturées au Groupe par ses partenaires de coopérations sont aussi immobilisées, à moins qu'elles n'interviennent dans le cadre d'un projet jalonné, en dehors de la période d'activation. L'ensemble des coûts de développement organes destinés à répondre aux nouvelles normes antipollution est suivi par projet et est également immobilisé.

(b) DIVISION ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE

Des études sont engagées pour chaque programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client. Les études sont parfois payées au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les coûts encourus entre l'acceptation par le client de la proposition commerciale et la mise en production série des pièces ou modules en question, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client, avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus sont enregistrés en stocks et travaux en cours.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus (cf. Note 2.8).

B. Autres immobilisations incorporelles produites ou acquises

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. L'ensemble de ces coûts est amorti linéairement sur la durée d'utilité estimée des logiciels, qui varie de quatre à douze ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilité prévue, sans excéder vingt ans.

2.14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Valeur brute

Conformément à la norme *IAS 16 Immobilisations corporelles*, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses immobilisées incluent la part d'outillages spécifiques supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations nette des refacturations aux partenaires. Toutes les dépenses d'outillages spécifiques facturées au Groupe par ses partenaires sont également immobilisées.

Le coût des emprunts est inclus dans le coût des immobilisations nécessitant un minimum de 12 mois de préparation avant leur mise en service (cf. Note 2.11).

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Les immobilisations données en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 2.5.A.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme *IAS 17 Contrats de location*, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements fermes ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

B. Amortissement

(a) CAS GÉNÉRAL

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules donnés en location par le Groupe, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

(en années)

Constructions	20 - 30
Matériels et outillages	4 - 16
Matériels informatiques	3 - 4
Matériels de transport et de manutention	4 - 7
Agencements et installations	10 - 20

(b) OUTILLAGES SPÉCIFIQUES

Dans la division Automobile, les outillages spécifiques sont amortis sur la durée de vie estimée des modèles correspondants, qui est généralement plus courte que la durée de vie technique des matériels concernés, en raison de la cadence de remplacement des modèles.

Dans la division Équipement automobile, ils sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions d'arrêt de fabrication d'un véhicule ou d'un organe mécanique.

2.15. DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Selon la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. La valeur recouvrable est la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Le test de valeur consiste le plus souvent à estimer la valeur d'utilité de ces immobilisations. Cette valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Le test de valeur est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement des écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La division Automobile regroupe des UGT Véhicules correspondant chacune à un modèle de véhicule. Les immobilisations qui sont rattachées à une UGT Véhicule comprennent les outillages et autres moyens industriels spécifiques servant à la fabrication d'un modèle et les frais de développement immobilisés liés à ce modèle (cf. Note 2.13.A.(a)). L'UGT division Automobile inclut les actifs des UGT Véhicules et tous les autres actifs immobilisés de la division (y compris les écarts d'acquisition).

Dans la division Équipement automobile, une UGT correspond à un programme. Chaque UGT Programme inclut les immobilisations incorporelles (correspondant aux coûts de développement) et corporelles affectables à un contrat client. Les UGT ainsi définies sont regroupées en activités (Sièges d'automobile, Systèmes d'intérieur, Extérieurs d'automobile, Technologies de contrôle des émissions) auxquelles sont attribués les actifs de support et les écarts d'acquisition qui les concernent. L'UGT division Équipement automobile inclut les actifs des UGT des quatre activités ci-dessus, ainsi que l'écart d'acquisition Faurecia reconnu dans les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën.

Au sein du groupe Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actifs (UGT).

2.16. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

A. Définitions

Les actifs financiers du Groupe tels que définis par la norme IAS 39 comprennent des « prêts et créances », des « actifs disponibles à la vente » et des « actifs en juste valeur par résultat » (y compris des actifs désignés comme tels sur option) (cf. Note 35).

Les passifs financiers du Groupe tels que définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts et dettes comptabilisés au coût amorti (cf. détail des postes en Note 35).

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe PSA Peugeot Citroën a choisi comme fait générateur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, les titres à livrer ou les titres à recevoir sont comptabilisés dès la date de transaction.

B. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

(1) ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS EN « JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT »

(a) Sociétés industrielles et commerciales

Les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. Toute variation de cette juste valeur est comptabilisée en résultat de la période.

Il s'agit essentiellement des titres de créances négociables et de placements de trésorerie ne respectant pas les critères de classement en équivalents de trésorerie.

La trésorerie correspond principalement aux liquidités sur compte courant bancaire et exclut les découverts bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les placements de trésorerie et les titres de créances négociables qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme (cf. Note 25).

(b) Titres de placement des activités de financement

Les titres de placement sont comptabilisés au coût amorti ou selon l'option de juste valeur s'ils font l'objet d'une couverture de taux. Les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat de la période et corrigées par les variations de juste valeur des *swaps* couvrant économiquement ces titres.

(2) ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS EN « ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE »

Les actifs disponibles à la vente sont des titres qui ne seront pas « détenus jusqu'à l'échéance » et qui ne sont ni classés en « actifs en juste valeur par résultat », ni en « prêts et créances ». Ces actifs peuvent être conservés durablement ou peuvent être cessibles à court terme.

Ces actifs sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Seule la contrepartie des pertes de valeurs jugées durables ou significatives est enregistrée au compte de résultat.

Pour juger du caractère durable ou significatif, les critères suivants sont retenus par le Groupe : une perte de valeur est comptabilisée systématiquement en résultat en cas de diminution de valeur de plus de 50 % par rapport au coût d'acquisition ou sur au moins trois ans. Par ailleurs, une analyse spécifique est menée ligne à ligne en cas de diminution de valeur de plus de 30 % par rapport au coût d'acquisition ou sur au moins un an.

Les actifs qualifiés de « disponibles à la vente » sont détaillés en Note 35.

(3) ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS EN « PRÊTS ET CRÉANCES »

(a) Prêts et créances des activités de financement

Ils correspondent aux encours de crédit nets accordés par Banque PSA Finance à sa clientèle. De ce fait, au-delà du capital restant dû majoré des créances rattachées, les encours de crédit incluent, hors effet de l'application de la comptabilité de couverture :

- > les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits qui augmentent les encours de crédit ;
- > les participations reçues des marques qui viennent minorer les encours de crédit ;
- > les frais de dossiers restant à étaler qui viennent minorer les encours de crédit ;

- > les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer l'encours financé.

Les intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel retiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

De manière générale, les encours de crédit font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat, où elle est compensée par la variation symétrique de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité (cf. Note 2.16.D).

Les encours de crédit font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'un indicateur révélateur de risque, c'est-à-dire dès le premier impayé. La perte de valeur est évaluée par comparaison de la valeur nette comptable de la créance avec les flux de recouvrement estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du crédit.

Pour les encours de crédits à la clientèle finale :

- > une perte de valeur est constatée sur les encours sains dès le premier jour d'impayé. Elle est appréciée en fonction de la probabilité de passage de l'encours restant dû en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées,
- > la perte de valeur sur les encours douteux est évaluée en fonction d'un taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur la base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Pour les autres encours de crédits (essentiellement aux réseaux de distribution), dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de leur déclassement en créances douteuses du fait de leur âge (plus de 91 jours sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 451 jours), les pertes de valeur sont calculées au cas par cas. En cas de risque aggravé, un déclassement peut être fait avant le délai de 91 jours.

(b) Prêts et créances des sociétés industrielles et commerciales

Les « prêts et créances » sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Il s'agit essentiellement des créances commerciales (cf. Note 22 et § 2.18), des autres débiteurs (cf. Note 23) et des autres prêts et dépôts.

C. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ceux couverts par des *swaps* de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des *swaps*.

Les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émises par le Groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes :

- > une composante dette comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide d'un taux d'intérêt de marché estimé pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission ;
- > une composante option de conversion comptabilisée en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre la valeur d'émission de l'OCEANE et la composante dette. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission et des impôts différés correspondant.

La comptabilisation en capitaux propres de l'option de conversion est imposée du fait qu'elle est à parité fixe (nombre fixe d'actions remis contre un montant fixe d'obligations). Sa valeur n'est pas réévaluée ultérieurement,

sauf en cas de modification de la durée de vie estimée de l'OCEANE. Elle sera en revanche ajustée en cas de demandes de conversions. Un impôt différé passif est en outre calculé sur la base de la valeur brute de l'option et est également reconnu en capitaux propres.

Les emprunts à taux bonifiés obtenus par le Groupe font l'objet d'un retraitement lorsque celui-ci est significatif : le coût amorti de l'emprunt est calculé à l'aide d'un TIE reflétant un taux de marché et appliqué à des flux de trésorerie futurs, tandis que la subvention est comptabilisée conformément à la norme IAS 20, selon sa finalité, comme une subvention d'investissement (cf. Note 2.14.A) ou d'exploitation.

D. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

Ils peuvent être désignés comme instruments de couverture si :

- > la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- > l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Le Groupe utilise deux relations de couverture :

- > *couverture de juste valeur* :

la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en contrepartie du compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure de leur efficacité ;

- > *couverture de flux futurs de trésorerie* :

la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en produits (ou en charges) à caractère financier. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat. La part efficace des variations de juste valeur des couvertures d'achats de matières premières n'impactent pas le coût d'entrée des stocks de matières premières.

Le Groupe prend des couvertures de change pour se prémunir des variations de valeur des dettes et créances en devises. Bien qu'elles soient efficaces, elles ne sont pas qualifiées de couverture au sens des normes IFRS en l'absence de documentation. Toutefois, cette absence de qualification est sans effet sur le résultat opérationnel et le résultat financier du Groupe. En effet, la variation de juste valeur de ces dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, venant compenser la variation en résultat des dettes et créances libellées en devises.

E. Engagements de rachat de minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements de rachat des parts des minoritaires dans des filiales du Groupe sont enregistrés en passifs financiers non courants au bilan. La contrepartie de cette dette financière est reconnue en déduction des capitaux propres hors-Groupe à hauteur de la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, et en déduction des capitaux propres part du Groupe pour l'excédent éventuel. La dette est réévaluée à chaque clôture à la valeur actuelle de remboursement.

2.17. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 *Stocks*, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ». Il incorpore l'ensemble des frais variables directs et indirects de production, et les frais fixes dans la limite de la capacité normative de production de chaque site de fabrication. Les stocks du Groupe n'exigeant

pas une longue période de préparation avant d'être vendus, aucun coût d'emprunt n'est inclus dans leur coût de fabrication.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marché et le cas échéant de sources d'information externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyens commerciaux variables directs, frais de remise en l'état non facturés aux clients pour les véhicules et autres biens d'occasion, etc.).

Au sein de la division Équipement automobile, dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks et travaux en cours et le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

2.18. CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances des sociétés industrielles et commerciales font l'objet d'une provision pour dépréciation dans la mesure où le Groupe estime être en risque de ne pas recouvrer ces créances. Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur.

Conformément à IAS 39, le Groupe décomptabilise les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances. Dans le cadre de l'analyse de transfert des risques, le risque de dilution est ignoré, dès lors qu'il est défini et circonscrit (et en particulier correctement distingué du risque de retard de paiement). Les cessions de créances avec recours possible contre le cédant en cas de non-paiement du débiteur ne sont pas décomptabilisées. Les coûts de cession de créances sont enregistrés en résultat financier.

Cette règle s'applique également dans la présentation sectorielle aux créances de la division Automobile cédées aux sociétés de l'activité de financement du Groupe.

2.19. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 *Impôts sur le résultat*, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

Pour ce qui est des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- > si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- > et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

En application de ce principe :

- > pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt est reconnu seulement à hauteur des impôts de distribution sur les dividendes que le Groupe a prévu de faire verser par ses filiales l'année suivante ;
- > pour les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt de distribution est reconnu sur toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres ;

- > les gains d'impôts courants générés par des provisions ou cessions internes ne sont pas annulés par des passifs d'impôts différés, sauf si la différence est temporaire, notamment dans le cas où la cession de la filiale concernée est envisagée.

2.20. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs, sur la base d'un taux sans risque.

2.21. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILÉS

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (cf. Note 28). Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. La charge qui correspond à ces cotisations est prise en compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 *Avantages au personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- > une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- > un taux d'actualisation financière ;
- > un taux d'inflation ;
- > des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Des gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres » qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « résultat opérationnel ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Autres actifs non courants ».

Dans cette hypothèse, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le Groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- > du coût des services rendus et passés (en Résultat opérationnel) ;
- > de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Produit ou Charges à caractère financier). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements ;
- > et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Produits ou en Charges opérationnels non courants).

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- > pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté ;
- > pour certaines filiales implantées aux États-Unis d'Amérique, la couverture des frais médicaux.

2.22. PLANS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS À PRIX UNITAIRE CONVENU ET PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Des options d'achat et de souscription d'actions, ainsi que des actions gratuites, sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe dans le cadre de plans dénoués en instruments de capitaux propres. La comptabilisation de ces plans est effectuée conformément à la norme IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*.

2.23. ACTIONS PROPRES

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.24. ACTIFS ET ACTIVITÉS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés (activité), est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif ou l'activité doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ces actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts directement liés à la cession. Les actifs immobilisés concernés, cessent d'être amortis à compter de la date à laquelle ces actifs ou l'activité à laquelle ils appartiennent sont considérés par le Groupe comme remplissant les critères de classement en actifs destinés à être cédés.

Les actifs immobilisés et les actifs et passifs des activités destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes des autres actifs et passifs du Groupe : « Actifs des activités destinées à être cédées » et « Passifs des activités destinées à être cédées ».

Les éléments du résultat net, du tableau de flux de trésorerie et des autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres relatifs à des activités destinées à être cédées sont présentés distinctement dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.25. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les flux de trésorerie sont présentés en distinguant les flux liés à l'exploitation, les flux liés aux investissements et les flux liés aux opérations financières, en fonction de la nature des opérations réalisées.

Les principaux classements ayant fait l'objet d'un choix de présentation de la part du Groupe sont les suivants :

- > les flux liés aux intérêts financiers maintenus en flux liés à l'exploitation ;
- > les paiements reçus dans le cadre de subventions sont affectés par destination en flux d'investissements ou d'exploitation en fonction de la nature de la subvention ;
- > les composantes options de conversion ou de remboursement des obligations convertibles ou remboursables en actions sont présentées sur la ligne augmentation de capital en flux liés aux opérations de financement ;
- > les contributions volontaires versées à des fonds de pensions sont enregistrées en flux liés à l'exploitation ;
- > les paiements effectués au titre de la partie différée d'un achat d'immobilisation sont présentés en flux liés aux investissements de la période (« Variation des fournisseurs d'immobilisations ») ;
- > les paiements d'impôts sont classés en flux liés à l'exploitation.

NOTE 3 MODIFICATIONS APPORTÉES AUX COMPTES
ANTÉRIEUREMENT PUBLIÉS

Les comptes du Groupe au 31 décembre 2012, présentés en comparatif, font l'objet des retraitements exposés ci-dessous par rapport aux comptes antérieurement publiés.

**3.1. AMENDEMENT IAS 19 AVANTAGES
AU PERSONNEL**

L'Amendement IAS 19 Avantages au personnel s'applique de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ainsi qu'aux exercices antérieurement présentés. En conséquence, les états de synthèse de l'exercice 2012 et du premier semestre 2012 ont été retraités. Les principaux impacts sur les comptes consolidés 2012 sont :

> au bilan :

- > la diminution des capitaux propres,
- > l'augmentation des provisions non courantes,
- > la diminution des passifs d'impôts différés,
- > l'augmentation des actifs d'impôts différés ;

> au compte de résultat :

- > l'annulation de l'amortissement des écarts actuariels précédemment comptabilisés dans le résultat opérationnel courant,
- > l'utilisation d'un taux normatif pour le calcul du rendement des actifs de couverture en lieu et place d'un taux de rendement attendu.

Le principal effet de l'application de la nouvelle norme sur les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2012 est une diminution des capitaux propres de 130 millions d'euros provenant principalement d'un accroissement de la provision pour retraite de 183 millions d'euros, net d'impôts différés. Le principal effet au 31 décembre 2012 est une baisse des capitaux propres de 390 millions d'euros et une hausse de provision pour retraite de 536 millions d'euros (cf. Note 3.2 sur le retraitement des comptes consolidés 2012).

3.2. RETRAITEMENTS DES COMPTES

Les impacts sur les comptes 2012 de ce retraitement sont présentés dans les tableaux ci-après :

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	2012 publié en février 2013	2012 retraité	Impact 2012
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	55 446	55 446	-
Résultat opérationnel courant	(576)	(560)	16
Résultat opérationnel	(4 698)	(4 682)	16
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(5 116)	(5 112)	4
Résultat net des activités poursuivies	(5 728)	(5 726)	2
Activités destinées à être cédées			
Résultat net des activités destinées à être cédées	803	803	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(4 925)	(4 923)	2
<i>Dont part du Groupe</i>	(5 010)	(5 008)	2
<i>Dont part des minoritaires</i>	85	85	-

BILAN

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012 publié en février 2013	Au 31 décembre 2012 retraité	Impact 2012
Actif			
Total des actifs non courants	21 597	21 632	35
Dont :			
Autres actifs non courants	518	514	(4)
Actifs d'impôts différés	574	613	39
TOTAL ACTIF	64 849	64 884	35
Passif			
Total des capitaux propres	10 557	10 167	(390)
Total des passifs non courants	12 570	12 995	425
Dont :			
Provisions non courantes	646	1 182	536
Passifs d'impôts différés	912	801	(111)
TOTAL PASSIF	64 849	64 884	35

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	31/12/2013	31/12/2012
Intégration globale		
Sociétés industrielles et commerciales	321	318
Sociétés de financement	50	45
	371	363
Mise en équivalence		
Sociétés industrielles et commerciales	43	47
Sociétés de financement	1	1
	44	48
NOMBRE DE SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE	415	411

Il n'y a pas eu de variation significative du périmètre en 2013, en dehors de la prise de contrôle exclusif de la Française de Mécanique.

Le groupe Faurecia est détenu à hauteur de 51,7 %. Compte tenu des droits de vote double, le pourcentage de contrôle est de 68 %. L'exercice

de l'ensemble des instruments dilutifs de Faurecia n'aurait pas d'incidence sur le contrôle exclusif par le Groupe.

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et sont conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

5.1. SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Groupe est géré en quatre secteurs principaux :

- > la division Automobile qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires de marque Peugeot et de marque Citroën ;
- > la division Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur, des sièges d'automobile, d'extérieurs d'automobile et des technologies de contrôle des émissions ;

- > la division activités de Financement, qui correspond au groupe Banque PSA Finance, assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot et Citroën ainsi que celui de leurs réseaux de distribution ;
- > les autres activités du Groupe incluent notamment celles de la société Peugeot S.A., tête de groupe, et de Peugeot Motocycles. Le résultat par mise en équivalence du groupe GÉFCO est présenté dans ces activités.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. La colonne « Éliminations et réconciliations » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe. Faurecia et Banque PSA Finance établissant des comptes consolidés publiés, la présentation du résultat de leur secteur va jusqu'au résultat net. Pour les autres secteurs, du fait d'une gestion commune de la trésorerie et de l'impôt dans certains pays, seuls le résultat opérationnel et le résultat net des sociétés mises en équivalence sont présentés pour chaque secteur.

Toutes les relations commerciales interactives sont établies sur une base de prix de marché.

	2013					Total
	Automobile	Équipement automobile	Financement	Autres activités	Éliminations et réconciliations	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires net						
> de l'activité (hors Groupe)	36 460	16 067	1 463	100	-	54 090
> ventes interactives (Groupe)	1	1 962	310	92	(2 365)	-
Total	36 461	18 029	1 773	192	(2 365)	54 090
Résultat opérationnel courant	(1 042)	538	368	(42)	1	(177)
Produits opérationnels non courants	396	5	-	12	-	413
Frais de rationalisation des structures	(365)	(91)	-	(4)	-	(460)
Pertes de valeur des UGT, provisions pour contrat onéreux et autres	(1 100)	-	-	(1)	-	(1 101)
Autres charges opérationnelles non courantes	-	(21)	-	-	-	(21)
Résultat opérationnel	(2 111)	431	368	(35)	1	(1 346)
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie		9	-		129	138
Charges de financement		(208)	-		(416)	(624)
Produits à caractère financier		4	-		67	71
Charges à caractère financier		(39)	-		(204)	(243)
Résultat financier	-	(234)	-	-	(424)	(658)
Impôts sur les résultats		(65)	(138)		(184)	(387)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	142	14	8	12	-	176
Résultat net des activités poursuivies		146	238			(2 215)
Résultat net des activités destinées à être cédées	-	(3)	-	-	-	(3)
Résultat net consolidé		143	238			(2 218)
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	1 610	775	19	2		2 406
Dotations aux amortissements	(1 849)	(533)	(26)	1		(2 407)

En 2013, Banque PSA Finance (secteur Financement) a dégagé un produit net bancaire de 891 millions d'euros. Le coût du risque au titre de ce même exercice s'élève à 131 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2012					
	Automobile	Équipement automobile	Financement	Autres activités	Éliminations et réconciliations	Total
Chiffre d'affaires net						
> de l'activité (hors Groupe)	38 295	15 460	1 586	105	-	55 446
> ventes interactives (Groupe)	4	1 905	324	97	(2 330)	-
Total	38 299	17 365	1 910	202	(2 330)	55 446
Résultat opérationnel courant	(1 496)	516	391	27	2	(560)
Produits opérationnels non courants	155	15	-	236	-	406
Frais de rationalisation des structures	(440)	(84)	-	(4)	-	(528)
Pertes de valeur des UGT, provisions pour contrat onéreux et autres	(3 971)	-	-	(9)	-	(3 980)
Autres charges opérationnelles non courantes	-	(19)	(1)	-	-	(20)
Résultat opérationnel	(5 752)	428	390	250	2	(4 682)
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie		10	-		62	72
Charges de financement		(183)	-		(259)	(442)
Produits à caractère financier		3	-		169	172
Charges à caractère financier		(27)	-		(205)	(232)
Résultat financier	-	(197)	-	-	(233)	(430)
Impôts sur les résultats		(67)	(104)		(603)	(774)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	129	24	7	-	-	160
Résultat net des activités poursuivies		188	293			(5 726)
Résultat net des activités destinées à être cédées⁽¹⁾	8	(3)	-	798		803
Résultat net consolidé		185	293			(4 923)
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	2 886	813	20	10		3 729
Dotations aux amortissements	(2 370)	(498)	(18)	-		(2 886)

(1) Hors équipement automobile, concerne l'activité Transport et Logistique.

En 2012, Banque PSA Finance (secteur Financement) a dégagé un produit net bancaire de 1 075 millions d'euros. Le coût du risque au titre de ce même exercice s'élève à 290 millions d'euros.

5.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les postes ci-dessous sont ventilés, pour le chiffre d'affaires, par zone de commercialisation à la clientèle et pour les investissements et les actifs, par zone d'implantation des sociétés consolidées.

(en millions d'euros)	2013					
	Zone Europe	Zone Russie	Zone Asie	Zone Amérique latine	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	35 597	1 806	4 110	5 442	7 135	54 090
Actifs non courants hors impôts différés et financiers	13 701	175	332	430	650	15 288

(en millions d'euros)	2012					
	Zone Europe	Zone Russie	Zone Asie	Zone Amérique latine	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	37 761	1 778	3 416	5 308	7 183	55 446
Actifs non courants hors impôts différés et financiers	14 201	480	280	1 508	466	16 935

NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Ventes de biens	51 248	52 442
Prestations de services	1 379	1 418
Activités de Financement	1 463	1 586
TOTAL	54 090	55 446

Les ventes de biens sont composées essentiellement de ventes de véhicules, de pièces, d'organes et de composants automobiles.

Les prestations de services incluent principalement les activités d'atelier du réseau de concessionnaires détenus par le Groupe ainsi que les activités de location de véhicules, tels que définies en Note 15.2.

Le chiffre d'affaires des activités de Financement est composé principalement des produits d'intérêts bruts, primes d'assurance et autres produits bruts.

NOTE 7 COÛTS OPÉRATIONNELS COURANTS PAR NATURE

Ventilés par nature, les coûts opérationnels comprennent notamment les frais de personnel et les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles explicités ci-dessous. Les autres coûts opérationnels courants sont suivis par division de façon appropriée à chacune d'elles, ce qui ne permet pas une présentation homogène par nature au niveau Groupe.

FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel inscrit à l'effectif des sociétés du Groupe se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Automobile	(5 506)	(5 769)
Équipement automobile	(2 986)	(2 929)
Financement	(147)	(147)
Autres activités	(87)	(87)
TOTAL	(8 726)	(8 932)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) mis en place en 2013, d'un montant de 72 millions d'euros, a été porté en déduction des frais de personnel.

Le détail des charges de retraite est donné en Note 28.7.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements inclus dans le résultat opérationnel courant concernent les actifs suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Frais de développement	(758)	(936)
Autres immobilisations incorporelles	(86)	(78)
Outillages spécifiques	(517)	(640)
Autres immobilisations corporelles	(1 046)	(1 232)
TOTAL	(2 407)	(2 886)

NOTE 8 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

(en millions d'euros)	2013	2012
Total des dépenses engagées	(1 966)	(2 373)
Frais de développement activés ⁽¹⁾	835	1 262
Frais non activés	(1 131)	(1 111)
Amortissement des frais de développement activés (Note 14.1)	(754)	(936)
TOTAL	(1 885)	(2 047)

(1) En complément à ces frais, sont activés des frais financiers au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 14.1).

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont nets des subventions reçues.

NOTE 9 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat de cession de biens immobiliers	28	389
Reprise sur perte de valeur des UGT, sur contrats onéreux et autres produits de la division Automobile (Note 9.1)	366	1
Autres produits opérationnels non courants hors division Automobile	19	16
PRODUITS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	413	406
Perte de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres charges de la division Automobile (Note 9.1)	(1 100)	(3 971)
Perte de valeur des UGT et autres dépréciations du groupe Faurecia (Note 9.2)	-	-
Perte de valeur des UGT des autres secteurs	(1)	(9)
Frais de rationalisation des structures (Note 9.3)	(460)	(528)
Autres charges opérationnelles non courantes hors division Automobile	(21)	(20)
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES	(1 582)	(4 528)

9.1. TEST DE VALEUR DES UGT ET PROVISIONS POUR CONTRATS ONÉREUX DE LA DIVISION AUTOMOBILE

Les actifs de l'UGT division Automobile ainsi que ceux de chaque UGT Véhicule ont fait l'objet au 31 décembre 2013 de tests de valeur. Ces tests reposent sur les meilleures estimations du Groupe dans un environnement économique incertain.

UGT division Automobile

Compte tenu des évolutions observées sur le deuxième semestre 2013, le Groupe a effectué une mise à jour des données prévisionnelles utilisées pour effectuer le test de perte de valeur de l'UGT division Automobile de décembre 2013. Ce test s'est appuyé sur le dernier plan à moyen terme qui couvre les années 2014-2018 (PMT).

Les prévisions des marchés automobiles retenues correspondent aux dernières estimations du Groupe qui s'appuient sur des prévisions externes. Les hypothèses de taux de change du PMT ont été revues sur la base des évolutions importantes constatées sur le second semestre 2013. Les prévisions de synergies avec General Motors ont été actualisées afin de tenir compte de l'évolution des accords.

L'ensemble de ces paramètres fait apparaître des indices de pertes de valeur sur les usines d'Amérique latine et de Russie qui, en conséquence, ont fait l'objet de tests de perte de valeur spécifiques.

L'estimation du résultat opérationnel courant annuel retenue pour l'évaluation de la valeur terminale a également été actualisée. Elle est fondée sur une estimation de la marge opérationnelle pouvant être atteinte à moyen terme compte tenu de l'ensemble des actions projetées par le Groupe. La valeur terminale tient compte d'un taux de croissance à l'infini de 1 %, inchangé par rapport aux tests précédents.

Les flux ont été actualisés avec un taux après impôt de 9,5 % pour les années 2014-2018 et de 10,5 % pour la valeur terminale. Ces taux sont inchangés par rapport à ceux retenus au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2013, et s'inscrivent dans la fourchette des références du secteur.

Les tests spécifiques réalisés sur les usines d'Amérique latine et de Russie conduisent à constater une perte de valeur totale de 1 009 millions d'euros, enregistrée en résultat opérationnel non courant. Elle concerne les immobilisations incorporelles pour 205 millions d'euros et les immobilisations corporelles pour 804 millions d'euros. Le test de l'UGT division Automobile dans son ensemble ne conduit pas à comptabiliser sur l'exercice 2013 d'autres variations de valeur que celles relatives à ces usines. Au 31 décembre 2013, compte-tenu des dépréciations antérieurement constatées, le total des dépréciations pour perte de valeur s'élevé à un montant net de 4 713 millions d'euros. Après ces dépréciations,

la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de la division Automobile s'élève à cette date à 12 145 millions d'euros.

Les sensibilités aux principales variations d'hypothèses sont les suivantes : la dépréciation enregistrée en 2013 serait majorée de 443 millions d'euros avec un taux d'actualisation majoré de 0,5 %, de 335 millions d'euros avec un taux de croissance à l'infini limité à 0,5 %, de 1 067 millions d'euros avec un taux de marge opérationnelle réduit de 0,5 % sur l'année de référence de la valeur terminale et de 1 239 millions d'euros si les trois facteurs étaient combinés.

Les tests de perte de valeur ont été réalisés sur la base d'un PMT dont les modalités de financement ne sont pas définitivement arrêtées au 31 décembre 2013. Le Groupe est confiant sur sa capacité à mettre en place les financements correspondants.

UGT Véhicules et autres actifs automobiles

Au-delà des pertes de valeur de 1 009 millions d'euros décrites ci-dessus, les autres pertes de valeur des UGT Véhicules et les provisions pour contrats onéreux de la division Automobile s'élèvent à 91 millions d'euros.

Concernant les actifs dédiés aux UGT Véhicules, à l'exception de certaines UGT de véhicules évoqués ci-après, le test au 31 décembre 2013 ne génère pas d'autres dépréciations que celles effectuées dans le cadre du test décrit ci-dessus.

Pour les UGT des véhicules produits en coopération, en complément des tests de perte de valeur sur les actifs, les engagements d'approvisionnement font l'objet de provisions pour pertes futures sur contrats lorsqu'ils dégagent des pertes prévisionnelles.

La mise à jour des données relatives aux volumes et aux marges de ces véhicules ainsi qu'aux cours prévisionnels des devises d'achat ont conduit sur l'exercice à une reprise de provision pour perte sur contrats onéreux de 201 millions d'euros, en raison notamment de la dépréciation du Yen par rapport à l'euro.

Le test réalisé fin 2013 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition affectés aux quatre UGT ci-dessous dont la valeur au bilan consolidé est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sièges d'automobile	793	792
Technologies de contrôle des émissions	333	339
Extérieurs d'automobile	125	123
Systèmes d'Intérieur	46	46
TOTAL	1 297	1 300

La sensibilité du résultat du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2013 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs portant le principal écart d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marge du test ⁽¹⁾	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini - 0,5 %	Taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale - 0,5 %	Combinaison des trois facteurs
Sièges d'automobile	1 564	(197)	(161)	(247)	(552)
Systèmes d'intérieur	771	(108)	(89)	(148)	(315)
Technologies de contrôle des émissions	1 341	(154)	(126)	(248)	(479)
Extérieurs d'automobile	394	(46)	(37)	(62)	(133)

(1) Marge du test : valeur d'utilité - valeur nette comptable.

Les baisses des valeurs d'utilité qui seraient consécutives aux simulations ci-dessus prises isolément et par combinaison des trois facteurs ne remettraient pas en cause la valorisation des écarts d'acquisition au bilan.

En faisant varier la parité prévisionnelle Yen/Euro retenue dans le test de +/- 5 %, la charge de l'exercice aurait été soit minorée de 36 millions d'euros, soit au contraire majorée de 49 millions d'euros.

D'autres reprises de provisions et produits ont été comptabilisés pour 165 millions d'euros, soit un total de 366 millions d'euros compte tenu de la reprise sur contrats onéreux de 201 millions d'euros.

9.2. TEST DE VALEUR DES UGT ET AUTRES DÉPRÉCIATIONS DU GROUPE FAURECIA

UGT au sein de Faurecia

La valeur comptable de chaque UGT a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et la valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions, pour chacune des UGT (Plan à Moyen Terme établi pour la période 2014-2017, révisé en fin d'année 2013 avec les dernières hypothèses du budget 2014). Les hypothèses de volumes reprises dans le Plan à Moyen Terme pour les années 2014-2017 sont issues de sources externes.

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de résultat opérationnel courant, notamment dans la valeur terminale. La marge pour l'année 2017 ressort à 4,9 %.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du Plan à Moyen Terme (2017), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 %, identique à celui retenu pour la réalisation du test des deux exercices précédents.

Les flux futurs ont été actualisés au taux après impôt inchangé de 9,5 %.

UGT Faurecia chez PSA Peugeot Citroën

L'écart d'acquisition Faurecia dans les comptes du Groupe a été testé à partir de la quote-part du Groupe au 31 décembre 2013, dans la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, sous déduction des capitaux employés

des activités de Faurecia, déterminés selon les hypothèses décrites ci-dessus. Compte tenu de la conversion des OCEANE sur l'exercice, la quote-part de détention de Faurecia par le Groupe au 31 décembre 2013 s'élève à 51,7 %. Le test réalisé fin 2013 a permis de confirmer la valeur au bilan de l'écart d'acquisition de 187 millions d'euros (cf. Note 14.2).

La sensibilité du résultat du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2013 de la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition Faurecia est reflétée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marge du test ⁽¹⁾	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini - 0,5 %	Taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale - 0,5 %	Combinaison des trois facteurs
	1 917	(261)	(213)	(364)	(764)

(1) Marge du test = valeur d'utilité - valeur nette comptable.

Les baisses des valeurs d'utilité qui seraient consécutives aux sensibilités ci-dessus prises isolément et par combinaison des trois facteurs ne remettraient pas en cause la valorisation des écarts d'acquisition au bilan.

L'actif net de Faurecia dans les comptes du Groupe est valorisée à 935 millions d'euros (y compris l'écart d'acquisition enregistré par Peugeot S.A. à la même date). Aucune dépréciation n'est à constater.

La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2013 à 1 756 millions d'euros, représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle.

9.3. FRAIS DE RATIONALISATION DES STRUCTURES

Les frais de rationalisation concernent pour l'essentiel des coûts de réduction des effectifs.

(en millions d'euros)	2013	2012
Automobile	(365)	(440)
Équipement automobile	(91)	(84)
Financement	-	-
Autres activités	(4)	(4)
TOTAL	(460)	(528)

Division Automobile

Les frais de rationalisation de la division Automobile s'élèvent à 365 millions d'euros. Ils comprennent principalement pour la France :

- > 177 millions d'euros de charges complémentaires au titre de la réorganisation de la base industrielle française de la division Automobile du Groupe et de redéploiement de ses effectifs, ainsi que le dispositif d'accompagnement proposé aux salariés.
- > 140 millions d'euros de dotation aux provisions au titre des mesures annoncées au Comité Central d'Entreprise du 5 décembre 2013 dans le cadre du Nouveau Contrat Social. La dotation de l'exercice concerne principalement les personnes éligibles au plan seniors au 31 décembre 2013.

Division Équipement automobile (groupe Faurecia)

En 2013, les frais de rationalisation du groupe Faurecia s'élèvent à 91 millions d'euros, comprenant des coûts de restructuration pour 84 millions d'euros, principalement en France, en Allemagne et en Espagne.

NOTE 10 CHARGES DE FINANCEMENT

Les frais financiers sur autres emprunts correspondent aux intérêts de la période déterminés selon la méthode définie en Note 2.16.C.

(en millions d'euros)	2013	2012
Frais financiers sur emprunts ⁽¹⁾	(549)	(374)
Frais financiers sur découverts bancaires	(35)	(30)
Frais financiers sur location financement	(12)	(15)
Résultat de change sur opérations financières	(22)	(16)
Autres	(6)	(7)
TOTAL	(624)	(442)

(1) Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » de 135 millions d'euros en 2013 (180 millions d'euros en 2012) sont déduits des frais financiers sur emprunts.

NOTE 11 PRODUITS ET CHARGES À CARACTÈRE FINANCIER

(en millions d'euros)	2013	2012
Produits nets des actifs financiers sur engagements de retraite	11	10
Autres produits financiers	60	162
PRODUITS À CARACTÈRE FINANCIER	71	172
Charges nettes sur engagements de retraite	(37)	(37)
Variation de la part inefficace des instruments financiers	(9)	5
Autres frais financiers	(197)	(200)
CHARGES À CARACTÈRE FINANCIER	(243)	(232)

NOTE 12 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

12.1. CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

(en millions d'euros)	2013	2012
Impôts courants		
Impôts sur les bénéfices	(321)	(389)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	102	1 549
Pertes de valeur sur actifs sur déficits	(168)	(1 934)
TOTAL	(387)	(774)

A. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

En France, la société Peugeot S.A. a maintenu son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale.

B. Taux d'imposition en France

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %, compte tenu de la contribution additionnelle.

La Loi de finances rectificative du 29 décembre 2013 portant ce taux d'imposition à 38 % est applicable jusqu'au 31 décembre 2015. La limitation de l'utilisation des déficits reportables sur bénéfices taxables de l'exercice est maintenue à 50 % en 2013.

Les impôts différés passifs à échéance 2015 et les impôts différés actifs sur déficits qui pourront être imputés sur ces derniers (dans la limite de 50 %) ont été réévalués à ce nouveau taux. L'impact est non significatif.

C. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée en Note 2.19. Les impôts différés ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base des prévisions fiscales sur 5 ans cohérentes avec les tests de pertes de valeur sur l'UGT de la division Automobile.

Au 31 décembre 2012, en l'absence de perspectives de recouvrabilité sur l'intégration fiscale France de Peugeot S.A. à cet horizon :

- > les impôts différés sur déficits non imputables sur les impôts différés passifs à hauteur de 50 % ont été intégralement dépréciés pour un montant de 1 902 millions d'euros ;
- > les impôts différés passifs ont été repris en résultat à hauteur de 1 023 millions d'euros du fait de la perte de valeur constatée sur l'UGT division Automobile.

L'effet net en résultat de ces deux impacts a été de 879 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, sur la base de l'actualisation du test, les nouveaux impôts différés actifs sur déficits générés dans l'exercice à hauteur de 746 millions d'euros n'ont pas été reconnus en résultat. De plus, les impôts différés actifs sur déficits présents à l'ouverture ont été dépréciés à hauteur de 80 millions d'euros, compte tenu de la variation des impôts différés passifs nets.

12.2. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET L'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	(2 004)	(5 112)
<i>Taux d'impôt légal en France pour l'exercice</i>	38,0 %	36,1 %
Impôt théorique calculé au taux d'impôt légal en France pour l'exercice	762	1 845
Effet impôt des éléments suivants :		
> Différences permanentes	77	(28)
> Résultat taxable à taux réduit	14	34
> Crédits d'impôts	57	10
> Résultat France non soumis au taux majoré	(75)	(93)
> Différences de taux à l'étranger et autres	-	(32)
Impôts sur les résultats avant perte de valeur sur l'intégration fiscale France	835	1 736
<i>Taux effectif d'impôt Groupe</i>	41,7 %	34,0 %
> Actifs sur déficits de l'intégration fiscale France de Peugeot S.A. générés sur l'exercice non reconnus	(746)	(576)
> Pertes de valeur sur l'intégration fiscale France de Peugeot S.A.	(80)	(1 902)
> Autres pertes de valeur	(396)	(32)
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(387)	(774)

Les crédits d'impôts comprennent des crédits d'impôt recherche n'ayant pas le caractère de subvention.

12.3. ÉVOLUTION DES POSTES D'IMPÔT AU BILAN

A. Détail par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants		
Actif	188	150
Passif	(144)	(167)
	44	(17)
Impôts différés		
Actifs avant compensation du déficit de l'intégration fiscale France	836	964
Compensation du déficit de l'intégration fiscale France	(303)	(351)
Actifs nets	533	613
Passif	(822)	(801)
	(289)	(188)

B. Évolutions

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Impôts courants		
À l'ouverture de l'exercice	(17)	50
Charge	(321)	(389)
Capitaux propres	-	-
Règlement	388	320
Conversion et autres	(6)	2
Total à la clôture	44	(17)
Impôts différés		
À l'ouverture de l'exercice	(188)	148
Charge	(77)	(385)
Capitaux propres	(33)	-
Conversion et autres	9	49
TOTAL À LA CLÔTURE	(289)	(188)

12.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Crédits d'impôts	-	4
Impôts différés actifs sur déficits		
Valeur brute ⁽¹⁾	4 697	3 822
> Dépréciations d'actifs reconnus à l'origine (Note 12.1.C)	(2 084)	(1 975)
> Actifs sur déficits non reconnus à l'origine ⁽²⁾	(2 141)	(1 309)
> Actifs sur déficits du groupe d'intégration fiscale France compensés ⁽³⁾	(282)	(362)
> Autres actifs sur déficits compensés	(35)	(56)
Total impôts différés actifs sur déficits	155	120
Autres impôts différés actifs	378	489
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	533	613
Impôts différés passifs avant compensation ⁽⁴⁾	(1 104)	(1 163)
Passifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale France compensés ⁽³⁾	282	362
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(822)	(801)

- (1) La valeur brute des impôts différés actifs sur déficits correspond à l'intégralité des impôts différés sur déficits reportables qu'ils soient reconnus ou non dans le bilan au 31 décembre 2013.
 (2) Les actifs sur déficits non reconnus dépréciés concernent notamment Faurecia à hauteur de 759 millions d'euros (701 millions d'euros au 31 décembre 2012), et l'intégration fiscale France à hauteur de 1 354 millions d'euros (608 millions d'euros au 31 décembre 2012), dont 32 millions d'euros comptabilisés directement en contrepartie des capitaux propres.
 (3) La compensation consiste à présenter au bilan une position nette d'impôt différé au sein du groupe d'intégration fiscale France, les impôts différés actifs étant couverts par les impôts différés passifs, en tenant compte de la limitation légale d'imputation des déficits fiscaux reportables (cf. Note 12.1).
 (4) La capitalisation des frais de recherche et de développement et la divergence de durée ou de mode d'amortissement des immobilisations constituent les principales natures de différences temporelles à l'origine des impôts différés passifs.

NOTE 13 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action part du Groupe et le résultat net dilué par action part du Groupe figurent en bas de page des comptes de résultats consolidés. Ils se déterminent de la manière suivante :

13.1. RÉSULTAT NET PAR ACTION - PART DU GROUPE

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé compte tenu des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2013	2012
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	(2 315)	(5 820)
Résultat net consolidé - part du Groupe <i>(en millions d'euros)</i>	(2 317)	(5 008)
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation	342 051 814	321 185 403
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro <i>(en euros)</i>	(6,76)	(18,12)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - PAR ACTION DE 1 EURO <i>(en euros)</i>	(6,77)	(15,59)

13.2. RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION - PART DU GROUPE

Le résultat net par action après effet dilutif, est calculé suivant la méthode du « rachat d'actions ». Il est calculé en prenant en compte la levée des options d'achat d'actions, les actions gratuites accordées aux salariés et la conversion des OCEANE lorsqu'elle n'est pas relative.

L'OCEANE de Peugeot S.A. et les plans d'options d'achat d'actions n'ont pas d'effet de dilution potentielle en 2012 et 2013.

Les effets du calcul sont les suivants :

A. Effet sur le nombre moyen d'actions

	2013	2012
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation	342 051 814	321 185 403
Effet dilutif suivant la méthode du « rachat d'actions » des :		
> plans d'options d'achat d'actions (Note 26.3)	-	-
> OCEANE en circulation (Note 29.2)	-	-
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS APRÈS DILUTION	342 051 814	321 185 403

B. Effet de la dilution de Faurecia sur le résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe	(2 315)	(5 820)
Effet de la dilution chez Faurecia	-	(2)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	(2 315)	(5 822)
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action (en euros)	(6,76)	(18,13)

C. Effet de la dilution de Faurecia sur le résultat net consolidé - part du Groupe

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net consolidé - part du Groupe	(2 317)	(5 008)
Effet de la dilution chez Faurecia	-	(2)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	(2 317)	(5 010)
Résultat net - part du Groupe - dilué par action (en euros)	(6,77)	(15,60)

L'OCEANE de septembre 2012 de Faurecia ainsi que les plans d'attribution d'actions gratuites émis par Faurecia ont un effet potentiel sur le nombre total d'actions Faurecia en circulation sans impacter le nombre d'actions détenues par le groupe PSA Peugeot Citroën. Ainsi, la part du groupe PSA Peugeot Citroën dans le résultat net serait potentiellement diluée.

La conversion en décembre 2013 de l'OCEANE de novembre 2009 est sans effet sur le résultat net par action 2013.

Compte tenu des caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de Faurecia, ces derniers ne sont pas dilutifs en 2012 et 2013.

NOTE 14 ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

14.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	Immobilisations incorporelles
À l'ouverture de l'exercice	1 564	3 757	376	4 133
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	-	928	79	1 007
Dotations	-	(758)	(86)	(844)
Pertes de valeur ⁽²⁾	-	(200)	(4)	(204)
Sorties	-	(55)	(13)	(68)
Changement de périmètre et autres	4	17	23	40
Écart de conversion	(7)	(30)	(2)	(32)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 561	3 659	373	4 032

(1) Dont 93 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 2.11).

(2) Dont 227 millions d'euros au titre de la perte de valeur des autres actifs de l'UGT de la division Automobile (cf. Note 9.1).

(en millions d'euros)	31/12/2012			
	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	Immobilisations incorporelles
À l'ouverture de l'exercice	1 582	4 958	511	5 469
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	-	1 370	89	1 459
Dotations	-	(936)	(78)	(1 014)
Pertes de valeur ⁽²⁾	(10)	(1 593)	(84)	(1 677)
Sorties	-	-	(8)	(8)
Changement de périmètre et autres ⁽³⁾	(8)	(11)	(55)	(66)
Écart de conversion	-	(31)	1	(30)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 564	3 757	376	4 133

(1) Dont 111 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 2.11).

(2) Dont 10 millions d'euros sur l'écart d'acquisition et 1 642 millions d'euros au titre de la perte de valeur des autres actifs de l'UGT de la division Automobile.

(3) Dont - 48 millions d'euros d'écart d'acquisition et - 78 millions d'euros de logiciels et autres du groupe GEFECO reclassés en activités destinées à être cédés conformément à la norme IFRS 5.

14.2. DÉTAIL DES ÉCARTS D'ACQUISITION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette		
UGT Faurecia	187	187
UGT au sein de Faurecia	1 297	1 300
UGT de Banque PSA Finance	77	77
TOTAL	1 561	1 564

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition affectés aux UGT du secteur Équipement automobile sont commentés en Note 9.

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

15.1. DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution de la valeur nette comptable est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013						
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location ⁽³⁾	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	2 935	4 966	2 587	30	297	1 623	12 438
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	66	485	-	22	26	830	1 429
Dotations aux amortissements	(247)	(1 254)	9	(8)	(63)	-	(1 563)
Pertes de valeur ⁽²⁾	(241)	(630)	-	(2)	(32)	(44)	(949)
Sorties	(35)	(16)	-	(13)	(3)	-	(67)
Transferts et reclassements	32	1 072	-	-	50	(1 154)	-
Changement de périmètre et autres ⁽³⁾	15	379	(208)	1	34	(427)	(206)
Écart de conversion	(42)	(88)	(7)	-	(6)	(24)	(167)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 483	4 914	2 381	30	303	804	10 915
Dont valeur brute	7 110	30 232	2 818	108	945	846	42 059
Dont amortissements et pertes de valeur	(4 627)	(25 318)	(437)	(78)	(642)	(42)	(31 144)

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 32 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » s'élèvent à 42 millions d'euros (cf. Note 2.11).

(2) Dont 907 millions d'euros au titre de la perte de valeur des autres actifs de l'UGT de la division Automobile (cf. Note 9.1).

(3) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).

(en millions d'euros)	31/12/2012						
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location ⁽³⁾	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	3 133	6 101	2 693	99	273	1 775	14 074
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	268	687	-	11	59	1 361	2 386
Dotations aux amortissements	(264)	(1 531)	(14)	(7)	(56)	-	(1 872)
Pertes de valeur ⁽²⁾	(66)	(1 523)	-	-	(2)	(2)	(1 593)
Sorties	(237)	(21)	-	(9)	(8)	-	(275)
Transferts et reclassements	62	1 032	-	5	36	(1 135)	-
Changement de périmètre et autres ⁽³⁾	63	293	(101)	(69)	(3)	(370)	(187)
Écart de conversion	(24)	(72)	9	-	(2)	(6)	(95)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 935	4 966	2 587	30	297	1 623	12 438
Dont valeur brute	7 133	30 166	3 015	109	853	1 625	42 901
Dont amortissements et pertes de valeur	(4 198)	(25 200)	(428)	(79)	(556)	(2)	(30 463)

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 108 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » s'élèvent à 69 millions d'euros (cf. Note 2.11).

(2) dont 1 357 millions d'euros au titre de la perte de valeur des actifs de l'UGT de la division Automobile.

(3) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).

15.2. VÉHICULES DONNÉS EN LOCATION

Les véhicules donnés en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 2.5.A.(A).

Ils se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Véhicules sous clause de rachat	2 374	2 547
Véhicules donnés en location courte durée	7	40
TOTAL VALEUR NETTE	2 381	2 587

NOTE 16 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles PSA Peugeot Citroën exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (cf. Note 2.1.A). Ce sont en majorité des sociétés industrielles et commerciales qui ont pour

objet de produire, soit des pièces et équipements destinés à la construction automobile, soit des véhicules complets, ou de fournir des prestations de transport et de logistique.

16.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2013	2012
À l'ouverture de l'exercice	1 536	1 472
Dividendes et transferts de résultat ⁽¹⁾	(133)	(124)
Quote-part du résultat net	176	160
Entrées en consolidation	-	18
Augmentation/(Diminution) de capital	42	22
Variations de périmètre et autres	(13)	7
Écart de conversion	(35)	(19)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 573	1 536
Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	72	73
Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	5	5
Dont écart d'acquisition sur GEFCO	57	57

(1) Les dividendes et transferts de résultat 2013 comprennent 112 millions d'euros de dividendes nets distribués par DPCA, part du Groupe, dont 11 millions d'euros de retenue à la source.

16.2. QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	Dernier % de détention	31/12/2013	31/12/2012
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile ⁽¹⁾	50 %	884	822
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd ⁽¹⁾	50 %	83	45
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	163	214
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	127	136
Coopération avec Fiat			
Sevel SpA	50 %	70	71
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	-	10
Société de Transmissions Automatiques	20 %	-	2
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO ⁽¹⁾		148	141
Sociétés du groupe Faurecia		84	78
Autres hors Faurecia et GEFCO		9	10
TOTAL		1 568	1 529

(1) Y compris écart d'acquisition (cf. Note 16.1).

La quote-part des capitaux des sociétés mises en équivalence se décompose en 1 573 millions d'euros de quotes-parts de capitaux propres positives (1 536 millions au 31 décembre 2012) classées en « Titres mis

en équivalence » et 5 millions d'euros de quotes-parts négatives classées en « Provisions non courantes » (7 millions au 31 décembre 2012).

16.3. QUOTE-PART DES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	2013	2012
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	187	171
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	50 %	8	7
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	(49)	(18)
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	4	15
Coopération avec Fiat			
Sevelind	50 %	-	(1)
Sevel SpA	50 %	2	-
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	(3)	(5)
Société de Transmissions Automatiques	20 %	-	-
Coopération avec BMW			
BMW Peugeot Citroën Electrification BV	0 %	-	(35)
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO		12	-
Sociétés du groupe Faurecia		14	24
Autres hors Faurecia et GEFCO		1	2
TOTAL		176	160

16.4. QUOTE-PART DES ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

A. Information globale

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles	1 697	1 640
Besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	(899)	(565)
Autres capitaux employés ⁽²⁾	646	534
Total capitaux employés	1 444	1 609
Dettes à long et moyen terme	(337)	(151)
Autres éléments financiers	461	71
Total position financière nette	124	(80)
TOTAL CAPITAUX PROPRES (NOTE 16.2)	1 568	1 529
Investissements en immobilisations corporelles	445	408

(1) Le capital de Changan PSA Automobiles Co., Ltd n'était pas totalement libéré au 31 décembre 2012. La part non libérée était incluse dans le besoin en fonds de roulement pour 75 millions d'euros. Les sommes correspondantes ont été versées à CAPSA en 2013.

(2) Les principaux postes de bilan compris dans les autres capitaux employés au 31 décembre 2013 concernent des immobilisations incorporelles pour 561 millions d'euros (517 millions d'euros au 31 décembre 2012) et des provisions pour 100 millions d'euros (118 millions au 31 décembre 2012).

B. Détail par société des éléments significatifs**(a) CAPITAUX EMPLOYÉS**

<i>(en millions d'euros)</i>	Dernier % de détention	31/12/2013	31/12/2012
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	508	634
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	50 %	83	45
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	289	252
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	158	154
Coopération avec Fiat			
Sevel SpA	50 %	181	207
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	-	93
Société de Transmissions Automatiques	20 %	-	1
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO		177	169
Sociétés du groupe Faurecia		49	52
Autres hors Faurecia et GEFCO		(1)	2
TOTAL		1 444	1 609

(b) POSITION FINANCIÈRE NETTE

<i>(en millions d'euros)</i>	Dernier % de détention	31/12/2013	31/12/2012
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	376	188
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Ltd	50 %	-	-
Coopération avec Changan			
Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA)	50 %	(126)	(38)
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	(31)	(18)
Coopération avec Fiat			
Sevel SpA	50 %	(111)	(136)
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	-	(83)
Société de Transmissions Automatiques	20 %	-	1
Autres			
Sociétés du groupe GEFCO		(29)	(28)
Sociétés du groupe Faurecia		35	26
Autres hors Faurecia et GEFCO		10	8
TOTAL		124	(80)

16.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILE

Les principales données financières à 100 % aux normes IFRS concernant Dongfeng Peugeot Citroën Automobile sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	7 034	5 222
Résultat Opérationnel Courant	439	285
Résultat Net	375	343
Total du bilan	4 945	4 095
Position financière nette	752	376
Dividendes reçus par le groupe PSA Peugeot Citroën	112	94
Retenues à la source sur dividendes reçus	11	10

<i>(en millions de yuans)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	57 447	42 358
Résultat Opérationnel Courant	3 621	2 312
Résultat Net	3 057	2 781
Total du bilan	41 284	33 663
Position financière nette	6 280	3 080
Dividendes reçus par le groupe PSA Peugeot Citroën	906	776
Retenues à la source sur dividendes reçus	91	78

16.6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES - SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les transactions avec ces entreprises se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Prêts à long terme	-	57
Prêts - part à moins d'un an	-	333
Créances d'exploitation	263	282
Dettes d'exploitation	(703)	(1 041)

Les transactions de ventes et d'achats réalisées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Ventes ⁽¹⁾	1 489	1 137
Achats ⁽²⁾	(4 539)	(3 473)

(1) Dont ventes à Dongfeng Peugeot Citroën Automobile pour 1 226 millions d'euros en 2013 (858 millions d'euros en 2012).

(2) Dont achats à Dongfeng Peugeot Citroën Automobile pour 25 millions d'euros en 2013 (31 millions d'euros en 2012).

NOTE 17 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 2.16.B pour les prêts et créances, les actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente », les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat », et les instruments dérivés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				Total
	Prêts et créances	Actifs financiers classés en		Instruments dérivés	
« disponibles à la vente »		« juste valeur par résultat »			
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	344	171	374	-	889
Acquisitions et augmentations	188	-	55	-	243
Cessions	(27)	(88)	(68)	-	(183)
Revalorisations	-	(83)	4	17	(62)
Transferts en actifs financiers courants	(10)	-	-	-	(10)
Conversion et variation de périmètre	(16)	-	(9)	(2)	(27)
À la clôture de l'exercice	479	-	356	15	850
Provisions					
À l'ouverture de l'exercice	(117)	-	-	-	(117)
Dotations nettes de l'exercice	(5)	-	-	-	(5)
Conversion et variation de périmètre	(5)	-	-	-	(5)
À la clôture de l'exercice	(127)	-	-	-	(127)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	227	171	374	-	772
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	352	-	356	15	723

Les actifs financiers classés en « disponibles à la vente » concernaient au 31 décembre 2012 les actions BNP Paribas que le Groupe a cédées le 14 mars 2013 pour un montant de 177 millions d'euros. Cette opération a dégagé une plus-value avant impôts de 89 millions d'euros, prenant en compte le recyclage des variations de juste valeur classées précédemment en « Produits et charges nets comptabilisés en capitaux propres ».

La variation des actifs financiers courants résulte notamment d'un changement dans la structure de placements au bénéfice d'instruments financiers de moins de trois mois à l'origine, classés en trésorerie.

	31/12/2012				Total
	Prêts et créances	Actifs financiers classés en		Instruments dérivés	
(en millions d'euros)		« disponibles à la vente »	« juste valeur par résultat »		
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	272	122	547	235	1 176
Acquisitions et augmentations	95	5	63	-	163
Cessions	(2)	(4)	(6)	(304)	(316)
Revalorisations	-	48	12	69	129
Transferts en actifs financiers courants ⁽¹⁾	(19)	-	(239)	-	(258)
Conversion et variation de périmètre	(2)	-	(3)	-	(5)
À la clôture de l'exercice	344	171	374	-	889
Provisions					
À l'ouverture de l'exercice	(115)	-	-	-	(115)
Dotations nettes de l'exercice	(2)	-	-	-	(2)
Conversion et variation de périmètre	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	(117)	-	-	-	(117)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	157	122	547	235	1 061
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	227	171	374	-	772

(1) Les titres de placement « classés en juste valeur par résultat » transférés en actifs financiers courants correspondent à des titres de créances négociables dont l'échéance à fin 2012 était inférieure à un an.

La valeur des actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente » comprend une plus-value latente de 83 millions d'euros à la clôture (35 millions d'euros à l'ouverture).

NOTE 18 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Excédents versés sur engagements de retraite (Note 28)	261	150
Parts FMEA	64	74
Instruments dérivés ⁽¹⁾	-	2
Dépôts de garantie et autres	277	288
TOTAL	602	514

(1) Ce poste correspond à la part non courante des instruments dérivés sur risque matières.

Le Groupe détient une participation dans les fonds communs de placement à risques dénommés « Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles » (FMEA - rang 1 et rang 2). Le Groupe est engagé à hauteur de 204 millions d'euros dans ces deux fonds, dont 125 millions d'euros versés à ce jour. Ces parts, classées en « actifs disponibles à la vente » en application d'IAS 39, sont évaluées à leur juste valeur (cf. Note 2.16.B (2)). Elles sont comptabilisées en « Autres actifs non courants » compte tenu de l'indisponibilité long terme de ces fonds.

Les difficultés rencontrées par le secteur de l'équipement automobile ont amené le Groupe à déprécier de 52 millions d'euros sa participation dans le FMEA au 31 décembre 2013 sur la base de la valorisation communiquée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Groupe considère qu'une perte de valeur d'une durée supérieure à trois ans doit être qualifiée de durable (cf. Note 2.16.(B) (2)). Concernant sa participation dans le FMEA, le Groupe estimant la dépréciation durable, l'a comptabilisée par résultat.

NOTE 19 PRÊTS ET CRÉANCES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 2.16.B (3)(a).

19.1. ANALYSE DES CRÉANCES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Encours net « Retail et Corporate & assimilés »		
Vente à crédit	8 863	9 777
Location longue durée	4 681	4 703
Location avec option d'achat	2 039	2 280
Autres créances	133	152
Comptes ordinaires et autres	46	95
Total encours net « Retail et Corporate & assimilés »	15 762	17 007
Encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »		
Financement aux réseaux	4 495	5 007
Autres créances	725	733
Autres	330	314
Total encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »	5 550	6 054
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23	85
Éliminations	(55)	(51)
TOTAL	21 280	23 095

La juste valeur des prêts et créances des activités de financement s'élève à 21 234 millions d'euros au 31 décembre 2013 (22 896 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les créances sur la clientèle finale (*Retail et Corporate & assimilés*) représentent les crédits accordés aux clients des marques Peugeot et Citroën, par les sociétés de Financement, pour l'acquisition de véhicules automobiles.

Les crédits aux réseaux de distribution (*Corporate réseaux*) comprennent les créances des sociétés des marques Peugeot et Citroën sur leurs réseaux de concessionnaires et certains importateurs européens, cédées aux sociétés de Financement du Groupe, et les crédits accordés par ces dernières aux réseaux, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

Les crédits à la clientèle finale comprennent 8 788 millions d'euros de créances de financement Automobile titrisées non décomptabilisées au 31 décembre 2013 (6 742 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le groupe Banque PSA Finance a procédé en 2013 à plusieurs opérations de titrisation par l'intermédiaire d'entités ad hoc.

Le 9 avril 2013, la filiale Sofira a cédé au fonds Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 un montant de 818 millions d'euros de créances de financement de stock aux Réseaux, pour un montant de 808 millions d'euros après décote. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (550 millions d'euros), des obligations de classe S notées Aaa/AAA (30 millions d'euros) et des obligations de classe B (228 millions d'euros).

Le 4 mai 2013, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé au FCT Auto ABS 2013-1 des créances pour un montant de 478 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue

durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (362 millions d'euros) et des obligations de classe B (116 millions d'euros).

Le 7 juin 2013, la filiale Crédipar a cédé 495 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS 2013-2. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (450 millions d'euros), des obligations mezzanine de classe B notées A+/A2 (20 millions d'euros) et des obligations de classe C (25 millions d'euros).

En octobre 2013, d'une part, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé au FCT Auto ABS German Lease Master des créances pour un montant de 20 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (14 millions d'euros) et des obligations de classe B (6 millions d'euros). D'autre part, la filiale Crédipar a cédé au FCT Auto ABS2 2013-A des créances pour un montant de 735 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (522 millions d'euros), des obligations de classe B notées A2/A (52 millions d'euros) et des obligations de classe C (162 millions d'euros).

En novembre 2013, la succursale allemande a d'une part cédé au FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013 un montant de 302 millions d'euros de créances de financement de stock aux Réseaux, pour un montant de 297 millions d'euros après décote. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (189 millions d'euros) et des obligations de classe B (108 millions d'euros). Elle a d'autre part cédé 230 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS German Loans Master. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (196 millions d'euros) et des obligations de classe B (34 millions d'euros).

En novembre 2013, la filiale suisse a cédé au fonds Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH des créances pour un montant de 245 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A (196 millions d'euros) et un certificat subordonné souscrit par la filiale suisse (49 millions d'euros).

Les entités ad hoc de titrisation de créances sont consolidées par intégration globale, dans la mesure où les filiales et succursales de

Banque PSA Finance portent l'essentiel des risques et des avantages de ces entités.

Le montant inscrit au passif en titres émis, correspondant à ces opérations de titrisation, est présenté en Note 32 « Dettes des activités de financement ».

19.2. CRÉANCES CÉDÉES PAR LA DIVISION AUTOMOBILE

L'encours des créances de la division Automobile cédées aux sociétés de Financement dont elle prend en charge le coût de financement, s'élève à la fin de l'exercice à :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
	3 260	3 600

19.3. ÉCHÉANCIERS DES PRÊTS ET CRÉANCES

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	Ventes à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux réseaux	Autres ⁽¹⁾	Total
Non réparti	432	153	178	183	303	1 249
0 à 3 mois	966	189	683	3 467	153	5 458
3 mois à 6 mois	800	170	527	705	59	2 261
6 mois à 1 an	1 737	318	974	222	168	3 419
2 à 5 ans	5 212	1 344	2 601	11	371	9 539
+ 5 ans	89	5	-	-	63	157
Total créances brutes	9 236	2 179	4 963	4 588	1 117	22 083
Dépôts de garantie	-	-	(64)	(72)	-	(136)
Dépréciations	(348)	(96)	(96)	(21)	(74)	(635)
TOTAL CRÉANCES NETTES	8 888	2 083	4 803	4 495	1 043	21 312

(1) Autres créances y compris les « comptes ordinaires » et les « éléments intégrés au coût amorti ».

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	Ventes à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux réseaux	Autres ⁽¹⁾	Total
Non réparti	478	151	177	200	354	1 360
0 à 3 mois	1 048	204	604	3 969	148	5 973
3 mois à 6 mois	918	185	507	575	80	2 265
6 mois à 1 an	1 902	361	900	347	131	3 641
2 à 5 ans	5 558	1 507	2 821	14	383	10 283
+ 5 ans	292	5	1	-	77	375
Total créances brutes	10 196	2 413	5 010	5 105	1 173	23 897
Dépôts de garantie	-	-	(135)	(74)	-	(209)
Dépréciations	(375)	(86)	(93)	(24)	(49)	(627)
TOTAL CRÉANCES NETTES	9 821	2 327	4 782	5 007	1 124	23 061

(1) Autres créances y compris les « comptes ordinaires » et les « éléments intégrés au coût amorti ».

19.4. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

A. Encours net « Retail et Corporate & assimilés »

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances saines sans impayés	15 051	16 207
Créances saines avec impayés	631	698
Créances douteuses	668	706
Total encours brut « Retail et Corporate & assimilés »	16 350	17 611
Éléments intégrés au coût amorti	45	92
Dépôts de garantie	(63)	(115)
Dépréciations créances saines avec impayés	(43)	(47)
Dépréciations créances douteuses	(527)	(534)
Dépréciations	(570)	(581)
TOTAL ENCOURS NET « RETAIL ET CORPORATE & ASSIMILÉS »	15 762	17 007
Dotations aux provisions	(147)	(276)
Reprises pour utilisation	151	108

B. Encours net « Corporate réseaux »

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances saines sans impayés	5 438	5 912
Créances saines avec impayés	10	40
Créances douteuses	250	264
Total encours brut « Corporate réseaux »	5 698	6 216
Éléments intégrés au coût amorti	(10)	(10)
Dépôts de garantie	(73)	(94)
Dépréciations créances douteuses	(65)	(58)
TOTAL ENCOURS NET « CORPORATE RÉSEAUX »	5 550	6 054
Dotations aux provisions	(29)	(35)
Reprises pour utilisation	22	15

NOTE 20 TITRES DE PLACEMENT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 2.16.B (1)(b).

Les placements sont constitués principalement de certificats de dépôts à court terme détenus par les fonds de titrisation.

NOTE 21 STOCKS

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	995	(167)	828	955	(165)	790
Produits semi-ouvrés et encours	984	(22)	962	1 049	(24)	1 025
Marchandises et véhicules d'occasion	1 248	(215)	1 033	1 356	(208)	1 148
Produits finis et pièces de rechange	2 978	(175)	2 803	3 478	(248)	3 230
TOTAL	6 205	(579)	5 626	6 838	(645)	6 193

NOTE 22 CLIENTS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Clients et effets en portefeuille	1 964	2 166
Provisions pour créances douteuses	(143)	(152)
Position aux bornes des activités industrielles et commerciales	1 821	2 014
Élimination des opérations avec les activités de Financement	(156)	(187)
TOTAL	1 665	1 827

Les créances sur les concessionnaires de l'activité Automobile cédées aux sociétés de Financement du Groupe sont exclues de ce poste et figurent au bilan consolidé à la rubrique « Prêts et créances des activités de financement » (cf. Note 19.2).

Dans le cadre d'opérations de cessions de créances à des institutions financières (cf. Note 29.6), et conformément aux principes décrits en

Note 2.18, un montant de 928 millions d'euros de créances a été cédé et décomptabilisé au 31 décembre 2013. Par ailleurs, 327 millions d'euros de créances ont été cédés et maintenus à l'actif. Lorsque ces créances ont fait l'objet d'un financement, une dette financière a été comptabilisée en contrepartie de la trésorerie reçue.

NOTE 23 AUTRES DÉBITEURS

23.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés ⁽¹⁾	966	1 210
Personnel	46	50
Fournisseurs débiteurs	194	245
Instruments dérivés	51	65
Charges constatées d'avance	212	200
Débiteurs divers	171	196
TOTAL	1 640	1 966

(1) Le Groupe a cédé en 2013 ses créances sur l'État au titre du Crédit d'Impôt Recherche France de l'exercice 2012 pour 105 millions d'euros (cf. Note 29.6).

23.2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	47	65
Instruments dérivés ⁽¹⁾	92	329
Comptes de régularisation	183	257
Débiteurs divers	335	304
TOTAL	657	955

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir essentiellement contre les risques de taux sur les dettes et créances de financement.

NOTE 24 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 2.16.B pour les prêts et créances, pour les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat » et en Note 2.16.D pour les instruments dérivés.

(en millions d'euros)	2013			
	Prêts et créances	Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »	Instruments dérivés	Total
À l'ouverture de l'exercice	812	688	1	1 501
Acquisitions et augmentations	125	-	-	125
Cessions	(801)	(683)	-	(1 484)
Revalorisations	(1)	-	8	7
Transferts (cf. Note 17)	10	-	-	10
Conversion et variation de périmètre	(13)	(5)	-	(18)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	132	-	9	141
<i>Dont sociétés industrielles et commerciales</i>				141

(en millions d'euros)	2012			
	Prêts et créances	Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »	Instruments dérivés	Total
À l'ouverture de l'exercice	238	-	27	265
Acquisitions et augmentations	794	475	-	1 269
Cessions	(679)	(84)	-	(763)
Revalorisations	-	-	(26)	(26)
Transferts (cf. Note 17) ⁽¹⁾	15	297	-	312
Conversion et variation de périmètre	444	-	-	444
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	812	688	1	1 501
<i>Dont sociétés industrielles et commerciales</i>				1 501

(1) les transferts d'actifs financiers classés en « juste valeur par résultat », concernent des titres de placement dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers classés en « juste valeur par résultat » comprennent 475 millions d'euros de titres de créances souscrits avec une maturité de quatre mois à l'origine dont l'échéance au 31 décembre 2012 est de deux mois.

NOTE 25 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond à la définition donnée en Note 2.16.B (1)(a) et comprend :

25.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Parts d'OPCVM et titres de créances négociables	4 914	4 137
Comptes courants bancaires et caisses	1 247	1 284
Total activités industrielles et commerciales	6 161	5 421
Part déposée auprès des activités de Financement	(210)	(279)
TOTAL	5 951	5 142

La trésorerie intègre les fonds en provenance notamment des passifs financiers contractés pour assurer les besoins de financement futurs.

Au 31 décembre 2013, les placements sont composés principalement d'OPCVM monétaires pour 3 271 millions d'euros, de dépôts bancaires et bons monétaires au jour le jour pour 1 383 millions d'euros et de certificats de dépôt à hauteur de 50 millions d'euros.

Les placements précédemment énumérés, constituent des « Fonds monétaires Court Terme » conformément à la définition du Committee of European Securities Regulators (CESR).

25.2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	779	603
> Comptes courants des banques centrales et valeurs reçues à l'encaissement	463	15
> Comptes et prêts financiers au jour le jour aux établissements de crédit	362	402
> OPCVM	200	649
Réserve de liquidité	1 025	1 066
TOTAL	1 804	1 669

(1) Ce poste représente notamment les derniers prélèvements à la clientèle de la période.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance, qui s'élève à 1 025 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1 066 millions d'euros au 31 décembre 2012), constituée d'OPCVM pour 200 millions d'euros (649 millions d'euros

au 31 décembre 2012), de prêts interbancaires pour 362 millions d'euros (402 millions d'euros) et de dépôts sur les comptes de banques centrales pour 463 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2012).

NOTE 26 CAPITAUX PROPRES

26.1. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du Groupe et à optimiser le coût du capital. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de Peugeot S.A., diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les différents secteurs d'activité du Groupe.

La part des minoritaires est principalement constituée de la part des actionnaires hors-Groupe de Faurecia. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions du capital et des réserves du Groupe Faurecia (résultat net et réserves de conversion, notamment) et de manière exceptionnelle en cas d'achats, de cessions ou de toute autre opération volontaire en capital de Peugeot S.A. sur Faurecia.

Les dettes ne sont soumises au respect d'aucun ratio financier sur les capitaux propres. Le tirage des lignes de crédit confirmées de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie est soumis au respect d'un ratio financier basé sur les capitaux propres (cf. Note 31.3).

Par ailleurs, Banque PSA Finance se conforme aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en sa qualité d'établissement de crédit, notamment en matière de ratios prudentiels.

Le Groupe détient un certain nombre de ses propres titres avec la faculté :

- > de remettre des actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital, d'attribuer des actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ;
- > de réduire le capital de la Société.

En outre, le Groupe est susceptible d'avoir à procéder à des augmentations de capital au gré des demandes de conversion des détenteurs de parts de l'OCEANE émise par Peugeot S.A. (cf. Note 26.2). Aucune augmentation de capital consécutive à des conversions de l'OCEANE n'a eu lieu en 2013.

26.2. COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital au 31 décembre 2013 est fixé à 354 848 992 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11 des statuts, toutes les actions nominatives inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

COMPOSITION DU CAPITAL

(en euros)	2013	2012
Capital en début d'exercice	354 848 992	234 049 344
Augmentation de capital	-	120 799 648
OCEANE converties en actions	-	-
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	354 848 992	354 848 992

Au 31 décembre 2013, le capital du Groupe est détenu à hauteur de 25,5 % par le groupe familial Peugeot, correspondant à un droit de vote effectif de 38,1 % et un droit de vote théorique de 37,0 % en cas de levée de toutes les options d'achats.

En décembre 2013, General Motors a cédé sa participation de 7 % du capital. Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de l'Alliance, GM a renoncé à son droit de mettre fin, sous certaines conditions, à l'Alliance dans l'éventualité d'une prise de participation de certains tiers au capital de Peugeot S.A., dès lors que ceux-ci soutiendraient l'Alliance.

26.3. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS PAR CERTAINS SALARIÉS

A. Caractéristiques des plans

Aucun plan n'a été octroyé de 2009 à 2013. Les anciens plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu consentis au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ont les caractéristiques suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité	Date d'expiration	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées
Plan 2005	23/08/2005	23/08/2008	22/08/2013	169	44,76	953 000
Plan 2006	23/08/2006	23/08/2009	22/08/2014	92	35,16	983 500
Plan 2007	22/08/2007	22/08/2010	21/08/2015	169	51,65	1 155 000
Plan 2008	22/08/2008	22/08/2011	19/08/2016	194	28,27	1 345 000

Au 31 décembre 2013, le cours de l'action est de 9,44 euros.

B. Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options (actions de 1 euro) en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	2013	2012
Total à l'ouverture de l'exercice	4 371 970	4 698 000
Ajustement du nombre d'options attribuées à la suite de l'augmentation de capital	-	797 810
Options distribuées	-	-
Options levées	-	-
Options radiées	(107 905)	(56 800)
Options non exercées à l'échéance	(1 005 030)	(1 067 040)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 259 035	4 371 970
Dont options pouvant être exercées	3 259 035	4 371 970

Le détail des options attribuées et non radiées à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31/12/2013	31/12/2012
Plan 2005	-	1 005 030
Plan 2006	994 500	1 003 615
Plan 2007	1 029 015	1 067 625
Plan 2008	1 235 520	1 295 700
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 259 035	4 371 970

C. Valorisation moyenne pondérée des options et des actions attachées

(en euros)	2013		2012	
	Prix d'exercice de l'option	Valeur de l'action	Prix d'exercice de l'option	Valeur de l'action
Valeur à l'ouverture de l'exercice	39,4		46,3	
Options nouvelles	-		39,6	
Options distribuées	-	-	-	-
Options levées	-	-	-	-
Options radiées	37,0	37,0	37,4	25,3
Options non exercées à l'échéance	44,8	37,1	40,7	24,3
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	37,8		39,4	

D. Charges de personnel générées par les plans d'options

Conformément aux principes énoncés en Note 2.22, les plans d'options en cours tant chez Peugeot S.A. que Faurecia n'ont pas généré de charges de personnel.

26.4. ACTIONS GRATUITES

Plan d'attribution d'actions gratuites chez Peugeot S.A.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours chez Peugeot S.A.

Plan d'attribution d'actions gratuites chez Faurecia

Faurecia a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à une condition de performance.

Le montant enregistré en produit sur l'exercice est une charge antérieure de 2,1 millions d'euros contre une reprise sur charges antérieures de 2,7 millions d'euros en 2012.

Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites est présenté dans le tableau suivant :

(en nombre d'actions)	Nombre maximum d'actions gratuites attribuables en cas :	
	d'atteinte de l'objectif	de dépassement de l'objectif
Conseil d'administration du :		
23/07/2012	736 500	957 450
24/07/2013	911 000	1 184 300

À la suite de l'atteinte de la condition de performance du premier plan (Conseil d'Administration du 23 juin 2010), 478 400 titres ont été attribués et 241 800 restent à attribuer. La condition de performance du troisième plan attribué par le Conseil du 25 juillet 2011 n'a pas été atteinte.

26.5. ACTIONS PROPRES

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales ordinaires, des actions de la société Peugeot S.A. peuvent être rachetées par le Groupe. En 2012 et 2013, aucun rachat d'actions n'a été effectué.

La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

A. Nombre d'actions détenues

(en nombre d'actions)	2013	2012
	Réalisations	Réalisations
Détentions à l'ouverture	12 788 628	17 187 450
Ventes d'actions ⁽¹⁾	-	(4 398 821)
Levées d'options d'achat	-	-
Conversion d'OCEANE	(1)	(1)
DÉTENTIONS À LA CLÔTURE	12 788 627	12 788 628
Affectation		
> En prévision d'un futur contrat de liquidité	-	300 000
> Couverture de l'émission OCEANE du 23 juin 2009	9 421 687	8 064 858
> Couverture des plans d'options en cours (Note 26.3.B)	3 259 035	4 371 970
> Titres en surnombre à affecter	107 905	51 800
	12 788 627	12 788 628

(1) Actions propres cédées à General Motors.

Aucun achat et aucune annulation d'actions n'ont été opérés sur 2012 et 2013.

B. Évolution en valeur d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
À l'ouverture de l'exercice	(351)	(502)
Cession de titres à General Motors net des droits préférentiels de souscription achetés	-	81
Droits préférentiels de souscription cédés au marché	-	70
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(351)	(351)
Valeur moyenne par action en euros	27,42	

La valeur d'acquisition des actions propres est déduite des capitaux propres (cf. Note 2.23).

Le cours de Bourse au 31 décembre 2013 est de 9,44 euros.

26.6. RÉSERVES ET RÉSULTATS NETS CONSOLIDÉS - PART DU GROUPE

Les différents éléments constituant les réserves consolidées, qui comprennent le résultat de l'exercice, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Réserve légale de Peugeot S.A.	31	28
Autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A.	8 474	8 023
Autres réserves et résultats consolidés	(1 627)	1 412
TOTAL	6 878	9 463

Les autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A. comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Réserves distribuables :		
> libres d'impôt sur les sociétés	7 406	6 955
> après déduction d'un complément d'impôt ⁽¹⁾	1 068	1 068
TOTAL	8 474	8 023
Impôt dû sur distribution	198	169

(1) Il s'agit de la part de la réserve des plus-values à long terme qui reste soumise à l'imposition complémentaire.

26.7. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent essentiellement aux intérêts des autres actionnaires de Faurecia.

NOTE 27 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

27.1. PROVISIONS NON COURANTES

A. Détail par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Retraites (Note 28.6)	954	1 040
Personnel hors retraites	113	124
Autres	16	18
TOTAL	1 083	1 182

B. Évolutions

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
À l'ouverture de l'exercice	1 182	972
Variations par résultat		
Dotations	160	150
Utilisations	(98)	(145)
Reprises de provisions devenues sans objet	(84)	(106)
	(22)	(101)
Autres variations		
Écart de conversion	(13)	(2)
Évaluation directe par capitaux propres	(147)	294
Variation de périmètre et autres	83	19
TOTAL À LA CLÔTURE	1 083	1 182

Les reprises de provisions portent essentiellement sur les retraites. Ces reprises de provisions pour retraites devenues sans objet sont essentiellement liées à du personnel dont le coût du départ est provisionné dans le cadre des dispositifs d'adaptation des effectifs (cf. Note 9.3).

27.2. PROVISIONS COURANTES

A. Détail par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Garantie	709	689
Litiges commerciaux et fiscaux	465	443
Restructuration	752	847
Pertes futures sur contrats	258	587
Contrats de ventes avec clause de rachat (buy-back)	176	194
Autres	293	304
TOTAL	2 653	3 064

La provision pour garantie concerne notamment les ventes de véhicules neufs, dont la durée contractuelle est généralement de deux ans.

Elle correspond à l'ensemble des coûts de garantie estimés pour les véhicules et pièces de rechange vendus. Le remboursement attendu au titre des recours fournisseurs est comptabilisé à l'actif en « débiteurs divers » (cf. Note 23).

Les provisions pour litiges fiscaux concernent un ensemble de litiges principalement hors de France.

B. Évolutions

(en millions d'euros)	2013	2012
À l'ouverture de l'exercice	3 064	2 299
Variations par résultat		
Dotations ⁽¹⁾	1 358	2 112
Utilisations	(1 271)	(1 134)
Reprises de provisions devenues sans objet ⁽²⁾	(431)	(170)
	(344)	808
Autres variations		
Écart de conversion	(91)	(38)
Variation de périmètre et autres	24	(5)
TOTAL À LA CLÔTURE	2 653	3 064

(1) Les principales dotations aux provisions pour restructuration de l'exercice 2013 sont détaillées en Note 9.3.

(2) La baisse des coûts de garantie résultant de l'amélioration de la qualité des véhicules a conduit à réduire en 2013 la provision à hauteur de 71 millions d'euros (réduction de 71 millions d'euros en 2012).

NOTE 28 ENGAGEMENT DE RETRAITES

28.1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, les principaux pays concernés sont la France et le Royaume-Uni.

En France, les régimes à prestations définies, encore en vigueur, concernent :

- > les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives ;
- > le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002 qui garantit un niveau de retraites, tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires (2 700 allocataires) ;
- > le régime de l'ancienne filiale du groupe Chrysler en France (Talbot), régime fermé en 1981 qui couvre 17 700 allocataires à fin 2013, et
- > le régime d'allocation de complément Citroën (ACC), régime fermé, qui couvre 6 600 allocataires à fin 2013.

Les membres des organes de Direction bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à deux conditions : la première est d'avoir occupé pendant une durée minimum des fonctions de membre des organes de Direction ;

la deuxième est d'achever leur carrière au sein de l'entreprise. Ce régime, dont le règlement a été modifié avec effet au 1^{er} janvier 2014, garantit un complément de retraite, représentant au maximum 30 % de la rémunération de référence, déterminée sur la base de la moyenne des rémunérations fixes des trois dernières années d'activité précédant le départ à la retraite, majoré d'un pourcentage égal à la moyenne des ratios de rémunération variable sur rémunération fixe pour les huit dernières années d'activité précédant le départ à la retraite.

Au Royaume-Uni, il existe quatre régimes à prestations définies gérés dans le cadre de « trusts ». Ces régimes sont fermés aux salariés embauchés postérieurement à mai 2002. Ils couvrent au 31 décembre 2013, 20 700 bénéficiaires dont 900 salariés, 8 100 anciens salariés non encore à la retraite et 11 700 allocataires. Ils garantissent un niveau de retraites qui équivaut au maximum à 66 % des derniers salaires.

Le dispositif de retraite supplémentaire dont bénéficient les cadres du groupe Faurecia en France est constitué :

- > d'un régime à cotisations définies entièrement financé par l'entreprise et dont le taux de cotisation varie en fonction des tranches A et B du salaire ;
- > d'un régime additionnel à prestations définies relatif à la tranche C du salaire ;
- > un régime de retraite supplémentaire fermé en 2005, garantissant une rente fonction du salaire, et couvrant 450 ayants droit potentiels.

28.2. HYPOTHÈSES RETENUES

	Zone euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2013	3,25 %	4,50 %
2012	3,00 %	4,25 %
Taux d'inflation		
2013	1,80 %	3,20 %
2012	1,80 %	2,70 %
Duration moyenne (en années)		
2013	11	15
2012	11	15

À chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements.

Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'un des deux plus hauts degrés de classification d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody's, ou Standard & Poor's).

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1 % pour 2013, et de l'inflation majorée de 0,5 % pour les années suivantes. Au Royaume-Uni, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1 %.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'âge de départ à la retraite tiennent compte des conditions propres à chaque pays.

Sensibilité aux hypothèses : une variation de 0,25 point du taux d'actualisation et du taux d'inflation sur la France et le Royaume-Uni entraînerait les variations des engagements suivantes :

	Taux d'actualisation + 0,25 %	Taux d'inflation + 0,25 %
France	- 2,47 %	3,03 %
Royaume-Uni	- 3,31 %	2,86 %

Une augmentation (diminution) de 1 % du rendement attendu sur les actifs de couverture des retraites aurait conduit à une augmentation (diminution) du produit financier annuel constaté sur l'exercice 2013 de 11 millions d'euros sur la France et 19 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

En 2012, le Groupe a mis en place pour le Royaume-Uni un swap de taux logé dans le fonds de retraite, permettant de faire varier l'actif de couverture en fonction des variations de l'engagement au taux d'actualisation.

28.3. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Les engagements de retraite font l'objet d'une couverture partielle par des fonds dédiés.

L'allocation des fonds est la suivante :

	31/12/2013		31/12/2012	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	10 %	90 %	20 %	80 %
Royaume-Uni	40 %	60 %	40 %	60 %

La juste valeur des actions et obligations est de niveau 1 en 2013 et 2012 (cf. Note 35.2).

Les rendements réels des fonds, gérés par le Groupe en France et les Trusts de retraite au Royaume-Uni sur 2013, ont été de + 3,3 % sur les fonds français et de + 10,3 % sur les fonds du Royaume-Uni. En France, il s'agit, pour les actions, de portefeuilles de gestion indicielle représentatifs de l'indice DJ Eurostoxx et d'indices internationaux tandis que la gestion obligataire est composée d'obligations gouvernementales de premier plan dans l'Union Européenne et d'une poche d'obligations d'entreprises européennes de rating minimum A.

Au Royaume-Uni, 60 % de la gestion action suivent l'évolution des principaux indices du Royaume-Uni, d'Europe, des États-Unis et du Japon. Les 40 % restants sont en gestion active et concernent des actions cotées au Royaume-Uni. La moitié de la gestion obligataire est composée

d'une poche d'obligations gouvernementales en livres sterling indexées sur l'inflation. L'autre moitié couvre essentiellement des obligations d'entreprises de rating minimum A.

En France, le Groupe est libre de décider des contributions qu'il verse dans les fonds. Aucune décision n'a été prise pour les versements qui seraient réalisés en 2014.

En 2013, aucune dotation n'est intervenue sur les actifs dédiés au régime supplémentaire des dirigeants de Peugeot S.A.

Au Royaume Uni, le montant de la contribution patronale annuelle s'élève à 53 millions de livres sterling (63 millions d'euros) en 2013. Elle est estimée à 54 millions de livres sterling (65 millions d'euros) au titre de 2014, ce montant étant susceptible de modifications compte tenu des négociations prévues sur 2014.

28.4. IMPACTS DE L'APPLICATION DE L'AMENDEMENT DE LA NORME IAS 19 APPLICABLES AUX DONNÉES PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉES

(en millions d'euros)	31 décembre 2012 IAS 19R				31 décembre 2012 IAS 19			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	(1 747)	(1 782)	(654)	(4 183)	(1 747)	(1 782)	(654)	(4 183)
Juste valeur des actifs financiers	1 107	1 893	305	3 305	1 107	1 893	305	3 305
Surplus ou (déficit)	(640)	111	(349)	(878)	(640)	111	(349)	(878)
Écarts actuariels non comptabilisés au bilan	-	-	-	-	319	36	122	477
Coûts des services passés non comptabilisés au bilan	-	-	-	-	58	-	-	58
(PROVISIONS) ACTIFS NETS AVANT IFRIC 14	(640)	111	(349)	(878)	(263)	147	(227)	(343)
Provision pour financement minimum	-	(12)	-	(12)	-	(12)	-	(12)
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN	(640)	99	(349)	(890)	(263)	135	(227)	(355)
Dont provisions	(641)	(50)	(349)	(1 040)	(264)	(18)	(227)	(509)
Dont actifs	1	149	-	150	1	153	-	154
Écarts actuariels et coûts des services passés comptabilisés en capitaux propres (avant impôts différés)	377	36	122	535				
Écarts actuariels et coûts des services passés comptabilisés en capitaux propres (après impôts différés)	265	19	101	385				

28.5. ÉVOLUTION SUR L'EXERCICE

HORS OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM (IFRIC 14)

(en millions d'euros)	2013				2012			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Engagements pour services rendus								
À l'ouverture de l'exercice : Valeur actuelle	(1 747)	(1 782)	(654)	(4 183)	(1 587)	(1 621)	(579)	(3 787)
Coût des services rendus	(84)	(14)	(20)	(118)	(50)	(15)	(18)	(83)
Actualisation de l'année	(54)	(73)	(19)	(146)	(70)	(80)	(24)	(174)
Prestations servies sur l'exercice	134	48	30	212	96	71	31	198
Écarts actuariels :								
> en valeur	80	(17)	30	93	(252)	(101)	(98)	(451)
> en % des engagements	4,6 %	1,0 %	4,6 %	2,2 %	15,9 %	6,2 %	16,9 %	11,9 %
Coût des services passés	-	-	2	2	-	-	-	-
Écart de conversion	-	35	12	47	-	(38)	2	(36)
Variations de périmètre et autres	(38)	(35)	(1)	(74)	17	2	26	45
Effets des fermetures et modifications de régimes	80	-	1	81	99	-	6	105
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : VALEUR ACTUELLE	(1 629)	(1 838)	(619)	(4 086)	(1 747)	(1 782)	(654)	(4 183)
Actifs financiers de couverture								
À l'ouverture de l'exercice : Juste valeur	1 107	1 893	305	3 305	1 101	1 735	301	3 137
Rendement normatif des fonds	32	78	10	120	47	87	13	147
Écarts actuariels :								
> en valeur	26	82	3	111	55	18	1	74
> en % des engagements	2,3 %	4,3 %	1,0 %	3,4 %	5,0 %	1,0 %	0,3 %	2,4 %
Écart de conversion	-	(36)	(3)	(39)	-	40	-	40
Dotations employeur	4	63	15	82	3	82	21	106
Prestations servies sur l'exercice	(139)	(48)	(23)	(210)	(92)	(71)	(21)	(184)
Variations de périmètre et autres	-	35	-	35	(7)	2	(8)	(13)
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : JUSTE VALEUR	1 030	2 067	307	3 404	1 107	1 893	305	3 305

28.6. RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

(en millions d'euros)	2013				2012			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements pour services rendus	(1 629)	(1 838)	(619)	(4 086)	(1 747)	(1 782)	(654)	(4 183)
Juste valeur des actifs financiers de couverture	1 030	2 067	307	3 404	1 107	1 893	305	3 305
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN AVANT OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM (IFRIC 14)	(599)	229	(312)	(682)	(640)	111	(349)	(878)
Provision pour obligation de financement minimum (IFRIC14)	-	(11)	-	(11)	-	(12)	-	(12)
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN	(599)	218	(312)	(693)	(640)	99	(349)	(890)
Dont provisions (Note 27.1.A)	(607)	(34)	(313)	(954)	(641)	(50)	(349)	(1 040)
Dont actifs	8	252	1	261	1	149	-	150
Part des régimes non fondés	1,0 %	0,0 %	5,9 %	1,3 %	1,1 %	0,0 %	6,0 %	1,4 %

La valeur actuelle des prestations pour services rendus des sociétés françaises comprend les engagements pris vis-à-vis des membres des organes de Direction (définis en Note 39), qui ont été révisés à partir de décembre 2013, à hauteur de 27 millions d'euros au titre des retraites supplémentaires. Ce montant ne comprend pas la contribution additionnelle de 30 % due au-delà du seuil d'assujettissement au titre de

l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale (provisionnée pour 2 millions d'euros). Par ailleurs, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite des membres des organes de Direction sont provisionnés pour 1 million d'euros. Le coût des services rendus correspondant à ces deux régimes, hors effet de la révision de décembre 2013, s'élève à 9 millions d'euros pour l'exercice 2013.

28.7. CHARGES COMPTABILISÉES

Ces charges sont comptabilisées :

- > en « Frais généraux et commerciaux » pour le coût des services rendus,
- > en « Produits ou en charges opérationnels non courants » pour les effets liés principalement aux restructurations et aux variations de provisions à long terme constituées en application d'IFRIC 14 (cf. Note 2.21),
- > en « Produits ou en charges à caractère financier » pour respectivement le rendement normatif des fonds et l'actualisation des droits acquis.

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2013				2012			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Coût des services rendus	(84)	(14)	(20)	(118)	(50)	(15)	(18)	(83)
Actualisation des droits acquis	(54)	(73)	(19)	(146)	(70)	(80)	(24)	(174)
Rendement normatif des fonds	32	78	10	120	47	87	13	147
Coûts des services passés	-	-	2	2	-	-	-	-
Effet des fermetures et modifications de régimes	80	-	1	81	99	-	4	103
Total (avant provision pour obligation de financement minimum)	(26)	(9)	(26)	(61)	26	(8)	(25)	(7)
Variation de provision pour obligation de financement minimum (IFRIC14)	-	-	-	-	-	(12)	-	(12)
TOTAL	(26)	(9)	(26)	(61)	26	(20)	(25)	(19)

NOTE 29 **PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS
DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES**

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 2.16.C pour les emprunts et autres passifs financiers, et en Note 2.16.D pour les instruments dérivés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2013		Valeur au bilan au 31/12/2012	
	Coût amorti ou juste valeur		Coût amorti ou juste valeur	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	737	21	907	15
Emprunts obligataires	5 301	834	4 616	960
Fonds de participation des salariés	3	1	4	2
Emprunts sur locations financement	194	61	243	90
Autres emprunts d'origine long terme	1 841	744	2 037	719
Autres financements à court terme et découverts bancaires	-	1 335	-	1 072
Instruments dérivés	5	-	21	6
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	8 081	2 996	7 828	2 864

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions.

29.1. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

La politique de gestion des risques financiers est décrite en Note 36.1.

Les principales opérations de l'exercice sont les suivantes :

Émissions obligataires par les sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)

Le 28 février 2013, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance mars 2018, assortie d'un coupon annuel de 7,375 %.

Le 24 avril 2013, Peugeot Citroën Automobiles a remboursé à l'échéance le prêt de 400 millions d'euros accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Peugeot Citroën do Brasil a souscrit sur l'exercice de nouveaux emprunts, principalement auprès de la Banco Nacional Do Desenvolvimento (BNDES), pour un montant total de 186 millions d'euros.

En septembre 2013, Peugeot S.A. a procédé à des rachats partiels pour un montant total de 300 millions d'euros :

- > 82 millions d'euros concernant l'emprunt obligataire (750 millions d'euros) à échéance juillet 2014 ;
- > 40 millions d'euros concernant l'emprunt obligataire (500 millions d'euros) à échéance juin 2015 ;
- > 75 millions d'euros concernant l'emprunt obligataire (500 millions d'euros) à échéance octobre 2013, et
- > 103 millions d'euros concernant l'emprunt obligataire (500 millions d'euros) à échéance mars 2016.

En septembre 2013, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance janvier 2019, assortie d'un coupon annuel de 6,5 %.

En octobre 2013, Peugeot S.A. a remboursé deux emprunts obligataires pour un montant total de 775 millions d'euros.

En décembre 2013, le Groupe a conclu avec la BEI un prêt de 300 millions d'euros à échéance décembre 2018, assorti d'un coupon annuel de 2,283 %.

Crédit syndiqué de Peugeot S.A.

Le 9 juillet 2010, Peugeot S.A. a renouvelé par anticipation un crédit syndiqué revolving avec 21 banques pour un montant de 2 400 millions d'euros avec une maturité de 3 ans, prévoyant deux extensions d'un an soumises à l'acceptation des banques.

En juillet 2011, PSA Peugeot Citroën a obtenu une première extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2014.

En juillet 2012, PSA Peugeot Citroën a obtenu une deuxième extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros, le solde restant à maturité juillet 2014.

Crédit syndiqué de Faurecia

En décembre 2011, Faurecia a négocié un nouveau crédit bancaire syndiqué de 1 150 millions d'euros. Cette facilité est répartie en une tranche de 690 millions d'euros à échéance novembre 2014 avec une possibilité d'allonger la maturité de deux ans et d'une tranche de 460 millions d'euros à échéance décembre 2016.

À la suite de l'exercice des deux options d'extension d'échéance, la première tranche se trouve maintenant répartie entre une tranche de 36 millions d'euros à échéance décembre 2014, une tranche de 654 millions d'euros à échéance décembre 2016. Au 31 décembre 2013, Faurecia n'a procédé à aucun tirage de ses lignes de crédit syndiqué.

29.2. CARACTÉRISTIQUES DES OCEANE PEUGEOT S.A. ET FAURECIA

OCEANE Peugeot S.A.

Le 23 juin 2009, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 575 millions d'euros, soit 25,10 euros par obligation. Les 22 908 365 obligations émises sont à échéance du 1^{er} janvier 2016 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,45 %.

Au 31 décembre 2013, 1 312 obligations ont été converties. À l'origine, la composante dette de l'OCEANE s'élève à 441 millions d'euros et la composante capitaux propres à 125 millions d'euros. La parité de conversion est d'une OCEANE pour 1,2 action.

OCEANE Faurecia

OCEANE 2015

Le 26 novembre 2009, Faurecia a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 211 millions d'euros, soit 18,69 euros par obligation. Les 11 306 058 obligations émises sont à échéance du 1^{er} janvier 2015 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,50 %.

Le 30 novembre 2013, Faurecia a annoncé sa décision de procéder au remboursement anticipé de ses obligations émises le 26 novembre 2009 et convertibles en actions nouvelles ou échangeables contre des actions existantes. Il y avait 11 304 290 obligations en circulation au 31 octobre 2013.

Les porteurs d'obligations ont opté à une quasi-unanimité pour la conversion de leurs obligations en actions Faurecia : 11 284 793 obligations, soit 99,83 % du total en circulation, vont être converties en 11 736 190 nouvelles actions Faurecia.

Ce remboursement anticipé à l'initiative de Faurecia permet au groupe de renforcer ses fonds propres, et de réduire sa dette nette, d'un montant de 213 millions d'euros.

À l'issue de l'opération débloquée le 30 décembre 2013, le nombre total d'actions Faurecia en circulation est de 122 588 135, portant la participation de Peugeot S.A. à 51,7 %.

OCEANE 2018

Le 18 septembre 2012, Faurecia a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 250 millions d'euros, soit 19,48 euros par obligation. Les 12 833 675 obligations émises sont à échéance du 1^{er} janvier 2018 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 3,25 %.

Au 31 décembre 2013, aucune obligation n'a été convertie. À l'origine, la composante dette de l'OCEANE s'élève à 198 millions d'euros et la composante capitaux propres à 47 millions d'euros. La parité de conversion est d'une OCEANE pour une action.

29.3. CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES EMPRUNTS

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2013		Monnaie d'émission	Échéance
	Non courants	Courants		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Obligataire convertible 2009 - 575 MEUR	525	13	EUR	T1/2016
Faurecia				
Obligataire convertible 2012 - 250 MEUR	210	8	EUR	T1/2018
Obligataire remboursable 2012 - 9 MEUR	2	-	EUR	T4/2016
TOTAL EMPRUNTS CONVERTIBLES	737	21		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Emprunt obligataire 2003 - 600 MEUR	883	10	EUR	T3/2033
Emprunt obligataire 2009 - 668 MEUR	-	693	EUR	T3/2014
Emprunt obligataire 2010 - 460 MEUR	459	13	EUR	T2/2015
Emprunt obligataire 2010 - 500 MEUR	497	5	EUR	T4/2016
Emprunt obligataire 2011 - 150 MEUR	150	1	EUR	T4/2016
Emprunt obligataire 2011 - 397 MEUR	396	21	EUR	T1/2016
Emprunt obligataire 2012 - 600 MEUR	596	16	EUR	T3/2017
Emprunt obligataire 2013 - 1 000 MEUR	990	61	EUR	T1/2018
Emprunt obligataire 2013 - 600 MEUR	592	11	EUR	T1/2019
Faurecia				
Emprunt obligataire 2011 - 490 MEUR	490	2	EUR	T4/2016
Emprunt obligataire 2012 - 250 MEUR	248	1	EUR	T2/2019
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	5 301	834		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en euros				
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 250 MEUR	-	250	EUR	T4/2014
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 200 MEUR	116	43	EUR	T3/2017
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 65 MEUR	35	13	EUR	T4/2017
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 300 MEUR	221	60	EUR	2014 à 2018
Emprunts FDES ⁽¹⁾ - Zéro coupon	24	-	EUR	T1/2020
Emprunts divers - Espagne	250	-	EUR	2015 à 2026
Emprunts divers - Russie	206	55	EUR	2017 à 2019
Emprunts divers - Autres	43	-		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en devises				
Emprunts divers - Brésil	454	109	BRL	2014 à 2024
Emprunts divers - Russie	74	32	RUB	2014 à 2019
Autres emprunts	97	55	nc	nc
Faurecia				
Autres emprunts	321	127	EUR	nc
TOTAL AUTRES EMPRUNTS D'ORIGINE LONG TERME	1 841	744		

(1) BEI : Banque Européenne d'Investissement ; FDES : Fonds de Développement Économique et Social.

29.4. CARACTÉRISTIQUES DES AUTRES FINANCEMENTS À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Monnaie d'émission	Solde au bilan 31/12/2013	Solde au bilan 31/12/2012
Billets de trésorerie	EUR	334	224
Crédits à court terme	N/A	506	402
Banques créditrices	N/A	438	392
Paievements émis ⁽¹⁾	N/A	24	22
Dette d'affacturage sur cessions non déconsolidantes	N/A	33	32
TOTAL		1 335	1 072

(1) Il s'agit de paiements en attente de débit des comptes de banque, leur échéance correspondant aux jours bancaires non ouvrés.

29.5. EMPRUNTS SUR LOCATIONS CAPITALISÉES

La valeur actualisée des loyers futurs des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
2013	-	105
2014	73	43
2015	52	42
2016	15	13
2017	12	12
2018	9	12
2019	9	-
Années ultérieures	112	129
	282	356
Moins frais financiers inclus	(27)	(23)
VALEUR ACTUALISÉE DES LOYERS FUTURS	255	333
Dont courant	61	90
Dont non courant	194	243

29.6. FINANCEMENT PAR CESSIONS DE CRÉANCES

La division Automobile et le groupe Faurecia assurent une partie de leur financement par des contrats de cessions de créances commerciales à des établissements financiers (cf. Note 22).

Les créances cédées sont décomptabilisées lorsqu'elles répondent aux critères décrits en Note 2.18.

(in million euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Part cédée et maintenue à l'actif du Groupe	Part cédée et décomptabilisée	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Part cédée et maintenue à l'actif du Groupe	Part cédée et décomptabilisée
Encours de financement maximum autorisé	1 911			1 501		
> dont groupe Faurecia	803			710		
Cédées à des institutions financières hors Groupe	1 255	327	928	864	186	678
> dont groupe Faurecia	379	154	225	282	105	177
Dont part financée ⁽¹⁾	1 154	226	928	799	121	678
> dont groupe Faurecia	363	138	225	266	89	177
Dont part non financée (y compris réserve de garantie)	101	101		65	65	
> dont groupe Faurecia	16	16		16	16	

(1) La part financée des créances correspond à celle qui a donné lieu à réception de trésorerie.

Par ailleurs, Peugeot S.A. et Faurecia ont cédé et décomptabilisé sur 2013 une partie de leurs créances détenues sur l'État français au titre des crédits d'impôt recherche 2012, pour un total de 105 millions d'euros. La trésorerie reçue s'élève à 98 millions d'euros.

Les opérations de cession de créances constituent des financements courants.

En dehors des opérations courantes de cession de créances, aucune opération ponctuelle n'a été réalisée en décembre 2013.

NOTE 30 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes sur véhicules sous clause de rachat (Note 2.5.A.(a))	2 913	3 166
Autres dettes à long terme	131	18
TOTAL	3 044	3 184

NOTE 31 ENDETTEMENT NET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

L'endettement net des activités industrielles et commerciales est un indicateur financier non défini par les normes IFRS. Selon la définition du Groupe, il correspond aux passifs financiers, nets des actifs financiers qui sont donnés en garantie ou qui pourront être mobilisés pour le remboursement de ces passifs ainsi que ceux qui sont affectés à des

dépenses spécifiques des sociétés industrielles et commerciales. Cette définition est inchangée depuis la première application des normes IFRS dans le Groupe. La part de ces actifs financiers non mobilisables rapidement n'est pas prise en compte dans la sécurité financière (cf. Note 31.4).

31.1. COMPOSITION DE L'ENDETTEMENT NET

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Position aux bornes des sociétés industrielles et commerciales		
Passifs financiers non courants	(8 081)	(7 828)
Passifs financiers courants	(3 039)	(2 906)
Autres actifs financiers non courants	670	664
Actifs financiers courants	141	1 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 161	5 421
(ENDETTEMENT NET) POSITION FINANCIÈRE NETTE AUX BORNES DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	(4 148)	(3 148)
Dont position hors Groupe	(4 315)	(3 385)
Dont position vis-à-vis des sociétés de financement	167	237

31.2. VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

Le Groupe a poursuivi sa gestion du risque de liquidité telle que décrite dans la Note 36.1.A visant à une politique de refinancement proactive et de gestion prudente de la trésorerie.

Les flux d'exploitation de l'année ont représenté une ressource de trésorerie de 1 097 millions d'euros, résultant d'une marge brute d'autofinancement positive de 700 millions d'euros et d'une diminution des actifs et passifs d'exploitation de 397 millions d'euros. Cet accroissement est analysé en Note 34.2.

Les investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 2 378 millions d'euros. Les autres besoins de financement de l'année s'élevèrent à 101 millions et portent notamment sur la libération du capital résiduel de CAPSA à hauteur de 71 millions d'euros.

Les ressources financières de l'exercice ont été les suivantes :

- > le dividende de Banque PSA Finance pour 281 millions d'euros, et de PSA Assurance pour 5 millions d'euros ;
- > l'augmentation de capital de 10 millions d'euros souscrite dans des filiales Faurecia par des actionnaires minoritaires ;
- > l'augmentation de l'endettement net pour 1 086 millions d'euros.

Dans ce cadre :

- > la trésorerie s'élève à 6 161 millions d'euros à fin décembre 2013 contre 5 421 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les actifs financiers courants s'élevèrent à 141 millions d'euros à fin 2013 contre 1 501 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ces évolutions résultent notamment d'un changement dans la structure des placements. La trésorerie est placée en instruments financiers sans risque auprès de banques de premier plan ;
- > l'endettement net hors trésorerie a augmenté de 1 956 millions d'euros en raison notamment de :
 - > la souscription de nouveaux emprunts pour 2 556 millions d'euros,
 - > une diminution des placements à court terme pour 1 359 millions d'euros,
 - > une augmentation des financements à court terme pour 251 millions d'euros,
 - > des remboursements d'emprunts pour 2 199 millions d'euros dont notamment pour Peugeot S.A. 775 millions d'euros d'emprunts arrivés à échéance, 400 millions d'euros auprès de la BEI et 300 millions d'euros de rachats partiels (cf. Note 29.1).

La variation des autres actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2013	2012
Augmentation des emprunts	2 556	1 943
Remboursement des emprunts et conversions d'obligations	(2 199)	(599)
(Augmentation) Diminution des actifs financiers non courants	(11)	187
(Augmentation) Diminution des actifs financiers courants	1 359	(505)
Augmentation (Diminution) des passifs financiers courants	251	(351)
	1 956	675
Flux vers les activités de financement	-	4
TOTAL	1 956	679

Par ailleurs, les variations non cash ont représenté une baisse de l'endettement net du Groupe de 86 millions d'euros. Elles concernent essentiellement le remboursement anticipé de l'OCEANE 2015 de Faurecia

(cf. Note 29.2) et la prise en compte de l'endettement net de la Française de Mécanique consécutive à sa prise de contrôle exclusif par le Groupe au 31 décembre 2013 (cf. Note 4).

31.3. LIGNES DE CRÉDIT SYNDIQUÉES

Les sociétés industrielles et commerciales bénéficient, dans le cadre des lignes de crédits renouvelables dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2016, de possibilités d'emprunts complémentaires dans les limites suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Peugeot S.A. et GIE PSA Trésorerie	2 400	2 400
Faurecia	1 150	850
LIGNES DE CRÉDITS CONFIRMÉES NON TIRÉES	3 550	3 250

L'échéance de la ligne Peugeot S.A. et GIE PSA Trésorerie est à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros, le solde de 175 millions d'euros à échéance juillet 2014. Aucun tirage n'est effectué sur cette ligne au 31 décembre 2013.

Le tirage de cette ligne est conditionné au respect d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1.

La dette nette des sociétés industrielles et commerciales est définie et présentée en Note 31.1. Les capitaux propres du Groupe sont ceux figurant sur la ligne « total des Capitaux Propres » du Passif. Au 31 décembre 2013, ce ratio est de 0,53.

Les possibilités d'emprunts complémentaires de Faurecia, indépendantes de celles de Peugeot S.A., résultent d'une ligne de crédit syndiqué de 1 150 millions d'euros, non tirée au 31 décembre 2013 :

> 36 millions d'euros à échéance décembre 2014 ;

> 654 millions d'euros à échéance décembre 2016, après exercice des deux options d'extension ;

> 460 millions d'euros à échéance décembre 2016.

31.4. SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La sécurité financière correspond à la trésorerie disponible, aux actifs financiers mobilisables rapidement et aux lignes de crédit non tirées.

Les actifs financiers courants et non courants pris en compte dans la sécurité financière s'élèvent respectivement à 19 millions d'euros (1 353 millions d'euros au 31 décembre 2012) et à 391 millions d'euros (550 millions d'euros au 31 décembre 2012), soit un total de 410 millions d'euros (1 903 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie (Note 25.1)	6 161	5 421
Actifs financiers courants et non courants	410	1 903
Total	6 571	7 324
Lignes de crédit (non tirées) - hors Faurecia (Note 31.3)	2 400	2 400
Lignes de crédit (non tirées) - Faurecia (Note 31.3)	1 150	850
TOTAL SÉCURITÉ FINANCIÈRE	10 121	10 574
Dont Faurecia	1 911	1 530

NOTE 32 DETTES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 2.16.C.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires	-	413
Titres émis par les entités ad hoc dans le cadre des titrisations (Note 32.1)	5 057	4 246
Autres dettes constituées par un titre (Note 32.2)	7 677	8 891
Dettes envers les établissements de crédit (Note 32.3)	6 264	8 103
	18 998	21 653
Dettes envers la clientèle (Note 32.4)	1 446	487
	20 444	22 140
<i>Dettes envers les activités industrielles et commerciales</i>	(216)	(279)
TOTAL	20 228	21 861

32.1. TITRES ÉMIS DANS LE CADRE DES TITRISATIONS

Une partie du refinancement de Banque PSA Finance s'effectue par des opérations de titrisation de ses créances, notamment automobiles. Les nouvelles opérations de titrisation effectuées en 2013 et souscrites par des tiers sont décrites en Note 19 « Prêts et créances des activités de financement ».

Au 31 décembre 2013, ces opérations conduisent à reconnaître des « titres émis par les entités ad hoc dans le cadre des titrisations » pour un montant de 5 057 millions d'euros (4 246 millions au 31 décembre 2012).

32.2. AUTRES DETTES CONSTITUÉES PAR UN TITRE

Le poste « autres dettes constituées par un titre » comprend principalement des EMTN/BMTN pour 7 183 millions d'euros (8 099 millions d'euros au 31 décembre 2012), des certificats de dépôt et des billets de trésorerie pour 64 millions d'euros (147 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le 25 mars 2013, Banque PSA Finance a procédé à une émission obligataire à taux fixe à échéance avril 2016 d'un montant de 1,2 milliard d'euros, assortie d'un coupon de 0,625 %.

Cette émission a été réalisée dans le cadre de l'autorisation de la Commission européenne pour l'utilisation de la garantie de l'État français (cf. Note 36.1.A.(B)).

32.3. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Sur l'exercice 2013, Banque PSA Finance s'est financée auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'opération de financement à long terme (LTRO). Le montant au 31 décembre 2013 s'élève à 1 700 millions d'euros.

Un prêt bancaire collatéralisé par des créances de vente à crédit belges a été mis en place en avril 2013, générant un financement net à l'origine de 92 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, la part tirée de la ligne de crédit syndiqué de 1 584 millions d'euros s'élève à 397 millions d'euros.

32.4. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En mars 2013, une offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en France a été lancée sous la marque Distingo. Elle représente un encours au 31 décembre 2013 de 955 millions d'euros sur un total de dettes envers la clientèle de 1 446 millions d'euros remboursable à tout moment.

32.5. ÉCHÉANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				
	Emprunts obligataires	Titres émis (titrisation)	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Total
0 à 3 mois	-	432	929	1 833	3 194
3 mois à 1 an	-	1 209	1 912	1 564	4 685
2 à 5 ans	-	3 416	4 655	2 867	10 938
+ 5 ans	-	-	181	-	181
TOTAL	-	5 057	7 677	6 264	18 998

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012				
	Emprunts obligataires	Titres émis (titrisation)	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Total
0 à 3 mois	-	555	1 321	5 142	7 018
3 mois à 1 an	413	465	1 450	1 074	3 402
2 à 5 ans	-	3 226	5 930	1 887	11 043
+ 5 ans	-	-	190	-	190
TOTAL	413	4 246	8 891	8 103	21 653

32.6. DEVISES DE REMBOURSEMENT

Les emprunts obligataires sont en euros. Les autres dettes s'analysent comme suit par devise de remboursement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Dettes constituées par un titre de créance	Dettes envers les établissements de crédit	Total	Dettes constituées par un titre de créance	Dettes envers les établissements de crédit	Total
EUR	9 965	5 428	15 393	10 885	7 065	17 950
GBP	881	322	1 203	899	302	1 201
USD	907	-	907	947	-	947
JPY	-	-	-	44	-	44
BRL	538	188	726	540	320	860
CHF	379	2	381	186	2	188
CZK	-	-	-	-	58	58
Autres	64	324	388	49	356	405
Autres devises	2 769	836	3 605	2 665	1 038	3 703
TOTAL	12 734	6 264	18 998	13 550	8 103	21 653

Les dettes constituées par un titre de créance comprennent les emprunts obligataires, les titres émis dans le cadre des titrisations, et les autres dettes constituées par un titre.

32.7. LIGNES DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Lignes de crédits confirmées non tirées	7 006	6 726

Ces lignes de crédit sont par ordre de priorité de tirage les suivantes :

- > 2 299 millions d'euros non tirés sur le *Term-loan* syndiqué de 4 099 millions d'euros, constituant des engagements reçus de financements, principalement à long terme ;
- > 1 187 millions d'euros non tirés sur des lignes de crédit bilatérales revolving de 1 584 millions d'euros, constituant des engagements reçus de financements, principalement à long terme ;
- > 120 millions d'euros non tirés sur les autres lignes de crédit bancaire ;
- > les lignes de *back-up* syndiqué suivantes pour un montant de 3 400 millions d'euros :

- > 184 millions d'euros à échéance juin 2014,
- > 70 millions d'euros à échéance décembre 2014,
- > 136 millions d'euros à échéance décembre 2015,
- > 1 216 millions d'euros à échéance janvier 2016,
- > 1 794 millions d'euros à échéance décembre 2016.

En cas de modification de la notation de Banque PSA Finance, les conditions financières de certaines de ces lignes peuvent être modifiées, mais leur montant ne saurait être réduit.

32.8. SÉCURITÉ FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Réserve de liquidité (Note 25.2)	1 025	1 066
Lignes de crédit confirmées non tirées	7 006	6 726
Collatéral disponible auprès de la BCE	369	441
TOTAL SÉCURITÉ FINANCIÈRE	8 400	8 233

NOTE 33 AUTRES CRÉANCIERS

33.1. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	662	706
Personnel	955	961
Organismes sociaux	430	454
Fournisseurs d'immobilisations	240	421
Clients créditeurs	700	747
Instruments dérivés ⁽¹⁾	113	71
Produits constatés d'avance	572	638
Créditeurs divers	438	477
TOTAL	4 110	4 475

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de change sur ses créances et dettes d'exploitation réalisées ou planifiées. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 36 « Gestion des risques financiers ».

33.2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Personnel et organismes sociaux	117	118
Instruments dérivés ⁽¹⁾	65	116
Comptes de régularisation	253	465
Créditeurs divers	393	392
TOTAL	828	1 091

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de taux sur les dettes et créances de financement. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 36 « Gestion des risques financiers ».

NOTE 34 NOTES ANNEXES AUX TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE
CONSOLIDÉS

34.1. TRÉSORERIE NETTE PRÉSENTÉE AUX TABLEAUX DE FLUX

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie (Note 25.1)	6 161	5,421
Paiements émis (Note 29.4)	(24)	(22)
Trésorerie nette des activités industrielles et commerciales	6,137	5,399
Trésorerie nette des activités de financement (Note 25.2)	1,804	1,669
<i>Élimination des opérations réciproques</i>	<i>(210)</i>	<i>(279)</i>
TOTAL	7,731	6,789

34.2. DÉTAIL DES FLUX LIÉS À L'EXPLOITATION

A. Activités industrielles et commerciales

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
(Augmentation) Diminution des stocks	323	339
(Augmentation) Diminution des clients ⁽¹⁾	9	(9)
Augmentation (Diminution) des fournisseurs	77	(835)
Variation des impôts	(77)	102
Autres variations	65	(199)
	397	(602)
<i>Flux vers les activités de financement</i>	<i>(33)</i>	<i>(92)</i>
TOTAL	364	(694)

(1) Dont 928 millions d'euros de diminution de créances liée aux créances cédées à des institutions financières hors Groupe (678 millions d'euros en 2012). (Cf. Note 22).

B. Activités de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
(Augmentation) Diminution des créances de financement des ventes	1 404	1 151
(Augmentation) Diminution des placements à court terme	20	(64)
Augmentation (Diminution) des dettes financières	(1 302)	(322)
Variation des impôts	11	(33)
Autres variations	49	28
	182	760
<i>Flux vers les activités industrielles et commerciales</i>	<i>97</i>	<i>28</i>
TOTAL	279	788

34.3. DÉTAIL DE LA VARIATION DES POSTES DE BILAN DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

(en millions d'euros)	2013						
	Ouverture	Flux d'exploitation	Flux d'investissement	Changement de périmètre et autres	Écart de conversion	Réévaluation par capitaux propres	Clôture
Stocks	(6 193)	323	-	(40)	284	-	(5 626)
Clients ⁽¹⁾	(2 014)	9	-	(11)	195	-	(1 821)
Fournisseurs	8 472	63	-	(60)	(298)	-	8 177
Impôts	25	(77)	-	(1)	8	-	(45)
Autres débiteurs	(1 966)	270	-	(16)	69	3	(1 640)
Autres créanciers	4 475	(145)	(175)	48	(139)	46	4 110
	2 799	443	(175)	(80)	119	49	3 155
Flux vers les activités de financement	45	(33)	-	-	1	-	13
TOTAL	2 844	410	(175)	(80)	120	49	3 168

(1) Dont 250 millions d'euros de diminution de créances liée aux créances cédées à des institutions financières hors Groupe (Cf. Note 22).

La variation des actifs et passifs d'exploitation au tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2013 (397 millions d'euros) correspond aux flux d'exploitation (443 millions d'euros) minorés des différences de change (- 121 millions d'euros) et autres variations

(75 millions d'euros), dont l'impact du versement de l'investissement dans Changan PSA Automobiles Co., Ltd comptabilisé en 2012, sans effet sur le tableau de flux de trésorerie.

Flux d'exploitation des activités industrielles et commerciales	443
Différences de change	(121)
Autres variations	75
VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	397

34.4. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AUX TABLEAUX DE FLUX

(en millions d'euros)	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (Note 7)	(2 407)	(2 886)
Pertes de valeur sur :		
> écarts d'acquisition (Note 14.1)	-	(10)
> frais de recherche activés (Note 14.1)	(177)	(1 593)
> immobilisations incorporelles (Note 14.1)	(2)	(84)
> immobilisations corporelles (Note 15)	(850)	(1 593)
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses (Note 9)	(17)	67
Autres	(33)	(17)
TOTAL	(3 486)	(6 116)

34.5. INTÉRÊTS ENCAISSÉS ET DÉCAISSÉS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les intérêts encaissés et décaissés des activités industrielles et commerciales sont inclus dans la Marge Brute d'Autofinancement et se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
Intérêts reçus	38	51
Intérêts versés	(602)	(474)
ENCAISSEMENTS (DÉCAISSEMENTS) NETS D'INTÉRÊTS	(564)	(423)

NOTE 35 INSTRUMENTS FINANCIERS

35.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

(en millions d'euros)	31/12/2013		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	32	32	-	32	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	723	723	356	-	352	-	15
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	341	341	-	67	274	-	-
Prêts et créances des activités de financement	21 280	21 234	-	-	21 280	-	-
Titres de placement des activités de financement	829	829	829	-	-	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	1 665	1 665	-	-	1 665	-	-
Autres débiteurs	2 166	2 166	-	-	2 031	-	135
Actifs financiers courants	141	141	-	-	132	-	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 755	7 755	7 755	-	-	-	-
ACTIFS	34 932	34 886	8 940	99	25 734	-	159
Passifs financiers non courants ⁽²⁾	8 081	8 313	-	-	105	7 971	5
Autres passifs non courants	131	131	-	-	112	-	19
Dettes des activités de financement	20 228	20 361	-	-	-	20 228	-
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 165	8 165	-	-	8 165	-	-
Autres créanciers	4 657	4 657	-	-	4 486	-	171
Passifs financiers courants	2 996	2 996	-	-	-	2 996	-
PASSIFS	44 258	44 623	-	-	12 868	31 195	195

(1) Les autres actifs non courants excluent le montant des excédents d'actifs de retraites (cf. Note 28.6) qui ne sont pas des actifs financiers au sens de la norme IAS 39.

(2) Les justes valeurs des OCEANE émises respectivement par Peugeot S.A. (577 millions d'euros) et Faurecia (398 millions d'euros) correspondent aux valeurs de cotation des emprunts à la date de clôture et intègrent donc à la fois les composantes dettes comptabilisées au coût amorti et les composantes options comptabilisées en capitaux propres.

(en millions d'euros)	31/12/2012		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	62	62	-	62	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	772	772	374	171	227	-	-
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	364	364	-	79	283	-	2
Prêts et créances des activités de financement	23 095	22 896	-	-	23 095	-	-
Titres de placement des activités de financement	867	867	867	-	-	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	1 827	1 827	-	-	1 827	-	-
Autres débiteurs	2 799	2 799	-	-	2 419	-	380
Actifs financiers courants	1 501	1 501	688	-	812	-	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 811	6 811	6 811	-	-	-	-
ACTIFS	38 098	37 899	8 740	312	28 663	-	383
Passifs financiers non courants ⁽²⁾	7 828	7 708	-	-	85	7 722	21
Autres passifs non courants	18	18	-	-	6	-	12
Dettes des activités de financement	21 861	22 410	-	-	-	21 861	-
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 463	8 463	-	-	8 463	-	-
Autres créanciers	5 257	5 257	-	-	5 085	-	172
Passifs financiers courants	2 864	2 892	-	-	-	2 858	6
PASSIFS	46 291	46 748	-	-	13 639	32 441	211

(1) Les autres actifs non courants excluent le montant des excédents d'actifs de retraites (cf. Note 28.6) qui ne sont pas des actifs financiers au sens de la norme IAS 39.

(2) Les justes valeurs des OCEANE émises respectivement par Peugeot S.A. (602 millions d'euros) et Faurecia (468 millions d'euros) correspondent aux valeurs de cotation des emprunts à la date de clôture et intègrent donc à la fois les composantes dettes comptabilisées au coût amorti et les composantes options comptabilisées en capitaux propres.

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidative. La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est donc basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

Les principales méthodes d'évaluation à la juste valeur retenues sont les suivantes :

Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat » et « Instruments dérivés »

- > La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte.
- > Les autres éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture du risque de taux et du risque de change, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor, etc.) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Les dérivés de couverture du risque matières font l'objet d'une évaluation externe. Tous les instruments financiers de cette classe sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en Note 2.16.

Actifs financiers classés en « Actifs disponibles à la vente »

- > Les « Titres de participation » sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter leur juste valeur, sauf cas de dépréciation (cf. Note 2.16.B (2)).
- > Les « Autres actifs financiers non courants » classés en « Actifs disponibles à la vente » sont évalués selon les cours de Bourse de clôture s'agissant d'actions cotées sur marchés actifs.
- > Les « Autres actifs non courants » classés en « Actifs disponibles à la vente » correspondent aux parts que le Groupe détient dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, un Fonds Commun de Placement à Risques créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture.

Actifs et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes »

- > Les « Prêts et créances des activités de financement » sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). De manière générale, ils font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La marge liée aux encours de crédit est donc exclue de la réévaluation ainsi opérée. La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires ont été octroyés à la date de clôture.

- > La juste valeur des « Clients des activités industrielles et commerciales » et des « Autres débiteurs », ainsi que des « Fournisseurs d'exploitation et comptes associés » et des « Autres créanciers » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations (cf. Note 2.18), compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.
- > La juste valeur des autres actifs et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes » est assimilée également à leur valeur comptable.

Passifs financiers classés en « Dettes au coût amorti »

- > Les « Passifs financiers non courants », les « Passifs financiers courants » et les « Dettes des activités de financement » sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils sont réévalués à la juste valeur pour la part liée à l'évolution des taux d'intérêt. La juste valeur des passifs financiers présentée ci-dessus est déterminée en intégrant les données de marché et la valeur du risque de crédit du Groupe à la clôture.

35.2. INFORMATION SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif						
Autres actifs financiers non courants	-	305	-	-	263	171
Actifs financiers courants	-	-	-	-	213	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	6 205	-	-	5 539	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché						
Autres actifs financiers non courants	15	51	-	-	111	-
Autres actifs non courants	-	-	-	2	-	-
Titres de placement des activités de financement	-	829	-	-	867	-
Autres débiteurs	135	-	-	380	-	-
Actifs financiers courants	9	-	-	1	475	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	-	1 550	-	-	1 272	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché						
Titres de participation	-	-	32	-	-	62
Autres actifs non courants	-	-	67	-	-	79
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	159	8 940	99	383	8 740	312

(1) Correspond à des placements de trésorerie classiques du type certificats de dépôts, billets de trésorerie et bons monétaires.

La variation de la juste valeur de niveau 3 ne comporte pas d'éléments significatifs.

	31/12/2013			31/12/2012		
	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Autres dettes	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Autres dettes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif						
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché						
Passifs financiers non courants	(5)	-	-	(21)	-	-
Autres passifs non courants	(19)	-	-	(12)	-	-
Autres créanciers	(171)	-	-	(172)	-	-
Passifs financiers courants	-	-	-	(6)	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché						
Passifs financiers non courants ⁽¹⁾	-	-	(105)	-	-	(85)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	(195)	-	(105)	(211)	-	(85)

(1) La variation des passifs financiers non courants évalués en juste valeur de niveau 3 est reconnue en « Produits et charges comptabilisés en capitaux propres ».

35.3. INFORMATION SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR

	31/12/2013		Niveau de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
ACTIFS					
Prêts et créances des activités de financement	21 280	21 234	-	-	21 234
PASSIFS					
Passifs financiers non courants	8 076	8 308	6 452	1 856	-
Dettes des activités de financement	18 988	19 121	12 739	-	6 382
Passifs financiers courants	2 996	2 996	850	2 146	-

	31/12/2012		Niveau de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
ACTIFS					
Prêts et créances des activités de financement	23 095	22 896	-	-	22 896
PASSIFS					
Passifs financiers non courants	7 807	7 687	5 569	2 118	-
Dettes des activités de financement	21 650	22 199	14 016	-	8 183
Passifs financiers courants	2 858	2 886	984	1 902	-

35.4. EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2013	Ventilation par classe d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	19	-	-	19	-	-
Total charge d'intérêts	(596)	-	-	-	(596)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	(33)	119	-	(8)	(3)	(141)
Résultat de cession et dividendes	(212)	-	1	(213)	-	-
Dépréciation nette	(35)	-	(38)	3	-	-
Total activités industrielles et commerciales	(857)	119	(37)	(199)	(599)	(141)
Activités de financement						
Total produit d'intérêts	1 477	-	-	1 477	-	-
Total charge d'intérêts	(675)	-	-	-	(675)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	36	12	-	(62)	120	(34)
Dépréciation nette	(131)	-	-	(131)	-	-
Total activités de financement	707	12	-	1 284	(555)	(34)
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	(150)	131	(37)	1 085	(1 154)	(175)

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

(en millions d'euros)	2012	Ventilation par classe d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	9	-	-	9	-	-
Total charge d'intérêts	(419)	-	-	-	(419)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	(22)	65	-	(6)	6	(87)
Résultat de cession et dividendes	(205)	-	5	(210)	-	-
Dépréciation nette	(36)	-	(4)	(32)	-	-
Total activités industrielles et commerciales	(673)	65	1	(239)	(413)	(87)
Activités de financement						
Total produit d'intérêts	1 608	-	-	1 608	-	-
Total charge d'intérêts	(702)	-	-	-	(702)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	61	19	-	12	(42)	72
Dépréciation nette	(290)	-	-	(290)	-	-
Total activités de financement	677	19	-	1 330	(744)	72
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	4	84	1	1 091	(1 157)	(15)

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

Pour les activités de financement, l'ensemble des résultats dégagés par les actifs et passifs financiers définis par IAS 39 est comptabilisé en résultat opérationnel courant.

NOTE 36 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

36.1. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, le groupe PSA Peugeot Citroën est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marché liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions.

A. Risque de liquidité

(A) GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment de financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente des liquidités. La stratégie de financement est définie par le Directoire, et mise en œuvre sous l'impulsion du Directeur financier du Groupe avec la Direction du Corporate Finance et de la Trésorerie, puis présentée au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance. Le comité mensuel de trésorerie et de change présidé par le Directeur Financier du Groupe suit les prévisions de trésorerie et les besoins de financement du Groupe, les charges et produits financiers, ainsi que le niveau de sécurité financière. Le plan de financement est mis en œuvre par la Direction du Corporate Finance et de la Trésorerie.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe :

- > émet des emprunts obligataires dans le cadre d'un programme EMTN ;
- > a recours à des emprunts bancaires en France et à l'étranger ;
- > réalise des cessions de créances ;
- > met en place des lignes de crédit confirmées de sécurité financière ;
- > et le cas échéant, procède à l'émission d'emprunts obligataires convertibles.

Par ailleurs, le Groupe pourrait se financer par augmentation de capital.

Cette politique de financement lui permet de saisir des opportunités de marché pour se financer par anticipation et optimiser ainsi sa sécurité financière.

Au 31 décembre 2013, l'endettement net des sociétés industrielles et commerciales est de 4 148 millions d'euros contre 3 148 millions d'euros au 31 décembre 2012. Le détail de l'endettement net est présenté en Note 31.1, et son évolution en Note 31.2. Les échéances de remboursement des passifs financiers sont présentées dans le tableau ci-après. En juin 2010, Peugeot S.A. a mis en place un programme EMTN d'une enveloppe de 5 milliards d'euros dont 3 707 millions d'euros ont été tirés à fin décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose d'une sécurité financière de 10 121 millions d'euros (cf. Note 31.4) contre 10 574 millions d'euros à fin décembre 2012.

Elle couvre l'ensemble des besoins de financement des douze prochains mois prévus à ce jour des activités industrielles et commerciales.

Échéancier contractuel des passifs financiers des activités industrielles et commerciales

Le tableau ci-après présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables ou indexés sont fixés sur la base des données de marchés à la clôture.

(en millions d'euros)	Échéancier contractuel non actualisé						
	Valeur actif	Valeur passif	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers							
Emprunts obligataires - hors intérêts							
Hors Faurecia		(5 756)	-	-	(668)	(3 682)	(1 200)
Faurecia		(950)	-	-	-	(749)	(250)
Autres emprunts à long terme - hors intérêts							
Hors Faurecia		(2 073)	-	-	(597)	(1 252)	(284)
Faurecia		(448)	(127)	-	-	(293)	(28)
Total des emprunts obligataires et autres emprunts							
Hors Faurecia		(7 829)	-	-	(1 265)	(4 934)	(1 484)
Faurecia		(1 398)	(127)	-	-	(1 042)	(278)
Intérêts sur emprunts obligataires							
Hors Faurecia		(176)	(121)	(26)	(172)	(907)	(579)
Faurecia		(11)	(8)	(34)	(34)	(224)	-
Intérêts sur autres emprunts à long terme							
Hors Faurecia		(64)	(3)	(18)	(35)	(29)	-
Faurecia		-	-	-	-	-	-
Total des intérêts sur emprunts obligataires et autres emprunts							
Hors Faurecia		(240)	(124)	(44)	(207)	(936)	(579)
Faurecia		(11)	(8)	(34)	(34)	(224)	-
Autres financements à court terme							
		(1 378)	(1 378)	-	-	-	-
Emprunts sur locations financement							
		(255)	-	-	(61)	(88)	(121)
Fonds de participation des salariés							
		(4)	-	-	(1)	(3)	-
Instruments dérivés							
Instruments dérivés de taux							
> dont dérivés en couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
> dont dérivés en couverture de flux futurs	-	(5)	-	-	-	(1)	-
> dont trading ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de change							
> dont dérivés en couverture de juste valeur	12	(8)	-	-	-	-	-
> dont dérivés en couverture de flux futurs	41	(1)	9	4	4	3	9
> dont trading ⁽²⁾	13	(50)	5	(10)	(6)	(12)	-
Instruments dérivés matières							
> dont dérivés en couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
> dont dérivés en couverture de flux futurs	1	(73)	(1)	(13)	(19)	(23)	-
> dont trading	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	67	(11 252)	(1 624)	(97)	(1 589)	(7 260)	(2 453)

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21 les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

Échéancier contractuel des emprunts à long terme (nominal)

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	Total 2 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts Long terme hors Faurecia	1 265	935	1 986	839	1 156	4 916	1 484	7 665
Emprunts Long terme Faurecia	127	90	616	56	280	1 042	278	1 447
TOTAL DES EMPRUNTS LONG TERME DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	1 392	1 025	2 602	895	1 436	5 958	1 762	9 112

Covenants

Les emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales hors Faurecia ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, les emprunts des sociétés industrielles et commerciales comportent des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties classiques dans le secteur Automobile. Il s'agit notamment :

- > de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions ;
- > de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;
- > de clauses de *pari passu* prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- > de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- > d'obligations d'informations périodiques ;
- > de respect de la législation en vigueur ;

Les ratios sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature du ratio		
Dette Nette ⁽¹⁾ / EBITDA ⁽²⁾	maximum	2,50
EBITDA ⁽²⁾ / intérêts nets	minimum	4,50

(1) Endettement net consolidé.

(2) Résultat Opérationnel Courant de Faurecia, majoré des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

Les emprunts convertibles (OCEANE) sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Faurecia.

(B) GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

La stratégie de financement de Banque PSA Finance est définie sous l'impulsion des organes de gouvernance de Banque PSA Finance.

Banque PSA Finance s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux nouvelles exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque.

Son financement est assuré avec une large diversification des sources de liquidité, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit, ainsi qu'une couverture complète des expositions aux risques de change et de taux.

Les refinancements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit détail. Au-delà des financements tirés, les lignes de crédit non tirées pour 7 006 millions d'euros dont 3 400 millions d'euros de lignes de crédits syndiqués sont conclues auprès de syndicats de banques de tout premier plan, réparties en

> d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts BEI sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent, pour certains d'entre eux, le nantissement minimum d'actifs financiers.

Les emprunts convertibles (OCEANE) sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Peugeot S.A.

Toutes les clauses sont respectées en 2013.

Le tirage de la ligne de crédit syndiqué est conditionné au respect d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1. La dette nette des sociétés industrielles et commerciales est définie et présentée en Note 31.1. Les capitaux propres du Groupe sont ceux figurant sur la ligne « total des Capitaux Propres » du Passif.

Le crédit syndiqué de 1 150 millions d'euros mis en place en décembre 2011 par Faurecia contient des clauses restrictives en matière de dette maximale et de ratios financiers sur le groupe Faurecia. Ces ratios font l'objet d'une communication semestrielle. Au 31 décembre 2013, ces conditions étaient toutes respectées.

cinq échéances jusqu'en 2016. Par ailleurs la banque dispose également de lignes de crédit bilatérales non tirées pour 1 187 millions d'euros ainsi que des réserves de liquidité de 1 025 millions d'euros dont 451 millions d'euros d'actifs liquides de grande qualité (« *high quality liquid assets* ») au 31 décembre 2013.

Au total, le dispositif en place permet comme les années précédentes d'assurer en permanence plus de six mois de production à niveau d'activité constant.

Stratégie de financement mise en œuvre en 2013

Banque PSA Finance a lancé en mars 2013 une offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en France sous la marque Distingo, qui représente un encours au 31 décembre 2013 de 955 millions d'euros. Banque PSA Finance a renforcé son recours à la titrisation et réduit son financement auprès de la BCE, à hauteur de respectivement 4 612 millions d'euros et 1 700 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre respectivement 3 714 millions d'euros et 2 900 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Dans ce contexte, les accords décrits ci-après ont été obtenus.

Garantie de l'État pour 7 milliards d'euros

Selon l'article 85 de la Loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, le ministre chargé de l'Économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'État sur les titres de créances émis entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'État vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'État en appelant la garantie.

Une première convention de garantie correspondant à une tranche de 1 200 millions d'euros a été conclue le 5 mars 2013 une fois obtenue le 11 février 2013 l'autorisation à titre temporaire de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État au sauvetage. Sur cette base, Banque PSA Finance a procédé le 25 mars 2013 à une émission obligataire à échéance avril 2016 d'un montant de 1 200 millions d'euros.

L'accord définitif de la Commission européenne sur la garantie de l'État en faveur de Banque PSA Finance a été obtenu le 30 juillet 2013. Dans le cadre de cet accord, l'État français a pris un certain nombre d'engagements auprès de la Commission européenne qui seront en vigueur jusqu'au 15 décembre 2015, dont principalement un engagement relatif au retour à la viabilité du Groupe, par lequel PSA Peugeot Citroën serait amené à prendre des mesures appropriées pour le réduire si l'endettement net venait à dépasser un seuil donné, un engagement de recueillir l'autorisation préalable de la Commission européenne pour procéder à des acquisitions d'un montant supérieur à 100 millions d'euros par an.

Une seconde convention de garantie correspondant à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros a été signée le 28 octobre 2013 entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Un comité de suivi de la garantie de cinq membres, intégrant des représentants de l'État français et du Groupe, veille à la bonne mise en œuvre de la garantie.

Renouvellement des lignes de financement bancaire

Banque PSA Finance a signé le 11 janvier 2013 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 4 099 millions d'euros, avec une maturité de 5 ans, à laquelle participent 19 banques de 8 pays différents.

Dans le cadre de la rationalisation et de l'extension de ses lignes de sécurité, Banque PSA Finance a signé le même jour la prolongation d'une ligne de crédit revolving de 1 200 millions d'euros, avec une maturité étendue à janvier 2016. Par ailleurs, Banque PSA Finance a exercé son option d'extension de la ligne de crédit syndiqué 2 000 millions d'euros, signée en décembre 2011 et à maturité décembre 2014, pour porter la maturité à décembre 2015 à hauteur de 1 800 millions d'euros, le solde restant à maturité décembre 2014. En décembre 2013, Banque PSA Finance a obtenu une seconde extension d'une année de sa ligne de crédit syndiqué à échéance décembre 2015 pour la porter à décembre 2016, d'un montant de 1 784 millions d'euros qui est porté à 1 794 millions d'euros.

Ces contrats signés font l'objet de clauses additionnelles d'exigibilité anticipée qui s'ajoutent aux covenants préexistants : l'interdiction de financer PSA Peugeot Citroën au-delà de 500 millions d'euros, le respect d'un ratio de fonds propre « Common Equity Tier One » de 11 % minimum et la nécessité de conserver la garantie de l'État sur les émissions obligataires de 2013 à 2015.

Enfin Banque PSA Finance a signé des renouvellements ou des nouvelles lignes bancaires bilatérales pour un montant excédant 1 000 millions d'euros sur l'exercice 2013.

Le renouvellement de ces lignes bancaires, associé aux actions de titrisation menées en 2013 et à l'accord définitif de la garantie de l'État, assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois.

Échéancier contractuel des activités de financement

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actifs et de passifs, ventilé par échéances contractuelles d'encaissement et de remboursement, conformément aux durées restant à courir retenues dans le calcul du ratio de liquidité consolidé de Banque PSA Finance. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances. Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Aux bornes de Banque PSA Finance (en millions d'euros)	31/12/2013	Non réparti	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	2-5 ans	> 5 ans
Actif							
Trésorerie	1 804	-	1 804	-	-	-	-
Titres de placement des sociétés de financement	829	39	785	-	-	5	-
Instruments dérivés ⁽¹⁾	92	92	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	53	5	-	-	-	48	-
Prêts et créances des activités de financement	21 335	501	5 458	2 261	3 419	9 539	157
TOTAL DES POSITIONS ACTIVES	24 113	637	8 047	2 261	3 419	9 592	157
Passif							
Instruments dérivés ⁽¹⁾	65	65	-	-	-	-	-
Dettes des activités de financement	20 444	8	4 600	2 315	2 398	10 940	183
TOTAL DES POSITIONS PASSIVES	20 509	73	4 600	2 315	2 398	10 940	183

(1) Les réciprociétés avec les sociétés industrielles et commerciales sont essentiellement à court terme.

Covenants

Les contrats signés par Banque PSA Finance concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

> de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses

comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;

- > de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- > de clauses de *pari passu* prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;

- > de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- > d'obligations d'informations périodiques ;
- > de respect de la législation en vigueur ;
- > d'absence de changement de contrôle.

Pour Banque PSA Finance, quatre clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans de nombreux contrats : l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française. Et, à partir de 2013, la nécessité de conserver la possibilité d'une garantie de l'État sur les émissions obligataires jusqu'en 2015 et le respect d'un ratio de fonds propres Common Equity Tier One pour un minimum de 11 %. Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2013.

B. Risque de taux

(A) GESTION DU RISQUE DE TAUX DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les créances et dettes commerciales sont à court terme et leur valeur n'est pas affectée par le niveau des taux d'intérêts.

Les excédents et besoins de trésorerie des activités industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, sont pour l'essentiel centralisés auprès du GIE PSA Trésorerie qui place les excédents nets sur les marchés financiers. Ces placements sont indexés sur des taux variables.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour

partie à taux révisable. Les emprunts contractés depuis 2009 ont été conservés à taux fixe afin de conserver le bénéfice des taux fixes historiquement bas. L'emprunt obligataire du GIE à échéance 2033 avait été initialement transformé en taux variables via des instruments de couverture qualifiés comme tels en IFRS. La couverture de ce dernier a été résiliée en novembre 2012.

La part de l'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, à taux variable est passée à 11 %, calculé sur la base du nominal des emprunts.

Faurecia gère de façon autonome et centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de sa Direction Générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Une partie significative de la dette (crédit syndiqué, emprunts à court terme, billets de trésorerie) étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du Groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen de swaps de taux, principalement en euros. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir contre une hausse des taux la majeure partie des intérêts d'emprunts à taux variable payables en 2013, en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2015.

Depuis 2008, une partie des instruments dérivés de Faurecia sont qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IAS 39. Les autres instruments dérivés achetés par Faurecia, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier, ne sont pas qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39.

La couverture de flux de trésorerie sur le risque de taux concerne exclusivement Faurecia.

La position nette de risque de taux pour les activités industrielles et commerciales est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total	
Total actifs	Tx Fixe	924	202	296	1 422
	Tx Variable	5 370	24	2	5 396
Total passifs	Tx Fixe	(1 201)	(4 645)	(2 502)	(8 348)
	Tx Variable	(2 400)	(6)	-	(2 406)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX FIXE	(277)	(4 443)	(2 206)	(6 926)
	TX VARIABLE	2 970	18	2	2 990
Instruments financiers dérivés	Tx Fixe	-	(583)	(139)	(722)
	Tx Variable	252	470	-	722
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX FIXE	(277)	(5 026)	(2 345)	(7 648)
	TX VARIABLE	3 222	488	2	3 712

(en millions d'euros)	31/12/2012				
	Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total	
Total actifs	Tx Fixe	1 074	100	177	1 351
	Tx Variable	5 859	-	-	5 859
Total passifs	Tx Fixe	(1 246)	(4 615)	(1 810)	(7 671)
	Tx Variable	(2 618)	(1)	-	(2 619)
	TX FIXE	(172)	(4 515)	(1 633)	(6 320)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX VARIABLE	3 241	(1)	-	3 240
Instruments financiers dérivés	Tx Fixe	(223)	(567)	(166)	(956)
	Tx Variable	223	567	166	956
	TX FIXE	(395)	(5 082)	(1 799)	(7 276)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX VARIABLE	3 464	566	166	4 196

(B) GESTION DU RISQUE DE TAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Banque PSA Finance, qui consent aux clients de l'activité Automobile du Groupe des prêts à taux fixe, se refinance essentiellement avec des ressources indexées à taux révisable. La politique de Banque PSA Finance vise à neutraliser l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif.

La mise en œuvre de cette politique est suivie par le comité de refinancement de Banque PSA Finance et animée par la trésorerie centrale du Groupe. Des limites de risques accompagnent la stratégie volontariste de couverture du risque de taux des encours de crédit : une limite de 3 % d'encours non couverts par pays et par tranches semestrielles de maturité du portefeuille est permise afin de tenir compte de la difficulté à ajuster exactement les flux d'encours à couvrir avec des dérivés.

En ce qui concerne l'actif, la couverture des encours de crédits amortissables à taux fixes est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps

de taux d'intérêt opérés sur le marché financier ; dans la pratique, les swaps sont effectués à la fin de chaque période décadaire. Les crédits aux réseaux de concessionnaires sont accordés par référence à des taux court terme et la trésorerie excédentaire est elle-même également investie en référence à ces mêmes taux.

En ce qui concerne le passif, tout nouvel emprunt sensible au risque de taux est également couvert par la mise en place de dérivés adaptés, ainsi les ressources financières de la banque sont elles aussi indexées sur une structure de taux révisables à trois mois.

Afin d'assurer un coût optimum de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, Banque PSA Finance procède de manière occasionnelle à des couvertures optionnelles (options de taux d'intérêt). Compte tenu d'un contexte de taux bas sans consensus de hausse sur un horizon de un an, aucune couverture optionnelle n'a été engagée en 2013 pour Banque PSA Finance.

La position nette de risque de taux pour les sociétés de financement est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total	
Total actifs	Tx Fixe	6 400	9 686	-	16 086
	Tx Variable	7 912	-	-	7 912
Total passifs	Tx Fixe	(2 159)	(4 932)	(181)	(7 272)
	Tx Variable	(12 653)	-	-	(12 653)
	TX FIXE	4 241	4 754	(181)	8 814
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX VARIABLE	(4 741)	-	-	(4 741)
Instruments financiers dérivés	Tx Fixe	(4 025)	(999)	181	(4 843)
	Tx Variable	4 922	292	-	5 214
	TX FIXE	216	3 755	-	3 971
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX VARIABLE	181	292	-	473

(en millions d'euros)	31/12/2012				
	Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total	
Total actifs	Tx Fixe	7 074	10 395	-	17 469
	Tx Variable	8 236	-	-	8 236
Total passifs	Tx Fixe	(2 181)	(5 561)	(178)	(7 920)
	Tx Variable	(13 395)	(23)	-	(13 418)
	TX FIXE	4 893	4 834	(178)	9 549
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX VARIABLE	(5 159)	(23)	-	(5 182)
Instruments financiers dérivés	Tx Fixe	(3 732)	(462)	178	(4 016)
	Tx Variable	4 375	23	-	4 398
	TX FIXE	1 161	4 372	-	5 533
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX VARIABLE	(784)	-	-	(784)

Les tests de sensibilité mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse ou une baisse de 1 % du niveau moyen des taux montrent que l'effet positif ou négatif sur le résultat avant impôt est resté inférieur à 2 millions d'euros en 2013 (4 millions d'euros sur 2012).

C. Risque de contrepartie et risque de crédit

(A) RISQUE DE CONTREPARTIE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Pour la division Automobile, la solvabilité des clients fait l'objet d'une attention particulière. Les relations avec les réseaux de distribution des marques Peugeot et Citroën sont gérées dans le cadre des relations avec Banque PSA Finance décrite ci-dessous. Les paiements des autres clients font l'objet de mécanismes de sécurisation avec des contreparties de premier plan validées en comité de trésorerie.

Pour Faurecia, le risque de contrepartie porte essentiellement sur des grands constructeurs automobiles dont la solvabilité fait l'objet d'un suivi individualisé.

Les autres risques de contrepartie portent sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change, de taux ou de matières. Pour ces deux types d'opérations, ne sont retenus que des partenaires de premier plan validés en comité de trésorerie. Les risques sont encadrés par un dispositif de limites : leur montant et leur maturité sont plafonnés selon des critères intégrant notamment le résultat d'une analyse financière propre, la notation des agences et le montant des capitaux propres.

Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties validées, soit dans des OPCVM ou des dépôts. Les placements en titres de créances négociables portent essentiellement sur des titres émis par des établissements financiers de premier plan, et dans une moindre mesure par des entreprises non financières. Le choix des OPCVM est limité par des minima de rating et des maxima de maturité des sous-jacents, et le montant des placements est plafonné en fonction de l'encours sous gestion.

Les opérations de produits dérivés sont négociées dans des accords cadres de l'« International Swaps and Derivatives Association » (ISDA) ou de la Fédération Bancaire Française (FBF), et font, pour les contreparties les plus actives, l'objet de procédures d'appels de marge ajustés toutes les semaines.

(B) RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le risque de crédit de Banque PSA Finance correspond au risque de perte sur une créance liée à un défaut de paiement d'un débiteur ou à un manquement de ce débiteur à ses autres obligations contractuelles. Banque PSA Finance est exposée au risque de crédit sur ses créances vis-à-vis des réseaux de distribution des marques Peugeot et Citroën, d'entreprises et de clients individuels. En cas de défaut, Banque PSA Finance a en général la possibilité de récupérer le véhicule financé pour le revendre comme véhicule d'occasion. La possibilité que la valeur de revente du véhicule d'occasion ne couvre pas le montant de la créance est prise en compte dans la détermination des pertes de valeurs comptabilisées (cf. Note 2.16.B).

Pour l'activité de financement des flottes et réseaux de distribution, les décisions de financements sont prises après examen approfondi du risque selon des règles de délégation précises soit, par des Comités de crédit locaux soit par le Comité de crédit groupe. Le niveau des lignes de crédit dépend du bien financé, de la cotation du risque client, et enfin de l'appréciation générale du niveau de risque portée par le Comité de crédit appelé à statuer.

Le département Corporate de Banque PSA Finance assure le contrôle du risque de crédit de ces activités durant tout le cycle de vie du crédit. Il s'appuie sur des systèmes de notation des contreparties construits selon les standards de la réglementation de Bâle II, dont la performance est régulièrement mesurée, et qui participent à la détermination du niveau des engagements et de délégations de même que des règles précises de gestion et de contrôle. Leur efficacité repose sur la qualité des analyses de crédit et du suivi opérationnel réalisés tant par les structures locales qu'en central, ainsi que sur les dispositifs d'alerte permettant de détecter et traiter en temps opportun les situations de risque avéré.

Pour l'activité clientèle finale, la sélection de la clientèle s'opère à partir d'un outil décisionnel local mais développé, géré et contrôlé par une structure centrale dédiée, composée d'experts. Le système décisionnel est paramétré selon les caractéristiques propres à chacun des pays afin d'en optimiser l'efficacité. L'unité centrale de contrôle du risque de crédit s'assure régulièrement de la performance des outils ainsi mis en œuvre, et fonctionne en étroite collaboration avec les structures opérationnelles situées en France et à l'étranger, lesquels procèdent à l'analyse régulière de la demande, de l'octroi et des incidents de paiement. Pour les filiales en partenariat, la sélection de la clientèle revient au partenaire qui utilise les outils décisionnels qu'il a développés. Toutefois les équipes de la structure centrale de Banque PSA Finance assure un suivi précis et constant du niveau de risque de la demande et de l'octroi ainsi que des caractéristiques des dossiers en impayés.

L'ensemble des sociétés de financement est animé par une structure centrale entièrement dédiée au recouvrement qui, par ailleurs, pilote les outils communs et en anime les résultats. En outre, la structure centrale assure le suivi de deux plates-formes de recouvrement téléphoniques.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des encours sains avec impayés et non dépréciés des activités de financement :

ECHÉANCIER DES ENCOURS SAINS AVEC IMPAYÉS NON DÉPRÉCIÉS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Échéance ≤ 90 jours	293	319
Échéance comprise entre 90 jours et 180 jours	1	2
Échéance comprise entre 180 jours et 1 an	1	1
Échéance > 1 an	1	1
TOTAL	296	323

Les encours corporate, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

En matière de concentration des risques, Banque PSA Finance veille en permanence à maintenir dans des limites appropriées ses expositions les plus importantes au risque de crédit et se situe en deçà des seuils réglementaires. Hors groupe PSA Peugeot Citroën, les dix plus fortes expositions bancaires pondérées représentent 2 057 millions d'euros contre 2 110 millions en 2012.

Banque PSA Finance étant structurellement en position emprunteuse, les autres risques qu'elle porte sur des contreparties financières se limitent aux opérations de placement des fonds de la réserve de liquidité, aux autres excédents de trésorerie résiduelle, ainsi qu'à l'ensemble des dérivés (swaps et options) conclus dans le cadre des politiques de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

Les placements sont réalisés soit sous forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit dans des dépôts auprès de banques de premier plan, soit dans des OPCVM assortis de garanties bancaires couvrant le capital et les performances.

Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation. Cette analyse est utilisée pour fixer les plafonds de limites acceptables. À chacune des contreparties sont associées des limites par nature d'opération (placements et dérivés), en montant et durée maximale. Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement. Les produits dérivés sont traités systématiquement dans le cadre de conventions ISDA ou FBF et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives. Les dérivés sont conclus avec des contreparties de notation minimum A.

D. Risque de change

(A) GESTION DU RISQUE DE CHANGE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les sociétés industrielles et commerciales gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités monétaires. La gestion du risque de change de la division Automobile est centralisée pour l'essentiel au sein de PSA International S.A. (PSAI) sous la responsabilité de la Direction Générale. Dans le cadre de sa gestion, PSAI ne souscrit que des produits standards régis par les conventions internationales de l'« International Swaps and Derivatives Association » (ISDA).

Cette gestion consiste à minimiser les écarts de change comptables pour la division Automobile, avec une couverture systématique dès l'enregistrement des factures libellées en devises.

La gestion du risque de change est basée sur un principe de facturation des entités de production aux entités de commercialisation dans la monnaie locale de ces dernières (sauf cas exceptionnel ou contrainte réglementaire). Ces facturations intersociétés font également l'objet de couvertures de change à terme. Sauf exception, les prêts intragroupe en devise des sociétés de la division Automobile font également l'objet de couverture.

Une nouvelle politique de change intègre la couverture des flux futurs pour la division Automobile. Elle consiste à couvrir les principales expositions nettes des devises G10. Des règles de gouvernance et un processus décisionnel strict encadre ces couvertures. Elles sont qualifiées de *cash flow hedge* au sens des normes comptables IAS 39. L'horizon maximum de ces couvertures est de 2 ans. Les ratios de couverture dépendent de la maturité.

Au 31 décembre 2013, la division Automobile détient des couvertures de flux futurs sur les devises suivantes : GBP, JPY, CHF, SEK et NOK.

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

Dans le cadre de son activité propre, PSAI effectue dans des limites strictes et contrôlées, des transactions hors couverture sur des produits de change. Ces opérations, qui sont les seules de cette nature réalisées par les sociétés du groupe PSA Peugeot Citroën ont des effets peu significatifs sur le résultat consolidé du Groupe.

La méthode utilisée pour détecter et gérer les risques de marché est celle de la Value at Risk (VAR) historique. Les données utilisées par la VAR historique sont les volatilités et les cours des différentes devises depuis début 2008. La VAR représente la perte potentielle maximale de notre portefeuille selon un niveau de confiance. Les niveaux de confiance mesurés sont de 95 % et de 99 %. Pour les deux niveaux de confiance, les résultats de la VAR historique sur le portefeuille existant au 31 décembre 2013 ont conclu à un impact non significatif sur le résultat du Groupe. Cette méthode suppose que la VAR future se comporte comme la VAR passée. Elle ne serait pas représentative de pertes dans le cas d'événements extrêmes.

Faurecia couvre de façon autonome et centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la Direction. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de *cash flow hedge*, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS39. Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe dans leur monnaie de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de swaps.

Exposition nette au risque de change des activités industrielles et commerciales pour les devises sur lesquelles des positions sont ouvertes au 31 décembre

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013								
	GBP	JPY	USD	PLN	CHF	RUB	CZK	Autres	Total
Total actifs	221	79	622	47	23	103	116	232	1 443
Total passifs	(112)	(74)	(3)	(12)	-	(276)	(139)	(8)	(624)
Transactions futures ⁽¹⁾	312	2	92	(104)	163	42	(51)	137	593
Exposition sur engagements de couverture de frais fixes	-	(321)	-	-	-	-	-	-	(321)
POSITION NETTE AVANT GESTION	421	(314)	711	(69)	186	(131)	(74)	361	1 091
Instruments financiers dérivés	(430)	185	(632)	63	(186)	167	35	(350)	(1 148)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(9)	(129)	79	(6)	-	36	(39)	11	(57)

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

(en millions d'euros)	31/12/2012								
	GBP	JPY	USD	PLN	CHF	RUB	CZK	Autres	Total
Total actifs	262	68	644	31	22	196	127	350	1 700
Total passifs	(161)	(124)	(2)	(18)	-	(298)	(145)	(81)	(829)
Transactions futures ⁽¹⁾	73	(8)	37	(55)	134	-	(27)	70	224
Exposition sur engagements de couverture de frais fixes	-	(509)	-	-	-	-	-	-	(509)
POSITION NETTE AVANT GESTION	174	(573)	679	(42)	156	(102)	(45)	339	586
Instruments financiers dérivés	(184)	224	(635)	21	(156)	99	23	(411)	(1 019)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(10)	(349)	44	(21)	-	(3)	(22)	(72)	(433)

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

Dans l'hypothèse d'une variation de 5 % du cours de clôture de chacune des principales devises sur lesquelles les activités industrielles et commerciales ont une exposition au risque de change ouverte au 31 décembre 2013

(voir tableau ci-dessus), les incidences sur le résultat avant impôt et les incidences directes sur les capitaux propres seraient, respectivement, les suivantes :

(en millions d'euros)	PLN/EUR	CZK/EUR	JPY/EUR	USD/CAD	USD/EUR	USD/DZD	JPY/RUB	Autres
Hypothèses de variation du couple devises	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Impact sur le résultat avant impôt	1	1	-	5	1	2	-	1
Impact sur les capitaux propres	5	1	6	-	1	-	-	-

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport aux autres devises est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013							
	RUB/ UAH	USD/ CAD	USD/ BRL	USD/ ARS	USD/ DZD	UAH/ USD	RUB/ USD	JPY/ RUB
Total actifs	-	98	62	69	-	-	-	-
Total passifs	(1)	-	(166)	(137)	(45)	(17)	-	(3)
Transactions futures ⁽¹⁾	-	(15)	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	(1)	83	(104)	(68)	(45)	(17)	-	(3)
Instruments financiers dérivés	-	(85)	99	73	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(1)	(2)	(5)	5	(45)	(17)	-	(3)

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

(en millions d'euros)	31/12/2012							
	RUB/ UAH	USD/ CAD	USD/ BRL	USD/ ARS	USD/ DZD	UAH/ USD	RUB/ USD	JPY/ RUB
Total actifs	-	84	37	92	-	-	-	-
Total passifs	(2)	-	(52)	(87)	(162)	(12)	(2)	(63)
Transactions futures ⁽¹⁾	-	(19)	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	(2)	65	(15)	5	(162)	(12)	(2)	(63)
Instruments financiers dérivés	-	(65)	15	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(2)	-	-	5	(162)	(12)	(2)	(63)

(1) Ce poste comprend principalement l'exposition commerciale de Faurecia pour les six prochains mois.

(B) GESTION DU RISQUE DE CHANGE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

La politique suivie n'autorise pas de position de change opérationnelle. Entité par entité, les passifs sont adossés sur les actifs dans les mêmes devises en utilisant le cas échéant, des instruments financiers appropriés.

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme).

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

La position nette des activités de financement dans les principales devises étrangères est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013								
	GBP	HUF	PLN	CHF	RUB	CZK	USD	Autres	Total
Total actifs	2 735	10	119	205	63	50	10	54	3 246
Total passifs	(1 278)	-	-	(234)	-	-	(916)	(113)	(2 541)
POSITION NETTE AVANT GESTION	1 457	10	119	(29)	63	50	(906)	(59)	705
Instruments financiers dérivés	(1 457)	(10)	(119)	29	(63)	(50)	906	59	(705)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2012								
	GBP	JPY	PLN	CHF	RUB	CZK	USD	Autres	Total
Total actifs	2 341	-	146	363	153	70	-	103	3 176
Total passifs	(1 087)	(44)	-	(188)	-	(54)	(947)	(60)	(2 380)
POSITION NETTE AVANT GESTION	1 254	(44)	146	175	153	16	(947)	43	796
Instruments financiers dérivés	(1 254)	44	(146)	(175)	(153)	(16)	947	(42)	(795)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	-	-	-	-	-	-	-	1	1

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat et les capitaux propres du Groupe ne seraient pas impactés de manière significative par une variation de devises sur les activités de financement.

E. Risque matières premières

Les risques matières encourus sont suivis pour la division Automobile conjointement par la Direction des achats et PSA International S.A. (PSAI) en charge des couvertures des risques de change et matières, et de façon autonome pour Faurecia. Pour la division Automobile, ils font l'objet d'une revue trimestrielle dans le cadre d'un comité Métal présidé par le Directeur financier du Groupe. Le comité Métal suit les résultats des couvertures en place, fait le point sur chacune des matières premières cotées pouvant avoir un impact significatif sur le résultat opérationnel et arrête des niveaux cibles de couverture en volume et en prix, sur un horizon pouvant aller jusqu'à trois ans. La réalisation d'une opération de couverture de flux futurs est subordonnée à sa qualification à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Les coûts de production de la division Automobile et de Faurecia sont exposés aux variations de prix de certaines matières premières, soit par leurs achats directs, soit indirectement par l'impact de ces variations sur les coûts de leurs fournisseurs. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux, auquel cas les prix de transaction des matières ou des composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés.

Le Groupe couvre une partie du risque matières premières cotées de la division Automobile à l'aide d'instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés. Ces couvertures visent à minimiser les impacts

de variation des prix des matières des opérations physiques d'achat pour les besoins de la production. En 2013, les volumes de couverture ont diminué par rapport à 2012, avec des couvertures allant jusqu'au 1^{er} semestre 2016.

Sur l'exercice 2013, les couvertures ont concerné l'aluminium, le cuivre, le plomb, le platine, le palladium, et le rhodium.

Pour la division Automobile, si les prix des métaux de base (Aluminium, Cuivre et Plomb) augmentaient (baisseraient) de 28 % et les prix des métaux précieux (Platine, Palladium et Rhodium) augmentaient (baisseraient) de 19 %, l'impact des instruments de couverture détenus à la clôture 2013 aurait été une hausse (baisse) de 83 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2013 (contre 133 millions d'euros à fin 2012). Les instruments de couvertures de risque matières étant qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens IAS 39, le résultat du Groupe n'aurait pas été différent en cas de variation des prix des matières couvertes.

Les hypothèses de variation des prix des matières premières ont été fixées en fonction des volatilités historiques et implicites moyennes constatées sur les marchés des matières couvertes sur l'exercice écoulé.

Dans la mesure où les contrats de ventes de Faurecia avec ses clients ne prévoient pas de clauses d'indexation sur le cours des matières premières, Faurecia réduit le risque d'évolution défavorable du prix des matières premières grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion stricte des stocks. Faurecia n'a pas recours à des instruments dérivés pour la couverture de ses achats de matières premières et énergétiques.

36.2. INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Une description des différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrites dans la Note 2.16.D.

A. Information sur les notionnels couverts et sur la valeur des instruments de couverture des activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
> Contrats de change à terme	3	-	73	73	-	-
> Options de change	-	(8)	74	74	-	-
> Swaps de devises	6	-	665	665	-	-
> Cross-currency swaps	3	-	36	36	-	-
Couverture de flux futurs :						
> Contrats de change à terme	26	(1)	252	252	-	-
> Cross-currency swaps	15	-	261	-	150	111
> Options de change	-	-	391	374	17	-
Trading ⁽¹⁾	13	(50)	6 928	6 773	155	-
Dont réciprociétés	-	-				
Total risque de change	66	(59)	8 680	8 247	322	111
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
> Swaps de taux	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
> Options de taux	-	(5)	522	-	470	52
> Cross-currency swaps	-	-	-	-	-	-
Trading ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Dont réciprociétés	-	-				
Total risque de taux	-	(5)	522	-	470	52
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
> Swaps	1	(73)	421	246	175	-
Total risque matières	1	(73)	421	246	175	-
TOTAL	67	(137)	9 623	8 493	967	163
dont :						
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	12	(8)	848	848	-	-
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	42	(79)	1 847	872	812	163

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21, les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

Les instruments de couverture ne faisant pas l'objet de clauses de compensation en cas de défaut d'une des parties représentent une valeur non significative sur la division Automobile.

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
> Contrats de change à terme	-	-	6	6	-	-
> Options de change	-	(3)	61	61	-	-
> Swaps de devises	1	(3)	756	756	-	-
Couverture de flux futurs :						
> Contrats de change à terme	10	(1)	283	283	-	-
> Cross-currency swaps	-	(11)	298	-	188	110
> Options de change	-	-	258	254	4	-
Trading ⁽¹⁾	51	(26)	7 019	6 988	31	-
Dont réciprocités	-	-				
Total risque de change	62	(44)	8 681	8 348	223	110
Risque de Taux						
Couverture de juste valeur :						
> Swaps de taux	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
> Options de taux	-	(13)	700	223	420	57
> Cross-currency swaps	-	-	-	-	-	-
Trading ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Dont réciprocités	-	-				
Total risque de taux	-	(13)	700	223	420	57
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
> Swaps	6	(45)	516	297	219	-
Total risque matières	6	(45)	516	297	219	-
TOTAL	68	(102)	9 897	8 868	862	167
dont :						
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	1	(6)	823	823	-	-
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	16	(70)	2 055	1 057	831	167

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21 les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

B. Informations sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture des activités industrielles et commerciales

(A) IMPACT DES COUVERTURES DE FLUX FUTURS

(en millions d'euros)	2013	2012
Variation de part efficace en capitaux propres	-	(33)
Variation de part inefficace en résultat	(2)	3
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	25	(41)
Recyclage de part efficace en charges de financement	28	(8)
Recyclage de part efficace en autres produits et charges à caractère financier	-	-

(B) IMPACT DES COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	2013	2012
Réévaluation en résultat des emprunts couverts	-	(63)
Variation de part inefficace en résultat	(7)	2
Réévaluation en résultat des couvertures sur emprunts	-	63
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	(7)	2

Le résultat des couvertures sur emprunts présenté en Note 10 enregistre également le résultat des couvertures non traitées en comptabilité de couverture selon les règles définies par IAS 39.

36.3. INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrits dans la Note 2.16.D.

A. Information sur les notionnels couverts et sur la valeur des instruments de couverture des activités de financement

Pour une lecture plus facile des états financiers, les notionnels de sens contraire ont été nettés. Une information est cependant donnée en bas de page.

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
> Swaps de devises	35	(3)	2 679	2 679	-	-
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
> Swaps de couverture des emprunts	3	-	150	100	50	-
> Swaps de couverture des EMTN/BMTN	108	(3)	6 793	2 018	4 594	181
> Swaps de couverture des EMTN à taux variable	-	-	-	-	-	-
> Swaps de couverture des obligations ⁽¹⁾	17	(17)	-	-	-	-
> Swaps de couverture des certificats de dépôt	-	-	-	-	-	-
> Swaps de couverture des autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
> Swaps de couverture de l'encours détail	7	(21)	11 400	5 793	5 607	-
> Produits à recevoir / (charges à payer) sur swaps de couverture	(81)	(18)	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
> Swaps de couverture	-	-	67	31	36	-
Trading	3	(3)	372	368	4	-
TOTAL	92	(65)	21 461	10 989	10 291	181
Dont réciproqués	-	(7)				
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	89	(62)	21 022	10 590	10 251	181
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	-	-	67	31	36	-

(1) Ce poste inclut des swaps de couverture fermés au niveau consolidé pour un montant de 3 778 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
> Swaps de devises	83	-	2 777	2 777	-	-
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
> Swaps de couverture des emprunts	8	-	255	100	155	-
> Swaps de couverture des EMTN/BMTN	214	(2)	7 633	2 048	5 407	178
> Swaps de couverture des obligations ⁽¹⁾	18	(18)	-	-	-	-
> Swaps de couverture des certificats de dépôt	-	-	17	17	-	-
> Swaps de couverture des autres dettes représentées par un titre	1	-	16	16	-	-
> Swaps de couverture de l'encours détail	2	(79)	11 894	5 871	6 023	-
> Produits à recevoir/(charges à payer) sur swaps de couverture	1	(15)	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
> Options de swaps	-	-	42	19	23	-
Trading	2	(2)	382	382	-	-
TOTAL	329	(116)	23 016	11 230	11 608	178
Dont réciprocités	14	(6)				
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	327	(114)	22 592	10 829	11 585	178
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	-	-	42	19	23	-

(1) Ce poste inclut des swaps de couverture fermés au niveau consolidé pour un montant de 3 714 millions d'euros.

B. Informations sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture des activités de financement

(A) IMPACT DES COUVERTURES DE FLUX FUTURS

(en millions d'euros)	2013	2012
Variation de part efficace en capitaux propres	-	-
Variation de part inefficace en résultat	-	-
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	4	7

(B) IMPACT DES COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	2013	2012
Réévaluation en résultat des encours clientèle	(48)	12
Réévaluation en résultat des couvertures d'encours clientèle	49	(12)
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	1	-
Réévaluation en résultat des passifs financiers	99	(42)
Réévaluation en résultat des couvertures de passifs financiers	(101)	49
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	(2)	7

NOTE 37 ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

Pour les opérations courantes, le Groupe est engagé à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Activités industrielles et commerciales		
Engagements donnés liés au financement (Note 37.1)		
Avals, cautions et garanties donnés	304	201
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	497	921
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles (Note 37.2)		
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés	408	879
Commandes d'études et assimilés	16	34
Engagements de financement	-	30
Engagements de réservation de capacités et assimilés	285	170
Engagements de location non résiliables	1 462	1 018
	2 972	3 253
Activités de financement		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 257	1 426
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle et d'établissement de crédit ⁽¹⁾	3 268	5 508
	4 525	6 934

(1) Ce poste inclut principalement les créances données en garantie à :

- la Banque Centrale Européenne à hauteur de 2 957 millions d'euros pour un financement obtenu de 700 millions d'euros à long terme et 1 000 millions d'euros à court terme ;
- la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) à hauteur de 165 millions d'euros pour un financement obtenu de 105 millions d'euros ;
- CA-CIB et la Société Générale à hauteur de 72 millions d'euros ;
- Mediobanca à hauteur de 61 millions d'euros.

37.1. ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT

Actifs nantis, gagés ou hypothéqués

Ce poste inclut notamment les OAT nanties en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'échéancier des actifs nantis, gagés ou hypothéqués est présenté dans le tableau suivant :

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
2013	-	101
2014	414	270
2015	16	10
2016	14	2
2017	11	1
2018	16	-
2019	-	-
Années ultérieures	26	537
TOTAL ACTIFS NANTIS, GAGÉS OU HYPOTHÉQUÉS	497	921
Total du bilan	59 664	64 884
Pourcentage	0,8 %	1,4 %

37.2. ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Engagements de réservation de capacités et assimilés

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts, le groupe PSA Peugeot Citroën bénéficie de coopérations mises en œuvre avec d'autres constructeurs et portant sur le développement et/ou la production en commun d'organes mécaniques ou de véhicules. Ces accords permettent le partage des dépenses projet, apportant des économies d'échelles bénéfiques en termes de compétitivité.

Au titre de ces accords, le Groupe a pris des engagements de financement d'investissements en recherche et développement et outillages spécifiques ainsi que des engagements d'achats de volumes minimum issus des productions concernées. En cas de non enlèvement de ces volumes minimum contractuels, une quote-part des frais communs engagés par le partenaire au titre de la coopération restera à la charge du Groupe.

Le cas échéant, les conséquences défavorables de ces engagements sont traduites dans les comptes consolidés dès que la mise en jeu de telles clauses apparaît probable, sous forme de dépréciation d'actifs et, si nécessaire, de provisions pour charges.

Pour les contrats dont les productions sont réalisées par le partenaire du Groupe, les engagements de réservation de capacités et assimilés représentent les engagements pris sous déduction des provisions éventuellement constatées.

Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés

Ce poste inclut principalement les commandes d'achat d'immobilisations. Il inclut également l'engagement du Groupe vis-à-vis des deux Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA - rang 1 et rang 2). Le Groupe s'est engagé à porter sa contribution au FMEA à hauteur d'une enveloppe globale de 204 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, le Groupe a déjà versé 125 millions d'euros dans ce fonds.

Engagements de location non résiliables

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
2013	-	187
2014	261	157
2015	215	132
2016	186	113
2017	154	88
2018	135	70
2019	119	-
Années ultérieures	392	271
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION NON RÉSILIABLES	1 462	1 018

Les contrats de locations simples sont contractés dans le cadre de l'activité courante du Groupe et consistent essentiellement en des locations de locaux commerciaux et de matériels de transports. Les termes de ces contrats reflètent les pratiques locales de chaque pays.

37.3. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est engagé dans des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe considère, sur la base des informations disponibles à ce jour, qu'il est peu probable que ces litiges entraînent une sortie de ressources sans contrepartie.

37.4. ENGAGEMENTS LIÉS AU GROUPE GEFCO

La cession du groupe GEFCO par le groupe PSA Peugeot Citroën à JSC Russian Railways (RZD) est assortie de clauses de garantie de passifs en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2013, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

Dans le cadre des accords de prestations de logistique et de transport conclus entre le groupe PSA Peugeot Citroën et le Groupe GEFCO, le Groupe a donné des garanties de bonne exécution des contrats logistiques et une clause d'exclusivité pour 5 ans. Au 31 décembre 2013, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

NOTE 38 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les entreprises sous influence notable consolidées par mise en équivalence, les membres des organes de Direction et les actionnaires détenant plus de 10 % du capital de Peugeot S.A.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence sont détaillées en Note 16.6. En dehors de ces transactions, il n'existe pas d'opération significative avec les autres parties liées.

NOTE 39 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Montants des rémunérations allouées		
> aux organes de Direction	6,9	6,6
> aux membres du Conseil de Surveillance	1,4	1,5
Total des rémunérations allouées	8,3	8,1
Charge résultant de l'évaluation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions (Note 2.22)	-	-
TOTAL	8,3	8,1

La direction du Groupe est assurée par le Directoire.

Les membres du Directoire, avec les autres membres de la Direction générale, constituent le Comité de Direction Générale. Les membres de ce Comité constituent les organes de Direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales. En 2013, le Directoire ne recevra pas de part variable.

Les options d'achat d'actions de la société Peugeot S.A. attribuées aux membres des organes de Direction par le passé et qui sont toujours exerçables, sont présentées ci-dessous :

<i>(en nombre d'options)</i>	2013	2012
Options d'achat d'actions détenues à la clôture	272 610	395 460

Les membres des organes de Direction du Groupe bénéficient du régime de retraite supplémentaire décrit en Note 28.1, qui a fait l'objet d'une révision prise en compte à la clôture 2013.

Par ailleurs, les membres des organes de Direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et

des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 40 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Groupe va annoncer le 19 février 2014, par trois communiqués de presse spécifiques, un ensemble de projets d'opérations majeures pour son développement.

Le premier communiqué porte sur le renforcement du partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motor Group, ainsi que sur une augmentation de capital de 3 milliards, assortie d'une attribution gratuite de bons de souscriptions d'actions (BSA) aux actionnaires actuels de Peugeot S.A.

Ces opérations majeures ont pour objectif d'améliorer la compétitivité du Groupe, d'accélérer sa stratégie de globalisation et de conquête des marchés émergents, ainsi que de renforcer sa solidité financière.

Ces opérations consisteraient en :

1. Un renforcement et un approfondissement du partenariat industriel et commercial existant avec Dongfeng Motor Group (« DFG »), deuxième constructeur automobile chinois, avec pour objectif de capitaliser sur les succès actuels du Groupe dans le plus grand marché automobile mondial, aujourd'hui principal gisement de croissance pour le secteur.
2. Une augmentation de capital de 3 milliards d'euros comprenant :
 - > une augmentation de capital réservée d'un montant de 1 048 millions d'euros, souscrite à parts égales par DFG et l'État français au prix de 7,5 euros par action ;
 - > une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 1,95 milliards d'euros, ouverte à l'ensemble des actionnaires de Peugeot S.A. (y compris DFG et l'État français), ferait l'objet d'une garantie par un large syndicat bancaire pour la partie non souscrite par DFG, l'État français et FFP/EPF ;
 - > une attribution gratuite au préalable de BSA aux actionnaires actuels de Peugeot S.A. à raison d'un BSA par action détenue, 10 BSA permettant de souscrire 3 actions nouvelles. Leur maturité est de 3 ans, avec une possibilité d'exercice à compter de la 2^e année et un prix de souscription par action identique à celui de l'augmentation de capital réservée à DFG et l'État français, soit 7,5 euros par action.
3. Une augmentation de capital réservée aux salariés leur sera également proposée dans le courant de l'année 2014, afin de les associer au redressement du Groupe.

Ces opérations qui ont fait l'objet d'accords de principe des parties, restent sujettes à la signature d'une documentation finale prévue pour la fin mars 2014, à l'obtention des autorisations réglementaires notamment en France et en Chine, ainsi qu'au vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de Peugeot S.A. devant se tenir au 2^e trimestre 2014.

Ces opérations devraient permettre notamment le financement du Plan à Moyen Terme actuel du Groupe et la relance de son développement.

Le second communiqué porte sur le renouvellement d'un crédit syndiqué, constituant sa ligne de crédit confirmée, pour un montant de 2,7 milliards d'euros.

Il comprendrait une tranche de 2,0 milliards d'euros à maturité de cinq ans et une tranche de 0,7 milliard d'euros à trois ans avec deux options d'extension d'un an. Ce nouveau crédit syndiqué se substituerait au crédit de 2,4 milliards d'euros signé en juillet 2010 dont les maturités s'étendent à juillet 2014 pour 0,2 milliard d'euros et à juillet 2015 pour 2,2 milliards d'euros. Cette nouvelle ligne serait conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital de 3 milliards d'euros annoncée ci-dessus.

Le troisième communiqué annonce l'entrée en négociations exclusives concernant la création d'un partenariat de financement entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Ce partenariat avec la filiale de crédit à la consommation de Santander, la plus grande banque de la zone euro en termes de capitalisation boursière, aboutirait à la création de partenariats locaux, chacun détenu à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, à travers les marchés européens de PSA Peugeot Citroën. Cet accord permettrait de développer une activité de financement de captive dynamique, pérenne et compétitive pour les marques du Groupe. Par ailleurs le partenariat permettrait à Banque PSA Finance de ne plus avoir recours à la garantie de l'État Français pour assurer le financement de ses activités. Le périmètre envisagé pour l'opération devrait couvrir environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance.

La mise en place de ce partenariat reste soumise à la finalisation des approbations par les autorités compétentes, à l'information et consultation préalables des instances salariales locales et à l'approbation des autorités bancaires dans les principaux pays européens. Sous ces réserves, la transaction devrait être finalisée au second semestre 2015.

Les modalités de ces opérations ainsi que leurs incidences potentielles pour le Groupe font l'objet de plus de détail dans les communiqués de presse.

NOTE 41 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	Mazars		Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
> Émetteur	0,2	0,3	0,3	0,4	-	-
> Filiales intégrées globalement	2,7	2,6	8,8	9,0	2,9	3,2
dont France	1,4	1,4	2,6	2,7	0,8	1,0
dont Étranger	1,3	1,2	6,2	6,3	2,1	2,2
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes						
> Émetteur	-	-	-	-	-	-
> Filiales intégrées globalement	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
dont France	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
dont Étranger	-	-	-	-	-	-
Sous-total	3,0	3,0	9,2	9,5	2,9	3,2
Dont Faurecia	-	-	4,8	4,8	2,9	3,2
Hors Faurecia	3,0	3,0	4,4	4,7	-	-
	100 %	100 %	99 %	98 %	97 %	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridiques, fiscales, sociales	-	-	0,1	0,2	0,1	0,1
Autres	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	0,1	0,2	0,1	0,1
Dont Faurecia	-	-	-	-	-	-
Hors Faurecia	-	-	0,1	0,2	0,1	0,1
			1 %	2 %	3 %	3 %
TOTAL	3,0	3,0	9,3	9,7	3,0	3,3
Dont Faurecia	-	-	4,8	4,8	2,9	3,2
Hors Faurecia	3,0	3,0	4,5	4,9	0,1	0,1

Le groupe Faurecia dispose de ses propres auditeurs, qui sont PricewaterhouseCoopers et Ernst & Young.

NOTE 42 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
HOLDING ET AUTRES ACTIVITÉS			
Peugeot S.A.	France	I	100
Peugeot Motocycles Deutschland GmbH	Allemagne	I	100
D.J. 06	France	I	100
Émotion	France	I	100
Financière Pergolèse	France	I	100
G.I.E. PSA Trésorerie	France	I	100
Grande Armée Participations	France	I	100
Peugeot Motocycles	France	I	100
Peugeot Motocycles Italia S.p.A.	Italie	I	100
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise - SARAL	Luxembourg	I	100
PSA International S.A.	Suisse	I	100
Jinan Quigqi Peugeot Motorcycles	Chine	E	50
Gefco	France	E	25
AUTOMOBILE			
Peugeot Motors South Africa Ltd	Afrique du Sud	I	100
Peugeot Algérie S.P.A.	Algérie	I	100
Bmw Peugeot Citroën Électrification Sas	Allemagne	I	100
Citroën Commerce GmbH	Allemagne	I	100
Citroën Deutschland AG	Allemagne	I	100
Peugeot Deutschland GmbH	Allemagne	I	100
Peugeot Nordhessen GmbH	Allemagne	I	100
PSA Services Deutschland GmbH	Allemagne	I	100
CISA	Argentine	I	100
Peugeot Citroën Argentina S.A.	Argentine	I	100
Citroën Österreich GmbH	Autriche	I	100
Peugeot Austria GmbH	Autriche	I	100
Peugeot Wien GmbH	Autriche	I	100
Citroën Belux S.A. - Nv	Belgique	I	100
Peugeot Belgique Luxembourg S.A.	Belgique	I	100
S.A. Peugeot Distribution Service N.V.	Belgique	I	100
Citroën do Brasil	Brésil	I	100
PCI do Brasil Ltda	Brésil	I	100
Peugeot Citroën Comercial Exportadora	Brésil	I	100
Peugeot Citroën do Brasil Automoveis Ltda	Brésil	I	100
Automotores Franco Chilena S.A.	Chili	I	100
Peugeot Chile	Chili	I	97
PCA (China) Automotive Drive Co	Chine	I	100
Citroën - Hrvatska D.O.O.	Croatie	I	100
Peugeot Hrvatska D.O.O.	Croatie	I	100
Citroën Danmark A/S	Danemark	I	100

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Automoviles Citroën Espana	Espagne	I	100
Comercial Citroën S.A.	Espagne	I	97
Garaje Eloy Granollers S.A.	Espagne	I	99
Hispanomocion S.A.	Espagne	I	100
Motor Talavera	Espagne	I	99
Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A.	Espagne	I	100
Peugeot Espana S.A.	Espagne	I	100
Rafael Ferriol S.A.	Espagne	I	99
Automobiles Citroën	France	I	100
Automobiles Peugeot	France	I	100
Centrauto	France	I	100
Citroën Argenteuil	France	I	100
Citroën Champ de Mars	France	I	100
Citroën Dunkerque	France	I	100
Citroën Orléans	France	I	100
Épinettes	France	I	100
Française de Mécanique	France	I	100
GIE PSA Peugeot Citroën	France	I	100
Gisevel	France	I	100
Grands Garages du Limousin	France	I	100
Mécanique et Environnement	France	I	100
Peugeot Citroën Aulnay S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Automobiles S.A.	France	I	100
Peugeot Citroën Mécanique du Grand Est S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Mécanique du Nord-Ouest S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Mulhouse S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Poissy S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Rennes S.N.C.	France	I	100
Peugeot Citroën Sochaux S.N.C.	France	I	100
Peugeot Media Production	France	I	100
Peugeot Moteur et Systèmes	France	I	100
Peugeot Neuilly Victor Hugo	France	I	100
Peugeot Saint Denis Automobiles	France	I	100
Pièces et Entretien Automobile Bordelais	France	I	100
Prince S.A.	France	I	100
Process Conception Ingénierie S.A.	France	I	100
Retail France	France	I	100
Sabrié	France	I	100
Sevelind	France	I	100
SNC PC.PR	France	I	100
Société Commerciale Automobile	France	I	100
Société Commerciale Citroën	France	I	100
Société de Construction d'Équipements de Mécanisations et de Machines - Scemm	France	I	100
Société de Pièces et Services Automobile de l'Ouest	France	I	100

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Société Européenne de Véhicules Légers du Nord - Sevelnord	France	I	100
Société Industrielle Automobile de Champagne-Ardennes	France	I	100
Société Industrielle Automobile de Provence	France	I	100
Société Lilloise de Services et de Distribution de Pièces de Rechange	France	I	100
Société Lyonnaise de Pièces et Services Automobile	France	I	100
Société Mécanique Automobile de l'Est	France	I	100
Société Nouvelle Armand Escalier	France	I	100
Sté Cle Distribution Pièces de Rechange - SCPR	France	I	100
Technoboost	France	I	60
Citroën Hungaria KFT	Hongrie	I	100
Peugeot Hungaria KFT	Hongrie	I	100
Citroën Motors Irlande Ltd	Irlande	I	100
Citroën Italia S.p.A.	Italie	I	100
Peugeot Automobili Italia S.p.A.	Italie	I	100
Peugeot Gianicolo S.p.A.	Italie	I	100
Peugeot Milan	Italie	I	100
PSA Services Srl	Italie	I	100
Peugeot Citroën Japan KK Co Ltd	Japon	I	100
Peugeot Tokyo	Japon	I	100
Peugeot Mexico S.A.de CV	Mexique	I	100
Servicios Auto. Franco Mexicana	Mexique	I	100
Citroën Norge A/S	Norvège	I	100
Citroën Nederland B.V.	Pays-Bas	I	100
PCMA Holding	Pays-Bas	I	70
Peugeot Nederland N.V.	Pays-Bas	I	100
Citroën Polska S.p.z.o.o.	Pologne	I	100
Peugeot Polska S.p.z.o.o.	Pologne	I	100
Automoveis Citroën S.A.	Portugal	I	100
Peugeot Citroën Automoveis	Portugal	I	99
Peugeot Portugal Automoveis Distribucao	Portugal	I	100
Peugeot Portugal Automoveis S.A.	Portugal	I	100
Citroën Ceska Republica s.r.o.	République Tchèque	I	100
PCA Logistika CZ	République Tchèque	I	100
Peugeot Ceska Republica s.r.o.	République Tchèque	I	100
Citroën Romania Srl	Roumanie	I	100
Aston Line Motors Ltd	Royaume-Uni	I	100
Boomcite Ltd	Royaume-Uni	I	100
Citroën U.K.Ltd	Royaume-Uni	I	100
Economydrive Cars	Royaume-Uni	I	100
Melvin Motors (Bishopbriggs) Ltd	Royaume-Uni	I	100
Peugeot Citroën Automobiles UK	Royaume-Uni	I	100
Peugeot Motor Company PLC	Royaume-Uni	I	100
Robins & Day Ltd	Royaume-Uni	I	100
Rootes Ltd	Royaume-Uni	I	100

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Warwick Wright Motors Chiswick Ltd	Royaume-Uni	I	100
PCM Automotiv Rus	Russie	I	70
Peugeot Citroën Rus	Russie	I	100
Citroën Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
PCA Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
Peugeot Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
PSA Service Centre Europe	Slovaquie	I	100
Citroën Slovenija d.o.o.	Slovénie	I	100
Peugeot Slovenija d.o.o. p.z.d.a.	Slovénie	I	100
Citroën Sverige AB	Suède	I	100
Citroën (Suisse) S.A.	Suisse	I	100
Lowen Garage AG	Suisse	I	97
Peugeot (Suisse) S.A.	Suisse	I	100
Peugeot Citroën Gestion International	Suisse	I	100
Peugeot Otomotiv Pazarlama AS - POPAS	Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Ankara	Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Bursa	Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Istanbul	Turquie	I	100
Peugeot Citroën Ukraine	Ukraine	I	100
Changan PSA Automobiles Co, Ltd (CPSA)	Chine	E	50
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Co, Ltd	Chine	E	50
Wuhan Shelong Hongtai Automotive Co, Ltd	Chine	E	10
Societa Europea Veicoli Leggeri - SEVEL S.p.A.	Italie	E	50
Toyota Peugeot Citroën Automobiles Czech s.r.o.	République Tchèque	E	50
STAFIM	Tunisie	E	34
STAFIM - GROS	Tunisie	E	34

ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE

Faurecia	France	I	57
Emission Control Technologies Holdings S.A. (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Emission Control Technologies S.A. (Capetown) (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Emission Control Technologies S.A. (Ga-Rankuwa) (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Faurecia Exhaust Systems South Africa Ltd	Afrique du Sud	I	57
Faurecia Interior Systems Pretoria (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Faurecia Interior Systems South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	I	57
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Angell-Demmel GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Automotive GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Autositze GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Fintentrop GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Germany GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Novaferra GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Exteriors GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Innenraum Systeme GmbH	Allemagne	I	57
Faurecia Kunststoffe Automobilsysteme GmbH	Allemagne	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Faurecia Argentina S.A.	Argentine	I	57
Faurecia Exteriors Argentina	Argentine	I	57
Faurecia Sistemas de Escape Argentina S.A.	Argentine	I	57
Faurecia Industrie N.V.	Belgique	I	57
Société Internationale de Participations	Belgique	I	57
Faurecia Automotivo do Brasil Ltda	Brésil	I	57
Faurecia Sistemas de Escapamento do Brasil Ltda	Brésil	I	57
Faurecia Automotive Seating Canada Ltd	Canada	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies Canada Ltd	Canada	I	57
Changchun Faurecia Xuang Interior Systems Company Limited	Chine	I	34
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seat Co., Ltd (CFXAS)	Chine	I	34
Chengdu Faurecia. Limin Interior & Exterior Systems	Chine	I	29
Chongqing Guangneng Faurecia Interior Syst	Chine	I	29
Cummings Beijing	Chine	I	57
Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (China) Holding Co. Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Guangzhou) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Nanjing) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Qingdao) Exhaust Systems Co, Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Shenyang) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Wuhan) Automotive Components Systems Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Wuhu) Exhaust Systems Co, Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Wuxi) Seating Components Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia (Yancheng) Automotive Systems Co Ltd	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies (Ningbo Hangzhou Bay New District) Co. Ltd	Chine	I	38
Faurecia Emissions Control Technologies Development (Shanghai) Company Ltd	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies Foshan Company Limited	Chine	I	29
Faurecia Emissions Control Technologies, (Chongqing) Co., Ltd	Chine	I	41
Faurecia Emissions Control Technologies, (Shanghai) Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, (Yantai) Co., Ltd	Chine	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Chengdu	Chine	I	57
Faurecia Exhaust Systems Changchun Co., Ltd	Chine	I	29
Faurecia- Gsk (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	I	29
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai, Co. Ltd (Ex SHEESC)	Chine	I	29
Faurecia NHK (Xiangyang) Automotive Seating Co., Ltd	Chine	I	29
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co., Ltd	Chine	I	29
Foshan Faurecia Xuyang Interior Systems Company Limited	Chine	I	34
Nanchang	Chine	I	29
Ningbo	Chine	I	52
Faurecia Automotive Systems Korea Ltd	Corée du Sud	I	57
Faurecia Emissions Control Systems Korea (Ex DAEKI)	Corée du Sud	I	57
Faurecia Jit And Sequencing Korea	Corée du Sud	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Faurecia Shin Sung Co. Ltd	Corée du Sud	I	57
Faurecia Trim Korea Ltd	Corée du Sud	I	57
Asientos de Castilla Leon, S.A.	Espagne	I	57
Asientos de Galicia, S.L.	Espagne	I	57
Asientos del Norte, S.A.	Espagne	I	57
Faurecia Asientos Para Automovil España, S.A.	Espagne	I	57
Faurecia Automotive España, S.L.	Espagne	I	57
Faurecia Automotive Exteriors Espana, S.A. (Ex Plastal Spain S.A.)	Espagne	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Pampelona, S.L.	Espagne	I	57
Faurecia Interior Systems España, S.A.	Espagne	I	57
Faurecia Interior Systems Salc España, S.L.	Espagne	I	57
Faurecia Sistemas de Escape España, S.A.	Espagne	I	57
Incalplas, S.L.	Espagne	I	57
Industrias Cousin Frères, S.L.	Espagne	I	29
Tecnoconfort	Espagne	I	29
Valencia Modulos de Puerta, S.L.	Espagne	I	57
Faurecia Automotive Seating, LLC	États-Unis	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, USA, LLC	États-Unis	I	57
Faurecia Exhaust Systems, Inc.	États-Unis	I	57
Faurecia Interior Systems Saline LLC	États-Unis	I	57
Faurecia Interior Systems, Inc.	États-Unis	I	57
Faurecia Interiors Louisville, LLC	États-Unis	I	57
Faurecia Interiors Systems Holding	États-Unis	I	57
Faurecia Madison Automotive Seating Inc	États-Unis	I	57
Faurecia North America Holdings LLC	États-Unis	I	57
Faurecia USA Holdings, Inc.	États-Unis	I	57
Fnk North America	États-Unis	I	57
Automotive Sandouville	France	I	57
EAK - Composants pour l'Automobile (EAK SAS)	France	I	29
EAK - Composants pour l'Automobile (EAK SNC)	France	I	29
Ecsa - Etudes et Construction de Sièges Pour l'Automobile	France	I	57
Faurecia ADP Holding	France	I	34
Faurecia Automotive Holdings	France	I	57
Faurecia Automotive Industrie	France	I	57
Faurecia Automotives Composites	France	I	57
Faurecia Bloc Avant	France	I	57
Faurecia Exhaust International	France	I	57
Faurecia Industries	France	I	57
Faurecia Intérieur Industrie	France	I	57
Faurecia Intérieur Mornac	France	I	57
Faurecia Intérieur Saint Quentin	France	I	57
Faurecia Investments	France	I	57
Faurecia Services Groupe	France	I	57
Faurecia Sièges d'Automobiles	France	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Faurecia Systèmes d'Échappement	France	I	57
Faurecia-Metalloprodukcia Holding	France	I	34
Financière Faurecia	France	I	57
Hambach Automotive Exteriors SAS	France	I	57
Siebret	France	I	57
Siedoubs	France	I	57
Sielest	France	I	57
Siemar	France	I	57
Sienor	France	I	57
Sieto	France	I	57
Sotexo	France	I	57
Trecia	France	I	57
EMCON Technologies KFT	Hongrie	I	57
Faurecia Magyarország Kipufogo-Rendszer KFT	Hongrie	I	57
Faurecia Automotive Seating India Private Limited	Inde	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies India	Inde	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, India Private Limited	Inde	I	42
Faurecia Technology Center India Pvt Ltd	Inde	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Italy Srl	Italie	I	57
Faurecia Howa Interior's	Japon	I	29
Faurecia Japan K.K.	Japon	I	57
Faurecia Ast Luxembourg S.A	Luxembourg	I	57
Faurecia Hicom Emissions Control Technologies	Malaisie	I	37
Faurecia Equipements Automobiles Maroc	Maroc	I	57
ET Mexico Holdings I, S. de R.L.de C.V.	Mexique	I	57
ET Mexico Holdings II, S. de R.L.de C.V.	Mexique	I	57
Exhaust Services Mexicana, S.A. de C.V.	Mexique	I	57
Faurecia Exhaust Mexicana, S.A. de C.V.	Mexique	I	57
Faurecia Sistemas Automotrices De Mexico, S.A. de C.V. (Ex Faurecia Duroplast Mexico, S.A. de C.V.)	Mexique	I	57
Servicios Corporativos de Personal Especializado, S.A. de C.V.	Mexique	I	57
ET Dutch Holding Bv	Pays-Bas	I	57
ET Dutch Holding II Bv	Pays-Bas	I	57
ET Dutch Holdings Cooperatie U.A.	Pays-Bas	I	57
Faurecia Automotive Seating B.V.	Pays-Bas	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Netherlands B.V.	Pays-Bas	I	57
Faurecia Netherlands Holding B.V.	Pays-Bas	I	57
Faurecia Automotive Polska Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Gorzow Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Grojec R&D Center Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Legnica Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
Faurecia Walbrzych Spolka Akcyjna	Pologne	I	57
EDA - Estofagem de Assentos, Lda	Portugal	I	57
Faurecia - Assentos de Automovel, Limitada	Portugal	I	57
Faurecia - Sistemas de Escape Portugal, Lda	Portugal	I	57

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Faurecia Sistemas de Interior de Portugal. Componentes Para Automoveis S.A. (Ex SAI Portugal)	Portugal	I	57
Sasal	Portugal	I	57
Faurecia Automotive Czech Republic, s.r.o.	République Tchèque	I	57
Faurecia Components Pisek s.r.o.	République Tchèque	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Mlada Boleslav, s.r.o.	République Tchèque	I	57
Faurecia Exhaust Systems s.r.o.	République Tchèque	I	57
Faurecia Interior Systems Bohemia s.r.o.	République Tchèque	I	57
Euro Auto Plastic Systems S.R.L.	Roumanie	I	29
Faurecia Seating Talmaciu S.R.L.	Roumanie	I	57
Faurecia Automotive Seating UK Limited	Royaume-Uni	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, UK Limited	Royaume-Uni	I	57
Faurecia Midlands Limited	Royaume-Uni	I	57
SAI Automotive Fradley Ltd	Royaume-Uni	I	57
SAI Automotive Washington Limited	Royaume-Uni	I	57
Ooo Faurecia Adp	Russie	I	34
Ooo Faurecia Automotive Development	Russie	I	57
Ooo Faurecia Metalloprodukcja Exhaust Systems	Russie	I	34
FAURECIA SLOVAKIA s.r.o.	Slovaquie	I	57
Faurecia Exhaust Systems AB	Suède	I	57
Faurecia Interior Systems Sweden AB	Suède	I	57
United Parts Exhaust Systems AB	Suède	I	57
Faurecia Emissions Control Technologies, Thailand Co., Ltd	Thaïlande	I	57
Faurecia Interior Systems Thailand Co., Ltd.	Thaïlande	I	57
Faurecia & Summit Interior Systems	Thaïlande	I	29
Faurecia Informatique Tunisie	Tunisie	I	57
Société Tunisienne d'Équipements d'Automobile	Tunisie	I	57
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	I	57
Faurecia Automotive Del Uruguay	Uruguay	I	57
SAS Autosystemtechnik GmbH Und Co. KG	Allemagne	E	29
SAS Autosystemtechnik Verwaltungs GmbH	Allemagne	E	29
SAS Automotriz Argentina S.A. (Dormant Company)	Argentine	E	29
SAS Automotive N.V.	Belgique	E	29
SAS Automotive do Brasil Ltda	Brésil	E	29
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Components Technologies R&D Company Limited	Chine	E	26
Changchun Huaxiang F.A. Plastic	Chine	E	29
Dongguan Csm Faurecia Automotive Systems Company Limited	Chine	E	29
Jinan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Co.	Chine	E	29
Lanzhou Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Co.	Chine	E	29
SAS (Wuhu) Automotive Systems Co. Ltd, Wuhu City, China	Chine	E	29
Xiangtan Faurecia. Limin Interior & Exterior Systems	Chine	E	29
Zeijiang Faurecia. Limin Interior & Exterior Systems	Chine	E	29
Ad Tech Co Ltd	Corée du Sud	E	29
Kwang Jin Faurecia Co. Limited	Corée du Sud	E	29
Componentes de Vehiculos de Galicia, S.A.	Espagne	E	29

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Copo Iberica, S.A.	Espagne	E	29
SAS Autosystemstechnik, S.A.	Espagne	E	29
Faurecia JV in Detroit	États-Unis	E	26
SAS Automotive USA, Inc.	États-Unis	E	29
AMMINEX Emissions Systems Aps	France	E	24
Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co.Ltd	France	E	23
Cockpit Automotive Systems Douai SNC	France	E	29
SAS Automotive France	France	E	29
Faurecia-NHK Co., Ltd	Japon	E	29
SAS Automotive Systems & Services, S.A. de C.V.	Mexique	E	29
SAS Automotive Systems S.A. de C.V.	Mexique	E	29
SAS Autosystemtechnik de Portugal, Unipessoal, Lda.	Portugal	E	29
Vanpro Assentos Limitada	Portugal	E	29
SAS Autosystemtechnik s.r.o.	République Tchèque	E	29
SAS Automotive s.r.o.	Slovaquie	E	29
Orcia Otomotiv Yan Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	E	29
SAS Otosistem Teknik Ticaret Ve Limited Sirketi	Turquie	E	29
Teknik Malzeme Ticaret Ve Sanayi A.S.	Turquie	E	29

FINANCEMENT ET ASSURANCES

Banque PSA Finance	France	I	100
BPF Algérie	Algérie	I	100
BPF - Auto ABS DFT Master Compartment Germany 2013	Allemagne	I	100
BPF - Auto ABS German Lease Master	Allemagne	I	100
BPF - Auto ABS German Loans Master	Allemagne	I	100
BPF - FCT Auto ABS - Compartiment 2013-1	Allemagne	I	100
FCT Auto ABS German Loans - Compartiment 2011-2	Allemagne	I	100
PSA Finance Argentina S.A.	Argentine	I	50
PSA Finance Belux	Belgique	I	100
Banco PSA Finance Brasil S.A.	Brésil	I	100
Fonds d'Investissement en Droits de Créances	Brésil	I	100
PSA Finance Arrendamiento Comercial	Brésil	I	100
PSA Financial Doo	Croatie	I	100
BPF - FCT Auto ABS - Compartiment 2012-5	Espagne	I	100
BPF - Auto ABS FCT 2 2013-A (Fonds A)	France	I	100
BPF - FCT Auto ABS - Compartiment 2012-3	France	I	100
BPF - FCT Auto ABS - Compartiment 2012-7	France	I	100
BPF - FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	France	I	100
Compagnie Générale de Crédit Aux Particuliers - CREDIPAR	France	I	100
Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV	France	I	100
FCC Auto ABS - Compartiment 2011.01	France	I	100
FCC Auto ABS - Compartiment 2012-01	France	I	100
FCC Auto ABS - Compartiment 2012-02	France	I	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2010-1	France	I	100
PSA Assurances SAS	France	I	100

Sociétés	Pays	I/E	% d'intérêt
Société Financière de Banque - SOFIB	France	I	100
SOFIRA - Société de Financement des Réseaux Automobiles	France	I	100
PSA Finance Hungaria Rt	Hongrie	I	100
PSA Factor Italia S.p.A.	Italie	I	100
PSA Renting Italia S.p.A.	Italie	I	100
PSA Finance SCS	Luxembourg	I	100
PSA Insurance Ltd	Malte	I	100
PSA Life Insurance Ltd	Malte	I	100
PSA Services Ltd	Malte	I	100
BPF Mexico S.A. de CV	Mexique	I	100
Peugeot Finance International N.V.	Pays-Bas	I	100
PSA Finance Nederland B.V.	Pays-Bas	I	100
PSA Financial Holding B.V.	Pays-Bas	I	100
PSA Finance Polska	Pologne	I	100
PSA Gestao Comercio E Aluger de Veiculos	Portugal	I	100
PSA Finance Ceska Republika s.r.o.	République Tchèque	I	100
BPF - Auto ABS UK Loans PLC - Compartiment 2012-5	Royaume-Uni	I	100
PSA Wholesale Ltd	Royaume-Uni	I	100
Vernon Wholesale Investments Co Ltd	Royaume-Uni	I	100
Bank PSA Finance RUS	Russie	I	100
PSA Finance Slovakia s.r.o.	Slovaquie	I	100
BPF Financiranje D.O.O.	Slovénie	I	50
BPF - Auto ABS Swiss Lease 2013 GmbH	Suisse	I	100
PSA Finance Suisse S.A.	Suisse	I	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	Turquie	I	100
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company	Chine	€	50
<i>Dont 12,5 % Via Dongfeng Peugeot Citroën Automobile</i>			

20.4. > ÉTATS FINANCIERS DE PEUGEOT S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2013

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

POUR L'EXERCICE 2012

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 480, les comptes annuels figurent aux pages 392 à 418 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 388 et 389 du document de référence de l'exercice 2012 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 28 mars 2013, sous le numéro de dépôt D. 13-0239.

POUR L'EXERCICE 2011

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 402, les comptes annuels figurent aux pages 336 à 365 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 334 et 335 du document de référence de l'exercice 2011 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 mars 2012, sous le numéro de dépôt D. 12-0128.

20.4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société Peugeot S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société détermine à chaque clôture la valeur d'inventaire de ses « Participations » et « Autres titres immobilisés » selon les méthodes décrites dans les Notes 1C et 1D de l'annexe et constate des dépréciations lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, comme précisé dans les Notes 5 et 7 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses et des estimations retenues pour leur mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Loïc Wallaert

Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG et Autres

Christian Mouillon

Marc Stoessel

20.4.2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ET LE BILAN DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A.

La société Peugeot S.A., société mère du groupe PSA Peugeot Citroën, n'exerce pas d'activité industrielle ou commerciale. Elle assure, pour les sociétés du Groupe, des fonctions d'état-major et de contrôle et elle fournit des services pour l'ensemble desquels elle est rémunérée par une redevance forfaitaire.

Ses actifs sont principalement constitués :

- > des titres représentant ses participations dans des filiales directes ;
- > de prêts consentis au GIE PSA Trésorerie, ceci permettant de mettre à disposition des filiales de la division Automobile les emprunts initialement consentis sur la tête de Peugeot S.A. ;
- > des titres d'autodétention classés soit en titres immobilisés soit en valeurs mobilières de placement suivant leurs destinations.

Peugeot S.A. est également la société pivot pour l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe contrôlées à plus de 95 %.

RÉSULTATS

Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation, qui comprennent essentiellement les redevances perçues des principales filiales et les revenus du patrimoine immobilier, se sont élevés à 132 millions d'euros en 2013, contre 109 millions d'euros en 2012.

Les redevances, calculées comme un pourcentage du chiffre d'affaires des divisions opérationnelles du Groupe, sont destinées à couvrir les charges d'exploitation supportées par la Société dans ses fonctions d'état-major et s'élèvent à 93 millions d'euros contre 97 millions d'euros en 2012. Cette redevance est facturée aux filiales directes de Peugeot S.A. sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la division concernée.

Les charges d'exploitation correspondant principalement aux coûts salariaux et aux autres achats et charges externes, ont représenté 142 millions d'euros en 2013, contre 124 millions en 2012.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en solde négatif de 10 millions d'euros à comparer à un solde négatif de 15 million d'euros en 2012.

Résultat financier

Les produits financiers sont essentiellement constitués des revenus des titres de participation.

Les produits des participations ont représenté 657 millions d'euros, contre 1 442 millions d'euros en 2012. Ils comprennent principalement les dividendes des filiales de Peugeot S.A.

Le montant des « autres intérêts et produits assimilés » s'élève à 9 millions d'euros, contre 12 millions d'euros en 2012 du fait de la baisse de la rémunération des placements financiers. Les reprises financières sur provisions et transfert de charge s'élèvent à 110 millions d'euros, contre 157 millions d'euros en 2012.

Les dotations financières aux amortissements et provisions sont égales à 83 millions d'euros, contre 3 271 millions d'euros en 2012. Elles sont composées principalement de dotations sur dépréciation de titres, dont le détail est expliqué en Note 5.B de l'annexe des comptes annuels.

Les intérêts financiers et charges assimilées, s'élèvent à 345 millions d'euros, contre 272 millions d'euros en 2012.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est positif de 348 millions d'euros, contre un résultat négatif de 1 933 millions d'euros en 2012.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (cf. Note 22) d'un montant de 17 millions d'euros en 2013 est essentiellement composé de reprises de provisions pour risques fiscaux.

Résultat net

Compte tenu d'un produit net d'impôt sur les résultats de 99 millions d'euros, déterminé conformément aux règles de l'intégration fiscale de Peugeot S.A. et de ses filiales contrôlées à plus de 95 %, le résultat net de la Société s'établit en un bénéfice de 454 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 61 millions d'euros en 2012.

BILAN

Actif

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations constituent la majeure partie des actifs immobilisés.

Le montant brut des titres de participation au 31 décembre 2013 est égal à 12 786 millions d'euros identique à celui de 2012. Les dépréciations relatives aux titres de participation s'élèvent à 3 769 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 3 780 millions d'euros en 2012. Ces mouvements sont décrits dans la Note 5.B de l'annexe des comptes annuels.

Le montant net des titres de participation au 31 décembre 2013 s'élève ainsi à 9 017 millions d'euros, contre 9 007 millions d'euros en 2012.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 5 117 millions d'euros en valeur nette, contre 4 856 millions d'euros fin 2012. (cf. Note 6).

L'actif circulant est principalement composé des Placements de trésorerie (936 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 386 millions d'euros en 2012) commentés en Note 12 de l'annexe des comptes annuels ainsi que des valeurs mobilières de placement (122 millions d'euros de valeur nette au 31 décembre 2013) détaillées en Note 10 de l'annexe des comptes annuels et incluant les actions propres détenues. Les 12 788 627 actions propres en portefeuille au 31 décembre 2013 comprennent 3 259 035 titres réservés aux plans d'options d'achat, 9 421 687 à la couverture de l'émission obligataire convertible du 23 juin 2009 (OCEANE) et 107 905 titres en surnombre à affecter.

Passif

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2013 s'établissent à 10 173 millions d'euros, contre à 9 719 millions d'euros au 31 décembre 2012. Compte tenu des résultats du Groupe en 2013, et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013.

Durant l'exercice 2013, la société Peugeot S.A. n'a procédé à aucun rachat d'actions propres. Aucun plan d'achat d'actions n'a été octroyé au cours de l'exercice 2013, et aucune option n'a été levée (cf. Note 11.C). En outre, aucun plan d'attribution d'actions n'a été ouvert au cours de l'exercice 2013 (cf. Note 11.B). Les provisions pour risques et charges s'établissent à 223 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 146 millions d'euros en 2012. Elles sont détaillées en Note 13 de l'annexe des comptes annuels.

Les emprunts et dettes assimilés s'établissent à 5 123 millions d'euros, contre 4 566 millions d'euros en 2012. Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente de ses liquidités. Le 28 février 2013, Peugeot S.A. a émis d'un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance mars 2018 assorti d'un coupon de 7,375 %. Le 19 septembre 2013, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance janvier 2019 assorti d'un coupon de 6,5 %. Le 10 septembre 2013 Peugeot S.A. a effectué un rachat partiel d'émissions obligataires pour 300 millions d'euros. Le 28 octobre 2013 Peugeot S.A. a procédé au remboursement des emprunts obligataires d'octobre 2010 de 500 millions d'euros et 350 millions d'euros, arrivées à échéance. (cf. Note 16).

Parmi les 82 millions d'euros de dettes sur immobilisations et comptes rattachés, 77 millions d'euros correspondent à la partie non appelée de l'engagement pris dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (cf. Note 17).

Compte tenu du fait que Peugeot S.A. est une holding, le compte fournisseurs est non significatif. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 31 millions d'euros.

Peugeot S.A. règle ses fournisseurs à 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de modernisation de l'économie.

Décomposition par échéances des dettes envers les fournisseurs

Au 31 décembre 2013, les dettes envers les fournisseurs s'élèvent à 31,0 millions d'euros, rapprochées comme suit des montants figurant dans les états financiers :

- > dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif : 31,0 millions d'euros ;
 - > moins : charges à payer incluses sous cette rubrique : 29,1 millions d'euros ;
- soit : 1,9 million d'euros.

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après :

	Échu		0 à 30 jours		30 à 60 jours		> à 60 jours		Total	
	31/12/2013	31/12/2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Factures fournisseurs										
Hors Groupe	9	107	3	1	-	3	1	3	13	114
Groupe	1 858	769	-	-	-	-	-	-	1 858	769
TOTAL PEUGEOT S.A.	1 867	876	3	1	-	3	1	3	1 871	883

Pour toute information relative aux événements postérieurs à la clôture, il convient de se reporter à la Note 30 figurant des États financiers de Peugeot S.A.

20.4.3. COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'exploitation	132,0	109,3
Charges d'exploitation	(142,4)	(124,3)
Résultat d'exploitation (Note 20)	(10,4)	(15,0)
Produits financiers de participations	657,1	1 442,0
Autres intérêts et produits assimilés	9,0	11,8
Reprises sur provisions et transferts de charges	109,8	156,5
Produits financiers	775,9	1 610,3
Dotations financières aux amortissements et provisions	(82,6)	(3 271,2)
Intérêts et charges assimilés	(345,4)	(271,8)
Charges financières	(428,0)	(3 543,0)
Résultat financier	347,9	(1 932,7)
Résultat courant avant impôts	337,5	(1 947,7)
Sur opérations de gestion	1,6	11,8
Sur opérations en capital	0,2	853,8
Reprises sur provision et dépréciations et transfert de charges	41,0	2,0
Produits exceptionnels	42,8	867,6
Sur opérations de gestion	(5,0)	-
Sur opérations en capital	(15,2)	(141,5)
Dotations aux provisions et dépréciations et transfert de charges	(5,5)	(1,3)
Charges exceptionnelles	(25,7)	(142,8)
Résultat exceptionnel (Note 22)	17,1	724,8
Intéressement des salariés	-	-
Impôts sur les sociétés (Note 23)	99,0	1 284,1
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	453,6	61,2

20.4.4. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net de l'exercice	453,6	61,2
Variations nettes des provisions	(61,6)	1 927,8
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	15,0	(713,5)
Marge brute d'autofinancement	407,0	1 275,5
Variation du besoin en fonds de roulement	(79,2)	149,4
Flux financiers liés à l'exploitation	327,8	1 424,9
(Acquisitions)/cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Cessions de titres de participation	0,2	800,0
Acquisitions de titres de participation	-	(3 899,8)
Flux financiers liés aux investissements	0,2	(3 099,8)
Dividendes versés	-	-
Augmentation de capital	-	977,6
(Acquisitions)/cessions d'actions propres (Note 7)	-	86,4
Augmentation/(diminution) des autres dettes long terme (Note 16)	525,0	600,0
(Augmentation)/diminution des prêts et créances long terme (Note 17)	(205,0)	(950,2)
Variation autres actifs et passifs financiers	(75,2)	31,2
Flux des opérations financières	244,8	745,0
Variation de la trésorerie	572,8	(929,9)
Trésorerie au début de l'exercice	357,3	1 287,2
Trésorerie en fin d'exercice	930,1	357,3
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie (Note 1.2)	935,9	385,6
Banques débitrices	0,1	-
Banques créditrices	(5,9)	(28,3)
TOTAL	930,1	357,3

20.4.5. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF

	31/12/2013			31/12/2012
	Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants nets	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>				
Immobilisations incorporelles	0,1	-	0,1	0,1
Immobilisations corporelles (Note 4)	3,2	(3,2)	-	-
Immobilisations financières				
Participations (Note 5)	12 786,4	(3 769,2)	9 017,2	9 006,7
Créances rattachées à des participations (Note 6)	5 116,6	-	5 116,6	4 856,1
Autres titres immobilisés (Note 7)	414,2	(174,7)	239,5	194,5
Prêts et autres immobilisations financières (Note 8)	165,6	(1,1)	164,5	31,7
	18 482,8	(3 945,0)	14 537,8	14 089,0
Total actif immobilisé (Note 3)	18 486,1	(3 948,2)	14 537,9	14 089,1
Actif circulant				
Créances clients	11,3	-	11,3	-
Autres créances, avances et acomptes versés (Note 9)	260,8	-	260,8	158,1
Valeurs mobilières de placement (Note 10)	213,7	(92,1)	121,6	161,9
Placements de trésorerie (Note 12)	935,9	-	935,9	385,6
Banques, caisses et comptes rattachés	0,1	-	0,1	-
Total actif circulant	1 421,8	(92,1)	1 329,7	705,6
Charges constatées d'avance	0,3	-	0,3	0,7
Primes de remboursement des emprunts	29,1	(15,2)	13,9	10,6
TOTAL DE L'ACTIF	19 937,3	(4 055,5)	15 881,8	14 806,0

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux		
Capital social (Note 14)	354,8	354,8
Primes d'émission	856,8	856,8
Écarts de réévaluation	454,8	454,8
Réserves		
Réserves et report à nouveau	8 051,3	7 990,1
Résultat de l'exercice	453,6	61,2
Provisions réglementées	1,2	1,0
Total capitaux propres (Note 15)	10 172,5	9 718,7
Provisions (Note 13)	222,6	145,8
Emprunts et dettes assimilées		
Autres emprunts obligataires (Note 16)	5 094,6	4 535,4
Emprunts et dettes financières diverses (Note 16)	28,7	30,7
	5 123,3	4 566,1
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31,0	35,7
Dettes fiscales et sociales	75,7	15,7
	106,7	51,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 7)	81,6	82,6
Dettes diverses	160,9	230,2
Total dettes	5 472,5	4 930,3
Produits constatés d'avance	14,2	11,2
TOTAL DU PASSIF	15 881,8	14 806,0

20.4.6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE PEUGEOT S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Règles et méthodes comptables	397	NOTE 17	Échéances des créances et des dettes	409
NOTE 2	Événements majeurs de l'exercice	399	NOTE 18	Produits à recevoir et charges à payer	410
NOTE 3	Actif immobilisé au 31 décembre 2013	399	NOTE 19	Éléments concernant les parties liées et les participations	411
NOTE 4	Immobilisations corporelles et incorporelles	400	NOTE 20	Détail des produits et charges d'exploitation	412
NOTE 5	Participations	400	NOTE 21	Chiffre d'affaires	412
NOTE 6	Créances rattachées à des participations	401	NOTE 22	Détail des produits et des charges exceptionnels	413
NOTE 7	Autres titres immobilisés	401	NOTE 23	Impôts sur les Sociétés	413
NOTE 8	Prêts et autres immobilisations financières	402	NOTE 24	Engagements financiers	414
NOTE 9	Autres créances, avances et acomptes versés	403	NOTE 25	Engagement de retraite	415
NOTE 10	Valeurs mobilières de placement	403	NOTE 26	Situation fiscale latente	415
NOTE 11	Actions propres, plan d'attributions gratuites et plans de stock-options	404	NOTE 27	Rémunérations des dirigeants	416
NOTE 12	Placements de trésorerie	405	NOTE 28	Effectifs moyens	416
NOTE 13	Provisions inscrites au bilan 31 décembre 2013	406	NOTE 29	Droit individuel à la formation	416
NOTE 14	Composition du capital social	406	NOTE 30	Événements postérieurs à la clôture	417
NOTE 15	Variations des capitaux propres	407	NOTE 31	Filiales et participations	418
NOTE 16	Emprunts et dettes assimilées	407			

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total est de 15 881,8 millions d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 453,6 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les notes présentées ci-après en millions d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice 2013 y compris les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 11 février 2014, la Note 30 tenant compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 18 février 2014.

Les comptes de la Société Peugeot S.A. sont inclus dans les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën.

NOTE 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- > continuité de l'exploitation ;
- > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- > indépendance des exercices, et
- > conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste est constitué par le coût d'acquisition des marques Panhard et Panhard & Levassor. Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale. Ces immobilisations sont amorties en totalité suivant le mode linéaire sur une durée de vie estimée à 10 ans.

C. PARTICIPATIONS

Depuis l'exercice 2007, Peugeot S.A. a pris l'option de comptabiliser les frais d'acquisitions dans le coût d'achat des titres.

Avant cette date, la valeur brute des participations était constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires à l'exception des titres de participation acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les participations sont estimées à leur valeur d'utilité, fondée généralement sur la valeur économique des capitaux propres consolidés de l'activité qu'elles représentent et à défaut sur la quote-part de capitaux propres, établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risques est constituée.

En cas de cession, les titres sont valorisés suivant la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

D. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Actions propres

Les actions propres affectées à la mise en place d'un futur contrat de liquidité et celles affectées à la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital (OCEANE), sont comptabilisées en autres titres immobilisés à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée à la clôture lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat des titres.

Parts de Fonds Commun de Placement

Les parts de Fonds Commun de Placement à Risques sont comptabilisées en Autres titres immobilisés pour l'intégralité du montant souscrit par contrepartie des dettes sur immobilisations et comptes rattachés. Cette dette s'éteint au fur et à mesure des versements effectués. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur liquidative des parts est inférieure à leur valeur brute comptable.

E. PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

F. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Actions propres

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'options d'achat, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement à leur coût d'achat.

Elles sont affectées dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option

s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. La reconnaissance de la provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est présentée au compte de résultat en charge de personnel par transfert de charges.

Les titres, qui ne sont pas affectés aux plans d'options dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au PCG 99-03 tel que modifié par le règlement N° 2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Autres valeurs mobilières de placement

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables pris en pension. Les intérêts perçus en rémunération sont comptabilisés en produits financiers. Ces titres ne font pas l'objet de dépréciation en raison de l'absence d'indices tangibles sur la probabilité de défaillance du cédant et de la nature de la transaction de pension de titres (engagement ferme de rachat à une date et à prix convenus).

G. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent principalement les plus-values réinvesties sur titres de participation (ancien article 40 du Code général des impôts).

H. EMPRUNTS

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif du bilan de Peugeot S.A. et sont constatés en charges en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts obligataires non convertibles dont la valeur nominale est supérieure au montant encaissé par la société Peugeot S.A., font l'objet d'une prime d'émission amortie sur la durée de l'emprunt.

L'OCEANE (Obligations à option de Conversion ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes) donne droit aux porteurs de demander la conversion de leurs obligations en actions de la Société, l'émetteur ayant la possibilité de leur attribuer soit des actions nouvelles soit des actions déjà existantes rachetées sur le marché. Elles sont comptabilisées initialement en emprunts obligataires pour leur valeur nominale. La valeur de la dette est diminuée du montant nominal des obligations converties durant l'exercice, l'écart entre la valeur nominale de l'obligation convertie et la valeur de l'action étant comptabilisée en prime de conversion.

I. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société Peugeot S.A. accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite et des compléments de retraite à travers des régimes à cotisations ou à prestations définies.

La société PEUGEOT S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe (cf. Note 25).

J. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Le 1^{er} janvier 2010, Peugeot S.A. a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

Pour la société Peugeot S.A., l'effet d'impôt au titre de l'exercice, inscrit au compte de résultat est composé :

- > du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires ;
- > de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédits d'impôts, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- > du produit d'impôt correspondant aux éventuels remboursements des filiales bénéficiaires, ayant antérieurement obtenues des reversements d'économie d'impôt ;
- > des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- > des provisions pour risques constituées pour faire face aux charges nettes d'impôt estimées, consécutives aux contrôles fiscaux périodiques des filiales.

K. CHANGEMENTS DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

Le groupe PSA Peugeot Citroën (PSA) et General Motors (GM) ont annoncé en décembre 2013 de nouveaux développements dans leur Alliance stratégique. L'Alliance, centrée sur le développement en commun de véhicules, les achats et la logistique, essentiellement en Europe, est étendue au partage de capacités de production.

PSA Peugeot Citroën et GM ont également modifié un certain nombre d'autres clauses de leurs accords. Les deux groupes simplifieront la gouvernance conjointe de l'Alliance et ont exclu des motifs de résiliation de l'Alliance la non-réalisation d'un nombre minimum de projets. Par ailleurs, GM a renoncé à son droit de mettre fin, sous certaines conditions, à l'Alliance dans l'éventualité d'une prise de participation de certains tiers au capital de Peugeot S.A., dès lors que ceux-ci soutiendraient l'Alliance. Suite à l'évolution de l'Alliance, GM a cédé sa participation de 7 % dans le capital de Peugeot S.A.

NOUVEAUX FINANCEMENTS ET GARANTIE DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Peugeot S.A. a réalisé deux émissions obligataires d'un total de 1,6 milliard d'euros en 2013 (cf. Note 16).

Les émissions obligataires de Banque PSA Finance réalisées depuis 2013 font l'objet d'une garantie par l'État français à première demande qui s'inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée par la Commission européenne pour un plafond total de 7 milliards d'euros en principal.

MISE EN PLACE D'UN RÉGIME DE CONSOLIDATION DE TVA

Peugeot S.A., société tête de Groupe, a opté pour le régime de consolidation du paiement de TVA visé aux articles 1693 ter et suivants du Code général des impôts. Cette option a été exercée pour la période initiale de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Les sociétés, Peugeot Citroën Automobiles, SNC Aulnay, SNC Poissy, SNC Rennes, SNC Mulhouse, SNC Sochaux, SNC MNO, SNC PCME, SNC PCPR, SMAE, SCA, SCC, Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën et PCI, membres du groupe de consolidation, ont donné leur accord pour ledit régime et ont autorisé la « société tête de Groupe » S.A. PEUGEOT à se constituer seule redevable de la TVA ainsi que des taxes assimilées, contributions et redevances déclarées sur l'annexe à la déclaration prévue au 2 de l'article 287 du Code général des impôts, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013.

NOTE 3 ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	Participations (Note 5)	Créances rattachées à des participations (Note 6)	Autres titres immobilisés (Note 7)	Prêts et autres immobilisations financières (Note 8)
Valeur brute au début d'exercice	12 786,4	4 856,1	375,2	32,8
> augmentations	-	1 664,1	44,0	150,5
> diminutions	-	(1 403,6)	(5,0)	(17,7)
Valeur brute en fin d'exercice	12 786,4	5 116,6	414,2	165,6
valeur d'origine hors réévaluation ⁽¹⁾	12 316,4	5 116,6	414,2	165,6
Dépréciations au début d'exercice	(3 779,7)	-	(180,7)	(1,1)
> dotations	-	-	(44,6)	-
> reprises	10,5	-	50,6	-
> autres mouvements	-	-	-	-
Dépréciations en fin d'exercice	(3 769,2)	-	(174,7)	(1,1)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	9 017,2	5 116,6	239,5	164,5

(1) Réévaluation légale de 1976.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Aucune opération d'entrée ou de sortie d'immobilisations corporelles ou incorporelles n'a été réalisée au cours de l'exercice 2013.

NOTE 5 PARTICIPATIONS

A. VALEURS BRUTES

Le 31 décembre 2012 Peugeot S.A. a cédé 75 % de sa participation détenue dans sa filiale GEFCO pour une valeur de 800,0 millions d'euros. Les titres cédés représentant une valeur de 24,3 millions d'euros à son bilan, l'opération a dégagé une plus-value brute de 775,7 millions d'euros et une plus-value nette de frais de 756,2 millions. À l'issue de l'opération, la participation de Peugeot S.A. dans sa filiale GEFCO a été ramenée à 25 % pour une valeur de 8,1 millions d'euros.

B. VALEURS D'INVENTAIRE

1) Division Automobile

Peugeot S.A. détient les filiales automobiles au travers de quatre sociétés pivots PCA, Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën et Process Conception Ingénierie qui sont indissociables. Les titres pris ensemble ont une valeur brute de 9 783,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des titres de ces sociétés pivots, qui s'élève à un montant net de 6 625,4 millions d'euros, a été comparée à la valeur économique cumulée des activités de la division Automobile hors Chine et des activités en Chine.

Cette estimation de la valeur économique cumulée ne ressortant pas à un montant inférieur à la valeur comptable aucune provision complémentaire des titres n'a été constatée.

2) Faurecia

Au 31 décembre 2013, la valeur des titres Faurecia est de 1 586 millions d'euros.

En décembre 2013 Faurecia a procédé au remboursement anticipé de son OCEANE remboursable en 2015 et à une augmentation de capital en numéraire pour remettre ses titres aux porteurs qui ont demandé la conversion. À l'issue de cette opération, le pourcentage de capital de Faurecia détenu par Peugeot S.A. est de 51,7 %.

Ces titres ont fait l'objet d'un test de valeur sur la base des prévisions de flux de trésorerie. La valeur des titres ainsi évaluée étant largement supérieure à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été constatée. La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2013 à 1 756 millions d'euros. Elle est représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle.

3) Grande Armée Participations

Les actifs financiers classés en « disponibles à la vente » concernaient au 31 décembre 2012 les actions BNP Paribas que le Groupe a cédées le 14 mars 2013 pour un montant de 177 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, la valeur des titres de cette filiale a été évaluée sur la base de ses capitaux propres retraités. Une reprise de dépréciation de 9,4 millions d'euros a été constatée, ramenant la dépréciation des titres à 257,2 millions d'euros, avec un dividende de 44,6 millions d'euros encaissé de cette filiale. Le produit total de l'exercice avant impôt s'élève à 54,0 millions d'euros.

4) Peugeot Motocycles

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des titres est totalement dépréciée. Par ailleurs, une provision pour risque complémentaire s'élevant à 35,1 millions d'euros est constatée sur l'exercice (Note 13), portant le total des provisions à 71,7 millions d'euros.

C. NANTISSEMENT DE TITRES

Des titres de participation sont nantis au profit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe.

Au 31 décembre 2013, 3 045 000 titres FAURECIA font ainsi l'objet d'un nantissement.

NOTE 6 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

A. GIE PSA TRÉSORERIE

Les principales opérations de l'exercice sont les suivantes :

- > Prêt d'une durée de 5 ans d'un montant total de 1 000 millions d'euros, correspondant à l'émission le 6 mars 2013 d'un emprunt obligataire par Peugeot S.A. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe initial de 7,375 %. En cas de rachat ou de remboursement par anticipation des obligations émises dans le cadre de l'Émission Obligataire, le GIE PSA Trésorerie sera tenu de rembourser par anticipation le prêt.
- > Prêt d'une durée de 5 ans et 4 mois d'un montant total de 600 millions d'euros, correspondant à l'émission le 19 septembre 2013 d'un emprunt obligataire par Peugeot S.A. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe initial de 6,50 %. En cas de rachat ou de remboursement par anticipation des obligations émises dans le cadre de l'Émission Obligataire, le GIE PSA Trésorerie sera tenu de rembourser par anticipation le prêt.
- > Remboursement de 75 millions d'euros correspondant aux prêts de 850 millions d'euros échéance 28 octobre 2013 qui portent intérêt à un taux fixe initial de 4 % et qui englobent le prêt de 500 millions d'euros émis le 28 octobre 2010 et le prêt complémentaire de 350 millions émis le 28 janvier 2011.
- > Remboursement de 82,2 millions d'euros sur le prêt de 750 millions d'euros échéance 15 juillet 2014, qui porte intérêt à un taux nominal de 8,375 %.

> Remboursement de 40 millions d'euros lié au prêt de 500 millions d'euros échéance 29 juin 2015 qui porte intérêt à un taux nominal de 5,625 %.

> Remboursement de 102,8 millions d'euros sur le prêt de 500 millions d'euros échéance 30 mars 2016 qui porte intérêt à un taux nominal de 6,875 %.

Pour rappel opération 2012 :

Prêt d'une durée de 5,25 ans d'un montant total de 600 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un emprunt obligataire par Peugeot S.A. en avril 2012. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe initial de 5,625 %. En cas de rachat ou de remboursement par anticipation des obligations émises dans le cadre de l'Émission Obligataire, le GIE PSA Trésorerie sera tenu de rembourser par anticipation le prêt.

B. AUTRES PRÊTS

Remboursement par GEFCO S.A du prêt octroyé le 18 décembre 2012 d'un montant 320 millions d'euros.

À la clôture, 166,7 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de l'ensemble des prêts consentis par Peugeot S.A.

NOTE 7 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Ainsi que précisé en Note 11, les actions propres détenues font l'objet d'affectations décidées par le Directoire. Compte tenu de ces affectations, les actions sont classées soit au poste « Autres titres immobilisés », soit en « Titres de placement » (Note 10.A).

Autres titres immobilisés (en millions d'euros)	Actions Propres (Note 7.A)	Autres Titres (Note 7.B)	Solde au 31/12/2013
Valeur brute au début d'exercice	181,9	193,3	375,2
> augmentations	44,0	-	44,0
> diminutions	(4,8)	(0,2)	(5,0)
Valeur brute en fin d'exercice	221,1	193,1	414,2
Dépréciations au début d'exercice	(138,7)	(42,0)	(180,7)
> dotations	(34,8)	(9,8)	(44,6)
> reprises	50,6	-	50,6
Dépréciations en fin d'exercice	(122,9)	(51,8)	(174,7)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	98,2	141,3	239,5

A. ACTIONS PROPRES

Mouvements 2013 des actions propres affectées dans la catégorie « autres titres immobilisés ».

(en millions d'euros)	Couverture d'un futur contrat de liquidité		Couverture des obligations liées à l'émission obligataire convertible 2009	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Total à l'ouverture de l'exercice	300 000	4,7	8 064 858	177,2
> augmentation de capital : cession des droits préférentiels de souscription				
> actions cédées	-	-	-	-
> actions réaffectées : transfert de catégorie ⁽¹⁾	(300 000)	(4,7)	1 356 830	43,9
> actions couvrant les conversions d'obligations	-	-	(1)	-
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	-	-	9 421 687	221,1
Dépréciations au début d'exercice	-	(3,2)	-	(135,5)
> dotations	-	-	-	(34,9)
> actions réaffectées dans d'autres catégories : reclassement en valeur nette	-	2,8	-	-
> reprises ⁽²⁾	-	0,4	-	47,5
DÉPRÉCIATIONS EN FIN D'EXERCICE	-	-	-	(122,9)

(1) Transferts entre catégories décidées par le Directoire.

(2) Reprise de dépréciation constatée sur la base du cours moyen de Bourse du mois de la clôture soit 10,421 € par action.

B. PARTS DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

Peugeot S.A. détient des parts dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, un Fonds Commun de Placement à Risque créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture. Leur valeur liquidative reflète la valeur d'utilité des investissements réalisés par le fonds : lorsque ceux-ci ne sont pas cotés, leur valeur d'utilité est estimée à leur coût sur les douze premiers mois suivant leur acquisition, ajustée le cas échéant en cas de survenance d'un événement postérieur défavorable ; au-delà, elle est estimée par la méthode des multiples de résultats.

Au 31 décembre 2013, la valeur brute du Fonds pour la partie appelée est de 64,2 millions d'euros. Une dépréciation complémentaire de 9,8 millions d'euros sur les titres FMEA a ainsi été comptabilisée sur l'exercice la portant ainsi à 51,8 millions d'euros à la clôture.

Les parts non appelées s'élèvent à 77,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 et leur contrepartie est comptabilisée en dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 1.D).

Fiscalement, les titres relèvent des dispositions fiscales prévues pour les FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque) et bénéficient à ce titre du régime des plus ou moins-values à long terme.

NOTE 8 PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le dépôt de 30 millions d'euros du 20 décembre 2012 effectué par Peugeot S.A., dans le cadre du programme de titrisation de créances commerciales du Groupe, a été augmenté en janvier 2013 de 12 millions

d'euros puis de 5,7 millions d'euros en décembre 2013 le passant à 47,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Ce dernier portant sur un plafond de 250 millions d'euros.

NOTE 9 AUTRES CRÉANCES, AVANCES ET ACOMPTES VERSES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
État et comptes rattachés ⁽¹⁾	171,2	124,0
Groupe et associés ⁽²⁾	88,5	32,9
Divers	1,1	1,2
TOTAL	260,8	158,1

(1) Dont créances nées sur l'État au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour 73,6 millions d'euros et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi pour 64,0 millions d'euros.

(2) Dont créances liées à la consolidation de TVA de décembre pour 71,1 millions d'euros.

NOTE 10 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Actions propres (Note 10.A)	Autres valeurs mobilières de placement (Note 10.B)	Solde au 31/12/2013
Valeur brute au début d'exercice	166,4	139,0	305,4
> augmentations	-	69,5	69,5
> diminutions	(39,2)	(122,0)	(161,2)
Valeur brute en fin d'exercice	127,2	86,5	213,7
Dépréciations au début d'exercice	(143,5)	-	(143,5)
> dotations	-	-	-
> reprises	51,4	-	51,4
Dépréciations en fin d'exercice	(92,1)	-	(92,1)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	35,1	86,5	121,6

A. ACTIONS PROPRES

Mouvements 2013 des actions propres affectées dans la catégorie « valeurs mobilières de placement » :

(en millions d'euros)	Couverture plans de stock-option		Autres affectations	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Total à l'ouverture de l'exercice	4 371 970	164,5	51 800	1,9
> augmentation de capital : cession des droits préférentiels de souscription	-	-	-	-
> actions cédées	-	-	-	-
> actions réaffectées : transfert de catégorie ⁽¹⁾	(1 112 935)	(41,3)	56 105	2,1
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 259 035	123,2	107 905	4,0
Dépréciations au début d'exercice	-	(141,9)	-	(1,6)
> dotations	-	-	-	-
> reprises	-	17,7	-	-
> transferts de catégorie	-	35,0	-	(1,3)
DÉPRÉCIATIONS EN FIN D'EXERCICE	-	(89,2)	-	(2,9)

(1) Transferts entre catégories décidés par le Directoire.

B. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ASSIMILÉES

Une majorité des titres de créances négociables détenus par Peugeot S.A. au 31 décembre 2013 (Obligations Assimilables du Trésor) est prise en pension dans le cadre de nantissements au profit de la Banque Européenne d'Investissement en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe.

Ces pensions de titres (à échéances trimestrielles renouvelables) sont comptabilisées en autres valeurs mobilières et créances assimilées, pour un montant au 31 décembre 2013 de 86,5 millions d'euros.

NOTE 11 ACTIONS PROPRES, PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES ET PLANS DE STOCK-OPTIONS**A. ACTIONS PROPRES****Situation au 31 décembre 2013**

À la clôture, les actions propres détenues, soit 12 788 627 titres pour une valeur brute de 348,3 millions d'euros, se répartissent en fonction de leur affectation dans les deux catégories suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Catégorie « autres titres immobilisés » (Note 7)				
Titres affectés à la couverture de l'OCEANE 23/06/2009	9 421 687	221,1	(122,9)	98,2
Titres affectés à la mise en place d'un futur contrat de liquidité	-	-	-	-
Sous-total Catégorie « autres titres immobilisés »	9 421 687	221,1	(122,9)	98,2
Catégorie « valeurs mobilières de placement » (Note 10)				
Titres réservés à la couverture des plans de stock-options	3 259 035	123,2	(89,2)	34,0
Autres affectations	107 905	4,0	(2,9)	1,1
Sous-total Catégorie « valeurs mobilières de placement »	3 366 940	127,2	(92,1)	35,1
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	12 788 627	348,3	(215,0)	133,3

L'application des règles d'évaluation propres à chaque catégorie de titres telles que décrites en notes 1.D et 1.F a conduit à une reprise pour dépréciation nette de 67,1 millions d'euros sur l'exercice 2013, soit une reprise nette de 15,8 millions d'euros en autres titres immobilisés et une reprise nette de 51,3 millions d'euros en valeurs mobilières de placement.

Le montant total de la dépréciation sur actions propres s'élève ainsi à 215,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 282,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

B. PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'a été ouvert sur l'exercice et aucun plan n'est en cours au 31 décembre 2013.

Conformément à l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2010, le Directoire de Peugeot S.A. avait adopté un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance en date du 21 septembre 2010.

Pour rappel, au 31 décembre 2012, ces conditions de performance n'ayant pas été réalisées, les droits attachés ont été par conséquent annulés.

C. PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Aucun plan n'a été ouvert sur l'exercice et aucune option n'a été levée.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité	Date d'expiration	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées
Plan 2005	23/08/2005	23/08/2008	22/08/2013	169	44,76	953 000
Plan 2006	23/08/2006	23/08/2009	22/08/2014	92	35,16	983 500
Plan 2007	22/08/2007	22/08/2010	21/08/2015	169	51,65	1 155 000
Plan 2008	20/08/2008	22/08/2011	19/08/2016	194	28,27	1 345 000

Les droits d'exercice des options par les bénéficiaires sont, en principe, soumis à une condition de présence dans l'entreprise à la date de maturité des plans.

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options (actions de 1 euro) en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31/12/2013	31/12/2012
Total à l'ouverture de l'exercice	4 371 970	4 698 000
Ajustement du nombre d'options attribuées suite à l'augmentation de capital ⁽¹⁾	-	797 810
Options attribuées	-	-
Options levées	-	-
Options radiées	(107 905)	(56 800)
Options non exercées à l'échéance	(1 005 030)	(1 067 040)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 259 035	4 371 970
Dont options pouvant être exercées	3 259 035	4 371 970

(1) Conformément aux dispositions des articles R. 228-91 al. 1^o a) et R. 225-140 du Code de commerce.

NOTE 12 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie correspondent aux excédents de liquidités confiés à la gestion du GIE PSA Trésorerie, organisme de centralisation de la trésorerie des filiales industrielles et commerciales du Groupe. Ces fonds sont disponibles immédiatement pour les besoins de trésorerie quotidiens de la société Peugeot S.A. et rémunérés sur la base de l'EONIA moyen mensuel.

Ces liquidités sont utilisées par le GIE PSA Trésorerie pour couvrir les besoins de trésorerie des filiales du Groupe. Les placements externes sont constitués de parts d'OPCVM monétaires bénéficiant d'une garantie de capital et de rendement, de certificats de dépôt à court terme et de bons monétaires au jour le jour.

Au 31 décembre 2013 les fonds placés auprès du GIE PSA Trésorerie s'élevaient à 935,9 millions d'euros, les intérêts à payer à 0,1 million d'euros.

NOTE 13 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN 31 DÉCEMBRE 2013

Nature des provisions (en millions d'euros)	Ouverture	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Clôture
Provisions						
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	107,4	76,8	(20,0)	(21,0)	-	143,2
Autres provisions ⁽²⁾	38,4	41,3	-	(0,3)	-	79,4
	145,8	118,1	(20,0)	(21,3)	-	222,6
Dépréciations des immobilisations financières						
Titres de participations (Note 5.B)	3 779,7	-	-	(10,5)	-	3 769,2
Créances rattachées à des participations (Note 6)	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (Note 7)	180,7	44,6	(50,6)	-	-	174,7
Prêts	1,1	-	-	-	-	1,1
	3 961,5	44,6	(50,6)	(10,5)	-	3 945,0
Dépréciations de l'actif circulant						
Valeurs mobilières de placement (Note 10.A)	143,5	-	-	(51,4)	-	92,1
Primes de remboursement des emprunts	9,6	5,6	-	-	-	15,2
TOTAL	4 260,4	168,3	(70,6)	(83,2)	-	4 274,9
Dont dotations et reprises :						
> d'exploitation		1,3	-	(0,2)	-	
> financières		85,4	(50,6)	(62,0)	-	
> exceptionnelles		25,6	-	-	-	
> d'impôts sur résultat (Note 23)		56,0	(20,0)	(21,0)	-	

(1) La dotation aux provisions pour risques fiscaux concerne le contentieux SCC/FF provisionné suite à l'appel en cassation de l'administration fiscale pour 74,9 millions d'euros. La reprise de provision concerne le risque Crédits d'impôts étrangers pour lequel la prescription a été appliquée.

(2) La dotation aux provisions figurant sur le poste « autres provisions » concerne principalement la provision pour risques sur la filiale Peugeot Motocycles d'un montant de 35,1 millions d'euros soit au 31 décembre 2013 une dépréciation de 71,7 millions d'euros.

NOTE 14 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(en nombre d'actions)	31/12/2013	31/12/2012
Capital social au début de l'exercice	354 848 992	234 049 344
Augmentations de capital	-	120 799 648
CAPITAL SOCIAL À LA FIN DE L'EXERCICE	354 848 992	354 848 992

AUGMENTATION DE CAPITAL

En 2012, la seule demande de conversion a été satisfaite par la remise d'une action existante.

Le 6 mars 2012, Peugeot S.A. a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le montant final brut de l'opération s'élève à 999,0 millions d'euros et se traduit par la création de 120 799 648 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

En décembre 2013, General Motors a cédé sa participation de 7 % du capital. Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de l'Alliance, GM a renoncé à son droit de mettre fin, sous certaines conditions, à l'Alliance dans l'éventualité d'une prise de participation de certains tiers au capital de Peugeot S.A., dès lors que ceux-ci soutiendraient l'Alliance.

Au 31 décembre 2013, le capital du Groupe est détenu à hauteur de 25,5 % par le groupe familial Peugeot, correspondant à un droit de vote effectif de 38,1 % et un droit de vote théorique de 37,0 % en cas de levée de toutes les options d'achats.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, le capital social de Peugeot S.A. se compose de 354 848 992 actions ordinaires intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Un droit de vote double est attribué aux

actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire pendant au moins quatre ans. À la clôture, le nombre de titres bénéficiant du droit de vote double est de 75 015 432.

NOTE 15 VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au 31/12/2012	Décision d'affectation AGO 24/04/2013	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2013
(en millions d'euros)				
Capital social	354,8	-	-	354,8
Primes d'émission	856,8	-	-	856,8
Écarts de réévaluation⁽¹⁾				
Titres de participation	454,8	-	-	454,8
	454,8	-	-	454,8
Réserves et report à nouveau				
Réserve légale	27,8	3,1	-	30,9
Réserves de plus values à long terme	1 068,5	-	-	1 068,5
Autres réserves	4 751,4	-	-	4 751,4
Report à nouveau	2 142,3	58,1	-	2 200,4
	7 990,0	61,2	-	8 051,2
Résultat de l'exercice	61,2	(61,2)	453,6	453,6
Provisions réglementées	1,0	-	0,2	1,2
TOTAL	9 718,7	-	453,8	10 172,5

(1) Réévaluation légale de 1976.

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres emprunts obligataires	5 094,6	4 535,4
Emprunts et dettes financières	28,7	30,7
TOTAL	5 123,3	4 566,1

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente de ses liquidités.

Dans le cadre de cette politique, Peugeot S.A. émet des emprunts obligataires dans le cadre d'un programme EMTN, met en place des lignes de crédit confirmées de sécurité financière, et le cas échéant, procède à une augmentation de capital et à l'émission d'emprunts obligataires convertibles.

Peugeot S.A. et le GIE PSA Trésorerie disposent d'une ligne de crédit confirmée, d'un montant de 2 400 millions d'euros, initialement à échéance juillet 2013, dont la maturité a été repoussée une première fois d'un an en juillet 2011 à juillet 2014. En juillet 2012, Peugeot S.A. a obtenu une deuxième extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2015 pour un montant de 2 225 millions d'euros. Cette facilité était non tirée au 31 décembre 2013.

Le tirage de cette ligne est conditionné au respect d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales du Groupe sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1.

GARANTIE DE L'ÉTAT POUR 7 MILLIARDS D'EUROS

Selon l'article 85 de la Loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, le ministre chargé de l'Économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'État sur les titres de créances émis entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se refinancer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de

7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'État vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'État en appelant la garantie.

Une première convention de garantie correspondant à une tranche de 1 200 millions d'euros a été conclue le 5 mars 2013 une fois obtenue le 11 février 2013 l'autorisation à titre temporaire de la Commission européenne au titre du contrôle des aides d'État au sauvetage.

Une seconde convention de garantie correspondant à la tranche résiduelle de 5 800 millions d'euros a été signée le 28 octobre 2013 entre l'État, Peugeot S.A. et Banque PSA Finance. Un comité de suivi de la garantie de cinq membres, intégrant des représentants de l'État français et du Groupe, veille à la bonne mise en œuvre de la garantie.

ÉMISSIONS OBLIGATAIRES PAR PEUGEOT S.A.

Les principales opérations de refinancement réalisées au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

- > le 28 février 2013, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance mars 2018 assorti d'un coupon de 7,375 % ;
- > le 19 septembre 2013, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance janvier 2019 assorti d'un coupon de 6,5 % ;
- > le 10 septembre 2013 Peugeot S.A. a effectué un rachat partiel d'émissions obligataires pour 300 millions d'euros ;
- > le 28 octobre 2013 Peugeot S.A. a procédé au remboursement des emprunts obligataires d'octobre 2010 de 500 millions d'euros et 350 millions d'euros, arrivées à échéance.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total au 31/12/2013
Emprunts obligataires	668,0	460,0	1 047,0	600,0	1 000,0	600,0	4 375,0
Emprunt obligataire convertible	-	575,0	-	-	-	-	575,0
TOTAL	668,0	1 035,0	1 047,0	600,0	1 000,0	600,0	4 950,00

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION OCEANE

Le 23 juin 2009, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 575 millions d'euros. Les 22 908 365 obligations émises sont à échéance du 1^{er} janvier 2016 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,45 %.

Au 31 décembre 2013, 1 312 obligations ont été converties dont 1 durant l'exercice 2013.

À la clôture, 166,7 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de ces emprunts.

NOTE 17 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en millions d'euros)	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 116,6	694,0	4 422,6
Prêts ⁽¹⁾	165,6	-	165,6
Actif immobilisé	5 282,2	694,0	4 588,2
Créances clients	11,3	11,3	-
Autres créances, avances et acomptes versés			
> Impôt sur les sociétés	-	-	-
> Filiales	88,5	88,5	-
> Autres	172,3	172,3	-
> Total	260,8	260,8	-
Placements de trésorerie	935,9	935,9	-
Actif circulant	1 208,0	1 208,0	-
Charges constatées d'avance	0,3	0,3	-
TOTAL	6 490,5	1 902,3	4 588,2

(1) Dépôt -gage sur programme de titrisation des créances commerciales du Groupe et prêt 1 % construction.
Les dépréciations d'actif sont décrites en Note 13.

État des dettes (en millions d'euros)	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Emprunts et dettes assimilées	5 123,3	700,7	4 422,6
Dettes d'exploitation	106,7	106,7	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	81,6	77,1	4,5
Groupe et associés	160,6	160,6	-
Autres	0,3	0,3	-
Dettes diverses	160,9	160,9	-
TOTAL DETTES	5 472,5	1 045,4	4 427,1
Produits constatés d'avance	14,2	4,0	10,2

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas de dette dont l'échéance est de plus de cinq ans.

Les dettes sur immobilisations sont composées pour 77,1 millions d'euros des versements FMEA non appelés au 31 décembre 2013.

Les produits constatés d'avance concernent l'étalement de la refacturation des primes de remboursement des emprunts obligataires.

NOTE 18 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Montants des produits à recevoir et charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations	166,7	111,1
Créances clients	9,3	-
Autres créances, avances et acomptes versés	1,1	1,1
Valeurs mobilières de placement	0,3	-
Placements de trésorerie	0,1	-
TOTAL	177,5	112,2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges à payer		
Emprunts et dettes assimilées	166,6	110,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29,2	34,7
Dettes fiscales et sociales	13,5	10,5
Dettes diverses	-	-
Placements de trésorerie	0,8	0,4
TOTAL	210,1	156,0

NOTE 19 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants concernant les entreprises liées ⁽¹⁾
Postes du bilan	
Actif	
Participations (Note 5)	12 786,4
Créances rattachées à des participations (Note 6)	5 116,6
Clients	11,3
Autres créances, avances et acomptes versés	88,5
Placements de trésorerie (Note 12)	935,9
Passif	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,5
Dettes diverses	160,6
Postes du compte de résultat	
Charges financières	0,8
Dépréciation des titres de participations : dotations (Note 5)	-
Produits financiers de participation	334,1
Dépréciation des titres de participation et créances rattachées : reprises (Notes 5 et 6)	10,5
Autres produits financiers	331,8

(1) Parties liées comprenant notamment les filiales entrant dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën, y compris les sociétés mises en équivalence.

Les autres liens de participation de la société Peugeot S.A. ne comprennent aucun montant significatif.

NOTE 20 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires (Note 21)	130,7	101,8
Autres produits	0,1	-
Transferts de charges	1,0	0,3
Reprises de provisions pour risques et charges	0,2	7,2
Produits d'exploitation	132,0	109,3
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	(84,2)	(75,2)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5,1)	(4,5)
Salaires et traitements	(35,8)	(31,1)
Charges sociales	(14,4)	(11,2)
Autres charges	(1,6)	(1,6)
Dotation provisions pour risques et charges	(1,3)	(0,7)
Charges d'exploitation	(142,4)	(124,3)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(10,4)	(15,0)

(1) La société Peugeot S.A. a conclu un contrat de bail portant sur l'immeuble situé au 75 avenue de la Grande-Armée à Paris, suite à la cession de celui-ci en 2011. Le loyer annuel en 2013 est de 15,5 millions d'euros. Les commissions et courtages sur émission d'emprunts ont augmenté de 22,3 millions d'euros suite aux opérations réalisées sur les emprunts.

NOTE 21 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se répartit comme suit :

A. PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prestations de services ⁽¹⁾	122,2	94,0
Loyers immobiliers	8,5	7,8
TOTAL	130,7	101,8

(1) Les prestations de services sont composées essentiellement d'une participation aux frais d'études, de gestion et de fonctionnement du Groupe facturées par la Société mère à ses filiales pour 93,1 millions d'euros et des frais d'emprunts refacturés au GIE PSA Trésorerie pour 28,1 millions d'euros.

B. PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

NOTE 22 DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES EXCEPTIONNELS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits de cession d'actifs corporels	-	-
Produits de cession des actions propres	-	53,8
Produits de cession de titres de participation (Note 5)	0,2	800,0
Reprises de provision litiges et contrôles fiscaux	41,0	2,0
Reprise réserve de réévaluation (Note 15)	-	11,8
Divers	1,6	-
Produits exceptionnels	42,8	867,6
Pénalités sur litiges et contrôles fiscaux ⁽¹⁾	(4,1)	(2,1)
Valeur comptable des actifs cédés	-	-
Valeur comptable des titres de participation cédés (Note 5)	(15,2)	(24,3)
Valeur comptable des actions propres cédées	-	(81,1)
Résultat de cession des droits préférentiels de souscription	-	(34,9)
Divers ⁽²⁾	(6,4)	(0,4)
Charges exceptionnelles	(25,7)	(142,8)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17,1	724,8

(1) En 2013, les pénalités sur litiges et contrôles fiscaux concernent principalement des jugements défavorables reçus sur l'affaire « TSDI » pour 3,7 millions d'euros.

(2) Concerne essentiellement les coûts de restructuration.

NOTE 23 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Compte tenu du régime fiscal de groupe (Note 1.J), les charges et produits d'impôts constatés en résultat s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts dus à Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires ⁽¹⁾	(31,3)	9,8
Retour d'économie d'impôt, antérieurement versée par Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires	2,0	29,9
Produit de l'intégration fiscale	143,4	83,6
Régularisations sur charge d'impôt ⁽²⁾	61,2	(9,4)
Variation de la provision pour économie d'impôt à reverser	-	1 256,2
Variation de la provision pour risques fiscaux (Note 13)	(76,3)	(86,0)
EFFET NET D'IMPÔT	99,0	1 284,1

(1) En 2013, l'impôt dû à Peugeot S.A. par ses filiales intégrées est de (31,3) millions d'euros du fait, selon les règles de l'intégration fiscale, de l'imputation des Crédits d'impôts.

(2) Les régularisations d'impôts concernent principalement le remboursement reçu suite au jugement émis sur l'affaire « SCC/FF » pour 74,9 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2013, le résultat d'ensemble du Groupe fiscalement intégré est une perte de 2 187,1 millions d'euros au taux normal et un bénéfice de 66,0 millions d'euros au taux réduit. Compte tenu du résultat déficitaire, la majoration exceptionnelle d'IS n'est pas applicable. En 2013, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du Groupe intégré s'élève à 10 499,0 millions d'euros.

Les dividendes perçus par Peugeot S.A. au cours de l'exercice 2013 ne sont pas assujettis à la nouvelle contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés instaurée par la deuxième Loi de finances rectificative pour 2013.

NOTE 24 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements reçus		
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	2 400,0	2 400,0
Cautions bancaires	3,9	20,0
Réallocations d'IS ⁽²⁾	527,2	533,1
TOTAL	2 931,1	2 953,1
Engagements donnés		
Avals et cautions accordés en garantie d'emprunts contractés par :		
> Filiales de Peugeot S.A. ⁽³⁾	1 923,1	2 157,8
> Autres entreprises	-	-
Autres engagements donnés en faveur de :		
> Filiales de Peugeot S.A. ⁽⁴⁾	593,2	650,5
TOTAL	2 516,3	2 808,3
Ces engagements concernent les parties liées pour :		
> Engagements reçus	531,1	553,1
> Engagements donnés	2 516,3	2 808,3

Les engagements reçus comprennent :

(1) Renouvellement de la ligne de crédit de Peugeot S.A.

Le 9 juillet 2010, Peugeot S.A. a renouvelé par anticipation un crédit syndiqué revolving avec 21 banques pour un montant de 2 400 millions d'euros avec une maturité de 3 ans, prévoyant deux extensions d'un an soumises à l'acceptation des banques. En juillet 2011, Peugeot S.A. a obtenu une première extension d'un an repoussant la maturité à juillet 2014. Une seconde extension d'un an portant sur un montant de 2 225 millions d'euros a permis de repousser la maturité à juillet 2015, le solde de 175 millions d'euros restant à échéance juillet 2014.

(2) Allocations d'IS antérieurement versées par Peugeot S.A. à certaines filiales, que celles-ci se sont engagées à rembourser à Peugeot S.A. lorsque leurs résultats fiscaux redeviendront bénéficiaires.

Les engagements donnés comprennent :

(3) pour 600 millions d'euros en 2011 les garanties données par Peugeot S.A. dans le cadre de l'émission par le GIE PSA Trésorerie d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance septembre 2033. L'essentiel des autres cautions portent sur des emprunts contractés par des filiales auprès de la Banque Européenne d'Investissement et la BERD ; pour 464 millions d'euros les garanties données en 2012 par Peugeot S.A. dans le cadre des emprunts contractés par PCMA Russie ;

(4) pour 290,3 millions d'euros, l'équivalent des encours de financement des filiales du Groupe auprès de Banque PSA Finance au 31 décembre 2013, pour lesquels Peugeot S.A. s'est engagé à se substituer aux dites filiales, en cas de défaillance

pour 132,9 millions d'euros, les lettres d'intentions signées par Peugeot S.A. en 2013 afin de garantir les loyers qui seraient dus au titre des baux contractés par le Retail France et UK.

Garantie de l'État pour 7 milliards d'euros

L'accord définitif de la Commission européenne sur la garantie de l'État en faveur de Banque PSA Finance a été obtenu le 30 juillet 2013. Dans le cadre de cet accord, l'État français a pris un certain nombre d'engagements auprès de la Commission européenne qui seront en vigueur jusqu'au 15 décembre 2015, dont principalement un engagement relatif au retour

à la viabilité du Groupe, par lequel PSA Peugeot Citroën serait amené à prendre des mesures appropriées pour le réduire si l'endettement net venait à dépasser un seuil donné, un engagement de recueillir l'autorisation préalable de la Commission européenne pour procéder à des acquisitions d'un montant supérieur à 100 millions d'euros par an.

NOTE 25 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la société Peugeot S.A. bénéficient de compléments de retraite qui sont versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. La société offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les régimes à prestations définies encore en vigueur concernent les indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective et le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002, qui garantit un niveau de retraites tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires.

Les membres des organes de Direction bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à deux conditions : la première est d'avoir occupé pendant une durée minimum des fonctions de membre des organes de Direction ; la deuxième est d'achever leur carrière au sein de l'entreprise.

Ce régime, dont le règlement a été modifié avec effet au 1^{er} janvier 2014, garantit un complément de retraite, représentant au maximum 30 % de la rémunération de référence, déterminée sur la base de la moyenne des

rémunérations fixes des trois dernières années d'activité précédant le départ à la retraite, majoré d'un pourcentage égal à la moyenne des ratios de rémunération variable sur rémunération fixe pour les huit dernières années d'activité précédant le départ à la retraite.

Au 31 décembre 2013, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 100,5 millions d'euros et comprend les engagements pris vis-à-vis des membres des organes de Direction, qui ont été révisés à partir de décembre 2013, à hauteur de 27 millions d'euros au titre des retraites supplémentaires. Ce montant ne comprend pas la contribution additionnelle de 30 % due au-delà du seuil d'assujettissement au titre de l'article L137-11 du Code de la Sécurité sociale (2 millions d'euros). Par ailleurs, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite des membres des organes de Direction s'élèvent à 1 million d'euros.

Ces montants ne font pas l'objet de provision et sont couverts à hauteur de 46,1 millions d'euros par des versements dans des fonds externes.

NOTE 26 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 209,9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La société Peugeot S.A. n'a pas utilisé la faculté, offerte par la Loi de finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, de transférer avant le 31 décembre 2006, la partie de ses réserves de plus-values

à long terme excédant 200 millions d'euros ; ceci en exonération des compléments d'impôts, sous réserve du paiement d'une taxe libératoire de 2,5 %. À la clôture, le montant des réserves de plus-values à long terme potentiellement soumises à une imposition complémentaire, s'élève à 1 068,5 millions d'euros.

NOTE 27 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Montants des rémunérations allouées :		
> aux organes de Direction	6,9	6,6
> aux membres du Conseil de Surveillance	1,4	1,5
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES	8,3	8,1

La direction du Groupe est assurée par le Directoire.

Les membres du Directoire, avec les autres membres de la Direction Générale, constituent le Comité de Direction Générale. Les membres de ce Comité constituent les organes de Direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales. En 2013, le Directoire ne recevra pas de part variable.

Les options d'achat d'actions de la société Peugeot S.A. attribuées aux membres des organes de Direction par le passé et qui sont toujours exerçables, sont présentées ci-dessous :

<i>(en nombre d'options)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Options d'achat d'actions détenues à la clôture	272 610	395 460

Les membres des organes de Direction du Groupe bénéficient du régime de retraite supplémentaire décrit en Note 25 qui a fait l'objet d'une révision prise en compte à la clôture 2013.

Par ailleurs, les membres des organes de Direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et

des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 28 EFFECTIFS MOYENS

<i>(en nombre)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	271,0	280,0
Etams	53,0	61,0
TOTAL	324,0	341,0

NOTE 29 DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, la société Peugeot S.A. accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

La société Peugeot S.A. a signé un accord sur la formation tout au long de la vie professionnelle en juin 2005, en cohérence avec l'accord signé le 15 avril 2005 par la société Peugeot Citroën Automobiles. Conformément à la loi, chaque salarié bénéficie d'un crédit de droits pédagogiques de

vingt heures par an. Les droits acquis depuis 1999 au titre des dispositifs antérieurs à l'accord sont maintenus et la limite cumulée est portée à cent cinquante heures. L'accord ouvre la possibilité d'utiliser ces droits durant le temps de travail, lorsque l'organisation du travail le permet.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 40 696 heures.

Aucun droit n'a été provisionné à la clôture, en application de l'avis n°2004 - F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2013 et jusqu'au 18 février 2014, date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

Le Groupe va annoncer le 19 février 2014, par trois communiqués de presse spécifiques, un ensemble de projets d'opérations majeures pour son développement.

Le premier communiqué porte sur le renforcement du partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motor Group, ainsi que sur une augmentation de capital de 3 milliards, assortie d'une attribution gratuite de bons de souscriptions d'actions (BSA) aux actionnaires actuels de Peugeot S.A.

Ces opérations majeures ont pour objectif d'améliorer la compétitivité du Groupe, d'accélérer sa stratégie de globalisation et de conquête des marchés émergents, ainsi que de renforcer sa solidité financière.

Ces opérations consisteraient en :

1. un renforcement et un approfondissement du partenariat industriel et commercial existant avec Dongfeng Motor Group (« DFG »), deuxième constructeur automobile chinois, avec pour objectif de capitaliser sur les succès actuels du Groupe dans le plus grand marché automobile mondial, aujourd'hui principal gisement de croissance pour le secteur ;
2. une augmentation de capital de 3 milliards d'euros comprenant :
 - > une augmentation de capital réservée d'un montant de 1 048 millions d'euros, souscrite à parts égales par DFG et l'État français au prix de 7,5 euros par action,
 - > une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 1,95 milliards d'euros, ouverte à l'ensemble des actionnaires de Peugeot S.A. (y compris DFG et l'État français), ferait l'objet d'une garantie par un large syndicat bancaire pour la partie non souscrite par DFG, l'État français et FFP/EPF,
 - > une attribution gratuite au préalable de BSA aux actionnaires actuels de Peugeot S.A. à raison d'un BSA par action détenue, 10 BSA permettant de souscrire 3 actions nouvelles. Leur maturité est de trois ans, avec une possibilité d'exercice à compter de la 2^e année et un prix de souscription par action identique à celui de l'augmentation de capital réservée à DFG et l'État français, soit 7,5 euros par action ;
3. une augmentation de capital réservée aux salariés leur sera également proposée dans le courant de l'année 2014, afin de les associer au redressement du Groupe.

Ces opérations qui ont fait l'objet d'accords de principe des parties, restent sujettes à la signature d'une documentation finale prévue pour la fin

mars 2014, à l'obtention des autorisations réglementaires notamment en France et en Chine, ainsi qu'au vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de Peugeot S.A. devant se tenir au 2^e trimestre 2014.

Ces opérations devraient permettre notamment le financement du Plan à Moyen Terme actuel du Groupe et la relance de son développement.

Le second communiqué porte sur le renouvellement d'un crédit syndiqué, constituant sa ligne de crédit confirmée, pour un montant de 2,7 milliards d'euros.

Il comprendrait une tranche de 2,0 milliards d'euros à maturité de cinq ans et une tranche de 0,7 milliard d'euros à trois ans avec deux options d'extension d'un an. Ce nouveau crédit syndiqué se substituerait au crédit de 2,4 milliards d'euros signé en juillet 2010 dont les maturités s'étendent à juillet 2014 pour 0,2 milliard d'euros et à juillet 2015 pour 2,2 milliards d'euros. Cette nouvelle ligne serait conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital de 3 milliards d'euros annoncée ci-dessus.

Le troisième communiqué annonce l'entrée en négociations exclusives concernant la création d'un partenariat de financement entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Ce partenariat avec la filiale de crédit à la consommation de Santander, la plus grande banque de la zone euro en termes de capitalisation boursière, aboutirait à la création de partenariats locaux, chacun détenu à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, à travers les marchés européens de PSA Peugeot Citroën. Cet accord permettrait de développer une activité de financement de captive dynamique, pérenne et compétitive pour les marques du Groupe. Par ailleurs le partenariat permettrait à Banque PSA Finance de ne plus avoir recours à la garantie de l'État Français pour assurer le financement de ses activités. Le périmètre envisagé pour l'opération devrait couvrir environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance.

La mise en place de ce partenariat reste soumise à la finalisation des approbations par les autorités compétentes, à l'information et consultation préalables des instances salariales locales et à l'approbation des autorités bancaires dans les principaux pays européens. Sous ces réserves, la transaction devrait être finalisée au second semestre 2015.

Les modalités de ces opérations ainsi que leurs incidences potentielles pour le Groupe font l'objet de plus de détail dans les communiqués de presse.

NOTE 31 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés <i>(en milliers d'euros ou en milliers d'unités de monnaies nationales)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)
I - Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute excède 1 % du capital social :			
A - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
Peugeot Citroën Automobiles route de Gisy, 78 Vélizy	300 177	(3 351 086)	100,00
Faurecia 2, rue Hennape, 92 Nanterre	858 117	1 620 271	51,70
Grande Armée Participations 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16 ^e	60 435	91 376	100,00
Banque PSA Finance 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16 ^e	177 408	1 734 461	74,93
Automobiles Citroën 12, rue Fructidor, Paris 17 ^e	159 000	(250 271)	100,00
Automobiles Peugeot 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16 ^e	172 712	(23 124)	100,00
Process Conception Ingénierie 9, ave du Maréchal Juin, 92 Meudon la Forêt	22 954	23 400	84,54
DJ58 75, av de la Grande Armée - Paris 16 ^e	245 001	174	100,00
Peugeot Motocycles rue du 17 novembre - 25 Mandœuvre	7 142	(51 157)	100,00
GEFCO 77 à 81, rue des Lilas d'Espagne, Courbevoie (Hauts-de-Seine)	8 000	203 254	24,96
	CHF	5 979	223 682
PSA International S.A. 62 quai Gustave Ador, 1207 Genève (Suisse)	EUR	4 870	182 211
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise 6 B Route de Trèves L2633 Senningerberg - Luxembourg	10 500	22	100,00
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)			
PSA Assurances SAS	25 740	53 079	10,00
II - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital social :			
A - Filiales non reprises au paragraphe I :			
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-
B - Participations non reprises au paragraphe I :			
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
8 506 955	5 478 953	-	952 241	48 801 985	(2 759 002)	-	
1 585 955	1 585 955	-	-	203 478	99 066	-	
408 923	151 692	-	-	-	85 280	44 635	
380 084	380 084	-	290 262	3 410 165	237 805	210 192	
625 654	625 654	-	19 425	7 369 218	(260 371)	4 500	
480 545	480 545	-	19 425	10 527 898	(54 967)	41 869	
170 304	40 270	-	-	79 656	4 244	2 786	
245 001	245 001	-	-	-	76	-	
353 964	-	-	-	97 612	(29 085)	-	
8 094	8 094	-	-	2 161 872	59 638	-	
-	-	-	-	32 578	23 379	-	1 EUR = 1,2276 CHF
6 844	6 844	-	-	26 538	19 044	25 204	
11 267	11 267	-	-	-	-	-	
2 574	2 574	-	-	333	44 262	4 826	
15	15	-	600 000	-	-	-	
10	10	-	-	-	-	44	
-	-	-	-	-	-	-	
250	250	-	-	-	-	-	

20.4.7. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2013	2012	2011	2010	2009
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social	354 848 992	354 848 992	234 049 344	234 049 225	234 049 142
b - Nombre d'actions émises	354 848 992	354 848 992	234 049 344	234 049 225	234 049 142
II - Résultat global des opérations de l'exercice					
a - Produits des activités courantes hors taxes	796 836 770	1 555 591 599	816 142 657	618 615 747	706 891 796
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	293 062 589	1 884 037 150	663 823 877	199 298 390	393 686 214
c - Participation des salariés (charge de l'exercice)	-	-	-	-	-
d - Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	98 941 511	1 284 142 729	45 029 722	180 892 567	46 841 128
e - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	453 603 708	61 213 741	444 119 935	647 883 601	537 011 853
f - Dividendes				249 547 952	
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amort et provisions	1,10	8,93	3,03	1,62	1,88
b - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,28	0,17	1,90	2,77	2,29
c - Dividende attribué à chaque action :					
> Dividende net distribué	-	-	-	1,07	-
> Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽²⁾	-	-	-	-	-
= Revenu global	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a - Effectif moyen des salariés	324	341	344	336	334
b - Montant de la masse salariale	32 337 988	33 613 058	40 951 996	33 214 427	35 889 698
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc)	14 424 534	11 183 125	17 307 884	16 148 312	15 272 699

(1) Depuis le 1^{er} janvier 1990, la Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, articles 223 A et suivants du CGI, applicable aux filiales françaises contrôlées à plus de 95 %.
Tous les mouvements d'impôt sur les bénéfices sont enregistrés sur la ligne impôts sur les bénéfices y compris les variations de provisions pour impôts.

(2) À compter des dividendes perçus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé par un crédit d'impôt.

20.5. > VÉRIFICATION DES INFORMATIONS HISTORIQUES ANNUELLES

20.5.1. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Se reporter aux rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, figurant respectivement aux chapitres 20.3.1 et 20.4.1 du présent document.

20.6. > DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 décembre 2013.

20.7. > INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Sans objet.

20.8. > POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

	2009	2010	2011	2012	2013
Dividende par action					
Net	-	1,10 euro	-	-	- *
Avoir fiscal	n/a	- **	n/a	n/a	n/a
Global	n/a	- **	n/a	n/a	n/a

* Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 25 avril 2014.

** À compter des dividendes perçus en 2005, au titre de l'exercice 2004, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé, dans certaines conditions, par un crédit d'impôt.

Le groupe PSA Peugeot Citroën distribue un dividende, soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance, lorsque sa performance le permet, en cohérence avec l'objectif d'amélioration structurelle de cette rentabilité. Par ailleurs, il avait été décidé en octobre 2012, pendant la période de la garantie de l'État de ne pas procéder à des distributions de dividendes.

Compte tenu des résultats du Groupe en 2013 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2014 de ne pas verser de dividende.

20.9. > PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Il convient de se reporter au chapitre 4.4.

20.10. > CHANGEMENT SIGNIFICATIF ET TENDANCE

Il convient de se reporter au chapitre 12 et 13, à la Note 40 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux événements postérieurs à la clôture figurant au paragraphe 20.3.7 ci-dessus, ainsi qu'à la Note 30 de l'annexe aux comptes annuels de Peugeot S.A.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. > CAPITAL SOCIAL	424	21.3. > HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE EN 2013 ET 2012	433
21.1.1. Capital social au 31 décembre 2013	424		
21.1.2. Titres non représentatifs du capital social	424		
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur	424		
21.1.4. Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions	424	21.4. > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 AVRIL 2014	434
21.1.5. État des autorisations et des utilisations	425	21.4.1. Ordre du jour	434
21.1.6. Descriptif du programme de rachat	426	21.4.2. Rapport du Directoire sur les projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2014	435
21.1.7. Options sur le capital social	427	21.4.3. Texte des projets de résolutions	450
21.1.8. Historique du capital social	427		
21.1.9. Marché des instruments financiers de la Société	428		
21.2. > ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	431		
21.2.1. Objet social	431		
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les organes de Direction et de surveillance	432		
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	432		
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	432		
21.2.5. Assemblées d'actionnaires	432		
21.2.6. Modification du capital social	433		
21.2.7. Changement de contrôle	433		
21.2.8. Franchissements de seuils	433		
21.2.9. Comptes annuels	433		

21.1. > CAPITAL SOCIAL

21.1.1. CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, le capital social du Groupe s'élève à 354 848 992 euros, divisé en 354 848 992 actions de nominal 1 euro, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur suivant le choix de l'actionnaire. Pour mémoire, au 31 décembre 2012, le capital social s'élevait à 354 848 992 euros, représenté par 354 848 992 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

21.1.2. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

21.1.3. ACTIONS DÉTENUES PAR L'ÉMETTEUR

Le Groupe détient 12 788 627 actions au 31 décembre 2013, d'une valeur nominale d'un euro, soit 3,60 % du capital.

21.1.4. ACTIONS, VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les titres donnant accès au capital sont des options d'achat réservées au personnel.

Des options d'achat d'actions ont été attribuées à des cadres dirigeants et supérieurs du Groupe au cours des années passées et jusqu'en 2008, ouvertes également aux membres du Directoire. Aucune option n'a été distribuée de 2009 à 2013.

Le nombre d'options non encore exercées s'élevait à 3 259 035 au 31 décembre 2013. Le Groupe peut procéder à des augmentations de capital au gré des demandes de conversion des détenteurs de parts d'OCEANE émises par Peugeot S.A. (cf. Note 26.2 aux États financiers consolidés 2013). Aucune augmentation de capital consécutive à des conversions d'OCEANE n'a eu lieu en 2013. Peugeot S.A. avait réalisé, le 29 mars 2012, une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Conformément à l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 juin 2010, le Directoire de Peugeot S.A. a adopté en date du 21 septembre 2010

un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance cumulée des années 2010, 2011 et 2012. Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre pour la première fois en 2010. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les conditions cumulées n'ayant pas été atteintes, aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie aux membres du Directoire, conformément aux engagements pris par le Groupe en application des dispositions réglementaires relatives aux conventions passées avec les entreprises bénéficiant du soutien exceptionnel de l'État. Le renouvellement de cette autorisation donnée à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, sous conditions de performance, a été validé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 avril 2013. Il n'a été procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la Note 26.3 et 26.4 dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2013.

21.1.5. ÉTAT DES AUTORISATIONS ET DES UTILISATIONS

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Conformément aux statuts de la Société, les opérations sur capital et les émissions obligataires sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Autorisation	Durée	Du	Utilisation	Jusqu'au
1 - Assemblée Générale ordinaire					
Rachats d'actions (15 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > acquisition de 22 696 271 actions au plus dans la limite de 10 % du capital > Prix maximum d'achat : 15 euros 	18 mois	24 avril 2013	aucune	24 octobre 2014
2 - Assemblée Générale extraordinaire					
Émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital avec maintien du DPS incluant les augmentations de capital par incorporations de réserves, bénéfices, primes ou autres (18 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 177 424 496 euros > dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 1,5 milliard d'euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	24 avril 2013	aucune	24 juin 2015
Émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital sans DPS, par offre au public ou par offre par placement privé (respectivement 19 ^e et 20 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 70 969 799 euros > dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 600 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	24 avril 2013	aucune	24 juin 2015
Augmentation du nombre de titres à émettre, avec ou sans DPS, en cas d'option de sur-allocation (21 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > augmentation du nombre de titres à émettre lors des émissions des résolutions 18, 19 et 20 de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 dans la limite des plafonds prévus par ces résolutions et de 15 % de l'émission initiale 	26 mois	24 avril 2013	aucune	24 juin 2015
Emission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créances ne donnant pas lieu à augmentation de capital (22 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > dans la limite d'un montant nominal de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances plafonné à 1 milliard d'euros 	26 mois	24 avril 2013	aucune	24 juin 2015
Augmentation(s) du capital social réservée(s) aux salariés, sans DPS (23 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 15 millions d'euros, s'imputant sur le plafond de 177 424 496 millions d'euros ci-dessus 	26 mois	24 avril 2013	aucune	24 juin 2015
Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société (24 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > augmentation de capital résultant de l'exercice de bons limitée à 260 millions d'euros 	18 mois	24 avril 2013	aucune	24 octobre 2014

DPS : droit préférentiel de souscription.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EXPIRÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2013

	Autorisation	Durée	Du	Utilisation	Jusqu'au
1 - Assemblée Générale ordinaire					
Rachats d'actions (10 ^e résolution)	Acquisition de 22 696 289 actions au plus Prix maximum d'achat : 30 euros	18 mois	25 avril 2012	aucune	31 novembre 2013
2 - Assemblée Générale extraordinaire					
Émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital avec maintien DPS (15 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal > dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 1 500 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	31 mai 2011	utilisation à hauteur de 120 799 648 € en nominal lors de l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2012	31 juillet 2013
Émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital sans DPS, par offre au public ou par offre par placement privé (respectivement 16 ^e et 17 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal > dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 1 500 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	31 mai 2011	aucune	31 juillet 2013
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital (18 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > augmentation du nombre de titres à émettre lors des émissions résultant de l'application des dispositions des résolutions 15, 16 et 17 de l'Assemblée Générale du 31 mai 2011 dans la limite des plafonds prévus par ces résolutions 	26 mois	31 mai 2011	aucune	31 juillet 2013
Augmentation(s) du capital social réservée(s) aux salariés (19 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> > dans la limite d'un montant nominal maximal à 15 millions d'euros, s'imputant sur le plafond de capital de 400 millions d'euros ci-dessus 	26 mois	31 mai 2011	aucune	31 juillet 2013

DPS : droit préférentiel de souscription.

21.1.6. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT

Lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013, les actionnaires ont autorisé un programme de rachat d'actions en vue :

- > soit de réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions ;
- > soit de céder des actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés et/ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ;
- > soit de procéder à l'attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux et/ou de la Société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires ;
- > soit de procéder à des opérations d'actionariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ;
- > soit de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit, par conversion, remboursement, échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- > soit d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

> soit de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable.

Conformément à la loi, la Société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

L'autorisation porte sur un nombre maximum de 22 696 271 actions, avec un prix maximum d'achat fixé à 15 euros par action et est donnée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 24 octobre 2014. En 2013, aucun rachat d'actions n'a été effectué.

La mise en œuvre éventuelle d'un programme de rachat serait soumise à l'accord préalable de l'État, conformément aux engagements pris par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par l'État sous la forme d'une garantie de certaines créances de la société Banque PSA Finance.

Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2014 de renouveler l'autorisation d'un programme de rachat d'actions dans les conditions exposées à la 15^e résolution figurant au chapitre 21.4 « Assemblée Générale » du présent document de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et aux articles 241-1 à 242-7 du règlement général de l'AMF, toute transaction doit faire l'objet d'une information sur le site internet www.psa-peugeot-citroen.com, rubrique « Information réglementée AMF ».

21.1.7. OPTIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Le Directoire de Peugeot S.A. a consenti, chaque année de 1999 à 2008, au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des plans d'options d'achat d'actions à prix unitaire convenu.

Aucun plan n'a été octroyé de 2009 à 2013.

Pour retrouver les caractéristiques des plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité ainsi que la valorisation moyenne pondérée des options et des actions attachées, il convient de se reporter à la Note 26.3 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3 ci-avant.

21.1.8. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

<i>(en euros)</i>	2013	2012	2011
Capital en début d'exercice	354 848 992	234 049 344	234 049 225
Augmentation de capital	-	120 799 648	-
Océane converties en actions	-	-	119
Annulations de titres	-	-	-
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	354 848 992	354 848 992	234 049 344

Au 31 décembre 2013, il n'existe pas de forme de capital potentiel.

21.1.9. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

PLACE DE COTATION DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

L'action Peugeot S.A. est cotée sur l'Euronext-compartiment A de la Bourse Nyse Euronext Paris et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

L'action Peugeot S.A. fait l'objet de cotations et d'échanges sur le marché SEAQ International et sur le marché hors cote (OTC) aux États-Unis sous forme d'*American Depositary Receipts* (ADR), un ADR représentant une action. Le programme sponsorisé ADR a pris fin le 18 février 2014.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

Code valeur ISIN	FR0000121501
Places de cotation	Négociation en continu sur l'Euronext - compartiment A de la Bourse NYSE Euronext Paris. Ticker UGFP (Bloomberg). Autres places de négociation du titre : > États-Unis : négociation sous forme d'ADR (american depositary receipts), un ADR représentant une action sur OTCQX. Ticker PEUGY US ; date de fin de cotation : 18/02/2014 > Europe : coté sur le marché SEAQ International à Londres
Présence dans les principaux indices	CAC Next 20 Index, CAC ALL-TRADABLE, CAC LARGE 60, DJ Euro Stoxx Auto (sectoriel), ASPI (Développement durable), FTSE4Good (Développement durable)
Éligibilité de l'action	SRD (service de règlement différé) et PEA (plan d'épargne en actions)
Valeur nominale	1 euro
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2013	354 848 992
Cours au 31 décembre 2013	9,438 euros
Capitalisation boursière au 31 décembre 2013	3,349 milliards d'euros

INFORMATIONS BOURSIÈRES DÉTAILLÉES

(Source : NYSE Euronext)

COURS

(en euros)	2013			2012			Variation en % 2013/2012 du dernier cours de l'année
	Plus haut	Plus bas	31/12/2013	Plus haut	Plus bas	31/12/2012	
Action	13,080	5,169	9,438	17,39	4,320	5,471	+ 72,5 %
Indice CAC 40	4 320,68	3 595,63	4 295,95	3 684,16	2 922,26	3 641,07	+ 18 %

TRANSACTIONS

	2013		2012	
	Total	Moyenne journalière	Total	Moyenne journalière
En nombre d'actions	1 256 313 276	4 926 718	1 406 566 645	5 494 401
En capitaux (en millions d'euros)	10 252,24	40,20	11 809,88	46,13

MARCHÉ DE L'ACTION PEUGEOT S.A. SUR LA BOURSE DE PARIS (SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ)

	Cours de l'action (en euros)			Volumes échangés		
	Plus bas	Plus haut	Dernier	En nombre de titres par mois	En capitaux par mois (en millions d'euros)	Moyenne journalière (en milliers d'euros)
2012						
Janvier	11,980	15,570	14,095	53 706 760	742,91	33 768,81
Février	13,340	17,390	15,045	99 461 350	1 529,98	72 856,26
Mars	11,476	13,855	12,075	142 972 739	1 857,10	84 413,55
Avril	8,555	12,200	9,070	125 001 631	1 252,13	65 901,76
Mai	7,864	9,370	7,976	99 391 894	845,63	38 437,75
Juin	7,046	8,597	7,753	138 659 231	1 077,15	51 292,62
Juillet	5,700	8,067	6,333	207 926 247	1 379,31	62 696,11
Août	5,862	7,069	6,015	86 407 809	555,86	24 167,69
Septembre	5,710	7,280	6,150	132 408 583	864,24	43 212,01
Octobre	4,771	6,330	4,936	122 171 071	697,51	30 326,49
Novembre	4,320	5,094	4,717	95 237 546	442,74	20 124,44
Décembre	4,444	5,920	5,471	103 221 784	565,32	29 753,86
2013						
Janvier	5,445	6,828	5,744	121 997 142	755,13	34 324,16
Février	5,517	6,545	5,798	97 401 618	585,23	29 291,63
Mars	5,461	6,870	5,650	102 549 092	636,54	31 827,22
Avril	5,169	6,316	6,080	94 645 340	544,31	25 919,29
Mai	5,800	7,680	6,827	135 059 665	925,25	42 056,99
Juin	5,650	6,993	6,325	79 914 392	515,57	25 778,32
Juillet	5,772	9,944	9,600	148 572 050	1 173,96	51 041,70
Août	9,260	11,800	10,750	92 154 084	974,22	44 282,66
Septembre	10,380	13,080	12,150	79 192 113	943,76	44 941,12
Octobre	9,143	12,675	9,706	125 651 643	1 347,83	58 601,37
Novembre	9,690	11,845	11,690	79 127 196	830,09	39 528,05
Décembre	8,850	12,285	9,438	100 048 941	1 020,35	51 017,31
2014						
Janvier	9,460	11,800	11,395	96 469 475	1 039,92	47 268,90
Février	10,895	13,640	12,850	81 284 654	1 033,73	50 186,51

Source : Nyse Euronext mars 2014

AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS (ADR) DE PEUGEOT S.A. COTÉES AUX ÉTATS-UNIS

	Cours de l'action (en dollars)		Volumes échangés	
	Plus bas	Plus haut	Dernier	En nombre de titres/mois
2012				
Janvier	15,76	20,19	18,32	208 503
Février	18,46	21,45	20,22	141 519
Mars	16,03	20,7	16,15	145 358
Avril	11,47	15,6	12,05	87 201
Mai	9,9	12,11	9,9	190 971
Juin	9,02	10,53	9,84	53 308
Juillet	7,27	9,7	7,75	170 823
Août	7,15	8,54	7,6	94 624
Septembre	7,39	9,55	7,96	96 474
Octobre	6,61	8,11	6,61	55 997
Novembre	5,62	6,49	6,2	90 886
Décembre	5,9	7,85	7,45	81 923
2013				
Janvier	7,35	8,88	7,79	39 522
Février	7,17	8,64	7,62	196 671
Mars	7,27	8,69	7,27	52 477
Avril	6,92	8,15	8,12	76 155
Mai	7,79	9,81	8,87	363 240
Juin	7,65	9,18	8,32	30 862
Juillet	8,03	12,75	12,75	149 365
Août	12,79	15,38	14,19	651 628
Septembre	14,06	17,22	16,47	109 344
Octobre	12,82	17,08	13,17	672 294
Novembre	13,35	16	16	637 322
Décembre	12,4	16,85	13,09	345 303
2014				
Janvier	13,19	16,1	15,49	319 991
Février	14,93	17,53	17,53	93 933

Source : JP Morgan.

COUPONS EN COURS DE VALIDITÉ

DIVIDENDES

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Numéro du coupon	Date de mise en paiement	Date de prescription	Dividende net distribué	Impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global par action
Actions								
	234 618 266	1 euro	46	31 mai 2006	31 mai 2011	1,35 euro	*	*
	234 618 266	1 euro	47	30 mai 2007	30 mai 2012	1,35 euro	*	*
	234 280 298	1 euro	48	4 juin 2008	4 juin 2013	1,50 euro	*	*
	234 048 798	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	234 049 142	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	234 049 225	1 euro	49	7 juin 2011	7 juin 2016	1,10 euro	*	*
	234 049 344	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	354 848 992	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	354 848 992	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a

* À compter des dividendes perçus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé, dans certaines conditions, par un crédit d'impôt.

Compte tenu des résultats du Groupe en 2013 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2014 de ne pas verser de dividende.

AUTRE DROIT

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Numéro du coupon	Date de détachement	Nature de l'opération
Action	18 479 370	70 FRF	26	15 juillet 1987	Droit d'attribution gratuite (1 action pour 5 anciennes)

21.2. > ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL

(Résumé de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement, à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- > à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules ;
- > à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages ;
- > à la fabrication et la vente de tous matériels se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;

- > au crédit à la consommation ou à court, moyen et long terme, à l'achat et à la vente de toutes valeurs mobilières et à toutes opérations financières et bancaires ;
 - > à toutes activités de prestations de services, et notamment de transport ;
 - > à l'acquisition par tous moyens de tous immeubles et droits immobiliers ;
- et plus généralement, de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus précités et à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société.

21.2.2. DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'organisation et le fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance sont respectivement prévus aux articles 9 et 10 des statuts.

La société est dirigée par un Directoire composé de deux à sept membres.

21.2.3. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

(Article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la Société lors de sa liquidation.

21.2.4. MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

(Extrait article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la Société, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital devra informer celle-ci, dans les cinq jours francs suivant l'inscription en compte desdites actions, du nombre total d'actions détenues, cette déclaration devant être renouvelée à chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi. Cette obligation statutaire d'information s'applique même au-delà du premier seuil légal de 5 %.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la Société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils ci-dessus, seront privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification non effectuée.

Il n'existe aucune autre clause statutaire de limitation du droit de vote.

21.2.5. ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

(Résumé de l'article 11 des statuts)

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation, lequel est établi suivant les dispositions prévues par la loi.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Le vote à distance s'exerce dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Les actionnaires peuvent notamment, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser le formulaire de procuration et de vote par

correspondance établi par la société ou son établissement centralisateur, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, par télétransmission, y compris Internet.

Les votes par correspondance sont pris en compte à la condition que les bulletins de vote parviennent à la société trois jours au moins avant l'Assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Il est précisé que le vote électronique n'a pas été mis en place à ce jour.

21.2.6. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Les statuts ne prévoient pas de conditions statutaires spécifiques concernant les modifications du capital et des droits sociaux.

21.2.7. CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Concernant le changement de contrôle, il convient de se reporter au chapitre 18.4 ci-dessus.

21.2.8. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Concernant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée, il convient de se reporter aux chapitres 18.1 et 21.2.4 ci-dessus.

21.2.9. COMPTES ANNUELS

(Résumé article 12 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exceptions résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

21.3. > HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE EN 2013 ET 2012

Concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes, il convient de se reporter à la Note 41 aux États financiers consolidés 2013, chapitre 20.3.7 ci-avant.

21.4. > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 AVRIL 2014

21.4.1. ORDRE DU JOUR

A/ ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- > Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2013.
- > Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013.
- > Affectation du résultat.
- > Approbation de conventions réglementées conclues dans le cadre de financements octroyés par la Banque Européenne d'Investissement.
- > Approbation d'engagements de retraite pris à l'égard des membres du Directoire.
- > Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis GALLOIS.
- > Nomination de Monsieur Xu PING en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- > Nomination de Monsieur Liu WEIDONG en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- > Nomination de Monsieur Bruno BEZARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- > Nomination de la société SOGEPa en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- > Nomination de la société FFP en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- > Nomination de la société ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- > Avis consultatif sur les éléments de rémunération du Président du Directoire (M. Philippe VARIN).
- > Avis consultatif sur les éléments de rémunération des membres du Directoire (MM. Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON, Grégoire OLIVIER, Jean-Christophe QUEMARD, Frédéric SAINT-GEOURS et Guillaume FAURY).
- > Autorisation donnée au Directoire à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans la limite de 10 % du capital.

B/ ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- > Délégation de compétence au Directoire, pour une durée de neuf mois, à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions au profit des actionnaires de la Société, permettant une augmentation de capital maximum d'un montant nominal total de cent six millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit (106 454 698) euros.
- > Délégation de compétence au Directoire, pour une durée de neuf mois, à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO., LIMITED, d'actions ordinaires de la Société pour un montant nominal total de soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six (69 866 666) euros.
- > Délégation de compétence au Directoire, pour une durée de neuf mois, à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société SOGEPa, d'actions ordinaires de la Société pour un montant nominal total de soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six (69 866 666) euros.
- > Délégation de compétence donnée au Directoire pour une durée de neuf mois à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société pour un montant maximal total, en valeur nominale, de deux milliards (2 000 000 000) d'euros, sans pouvoir excéder un montant maximal total, prime d'émission incluse, de deux milliards (2 000 000 000) d'euros.
- > Modification du plafond du paragraphe II de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.
- > Délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant maximal total, en valeur nominale, de trois millions cinq cent mille (3 500 000) euros.
- > Modification de l'article 10-I des Statuts : introduction de dispositions relatives à la désignation du ou des membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés, conformément aux dispositions de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, et modifications corrélatives.
- > Modification des dispositions de l'article 9-IV des Statuts relatives aux décisions du Directoire requérant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.
- > Modification des dispositions de l'article 10-V des Statuts relatives au pouvoir du Conseil de Surveillance en matière de révocation du Directoire.
- > Modification des dispositions de l'article 10-IV des Statuts relatives aux délibérations du Conseil de Surveillance.
- > Modification de l'article 11 des Statuts relatives au délai d'acquisition du droit de vote double.
- > Pouvoirs pour formalités.

21.4.2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 AVRIL 2014

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) afin que vous vous prononciez sur les projets de résolutions exposés ci-après.

Nous vous rappelons que les différentes informations devant figurer dans le rapport annuel et dans le rapport de gestion du Directoire sont incluses dans le document de référence qui sera déposé par Peugeot S.A. (la « Société ») auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (le « Document de référence 2013 ») et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com). Pour de plus amples détails, nous vous invitons à consulter les tables de concordance du document de référence 2013, qui renvoient aux paragraphes pertinents du document de référence 2013.

La Société a annoncé le 19 février 2014 un projet de renforcement du partenariat industriel et commercial existant avec Dongfeng Motor Group Company Limited et de prise de participations minoritaires par Dongfeng Motor Group Company Limited et la République française au capital de la Société (le « **Projet d'Opérations** »), lequel a déjà fait l'objet d'une approbation unanime du Conseil de Surveillance de la Société.

Plusieurs des résolutions exposées ci-après étant soumises à votre approbation en vue de la mise en œuvre du Projet d'Opérations, nous vous invitons également à vous reporter au chapitre 22 du document de référence 2013, qui contient une présentation dudit Projet d'Opérations.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2013 et affectation du résultat

(Première, deuxième et troisième résolutions)

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et consolidés (deuxième résolution) de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils vous auront été présentés.

Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 font ressortir un résultat de 453 603 708,26 euros, contre un résultat de 61 213 741,24 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du Groupe négatif à hauteur de 2 317 millions d'euros, contre un résultat négatif de 5 010 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les informations détaillées concernant les comptes annuels pour l'exercice 2013, ainsi que la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2013, figurent dans le document de référence 2013 qui sera déposé à l'AMF et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com).

La troisième résolution a pour objet de décider de l'affectation du résultat de la Société au titre de l'exercice 2013.

Compte tenu des résultats du Groupe en 2013, de la nécessité de doter la réserve légale conformément aux dispositions de l'article L. 232-10 du Code de commerce suite à l'augmentation du capital réalisée le 29 mars 2012, et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, il vous est proposé de ne pas verser de dividende, de doter la réserve légale à hauteur de 4 601 848,20 euros et d'affecter le solde du résultat de l'exercice au compte « Report à nouveau », dont le solde bénéficiaire serait porté à 2 649 511 299,08 euros.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2011 et 2012, le dividende versé au titre de l'exercice 2010 s'étant élevé à 1,10 euro par action.

II. Approbation des conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice 2013

(Quatrième et cinquième résolutions)

La quatrième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation la conclusion par la Société de conventions relatives à la constitution de garanties en faveur de la Banque Européenne d'Investissement, à savoir :

- > la mise en place d'un nantissement de compte, à hauteur d'un montant de 132 millions d'euros, en garantie du remboursement par la société Peugeot Citroën Automobiles S.A. d'emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2007 (crédit de 250 millions d'euros), 2010 (crédit de 200 millions d'euros) et 2011 (crédit de 125 millions d'euros).

Ce nantissement de compte, qui a donné lieu à signature d'une convention entre la Société et la Banque Européenne d'Investissement le 29 mai 2013, a été autorisé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 12 février 2013 ;

- > l'octroi d'un cautionnement solidaire et indivisible pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires dues par la société Peugeot Citroën Automobiles S.A. au titre d'un financement de 300 millions d'euros accordé en 2013 par la Banque Européenne d'Investissement, et la mise en place d'un nantissement de titres destiné à couvrir un montant égal à 20 % de 110 % du montant dudit crédit.

Ce cautionnement et ce nantissement de titres, qui ont chacun donné lieu à signature d'une convention entre la Société et la Banque Européenne d'Investissement le 28 novembre 2013, ont été autorisés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 juillet 2013 (autorisation portant sur le cautionnement) et du 22 octobre 2013 (autorisation portant sur le nantissement de titres).

Les conventions ci-dessus vous sont soumises en application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce relatives aux conventions réglementées, en raison de l'existence de dirigeants communs entre la Société et la société Peugeot Citroën Automobiles S.A.

La **cinquième résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation les engagements réglementés, au sens de l'article L. 225-90-1 dernier alinéa du Code de commerce, relatifs au régime de retraite supplémentaire à prestations définies applicable aux membres du Directoire, MM. Philippe Varin, Carlos Tavares, Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, Grégoire Olivier et Jean-Christophe Quémard.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 12 mars 2013 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination d'un nouveau Directoire, a pris acte du fait que :

- > MM. Philippe Varin, Grégoire Olivier et Jean-Christophe Quémard continuaient à participer au régime de retraite supplémentaire à prestations définies, au titre de ses dispositions applicables antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ;
- > M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon continuait à participer au régime de retraite supplémentaire à prestations définies, au titre de ses dispositions applicables postérieurement au 1^{er} janvier 2010.

Lors de cette même séance du 12 mars 2013, le Conseil de Surveillance a autorisé les engagements relatifs au régime de retraite supplémentaire à prestations définies applicable à MM. Philippe Varin, Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, Grégoire Olivier et Jean-Christophe Quémard.

Le régime de retraite supplémentaire ayant par la suite fait l'objet d'un nouveau règlement, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014, et ce nouveau règlement se substituant entièrement aux règlements précédemment en vigueur, le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa séance du 19 janvier 2014, les engagements relatifs à ce régime, tel que ce régime résulte du nouveau règlement, pour MM. Philippe Varin, Carlos Tavares, Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, Grégoire Olivier et Jean-Christophe Quémard.

Aux termes du règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014, les bénéficiaires potentiels de cette convention, incluant les membres du Directoire et des salariés non-mandataires sociaux, sont les personnes ayant occupé certaines fonctions de dirigeant dans les conditions définies par le règlement du régime. Ils ont vocation à se voir attribuer un complément de retraite à hauteur de 1 % de leur rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, ce pourcentage étant porté à 3,5 % pour chaque année d'ancienneté dans le régime (à l'exception des années où certaines conditions de performance de la Société ne seraient pas réunies, au titre desquelles ce pourcentage serait ramené à 2,5 %). En tout état de cause, le complément de retraite généré par le régime ne peut excéder 30 % de la rémunération de référence, celle-ci étant définie comme la moyenne des rémunérations fixes des trois dernières années d'activité, majorée d'un pourcentage égal à la moyenne du ratio rémunération variable/rémunération fixe des huit dernières années d'ancienneté.

La qualité de bénéficiaire du régime est acquise à la double condition d'avoir occupé pendant au moins huit ans une fonction de dirigeant au sens du règlement (ou pendant les cinq ans précédant immédiatement son départ à la retraite) et de quitter le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

Ce régime de retraite est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF applicables en la matière.

Les conventions et engagements soumis à votre approbation dans le cadre des résolutions visées ci-dessus sont plus précisément présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, qui figure dans la brochure Avis de Convocation, laquelle est accessible sur l'espace Actionnaires du site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com).

III. Mandats de membres du Conseil de Surveillance

(Sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions)

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Sixième résolution)

Le mandat de M. Louis Gallois venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, il vous est demandé, par la **sixième résolution**, et sur proposition du Conseil de Surveillance, de renouveler le mandat de M. Louis Gallois en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, considère que M. Louis Gallois est indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF.

RECOMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'OPÉRATIONS

(Septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions)

Dans le cadre du Projet d'Opérations, il est prévu de faire évoluer la gouvernance afin de tenir compte de l'entrée de Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited) et de la République française (par l'intermédiaire de la société SOGEPA) au capital de la Société et, en particulier, de modifier la composition du Conseil de Surveillance.

Ainsi, à l'issue de la réalisation des opérations financières par lesquelles Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited) et la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA) entreraient au capital de la Société, le Conseil de Surveillance comprendrait, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF, six membres indépendants et deux membres proposés par chacun des actionnaires (a) groupe familial Peugeot (Établissements Peugeot Frères et FFP), (b) Dongfeng Motor Group Company Limited et (c) la République française, et comprendrait en outre deux membres représentant, l'un les salariés actionnaires en application des dispositions de l'article L. 225-71 du Code de commerce, et l'autre les salariés en application des dispositions de l'article 10-I des statuts de la Société (puis, sous réserve de l'adoption de la vingt-deuxième résolution, et à compter de la désignation du représentant des salariés dans le cadre de ce nouveau régime statutaire, en application de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi).

Dans cette perspective, MM. Thierry Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Robert Peugeot, Thierry Pilenko et Jean-Louis Silvant, ainsi que Mme Marie-Hélène Roncoroni ont démissionné de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance, sous les conditions suspensives cumulatives suivantes (les « **Conditions Suspensives** ») :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEPA faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale.

Par ailleurs, et indépendamment du Projet d'Opérations, M. Jean-Paul Parayre a informé le Conseil de Surveillance de son souhait de mettre fin à son mandat à l'issue de la présente Assemblée Générale, et ce

conformément à ce qui avait été indiqué lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2011, au cours de laquelle le mandat de M. Jean-Paul Parayre avait été renouvelé.

En vue de la recomposition du Conseil de Surveillance, il vous est proposé de procéder à la nomination de Monsieur Xu Ping, Président de Dongfeng Motor Corporation, et de Monsieur Liu Weidong, Directeur général délégué de Dongfeng Motor Corporation, tous deux candidats proposés par Dongfeng Motor Group Company Limited ([septième et huitième résolutions](#)), à la nomination de la société SOGEPa et de Monsieur Bruno Bézard, Directeur général des finances publiques, tous deux candidats proposés par la République française (étant précisé que Monsieur Bruno Bézard sera désigné comme représentant de la République française en application de l'article 39 de la loi du 15 mai 2001 dite « NRE ») ([neuvième et dixième résolutions](#)), et à la nomination des sociétés FFP et Établissements Peugeot Frères ([onzième et douzième résolutions](#)), en qualité de membres du Conseil de Surveillance, et ce pour une durée de quatre ans conformément aux dispositions des statuts de la Société, ces mandats prenant effet à la date de réalisation des Conditions Suspensives et prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Il est précisé que la société FFP serait représentée par Monsieur Robert Peugeot et que la société Établissements Peugeot Frères serait représentée par Monsieur Thierry Peugeot.

Ces nominations sont soumises aux Conditions Suspensives susvisées et ne prendraient effet qu'à la date de réalisation effective des événements décrits dans lesdites Conditions Suspensives.

À l'issue de l'Assemblée Générale de la Société, sous réserve de sa désignation en qualité de membre du Conseil de Surveillance, et de la réalisation des événements visés dans les Conditions Suspensives, il sera proposé au Conseil de Surveillance de nommer Monsieur Louis Gallois en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Les renseignements relatifs à l'expérience professionnelle des personnes dont le renouvellement ou la nomination sont proposés, ainsi que la liste des mandats qu'elles détiennent, sont détaillés dans la présente brochure Avis de Convocation, qui est accessible sur l'espace Actionnaires du site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com). Monsieur Louis Gallois a par ailleurs indiqué avoir démissionné de son mandat de Commissaire à l'Investissement avec effet au 15 avril 2014.

IV. Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chaque dirigeant mandataire social

(Treizième et quatorzième résolutions)

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 (§24.3), code auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, sont soumis à l'avis des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée à chaque dirigeant mandataire social de la Société au titre de l'exercice écoulé :

- > la part fixe ;
- > la part variable annuelle et, le cas échéant, la partie variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable ;
- > les rémunérations exceptionnelles ;
- > les options d'actions, les actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme ;
- > les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions ;
- > le régime de retraite supplémentaire ;
- > les avantages de toute nature.

Il vous est par conséquent proposé d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 aux dirigeants mandataires sociaux, et ce dans le cadre de deux résolutions distinctes, conformément aux recommandations précitées du Code AFEP-MEDEF, à savoir :

- > une résolution relative aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Philippe Varin, Président du Directoire ([treizième résolution](#)) ; et
- > une résolution relative aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 aux autres membres du Directoire, MM. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, Grégoire Olivier, Jean-Christophe Quémard, Guillaume Faury et Frédéric Saint-Geours ([quatorzième résolution](#)), étant précisé que les mandats de MM. Guillaume Faury et Frédéric Saint-Geours portent sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} avril 2013.

Vous trouverez ci-après les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 qui sont ainsi soumis à votre avis, étant précisé que l'ensemble des éléments de rémunération de chaque dirigeant mandataire social sont détaillés au chapitre 15 du document de référence 2013.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
À M. PHILIPPE VARIN, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe	1 300 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012 et maintenue par celui du 12 mars 2013 (nomination d'un nouveau Directoire), sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Philippe Varin a renoncé à sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2013.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = N/A	Aucune attribution.
	Actions = N/A Autre élément = N/A	Aucune attribution.
Jetons de présence	N/A	Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 904 € (valorisation comptable)	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant dû ou versé	M. Philippe Varin est éligible, comme les autres bénéficiaires incluant les autres membres du Directoire et des salariés non-mandataires sociaux, au régime supplémentaire de retraite à prestations définies, tel qu'il résulte des dispositions du nouveau règlement entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2014. Ce régime prévoit un complément de retraite à hauteur de 1 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, ce pourcentage étant porté à 3,5 % pour chaque année d'ancienneté dans le régime (à l'exception des années où certaines conditions de performance de la Société ne seraient pas réunies, au titre desquelles ce pourcentage serait ramené à 2,5 %). Ce complément de retraite est plafonné à 30 % de la rémunération de référence. À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de sa rémunération de référence arrêtée à fin 2013, la rente annuelle servie par ce régime représenterait de l'ordre de 14 % de la rémunération de référence de M. Philippe Varin. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, l'engagement relatif au bénéfice du régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2014. Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
À M. JEAN-BAPTISTE CHASSELOUP DE CHATILLON, MEMBRE DU DIRECTOIRE

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe	618 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012 et maintenue par celui du 12 mars 2013 (nomination d'un nouveau Directoire), sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon a renoncé à sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2013.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = N/A	Aucune attribution.
	Actions = N/A Autre élément = N/A	Aucune attribution.
Jetons de présence	N/A	Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 904 € (valorisation comptable)	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant dû ou versé	M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon est éligible, comme les autres bénéficiaires incluant les autres membres du Directoire et des salariés non-mandataires sociaux, au régime supplémentaire de retraite à prestations définies, tel qu'il résulte des dispositions du nouveau règlement entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2014. Ce régime prévoit un complément de retraite à hauteur de 1 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, ce pourcentage étant porté à 3,5 % pour chaque année d'ancienneté dans le régime (à l'exception des années où certaines conditions de performance de la Société ne seraient pas réunies, au titre desquelles ce pourcentage serait ramené à 2,5 %). Ce complément de retraite est plafonné à 30 % de la rémunération de référence. À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de sa rémunération de référence arrêtée à fin 2013, la rente annuelle servie par ce régime représenterait de l'ordre de 29 % de la rémunération de référence de M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, l'engagement relatif au bénéfice du régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2014. Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014.

**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
À M. GRÉGOIRE OLIVIER, MEMBRE DU DIRECTOIRE**

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe	618 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012 et maintenue par celui du 12 mars 2013 (nomination d'un nouveau Directoire), sur proposition du Comité des rémunérations.
Prime d'expatriation	309 000 €	M. Grégoire Olivier exerce son activité depuis la Chine.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Grégoire Olivier a renoncé à sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2013.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = N/A	Aucune attribution.
	Actions = N/A	Aucune attribution.
	Autre élément = N/A	
Jetons de présence	N/A	Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 904 € (valorisation comptable)	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant dû ou versé	M. Grégoire Olivier est éligible, comme les autres bénéficiaires incluant les autres membres du Directoire et des salariés non-mandataires sociaux, au régime supplémentaire de retraite à prestations définies, tel qu'il résulte des dispositions du nouveau règlement entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2014. Ce régime prévoit un complément de retraite à hauteur de 1 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, ce pourcentage étant porté à 3,5 % pour chaque année d'ancienneté dans le régime (à l'exception des années où certaines conditions de performance de la Société ne seraient pas réunies, au titre desquelles ce pourcentage serait ramené à 2,5 %). Ce complément de retraite est plafonné à 30 % de la rémunération de référence. À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de sa rémunération de référence arrêtée à fin 2013, la rente annuelle servie par ce régime représenterait de l'ordre de 24,5 % de la rémunération de référence de M. Grégoire Olivier. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, l'engagement relatif au bénéfice du régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2014. Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
À M. JEAN-CHRISTOPHE QUÉMARD, MEMBRE DU DIRECTOIRE

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe	618 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012 et maintenue par celui du 12 mars 2013 (nomination d'un nouveau Directoire), sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Jean-Christophe Quémard a renoncé à sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2013.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = N/A	Aucune attribution.
	Actions = N/A	Aucune attribution.
	Autre élément = N/A	
Jetons de présence	N/A	Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 904 € (valorisation comptable)	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant dû ou versé	M. Jean-Christophe Quémard est éligible, comme les autres bénéficiaires incluant les autres membres du Directoire et des salariés non-mandataires sociaux, au régime supplémentaire de retraite à prestations définies, tel qu'il résulte des dispositions du nouveau règlement entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2014. Ce régime prévoit un complément de retraite à hauteur de 1 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, ce pourcentage étant porté à 3,5 % pour chaque année d'ancienneté dans le régime (à l'exception des années où certaines conditions de performance de la Société ne seraient pas réunies, au titre desquelles ce pourcentage serait ramené à 2,5 %). Ce complément de retraite est plafonné à 30 % de la rémunération de référence. À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de sa rémunération de référence arrêtée à fin 2013, la rente annuelle servie par ce régime représenterait de l'ordre de 30 % de la rémunération de référence de M. Jean-Christophe Quémard. Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, l'engagement relatif au bénéfice du régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2014. Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014.

**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
À M. GUILLAUME FAURY, MEMBRE DU DIRECTOIRE JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL 2013**

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe	154 500 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012, sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Guillaume Faury a renoncé à sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2013.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = N/A	Aucune attribution.
	Actions = N/A	Aucune attribution.
	Autre élément = N/A	
Jetons de présence	N/A	Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	726 € (valorisation comptable)	Voiture de fonction
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant dû ou versé	M. Guillaume Faury a quitté la Société le 1 ^{er} avril 2013 et ne remplissait pas à cette date les conditions pour bénéficier du régime de retraite supplémentaire.

**ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013
À M. FRÉDÉRIC SAINT-GEOURS, MEMBRE DU DIRECTOIRE JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL 2013**

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe	154 500 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2012, sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Saint-Geours a renoncé à sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2013.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = N/A	Aucune attribution.
	Actions = N/A	Aucune attribution.
	Autre élément = N/A	
Jetons de présence	N/A	Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	726 € (valorisation comptable)	Voiture de fonction
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	M. Frédéric Saint-Geours a fait valoir ses droits à la retraite au cours de l'exercice 2013. Il bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies au titre des dispositions du règlement en vigueur avant la date du 1 ^{er} janvier 2014. À ce titre, il bénéficiera d'un complément de retraite correspondant à 39,32 % de sa rémunération de référence. L'engagement relatif au bénéfice du régime de retraite supplémentaire avait été autorisé par l'Assemblée Générale du 2 juin 2010 (4 ^e résolution).

V. Autorisation d'opérer sur ses propres actions dans la limite de 10 % du capital

(Quinzième résolution)

Par la [quinzième résolution](#), il vous est proposé de renouveler l'autorisation de rachat d'actions de la Société, qui avait été donnée par l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2013 et qui vient à expiration le 23 octobre 2014. Il est précisé que cette précédente autorisation n'a pas été mise en œuvre par le Directoire.

L'autorisation qui est soumise à votre approbation porterait sur un maximum de 22 696 272 actions, ce qui correspond au nombre de titres qui pourraient être rachetés au regard du plafonnement légal des titres en autodétention à 10 % du capital, compte tenu du montant du capital social et du nombre de titres détenus par la Société, au 31 décembre 2013. À cette date, la Société détenait 12 788 627 actions, soit environ 3,60 % du capital.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de cette autorisation serait fixé à 20 euros par action, le montant maximal alloué à ce programme de rachat s'élevant à 453 925 440 euros.

La mise en œuvre éventuelle de cette autorisation de rachat serait soumise à l'accord préalable de la République française, conformément aux

engagements pris par le Groupe dans le cadre du soutien accordé par la République française sous la forme d'une garantie de certaines émissions de titres de créances de la société Banque PSA Finance.

Sous cette réserve, les opérations pourraient être réalisées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, et par tous moyens, en Bourse ou de gré à gré, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux règles édictées par l'AMF.

Les finalités de ces opérations de rachat d'actions pourraient être : la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions, la couverture des plans d'options d'achat d'actions, l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, la cession ou la remise d'actions dans le cadre d'opérations d'actionariat salarié, la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital, le recours à un prestataire de services d'investissement afin d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société ou la remise dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation serait consentie pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'au 24 octobre 2015.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

VI. Résolutions financières relatives au Projet d'Opérations

(Seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre du Projet d'Opérations, il est prévu de procéder aux opérations suivantes :

i) Préalablement aux opérations visées aux points ii) et iii) ci-dessous, et afin de permettre aux actionnaires de la Société de participer de façon renforcée aux perspectives de création de valeur du groupe PSA Peugeot Citroën, la Société procéderait à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions aux actionnaires de la Société, à raison de 1 bon de souscription d'actions par action détenue (« **l'Attribution de Bons de Souscription d'Actions** »).

L'Attribution de Bons de Souscription d'Actions serait effectuée avant les Augmentations de Capital Réservées et l'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription, telles que présentées, respectivement, aux points ii) et iii) ci-dessous, et ne bénéficierait par conséquent ni à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited ni à SOGÉPA.

Les bons de souscription d'actions donneraient droit de souscrire à des actions nouvelles de la Société à raison de 3 (trois) actions nouvelles pour 10 (dix) bons de souscription d'actions.

Le prix de souscription par action nouvelle résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions serait de 7,50 euros (sept euros et cinquante centimes), permettant ainsi aux actionnaires de souscrire à ces actions nouvelles à un prix égal au prix de souscription des actions qui seraient émises dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et à SOGÉPA.

Les bons de souscription d'actions seraient admis aux négociations sur Euronext Paris dès leur émission et pourraient être exercés à tout

moment à compter du premier anniversaire de leur date d'admission aux négociations sur Euronext Paris et au plus tard jusqu'au troisième anniversaire de leur date d'admission aux négociations.

Le produit de l'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions pourrait représenter pour la Société une ressource additionnelle potentielle à terme d'environ 770 millions d'euros.

L'admission des bons de souscriptions d'actions et des actions émises dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées aux négociations sur Euronext Paris ferait l'objet de la publication d'un prospectus commun, tel que mentionné au point ii) ci-dessous.

ii) Chacun de Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited) et de la République française (par l'intermédiaire de SOGÉPA) souscrirait à hauteur d'environ 524 millions d'euros à une augmentation de capital qui lui serait réservée, à un prix de souscription de 7,50 euros (sept euros et cinquante centimes) par action, correspondant à l'émission d'environ 140 millions d'actions ordinaires (les « **Augmentations de Capital Réservées** » et individuellement une « **Augmentation de Capital Réservée** »).

L'investissement de Dongfeng Motor Group Company Limited dans la Société serait réalisé par l'intermédiaire de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, détenue à cent pourcent du capital et des droits de vote par Dongfeng Motor Group Company Limited. Il est précisé qu'en application des accords décrits au chapitre 22 du document de référence 2013, tout tiers qui viendrait à détenir le solde du capital et des droits de vote de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited n'exercera pas d'influence directe sur la gouvernance de la Société, et qu'en cas de perte du contrôle de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited par Dongfeng Motor Group Company Limited, chacun des représentants de celui-ci au Conseil de Surveillance serait tenu de démissionner de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

L'investissement de la République française dans la Société serait réalisé par l'intermédiaire de SOGÉPA, société dont le capital est intégralement détenu par la République française.

À l'issue de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées, Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et SOGEPA détiendraient ainsi chacun environ 14 % du capital de la Société.

L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ainsi émises ferait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers préalablement à l'Assemblée Générale.

Les engagements de souscription aux Augmentations de Capital Réservées, de la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA) et de Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited) sont subordonnés notamment à la condition préalable de la signature par un syndicat bancaire d'un contrat de garantie relatif à l'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription visée au point iii) ci-dessous, tel que décrit ci-dessous ainsi qu'à l'absence de changement défavorable important affectant la Société (« *material adverse change* ») tel que décrit en chapitre 22 du document de référence 2013.

iii) À la suite de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées, la Société procéderait à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant d'environ 1 952 millions d'euros (« **Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription** »).

L'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription ferait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers postérieurement à la présente Assemblée Générale et serait ouverte à l'ensemble des actionnaires (en ce compris Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et SOGEPA), qui recevraient un droit préférentiel de souscription pour chaque action détenue.

Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited) et la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA) s'engageraient chacun à souscrire à l'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription à hauteur de leur participation respective au capital de la Société post-Augmentations de Capital Réservées (soit pour un montant d'environ 276 millions d'euros chacun), et se maintiendraient par conséquent chacun à hauteur de 14 % environ du capital de la Société à l'issue de l'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription.

Les sociétés du groupe familial Peugeot (Établissements Peugeot Frères et FFP) souscriraient également à l'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription, à hauteur d'un nombre d'actions tel que leur participation au capital de la Société serait égale à celle de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et de SOGEPA (soit environ 14 %).

Le solde, c'est-à-dire la partie non souscrite par Dongfeng Motor Group Company Limited (par l'intermédiaire de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited), la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA), et les sociétés du groupe familial Peugeot, de l'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription (soit un montant maximal d'environ 1,4 milliard d'euros) fait d'ores et déjà l'objet d'un engagement de garantie en volume par un syndicat bancaire, assorti des conditions d'usage auquel se substituerait un contrat de garantie le jour de la fixation des termes de l'Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription (pour une description plus détaillée de ces engagements de garantie, se référer au chapitre 22 du document de référence 2013).

Par les quatre résolutions qui vous sont présentées ci-après, il vous est proposé de conférer au Directoire les délégations nécessaires aux fins de la réalisation des opérations envisagées, telles que décrites ci-dessus :

- > émission et Attribution de Bons de Souscription d'Actions (seizième résolution) ;
- > Augmentations de Capital Réservées, respectivement, à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et à SOGEPA (dix-septième et dix-huitième résolutions) ;
- > Augmentation de Capital avec Droit Préférentiel de Souscription (dix-neuvième résolution).

Ces opérations auraient vocation à être mises en œuvre à bref délai après la présente Assemblée Générale ; les délégations de compétence vous sont toutefois proposées avec une durée technique de validité de neuf mois.

Votre attention est attirée sur le fait que le Projet d'Opérations forme un tout indivisible et que ces quatre résolutions sont chacune conditionnées à l'approbation de l'ensemble des trois autres résolutions, ainsi qu'à l'approbation des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions soumises par ailleurs à la présente Assemblée Générale.

En outre, ces quatre résolutions sont également chacune conditionnées à l'approbation par la présente Assemblée Générale de la vingtième résolution relative à la modification du plafond de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009. Cette vingtième résolution, ainsi que les raisons pour lesquelles son approbation est nécessaire en complément de l'approbation des résolutions relatives au Projet d'Opérations, est également présentée ci-après.

Compte tenu de ce qui précède, aucune des seizième à dix-neuvième résolutions ne saurait être utilement adoptée sans que l'ensemble des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions ne le soient également.

ÉMISSION ET ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

(Seizième résolution)

Par la **seizième résolution**, il vous est proposé de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution à titre gratuit aux actionnaires de la Société de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») de la Société à raison d'un BSA par action de la Société.

Les BSA donneraient droit de souscrire un maximum de 106 454 698 (cent six millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles ordinaires de la Société d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) BSA, soit une augmentation de capital maximum d'un montant nominal total de 106 454 698 euros (cent six millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit) euros, étant précisé que ce montant ne tient pas compte de la valeur nominale des actions à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société émis ou à émettre.

Le prix de souscription par action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro (un euro) résultant de l'exercice des BSA serait de 7,50 euros (sept euros et cinquante centimes), correspondant à une prime d'émission de 6,50 euros (six euros et cinquante centimes) par action (sans préjudice de tous ajustements ultérieurs conformément aux dispositions légales et législatives et aux stipulations contractuelles visant à protéger les porteurs de BSA). Le prix d'exercice des BSA correspondrait ainsi au prix de souscription des actions à émettre dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et à SOGEPA, qui font l'objet, respectivement de la dix-septième résolution et de la dix-huitième résolution soumises à la présente Assemblée Générale.

Les BSA pourraient être exercés à tout moment à compter du premier anniversaire de leur date d'admission aux négociations sur Euronext Paris et au plus tard jusqu'au troisième anniversaire de cette date. Les souscriptions devront être opérées en numéraire.

La décision d'émission des BSA emporterait renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles issues de l'exercice des BSA.

Les actions nouvelles émises à raison de l'exercice des BSA porteraient jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel lesdites actions

sont émises et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Il vous est également proposé de conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

- > constater la réalisation des conditions suspensives visées ci-dessous ;
- > décider de l'émission des BSA et, le cas échéant, y surseoir ;
- > arrêter, dans les limites susvisées, les montants, caractéristiques, modalités et conditions de l'émission des BSA ;
- > déterminer, compte tenu des dispositions légales, les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la possibilité de suspendre l'exercice des BSA à émettre ;
- > procéder à tous ajustements (y compris ceux résultant de la mise en œuvre de la délégation de compétence visée à la dix-neuvième résolution) requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à terme au capital ;
- > imputer le cas échéant les frais de l'émission des actions résultant de l'exercice des BSA sur le montant des primes qui y sont afférentes ;
- > constater la réalisation de chaque augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA et modifier corrélativement les statuts ;
- > plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des BSA et des actions émises sur exercice des BSA émis en vertu de la délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La délégation serait consentie pour une durée de neuf mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Cette délégation de compétence serait soumise, à titre de condition suspensive de son adoption, à l'approbation des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions par ailleurs soumises à la présente Assemblée Générale.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES À DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO., LIMITED ET À SOGÉPA

(Dix-septième et dix-huitième résolutions)

Par les dix-septième et dix-huitième résolutions, il vous est proposé de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider et de procéder à deux augmentations de capital d'un montant de 69 866 666 euros (soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six euros) chacune, par émission de 69 866 666 (soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six) actions nouvelles, de 1 euro (un euro) de valeur nominale chacune, réservées respectivement à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et à SOGÉPA.

Les actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale seraient émises au prix unitaire de 7,50 euros (sept euros et cinquante centimes), soit avec une prime d'émission de 6,50 euros (six euros et cinquante centimes) par action.

Le prix de souscription est la résultante des négociations tenues entre la Société, Dongfeng Motor Group Company Limited et la République française dans le cadre du Projet d'Opérations. Il doit s'apprécier au regard de l'équation économique globale de l'opération, et donc notamment (i) des bénéfices attendus du partenariat renforcé avec Dongfeng Motor Group Company Limited, (ii) de la valeur des BSA attribués aux actionnaires de la Société et dont Dongfeng Motor Group Company Limited et la République française ne bénéficient pas, et (iii) de la pérennisation de la Société assurée par les augmentations de capital envisagées et de ses conséquences sur la valorisation de chacun de ses actifs.

Le partenariat industriel et commercial approfondi avec Dongfeng Motor Group Company Limited accroîtrait significativement la présence du groupe PSA Peugeot Citroën en Chine, le premier marché automobile mondial, et accélérerait son déploiement en Asie du Sud-Est, ce qui répondrait ainsi à la stratégie de globalisation rentable du Groupe. Les synergies attendues de ce partenariat sont de l'ordre de 400 millions d'euros par an pour le Groupe d'ici à 2020. Les BSA à un prix d'exercice de 7,50 euros (sept euros et cinquante centimes), identique au prix de souscription des Augmentations de Capital Réservées, attribués gratuitement aux actionnaires actuels de la Société ont une valeur significative au regard du niveau actuel du cours. Ces BSA permettent aux actionnaires actuels de la Société de bénéficier des synergies du projet industriel, du redressement attendu du Groupe et de la création de valeur qui y est associée. Enfin, les augmentations de capital considérées permettraient à la Société de mettre en œuvre son plan stratégique « *Back in the Race* » et d'en réaliser la pleine valeur. Elles consolideraient également le bilan de la Société et permettraient d'envisager une baisse de ses frais financiers.

Il convient de noter que la Société a fait l'objet de nombreuses rumeurs de partenariat stratégique et d'augmentation de capital, avec dès juin 2013 une rumeur sur de possibles discussions avec Dongfeng Motor Group Company Limited ou un renforcement des accords avec General Motors. Alors que le cours de Bourse de la Société a évolué dans une fourchette de 5,30 euros à 7,60 euros au premier semestre 2013, celui-ci a progressé de 77 % entre la fin juin 2013 et le 17 janvier 2014 - dernier jour de cotation avant parution du communiqué de presse confirmant les discussions en cours sur le projet industriel avec Dongfeng Motor Group Company Limited et les augmentations de capital envisagées - contre une progression de l'indice Eurostoxx Auto & Parts de 36 % sur la même période.

L'ensemble de ces analyses est conforté par le rapport de l'expert indépendant visé ci-dessous, publié dans la note d'opération relative aux Augmentations de Capital Réservées et à l'émission et l'Attribution des Bons de Souscription d'Actions.

Un expert indépendant, le cabinet Ricol Lasteyrie, a été désigné par le Conseil de Surveillance afin d'émettre une opinion sur la conformité du Projet d'Opérations à l'intérêt social de la Société. Cette opinion a été rendue par le cabinet Ricol Lasteyrie le 17 février 2014. La conclusion du rapport dudit expert, dont une copie sera annexée à la note d'opération sur les Augmentations de Capital Réservées et sur l'émission et l'Attribution des Bons de Souscription d'Actions, est reprise ci-après :

« Dans ces conditions, nous estimons que l'Opération, telle qu'elle ressort des derniers projets de *Framework Agreement* et de *MoU* datés du 18 février 2014 et reçus le 17 février 2014 au soir, pour assurer la pérennité de l'entreprise, est conforme à l'intérêt social de Peugeot S.A., c'est-à-dire à celui de l'entreprise, de ses salariés et de ses actionnaires »

Il vous est ainsi proposé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, s'agissant de la dix-septième résolution, et à SOGÉPA, s'agissant de la dix-huitième résolution.

Il vous est enfin proposé de conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre ces délégations, et notamment pour chacune d'entre elles de :

- > constater la réalisation des conditions suspensives décrites ci-dessous ;
- > décider de l'augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir ;
- > arrêter, dans les limites susvisées, les caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment la date de jouissance des actions, qui pourra être rétroactive, ainsi que les modalités de leur libération ;
- > imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- > recevoir et constater la souscription des actions nouvelles et constater la réalisation corrélatrice de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts ;

- > plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu des délégations concernées ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Ces deux délégations de compétence seraient consenties pour une durée de neuf mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Chacune de ces deux délégations de compétence serait soumise, à titre de condition suspensive de son adoption, à l'approbation des septième,

huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, seizième, dix-neuvième et vingtième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, ainsi que :

- > s'agissant de la dix-septième résolution relative à l'Augmentation de Capital Réservee au profit de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, à l'approbation, de la dix-huitième résolution ; et
- > s'agissant de la dix-huitième résolution relative à l'Augmentation de Capital Réservee au profit de SOGEP, à l'approbation, de la dix-septième résolution.

Incidence de l'opération sur la quote-part des capitaux propres

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles dans le cadre des Augmentations de Capital Réservees susvisées sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2013- tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2013- et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions autodétenues*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des 139 733 332 actions nouvelles	20,12	20,20
Après émission des 139 733 332 actions nouvelles	16,46	16,74

(1) En cas d'exercice de la totalité des 3 259 035 options d'achat d'actions et de la conversion en actions nouvelles des 22 907 053 OCEANE en circulation.

Incidence de l'opération sur la situation de l'actionnaire

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement aux émissions et ne souscrivant pas à celles-ci (*calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2013*) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des 139 733 332 actions nouvelles	1,00 %	0,92 %
Après émission des 139 733 332 actions nouvelles	0,72 %	0,68 %

(1) En cas d'exercice de la totalité des 3 259 035 options d'achat d'actions et de la conversion en actions nouvelles des 22 907 053 OCEANE en circulation.

À l'issue des Augmentations de Capital Réservees, chacun de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et de SOGEP détiendrait environ 14 % du capital social de la Société.

AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(Dix-neuvième résolution)

Par la dix-neuvième résolution, il vous est proposé de déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal total qui ne pourra être supérieur à 2 000 000 000 euros (deux milliards d'euros), sans que le montant maximal total, prime d'émission incluse, de cette augmentation du capital de la Société ne puisse excéder 2 000 000 000 (deux milliards d'euros), étant précisé qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société émis ou à émettre.

Cette délégation de compétence priverait d'effet la délégation de compétence conférée au Directoire par la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013, en matière d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Par suite, il vous est proposé de prendre acte des conséquences de la caducité de la dix-huitième résolution susvisée pour ce qui concerne les plafonds d'augmentation de capital applicables aux émissions susceptibles d'être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des délégations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 dans sa dix-neuvième résolution (émissions par offre au public) et sa vingtième résolution (émissions par placement privé), à savoir que les émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être décidées en vertu des dix-neuvième et vingtième résolutions précitées de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 (i) ne s'imputeraient pas sur le plafond prévu dans le cadre de la présente délégation et (ii) seraient soumises aux seuls plafonds prévus au paragraphe 5 de chacune desdites dix-neuvième et vingtième résolutions de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013, à l'exclusion du plafond visé au paragraphe 5.b) de ces mêmes dix-neuvième et vingtième résolutions (ce dernier plafond étant rendu inopérant en conséquence de la caducité de la dix-huitième résolution susvisée, soit en pratique un montant de 70 969 799 euros en nominal (correspondant à 20 % du capital constaté au 31 décembre 2013), ce montant constituant un plafond commun aux dix-neuvième et vingtième résolutions précitées de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013.

De la même façon, il vous est proposé de prendre acte que les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être décidées en vertu des dix-neuvième et vingtième résolutions précitées de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 seraient soumises aux seuls plafonds prévus au paragraphe 6 de chacune desdites dix-neuvième et vingtième résolutions, à l'exclusion du plafond visé au paragraphe 6.b) de ces mêmes dix-neuvième et vingtième résolutions (ce dernier plafond étant rendu inopérant en conséquence de la caducité de la dix-huitième résolution susvisée), soit en pratique un montant de 600 000 000 euros, ce montant constituant un plafond commun aux dix-neuvième et vingtième résolutions précitées de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013.

En cas d'usage de la présente délégation :

- a) les actionnaires auraient, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription auxdites actions dans les conditions et limites fixées par le Directoire ;
- b) le Directoire aurait la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible auxdites actions, qui s'exercerait proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes ;
- c) conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions, le Directoire pourrait, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminerait, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits, (ii) offrir lesdits titres au public, et/ou (iii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

Il vous est enfin proposé de conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

- > constater la réalisation des conditions suspensives décrites ci-dessous ;
- > décider de l'augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir ;
- > arrêter, dans les limites susvisées, les montants, caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment le nombre d'actions à émettre, leur prix d'émission, avec ou sans prime, leur date de jouissance, qui pourra être rétroactive, ainsi que les modalités de leur libération ;
- > procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à terme au capital ;
- > imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime qui y est afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- > constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts ; et
- > plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Cette délégation de compétence serait consentie pour une durée de neuf mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Elle serait soumise, à titre de condition suspensive de son adoption, à l'approbation des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, seizième, dix-septième, dix-huitième et vingtième par ailleurs soumises à la présente Assemblée Générale.

MODIFICATION DU PLAFOND DE LA SIXIÈME RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 2009

(Vingtième résolution)

La Société a procédé en juin 2009 à l'émission d'une OCEANE (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) sur le fondement de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.

Le paragraphe II de ladite résolution prévoit que le montant total d'augmentation de capital social pouvant être réalisée aux fins d'assurer l'émission d'actions en faveur des porteurs d'OCEANE ne peut avoir pour effet de porter le capital social à un montant supérieur à 400 000 000 euros. La mise en œuvre des autorisations visées aux seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale auront néanmoins pour effet de porter le capital social à un montant supérieur à 400 000 000 euros, soit au-delà du plafond autorisé susvisé, rendant le plafond de 400 000 000 euros inapplicable.

Par conséquent, il vous est proposé, par la **vingtième résolution**, de modifier la manière dont le plafond susvisé est exprimé.

Ce plafond serait désormais exprimé, non pas par référence au capital social, mais par référence à un montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées pour assurer l'émission d'actions suite à des demandes de conversion d'OCEANE. Le montant du plafond ainsi exprimé serait de 27 488 464 euros, ce qui correspond au montant nominal total des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées pour assurer l'émission d'actions en faveur des porteurs d'OCEANE émises au cours de l'exercice 2009 et encore en circulation à la date de la présente Assemblée Générale.

Ce plafond de 27 488 464 euros ne tient pas compte du montant nominal des actions à émettre le cas échéant afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des porteurs desdites OCEANE, notamment en conséquence des émissions réalisées en vertu des seizième et dix-neuvième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale.

VII. Délégation de compétence à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés

(Vingt-et-unième résolution)

La présente Assemblée Générale ayant à se prononcer, dans le cadre des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, sur des délégations de compétence relatives à des augmentations de capital, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce, il vous est soumis une résolution ayant pour objet de déléguer au Directoire la compétence de décider la réalisation d'une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés (**vingt-et-unième résolution**), étant indiqué que la Société envisage d'utiliser cette délégation dans le courant de l'année 2014 afin d'associer les salariés au redressement du Groupe.

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire disposerait de la faculté de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires, dans la limite d'un montant nominal maximum de 3 500 000 euros (trois millions cinq cent mille euros), soit environ 1 % du capital constaté au 31 décembre 2013.

Les augmentations de capital seraient réservées aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail. La délégation de compétence emporterait de plein droit renonciation, de la part des actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient ainsi émises.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code de travail, le prix d'émission des actions ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des derniers

cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur au montant résultant de l'application à cette souscription de la décote prévue à ce même article L. 3332-19 du Code de travail.

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire pourrait procéder à l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions existantes, ou d'actions à émettre par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, au titre de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe et/ou au titre de la décote, sous réserve que leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues par la réglementation.

Le Directoire aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre cette délégation, étant précisé que, conformément aux statuts de la Société, la réalisation par le Directoire de toute augmentation de capital en vertu de cette délégation serait soumise à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Cette délégation de compétence serait octroyée pour une durée de vingt-six mois et se substituerait à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 dans sa vingt-troisième résolution, laquelle n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire.

VIII. Modifications des statuts de la Société

(Vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième résolutions)

MODIFICATION DE L'ARTICLE 10-I DES STATUTS EN VUE DE L'INTRODUCTION DE DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉSIGNATION DU OU DES MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 14 JUIN 2013 RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI, ET MODIFICATIONS CORRÉLATIVES

(Vingt-deuxième résolution)

L'Assemblée Générale du 24 avril 2013, dans sa vingt-troisième résolution, a modifié l'article 10-I des statuts de la Société pour permettre la désignation d'un représentant des salariés au Conseil de Surveillance, et ce afin de mieux associer les salariés à la définition de la stratégie de l'entreprise conformément à l'esprit de l'accord national interprofessionnel conclu entre les partenaires sociaux en janvier 2013 et du projet de loi relative à la sécurisation de l'emploi.

La loi relative à la sécurisation de l'emploi ayant été promulguée le 14 juin 2013, il convient de modifier les statuts de la Société afin d'y introduire les modalités de désignation d'un ou deux membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés, telles qu'issues de ladite loi relative à la sécurisation de l'emploi, étant précisé que ce nouveau dispositif statutaire de représentation des salariés a vocation à se substituer aux dispositions statutaires adoptées dans le cadre de la vingt-sixième résolution précitée de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013.

Par conséquent, par la vingt-deuxième résolution, il vous est proposé de modifier l'article 10-I des statuts en procédant, d'une part, à l'insertion de dispositions relatives à la représentation des salariés en application de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et, d'autre part, à la suppression corrélative des dispositions qui avaient été introduites par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 dans sa vingt-troisième résolution précitée. Ces modifications s'accompagneraient de modifications de numérotation et de références au sein de l'article 10-I.

En application de ces nouvelles dispositions statutaires, il serait prévu que le ou les membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés soit(en)t désigné(s) par le Comité Européen du Groupe. Consulté conformément à la loi, le Comité Européen du Groupe a émis le 12 mars 2014 un avis favorable quant aux modalités de désignation envisagées.

Compte tenu de ce qui précède, M. Jean-François Kondratiuk aura vocation à démissionner du mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, qui lui avait été conféré par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 dans le cadre des dispositions statutaires adoptées par cette même Assemblée Générale du 24 avril 2013 dans sa vingt-troisième résolution précitée. La démission de M. Jean-François Kondratiuk interviendra au plus tard la veille de la désignation du représentant des salariés selon ce nouveau dispositif statutaire.

Sous réserve de l'approbation des renouvellements de mandats et nominations de membres du Conseil de Surveillance soumis à la présente Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance sera composé de douze membres (hors le membre représentant les salariés actionnaires) à l'issue de la réalisation de l'ensemble des opérations financières afférentes à l'entrée de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited et de SOGEPa au capital de la Société. En conséquence, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés devra être désigné, dans les six mois de la date de la présente Assemblée Générale, selon les modalités prévues par les statuts, tels que modifiés par la vingt-deuxième résolution soumise à votre vote.

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9-IV DES STATUTS RELATIVES AUX DÉCISIONS DU DIRECTOIRE REQUIÉRANT L'AUTORISATION PRÉALABLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Vingt-troisième résolution)

La vingt-troisième résolution a pour objet de modifier l'article 9-IV des statuts afin de supprimer la distinction qui y est faite entre, d'une part, la liste des actes du Directoire qui requièrent une autorisation préalable du Conseil de Surveillance (paragraphe a) de l'article 9-IV) et, d'autre part, la liste des actes qui requièrent une décision unanime du Directoire ou, à défaut d'une telle unanimité, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance (paragraphe b) de l'article 9-IV).

Ainsi, les actes du Directoire figurant actuellement aux paragraphes a) et b) seraient regroupés au sein d'une seule et même liste, l'ensemble des actes figurant sur cette liste unique étant soumis à un seul et même principe d'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Cette modification est destinée à simplifier la rédaction des statuts et à l'aligner sur les modes de fonctionnement effectifs des organes sociaux, les décisions visées à l'actuel paragraphe b) de l'article 9-IV étant, en pratique, systématiquement soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 10-V DES STATUTS RELATIVES AU POUVOIR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVOCATION DU DIRECTOIRE

(Vingt-quatrième résolution)

La vingt-quatrième résolution a pour objet de modifier la seconde phrase de l'article 10-V des statuts, relative au pouvoir du Conseil de Surveillance en matière de révocation du Directoire, en y ajoutant les mots « de tout membre » de telle sorte que la phrase actuelle (« Il peut mettre fin aux fonctions du Directoire ») soit rédigée comme suit : « Il peut mettre fin aux fonctions de tout membre du Directoire ».

Cette modification vise à aligner la rédaction des statuts sur les dispositions légales applicables en la matière.

MODIFICATIONS STATUTAIRES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROJET D'OPÉRATIONS

(Vingt-cinquième et vingt-sixième résolutions)

Dans le cadre du Projet d'Opérations, il est prévu de soumettre à votre Assemblée Générale deux modifications statutaires, qui font l'objet des deux résolutions ci-après exposées.

- > La première modification statutaire qu'il vous est proposé d'approuver vise à modifier l'article 10-IV des statuts de la Société afin d'y insérer des dispositions relatives aux délibérations du Conseil de Surveillance (vingt-cinquième résolution).

La modification proposée consiste à ajouter, après le quatrième alinéa de l'article 10-IV, une disposition précisant que les réunions du Conseil de Surveillance seraient tenues et les délibérations seraient prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, et qu'en cas de partage des voix, la voix du Président de séance ne serait pas prépondérante.

XII. Pouvoirs

(Vingt-septième résolution)

La vingt-septième résolution est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

* * *

Nous vous remercions de bien vouloir approuver par votre vote celles des résolutions ci-dessus agréées par le Directoire.

Le Directoire

- > La seconde modification statutaire qu'il vous est demandé d'approuver vise à modifier l'article 11 des statuts de la Société afin de réduire de quatre (4) ans à deux (2) ans le délai statutaire prévu au deuxième alinéa pour l'acquisition des droits de vote double (vingt-sixième résolution).

Cette modification serait d'application immédiate ; ainsi les actions nominatives entièrement libérées déjà inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans à la date de prise d'effet de la vingt-sixième résolution acquerront à cette date le droit de vote double, et les actions inscrites au nom d'un même titulaire depuis moins de deux ans à la date de prise d'effet de la vingt-sixième résolution acquerront les droits de vote double dès que la période de deux ans depuis cette inscription sera atteinte.

Cette modification aurait en outre pour effet d'aligner les statuts de la Société avec le nouveau régime de droit commun issu de la loi en date du 24 février 2014 et qui prévoit que les droits de vote double sont de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé pour toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

Chacune de ces deux résolutions serait soumise, à titre de conditions suspensives, à la réalisation des événements décrits ci-dessous et les modifications statutaires qui y sont prévues ne prendraient effet qu'à la date de réalisation effective desdits événements :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEPa faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale.

21.4.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

I. ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport établi par les Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2013, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 comme suit :

Résultat de l'exercice : 453 603 708,26 €

Dotation à la réserve légale : 4 601 848,20 €

Le solde de 449 001 860,06 € est affecté au poste « Report à nouveau » dont le solde créditeur se trouve ainsi porté à un montant de 2 649 511 299,08 €.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2012 et 2011, le dividende versé au titre de l'exercice 2010 s'étant élevé à 1,10 euro par action.

Quatrième résolution

APPROBATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CONCLUES DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS OCTROYÉS PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions

visées par les articles L. 225-86 et suivants dudit Code sur les conventions et engagements réglementés, approuve les conventions visées à la section 1.2 dudit rapport.

Cinquième résolution

APPROBATION D'ENGAGEMENTS DE RETRAITE PRIS À L'ÉGARD DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants dudit Code sur les conventions et engagements réglementés, approuve les engagements de retraite pris à l'égard des membres du Directoire, tels que visés à la section 1.1 dudit rapport.

Sixième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE MONSIEUR LOUIS GALLOIS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis GALLOIS pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Septième résolution

NOMINATION DE MONSIEUR XU PING EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

de nommer Monsieur Xu PING en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra (i) effet à compter de la réalisation effective des conditions suspensives susmentionnées et (ii) fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution

NOMINATION DE MONSIEUR LIU WEIDONG EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

de nommer Monsieur Liu WEIDONG en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra (i) effet à compter de la réalisation effective des conditions suspensives susmentionnées et (ii) fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution

NOMINATION DE MONSIEUR BRUNO BEZARD EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

de nommer Monsieur Bruno BEZARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra (i) effet à compter de la réalisation effective des conditions suspensives susmentionnées et (ii) fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; il est précisé que Monsieur Bruno BEZARD est désigné comme représentant de la République française en application de l'article 139 de la loi du 15 mai 2001 dite « NRE ».

Dixième résolution

NOMINATION DE LA SOCIÉTÉ SOGEP, EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et

- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

de nommer la société SOGEP, société anonyme de droit français immatriculée sous le numéro de RCS Paris 318 186 756, dont le siège social est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra (i) effet à compter de la réalisation effective des conditions suspensives susmentionnées et (ii) fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Onzième résolution

NOMINATION DE LA SOCIÉTÉ FFP EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

de nommer la société FFP, société anonyme de droit français immatriculée sous le numéro de RCS Paris 562 075 390, dont le siège social est sis 75, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra (i) effet à compter de la réalisation effective des conditions suspensives susmentionnées et (ii) fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Douzième résolution

NOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

de nommer la société ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES, société anonyme de droit français immatriculée sous le numéro de RCS Paris 875 750 317, dont le siège social est sis 75, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra (i) effet à compter de la réalisation effective des conditions suspensives susmentionnées et (ii) fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Treizième résolution

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

(M. Philippe VARIN)

L'Assemblée Générale, consultée en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Philippe Varin, Président du Directoire, tels que figurant à la section IV du rapport du Directoire sur les projets de résolutions.

Quatorzième résolution

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

(MM. Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON, Grégoire OLIVIER, Jean-Christophe QUEMARD, Frédéric SAINT-GEOURS et Guillaume FAURY)

L'Assemblée Générale, consultée en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Messieurs Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON, Grégoire OLIVIER, Jean-Christophe QUEMARD, Frédéric SAINT-GEOURS et Guillaume FAURY, membres du Directoire, tels que figurant à la section IV du rapport du Directoire sur les projets de résolutions.

Quinzième résolution

AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PERMETTRE À LA SOCIÉTÉ D'OPÉRER SUR SES PROPRES ACTIONS DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir ou faire acquérir, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la Société, dans la limite de vingt-deux millions six cent quatre-vingt seize mille deux cent soixante-douze (22 696 272) actions, étant précisé que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son capital ;
2. Décide que ces actions pourront être acquises et conservées, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, en vue :
 - (a) de réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions,
 - (b) de céder des actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés et/ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, lors de l'exercice d'options d'achat d'actions,

- (c) de procéder à l'attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux et/ou de la Société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires,
 - (d) de procéder à des opérations d'actionariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote,
 - (e) de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit, par conversion, remboursement, échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
 - (f) d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - (g) de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
3. Décide que l'acquisition de ces actions, ainsi que leur cession ou transfert, pourront être effectués par tous moyens et à toute époque, sauf en période d'offre publique sur le capital de la Société, dans les limites permises par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par acquisition ou cession de blocs ou l'utilisation de tous instruments financiers optionnels ou dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et notamment par toutes options d'achat ;
 4. Décide que le prix maximum d'achat est fixé à vingt (20) euros par action, le Directoire ayant la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires. Le montant maximal que la Société pourra affecter à la mise en œuvre de la présente résolution est fixé à quatre cent cinquante-trois millions neuf cent vingt-cinq mille quatre cent quarante (453 925 440) euros ;
 5. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres sur tous marchés ou procéder à toute opération hors marché, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de toutes autorités et de tous organismes, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par le Directoire dans le cadre de la présente autorisation ;
 6. Fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation, laquelle se substitue, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2013 dans sa quinzième résolution.

B/ ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Seizième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU DIRECTOIRE, POUR UNE DURÉE DE NEUF MOIS, À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION ET À L'ATTRIBUTION, À TITRE GRATUIT, DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU PROFIT DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PERMETTANT UNE AUGMENTATION DE CAPITAL MAXIMUM D'UN MONTANT NOMINAL TOTAL DE CENT SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (106 454 698) EUROS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Directoire et (ii) du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-127 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 :

1. Sous condition suspensive de l'approbation par la présente Assemblée Générale des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions, délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera à l'émission et à l'attribution à titre gratuit aux actionnaires de la Société, en France ou à l'étranger, de bons de souscription d'actions (« BSA ») de la Société, à raison d'un BSA par action de la Société ;
2. Décide que les BSA donneront droit de souscrire un maximum de cent six millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit (106 454 698) actions nouvelles ordinaires de la Société d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) BSA, soit une augmentation de capital maximum d'un montant nominal total de cent six millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit (106 454 698) euros, étant précisé que ce montant ne tient pas compte de la valeur nominale des actions à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société émis ou à émettre ;
3. Décide que le prix de souscription par action d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro résultant de l'exercice des BSA sera de sept euros et cinquante centimes (7,50 euros), correspondant à une prime d'émission de six euros et cinquante centimes (6,50 euros) par action, sans préjudice de tous ajustements ultérieurs (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et aux stipulations contractuelles) ;
4. Décide que les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du premier anniversaire de leur date d'admission aux négociations sur Euronext Paris et au plus tard jusqu'au troisième anniversaire de leur date d'admission aux négociations sur Euronext Paris et que les souscriptions issues de leur exercice devront être opérées en numéraire ;
5. Prend acte que la décision d'émission des BSA emporte renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles issues de l'exercice des BSA ;
6. Décide que les actions nouvelles émises à raison de l'exercice des BSA porteront jouissance courante et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale ;
7. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
 - a) constater la réalisation des conditions suspensives visées au paragraphe 1 de la présente résolution,
 - b) décider de l'émission des BSA et, le cas échéant, y surseoir,
 - c) arrêter, dans les limites susvisées, les montants, caractéristiques, modalités et conditions de l'émission des BSA,
 - d) déterminer, compte tenu des dispositions légales, les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la possibilité de suspendre l'exercice des BSA à émettre,
 - e) procéder à tous ajustements requis, y compris ceux résultant de la mise en œuvre de la délégation de compétence visée à la dix-neuvième résolution, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à terme au capital,
 - f) imputer le cas échéant les frais de l'émission des BSA sur le montant des primes qui y sont afférentes,
 - g) constater la réalisation de chaque augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA et modifier corrélativement les statuts,
 - h) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des BSA et des actions émises sur exercice des BSA émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de neuf mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Dix-Septième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU DIRECTOIRE, POUR UNE DURÉE DE NEUF MOIS, À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO., LIMITED, D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR UN MONTANT NOMINAL TOTAL DE SOIXANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX (69 866 666) EUROS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Directoire et (ii) du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-127 à L. 225-129-6 et L. 225-138 :

1. Sous condition suspensive de l'approbation par la présente Assemblée Générale des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, seizième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions, délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera à l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société, dont la souscription devra être opérée en numéraire ;
2. Décide que le montant nominal total de la présente augmentation de capital sera d'un montant de soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six (69 866 666) euros par émission d'un nombre de soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six (69 866 666) actions nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune ;
3. Décide que les actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale seront émises au prix unitaire de sept euros et cinquante centimes (7,50 euros), soit avec une prime d'émission de six euros et cinquante centimes (6,50 euros) par action ;
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver l'intégralité de la présente augmentation de capital à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, *Company*

Limited by Shares de droit de Hong-Kong, dont le siège social est sis 2/F, Kam Chung Comm Bldg, 19-21 Hennessy Road, Wanchai, Hong Kong, contrôlée par Dongfeng Motor Group Company Limited ;

5. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
 - a) constater la réalisation des conditions suspensives visées au paragraphe 1 de la présente résolution,
 - b) décider de l'augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir,
 - c) arrêter, dans les limites susvisées, les caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment la date de jouissance des actions, qui pourra être rétroactive, ainsi que les modalités de leur libération,
 - d) imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - e) recevoir et constater la souscription des actions nouvelles et constater la réalisation corrélative de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,
 - f) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de neuf mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Dix-Huitième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU DIRECTOIRE, POUR UNE DURÉE DE NEUF MOIS, À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SOGÉPA, D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR UN MONTANT NOMINAL TOTAL DE SOIXANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX (69 866 666) EUROS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Directoire et (ii) du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-127 à L. 225-129-6 et L. 225-138 :

1. Sous condition suspensive de l'approbation par la présente Assemblée Générale des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, seizième, dix-septième, dix-neuvième et vingtième résolutions, délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société, dont la souscription devra être opérée en numéraire ;
2. Décide que le montant nominal total de la présente augmentation de capital sera d'un montant de soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six (69 866 666) euros par émission d'un nombre de soixante-neuf millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six (69 866 666) actions nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune ;
3. Décide que les actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale seront émises au prix unitaire de sept euros et cinquante centimes (7,50 euros), soit avec une prime d'émission de six euros et cinquante centimes (6,50 euros) par action ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver l'intégralité de la présente augmentation de capital à SOGÉPA, société anonyme de droit français immatriculée sous le numéro de RCS Paris 318 186 756, dont le siège social est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, contrôlée par la République française ;

5. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

- a) constater la réalisation des conditions suspensives visées au paragraphe 1 de la présente résolution,
- b) décider de l'augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir,
- c) arrêter, dans les limites susvisées, les caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment la date de jouissance des actions, qui pourra être rétroactive, ainsi que les modalités de leur libération,
- d) imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- e) recevoir et constater la souscription des actions nouvelles et constater la réalisation corrélative de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,
- f) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de neuf mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Dix-Neuvième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU DIRECTOIRE POUR UNE DURÉE DE NEUF MOIS À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR UN MONTANT MAXIMAL TOTAL, EN VALEUR NOMINALE, DE DEUX MILLIARDS (2 000 000 000) D'EUROS, SANS POUVOIR EXCÉDER UN MONTANT MAXIMAL TOTAL, PRIME D'ÉMISSION INCLUSE, DE DEUX MILLIARDS (2 000 000 000) D'EUROS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-127 à L. 225-129-6 et L. 225-132 à L. 225-134 :

1. Sous condition suspensive de l'approbation par la présente Assemblée Générale des septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, et vingtième résolutions, délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, en une fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera à l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société, dont la souscription devra être opérée en numéraire ;
2. Décide que le montant nominal total de l'augmentation du capital de la Société susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux milliards (2 000 000 000) d'euros, sans que le montant maximal total, prime d'émission incluse, de l'augmentation du capital de la Société susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation ne puisse excéder deux milliards (2 000 000 000) d'euros, étant précisé qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société émis ou à émettre ;

3. Prend acte que les émissions d'actions décidées en vertu des dix-neuvième et vingtième résolutions de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 ne s'imputeront pas sur le plafond prévu au paragraphe 2 de la présente résolution et seront soumises aux seuls plafonds prévus au paragraphe 5 de la dix-neuvième résolution, à l'exception du paragraphe 5.b), et au paragraphe 5 de la vingtième résolution, à l'exception du paragraphe 5.b), de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013. L'Assemblée Générale prend par ailleurs acte que les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances décidées en vertu des dix-neuvième et vingtième résolutions de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 seront soumises aux seuls plafonds prévus au paragraphe 6 de la dix-neuvième résolution, à l'exception du paragraphe 6.b), et au paragraphe 6 de la vingtième résolution, à l'exception du paragraphe 6.b), de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 ;
4. En cas d'usage de la présente délégation :
- a) décide que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription auxdites actions dans les conditions et limites fixées par le Directoire,
- b) prend acte du fait que le Directoire aura la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible auxdites actions, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes,
- c) décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions, le Directoire pourra, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits, (ii) offrir lesdits titres au public, et/ou (iii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
5. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
- a) constater la réalisation des conditions suspensives visées au paragraphe 1 de la présente résolution,
- b) décider de l'augmentation de capital et, le cas échéant, y surseoir,
- c) arrêter, dans les limites susvisées, les montants, caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment le nombre d'actions à émettre, leur prix d'émission, avec ou sans prime, leur date de jouissance, qui pourra être rétroactive, ainsi que les modalités de leur libération,
- d) procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à terme au capital,
- e) imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime qui y est afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- f) constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,
- g) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de neuf mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et prive d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2013 dans sa dix-huitième résolution.

Vingtième résolution

MODIFICATION DU PLAFOND DU PARAGRAPHE II DE LA SIXIÈME RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

1. Prend acte (i) que le paragraphe II de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 prévoit que le montant total d'augmentation de capital social pouvant être réalisée en vertu de ladite résolution ne peut avoir pour effet de porter le capital social à un montant supérieur à quatre cent millions d'euros (400 000 000 euros), (ii) que sur le fondement de ladite résolution la Société a procédé à une émission d'OCEANE (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) en 2009, et (iii) que la mise en œuvre des autorisations visées aux seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de la présente Assemblée Générale auront pour effet de porter le capital social à un montant supérieur à 400 000 000 euros, au-delà du plafond autorisé par le paragraphe II de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 ;
2. Décide en conséquence, de modifier le plafond susvisé du paragraphe II de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009, et de le fixer à vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-quatre (27 488 464) euros, ce montant correspondant au montant nominal total des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées pour assurer l'émission d'actions en faveur des porteurs d'OCEANE émises au cours de l'exercice 2009 et encore en circulation à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce plafond ne tient pas compte du montant nominal des actions à émettre le cas échéant afin de préserver (conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement) les droits des porteurs desdites OCEANE dans les circonstances imposant de tels ajustements, et notamment en conséquence des émissions réalisées en vertu des seizième et dix-neuvième résolutions de la présente Assemblée Générale.

Vingt-et-unième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU DIRECTOIRE, POUR UNE DURÉE DE VINGT-SIX MOIS, À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE OU DES AUGMENTATIONS DU CAPITAL SOCIAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, POUR UN MONTANT NOMINAL MAXIMAL D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE (3 500 000) EUROS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. Délégué au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital de la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L.3332-20 du Code du travail, par l'émission d'actions ordinaires de la Société, réservées aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
2. Décide que sont expressément exclues de la présente délégation les émissions d'actions de préférence ;

3. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant nominal maximal de trois millions cinq cent mille (3 500 000) euros ;
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation, dont la souscription est réservée, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
5. Décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à une moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, de cours cotés de l'action de la Société aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales de droit étranger applicables le cas échéant ;
6. Décide en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail que le Directoire pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ou déjà émises, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) de la décote, sous réserve que leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-19 du Code du travail ;
7. Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites et conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
- (i) fixer le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation,
 - (ii) arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des bénéficiaires tels que définis ci-dessus,
 - (iii) imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - (iv) prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - (v) en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement conformément au point (6) ci-dessus, de fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes d'émission à incorporer au capital pour la libération de ces actions,
 - (vi) constater la réalisation des augmentations du capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.
- La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et se substitue à la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2013 dans sa vingt-troisième résolution.

Vingt-Deuxième résolution

MODIFICATION DE L'ARTICLE 10-I DES STATUTS : INTRODUCTION DE DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉSIGNATION DU OU DES MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 14 JUIN 2013 RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI, ET MODIFICATIONS CORRÉLATIVES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et avoir pris acte de l'avis émis par le Comité Européen du Groupe :

1. Décide de modifier l'article 10-I des Statuts de la Société afin (i) d'y insérer, sous la numérotation 10-I-B, les dispositions destinées à déterminer les modalités de désignation du ou des membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés, conformément aux dispositions de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, et de modifier des statuts de la Société, (ii) de procéder à la suppression corrélative des actuels 2^e, 3^e, 4^e et 5^e alinéas de l'article 10-I, et (iii) de procéder à des ajustements de numérotation et de références afin de tenir compte de l'insertion du nouveau paragraphe 10-I-B ;

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
I- Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus, nommés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Toutefois la durée des mandats en cours à la date de l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 est de six ans.	I - Composition A) Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus, nommés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Toutefois la durée des mandats en cours à la date de l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2012 est de six ans.
Le Conseil de Surveillance comprend un membre ayant le statut de salarié de la Société, ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, nommé par l'Assemblée Générale en qualité de représentant des salariés.	(supprimé)
Sous réserve des dispositions des deux paragraphes ci-dessous, le mandat du représentant des salariés membre du Conseil de Surveillance est régi par l'ensemble des dispositions statutaires de la Société et par les dispositions légales et réglementaires applicables à tout membre du Conseil de Surveillance.	(supprimé)
La durée de son mandat est de deux ans.	(supprimé)
Toutefois, son mandat prend fin de plein droit en cas de perte de la qualité de salarié de la Société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce	(supprimé)

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
	<p>B) Membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés</p>
	<p>(i) Le Conseil de Surveillance de la Société comprend en outre, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-79-2 du Code de commerce, un ou deux membre(s) représentant les salariés désigné(s) par le Comité Européen du Groupe selon les modalités suivantes.</p>
	<p>(ii) Si le nombre de membres du Conseil de Surveillance est égal ou inférieur à douze, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est désigné par le Comité Européen du Groupe parmi les salariés titulaires d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français. Si le nombre de membres au Conseil de Surveillance est supérieur à douze, un deuxième membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est désigné par le Comité Européen du Groupe parmi les salariés titulaires d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé ou non sur le territoire français.</p>
	<p>Le nombre de membres du Conseil de Surveillance à prendre en compte pour déterminer le nombre de membres représentant les salariés à désigner est apprécié à la date de désignation de ceux-ci, étant précisé qu'aux fins de la détermination du nombre de membres du Conseil de Surveillance, ne sont pris en compte, ni le membre représentant les salariés actionnaires désigné en application des dispositions de l'article 10 - I C) ci-après, ni le membre qui aurait été préalablement désigné représentant des salariés en application des dispositions du présent article 10 - I B). Le contrat de travail du/des représentant(s) des salariés doit être antérieur de deux années au moins à sa/leur nomination au Conseil de Surveillance et correspondre à un emploi effectif. En cas de vacance, le remplaçant est désigné dans les mêmes conditions.</p>
	<p>(iii) Le Comité Européen du Groupe désigne le(s) membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés à la majorité simple de ses membres titulaires présents ou représentés. En cas d'égalité de voix entre deux candidatures déclarées, et dans la mesure où deux candidats titulaires ne pourraient être tous deux désignés comme membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés en raison de la limite visée au paragraphe (i) ci-dessus, seul sera désigné celui dont le contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes a la plus ancienne date d'entrée en vigueur.</p>
	<p>(iv) Tout membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal de membres du Conseil de Surveillance fixé par l'article 10 - I A) des présents Statuts.</p>
	<p>(v) Le mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est effectif dès sa désignation pour une durée de quatre ans expirant à l'Assemblée plénière annuelle du Comité Européen du Groupe tenue au cours de cette quatrième année. Cependant, son mandat prend fin de plein droit, avec effet immédiat, en cas de perte de la qualité de salarié de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes. Les dispositions de l'article 10 -II des statuts relatives au nombre d'actions que doit posséder chaque membre du Conseil de Surveillance pendant la durée de son mandat ne sont pas applicables au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés. Le mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est régi par l'ensemble des dispositions statutaires de la Société et par les dispositions légales et réglementaires applicables à tout membre du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions légales spécifiques et de celles prévues au présent article 10 - I B) des statuts.</p>
	<p>(vi) Lorsque deux membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés ont été désignés et que le nombre de membres au Conseil de Surveillance devient ultérieurement égal ou inférieur à douze, le mandat des deux membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés se poursuivra jusqu'à son terme sans interruption. Lorsqu'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés a été désigné et que le nombre de membres du Conseil de Surveillance devient ultérieurement supérieur à douze du fait de la nomination par l'Assemblée Générale d'un membre supplémentaire, un deuxième membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est désigné par le Comité Européen de Groupe dans un délai de 6 mois à compter de la nomination du membre supplémentaire par l'Assemblée Générale.</p>

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
10.1) Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires	C) Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires
(i) Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue - dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce - par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit Code, représente plus de 3 % du capital social, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est élu par l'Assemblée Générale ordinaire, parmi les candidats proposés par les conseils de surveillance des Fonds Commun de Placement d'Entreprise régis par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier détenant des actions de la Société (les « FCPE »), selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.	(i) Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue - dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce - par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit Code, représente plus de 3 % du capital social, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est élu par l'Assemblée Générale Ordinaire, parmi les candidats proposés par les conseils de surveillance des Fonds Commun de Placement d'Entreprise régis par l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier détenant des actions de la Société (les « FCPE »), selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.
(ii) Le ou les candidat(s) à l'élection au poste de membre du Conseil de Surveillance de la Société représentant les salariés actionnaires est(sont) désigné(s) dans les conditions suivantes :	<i>(inchangé)</i>
a) L'ensemble des conseils de surveillance des FCPE, spécialement réunis à cet effet, désigne conjointement au moins un et au plus trois candidat(s) au poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires et, ce, parmi les membres des conseils de surveillance de ces FCPE qui représentent les salariés porteurs de parts et qui auront fait acte de candidature.	<i>(inchangé)</i>
b) Lors de la réunion précitée des conseils de surveillance des FCPE, chaque membre de ces conseils de surveillance dispose d'une voix lors du vote sur chaque candidat déclaré. Sous réserve de recueillir au moins la majorité des voix des membres des conseils de surveillance présents ou représentés, ou le cas échéant votant à distance, lors de ladite réunion, le ou les candidat(s), dans la limite de trois, recueillant le plus grand nombre de votes émis sont désignés pour être proposé(s) à la nomination, par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société représentant les salariés actionnaires.	<i>(inchangé)</i>
c) En cas d'égalité de voix entre deux candidats déclarés, et dans la mesure où ces deux candidats ne pourraient être tous deux proposés à la nomination comme membre du Conseil de Surveillance de la Société en raison de la limite de trois visée au paragraphe (ii) alinéa b) ci-dessus, seul sera désigné pour être proposé à la nomination de membre du Conseil de Surveillance de la Société celui dont le contrat de travail avec la Société ou une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce a la plus ancienne date d'entrée en vigueur.	<i>(inchangé)</i>
(iii) Préalablement à la désignation des candidats au poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Président du Directoire, avec faculté de subdélégation, arrête un Règlement de Désignation des Candidats (le « Règlement ») précisant le calendrier et l'organisation des procédures de désignation prévues au paragraphe (ii) ci-dessus.	<i>(inchangé)</i>
Le Règlement sera porté à la connaissance des membres des conseils de surveillance de FCPE, dans le cadre de la procédure de désignation prévue au paragraphe (ii) ci-dessus, par tout moyen et notamment, sans que les moyens d'information énumérés ci-après soient considérés comme exhaustifs, par voie d'affichage et/ou par communication électronique, avant la tenue effective de la réunion des conseils de surveillance de FCPE dans le cadre de la procédure prévue au paragraphe (ii).	<i>(inchangé)</i>
(iv) Le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est élu par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société dans les conditions applicables à toute nomination de membre du Conseil de Surveillance. En cas de pluralité de candidats désignés en application des dispositions paragraphe (ii) ci-dessus, le Directoire présente à l'Assemblée Générale les candidats au moyen de résolutions distinctes, et agréée le cas échéant l'une de ces résolutions. Celui des candidats qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires à l'Assemblée Générale ordinaire sera élu membre du Conseil de Surveillance de la Société représentant les salariés actionnaires.	<i>(inchangé)</i>
Ce membre du Conseil de Surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance fixé par l'article 10-I des présents Statuts.	Ce membre du Conseil de Surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance fixé par l'article 10 - I A) des présents Statuts.

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
(v) La durée des fonctions du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est identique à la durée visée au paragraphe I de l'article 10 des présents statuts.	(v) La durée des fonctions du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est identique à la durée visée à l'article 10-I A) des présents statuts.
Cependant, son mandat prend fin de plein droit, avec effet immédiat, en cas de perte de la qualité de salarié de la Société ou d'une société lui est liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, en cas de perte de la qualité de membre d'un Conseil de Surveillance de FCPE ou de perte de la qualité de porteur de parts d'un FCPE.	<i>(inchangé)</i>
En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, l'ensemble des conseils de surveillance des FCPE sera spécialement réuni afin de procéder à la désignation des candidats à son remplacement dans les conditions prévues au présent article 10.1 des statuts.	En cas de vacance du poste de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, l'ensemble des conseils de surveillance des FCPE sera spécialement réuni afin de procéder à la désignation des candidats à son remplacement dans les conditions prévues au présent article 10-I C) des statuts.
Si la désignation des candidats survient trois mois ou plus avant la plus prochaine Assemblée Générale, la nomination du remplaçant sera soumise au vote de ladite plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.	<i>(inchangé)</i>
Si la désignation des candidats survient moins de trois mois avant la plus prochaine Assemblée Générale, la nomination du remplaçant sera soumise au vote de l'Assemblée Générale suivante. Toutefois, dans la mesure où un seul candidat serait désigné par les conseils de surveillance des FCPE pour pourvoir au remplacement et dans la mesure où il serait possible de pourvoir à ce remplacement par voie de cooptation, le Conseil de Surveillance pourra nommer ce candidat comme membre du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification de cette nomination par la plus proche Assemblée Générale.	<i>(inchangé)</i>
Jusqu'à la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, le Conseil de Surveillance se réunira et délibérera valablement.	<i>(inchangé)</i>
Les dispositions du paragraphe II de l'article 10 des statuts relatives au nombre d'actions que doit posséder chaque membre du Conseil de Surveillance pendant la durée de son mandat ne sont pas applicables à ce membre du Conseil de Surveillance.	Les dispositions de l'article 10-II des statuts relatives au nombre d'actions que doit posséder chaque membre du Conseil de Surveillance pendant la durée de son mandat ne sont pas applicables à ce membre du Conseil de Surveillance.
Le mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est régi par l'ensemble des dispositions statutaires de la Société et par les dispositions légales et réglementaires applicables à tout membre du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions spécifiques du présent article 10.2 des statuts.	Le mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires est régi par l'ensemble des dispositions statutaires de la Société et par les dispositions légales et réglementaires applicables à tout membre du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions spécifiques du présent article 10-I.C) des statuts.
(vi) Les dispositions du présent article 10.1 cesseront de s'appliquer si, à la clôture d'un exercice, le pourcentage du capital de la Société détenu par ses salariés et ceux des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, représente moins de 3 % du capital. Dans cette hypothèse, tout mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires en cours expirera à son terme.	(vi) Les dispositions du présent article 10-I.C) cesseront de s'appliquer si, à la clôture d'un exercice, le pourcentage du capital de la Société détenu par ses salariés et ceux des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, représente moins de 3 % du capital. Dans cette hypothèse, tout mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires en cours expirera à son terme.

Vingt-Troisième résolution

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9-IV DES STATUTS RELATIVES AUX DÉCISIONS DU DIRECTOIRE REQUÉRANT L'AUTORISATION PRÉALABLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 9-IV des Statuts de la Société comme suit :

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
<p>IV Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>Le Directoire ne délibère valablement que si la majorité de ses membres est présente ou prend part à la délibération par un moyen quelconque. Ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres prenant part à la délibération, chacun d'eux ne disposant que d'une voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante si le Directoire se compose d'un nombre pair de membres.</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>Outre les obligations légales d'autorisations préalables du Conseil de Surveillance, les dispositions suivantes doivent être respectées et ceci uniquement dans le cadre de l'organisation interne de la Société :</p> <p>a) Le Directoire ne peut accomplir sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance les actes suivants :</p>	<p>Outre les obligations légales d'autorisations préalables du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, et ce dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les opérations suivantes :</p>
<p>> réaliser toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toutes réductions de capital, autorisées par l'Assemblée Générale,</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>> réaliser toutes émissions d'obligations, convertibles ou non,</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>> établir tous projets de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif,</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>> passer ou dénoncer tous accords industriels ou commerciaux engageant l'avenir de la Société avec toutes autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société, et plus généralement réaliser toutes opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle.</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>b) Le Directoire ne peut accomplir que sur décision prise à l'unanimité de ses membres ou, à défaut, sur autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les actes suivants :</p>	<i>(supprimé)</i>
<p>> achat, vente, échange ou apport de tous immeubles d'exploitation et fonds de commerce, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance,</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>> achat, prise ou cession de toutes participations dans d'autres entreprises créées ou à créer et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance,</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>> emprunts, autres qu'obligataires, pour une durée ou pour un montant supérieurs à ceux déterminés par le Conseil de Surveillance.</p>	<i>(inchangé)</i>
<p>Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction, mais sans que cette répartition puisse avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société.</p>	<i>(inchangé)</i>

Vingt-Quatrième résolution

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 10-V DES STATUTS RELATIVES AU POUVOIR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVOCATION DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 10-V des Statuts de la Société, comme suit :

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
V - Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion, par le Directoire, de la Société. Il peut mettre fin aux fonctions du Directoire.	V - Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion, par le Directoire, de la Société. Il peut mettre fin aux fonctions de tout membre du Directoire.

Vingt-Cinquième résolution

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 10-IV DES STATUTS RELATIVES AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et

- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

d'ajouter, après le quatrième alinéa de l'article 10-IV des Statuts de la Société, les dispositions suivantes :

« Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante ».

Vingt-Sixième résolution

MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS RELATIVES AU DÉLAI D'ACQUISITION DU DROIT DE VOTE DOUBLE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide, sous les conditions suspensives suivantes :

- > l'attribution effective aux actionnaires de la Société des bons de souscription d'actions faisant l'objet de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited, faisant l'objet de la dix-septième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; et
- > la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEP, faisant l'objet de la dix-huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

de modifier comme suit le deuxième alinéa de l'article 11 des Statuts de la Société, cette modification étant d'application immédiate à la prise d'effet de la présente résolution :

(ancienne rédaction)	(nouvelle rédaction)
Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit	Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Vingt-Septième résolution

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



CONTRATS IMPORTANTS

<p>> RENFORCEMENT DU PARTENARIAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AVEC DONGFENG MOTOR GROUP COMPANY LIMITED (« DFG ») ET PRISE DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES SIGNIFICATIVES PAR DFG ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ 464</p> <p>22.1. Le renforcement du partenariat industriel et commercial existant en Asie avec DFG 464</p> <p>22.2. Des augmentations de capital de la Société d'un montant total de 3 milliards d'euros, auxquelles s'ajoutent une attribution gratuite préalable de BSA et une augmentation de capital réservée aux salariés 465</p>	<p>> PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ISSUE DE L'ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DE DFG (PAR L'INTERMÉDIAIRE DE DMHK) ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SOGÉPA) 468</p> <p>Composition et Présidence du Conseil de Surveillance 468</p> <p>Membre Référent 468</p> <p>Censeurs 469</p> <p>Comités du Conseil de Surveillance 469</p> <p>Compétence du Conseil de Surveillance 469</p> <p>> CONTRAT D'ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS 470</p>
--	---

> RENFORCEMENT DU PARTENARIAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AVEC DONGFENG MOTOR GROUP COMPANY LIMITED (« DFG ») ET PRISE DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES SIGNIFICATIVES PAR DFG ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La Société a annoncé par voie de communiqué de presse le 19 février 2014 (voir chapitre 12) des projets d'opérations majeures pour assurer le développement et la croissance du Groupe, en ce compris notamment :

- (i) le renforcement du partenariat industriel et commercial existant avec DFG ; et
- (ii) des augmentations de capital de la Société pour un montant global de 3 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent une attribution gratuite de bons de souscription d'actions (les « BSA ») aux actionnaires actuels et une augmentation de capital réservée aux salariés qui leur sera proposée ultérieurement.

Ces opérations industrielles et financières majeures devraient permettre, notamment, d'atteindre les objectifs suivants (tels qu'exposés dans le communiqué de presse en date du 19 février 2014) :

- > le renforcement de PSA Peugeot Citroën en Chine et en Asie du sud est, et la réalisation de synergies industrielles avec DFG d'environ 400 millions d'euros par an pour PSA Peugeot Citroën à l'horizon 2020 ;
- > une accélération du développement du Groupe à l'international grâce au renforcement du partenariat industriel et commercial avec DFG ;
- > le renforcement du positionnement concurrentiel de PSA Peugeot Citroën en Europe, notamment grâce à la relance de son développement par le financement d'un programme d'investissements stratégiques et le renforcement de son bilan et de sa liquidité, conduisant à une forte baisse des frais financiers, à l'horizon du plan.

Les augmentations de capital donneront à PSA Peugeot Citroën les moyens de procéder à des investissements-clés dans la mise en œuvre du plan « Back in the Race », lui permettant de renforcer sa compétitivité en Europe et sa stratégie de globalisation :

- > renforcement de la flexibilité financière et du bilan ;
- > développement d'un portefeuille de produits compétitif et forte intégration locale pour restaurer la rentabilité en Amérique latine et en Russie ;
- > investissement dans de nouvelles technologies dont la prochaine génération de chaîne de traction hybride ;
- > investissement dans l'outil de production :
 - > engagement du Nouveau Contrat Social en Europe, dont 1,5 milliard d'euros d'investissements en France,
 - > extension de capacités industrielles compétitives pour des produits et des marchés spécifiques.

Ces opérations sont soumises à la réalisation d'un certain nombre de conditions décrites ci-dessous, notamment au vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 25 avril 2014 (l'« **Assemblée Générale** ») et à l'obtention des autorisations réglementaires chinoises et françaises (voir chapitre 21.4).

L'ensemble des opérations décrites ci-dessous a donné lieu à des procédures d'information-consultation des institutions représentatives du personnel compétentes du Groupe, qui ont émis en date du 18 février 2014 un avis favorable.

22.1. LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL EXISTANT EN ASIE AVEC DFG

La Société et DFG ont signé le 26 mars 2014 un contrat-cadre (**Framework Agreement**) dont l'objet est principalement de renforcer et d'approfondir la coopération industrielle et commerciale entre la Société et DFG au sein de la société Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Company Ltd, la joint-venture dont ils détiennent chacun 50 % du capital (« **DPCA** »).

Le plan industriel défini par les parties au sein du *Framework Agreement*, sur la base de leur partenariat noué il y a plus de 20 ans, s'articule autour de trois axes majeurs :

- (i) Un engagement commun de faire entrer DPCA dans une nouvelle phase de son développement, avec pour objectif de multiplier ses volumes par trois à l'horizon 2020 (soit 1,5 million de véhicules produits et commercialisés par an), grâce à un renforcement du plan produit soutenu par :
 - > des licences de technologies développées par PSA Peugeot Citroën ;
 - > le lancement de deux à trois modèles par an pour l'ensemble des trois marques (Peugeot, Citroën et la marque propre de DPCA).

- (ii) La création d'un centre de R&D commun, dédié au développement des produits et technologies pour les marchés à forte croissance, dont la Chine.

- > Le centre de R&D complétera les centres de PSA Peugeot Citroën en Europe et en Amérique latine ;
- > cet accord s'accompagne de dispositions en matière de gestion de la propriété intellectuelle, permettant par ailleurs à PSA Peugeot Citroën de poursuivre sans contrainte le développement de coopérations avec d'autres constructeurs. Les licences consenties par la société à DFG et DPCA portent sur la propriété intellectuelle relative aux technologies (i) passées et à venir et détenues entièrement par la société et ses filiales ou développées conjointement avec un fournisseur (à l'exclusion de toute technologie développée en coopération avec un autre constructeur) et (ii) qui ont un niveau de maturité suffisant (« *ready for mass production* »). De plus, le *Framework Agreement* encadre l'utilisation qui peut en être faite par DFG et DPCA.

(iii) La création d'une nouvelle joint-venture à vocation commerciale, ayant pour objectif de développer les ventes des véhicules des marques de PSA Peugeot Citroën et de DFG en Asie (hors Chine) et potentiellement dans d'autres marchés émergents. Celle-ci vise à bénéficier de la forte croissance des économies de l'ASEAN et des similarités des gammes produits avec celles du marché automobile chinois.

Ce partenariat renforcé représente sous sa forme actuelle un potentiel de synergies estimé à environ 400 millions d'euros par an pour PSA Peugeot Citroën à l'horizon 2020 et pourrait être étendu à d'autres domaines de collaboration. Pour environ les deux tiers, ces synergies sont liées, à l'accroissement des volumes, et à l'augmentation des royalties facturées par le Groupe, et du dividende en provenance de DPCA. Pour un tiers, les synergies sont liées aux économies et portages de coûts de recherche et développement.

L'accord signé n'a pas d'incidence sur le plan de développement de la ligne DS en Chine qui vise la saturation de l'usine de Shenzhen en 2018, détenue en partenariat avec Changan par la *joint-venture* CAPSA.

En outre, le *Framework Agreement* ne portera pas atteinte à l'Alliance avec General Motors en Europe (voir ci-dessous, page 470).

Le *Framework Agreement* prévoit que les articles relatifs à la coopération stratégique sont applicables pour une durée de dix ans renouvelable pour la même durée, sauf résiliation par l'une des parties moyennant un préavis de six mois. Chaque partie pourra cependant mettre fin au *Framework Agreement* en cas de violation matérielle des termes du *Framework Agreement* par l'autre partie.

L'entrée en vigueur du *Framework Agreement* est sous réserve de la réalisation de deux augmentations de capital réservées à chacun de DFG et de la République française, telles que décrites ci-dessous.

22.2. DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 3 MILLIARDS D'EUROS, AUXQUELLES S'AJOUTENT UNE ATTRIBUTION GRATUITE PRÉALABLE DE BSA ET UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Conformément au *Memorandum of Understanding* conclu le 18 février 2014, DFG, la République française, Établissements Peugeot Frères et FFP (« EPF/FFP ») et la Société ont conclu le 26 mars 2014 un *Master Agreement*.

Cet accord détaille les termes et conditions des augmentations de capital de la Société pour un montant total de 3 milliards d'euros et de l'attribution gratuite de BSA.

Le *Master Agreement* pourrait être résilié jusqu'à la signature par Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited (« DMHK »), société détenue à cent pour cent par DFG à la date de l'augmentation de capital réservée, et SOGEPA de leurs engagements de souscription (prévue le jour du visa de l'AMF sur le prospectus de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription) en cas de survenance d'un événement significatif défavorable (« *material adverse change* »), c'est-à-dire de tout événement, circonstance ou changement (ou série d'événements, circonstances ou changements similaires provenant des mêmes circonstances de fait) ayant pour conséquence un impact significatif défavorable sur la position financière, les capitaux propres ou le résultat opérationnel de PSA Peugeot Citroën et de ses filiales (prises dans leur ensemble), mais excluant tout événement, circonstance ou changement résultant :

- > de conditions générales économiques ou financières, ou
- > d'événements affectant l'industrie en général ; ou
- > de tout fait révélé au public ou révélé à DFG ou à la République française préalablement au 26 mars 2014.

Cette clause ne pourrait être mise en œuvre que conjointement par DFG et la République française, et de bonne foi.

Aux termes du *Master Agreement*, et sous réserve notamment du vote favorable des actionnaires de la Société au cours de l'Assemblée Générale⁽¹⁾,

de l'obtention des autorisations réglementaires chinoises et françaises et de la satisfaction des autres conditions mentionnées ci-dessus, il est prévu de procéder aux opérations suivantes :

1. Chacun de DFG et de la République française souscrirait simultanément à une augmentation de capital réservée à hauteur de 524 millions d'euros, prime d'émission incluse (soit un montant total d'environ 1 048 millions d'euros, prime d'émission incluse), à un prix de souscription de 7,50 euros par action, correspondant à l'émission d'environ 139,7 millions d'actions ordinaires. Ces opérations, qui font l'objet de deux résolutions distinctes proposées à l'Assemblée Générale, seraient décidées par le Président du Directoire sur délégation du Directoire (voir chapitre 21.4). La souscription à l'augmentation de capital réservée à DFG serait réalisée par l'intermédiaire de DMHK. La souscription à l'augmentation de capital réservée à la République française serait réalisée par l'intermédiaire de la société SOGEPA, détenue à cent pour cent par la République française.

Il est précisé aux termes du *Master Agreement* que tout tiers qui viendrait ultérieurement à détenir une partie du capital et des droits de vote de DMHK n'exercerait pas d'influence directe sur la gouvernance de la Société.

DFG (par l'intermédiaire de DMHK) et la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA) détiendraient ainsi chacun environ 14 % du capital de la Société à l'issue de ces augmentations de capital réservées. L'admission à la cotation des actions ainsi émises fera l'objet de la publication d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») avant l'Assemblée Générale. La réalisation des augmentations de capital réservées serait subordonnée à la condition préalable de la signature par un syndicat bancaire d'un contrat de garantie relatif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS »), tel que décrit ci-dessous.

(1) Il est précisé que Dongfeng Motor Group Company Limited a obtenu du Hong Kong Stock Exchange une autorisation lui permettant de s'engager à souscrire directement ou indirectement aux augmentations de capital de la Société, sans recourir à une Assemblée Générale de ses actionnaires.

2. À la suite de la réalisation des augmentations de capital réservées, la Société procéderait à une augmentation de capital d'un montant d'environ 1 950 millions d'euros, prime d'émission incluse, avec maintien du DPS, ouverte à l'ensemble des actionnaires (y compris DMHK et SOGEPA), qui recevraient un DPS pour chaque action détenue. Cette opération ferait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF après l'Assemblée Générale.

Cette opération, qui fait l'objet d'une résolution proposée à l'Assemblée Générale, serait décidée par le Président du Directoire sur délégation du Directoire (voir chapitre 21.4).

DFG (par l'intermédiaire de DMHK) et la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA) s'engageraient à souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS à hauteur de leurs participations, soit 276 millions d'euros chacun, prime d'émission incluse, et se maintiendraient donc à 14 % du capital de la Société chacun à l'issue de cette opération.

EPF/FFP s'engageraient également à souscrire des actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de manière à ce que leur participation combinée au capital de la Société soit égale à celle de DMHK et SOGEPA à l'issue de cette opération (soit environ 14 %).

Le solde de l'augmentation de capital avec maintien du DPS non souscrit par DFG (par l'intermédiaire de DMHK), la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA) et EPF/FFP, soit un montant maximal d'environ 1,4 milliard d'euros, prime d'émission incluse, fait d'ores et déjà l'objet d'un engagement de garantie en volume par un syndicat bancaire.

Cet engagement de garantie en volume comporte un certain nombre de conditions suspensives usuelles, et notamment (i) le respect par DFG et la République française de leurs engagements de souscription aux augmentations de capital réservées pris à l'égard de la Société, (ii) le respect par DFG, la République française et EPF/FFP de leurs engagements de souscription à l'augmentation de capital avec maintien du DPS pris à l'égard de la Société, (iii) le respect par DFG, la République française et EPF/FFP de leurs engagements de conservation pris à l'égard de la Société, (iv) le respect d'un accord entre les banques et la Société concernant le lancement et le calendrier de réalisation des augmentations de capital, (v) l'obtention des autorisations administratives et/ou réglementaires nécessaires ainsi que de l'Assemblée Générale et (vi) l'absence d'un certain nombre d'événements défavorables (notamment dans la situation économique ou financière de la Société et de ses filiales) pouvant avoir un impact du point de vue des banques sur le succès de l'offre.

L'augmentation de capital avec maintien du DPS serait dirigée par le même syndicat bancaire et ferait l'objet d'un contrat de garantie conclu après obtention du visa de l'AMF sur le prospectus relatif à cette augmentation de capital. Ce contrat de garantie ne pourra être résilié qu'en cas de non-respect par DMHK, SOGEPA ou EPF/FFP des termes de leurs engagements de souscription aux augmentations de capital réservées et à l'augmentation de capital avec maintien du DPS et de leurs engagements de conservation pris à l'égard de la Société ou de non-réalisation des augmentations de capital réservées le lendemain de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital avec maintien du DPS et de signature dudit contrat.

À l'issue des augmentations de capital réservées et de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, sur la base de la répartition de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2013, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, étant précisé que cette répartition (i) prend en compte l'engagement de neutralisation des droits de vote double d'EPF/FFP mentionnée infra et (ii) ne reflète pas la dilution que subiraient DMHK et SOGEPA à la suite de l'exercice des BSA ni celle que subiraient EPF/FFP du fait de leur engagement de ne

pas acquérir de titres de la Société au-dessus du nombre de titres qu'il détiendraient à l'issue des opérations (en ce compris les titres à provenir de l'exercice de leurs BSA) (cf. infra) :

Actionnaires	% du capital	% de droits de vote ⁽¹⁾
EPF/FFP	14,1 %	14,2 %
DMHK	14,1 %	14,2 %
SOGEPA	14,1 %	14,2 %
Autres	57,7 %	57,4 %
TOTAL	100 %	100 %

(1) Estimation sous réserve de la fixation des termes de l'augmentation de capital avec DPS et du cours de bourse de l'action de la Société à la date de fixation des termes de l'augmentation de capital avec DPS.

3. Préalablement aux augmentations de capital réservées et à l'augmentation de capital avec maintien du DPS, des BSA seraient attribués gratuitement aux porteurs d'actions de la Société enregistrées comptablement à l'issue de la séance de Bourse suivant l'Assemblée Générale (c'est-à-dire à l'exception de DMHK et SOGEPA), à raison d'un BSA pour chaque action détenue. Les caractéristiques des BSA seraient les suivantes :

- > l'exercice de 10 BSA donnerait droit à la souscription de trois actions nouvelles ;
- > ce ratio serait ajusté conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations contractuelles à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser à compter de la date d'émission des BSA et jusqu'à la maturité de cet instrument (notamment l'augmentation de capital avec maintien du DPS envisagée ou le paiement de dividende éventuel sur la période), afin de maintenir les droits des titulaires de BSA.
- > le prix de souscription d'une action nouvelle par exercice des BSA serait de 7,50 euros par action, prime d'émission incluse, soit un prix égal au prix des augmentations de capital réservées à DMHK et à SOGEPA ;
- > leur maturité serait de 3 ans, avec un exercice possible à partir de la 2^e année. Les BSA seraient négociables à compter de leur date de détachement sur Euronext Paris ;
- > le produit de l'exercice de la totalité des BSA pourrait représenter une ressource additionnelle potentielle à terme d'environ 770 millions d'euros pour la Société ;
- > l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des BSA ferait l'objet d'un prospectus commun à celui relatif à l'admission des actions émises dans le cadre des augmentations de capital réservées.

À l'issue de l'entrée au capital de DFG (par l'intermédiaire de DMHK) et de la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA), la gouvernance de la Société ferait l'objet d'évolutions décrites ci-dessous.

Ainsi, un pacte d'actionnaires serait conclu entre DFG, DMHK, la République française, SOGEPA, EPF/FFP et la Société, et entrerait en vigueur à la date de réalisation effective des augmentations de capital réservées à DMHK et à SOGEPA ; ce pacte contiendrait les principes ci-après :

1. Gouvernance

- > La gouvernance de la Société serait conforme au Code AFEP-MEDEF.
- > Le Conseil de Surveillance de la Société serait composé de quatorze membres, dont : (i) six membres indépendants, (ii) deux candidats présentés par chacun de DFG, la République française et EPF/FFP (les candidats présentés par ces trois parties seraient donc

- ensemble minoritaires au sein du Conseil de Surveillance), et (iii) deux membres représentant respectivement les salariés et salariés actionnaires. DFG, la République française et EPF/FFP pourraient chacun demander la nomination d'un censeur qui pourrait assister aux réunions du Conseil de Surveillance, sans droit de vote. DFG, la République française et EPF/FFP s'engageraient à voter en Assemblée Générale en faveur de leurs candidats respectifs pour maintenir cette représentation minoritaire au Conseil de Surveillance. Toutefois, dans l'hypothèse où DFG (et ses affiliés), la République française (et ses affiliés) ou EPF/FFP (et ses affiliés) viendraient à détenir individuellement un nombre d'actions de la Société correspondant à moins de 7 % du capital (mais au moins 3 %) de la Société après réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, il ne pourrait présenter qu'un seul candidat au Conseil de Surveillance et ne pourrait plus demander la désignation d'un censeur. DFG, la République française ou EPF/FFP n'aurait plus de droits de représentation au Conseil de Surveillance s'ils venaient à détenir individuellement (avec ses affiliés) un nombre d'actions correspondant à moins de 3 % du capital de la Société après réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS. À l'exception des engagements évoqués ci-dessus et de l'engagement d'EPF/FFP visé au paragraphe ci-après, le pacte d'actionnaires laisserait à chacun des actionnaires son entière liberté quant à l'exercice de ses droits de vote ;
- > le délai statutaire d'obtention de droits de vote double serait réduit de 4 à 2 ans pour l'ensemble des actionnaires sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, et EPF/FFP s'engageraient pendant 2 ans (ou 4 ans si la réduction du délai statutaire ci-dessus n'était pas votée par l'Assemblée Générale) à l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS à neutraliser l'impact de leurs droits de vote double au niveau du nombre d'actions détenus à l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du DPS ;
 - > le Conseil de Surveillance serait présidé par un membre indépendant ;
 - > toutes les décisions du Conseil de Surveillance seraient prises à la majorité simple, aucun actionnaire ne disposant, via ses représentants, de droit de veto sur une décision sociale. En sus des décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en vertu des statuts et des dispositions légales et réglementaires applicables, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance serait modifié pour inclure également (i) toute proposition de modification des statuts de la Société (ou toute autre décision dont l'objet ou l'effet emporterait modification des statuts) et (ii) la conclusion de tout accord transactionnel ou prise de tout engagement, dans le cadre d'un litige ou d'une procédure d'arbitrage, excédant les montants à déterminer par le Conseil de Surveillance ;
 - > un membre indépendant serait désigné en qualité de Membre Référent, chargé, en l'absence du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, conformément aux dispositions de l'article L. 225-81 du Code de commerce, et de présider l'Assemblée Générale des actionnaires conformément à l'article 11 alinéa 4 des statuts ;
 - > un des membres du Conseil de Surveillance représentant respectivement DFG, la République française et EPF/FFP pourrait se voir conférer le titre de vice-Président par le Conseil de Surveillance ;
 - > un *Asia Business Development Committee* serait créé et présidé par un membre proposé par DFG. EPF/FFP et SOGEP, s'engageraient à soutenir le candidat présenté par DFG pour la présidence de ce comité ;
 - > le Comité des Nominations, de la Gouvernance et des Rémunérations serait présidé par un membre indépendant, le Comité financier et d'audit serait présidé par un membre proposé par la République française et le Comité stratégique serait présidé par un membre proposé par EPF/FFP.
- ## 2- Acquisition et cession de titres
- > DMHK (et DFG), SOGEP (et la République française) et EPF/FFP s'engageraient individuellement à ne pas acquérir, directement ou indirectement, seul ou de concert avec tout tiers (c'est-à-dire toute personne autre que les parties précitées ainsi que les affiliés de celles-ci), de titres de la Société au-delà du nombre de titres qu'ils détiendraient respectivement à l'issue des opérations en ce compris les titres à provenir de l'exercice des BSA par EPF/FFP (étant précisé que le nombre de titres de capital de la Société détenus par EPF/FFP au titre de cet engagement de plafonnement ne comprend pas les BSA qui leur sont attribués par PSA Peugeot Citroën). Ce plafond est susceptible d'être ajusté en cas de souscriptions à titre irréductible à des émissions de titres de la Société avec DPS ou avec droit de priorité ou en cas de distribution ou d'attribution gratuite d'actions ou de titres de capital. Cette obligation de plafonnement individuel pourrait être levée sous réserve d'obtenir l'accord de chaque actionnaire partie au pacte d'actionnaires représentant individuellement au moins 5 % du capital de la Société ainsi que celui du Conseil de Surveillance de la Société. À cet égard, la mise en œuvre de cette clause résulte d'un engagement individuel par chacun des trois actionnaires ;
 - > les BSA que EPF/FFP viendraient à détenir à l'issue de l'attribution gratuite seraient soumis à un engagement de conservation à hauteur de 100 % des BSA attribués pendant la première année et à hauteur de 50 % des BSA attribués à compter du premier anniversaire de leur date d'émission jusqu'au deuxième anniversaire de leur date d'émission ;
 - > DMHK, SOGEP et EPF/FFP seraient libres de transférer tout ou partie de leurs titres après une période de 180 jours à compter de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS. Préalablement à tout transfert de titres sur le marché par ceux-ci, l'(es) actionnaire(s) concerné(s) devra(en)t informer et s'entretenir avec les dirigeants de la Société afin de limiter l'impact d'un tel transfert sur le cours de l'action. Sous ces réserves, DMHK, SOGEP et EPF/FFP n'auraient aucune contrainte sur la cession de leurs titres. Il n'existe aucune clause de préemption, ni de sortie conjointe ;
 - > le pacte d'actionnaires serait conclu pour une durée de dix ans ;
 - > aucun actionnaire n'agirait de concert avec l'un quelconque des autres actionnaires (ou un affilié d'un actionnaire) vis-à-vis de la Société. Il est notamment précisé que ce pacte, conclu par chacun des actionnaires pour protéger son investissement et ses intérêts propres en tant qu'actionnaire de la Société, n'aurait pas pour objet la mise en œuvre d'une politique commune à l'égard de la Société au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. La stratégie du Groupe a en effet vocation à être déterminée par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance. La conclusion du *Framework Agreement* avec DFG constitue quant à elle un renforcement du partenariat historique existant entre les deux groupes et en aucun cas une réorientation de la stratégie du groupe PSA Peugeot Citroën.

> PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ À L'ISSUE DE L'ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DE DFG (PAR L'INTERMÉDIAIRE DE DMHK) ET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SOGEPA)

Sous réserve de (i) l'attribution effective aux actionnaires de la Société des BSA faisant l'objet de la seizième résolution soumise à l'Assemblée Générale de la Société, (ii) de la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à DMHK, faisant l'objet de la dix-septième résolution, (iii) de la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à SOGEPA,

faisant l'objet de la dix-huitième résolution, et à l'issue de l'entrée au capital de DFG (par l'intermédiaire de DMHK) et de la République française (par l'intermédiaire de SOGEPA) et (iv) des résolutions relatives à la composition du Conseil de Surveillance, la gouvernance de la Société serait la suivante :

COMPOSITION ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance serait composé de la manière suivante :

- > les sociétés Établissements Peugeot Frères et FFP représentées respectivement par MM. Thierry Peugeot et Robert Peugeot ;
- > M. Bruno Bézard et la société SOGEPA, candidats présentés par la République française ;
- > MM. Xu Ping et Liu Weidong, candidats présentés par DMHK ;
- > Mme Anne Valleron représentant les salariés actionnaires ; et
- > Mmes Patricia Barbizet, Pamela Knapp et Dominique Reiniche, et MM. Louis Gallois, Henri Philippe Reichstul et Geoffroy Roux de Bézieux, en qualité de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF.

À l'issue de l'Assemblée Générale de la Société, il sera proposé au Conseil de Surveillance de nommer M. Louis Gallois en qualité de Président. En cas de partage des voix au sein du Conseil de Surveillance, le Président n'aurait pas de voix prépondérante.

Conformément aux nouvelles dispositions statutaires soumises à l'approbation des actionnaires en application de la loi du 14 juin 2013, un représentant des salariés au Conseil de Surveillance sera désigné par le Comité Européen de Groupe postérieurement à l'Assemblée Générale de la Société.

MEMBRE RÉFÉRENT

Le Membre Référent serait chargé, en l'absence du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, conformément aux dispositions de l'article L. 225-81 du Code de commerce, et de présider l'Assemblée Générale des actionnaires conformément à l'article 11 alinéa 4 des statuts. En cas de partage, la voix du Membre Référent ne serait pas prépondérante.

Le Membre Référent aurait pour mission de :

- > convoquer et présider les réunions des Membres indépendants du Conseil de Surveillance au moins une fois par an ;
- > soumettre au Président du Conseil de Surveillance ses suggestions ou recommandations en matière de fonctionnement du Conseil, après concertation avec les autres membres du Conseil ;
- > porter à la connaissance du Président du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêts qu'il aura identifié ;

- > prendre connaissance des préoccupations significatives des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance en matière de gouvernance et veiller à ce qu'il leur soit répondu ;
- > participer, en coordination avec le Président du Comité des Nominations, de la Gouvernance et des Rémunérations, au pilotage des travaux d'évaluation du fonctionnement du Conseil ; et
- > rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

CENSEURS

M. Jean-Philippe Peugeot aurait vocation à être désigné censeur auprès du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui prendra fin à

l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance comprendrait quatre comités :

- > un Comité stratégique ;
- > un Comité des Nominations, de la Gouvernance et des Rémunérations ;
- > un Comité financier et d'audit ; et
- > l'*Asia Business Development Committee*.

Les attributions de l'*Asia Business Development Committee* seraient les suivantes :

- > le Comité aurait pour mission d'examiner la stratégie du Groupe et les voies d'évolution potentielle concernant le marché asiatique. Le Comité proposerait au Conseil de Surveillance les grandes orientations du Groupe dans le cadre de son développement en Asie ;
- > le Comité s'assurerait que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme que le Conseil de Surveillance a définies concernant le marché asiatique.

Il assurerait un suivi particulier de la mise en œuvre de l'accord de partenariat stratégique et industriel entre le Groupe et DFG ;

- > le Comité serait saisi par le Président du Conseil de Surveillance de l'examen de tout projet majeur concernant le marché asiatique et ce dès son initialisation. Il serait tenu informé du contenu de ces projets, notamment de leur approche économique, et de leurs évolutions ;
- > le Comité se réunirait en particulier lorsqu'un projet concernant le marché asiatique entre dans le champ d'application des stipulations de l'article 9 des statuts de la Société qui prévoient une autorisation préalable du Conseil de Surveillance lorsque le Directoire « souhaite passer ou dénoncer tous accords industriels ou commerciaux engageant l'avenir de la Société avec toutes autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société, et plus généralement, réaliser toutes opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société ou du Groupe qu'elle contrôle ».

COMPÉTENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La mission du Conseil de Surveillance, consistant à définir les grandes orientations à long terme dans lesquelles s'inscrit l'action du Directoire, resterait inchangée. Le Conseil de Surveillance s'assurerait par ailleurs, en lien avec les présidents des comités du Conseil, de la coordination entre les travaux des différents comités dans le respect des attributions de chacun.

En application des statuts de la Société (dont la simplification est proposée à la vingt-troisième résolution proposée à l'Assemblée Générale, et sous réserve de l'adoption de cette résolution) et de la réglementation applicable aux sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, le Directoire doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour :

- > réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisée par l'Assemblée Générale ;
- > réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non, autorisée par l'Assemblée ;
- > établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif ;
- > passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la Société avec d'autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ;

- > tout achat, vente, échange ou apport de tout immeuble d'exploitation et fonds de commerce, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions € à ce jour) ;
- > tout achat, prise ou cession de toute participation dans d'autres entreprises créées ou à créer et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions € à ce jour) ;
- > emprunt, autre qu'obligataire, pour une durée ou pour un montant supérieur à ceux déterminés par le Conseil de Surveillance (100 millions € à ce jour).

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoirait également que cette autorisation préalable serait requise pour :

- > toute proposition de modification des statuts de la Société (ou toute autre décision dont l'objet ou l'effet emporterait modification des statuts) ; et
- > la conclusion de tout accord transactionnel ou prise de tout engagement, dans le cadre d'un litige ou d'une procédure d'arbitrage, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (ce seuil serait fixé à 50 millions €).

> CONTRAT D'ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

La Société et General Motors ont conclu en 2012 une alliance stratégique (l'« Alliance ») ayant vocation à mettre en place une coopération autour de deux piliers que sont :

- > le partage de plateformes de véhicules, de composants et de modules : la Société et General Motors continueront de commercialiser leurs véhicules de manière indépendante et concurrentielle sous leurs marques respectives. Elles ont cependant l'intention de partager certaines de leurs plateformes, modules et composants afin de mettre en commun leurs capacités de développement et de production ; et
- > la création d'une *joint venture* d'achats pour les produits et les services : la Société et General Motors ont l'intention d'opérer sous la forme d'une seule et même structure d'achat à l'échelle européenne dans un premier temps pour leur approvisionnement en matières premières, composants et services.

L'Alliance couvre des domaines de coopération additionnels, tels que la logistique et les transports. La Société et General Motors ont notamment mis en place un partenariat stratégique et commercial exclusif entre GEFCO et General Motors pour les besoins logistiques de General Motors en Europe et en Russie. Dans ce cadre, la division Automobile de PSA Peugeot Citroën et General Motors Europe ont signé avec GEFCO en 2012 un contrat de prestations logistiques. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au paragraphe ci-après « les Avancées de l'Alliance avec General Motors ».

La Société et General Motors Holdings L.L.C. (filiale à 100 % de General Motors Company) (ci-après « General Motors ») ont conclu, en 2012, un contrat cadre (le *Master Agreement*) dont l'objet est de (i) décrire les principes et objectifs stratégiques de l'Alliance, (ii) organiser la gouvernance de l'Alliance, (iii) prévoir la mise en œuvre de l'Alliance par des contrats d'application et (iv) encadrer l'entrée de General Motors au capital de la Société.

Aux termes du *Master Agreement*, un comité de pilotage (Steering Committee) qui regroupe les représentants des deux groupes a vocation à (i) superviser la mise en œuvre de l'Alliance et à s'assurer de l'équilibre des bénéfices de l'Alliance pour la Société et General Motors, (ii) résoudre tout différend relatif à la mise en œuvre de l'Alliance, (iii) établir le cas échéant des comités opérationnels paritaires chargés de la gestion opérationnelle de l'Alliance, (iv) examiner les éventuels nouveaux produits, services ou projets qui pourraient être intégrés dans le champ de l'Alliance.

La Société et General Motors ont signé en 2012 des contrats de mise en œuvre de l'Alliance :

- > un accord-cadre de développement conjoint (le *Development Agreement*) ;
- > un accord de mise en place d'une plate-forme commune d'achats (le *Joint Purchasing Agreement*).

Le 11 décembre 2013, la Société et General Motors ont signé des *Heads of Terms* (les *Heads of Terms*) annonçant de nouveaux développements dans le cadre de l'Alliance et modifiant en conséquence les accords conclus dans ce cadre (y compris le *Master Agreement*, le *Development Agreement* et le *Joint Purchasing Agreement*).

L'Alliance a été conclue en 2012 pour une durée de 10 ans qui pourra être renouvelée tacitement par période de 3 ans. Chaque partie pourra également mettre fin à l'Alliance en cas de violation par l'autre partie de l'une de ses obligations fondamentales ou de changement de contrôle de l'autre partie (c'est-à-dire si un tiers venait à détenir plus de 30 % des droits de vote de l'autre partie ou détenait le droit de nommer la majorité des membres de son Conseil d'Administration ou de Surveillance) ou si certains tiers venaient à détenir plus de 10 % du capital de l'autre partie sur

invitation de cette partie. Le *Development Agreement* prévoit également pour chaque projet des cas de résiliation notamment en cas de violation par une des parties de ses obligations ou de changement majeur affectant l'économie globale du projet concerné. Dans les *Heads of Terms*, General Motors a renoncé à son droit de mettre fin à l'Alliance dans le contexte des prises de participation de l'État français et de Dongfeng dans le capital de la Société décrites ci-dessus.

Le 12 décembre 2013, General Motors a cédé la participation au capital de la Société acquise en 2012 dans le cadre de la mise en place de l'Alliance (voir Chapitre 18).

Malgré la cession par General Motors de sa participation, les engagements d'abstention consentis par ce dernier (les « Engagements d'Abstention ») dans le cadre du *Master Agreement*, et notamment celui de ne pas acquérir des actions de la Société, continuent à s'appliquer, sous certaines conditions et exceptions.

Hormis les Engagements d'Abstention, le *Master Agreement* ne prévoit aucune stipulation relative à la gouvernance de la Société, aucun droit de veto ou droit particulier.

Le *Master Agreement* ne prévoit aucun investissement financier de la part de la Société et/ou General Motors qui résulteraient de l'Alliance, chaque projet devant faire l'objet d'une décision spécifique et d'un contrat d'application.

L'Alliance n'a pas d'impact sur les contrats existants avec les partenaires opérationnels du Groupe dans le domaine de l'automobile relatifs aux programmes en cours. Par ailleurs, l'Alliance et le partenariat renforcé avec Dongfeng sont compatibles, voire complémentaires.

LES AVANÇÉES DE L'ALLIANCE AVEC GENERAL MOTORS

Coopération logistique entre GM et PSA Peugeot Citroën

Comme premier résultat de leur Alliance globale, GM et PSA Peugeot Citroën ont annoncé le 2 juillet 2012 la signature d'un accord de prestations logistiques à long terme entre GM et GEFCO, société détenue à 25 % par Peugeot S.A. et spécialiste reconnu de la logistique automobile et industrielle en Europe et au-delà.

Cet accord concerne la plupart des activités logistiques d'Opel/Vauxhall, de Chevrolet et de Cadillac en Europe (Russie incluse) et englobe des services tels que les livraisons de matériel et de composants aux usines, l'expédition des produits finis aux concessionnaires et le transport de pièces détachées de remplacement vers les centres de distribution.

Le nouvel accord de services de logistique entre GM et GEFCO est entré en vigueur en avril 2013.

Co-entreprise dans les achats

En application du *Joint Purchasing Agreement*, une organisation commune des achats en Europe, adossée à une coentreprise, a été créée. Au 31 décembre 2012, cette structure a reçu l'approbation des autorités de la concurrence compétentes et l'organisation commune des achats (*Joint Purchasing Organisation - JPO*) est donc opérationnelle. Un Purchasing Leadership Committee composé de membres de chacun des deux groupes assure la gestion de la JPO. Le champ d'application de la coopération pourra être étendu, au cas par cas, avec l'accord conjoint des parties.

Projets de développement en commun de plates-formes et de véhicules

Comme indiqué ci-dessus, le *Development Agreement* a été modifié par les *Heads of Terms* en décembre 2013. Les programmes objets de l'Alliance sont décrits au chapitre 12.

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

- > **RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS
INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS
SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET
SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT
DANS LE RAPPORT DE GESTION** 472

La Société a décidé de solliciter l'avis d'un expert indépendant sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées données dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce. Le cabinet Grant Thornton a été désigné en qualité d'organisme tiers indépendant par Jonathan Goodman, Directeur de la Communication du groupe PSA Peugeot Citroën, le 6 mars 2014. Le rapport d'expertise a été remis par le cabinet Grant Thornton au Directoire de la Société le 10 mars 2014. Les conclusions de ce rapport sont reprises ci-dessous.

> RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société, (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité en conformité avec la norme professionnelle de maîtrise de la qualité qui régit notre profession.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- > d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- > d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 7 personnes entre novembre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ 12 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

En conformité avec la norme professionnelle applicable aux attestations particulières et avec l'Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, nous avons effectué les travaux suivants :

- > nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- > nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- > en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;

- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée aux paragraphes 5.3 et 17 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

En conformité avec la norme professionnelle applicable aux attestations particulières, avec l'Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et avec la norme « International Standard on Assurance Engagements » ISAE 3000, nous avons effectué les travaux suivants :

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante et des sites, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 19,7 % des effectifs, et entre 26 % et 49 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Gilles Hengoat
Associé
Directeur national Audit

Alban Audrain
Associé
Responsable RSE




(1) Informations quantitatives : Effectifs (nombre et répartition), Recrutements et Départs, Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, Heures de formation, Prélèvements d'eau, Consommation d'énergies, Émissions directes et indirectes de GES, Émissions de Composés Organiques Volatils (COV), Rejets bruts dans l'eau de DCO, MES et DBO5, Quantité de déchets DIND et DID hors déchets métalliques

Information qualitatives relatives aux achats, aux mesures de prévention des déchets et de recyclage des produits en fin de vie, aux mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources, à la lutte contre l'effet de serre, aux actions RSE et de mécénat, à la loyauté des pratiques, à la sécurité tertiaire, à l'offre mobilité.

(2) Sites de Caen, Charleville, Poissy Pôle tertiaire, SevelNord, Valenciennes, Vesoul, Vigo (Espagne).

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. > DOCUMENTS ACCESSIBLES
AU PUBLIC

476

24.2. > COMMUNIQUÉS DE PRESSE
PUBLIÉS

477

24.1. > DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.psa-peugeot-citroen.com) les documents suivants :

- > le présent document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- > les communiqués financiers ;
- > les statuts de la société Peugeot S.A. ;
- > les informations financières historiques de Peugeot S.A. et de ses filiales ;
- > présentation des résultats annuels 2013.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de PSA Peugeot Citroën, 75 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris.

24.2. > COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours de l'exercice 2013 et jusqu'à la publication du présent document de référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la Société (www.psa-peugeot-citroen.com).

01/04/2014	Site de Mulhouse : nouvelle augmentation de la production du Peugeot 2008 et montage d'une ½ équipe de nuit
31/03/2014	Nomination de Carlos Tavares à la Présidence du Directoire
28/03/2014	Usine mécanique de Valenciennes : montage de deux équipes pour répondre à la demande du marché chinois en boîtes de vitesses automatiques
26/03/2014	Signature des accords définitifs entre PSA Peugeot Citroën, Dongfeng Motor Group, l'État et les sociétés familiales Établissements Peugeot Frères et FFP
19/03/2014	Communiqué du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
14/03/2014	Site de Sochaux : montage d'une équipe de nuit à partir du 2 juin 2014
06/03/2014	PSA Peugeot Citroën : négociations salariales PCA France 2014
25/02/2014	Jean Paul Bailly Conseil de PSA Peugeot Citroën sur le projet d'avenir d'Aulnay sous Bois
19/02/2014	PSA Peugeot Citroën - Carlos Tavares
19/02/2014	PSA Peugeot Citroën annonce des projets d'opérations industrielles et financières majeures pour le développement et la croissance du Groupe
19/02/2014	PSA Peugeot Citroën annonce le renouvellement de sa ligne de crédit
19/02/2014	Banque PSA Finance et Santander CF en négociations exclusives pour nouer un partenariat en Europe
19/02/2014	Mise à disposition du rapport financier annuel au 31 décembre 2013
19/02/2014	Résultats annuels 2013
12/02/2014	Le Groupe a dégagé un excédent commercial positif de 4,5 milliards d'euros pour la France en 2013
06/02/2014	Communication Groupe
31/01/2014	Déclaration de Philippe Dorge sur le plan de reclassement des salariés d'Aulnay
30/01/2014	Nomination de Patrice Henri Duchêne, délégué général de la Fondation d'entreprise
28/01/2014	Avec un encours de plus de 950 millions d'euros le livret d'épargne DISTINGO confirme son excellente performance
27/01/2014	Deux millions de moteurs essence de la famille EP produits par PSA Peugeot Citroën
20/01/2014	PSA Peugeot Citroën : ventes mondiales à 2 819 000 unités en 2013
20/01/2014	Confirmation Groupe - PSA Peugeot Citroën confirme la poursuite des négociations en cours concernant un renforcement de son partenariat industriel et commercial avec Dong Feng Motor, ainsi qu'un projet d'augmentation de capital d'un montant de l'ordre de 3 milliards d'euros.
09/01/2014	50 000 véhicules hybrides diesel commercialisés en Europe par PSA Peugeot Citroën
12/12/2013	Statement PSA Peugeot Citroën - PSA Peugeot Citroën prend acte de la cession par GM de sa participation ainsi que de l'engagement fort réaffirmé par GM concernant l'Alliance stratégique
12/12/2013	Impact des variations des taux de change et ajustement de la valeur comptable sur les actifs de la division Automobile en Russie et Amérique latine
12/12/2013	PSA Peugeot Citroën et GM annoncent de nouveaux développements dans le cadre de leur alliance stratégique
12/12/2013	PSA Peugeot Citroën confirme étudier de nouveaux projets avec différents partenaires
10/12/2013	Banque PSA Finance réalise une première opération de titrisation de contrats de leasing suisses
06/12/2013	Banque PSA Finance étend la maturité d'une ligne de crédit syndiqué de 1,8 milliard d'euros
02/12/2013	Banque PSA Finance a mis en place le 28 novembre 2013 une nouvelle structure Master
28/11/2013	Un investissement de 90 millions d'euros pour un nouveau véhicule du segment C2
27/11/2013	Mise au point sur le régime de retraite applicable à Philippe Varin
27/11/2013	Philippe Varin renonce aux dispositions actuelles de ses droits à retraite
26/11/2013	Capital Day PSA Peugeot Citroën
26/11/2013	Évolution des participations de Renault et PSA Peugeot Citroën dans le capital de Société de Transmissions Automatiques et Française de Mécanique
25/11/2013	Nomination de Carlos Tavares au Directoire de PSA Peugeot Citroën pour succéder à Philippe Varin
25/11/2013	PSA Banque, une banque au service de l'économie réelle, lance le site www.economie.reelle.fr

15/11/2013	PSA Peugeot Citroën présente les premiers résultats de sa démarche d' « Open Innovation »
07/11/2013	Banque PSA Finance a émis le 31 octobre 2013 des obligations ABS Senior et Mezzanine
29/10/2013	PSA Peugeot Citroën inaugure une nouvelle ligne de production d'un nouveau moteur en France
29/10/2013	Banque PSA Finance a créé le 24 octobre 2013 une nouvelle structure Master
28/10/2013	Première édition des prix de la Fondation PSA Peugeot Citroën pour valoriser des actions de mobilité
25/10/2013	Le site de production d'Aulnay produit aujourd'hui sa dernière voiture
24/10/2013	OpEneR : PSA Peugeot Citroën & Bosch dévoilent deux nouvelles fonctionnalités
24/10/2013	PSA Peugeot Citroën : signature de l'accord « Nouveau Contrat Social »
23/10/2013	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2013 - Poursuite de la mise en œuvre du plan de redressement
14/10/2013	Communiqué de presse du 14 octobre 2013
11/10/2013	Nouveau Contrat Social - réunion des 10 et 11 octobre
08/10/2013	Contrat de financement BEI - PSA Peugeot Citroën : prêt de 300 millions d'euros
02/10/2013	Émission obligataire réalisée avec succès par Banque PSA Finance en Argentine
01/10/2013	PSA Peugeot Citroën et General Motors produiront leurs monospaces du segment B à Saragosse
01/10/2013	Nomination de Mark Rollinger, Directeur juridique Groupe
30/09/2013	PSA Peugeot Citroën inaugure une nouvelle usine en Chine et lance la DS5 produite localement
25/09/2013	Nouveau Contrat Social - réunion du 25 septembre
18/09/2013	Nouveau Contrat Social - réunion du 18 septembre
11/09/2013	Nouveau Contrat Social : réunion du 11 septembre
10/09/2013	PSA Peugeot Citroën poursuit la gestion active de sa dette avec deux opérations simultanées
05/09/2013	PSA Peugeot Citroën lance le blog Plein Phare un éclairage sur le diesel
05/09/2013	Nouveau Contrat Social - réunion du 5 septembre
04/09/2013	PSA Peugeot Citroën lance un projet d'une nouvelle famille de moteurs diesel sur le site de FM
31/07/2013	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2013
31/07/2013	Résultats du premier semestre 2013 - Bonne progression des plans de redressement
30/07/2013	Autorisation définitive de la Commission européenne pour l'utilisation de la garantie de l'État
29/07/2013	Émission obligataire réalisée avec succès par Banque PSA Finance en Argentine
19/07/2013	Nouveau Contrat Social - synthèse des propositions au 18 juillet
16/07/2013	Le livret d'épargne DISTINGO de PSA Banque remporte un franc succès
15/07/2013	Nouveau Contrat Social - réunion du 12 juillet 2013
08/07/2013	PSA Peugeot Citroën réussit ses lancements du 1 ^{er} semestre
05/07/2013	Nouveau Contrat Social - réunion du 4 juillet 2013
04/07/2013	Partenariat entre le Groupe et le CEA sur les systèmes avancés de production pour l'automobile
03/07/2013	RIVE 2013 - PSA Peugeot Citroën et Bosch présentent en avant-première OpEneR
01/07/2013	PSA Peugeot Citroën franchit une nouvelle étape dans son développement en Chine
27/06/2013	Nouveau Contrat Social - réunion du 26 juin 2013
24/06/2013	Grâce au succès du Peugeot 2008, le site de Mulhouse augmente sa production
20/06/2013	PSA Peugeot Citroën distingue 23 de ses fournisseurs
20/06/2013	Nouveau Contrat Social : réunion du 20 juin 2013
19/06/2013	PSA Peugeot Citroën, 1 ^{er} producteur automobile d'Argentine, annonce un record de ventes
17/06/2013	PSA Peugeot Citroën progresse deux fois plus vite que le marché en Chine
12/06/2013	Nouveau Contrat Social - 3 ^e réunion
10/06/2013	PSA Peugeot Citroën reçoit trois prix européens de l'innovation pour la technologie Hybrid Air
07/06/2013	Le Groupe et 5 partenaires académiques créent un pôle de compétences « Vibro-acoustic-Tribology@Lyon »
07/06/2013	BPF place une opération de titrisation de créances de prêts automobiles français de Crédipar

06/06/2013	Info Nouveau Contrat Social - 2 ^e réunion
05/06/2013	Le moteur essence 1,6 l Turbo Injection Directe primé pour la septième année consécutive
29/05/2013	PSA Peugeot Citroën ouvre un cycle de négociations pour bâtir son Nouveau Contrat Social
22/05/2013	PSA Peugeot Citroën annonce un projet de déménagement du site de Meudon-la-Forêt
22/05/2013	PSA Peugeot Citroën va ouvrir un cycle de négociations pour construire son Nouveau Contrat Social
17/05/2013	La direction et la CGT ont signé ce jour un accord mettant un terme à la grève sur le site d'Aulnay
15/05/2013	Émission obligataire réalisée avec succès par Banque PSA Finance en Argentine
14/05/2013	6 véhicules Peugeot et Citroën reçoivent le label « origine France Garantie »
03/05/2013	Banque PSA Finance a placé sa deuxième titrisation de créances automobiles allemandes de leasing
29/04/2013	Les mesures d'accompagnement du plan de réorganisation industrielle de PSA Peugeot Citroën validées
26/04/2013	Délibéré du TGI de Paris sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi de PSA Peugeot Citroën
24/04/2013	Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2013
24/04/2013	Chiffre d'affaires Groupe du 1 ^{er} trimestre 2013
19/04/2013	PSA Peugeot Citroën réalise un 1 ^{er} trimestre 2013 record en Chine et poursuit sa stratégie
17/04/2013	Yves Bonnefont est nommé Directeur général adjoint de Citroën
10/04/2013	PSA Peugeot Citroën et l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
09/04/2013	PSA Peugeot Citroën obtient la reconduction du label Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes
05/04/2013	PSA Peugeot Citroën premier déposant de brevets en France pour la 6 ^e année consécutive
28/03/2013	PSA Peugeot Citroën : publication du document de référence 2012
25/03/2013	Banque PSA Finance : émission obligataire de 1,2 milliard d'euros avec la garantie de l'État français
20/03/2013	Banque PSA Finance : mise à disposition du 4 ^e supplément au prospectus de base du programme EMTN
14/03/2013	Cession d'actions BNP Paribas par PSA Peugeot Citroën pour environ 177 millions d'euros
14/03/2013	PSA Peugeot Citroën engage la cession d'actions BNP Paribas
12/03/2013	Un Directoire resserré autour de Philippe Varin
12/03/2013	Conseil de Surveillance du 12 mars 2013
12/03/2013	Philippe Varin met en place une équipe de direction resserrée pour mener à bien le redressement du Groupe
7/03/2013	PSA Peugeot Citroën signe un accord pour l'assemblage de véhicules au Kazakhstan
7/03/2013	Avec le livret DISTINGUO, Banque PSA Finance s'engage dans une nouvelle activité d'épargne
28/02/2013	PSA Peugeot Citroën réalise une émission obligataire de 1 milliard d'euros
25/02/2013	Peugeot produit sa 300 000 ^e 208
22/02/2013	Pierre-Louis Colin nommé Directeur services et pièces
22/02/2013	Changement de Directeur général de Changan PSA Automobile co., ltd (capsa)
22/02/2013	Frédéric Fabre nommé Directeur général de Peugeot Scooters (Peugeot Motocycles)
19/02/2013	La Fondation et la Fare lancent le programme « Mouv'up! » pour favoriser l'emploi par la mobilité
13/02/2013	Résultats financiers 2012
12/02/2013	Confirmation de la cooptation de Louis Gallois en tant que membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
12/02/2013	Quatre organisations syndicales (CFE/CGC, CFTC, FO, SIA/GSEA) donnent un avis favorable au projet d'accord sur les mesures sociales d'accompagnement des salariés des sites de Rennes et d'Aulnay
11/02/2013	Banque PSA Finance annonce l'autorisation temporaire de la Commission européenne pour l'utilisation de la garantie de l'État français portant sur les nouvelles émissions obligataires
07/02/2013	Résultat des tests de valeur des actifs de la division Automobile pour l'exercice 2012
06/02/2013	Émission obligataire réalisée avec succès par Banque PSA Finance en Argentine
05/02/2013	PSA Peugeot Citroën récompensé pour sa performance environnementale
31/01/2013	PSA Peugeot Citroën salue l'attitude responsable de l'intersyndicale CFE/CGC - CFTC - FO
30/01/2013	PSA Peugeot Citroën lance la production de la Peugeot 208 au Brésil
29/01/2013	Plan de restructuration industrielle de PSA Peugeot Citroën : la procédure n'est pas suspendue

25/01/2013	BPF a placé sur le marché secondaire des obligations ABS sécurisées par des prêts automobiles
24/01/2013	GM et PSA Peugeot Citroën dévoilent les détails de leur alliance stratégique globale
22/01/2013	Journée de l'innovation : PSA Peugeot Citroën présente des innovations majeures pour la voiture
18/01/2013	Mobilité et solidarité : la Fondation PSA Peugeot Citroën publie son premier rapport d'activité
14/01/2013	Banque PSA Finance annonce le renouvellement de ses lignes de financement bancaire
09/01/2013	PSA Peugeot Citroën affronte des marchés européens en forte baisse mais progresse à l'international
08/01/2013	Banque PSA Finance a réalisé avec succès 3,1 milliards d'euros de titrisations nouvelles en 2012
07/01/2013	Peugeot 2008, emblématique de la stratégie de PSA Peugeot Citroën

LISTE DES PUBLICATIONS AU BALO

24 mai 2013	Publication périodique - Comptes annuels
5 avril 2013	Convocations - Assemblée d'actionnaires (avis de convocation)
18 mars 2013	Convocations - Assemblée d'actionnaires (avis préalable de réunion)

25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il convient de se reporter à la Note 42 - *Liste des sociétés consolidées*, figurant dans les États financiers consolidés 2013 ainsi qu'à la Note 31 des États financiers 2013 de Peugeot S.A.

TABLE DE CONCORDANCE

<p>> TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DE GESTION 484</p>	<p>> TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 488</p>
<p>> TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE R. 225-105 DU CODE DE COMMERCE (APPLICATION DU DISPOSITIF LÉGISLATIF GRENELLE 2) 485</p>	<p>> TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004 489</p>

> TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du groupe PSA Peugeot Citroën prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux entités du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion du Groupe.

Rubriques	Pages
1. Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance	9 à 11 ; 107 ; 128 ; 139 à 148 ; 149 à 154 ; 277 à 422
2. Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	352 à 356
3. Description des principaux risques et incertitudes	13 à 32
4. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	132 à 134 et 377 à 386
5. Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir	169 à 176 ; 375 et 417
6. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	422 et 431
7. Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	21 à 27 et 357 à 371
8. Achats et ventes d'actions propres	269 ; 402 à 404 et 423 à 426
9. Rémunération des mandataires sociaux	195 à 206 et 215 à 216
10. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	194 et 204
11. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	181 à 192
12. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	267 à 270 ; 425 à 426
13. Actionnariat	267 à 270
14. Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	427 et 330 à 331
16. Informations sociales et environnementales	18 à 20 ; 35 à 106 ; 223 à 266
17. Activités en matière de recherche et de développement	155 à 168
Annexes	
18. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	425 à 426
19. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	420
20. Rapport du Président du Conseil de Surveillance	209 à 221

> TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE R. 225-105 DU CODE DE COMMERCE (APPLICATION DU DISPOSITIF LÉGISLATIF GRENELLE 2)

Attendus par le décret	Codification PSA des 42 thèmes du Grenelle 2	Document de Référence 2013 (Chapitres concernés)	Degré de réponse
1° Informations sociales			
a) Emploi			
L'effectif total	G.1a	17.1.1	<input type="checkbox"/>
Répartition des salariés par sexe	G.1b	17.1.1	<input type="checkbox"/>
Répartition des salariés par âge	G.1c	17.1.1	<input type="checkbox"/>
Répartition des salariés par zone géographique	G.1d	17.1.1	<input type="checkbox"/>
Les embauches	G.2a	17.1.1	<input type="checkbox"/>
Les licenciements	G.2b	17.1.1	<input type="checkbox"/>
Les rémunérations et leur évolution	G.3	17.6	<input type="checkbox"/>
b) Organisation du travail			
L'organisation du temps de travail	G.4	17.1.2	<input type="checkbox"/>
L'absentéisme	G.5	17.1.2	<input type="checkbox"/>
c) Relations sociales			
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	G.6	17.3.1.	<input type="checkbox"/>
Le bilan des accords collectifs	G.7	17.3.1./17.3.2.	<input type="checkbox"/>
d) Santé et sécurité			
Les conditions de santé et de sécurité au travail	G.8	17.4.1	<input type="checkbox"/>
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	G.9	17.4.4	<input type="checkbox"/>
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	G.10	17.4.3	<input type="checkbox"/>
e) Formation			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	G.11a	17.2.3./17.2.4	<input type="checkbox"/>
Les moyens mis en œuvre en matière de formation	G.11b	17.2.4./17.2.5	<input type="checkbox"/>
Le nombre total d'heures de formation	G.12	17.2.4	<input type="checkbox"/>
f) Égalité de traitement			
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	G.13	17.5.1	<input type="checkbox"/>
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	G.14	17.5.2	<input type="checkbox"/>
La politique de lutte contre les discriminations	G.15	17.1.1./17.5.2	<input type="checkbox"/>
g) Promotions et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	G.16	17.3.1.	<input type="checkbox"/>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	G.17	17.3.1	<input type="checkbox"/>
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	G.18	17.3.1	<input type="checkbox"/>
A l'abolition effective du travail des enfants	G.19	17.3.1	<input type="checkbox"/>

Attendus par le décret	Codification PSA des 42 thèmes du Grenelle 2	Document de Référence 2013 (Chapitres concernés)	Degré de réponse
2° Informations Environnementales			
a) Politique générale en matière environnementale			
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	G.20	5.3.1./5.3.2./5.3.3.1.	<input type="checkbox"/>
Les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	G.20	5.3.3.2.	<input type="checkbox"/>
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	G.21	5.3.3.3.	<input type="checkbox"/>
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	G.22	5.3.2./5.3.2.1. 5.3.2.1.2./5.3.2.1.3. 5.3.2.2./5.3.3.4.	<input type="checkbox"/>
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours.	G.23	5.3.3.4.3.	<input type="checkbox"/>
b) Pollution et gestion des déchets			
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G.24	5.3.2.2./5.3.2.3.2. 5.3.3.3./5.3.3.4. 5.3.3.4.2./5.3.4.2.	<input type="checkbox"/>
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	G.25	5.3.2.3.3./5.3.3.4.2. 5.3.4.4.	<input type="checkbox"/>
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	G.26	5.3.3.4.2.	<input type="checkbox"/>
c) Utilisation durable des ressources			
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	G.27	5.3.4.2.	<input type="checkbox"/>
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	G.28	5.3.2.3.1./5.3.4.3.	<input type="checkbox"/>
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	G.29	5.3.2.1.2./5.3.4.1.	<input type="checkbox"/>
L'utilisation des sols	G.30	5.3.3.4.2.	<input type="checkbox"/>
d) Changement climatique			
Les rejets de gaz à effet de serre	G.31	5.3.2.1.1./5.3.4.1.	<input type="checkbox"/>
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	G.32	5.3.2.1./5.3.2.1.2. 5.3.2.4./5.3.4.1.	<input type="checkbox"/>
e) Protection de la biodiversité			
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	G.33	5.3.3.4.2.	<input type="checkbox"/>

> Table de correspondance avec les exigences de l'article R. 225-105 du Code de commerce (application du dispositif législatif Grenelle 2)

Attendus par le décret	Codification PSA des 42 thèmes du Grenelle 2	Document de Référence 2013 (Chapitres concernés)	Degré de réponse
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable			
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société			
En matière d'emploi et de développement régional	G.34	5.3.5.2.1./5.3.5.2.2.17.6.	<input type="checkbox"/>
Sur les populations riveraines ou locales	G.35	5.3.5.4.	<input type="checkbox"/>
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines			
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	G.36	5.3.5.1.	<input type="checkbox"/>
Les actions de partenariat ou de mécénat	G.37	5.3.5.2.2./5.3.5.4.17.5.2.	<input type="checkbox"/>
c) Sous-traitance et fournisseurs			
La prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux	G.38	5.3.5.2.1.	<input type="checkbox"/>
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	G.39	5.3.5.2.1./5.3.5.2.3.	<input type="checkbox"/>
d) Loyauté des pratiques			
Les actions engagées pour prévenir la corruption	G.40	5.3.5.5.	<input type="checkbox"/>
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité et des consommateurs	G.41	5.3.2.2./5.3.2.3.2.5.3.5.3	<input type="checkbox"/>
e) Autres actions engagées, au titre du présent article			
Les mesures prises en faveur des droits de l'homme	G.42	5.3.5.2.3./17.3.1.	<input type="checkbox"/>

> TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations requises dans le rapport financier annuel	Pages
Attestation du responsable du document	6
Rapport de gestion	
Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la Société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	9 à 11 ; 13 à 32 ; 107 à 128 ; 139 à 148 et 277 à 422
Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	267 à 270 ; 425 à 426
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	269 ; 402 ; 424 à 426
États financiers et rapports	
Comptes annuels	387 à 422
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	388 à 389
Comptes consolidés	280 à 386
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	280 à 281

> TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004

Rubriques	Pages
1. Personnes responsables	5 à 6
2. Contrôleurs légaux des comptes	7 à 8
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations historiques	9 à 11 et 280 à 290
3.2. Informations intermédiaires	n/a
4. Facteurs de risques	13 à 32
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	33 à 35 ; 427
5.2. Investissements	35 ; 148
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	108 à 128
6.2. Principaux marchés	108 à 128
6.3. Événements exceptionnels	n/a
6.4. Dépendance éventuelle aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers, ou aux nouveaux procédés de fabrication	125 ; 17 à 18 et 29 à 30
6.5. Position concurrentielle	110 à 123
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire	129 à 134
7.2. Liste des filiales importantes	130 à 134
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	136 à 138
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	35 à 82 ; 138
9. Examen de la situation financière et du résultat	35 à 106
9.1. Situation financière	139 à 154
9.2. Résultat d'exploitation	146 ; 390 ; 412
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	150
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	151 à 152
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	152 à 154
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	154
10.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements mentionnés aux points 5.2.3 et 8.1	154
11. Recherche et développement, brevets et licences	155 à 168
12. Information sur les tendances	169 à 176
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	177 à 178

Rubriques	Pages
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Organes d'administration et de direction	179 à 192
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	193
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	195 à 205 ; 216 ; 416
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	335 à 339
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	182 à 192 ; 210
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	208
16.3. Informations sur le comité d'audit et le Comité des rémunérations	208 ; 213 à 214
16.4. Gouvernement d'entreprise	209 ; 216
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	224 à 243
17.2. Participations et stock-options	199 à 201 ; 203 à 205 ; 330 à 332 ; 424 à 425
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	264
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	268 à 269
18.2. Existence de droits de vote différents	270
18.3. Contrôle de l'émetteur	270
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	270
19. Opérations avec des apparentés	272 à 275
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	277 à 279
20.2. Informations financières pro forma	279
20.3. États financiers	280 à 421
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	421
20.5. Date des dernières informations financières	421
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	421
20.7. Politique de distribution des dividendes	329 ; 422
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	28 ; 422
20.9. Changement significatif de la situation commerciale ou financière	422
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	424 à 431
21.2. Acte constitutif et statuts	431 à 432
22. Contrats importants	463 à 470
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	471 à 473
24. Documents accessibles au public	475 à 476
25. Informations sur les participations	132 à 134 ; 377 à 386 et 482

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Le système de management régissant
l'impression de ce document
est certifié ISO14001 : 2004.

